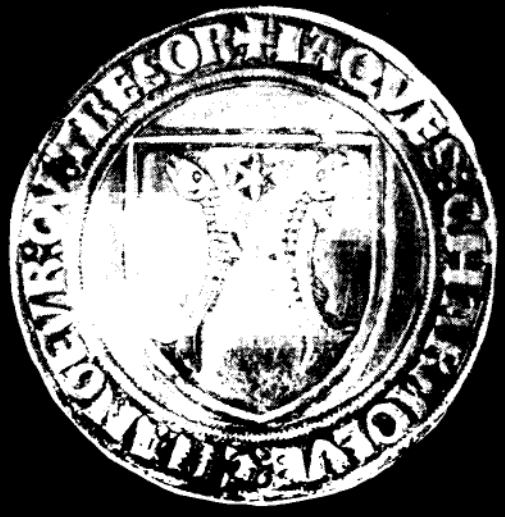

JEAN-LOUIS CHARMOLÜE

Une Vieille Famille de COMPIÈGNE

à travers les siècles

"LES CHARMOLÜE"

GÉNÉALOGIE

Une Vieille Famille de COMPIÈGNE

à travers les siècles

"LES CHARMOLÜE"

© 1976 — J.-L. Charmolüe
Tous droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays, y compris l'U.R.S.S.

PRÉAMBULE

Historique de cette généalogie et différentes recherches

C'est Alexandre Louis Pierre CHARMOLÜE (1756-1822), notaire à Compiègne, fils de Pierre Jean Marie (1726-1797) et de Marie Madeleine Françoise LEDUC, qui commença les recherches dont il avait besoin afin de parvenir à établir la généalogie de la famille CHARMOLÜE.

Pour cela, il chercha :

1° Dans les archives de la ville de Compiègne, des Hospices des pauvres, de l'hôtel-Dieu, du tribunal de Compiègne, dans les archives de Saint-Corneille, de Saint-Clément, de Venette et du Fayel;

2° Chez tous les notaires de Compiègne, tira copie sur papier libre, soit des actes notariés, soit des sous-seings privés relatifs à son objet;

3° Dans toutes les églises de Compiègne et Noyon les épitaphes et inscriptions qui honoraient la mémoire et la piété des CHARMOLÜE;

4° Enfin, s'entoura de tout ce qui pouvait lui servir à la confection de cette généalogie afin que la famille put en tirer tous les avantages qu'elle pourrait lui faire espérer ou lui présenter.

Arrêté dans ses recherches par sa maladie dernière, il ne put mettre le complément à cet ouvrage qui lui avait donné beaucoup de travail.

Jean Louis Hyacinthe CHARMOLÜE (1757-1835), son frère, juge de paix du canton de Ressons et demeurant à Compiègne, voulant aussi entreprendre de faire cette même généalogie, communiqua son intention à sa nièce, Eugénie CHARMOLÜE, épouse de Pierre Charles DEMONCHY, juge d'instruction au Tribunal de première instance de Compiègne. Tous deux s'empressèrent de lui remettre tous les documents qu'Alexandre Louis Pierre CHARMOLÜE, leur père et beau-père, avait amassés.

Profitant de cet avantage, Jean Louis Hyacinthe CHARMOLÜE chercha les moyens de suivre cette généalogie, de la perfectionner et de l'appuyer par la recherche des actes de naissance, de mariage et de décès; il ajouta aussi ce qu'il reconnut avoir été omis, oublié ou regardé de peu d'importance.

Mais, le peu de soins que l'on apportait autrefois dans les affaires et dans la rédaction des actes, le peu de soins que l'on a mis à leur conservation, le long espace des temps, les déplacements, les événements des guerres ou des incendies sont des causes insurmontables qui empêchent que cette généalogie puisse jamais atteindre son entière perfection.

Après le décès de Jean Louis Hyacinthe CHARMOLÜE, cette généalogie, ainsi que tous les documents qui l'accompagnaient, passa en possession de ses descendants : Alexandre Henri, Louis Henri et enfin Louis Paul Alexandre CHARMOLÜE, notaire à Beaugency. Ce dernier décéda à Nice le 21 janvier 1942 sans postérité.

C'est Albe CHARMOLÜE, son cousin à la mode de Bretagne, fils de Louis Victor, de la branche de Libourne, qui fut son exécuteur testamentaire, et qui, se trouvant le dernier de la lignée des CHARMOLÜE, rentra en possession de cette généalogie et des documents qui la concernent. C'était pendant l'occupation allemande et il eut quelques difficultés à faire parvenir ces papiers, remplissant une malle, de Nice au château Montrose à Saint-Estèphe (Gironde).

Albe CHARMOLÜE décéda à son tour, deux ans après, le 19 janvier 1944, laissant un héritier, Jean-Louis, qui, en ce jour de 1963, écrit cette page afin que la postérité sache l'histoire et les auteurs de cette généalogie.

A la mort de mon père, j'avais à peine neuf ans et n'avais pas connaissance de l'existence de ces documents qui sommeillèrent dans leur malle, au milieu d'un débarras, pendant près de vingt ans.

C'est en 1961 que, l'ayant mise au jour, j'eus la curiosité de l'ouvrir et me suis mis, très intéressé, à compulser ces documents; j'ai connu ainsi les noms et les qualités de mes ancêtres.

Cette année, afin de faire connaissance avec les lieux où ils avaient vécu et d'essayer d'en retrouver des traces, je fis un voyage à Compiègne. Là, j'ai connu M. MOURICHON, président de la société historique, qui m'instruisit rapidement avec grande amabilité sur l'historique de Compiègne, et qui m'incita à faire un ouvrage aussi complet que possible sur les CHARMOLÜE.

Ma tâche n'a pas été très difficile; le travail le plus long et fastidieux était déjà fait et je n'ai eu qu'à rassembler les généalogies éparses et tous les renseignements en ma possession sur chacun des membres cités. Souvent, j'ai jugé utile d'ajouter des détails trouvés dans divers ouvrages récents; j'ai rectifié des erreurs généalogiques ou des oublis; j'ai aussi parlé, lorsque je l'ai pu, des membres maternels ou paternels des familles alliées aux CHARMOLÜE afin que tous ces renseignements puissent servir à ceux qui s'y intéressent.

Comme on va le voir, il y a encore de nombreuses lacunes; jusqu'au XV^e^ siècle, les documents faisant défaut, tous les membres qui ont existé ne nous ont pas laissé leur souvenir, pas plus que leurs descendants directs s'ils en ont eus. Ainsi, nous avons été obligés, dans plusieurs cas, de faire des suppositions basées sur des simples déductions, mais sans preuve véritable. Même dans le cours des XV^e^ et XVI^e^ siècles, il nous manque certains éléments; il est étonnant que ceux-ci n'aient pas laissé de traces, et que, brusquement, leur descendance apparaisse; peut-être sont-ils morts jeunes? en laissant des enfants, mais, dans ce cas, pourquoi ne savons-nous rien sur leur femme? La guerre de Cent Ans, et aussi les autres, les ont-ils obligé à s'expatrier? ce n'est pas impossible. D'autre part, des brouilles familiales ou avec leur municipalité ont peut-être eu la même cause. Ainsi, ce Jehan de CHARMOLÜE, mort à Langres en 1603, et que nous ne connaissons que par son fameux testament, était parti de Noyon pour voyager et guerroyer à travers le monde; mais, on apprend qu'il n'avait pas tout quitté pour seulement le plaisir de l'aventure; il en avait été forcé pour des raisons que nous ne connaissons pas exactement et il n'est jamais revenu à Noyon.

Peut-être qu'un jour, à force de recherches, ces lacunes seront comblées.

Origine des CHARMOLÜE

La famille CHARMOLÜE est sans doute l'une des plus anciennes de Compiègne. D'abord parce qu'il faut remonter jusqu'au XIIIe siècle pour ne plus en retrouver trace, et, là, les éléments de recherche ont fait défaut attendu que les archives municipales manquent pour une période antérieure, et ensuite, parce que depuis cette époque jusqu'à la fin du XIXe siècle, cette famille est restée fidèle à sa ville en y demeurant.

Il n'est tout de même pas possible d'affirmer qu'elle soit véritablement originaire de Compiègne puisque l'on ne sait rien d'elle avant ce XIIIe siècle. Peut-être est-elle venue d'une autre région ou d'un autre pays. Il serait difficile de le dire. De toute façon, on n'en trouve nulle part ailleurs dans les environs à cette époque-là. Mme Andrée LEHMANN dans « *Le rôle de la femme dans l'histoire de la Gaule* » (1944) raconte bien une anecdote reprise par M. Alain DECAUX dans « *L'histoire des Françaises* » (1974) au sujet d'un certain « Charmolaüs », gallo-romain et « entrepreneur de travaux publics » de son époque; peut-il être un ancêtre des Compiégnois? il est probable que l'on ne le saura jamais!

Le premier CHARMOLÜE de Compiègne, Albe, qui commence cette généalogie vivait dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, mais, avant lui, il existait déjà d'autres membres à Compiègne; c'est ainsi que l'on connaît Antoine CHARMOLÜE, 1248, Renaud CHARMOLÜE, 1246, 1258, 1270 (*Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne*, t. 2, p. 323, 341, 361, t. 3, p. 108) en 1288, Jean TARTE, fils de Pentecôte CHARMORÜE (id. p. 294).

Cette famille, qu'elle soit venue d'ailleurs ou qu'elle y ait toujours été, a fait souche à Compiègne, et fut même très nombreuse à certaines époques. Toutefois, une branche, vers le XVe siècle, s'est expatriée à Noyon et, plus probablement au cours des remous provoqués par la guerre de Cent Ans.

Mais à l'époque où la branche des CHARMOLÜE de Noyon s'éteignait, vers le milieu du XVIIIe siècle, la souche compiégnoise prospérait toujours pour se perpétuer jusqu'à nos jours.

Dans les siècles précédents, comme on va s'en apercevoir, ils avaient été même plus nombreux, à tel point qu'au cours du procès de la ville de Compiègne contre les DE KERROMP, Maître RAPIOT, l'avocat défenseur de la ville, lança en pleine audience du 20 août 1450, cette flèche bien aiguisée alors qu'il s'agissait de savoir si les DE KERROMP étaient nobles ou ne l'étaient pas, c'est-à-dire s'ils devaient être privilégiés ou non, et au sujet de leur alliance avec les CHARMOLÜE : « *dit que* CHARMOLÜE *est de bonne bourgeoisie de la ville et n'est noble; dit que veu ce qu'ilz ont acquis et qu'ilz ont grant foison d'enffans, se ilz sont nobles, le tiers de la ville en la fin sera noble et n'y aura personne qui paie les aides de la ville* ». Autrement dit, les CHARMOLÜE étaient si nombreux que s'ils avaient tous profité des privilèges des nobles, il n'y aurait eu presque plus personne pour payer les aides de la ville (« *Les de Kerromp* », Carolus BARRE, p. 109, édit. 1930). Il n'avait pas tout à fait tort, bien sûr, surtout que la ville avait de gros besoins d'argent pour relever les dégâts causés par les guerres. C'était, en somme, une ironique plaisanterie d'avocat!

Les membres de cette famille qui habitèrent la ville de Compiègne ont une place marquée dans les annales de la cité. Il en est de même pour ceux qui demeurèrent à Noyon ou Paris, Senlis ou Soissons.

C'était une famille typiquement bourgeoise, mais on en trouve un peu dans toutes les classes de la société, de la petite noblesse de robe à la petite bourgeoisie. On les voit figurer à toutes les époques, occupant des emplois publics ou des fonctions dans la magistrature ou dans l'église.

Sur les 190 garçons et 131 filles connus, on trouve dans les emplois publics :

A Compiègne :

— 13 échevins ou gouverneurs-attournés,
— 3 lieutenants des Eaux et Forêts de Cuise,
— 3 gardes-marteau et maîtres-verdiers de la forêt de Cuise,
— 2 greffiers en chef de la forêt de Cuise,
— 3 greffiers de la forêt de Cuise,
— 1 contrôleur de la forêt de Cuise,
— 2 greffiers des chasses de la forêt de Compiègne,
— 2 receveurs des deniers communaux,
— 2 receveurs du taillon,
— 1 receveur de l'hôtel de ville,
— 1 greffier de la prévôté foraine,
— 5 greffiers de la prévôté de la ville de Compiègne,
— 2 procureurs du roi à Compiègne,
— 2 receveurs des consignations au bailliage de Compiègne,
— 2 gardes des Sceaux royaux de la baillie de Senlis à Compiègne,
— 1 inspecteur de l'enregistrement,
— 1 officier au magasin à sel de Compiègne,
— 3 procureurs du roi au magasin à sel,
— 3 contrôleurs au magasin à sel,
— 4 grenetiers au magasin à sel,
— 1 greffier au magasin à sel,
— 1 huissier à Compiègne,
— 1 gouverneur de l'Hôtel-Dieu de Compiègne,
— 1 commissaire des guerres de l'armée des Flandres,
— 1 lieutenant du bailly de Valois au siège de Béthisy,
— 1 prévôt de l'exemption de Pierrefond.

A Soissons :

— 2 trésoriers de France.

A Roye :

— 1 prévôt royal de la ville de Roye.

A Noyon :

— 3 maires de Noyon,
— 2 élus à Noyon,
— 6 lieutenants généraux civils et criminels à Noyon,
— 1 garde du scel du bailliage de Vermandois à Noyon,
— 1 lieutenant du bailly de Vermandois.

A Senlis :

— 1 receveur des Domaines de Senlis,
— 1 maître particulier des Eaux et Forêts de Laigue,
— 1 grenetier au magasin à sel de Senlis,
— 1 greffier en chef au siège présidial de Senlis,
— 1 greffier des Eaux et Forêts de Senlis

Et ailleurs :

— 1 maire à Lussac (Gironde),
— 1 conseiller municipal aux Artigues de Lussac (Gironde),
— 1 maire à Saint-Estèphe (Gironde),
— 3 conseillers municipaux à Saint-Estèphe (Gironde).

Dans la robe, ils ont donné 5 notaires et 4 tabellions royaux à Compiègne, 8 avocats à Compiègne, 1 juge de paix du canton de Ressons, 15 conseillers du roi; A Paris, 3 avocats au Châtelet, 3 avocats en la cour de Parlement, un avocat au présidial de Paris, 1 procureur du roi au Châtelet, 1 procureur au Parlement, 1 conseiller du roi au Châtelet, 1 lieutenant civil au Châtelet, 4 secrétaires du roi, 2 procureurs du roi en cour d'église, 1 changeur du Trésor, notaire et secrétaire du roi; A Noyon, 2 avocats et 1 procureur du roi; 1 notaire à Beaugency.

Dans l'église, on trouve :

— 2 chanoines à Saint-Clément de Compiègne,
— 3 chanoines à Senlis,
— 6 chanoines à Noyon,
— 4 curés dans diverses paroisses,
— 2 religieux à Saint-Corneille de Compiègne,
— 1 religieux capucin,
— 2 religieux célestins,
— 1 religieux jacobin,
— 1 religieux bernardin,
— 1 religieux des frères prêcheurs,
— 4 religieuses diverses,
— 3 carmélites à Compiègne,
— 1 ermite reclu près de Nancy.

Dans l'armée, ils ont donné :

— 7 capitaines,
— 1 capitaine des grenadiers royaux,
— 1 lieutenant de cavalerie,
— 1 lieutenant de chasseurs à cheval,
— 1 sous-lieutenant de cavalerie,
— 1 archer des Ordonnances du roi.
— 1 homme d'armes des Ordonnances.

C'est en hommage à la notoriété des CHARMOLÜE que le Conseil municipal de la ville de Compiègne, au cours de sa séance de délibération du 23 novembre 1909, accepta à l'unanimité le projet de la Commission chargé de la dénomination des rues nouvelles, donnant pour nom « Charmolüe » à la rue du quartier de la plaine de Choisy, derrière l'usine à gaz. A ce moment-là, le maire de la ville était M. FOURNIER SARLOVÈZE, et c'est M. MOREAU, conseiller municipal, qui, au nom de la Commission, donna lecture d'un rapport dont il est extrait ce qui suit :

« *Messieurs,*

La Commission spéciale instituée par vous pour étudier les dénominations des rues nouvelles s'est réunie le 29 novembre dernier à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. MARTIN, *adjoint au maire, qui lui a exposé les désidérata exprimés et par les habitants de la ville, et par la ville elle-même pour voir attribuer un nom à chacune des rues nouvellement créées, ci-après :*

1° ...

2° ...

3° Pour la rue du quartier de la plaine de Choisy, derrière l'usine à gaz, votre Commission spéciale vous propose, Messieurs, après mûrs examens, le nom d'une vieille famille compiégnoise, celle des CHARMOLÜE, *dont la notoriété est plusieurs fois séculaire puisque, pendant plus de cinq cents ans, ce nom figure dans l'histoire de notre ville.*

Dès 1311, un CHARMOLÜE *Albe est signalé sur nos archives.*

En mars 1424, CHARMOLÜE *Laurent fait partie d'une députation envoyée auprès du duc* DE BEDFORD *pour obtenir des conditions favorables après la prise de la ville par les Anglais.*

En avril 1424, CHARMOLÜE *Jean est envoyé à Paris auprès du roi et en rapporte des lettres de pardon.*

CHARMOLÜE *Laurent, pendant le siège de 1430, fait moudre les blés pour les besoins de la population et de ses défenseurs.*

CHARMOLÜE *Jean, bourgeois, associé à d'autres membres de sa famille, fait des avances en argent pour subvenir aux besoins des troupes royales sous Henri IV ; elles lui sont remboursées par arrêt royal du 14 mars 1597.*

De 1445 à 1726, douze CHARMOLÜE *sont gouverneurs attournés.*

Les membres de cette famille appartiennent presque à toutes les classes de la société des époques qu'ils traversent : marchands, bourgeois, notaires, tabellions, greffiers, receveurs municipaux, officiers de la maîtrise de la forêt de Cuise, etc. en un mot, c'est une famille qui incarne toutes les fonctions municipales et publiques, au cours de plus de cinq siècles.

Comme particulièrement bienfaiteurs de la ville, on peut citer :

CHARMOLÜE *Jacques, notaire tabellion, qualifié par* DOM GELLISSON *de « personnage digne de louanges éternelles », qui, en 1571, donne à la ville, la moitié de l'hôtel de Roye où fut construit le collège qui existe encore.*

CHARMOLÜE *Jean fait don, en 1611, du vaste terrain, situé derrière l'hôpital pour y établir le Couvent des Capucins.*

CHARMOLÜE *Jacques, bourgeois, donne, en 1636, à l'Hôtel-Dieu un marché de terre sis à la Palée.*

Les CHARMOLÜE *se sont continués jusqu'à nos jours ; le dernier, receveur de l'enregistrement, exerça pendant plusieurs années à Compiègne.*

Quoi qu'il en soit, le nombre des membres de cette famille qui ont servi la ville à des titres divers, est tel qu'un choix est à peu près impossible et que, le seul moyen de reconnaître une telle continuité de notoriété bienfaisante semble bien de donner simplement le nom de CHARMOLÜE *à la rue nouvelle, tout en regrettant que l'on ait attendu jusqu'ici pour acquitter cette dette de reconnaissance. »*

Après la lecture de ce rapport, le Conseil en adopte les conclusions à l'unanimité.

Origine du nom " CHARMOLÜE "

Il est bien difficile d'expliquer avec assurance l'origine des noms de famille. Celui de « CHARMOLÜE » est tout de même peu commun et même assez original pour avoir inspiré Victor HUGO aux fins d'en faire un de ses personnages de « *Notre-Dame de Paris* ».

Il est possible qu'il ait une origine étrangère. Malgré tout, on pense que ce nom peut aussi venir d'un surnom, comme pour beaucoup de cas. En effet, de nombreux noms de famille ont pris naissance dans un surnom donné en rapport avec un métier, une corporation ou un état. Il est possible, alors, qu'un marchand de poisson, et probablement de morue, fut surnommé « Chair-de-Morue », et que ce surnom lui resta comme nom. Le temps et surtout l'orthographe rudimentaire de l'époque se chargèrent d'abréger ce nom et de le transformer en CHARMOLÜE. C'est peut-être pour cette raison qu'en 1288, on trouve encore ce Pentecôte « CHARMORUE » à moins que ce ne soit simplement une faute d'orthographe ou de lecture.

De toute façon, il vaut mieux prendre cette explication comme elle vient à l'imagination et n'y attacher que peu d'importance car elle n'est que pure supposition ne s'appuyant sur aucune certitude.

Armoiries des CHARMOLÜE

Les CHARMOLÜE de Compiègne portent pour armes :

« De gueules à deux bars ou barbeaux adossés d'or »

C'est ainsi qu'elles ont été enregistrées par plusieurs membres, et entre autres :

1° A l'Armorial Général de France dans le registre coté Soissons, province de Picardie, n° 47, fol. 17, par ordonnance rendue le douze du mois de juillet de l'an 1697 par MM. les Commissaires généraux du Conseil député sur le fait des Armoiries de France en la généralité de Soissons, en faveur de :

— Pierre Antoine CHARMOLÜE, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France en la généralité de Soissons (fils de Frédéric Antoine CHARMOLÜE de la Garde), suivant le brevet qui a été délivré le 21e jour du mois de septembre de l'an 1697 par M. Charles D'HOZIER, conseiller du roi, garde de l'Armorial Général de France.

2° A l'Armorial Général de France dans le registre coté généralité de Paris, Compiègne, n° 18, registre Ier, par ordonnance rendue le cinq du mois de février de l'an 1700, par MM. les Commissaires généraux du Conseil député sur le fait des Armoiries de France, en faveur de :

— Elie CHARMOLÜE, un des capitaines de sa Majesté de Compiègne (fils d'Elie CHARMOLÜE et de Catherine FOUQUET) suivant le brevet qui a été délivré par M. Charles D'HOZIER, conseiller du roi, garde de l'Armorial Général de France.

Différentes branches ont brisé leurs armes; ainsi les CHARMOLÜE de Noyon, Paris et Soissons portaient les mêmes, mais le blason était chargé en chef d'une croix recroisettée au pied fiché d'argent.

C'est ainsi que sont décrites, dans son testament, celles de Jehan de CHARMOLÜE, capitaine entretenu, décédé à Langres.

Elles ont été enregistrées, entre autres :

— A l'Armorial Général de France dans le registre coté Ile de France, nº 1, par ordonnance rendue le douze du mois de juillet de l'an 1697 par MM. les Commissaires généraux du Conseil député sur le fait des Armoiries de France en faveur de :

— François CHARMOLÜE, écuyer, lieutenant général de Noyon (fils d'Henri CHARMOLÜE, écuyer, seigneur de Seignicourt, de Caillovette et de la Cheurge, lieutenant civil et criminel à Noyon) suivant le brevet qui a été délivré le vingt-sept du mois de juillet de l'an 1697 par M. Charles D'HOZIER, conseiller du roi garde de l'Armorial Général de France.

On pourrait croire, si l'on se fie à la gravure de son jeton, que Jacques CHARMOLÜE, changeur du Trésor et notaire du roi sous Louis XII et François Ier, arrière-arrière-grand-père de François CHARMOLÜE, précédemment cité, a brisé ses armes pour une étoile à six rais remplaçant la croix recroisettée. Pourtant, sur son tombeau, en l'église de Saint-Jean-en-Grève à Paris, les armes gravées étaient « de gueules à deux bars ou barbeaux adossés d'or ». Ce qui prouve que s'il était natif de Noyon, il était sûrement originaire de fraîche date de Compiègne et de proche parenté avec ceux qui y habitaient alors. De toute façon, on ne saura probablement jamais pourquoi les armes de son jeton et celles de son tombeau ne sont pas identiques. Il est fort possible que ce soit simplement une erreur du graveur.

De même Marie CHARMOLÜE, de Compiègne, portait en chef une étoile et une rose en pointe (C. BARRE, « *Les de Kerromp* », p. 209 édit. 1930).

Quant aux armoiries que PALLIOT attribue aux CHARMOLÜE du Beauvaisis dans la « *Science des Armoiries* » (p. 80, édit. 1660), elles sont de sable à trois bars d'argent, posés deux et un.

GÉNÉALOGIE

I. — Albe CHARMOLÜE vivait à la fin du XIII[e] siècle. Il est cité dans un jugié fait par arbitres, confirmé par Philippe de Beaumanoir, chevalier et bailly de Senlis, entre les religieux et l'abbé de l'abbaye royale de Saint-Corneille pour lui et son couvent d'une part, et le maire et les jurés de la ville de Compiègne, d'autre part. Les religieux accusaient la ville d'avoir « *fait ou fait faire plusieurs prises en la terre de l'Église* ». Les arbitres étaient Pierre de Pompoing, religieux de l'abbaye de Saint-Corneille et Guillaume dit de Hangiest, prévôt de Paris pour la partie de l'Église, et Etienne Lardé et Jehan, fils de sire Herbert l'Ecripvain pour la partie de la ville. Ce fut fait l'an de grâce 1293, le jeudi jour de fête de l'Annonciation de Notre-Dame au mois de mars. On y voit qu'Albe Charmolüe payait chaque année à l'abbaye de Saint-Corneille un cens de Trois mavilles pour sa maison en la rue Parisis (Archives de Saint-Corneille).

Il possédait également la maison des Etrilles sur le Change en 1311; cette maison devait 10 deniers de rente à l'abbaye de Saint-Corneille (Archives de Saint-Corneille, au registre de 1430 à 1431, contenant 37 feuillets, brûlé par en bas).

Albe Charmolüe, pour sa maison en la rue du « Canges » (Changes) est cité dans un accord intervenu entre le prieur, les religieux du couvent de l'église de Royallieu, du val des écoliers, et les maire, jurés et communauté de la ville de Compiègne à propos des cens fonciers et droits de justice que les religieux prétendaient avoir dans la ville et les faubourgs « *à cause du don du Roi* ». Dans cet acte sont désignés les lieux où le couvent avait des cens à toucher. C'est « *assavoir : le pitancier de Saint-Corneille, douze deniers de sa maison qui fut Clarin dit Sarrazin, Adam le Vatellier, trois deniers devant le puits de la Croix en la rue du Pont, Thomas de Coudun pour les deux parts de maison du marché tenant à coté de la boucherie, sept deniers, Mathieu de Pas pour la tournotte qui est sur la maison de Marie la fruitière, etc.* ». Le maire Estienne et les jurés désignent à leur tour les immeubles sur lesquels ils ont des cens à toucher. C'est « *assavoir Jehans Tarte qui fut Gilles Bartiané, Jehan Leroide, Jehan L'Allemans... de la chaussée en la rue Parisie, Willeanne Drouart, Albe Charmolüe qui fut Oudart Roussel par devant en la rue des Canges des Etrilles... etc.* ». Cette transaction fut confirmée par une charte du roi Philippe IV, donnée à Saint-Ouen, près de Saint-Denis, au mois d'août 1311, scellée d'un grand sceau de cire verte portant l'empreinte du roi scéant en son lit de justice (Archives de la ville de Compiègne).

On ne sait pas avec qui fut marié Albe Charmolüe, mais on sait qu'il a eu un enfant; il est probable qu'il en eut plusieurs mais on ne connaît que celui-là :

II. — Pierre CHARMOLÜE, fils du précédent, était bourgeois et propriétaire à Compiègne. Il payait, en 1311, à l'abbaye de Saint-Corneille un surcens de dix deniers pour sa maison des Etrilles sur le Change (Archives de Saint-Corneille).

On ne connaît pas le nom de sa femme, mais il a eu sans doute plusieurs fils dont on ne connaît que l'aîné qui suit :

III. — Jean CHARMOLÜE, l'aîné, était propriétaire à Compiègne où il demeurait dans une maison à côté de Jehan de la Voulte et Colet de la Voulte, comme on le voit dans une reconnaissance de ces derniers du 20 mai 1395.
Il épousa Aveline. C'est par une vente passée devant Pierre Espargnan et Jehan Le Poulletier, garde des Sceaux en la prévôté de Compiègne et de Choisy, au mois d'août 1336, que l'on voit que Jean Charmolüe était le fils de Pierre et qu'il avait pour femme Aveline; cette vente, faite à Jean Desprez, demeurant à Compiègne, consistait en vingt sols parisis de cens sur une maison située rue Saint-Pierre et appartenant à ce moment-là à Jean Lecordier, pour la somme de sept livres et quinze sols parisis (Archives de l'abbaye de Saint-Corneille, boëte du clos de Charlemagne, marquée 27°).
Il posséda le fief à verge de Lihu, dit de Jean Charmolüe. « *Le domaine de ce fief, nous apprend Louis de Gaya dans « Les huit barons fieffés de Saint-Corneille » (p. 159), était au bois de Lihu, dont les habitants sont de la paroisse des fieffés. Il consistait en cent quarante quatre arpents de bois et en plusieurs terres labourables chargées de vingt-deux mines de grain envers l'abbaye de Saint-Corneille. L'illustre Maison d'Estrées l'a possédé longtemps. Messire Jean d'Estrées qui était maire de Compiègne en 1207 était seigneur du bois de Lihu en 1231, comme nous l'apprennent deux titres de ce temps-là... Gaffée d'Estrées, fils d'Ernoul, s'étant fait religieux à Saint-Corneille laissa une partie du fief du bois de Lihu à Catherine d'Estrées, sa sœur, laquelle épousa en premières noces Waultier Dantoing, sire de Bellonne, et en secondes Guy Seigneur du Plessis-Brion. Elle en donna reconnaissance l'an 1312. Ce fief fut démembré en 1330 mais le domaine resta toujours dans la maison d'Estrées avec la Seigneurie... Le fief à verge qui en avait été alliéné dès l'année 1330 échut par succession à Jean Charmolüe, l'un des plus riches bourgeois de Compiègne, qui le tenait en 1383 suivant le dénombrement que Messieurs de Saint-Corneille donnèrent cette année-là à la Chambre des Comptes.* »
Jean Charmolüe a eu, entre autres, le fils suivant :

IV. — Jacques CHARMOLÜE, son fils, était docteur en médecine et propriétaire à Compiègne.
Il payait à l'abbaye de Saint-Corneille pour une maison rue des Poissonniers et pour une autre rue de Paris (Archives de Saint-Corneille, registre de 1399 à 1428, folio 48).
Il payait également pour les maison et forge rue des Changes (id. folio 14).
Il succéda à son père dans le fief à verge de Lihu dit de Jean Charmolüe; il en fit hommage à l'abbaye de Saint-Corneille en 1422 (Louis de Gaya, p. 164).
A l'époque où les environs de Compiègne étaient dévastés par les partis d'Armagnacs et de Bourguignons, les attournés, voulant mettre à l'abri la ville d'un coup de main, armèrent les habitants, firent réparer le pont de pierre « *avec une activité telle que les ouvriers passaient la nuit éclairés par des chandelles, des torches de cire et des tourteaux qu'on mettait dans des falots* ».
Jean d'Hangest, seigneur de Genlis, était alors gouverneur militaire de la ville, choisi par les habitants, alors que le roi Charles VI avait nommé le capitaine Jehan de Soissons-Moreuil. Cette décision mécontenta les Compiégnois et ils résolurent dans une assemblée générale tenue le 29 avril 1408, de protester, attendu que la ville ne devait recevoir de gouverneur « *d'après les chartes, que lorsque les ennemis étaient par de ça la rivière de la Somme* ». Un procès verbal de cette résolution fut envoyé

au roi et il était signé par les notables habitants, au nombre desquels était Jacques Charmolüe; voici le texte : « *Le Dimanche XXIX^e^ jour d'apvril 1408, Pierre d'Ailli, lieutenant, Jehan l'Apostre, Simon Pouillet, Yves Frimaut, Adrien le Boucher, Jehan Filleul, Pierre le Boursier, Régnaut Passinot, Mathieu le Coq, Simon Le Féron, Pierre Le Féron, Jaques Charmolüe, Thomas Quillet, conseiller, Henry Martin, procureur, Henry Aucher, Colart le Bouchier, Gérart Compère, Jehan Le Féron, Laurens Chastelain, Pierre le Bacquier, Herbert Escripvain, Jehan Dupuis, maist. Jaque Cadot, Gille Saget, gouverneurs : pour délibérer sur la requeste que faisoit mons. de Moreuil pour estre capitaine de Compiègne. Délibéré sur ce, que on lui dira les chartres teles que on ne doit avoir cappitaine se les ennemis ne sont pas deça la rivière de Somme. Et aussy que la capitennerie a esté donnée à Guion Thomasse contre lequel la ville plaide ; et monstrera on le procès. Toutes voyes s'il convenoit avoir capitaine et que les ennemiz feussent comme dit est, il est toujours le premier nommé.* » (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 44, note 2).

Malgré cette protestation, le roi maintint la nomination de Jehan de Soissons-Moreuil que la ville de Compiègne ratifia le 4 août 1410. Le capitaine s'installa à l'hôtel de Jehan l'Apôtre, sur le marché aux fruits; le budget municipal paya à l'hôtelier vingt-neuf livres pour la dépense faite par le nouveau capitaine qui fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

Quelques années après, le 26 janvier 1414, il s'agissait de savoir si l'on devait laisser entrer les Bourguignons dans la ville. Tout le monde n'était pas d'accord et la décision à prendre était grave. C'est la raison pour laquelle, on nomma au Conseil quarante personnes parmi les notables de la ville; on y trouve encore Jacques Charmolüe ainsi que Jean, son fils. Etaient-ils pour les Bourguignons ou pour les Armagnacs? on ne le saura jamais. Le fait est que le lieutenant du bailly s'opposait à l'entrée des gens d'armes, mais la grande masse des habitants le contraignit à ouvrir les portes sous la menace d'introduire elle-même les Bourguignons dans la place. Il est évident que l'intérêt immédiat de Compiègne était bourguignon. Si, en ouvrant leur porte, le 1^er^ février, ses habitants n'avaient pas cru « *meffaire* », il semble qu'ils aient dû être éclairés, lorsque réunis le 15 février, ils eurent à délibérer sur la lettre de pardon que le roi leur accordait, à condition qu'ils fassent « *vuidier les gens d'armes que Monsieur de Bourgoingne avoit mis en garnison* ». Mais les habitants, constants, dans leurs sentiments, décidèrent que les gens d'armes « *ne s'en partiroient point, et que ilz n'avoient point fait contre les mandements du Roy* ». Evidemment, il y avait là désobéissance, mais peut-être pas faute grave, puisque nos pères disaient n'avoir pas conscience d'avoir désobéi... Nous devons reconnaître aussi que « *vuidier les gens d'armes de Monsieur de Bourgoingne* » n'était pas chose aussi facile à faire qu'à dire! Compiègne, enfin, allait revenir au roi, puis subir tour à tour, Bourguignons, Armagnacs, Anglais, Français et Anglais encore, jusqu'à Jeanne d'Arc et le siège de 1430.

Le roi Charles VI se décida à mettre le siège devant la ville qui capitula, sans assaut, au bout de six semaines; puis il fit son entrée dans sa bonne ville, le 7 mai 1414 (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 50 à 55).

Jacques Charmolüe vécut dans cette époque troublée et mouvementée ainsi que ses deux enfants que nous allons voir maintenant.

V.1. — Pierre CHARMOLÜE, fils du précédent, était propriétaire et épicier-mercier à Compiègne où il demeurait. Les merciers, « *vendeurs de tout, faiseurs de rien* » comme disait autrefois les malicieux, gagnant généralement beaucoup d'argent,

occupaient dans les cités une situation prépondérante. Il en était ainsi à Compiègne, où merciers et drapiers portaient les noms des principales familles de la ville.
Entre la Saint-Jean-Baptiste 1422 et la même date 1424, il payait à la ville, Pierre Crin étant receveur, la somme de quatre livres parisis pour le louage pendant une année d'une halle dans laquelle il mettait son sel.
Il livrait aussi, en 1422, certaines marchandises à la ville; Pierre Crin lui donne treize livres douze sols pour sa dernière livraison.
Peu de temps après, le même receveur lui rembourse des frais en son nom, au nom de Jacques Aubry et à celui de plusieurs autres habitants de la ville « *qui alèrent à Paris en l'an mil CCCC XIX pour aultres lettres de la paix lors faicte entre nos seigneurs de France pour le bien et profit de la ville comme par mandement et quittance faict apparoir.* » (Comptes de la ville de Compiègne, 1422 à 1424, fol. 14 et 109).
Pierre Charmolüe acheta, le 11 mars 1425, à Colart le Bouchier, devant Rogier Duval et Robert de Kerromp, clerc, garde des Sceaux de la baillie de Senlis établie à Compiègne, « *une maison, cours, jardin et lieu ainsi comme tout se comporte seans à Compiègne en la rue de la Boucherie tenant d'une part à Jacques Aubry et d'autre part à la rue qui mène de la rue des Domeliers aux murs de la ville abboutant par derrière aux Cordeliers en laquelle maison demeure à présent Jehan Lemonnier, boucher, tenue du minage de Compiègne chargée de six sols parisis de rente vers la veuve de feu Philippe... chacun an au terme Saint-Rémy sans autres charges. Item une grange ainsi comme elle se comporte seans audit Compiègne au lieu dit en Coq Basile sise près de la Porte de Paris* ». Cette vente fut faite pour la somme de cent livres tournois.
Le 12 avril 1426, il renonça à l'hypothèque sur cette maison et cette grange (Copié sur les originaux en parchemin qui se trouvaient aux archives des Cordeliers de Compiègne).
En 1428, il releva le fief d'Henry Aucher et il payait pour sa maison rue des Poissonniers (Archives de Saint-Corneille, registre 1428, 29 et 30, contenant 20 feuillets, folio 10 recto).
En 1428, aussi, il releva le fief à verge de Lihu dit de Jean Charmolüe et le laissa à Pierre Charmolüe, son fils aîné, dit Perinet, chanoine à Noyon (Louis de Gaya, p. 164).
En 1445, il payait à l'abbaye de Saint-Corneille pour les maison et forge de la rue des Changes, pour sa maison rue de la Porte Pierrefond joignant l'aigle d'or (Archives de Saint-Corneille, registre 1445, contenant 65 feuillets, folio 35 recto).
On ne connaît pas le nom de sa femme, mais il a eu quatre enfants que nous allons voir.

V.2. — Jean CHARMOLÜE, frère du précédent, était propriétaire à Compiègne, mercier et tavernier en 1426.
Il demeurait en la maison des Etrilles, « *emprès l'hostel Saint-Christophe* », rue des Changes; pour cette maison il payait dix livres de rente à l'abbaye de Saint-Corneille (Archives de l'abbaye de Saint-Corneille, un registre, brûlé par en bas, contenant 37 feuillets, de 1430 à 1431, folio 9, recto).
Il possédait également une maison rue aux Poissonniers, sans doute en partie, pour laquelle il payait un surcens à l'abbaye de Saint-Corneille; de même, il payait cinq mines de blé pour le petit moulin sur le pont (Archives de Saint-Corneille, registre de 1399 à 1428 contenant 111 feuillets, folio 9 recto).
En 1405, Jean Charmolüe était « *hescheur* » au grenier à sel de Compiègne. Le grenetier était Jehan de Vaulx, le clerc du grenetier, Regnaudin de Pacy ou Passy,

le « *contrerolleur* », Guillaume le Renvoisié, le mesureur du sel, Pierre Delaitre, et le clerc du grenier, Yvon de Kerromp.
Le sens du mot « *hescheur* » reste indéterminé et on ne sait pas quel était son rôle dans l'organisation du grenier à sel.
C'était à l'époque du procès contre Noyon au sujet de la chambre à sel qui était louée par Compiègne dans cette ville (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 21).
Jean Charmolüe, à partir du 9 novembre 1409 et pour trois ans, était fermier de la coutume du « *vendage du poisson de mer* »; il perçoit du receveur de la ville « *pour la valeur de ladite coutume qui a esté vendue et délivrée audit Charmolüe au plus offrant et dernier enchéreur* », la somme de seize livres treize sols quatre deniers (Comptes de la ville de Compiègne de 1408 à 1410, 6e feuillet, tiré d'un registre en parchemin contenant 60 feuillets).
Les 13 et 14 mars 1431, on trouve Jean Charmolüe en compagnie du clerc de la ville de Compiègne, Robert de Kerromp, faisant l'inventaire des blés aval de la ville; ils passent chez le tavernier, Baudet de Quiry, puis chez Jean de Ury, aussi tavernier (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 74).
En 1434, il payait, comme héritier de Jehan Charmolüe de Margny, à l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas au Pont, pour une mine de terre sise au chemin des Pèlerins, tenant d'une part aux hoirs de Raoulet Cousin et d'autre part aux hoirs de Guillaume de Valencienne (Extrait tiré en 1788 aux archives de Saint-Nicolas au Pont d'un registre en papier couvert en parchemin qui était le compte rendu par frère Robert, commencé le 11 mai 1434, fol. 56). Il avait aussi une maison à Margny en 1448 (Procès verbal d'état des lieux du 28 octobre 1448 par Pierre Boutery, sergent à cheval de la prévôté foraine de Compiègne).
Il avait possédé aussi une pièce de terre sise au camp la Pierre et qu'il avait vendue à Simon Marcoul; c'est ce dernier qui payait à l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas au Pont en 1434 (Archives de l'Hôtel-Dieu, compte rendu de frère Robert du 11 mai 1434, fol. 60).
Il fut élu gouverneur-attourné à la Saint-Jean-Baptiste 1445 avec Pierre Le Maire, avocat, Raoul Thiebaut et Pierre Crin.
Pendant leur administration, dès le 31 août 1445, le long procès que la ville soutenait contre l'abbé de Royaumont se termina; à cette date, Raoul Thiebaut, le procureur en cour laie, signe un compromis dans lequel l'abbé consent à réduire sa rente au quart pendant quatre ans; au moins pendant cette période les gouverneurs et l'officier de la ville, Robert de Kerromp, seront tranquilles de ce côté-là.
Il y avait, en effet, bien d'autres choses tout aussi graves à s'occuper; la ville avait subi de graves dégâts au cours des sièges successifs et il fallait relever ces ruines, ou du moins aider à les faire relever. Dès avril 1445, le roi, par ses lettres données à Nancy, avait mandé aux attournés de faire une enquête sur le minage de Compiègne, pour que, après examen, il soit accordé par la cour de Parlement, une juste réduction. Cette enquête, une fois faite, fut remise en cour et les attournés durent assigner tous les rentiers, afin d'entendre la décision prononcée par le Parlement.
La copie de cette enquête forme un registre de 68 feuillets en mauvais état conservé aux archives de la ville et coté DD. 20. M. Sorel l'a publié dans son ouvrage sur Jeanne d'Arc (p. 366).
Après l'exposé des produits du minage, les attournés rappellent les trois ressources principales de la ville : les vins, la foire de la mi-carême et les tournois, où nobles et bourgeois « *souloient jouxter* ». Tout cela est bien déchu! « *Ces tournoiements et les assemblées des Roys et des Princes, qui avaient coutume de se faire en lad. ville,*

sont du tout cessez, et dès longtemps ». La foire a été délaissée et actuellement est tellement diminuée qu' « il n'y est point la XX^e partie de peuple et des marchans que il souloit vindre ou temps passé ».

Le nombre considérable des maisons détruites, la population réduite des trois quarts, complètent le tableau désolé d'une antique et riche cité. L'état se termine ainsi : « *Sy supplient et impètrent lesdits habitans de Compiègne à nos Seigneurs de la Court de Parlement qu'il leur plaise, de leur bénigne grande bonté, de contraindre lesdits rentiers* » à reprendre et administrer eux-mêmes les biens, et « *en descharger de tout, désormais en avant, lesdits habitans desdites charges* », ou du moins, de modérer les rentes en proportion de la valeur des héritages, et ce pour toujours, « *car aultrement, se estoit modéraction à temps, ce seroit à toujours recommencer procès, et n'est pas vraysemblable que, à nul jour, ne en temps aucun, les droits dessusditz viengnent en valeur* ».

Tout en tenant compte de l'exagération possible, il est évident que ces ruines accumulées ne permettaient pas à Compiègne de servir les rentes au même taux que pendant sa période de prospérité.

En 1449, Jean Charmolüe, dit le Camus, possédait une masure dans la rue des Chevaux, derrière les Jacobins, tenant à une maison qui appartenait à Jean Vaignon (Archives de l'Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas au Pont, année 1449, fol. 64).

De même, il avait aussi une maison rue Parisis tenant à Adam Courtois (id. fol. 80).

Le 1^er septembre 1451, Jean Charmolüe se trouve en compagnie des principaux habitants de Compiègne, en l'hôtel de Raoul Le Page, receveur, lorsque celui-ci rend ses comptes, et offre à cette occasion un dîner autour du lieutenant du bailly et de Mathieu de Sarnoy; c'était un dîner important et ils étaient nombreux; il y avait « *M^e Jean Massieu, Raoul Thiebaut, substitut du procureur du roi, Raoul de Vaulx, Andrieu de Hénault, lesdits gouverneurs, Henry Faverel, procureur de la ville, Gérard le Riche, Robert Lescripvain, Simon Rose, Colart le Hère, M^e Pierre Champion, Jehan Charmolüe, Pierre Crin, Pierre Le Caron, Jean de Creil, Adam Murlot, Robert de Kerromp, Jaquet de Kerromp, Jean le Maire, Robert Alixandre, Jean Bourgeois, Pierre Ragot, Jean Dive, Raoul Morel et aultres* » (Archives de Compiègne, CC 19, fol. 275).

C'est la dernière fois que nous rencontrons Jean Charmolüe; sans doute est-il mort peu après. Nous ne lui connaissons pas d'alliance ni de descendance.

VI.1. — Pierre CHARMOLÜE, dit Perinet, fils aîné de Pierre Charmolüe, était chanoine à la cathédrale de Noyon. Il y fut reçu en 1451.

Il hérita de son père du fief à verge de Lihu dit de Jean Charmolüe et en donna le dénombrement à la Chambre des comptes le 31 janvier 1451. Il le vendit à son frère, Laurent dit le Tondeur, procureur en cour laie en 1481 moyennant la somme de seize écus d'or et quarante sols parisis de rente. Mais Jacques Charmolüe, son cousin, avocat au Parlement, le tira par retrait lignagier en vertu d'une sentence du prévôt de Paris et le donna à Jean Langlois, fils de Marie Charmolüe, sa parente (Louis de Gaya, p. 164).

On ne sait pas quand est mort Pierre Charmolüe.

VI.2. — Laurent CHARMOLÜE, dit le Tondeur, son frère, était procureur à Compiègne où il habitait.

Il payait un cens à l'abbaye de Saint-Corneille pour sa maison de la rue des Poissonniers (Archives de Saint-Corneille, registre de 1430 à 1431).

En mars 1424, après le siège de Compiègne, il fait partie d'une députation envoyée auprès du sire de Montferrand pour obtenir des conditions favorables, après la prise de la ville par les gens de Charles VII. Comme on le verra plus loin, cette ambassade de six bourgeois échoua dans sa mission. La députation féminine envoyée par la suite obtint le pardon. Et, le 9 avril suivant, Laurent repart à cheval, en compagnie de Baudon de la Fontaine et « *alèrent à Pont-Ste-Maxence là où estaoit le sieur de Montferrand et parlèrent à lui touchant ledit pardon et prindrent lettres d'icelui que Jehan Decreil et Pierre Charmolüe* (son père) *avoient et apportèrent à Compiengne parmy ce que ils leurs rendirent de XLIIII livres parisis pour les frais de lettres* ».
Pendant le siège de 1430, il se chargea, comme d'autres habitants de la ville de faire moudre les blés pour les besoins de la population et ses défenseurs. En effet, le moulin à vent qui se trouvait à la pointe du boulevard, du côté de la chaussée de Margny, fut détruit « *par quelques pierres à canon habilement lancées* ». Dès le 27 mai 1430, il fallut aviser à le remplacer dans des conditions moins dangereuses. Les attournés firent alors installer aux frais de la ville, dans la grande halle et dans celle aux frippiers qui était à côté, deux moulins à manège qu'on afferma chaque semaine à des habitants qui se chargèrent d'y faire moudre le grain. On apprend ainsi que Laurent Charmolüe fut l'un de ces habitants : « *Receu de Laurens Charmolüe qui a prins à ferme le moulin à chevaulx faict en la grant halle de Compiengne du lundy XXIX*e *jour de may l'an mil IIII et trente jusques à huit jours ensuivant inclus parmi (moyennant) VIII sols parisis pour chacun jour.* » (« *Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne* » de SOREL, p. 231, note 2).
En ces tristes jours de mai 1430, Laurent vivait, sans le réaliser sans doute, un des grands drames de notre Histoire : la capture de Jeanne d'Arc. Probablement, en ce matin du 23 mai, se trouvait-il dans l'église Saint-Jacques comme beaucoup d'autres attirés par la présence de la Pucelle? Peut-être a-t-il entendu cette phrase légendaire de Jeanne : « *Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie, et que de bref je serai livrée à mort ; je vous en supplie, priez Dieu pour moi* ». Le soir, elle était prise.
Laurent vécut encore de nombreuses années car il était jeune à cette époque. En 1481, il acheta à son frère, Pierre, chanoine à Noyon, le fief de Lihu, dit de Jean Charmolüe.
Cette même année, il fut élu échevin avec Laurent Le Caron et réélu en 1484 avec le même Laurent Le Caron.
On ne sait qui il a épousé, mais il a eu deux fils, Pierre et Robert que nous verrons plus loin.

VI.3. — Périnette CHARMOLÜE, sa sœur, habitait aussi à Compiègne. Elle releva le fief d'Henry Aucher en 1451 ; son père le tenait en 1428 et elle en donne son dénombrement à l'abbaye de Saint-Corneille en 1451.
Aucun acte ou archive ne nous indique exactement avec qui elle s'est mariée. Pourtant, Carolus BARRÉ, dans « *Les de Kerromp* » (p. 144, note 2) donne une indication dont peut découler une supposition qui paraît possible. Elle aurait épousé, en premières noces, Raoul le Page, mercier, ancien gouverneur de la ville; ce dernier étant décédé, sa veuve qui possédait l'hôtel des Coqueletz, provenant de Pierre Charmolüe, mercier-épicier (père de Périnette et qui l'avait sans doute faite héritière de cet hôtel) se remaria avec Colart (Nicolas) le Hère ou le Haire, né vers 1420, marchand mercier, collecteur d'une taille du roi avec Henry Langloix et Jean

Bucquet; il fut aussi prévôt forain de 1451 à 1454, gouverneur attourné de 1457 à 1463 et commis à l'exercice du grenier à sel, pour le grenetier.
De plus, ce Colart le Hère devint tuteur de Raoulin Charmolüe, fils de Jacques et de Suzanne Rimbert, et petit-neveu de Périnette.
L'hôtel des Coqueletz passa successivement de Pierre Charmolüe à Raoul le Page et ensuite à Jean de la Morlière, mari de Regnaulde le Page, probablement une fille du premier mariage de Périnette.

VI.4. — Jacques CHARMOLÜE, dernier enfant de Pierre Charmolüe, était bourgeois et greffier de la prévôté de la ville de Compiègne. Il habitait dans une maison de la rue des Changes; on voit qu'il payait, pour cette maison, à l'hôtel-Dieu de Compiègne de 1426 à 1451 (Archives de l'hôtel-Dieu, registre des comptes et recettes des années 1426 à 1451, folio 10, verso).
Il possédait aussi un terrain sur une place qui fut à Guillaume Mauguin et dernièrement à Jehan de Quiry, enclavé dans sa grange hors de la porte de Pierrefond; il payait pour cela deux sols de cens (Archives de Saint-Clément de Compiègne, registre servant aux vicaires et chapelains, coté 1398, 3e liasse, folio 1er, verso).
Il possédait encore une pièce de vigne « *es vallée de Margny* » pour laquelle il payait deux mines d'avoine (Archives de la ville de Compiègne, registre du 24 juin 1431 au 24 juin 1434, folio 28, recto, art. 4e).
Il avait aussi droit de prendre cinq setiers de vinage sur une pièce de vigne sise aussi à Margny, et à cause de cela devait à Saint-Louis de Royallieu chaque année, une poitevine. Le cens est payé, en 1441, par Robert de Kerromp son gendre, et en 1443, par Adam Murlot à cause de sa femme Catherine de Kerromp.
Il possédait encore une vigne au « *Cavel* », dépendance de Venette, relevant du fief de Thomas Quillet et tenant à Jean de Creil, chargée d'une redevance de dix-huit deniers. Elle était à Gillette Charmolüe, sa fille et femme de Robert de Kerromp, en 1426.
Il avait aussi l'hôtel des Etrilles; les hoirs de Jacques Charmolüe payaient à la ville un cens annuel de deux sols et deux chapons. Cet hôtel tenant à la maison qui fut à Jean de la Voulte appartenait vers 1528 à Laurent Charmolüe.
Jacques Charmolüe prenait aussi un surcens sur l'hôtel du Corbillon au marché à fruits; le droit dû à la ville est par la suite payé par Jean de Kerromp dont le fils Jacques vend à Simon Le Féron une rente de huit livres tournois à prendre sur ledit hôtel.
Ses héritiers prenaient également un surcens sur le clos qui avait appartenu à Colart de la Voulte, situé derrière les Nonnains; ils payaient pour ce surcens, deux mines d'avoine à la ville à titre de redevance seigneuriale.
Jacques Charmolüe figure sur la liste des bourgeois qui avancèrent des fonds à la ville lors de l'emprunt pour le sel en 1398.
Il fut commis par les gouverneurs attournés à recevoir la « *coutume du dialage* » de la Saint-Jean-Baptiste 1404 à la Saint-Jean 1406, puis de la Saint-Jean au 8 novembre 1406, encore du 9 novembre 1409 à la Saint-Jean 1410. Il rend son compte détaillé et il est encore commis à cette fonction de 1410 à 1412, et le 8 janvier 1414, les gouverneurs attournés s'accordent avec lui.
Le 17 septembre 1406, il est élu parmi les assesseurs de la taille levée par le roi pour les guerres de Guyenne.
On le voit présent assez régulièrement aux assemblées des habitants convoqués pour décider des affaires importantes.

Il décéda entre 1430 et 1432, laissant une grosse fortune à ses cinq enfants que nous allons voir.
(Ces derniers renseignements ont été puisés dans « *Les de Kerromp* » de Carolus BARRÉ).

VII.1. — Jacques CHARMOLÜE, seigneur de Garges, fils du précédent, était licencié ès lois et en décrets, auditeur des causes et avocat au Châtelet de Paris, de 1436 à 1448 (1). Il épousa d'abord Suzanne Rimbert, fille de Régnier Rimbert, demeurant à Compiègne. Elle reçut en dot le petit moulin sur le pont de Compiègne qui devait un surcens de blé.
Devenu veuf, il épousa en deuxièmes noces Marguerite Barthélémy, fille de Guillaume Barthélémy qui, entré au Parlement de Paris, en qualité de conseiller, en 1436, était mort en charge, en 1454, et cet ancêtre des seigneurs de « *Longpérier en Mulcien* » était apparenté à ce bourgeois de Paris, Huchon Barthélémy, qui tenait boutique de changeur sur le Grand Pont, du côté de la Boucherie, et qui fut la tige des seigneurs du Plessis-Belleville et d'Eve (E. LAURAIN dans « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 145, 146, édit. 1941, et Carolus BARRÉ dans « *Les de Kerromp* », p. 181, édit. 1930).
En 1431, Jacques Charmolüe payait, à la place de son père, deux mines d'avoine à la ville de Compiègne pour la pièce de vigne sise dans la vallée de Margny (Archives de la ville de Compiègne, registre du 24 juin 1431 au 24 juin 1434, folio 28, recto, art. 4e).
Il possédait encore, par héritage de son père, la maison, manoir et lieu sis « *en la rue des Changes tenant d'une part à l'hôtel de Heaulme et d'autre part à une masure qui fut défunt Jean et Colart de la Voulte aboutissant par derrière en la rue Dame-Helvys-d'Estrées* ». Cette maison, restée quelque temps inhabitée à cause des guerres, se trouvait, à cette époque, en très mauvais état et il obtint de l'hôtel-Dieu, dont Roger Duval et Jean Rousset, chirurgien, étaient gouverneurs, et des gouverneurs attournés de la ville de Compiègne (Gilles Voisine, Simon Roze et Pierre Bultel) une réduction de rente de quatre livres parisis sur les cent sols parisis qu'il devait, afin de pouvoir faire faire les réparations nécessaires à cette maison. Pour cela, il fit assignation de ces quatre livres parisis de rente sur d'autres maisons : 1) de deux livres et dix sols parisis de rente de son acquet sur une maison et lieu à Compiègne en la rue des Changes que possède Robert Alexandre; 2) treize sols parisis de rente sur une maison et lieu en la rue Parisis que possède Régnier Rimbert; 3) et seize sols parisis de rente à prendre sur l'hôtel de l'Aigle d'Or et sur la maison joignante à celle-ci que possède Pierre Brouet en la rue qui va des Changes à la porte de Pierrefond. Cet acte fut passé le 20 mai 1443 devant Pierre Lemaire et Robert de Kerromp, garde des Sceaux de la baillie de Senlis.
Etant avocat au Châtelet, Jacques Charmolüe vivait pratiquement à Paris; il ne venait à Compiègne que pour s'occuper de ses affaires et de ses biens. A l'occasion, il rendait quelques services à la ville de Compiègne. Le samedi 7 novembre 1444, Robert de Kerromp, son beau-frère, était allé à Paris en compagnie de l'avocat Gilles Voisine, gouverneur attourné, afin de mettre au point certains projets pour arriver à un accord avec l'abbé de Royaumont; si, à cause des prétentions inacceptables de l'abbé, l'affaire de Royaumont n'avait pas avancé, ce long séjour (19 jours)

(1) Archives Nationales, p. 110, f. 238, Gallia Régia de 1328 à 1515.

ne fut pas perdu toutefois. Les solliciteurs avaient requis, auprès des Trésoriers de France, l'entérinement d'une charte du roi qui voulait que, de son vivant, les bourgeois de Compiègne puissent tenir fiefs nobles sans payer finance. Cette charte leur avait été octroyée « *pour la grant et vertueuse résistance* » effectuée durant le siège de 1430. Il était urgent de la faire enregistrer, car les commissaires royaux voulaient poursuivre les possesseurs de fiefs et s'opposer « *à la délivrance des héritages et revenus de la Table-Dieu* » à fin d'amortissement.

C'est grâce à l'entremise de Me Gérard Le Coq et de Me Jacques Charmolüe, avocat à Paris, que les Trésoriers de France, après délibération avec Nosseigneurs des Comptes, accordèrent les « *lettres d'entérinement en regard des fiefs, et de délivrance au regard de la Table-Dieu* », à condition que la Table-Dieu baillerait, avant le jour de Pâques, la déclaration de ses héritages, rentes et revenus.

Au cours de leurs négociations, l'attourné Gilles Voisine et Robert de Kerromp, ayant jugé bon de prendre l'avis des autres attournés, utilisèrent les services de Jeanne, femme de Laurens Alveil, hûcher, qui fit la liaison et porta les lettres : « *A Jehanne, femme de Laurens Alveil... à Paris... la première semaine de Septembre MCCCC xliiij... porter lettres closes à Me Gérard le Coq et à Me Jaques Charmolüe, avec deux requestes à Nossgrs les Trésoriers de France pour requérir surcéance de bailler aux commissaires sur le fait des nouveaux acquets et admortissements ou Baillage de Senlis, la déclaracion des héritages des gens d'église, nobles, bourgeois et habitans de la ville et chastellenie dud. Compiengne, laquelle déclaracion, par le cry par eulx fait, ilz vouloient avoir dedens quarante jours aprez ledict cry, qui fut fait le XXIe j aoust MCCCC xliiij, ad fin que lesd. Mes Gérard et Jaques se voulsissent traveiller par devers lesd. trésoriers pour avoir lad. surcéance jusques à ung an. Et par l'ayde d'iceulx conseillers, lesd. Trésoriers accordèrent terme de bailler lad. déclaracion jusqu'au derrain jour de mars ensuivant, comme il est contenu es lettres desd. trésoriers par elle apportée ausd. Gouverneurs...* (CC 16, 114, verso, Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 83, note 1, édit. 1930).

Déjà, en 1442, Jacques Charmolüe avait eu une entrevue à Paris avec le prieur de l'hôtel-Dieu de Saint-Nicolas et l'avait invité à souper. A son retour, au mois de mai, le prieur rend la politesse et invite Jacques à dîner avec le Conseil à l'hôtel-Dieu (Extrait des comptes de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas, registre de 1442 à 1443).

Jacques Charmolüe mourut en 1448 (2). Il laissait donc veuve sa seconde femme qui vécut encore de nombreuses années. En effet, le 20 mars 1479, un laboureur de Mitry-en-France, Pierre Fournier, prenait à rente de Marguerite Barthélémy, alors veuve de Jacques Charmolüe, une maison sise à Mitry, moyennant une annuité de deux muids et demi de grain, dont un cinquième devait être servi à Me Guillaume Charmolüe, prêtre, maître ès arts, bachelier formé en théologie et chanoine de Noyon, et un autre cinquième à Marguerite Charmolüe veuve de Jean de Barenton, marchand drapier, laquelle, le 29 juillet 1480, rachetait sa part à son frère Guillaume, le chanoine (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 145, 146, édit. 1941 (3).

Jacques Charmolüe a eu un enfant de Suzanne Rimbert et six de Marguerite Barthélémy.

---

(2) En effet, le 4 décembre 1448, Marguerite Barthélémy, sa veuve, demande le partage de la succession de feu son mari, la moitié pour elle et l'autre moitié pour ses enfants.

(3) Marguerite Barthélémy se serait remariée le 5 juillet 1462 à Jean Javelin, conseiller au Présidial, et ensuite le 4 août 1464 avec Gérard Colletier (Bibliothèque Nationale).

VIII.1. — Raoulin (ou Raoul) CHARMOLÜE, fils du précédent, était mercier à Compiègne et sergent de 1463 à 1478.
En 1479, il vivait, probablement célibataire, avec Adrien Charmolüe dans sa maison de la rue des Poissonniers.
De 1467 à 1481, il payait un cens à l'abbaye de Saint-Corneille pour sa maison de la Tasse, grande rue Saint-Antoine, et un surcens pour le petit moulin sur le pont qu'il avait hérité de sa mère (Archives de Saint-Corneille, registre de 1467, fol. 34, recto et 37 verso - *Chartrier de Saint-Corneille*, année 1481).
En 1481, il possédait aussi une maison rue de Paris. En 1491, ce sont ses héritiers qui payent à sa place.
On pense qu'il a épousé Denise Devault; en effet, autour de la tombe de cette dernière, dans l'église des Jacobins de Compiègne, on pouvait lire cette épitaphe :

> « CY GIST DAMOISELLE DENISE DEVAULT, EN SON VIVANT FEMME DE FEU RAOULT CHARMOLÜE, MT. BOURGEOIS DE COMPIÈGNE, LAQUELLE TRÉPASSA LE ONZIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE L'AN DE GRACE MIL CINQ CENT ET TRENTE. PRIEZ DIEU POUR SON AME ET POUR SES AMIS TRÉPASSÉS. PATER NOSTER. AVE MARIA. »

Au milieu de la pierre tombale était représentée une femme vêtue en habit long et mains jointes, ceinte d'un cordon de l'ordre de Saint-François garni de grains de chapelet. De part et d'autre se trouvent deux blasons : à gauche, de gueules à un semé de croix pattées au pied d'argent et sur le tout deux bars ou barbeaux adossés d'or; à droite, de gueules au sautoir composimé de deux troués d'argent et d'azur, accompagné en chef et en pointe d'un croissant montant d'argent et aux flancs dextre et senestre d'une molette d'éperons à huit rais d'or. Probablement que le blason de gauche représente celui de Raoul Charmolüe et celui de droite le blason de Denise Devault.
Raoulin, ou Raoul Charmolüe était mort en 1490 car c'est sa veuve qui payait à l'hôtel-Dieu deux deniers parisis pour sa maison en la rue du Pont (Archives de l'hôtel-Dieu de Compiègne).
Elle a vendu, plus tard, cette maison puisqu'en 1504, c'est Pierre Motel qui paye à sa place à l'hôtel-Dieu. Cette maison tenait d'une part à l'hôtel de la Seraine, d'autre part à la maison de feu Jehan Bloquelet et à la veuve de Pierre Louvet. Elle était chargée de deux deniers parisis par an envers l'hôtel-Dieu (Archives de l'hôtel-Dieu de Compiègne, registre de 1504 à 1507, fol. 2).
En 1499, la veuve de Raoulin devait aussi à la ville de Compiègne quinze mines de blé par an pour le petit moulin sur le pont; elle paye son dû pour trois ans au receveur Jehan Champion (Archives de la ville de Compiègne, extrait d'un registre en papier couvert en parchemin intitulé « *Compte rendu par Jehan Champion, receveur de la ville de Compiègne pour trois ans commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1499 et finissant à pareil jour 1502* », fol. 17, recto).
D'après un acte de vente, du 26 novembre 1530, après le partage des biens de Denise Devault, veuve de Raoulin, passé devant Antoine Crin et Florent Léré, tabellion, on voit qu'ils ont eu deux filles que nous allons voir :

IX.1. — Marie CHARMOLÜE, fille du précédent, qui a épousé Vallien de Rasse; ce dernier était décédé avant 1530 car sa femme était veuve lors de l'acte de vente cité plus haut. On ne connaît pas leur descendance.

IX.2. — Jehanne CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Simon Lasquier; ils demeuraient à Chevincourt. Ce sont eux qui, le 26 novembre 1530, vendirent à Martin Motel, marchand demeurant à Compiègne, une pièce de pré contenant trois menauts située à la « Bouche d'Oise ».
On ne leur connaît pas non plus de descendance.

VIII.2. — Jacques CHARMOLÜE, seigneur de Garges, fils de Jacques et de Marguerite Barthélémy, était licencié ès lois, avocat et conseiller du roi au Châtelet de Paris, tout comme son père.
Il était né vers 1425 puisqu'il avait 23 ans en 1448 au moment du partage de la succession de son défunt père.
Il réussit à retirer à Pierre Fournier, le fief de la Croix-Guyon situé à Mitry-en-France, que sa mère avait cédé en rente à ce dernier en 1479.
Il avait épousé Isabelle Ersier, fille de Robert, greffier, procureur du roi au Châtelet, et de Jeanne La Dehors.
De ce mariage, sont issus les trois enfants que nous allons voir (Carolus BARRÉ « *Les de Kerromp* », p. 181, édit. 1930 - et Bibliothèque Nationale, *Dossiers bleus*, nº 170).

IX.1. — Nicolas CHARMOLÜE, seigneur de Garges, était avocat en la cour de Parlement, procureur du roi au Châtelet, puis lieutenant civil au même siège.
Il épousa Geneviève de Rueil, fille de Jean de Rueil, seigneur de Vaux, conseiller du roi au Châtelet, décédé en novembre 1491, et de Jeanne Piedefer, décédée le 9 avril 1494.
On le trouve, en 1518, comme exécuteur testamentaire d'un de ses gendres, et il serait mort en 1519, sa succession ayant été partagée le 14 novembre entre ses petits-enfants.
Il avait eu les trois enfants suivants :

X.1. — Jeanne Marie (ou Marthe) CHARMOLÜE qui épousa Guy du Plessis, écuyer, seigneur de Sarcelles, de Liancourt, de Parrigny, d'Ourschamps et de Savonnières.
Il était avocat au Parlement de Paris (4). Leur contrat de mariage est du samedi 15 décembre 1515 passé devant Jean Le Sénéchal et Barthélémy Devault, notaires au Châtelet de Paris, après l'accord passé le 15 octobre précédent.
La dot de Jeanne Marie était de 2 000 livres plus une rente de 80 écus d'or.
Guy du Plessis était fils de Jean du Plessis, écuyer, conseiller et maître d'hôtel des rois Louis XI et Charles VIII, et de Claude de Poupincourt.
Guy du Plessis, dans son testament du 30 juillet 1518, nomme pour exécuteurs testamentaires, sa femme et son beau-père. Il est probablement décédé peu après.
On lui attribue pour enfants, Claude du Plessis, abbé de la Charmoye, mort jeune, et Catherine du Plessis, décédée sans héritiers (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 181, édit. 1930; et « *Histoire généalogique de la Maison Royale de France* » par ANSELME, tome IV, p. 748).
Toutefois, nous sommes amenés à croire que ces derniers sont plutôt les frères et sœurs de Guy du Plessis. En effet, les biens de Nicolas Charmolüe furent partagés le 14 novembre 1519, devant Louis de Chars, maire et garde de la Justice de Sarcelles,

(4) Armoiries des du Plessis : d'argent, à la croix engrêlée de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

entre Charles du Plessis, seigneur d'Ourschamps et de Savonnières, Pierre du Plessis, seigneur de Parrigny, et Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt, ses héritiers. Il ne fait donc aucun doute que ces héritiers ne sont autres que ses petits-enfants, donc les enfants de Jeanne Marie Charmolüe et de Guy du Plessis.

X.2. — Marie CHARMOLÜE, dame de Garges, sa sœur, épousa Nicolas de Hacqueville (5), seigneur d'Attichy et de Brany Saint-Martin, avocat au Parlement de Paris, dont elle était veuve en 1541 (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 146, édit. 1941) (6).
Ils ont eu les cinq enfants suivants :

XI.1. — Nicolas de HACQUEVILLE, conseiller au Parlement de Paris en 1544, a épousé Marie Courtin, dame de Pomponne. Ils ont eu un fils, Pierre, seigneur de Pomponne, maître des Eaux et Forêts de Bretagne; il a épousé Jeanne le Prévost (Bibliothèque Nationale, « *Chéron* », n° 50).

XI.2. — Joseph de HACQUEVILLE, seigneur de Garges en partie, a épousé Marie Brouette. Il a eu deux filles; la première fut mariée à Claude Loyselle, président en la Cour des Aydes, d'où un fils, conseiller du roi, président au Parlement de Bretagne qui a épousé Catherine Faucon de Ris, et un autre fils, seigneur de Chambève.
La deuxième fille de Joseph de Hacqueville, Madeleine, a été mariée à Nicolas Aurillot, homme d'armes des ordonnances du roi, seigneur de Champlacheux.
Joseph de Hacqueville aurait épousé en deuxièmes noces, le 12 avril 1562, Simone Barthélémy, fille du seigneur de Vérinne (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 146, édit. 1941).

XI.3. — Charles de HACQUEVILLE, seigneur de Travers et de Villers, a épousé Marguerite Arnoul; ils ont eu Charles, seigneur de Travers, secrétaire du roi, qui a épousé Louise Dudnac, dont Marie de Hacqueville mariée à André Le Picard, auditeur des Comptes, seigneur de Rumigny, dont Jacques Le Picard, Charles, Geneviève, Marie, Charlotte et Isabelle.
Charles de Hacqueville a eu, en outre, Rachel, qui a épousé un de Marle, seigneur de Falaise.

XI.4. — Louise de HACQUEVILLE a épousé Pierre de Vitry (7), baron de Jouy, trésorier de l'Epargne; ils ont eu Charles, Paul et Anne.
Le premier, Charles, baron de Jouy, maître des Comptes, est mort bailly du Palais; il avait épousé, en 1602, Claude Legrand, d'où
1° Charles de Vitry, baron de Jouy, qui a épousé Jeanne de Laffernat, fille du maître des régiments et lieutenant çivil, dont Louis, baron de Jouy, sous-brigadier des mousquetaires du roi, et une fille, femme de Duffard, seigneur de Saint-Luc de Redon;

---

(5) Armoiries des de Hacqueville : d'argent au chevron de sable chargé de cinq aiglettes d'or, et accompagné de trois têtes de paon d'azur (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* », H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860).

(6) Nicolas de Hacqueville était le fils de Jean de Hacqueville, conseiller du roi et maître ordinaire de la Cour des comptes.

(7) Armoiries des de Vitry : d'or, à trois boutons de rose de gueules.

2° Claude de Vitry, mariée à Charles des Essarts (8), marquis de Magneulx, d'où un fils, marquis de Magneulx;
3° Hélène de Vitry, femme de Charles de Sera, baron de Raville, écuyer des écuries du roi, a eu un fils marié à Françoise Calais d'où Octave de Sera, mousquetaire du roi, mort en 1671, Marie de Sera, épouse de Jacques de Thieville, capitaine au Régiment Royal, et Félicie de Sera, femme de Laurent de la Roche-Bernard (Bibliothèque Nationale, « *Chéron* », n° 50).

XI.5. — Marie de HACQUEVILLE, dont on ne sait rien.

X.3. — Antoinette CHARMOLÜE, troisième enfant de Nicolas, a épousé Nicolas Coulon, conseiller à Senlis, d'où Raoul Coulon, procureur du roi à Senlis qui a épousé Marguerite Grimont; ils ont eu Barbe Coulon mariée à Pierre Martin, lieutenant des Eaux et Forêts de Senlis, d'où Marguerite Martin qui épousa, en 1591, Antoine Lebel (9), seigneur du Lis, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, d'où Marie Lebel, femme de Germain Courtin, seigneur de Tanqueux, secrétaire du roi, d'où Marie Courtin, femme de François Védiau de Grandmond, seigneur de Saint-Lubin, conseiller au Parlement de Paris, d'où François Védiau de Grandmont, seigneur de Saint-Lubin, conseiller au Parlement qui épousa Claude Genoud de Guibeville.

IX.2. — Christoffe CHARMOLÜE, seigneur de la Croix-Guyon et d'un autre fief à Mitry-en-France dont il avait hérité de son père Jacques, était avocat, examinateur pour le roi au Châtelet de Paris.
Le 17 janvier 1507, il donna dénombrement de son fief au comte de Dammartin.
On ne sait qui il a épousé, mais il a eu quatre enfants :

X.1. — Jacques CHARMOLÜE, seigneur de la Croix-Guyon, était avocat au Parlement de Paris, et secrétaire du roi de 1529 à 1534.
Il a épousé Marie Malingre, fille de Nicolas, procureur en la Chambre des comptes.
Jacques serait décédé assez jeune, et sa femme aurait convolé en deuxièmes noces avec Toussaint Chauvelin. Cette union paraît, toutefois assez curieuse parce que ce Toussaint Chauvelin serait le père de son gendre comme on va le voir.
De son mariage avec Jacques Charmolüe, elle avait eu deux filles :

XI.1. — Marie CHARMOLÜE, dame de la Croix-Guyon, qui épousa, en 1569, François Chauvelin (10), seigneur de Crisenoy-en-Brie et de la Garonnière, fils de Toussaint Chauvelin et de Geneviève de Brie (11).

---

(8) Armoiries des Essarts : d'argent à trois léopards lionnés de gueules.

(9) Dans « *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* » (Jean TREMBLOT 1941) on trouve Jean Le Bel, seigneur du Lys, et Elisabeth Gelée, sa femme, qui portait pour armoiries : de sinople à une fasce d'argent (Couvent de la Présentation Notre-Dame).
De même, dans l'église Sainte-Geneviève de Senlis, on trouve le tombeau de Antoinette Le Bel, femme de Daniel Chastelain, lieutenant particulier au Présidial, et les armoiries, parti Le Bel, parti Chastelain.

(10) Armoiries des Chauvelin : d'argent, au choux pommé et arraché de sinople, la tige entourée par un serpent d'or, la tête en haut (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* », H. GOURDON DE GENOUILLAC - 1860).

(11) Armoiries des de Brie : d'argent à trois merlettes de sable (id.).

François Chauvelin était avocat au Parlement de Paris, en juin 1562, intendant de la reine Marie Stuart (1542-1587) (femme de François II), maître des requêtes puis procureur général de la reine Marie de Médicis (femme d'Henri IV : 1573-1642). Ils ont eu un fils, Louis, né vers 1590 et mort en 1654 qui était seigneur de Crisenoy-en-Brie, receveur général des Domaines et Bois de la généralité de Paris. Il épousa Anne Robert (12). Dans sa descendance, on trouve le chancelier Le Tellier (13), le ministre Louvois (14), les Colbert (15), les de Villacerf et les de Saint-Pouange, les La Rochefoucauld, ducs de la Rochefoucauld, et ducs d'Estissac (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 181, 182, édit. 1930).

XI.2. — Geneviève CHARMOLÜE, sœur de la précédente, épousa d'abord François Lespligney, procureur au Parlement de Paris en 1569, et ensuite Jacques Bonnefoy, également procureur au Parlement de Paris.
On ne sait rien de sa descendance.

X.2. — Anne CHARMOLÜE, fille de Christoffe, épousa un régent de la faculté de médecine de Meaux.

X.3. — Marie CHARMOLÜE, sa sœur, épousa un M. Augilbert.

X.4. — Catherine CHARMOLÜE, dernière enfant de Christoffe, épousa d'abord un procureur de la Chambre des comptes, puis Claude André, procureur au Parlement de Paris, et enfin Valentin Hierosme, docteur de la faculté de médecine de Paris avec lequel elle vivait en 1569.

IX.3. — Christine CHARMOLÜE, troisième enfant de Jacques Charmolüe et d'Isabelle Ersier, a épousé Jean Paulles, conseiller au Châtelet de Paris; il est mentionné dans une transaction du 29 mars 1507.

VIII.3. — Pierre CHARMOLÜE, seigneur en partie de Garges, fils de Jacques et de Marguerite Barthélémy, est mort assez jeune, bien avant sa mère.
D'après les archives trouvées dans les « *Dossiers bleus* » (Bibliothèque Nationale), Pierre avait hérité de son père d'une partie de la seigneurie de Garges. Toutefois, dans ces mêmes dossiers, il ne figure pas dans l'acte de demande de partage par sa mère, de la succession de son père le 4 décembre 1448.
Toujours dans les « *Dossiers Bleus* », il est indiqué que Pierre Charmolüe aurait eu un fils dont le prénom n'est pas cité, et ce dernier serait le père de Jacques Charmolüe, changeur du Trésor. Par contre, dans « *Chéron* » n° 50 (Bibliothèque Nationale), ce Jacques Charmolüe, changeur du Trésor, est attribué, comme fils, à Pierre! Cette dernière hypothèse est impossible, car il faudrait supposer que Jacques Charmolüe, changeur du Trésor, ait vécu au moins 80 ou 90 ans, puisqu'il est mort en 1530; c'est, sans aucun doute, peu probable à cette époque.

---

(12) Armoiries des Robert : de sable à trois coquilles d'or (id.).

(13) Armoiries des Le Tellier : d'azur, à trois lézards d'argent en pal; au chef cousu de gueules à trois étoiles d'or (id.).

(14) Armoiries des Louvois : écartelé; au 1 et 4 d'azur, à trois lézards rangés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or; aux 2 et 3 d'azur à cinq cotices d'or.

(15) Armoiries des Colbert : d'or, à la couleuvre d'azur en pal.

Si Pierre Charmolüe a eu un fils du prénom de Jacques, on comprend alors qu'une confusion ait pu être faite, car ce Jacques Charmolüe serait, non pas le changeur du Trésor, mais le fameux procureur du roi en Cour d'Eglise, père sans doute du précédent.

En dehors de ces renseignements qui se trouvent sous la forme d'essais généalogiques dans les « *Dossiers Bleus* », on ne sait rien de Pierre Charmolüe, sinon qu'il a existé. C'est assez étonnant car nous connaissons bien son père, ses frères et sœurs et neveux; qui a-t-il épousé? quelle profession avait-il? Ce silence nous indique, soit qu'il est mort assez jeune, soit qu'il n'a pas habité Paris, ce qui expliquerait qu'aucune archive de cette ville ne nous informe sur son compte.

Par contre, un fait troublant nous pousse à croire qu'il aurait vécu à Noyon et qu'il serait, en fait, l'auteur de cette branche. En effet, en 1459, on trouve à Noyon, un Pierre Charmolüe qui était charpentier dans cette ville; cette année-là, il comparaissait avec Simon Becquet, lieutenant du bailly de Vermandois, maire de Noyon de 1443 à 1446, et d'autres officiers municipaux, pour recevoir le devis des réparations à effectuer au gros œuvre de la cathédrale (E. Coët, « *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, édit. 1942).

Ce fait est d'autant plus probant que si Pierre Charmolüe est père de Jacques, procureur du roi en Cour d'Eglise, grand-père de Jacques, changeur du Trésor, et donc arrière-grand-père de François, il est à la source de cette branche des Charmolüe de Noyon. Il est ainsi normal qu'il ait habité cette ville et qu'il y ait acquis un patrimoine qu'il laissa à sa descendance; car, si son fils et son petit-fils ont demeuré à Paris où ils avaient leurs occupations, tous les autres ont habité Noyon dont on sait qu'ils étaient originaires. D'autre part, il faut se rappeler aussi que son frère Guillaume, était chanoine de la cathédrale à la même époque.

Pierre Charmolüe est mort bien avant 1479; il ne figure pas dans l'acte de vente à rente par sa mère à Pierre Fournier, d'une maison située à Mitry-en-France, le 20 mars. Seuls, son frère Guillaume, et sa sœur Marguerite y sont nommés. Probablement que les autres étaient décédés.

On peut donc admettre, sous toute réserve puisqu'il n'y a pas de preuve formelle, qu'il ait eu un fils que nous allons voir maintenant :

IX. — Jacques CHARMOLÜE, fils supposé du précédent, était, comme on l'a vu, procureur du roi en Cour d'Eglise.

Qui n'a lu « *Notre-Dame de Paris* », et ne se rappelle parmi les personnages mis en scène par Victor HUGO, « *Maître Jacques Charmolüe, procureur du roi en Cour d'Eglise* », l'un des plus vilains types que l'auteur y a créé? Le grand poète se serait bien gardé de négliger ce nom bizarre, tiré, avec mainte autre indication utile pour son roman, de ce qu'il appelle quelque part le « *fatras* » de Sauval, fatras précieux assurément.

Peu importe de savoir si le magistrat dont le souvenir s'est trouvé ainsi exhumé a été peint bien exactement dans le caractère de ses fonctions. Le procureur en Cour d'Eglise était, au siège du Châtelet de Paris, l'officier de Justice chargé spécialement de veiller à ce que rien ne se fit contre les droits du roi dans les procédures et autres actes des juges ecclésiastiques. Ainsi lit-on dans une ancienne ordonnance qu'il devait, chaque semaine, les jours plaidoyables, se rendre « *es auditoires des Evesques, Archediacres et Chapitre de Paris* » pour ouïr diligemment, durant les plaidoiries, les matières que l'on y traiterait.

Dans les extraits des comptes de la prévôté de Paris que Sauval nous a conservé (« *Histoire et recherches des Antiquités de la Ville de Paris* », Henri SAUVAL, 1724, t. III, aux preuves, pp. 399 à 525), maître Jacques Charmolüe, procureur du roi en Cour d'Eglise, est mentionné fort souvent, et presque annuellement, de 1471 à 1498; c'est évidemment pour le paiement de ses gages, mais Sauval n'en a pas indiqué le chiffre. En effet, il avait été nommé à cette fonction par lettres du roi données le 25 août 1470 et institué le 8 septembre suivant à la place de M^e^ Robert Feffier. On voit ensuite qu'en cette dernière année 1498, à l'occasion de l'avènement de Louis XII à la Couronne, Charmolüe fut confirmé dans ses fonctions, de même que tous les conseillers et gens du roi de la Justice du Châtelet. Les lettres de confirmation concernant Jacques Charmolüe sont datées de Compiègne du 10 juin 1498. Toutefois, il ne les occupait plus en 1502; celui qui les exerçait alors se nommait Jean Poulet. On ne sait pas dans quelles circonstances l'office de procureur du roi en Cour d'Eglise avait cessé d'être aux mains de Jacques Charmolüe.

Il est peu probable que ce dernier soit le même que le notaire et secrétaire du roi et changeur de son Trésor. Le titre ci-dessus de notaire et secrétaire du roi n'éclaircit rien à cet égard. Il est, en effet, aisé de déduire des documents analysés par Tessereau dans ses recherches sur la Chancellerie de France, que le seul Charmolüe du prénom de Jacques, qui fut notaire et secrétaire du roi, l'était déjà en 1496, c'est-à-dire à une époque où nous ne voyons encore, dans la famille, ce prénom porté avec certitude que par le procureur du roi; et l'on comprendrait que celui-ci eut volontiers abandonné sa position pour celle de changeur du Trésor qui valait infiniment mieux. « *Le changeur du Trésor estoit comme receveur général de toutes les finances de France* », nous dit MIRAULMONT (« *De l'origine et establissement du Parlement* », etc., p. 267, édit. 1612).

En fait, pour que le procureur du roi en Cour d'Eglise et le changeur du Trésor fussent un seul individu, il faudrait admettre que ce dernier n'eut pas vécu moins de 85 ans, et qu'il eut été assez valide pour exercer des fonctions publiques jusque dans son extrême vieillesse, fait dont les exemples sont rares.

Aussi est-il probable que le procureur du roi en Cour d'Eglise est le père de Jacques, changeur du Trésor, que nous trouverons plus loin, après avoir vu un autre fils présumé du procureur, qui était chanoine à Noyon.

X.1. — Pierre CHARMOLÜE, fils présumé du précédent, licencié en droit, était chanoine de la cathédrale de Noyon; on le trouve, en 1503, chantre de cette même cathédrale; en 1505, il était garde du scel du bailliage de Vermadois et en 1508-1509, écolâtre de Noyon. Le rôle de l'écolâtre était de diriger l'école attachée à l'église cathédrale et aussi de surveiller les maîtres d'école du diocèse. A cette époque l'hôpital des Capettes de Noyon n'était pas encore converti en collège; il ne le fut que vers 1545, et Pierre Charmolüe mourut le 2 février 1520.

Pierre Charmolüe joua un rôle important dans l'élection de l'évêque Charles d'Hangest, en 1501. COLLIETTE nous a laissé (« *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* », t. III, p. 140) de son élection un récit détaillé qu'il n'est pas inutile de reproduire ici.

Le chapitre, écrit le mémorialiste, « *avoit un avantage trop pressant de se choisir lui-même un évêque, pour qu'il différât plus longtemps de procéder à son élection. Le surlendemain de la mort de Guillaume de Marafin, il députa deux de ses chanoines, Pierre Isabelle et Jean de Watines et, au défaut de l'un ou de l'autre, Jean du Bois, pour aller supplier le roi de lui permettre de donner un successeur au prélat défunt.*

Isabelle et du Bois ne purent exécuter leur commission. Pierre Charmolüe avec Jean de Watines la remplirent. Ils partirent après le 11 du même mois (Août 1501). Leur supplique fut bien reçu de Louis, car aussitôt arriva à Noyon un héraut portant patentes de ce Prince, par lesquelles il consentoit que le chapitre se choisit un évêque. Cette nouvelle causa dans tous les ordres une joie inexprimable. Déjà le chapitre avoit fixé au 1er octobre suivant son élection, nommé ses témoins qui devoient y assister et reçu les serments des vocaux et officiers, lorsque le 22 du même mois d'Août, le sieur de Noz vint présenter aux chanoines la recommandation de Charles de Hangest de la part du Roi... Charles était alors à Venise. Mais, comme le Roi ne vouloit pas déroger ouvertement à la pragmatique Sanction ni aux statuts du Concile de Basle, par rapport aux élections, il parut toujours consentir à ce que les chanoines de Noyon fissent une élection en forme. Cependant, il employa toutes sortes de moyens auprès d'eux pour les tourner sur celui qu'il avoit en vue. Consacré à Rouen, Charles de Hangest fit son entrée solennelle à Noyon, le 25 Septembre ou, suivant Adrien de Viéchot, le 2 Octobre 1502, assisté des évêques de Laon et de Beauvais, reçu par le chapitre qui alla au-devant de lui jusqu'à la porte du Castel, sous les chants accoutumés (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 128 et 129, édit. 1941).
Comme on l'a vu plus haut, Pierre Charmolüe décéda le 2 février 1520.

X.2. — Jacques CHARMOLÜE, fils présumé de Jacques, procureur du roi en Cours d'Eglise, était notaire et secrétaire du roi et changeur de son Trésor sous les règnes de Louis XII et François Ier.
Il épousa d'abord Périne Valot, puis Thierrie de Badonvillier, issue d'une famille de robe longtemps bien connue à Paris.
Dans les « *Eloges des Premiers Présidents au Parlement de Paris* » (1645, p. 94), et à propos de la généalogie de la famille Molé, l'HERMITE-SOULIERS et BLANCARD, parlant de Jeanne Charmolüe, l'ont dite fille de Jacques Charmolüe, « *Vicomte de Beaumont-le-Roger* ». L'attribution de ce titre faite au changeur du Trésor est probablement une erreur, et BLANCARD ne l'a pas répétée quand il a mis au jour, en 1647, son travail sur les « *Présidents au Mortier du Parlement de Paris* », volume dans lequel il a encore eu à s'occuper des Molé et de leur généalogie.
Jacques Charmolüe était notaire et secrétaire du roi depuis 1471.
Voici ce que dit TESSEREAU dans « *L'Histoire de la Grande Chancellerie de France* » (1676, p. 73) : « *Il se voit dans un compte que Jean Parent, notaire et secrétaire du Roi..., procureur et receveur du collège desdits notaires et secrétaires, rendit de la recepte et dépense qu'il avoit faite pendant sept années commencées le 6 de Mai 1496 et finies à pareil jour de l'année 1503, par devant Jean Gilbert et Jacques Charmolüe, notaires et secrétaires du Roy, dont les noms d'ensuivent, le droit du demy-marc d'or que chaque secrétaire du Roy de nouveau pourveu et installé estoit obligé de payer pour son droit d'entrée...* ». Ici Tessereau donne les noms de trente et un notaires et secrétaires du roi installés durant la période des sept années à laquelle se rapporte le compte; Jacques Charmolüe ne figure pas parmi eux. Celui-ci était donc du corps desdits notaires et secrétaires antérieurement au 6 mai 1496. Il l'était, en effet, puisque J. ROUYER, dans *la Revue Numismatique* (1883 - C.I. 459.76 fig.) nous affirme qu'il l'était depuis 1471.
Jacques Charmolüe fut encore délégué par ses confrères pour ouïr les comptes de 1507 à 1514 et de 1515 à 1522, suivant Tessereau (pp. 75 et 80).
C'est en 1512, à propos de faits d'achat d'une maison dans lesquels la prévôté de Paris avait eu quelque chose à voir, que nous trouvons dans les comptes de cette

même prévôté, pour le nom de l'acquéreur, celui de « *Noble homme Me Jacques Charmolüe, notaire et secrétaire du Roi, et Changeur de son Trésor* ». La qualité de « *noble homme* » appartenait à tout notaire et secrétaire du roi par le fait même de la charge dont il était revêtu.

L'emplacement de cette maison est ainsi précisé dans le « *Correspondant* » (10 mars 1891, p. 953) : « *En 1513, les dépendances de cette grande maison alors occupée par maître Bureau-Boucher, Procureur au Châtelet, s'étendait jusque sur le derrière de l'habitation d'un secrétaire et changeur du Roi que l'auteur de « Notre-Dame de Paris » a rendu célèbre, Maître Jacques Charmolüe, habitation qui faisait le coin, du côté du couchant, de la rue Barre-du-Bec et de la rue de la Verrerie.* »

On voit ici que l'auteur a confondu le procureur du roi en Cour d'Eglise et le changeur du Trésor.

Au sujet de sa fonction de changeur du Trésor, on trouve un certain nombre de mandements royaux dans le « *Catalogue des Actes de François Ier* » (Bibliothèque Nationale). En voici quelques-uns :

De Paris, le 18 février 1518, « *mandement aux Trésoriers de France de rembourser à Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, la somme de 140 livres, 2 sous, 3 deniers tournois qui lui est due pour la balance de son compte* » (Tome IV, p. 453).

De Saint-Germain-en-Laye, le 21 juillet 1519, « *mandement aux Trésoriers de France de faire payer par Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, à Gérard Bartéléni, trésorier du feu Duc d'Urbin, 6 602 livres, 18 sous, 4 deniers tournois, reliquat de la pension annuelle de 10 000 livres tournois assignées au Duc jusqu'à sa mort.* » (Tome V, p. 481).

De Saint-Germain-en-Laye, le 21 juillet 1521, « *mandement aux Trésoriers de France de faire payer par Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, à Catherine de Médicis, fille du feu Duc d'Urbin, 12 000 livres tournois que lui a donné le Roi.* » (Tome V, p. 481).

Encore de Saint-Germain-en-Laye, le 23 juillet 1523, « *mandement aux Trésoriers de France de faire payer par Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, au Duc de Vendôme, Lieutenant Général de Picardie, la somme de trois mille livres tournois sur les sept milles livres que le Roi lui a données l'an dernier pour les services par lui rendus à la défense de la Picardie.* » (Tome V, p. 598).

On voit par ces quelques exemples, l'importance du changeur du Trésor; il fallait passer par lui pour avoir de l'argent! Lui-même ne pouvait pas disposer de fonds à sa guise puisqu'il lui fallait un mandement exprès du Trésorier de France, mais il avait les relations nécessaires, de par ses fonctions, pour en obtenir.

En 1525, alors que les ponts au Change et de Saint-Michel, ainsi que le Palais se trouvaient dans un tel état de vétusté que des réparations étaient nécessaires, Jacques Charmolüe est appelé devant l'Assemblé des Chambres qui veulent trouver les fonds indispensables; voici un extrait de cette relation puisée dans le « *Catalogue des Actes de François Ier* » (Tome IV, p. 647) : « *... et monteront les réparations dudict pont de trois à quatre mil livres. S'il plaist à la Cour mander ledict Changeur du trésor, pour bailler les deniers qu'il y convient, ledit Trésorier de France (Pierre Le Gendre) fera faire diligence extrême et besongner auxdictes réparations et autrement les ouvriers ne besongneront sans être payez. A cette cause ledict Trésorier supplie à la Cour qu'il luy plaise y adviser et ordonner pour le bien public et se décharge. Après lesquelles remontrances la Cour a faict venir Joffe Maillard, maistre des œuvres de massonnerie et Pierre des Ostels clerc desdictes œuvres et après serment par eux faict de faire vray rapport du péril que peut estre ezdicts ponts, ont esté représentez*

deux rapports signez par ledict Joffe Maillard, l'un du pont aux Changes et l'autre du pont Saint-Michel. Lesquels vus et leus, présent le Receveur de Paris, ladicte Cour a mandé l'un des Présidents et deux des Maistres de la Chambre des Comptes, ensemble Maistre Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, avec lesquels eue délibération sur ce qu'il estait nécessaire faire pour avoir prompte provision en la dicte nécéssité, la Cour a enjoinct audit Changeur du Trésor et Receveur de Paris de aller communiquer de cette affaire et de cette matière avec ledict Trésorier Le Gendre qui est malade, pour trouver entre eux le moyen qu'il ne vienne aucun péril ou inconvénient auxdicts ponts, sur peine de s'en prendre à celuy qui en doit estre tenu par raison. »

Et au sujet des réparations à faire au Palais (id. p. 672, an 1525) : « *Dudict jour. Ce jour toutes les Chambres assemblées, Maistre Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor et Anthoine de Kerquefinen, payeur des œuvres de cette ville de Paris ont esté mandez, aux quels la Cour a remonstré la grand nécessité qui est ez réparations qui sont nécessaires ez salles et autres lieux de ce palais tant à la couverture, que ez fondements d'iceluy et le danger qui est que tout tombe en ruyne, qui serait une chose irréparable ; aussi les réparations du Pont aux Changes sont démontées, et n'y besongnons plus, pour ce qu'il est deu aux ouvriers quatorze cent livres en environ ; et n'est question de bailler argent ; et demeurera l'œuvre imparfaite, au grand dommage et intérest de la chose publique, ainsi qu'il appert par les rapports faicts par les maistres des œuvres ; et faut qu'ils y advisent pourvoir, tant au fait des réparations nécessaires qu'il faut faire en ce Palais que au Pont aux Changes. A quoy ledict Charmolüe a respondu que on luy a faict deffenses de ne bailler argent si non par mandement expres ; qu'il avait esté advisé que on escriprait à Madame, mère du Roy régente en France ; qu'il a sollicité messire Nicola de Neufville, chevalier Trésorier de France de cette affaire, qui en a plusieurs fois escript à Madame et à Messire Anthoine du Prat, chevalier Chancellier de France et autres ; mais on ne luy a faict response, et au regard de luy il ne peut bailler deniers sans ordonnance dudict de Neufville ; et supplie la Cour envoyer devers luy pour luy en parler, pour ce qu'il est de présent malade et ne pourrait venir icy. La Cour a enjoinct auxdicts Changeurs du Trésor et payeur des œuvres d'aller communiquer de cette matière avec ledict de Neufville qui est malade, pour trouver entr'eux moyen qu'il ne vienne aucun péril ne inconvénient, tant audict pont aux Changes que ez salles et autres lieux du Palais, sur peine de s'en prendre à eux et à ceux que on trouvera en estre tenu par raison.* »

Dans le « *Catalogue des actes de François Ier* », on trouve encore d'autres mandements :

De Saint-Germain-en-Laye, du 2 avril 1526, « *mandement au Trésorier de l'épargne de faire payer par Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, des deniers provenant du droit de garde dus au Roy par les habitants de Verdun, perçus ordinairement par le Receveur de Vitry, 1 500 livres tournois à Robert de Malbert, seigneur d'Aude, pour ses gages en raison de ladite garde pendant les années 1524, 1525 et 1526.* » (Tome VI, p. 38).

Toujours de Saint-Germain-en-Laye, du 15 avril 1526 (Tome VI, p. 40), « *mandement au Trésorier de l'épargne de faire payer par Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, et sur les deniers provenant des reliefs et treizièmes échus au Roy en la seigneurie de Saint-Lô, durant la régale de l'évêché de Coutances, 80 livres tournois à Jean de Phéline, sommelier de la panneterie de bouche de Madame, mère du Roy.* »

Jacques Charmolüe fit frapper, sous Louis XII, un jeton à ses armes. On en connaît deux exemplaires qui existent encore de nos jours : l'un en argent et l'autre en

cuivre jaune; ce dernier a été retrouvé, à Paris, dans la Seine, et faisait partie de la collection de M. J. Rouyer en 1885.

Ce jeton est de fort bon style et présente tous les caractères des jetons frappés à Paris durant le règne de Louis XII. On peut même conjecturer, en le rapprochant de jetons que l'on sait être de la façon de Philippe Danyel et de celle de Nicolas de Russanges, tailleur des coins de la monnaie de Paris, mort en 1511, bons graveurs qui travaillaient à Paris à cette époque, que les coins sont de l'un ou de l'autre de ces deux artistes. Ils sont mentionnés par Anatole de Barthélémy, avec quelques-uns des jetons dont ils ont gravé les coins dans les « *Documents sur la fabrication des jetons aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles* » (Voir les « *Mélanges de Numismatique* », année 1875, p. 242 à 247).

Ce jeton s'est vendu plusieurs fois aux enchères, et, en particulier à l'hôtel des ventes Drouot à Paris le mardi 14 mai 1935 devant M^e^ Maurice Carpentier et Etienne Bourgey, expert (16).

Voici comment il se présente :

+ IAQUE : CHARMOLVE : CHANGEVR : DV : TRESOR.
Ecu à deux bars ou barbeaux adossés, accompagnés en chef d'une étoile à six rais.

R) + ET : NOTAIRE : ET : SECRÉTAIRE : DU : ROI : NRE : S.
Quatorze I et T rangés alternativement dans le champ, initiales du prénom de Jacques Charmolüe et de celui de sa femme, Thierrie de Badonvillier.

Une des dernières mentions que nous ayons rencontrées de Jacques Charmolüe, en qualité de changeur du Trésor, est du 16 février 1526. Elle se trouve dans la suscription de lettres patentes de Louise de Savoie, régente du Royaume durant la captivité de François I^er^, relative à la levée d'une aide extraordinaire. Ces lettres ne sont, d'ailleurs, adressées à Charmolüe, que subsidiairement, en cas d'absence du Trésorier de France, Florimond Robertet (Aimé CHAMPOLLION-FIGEAC dans la « *Captivité de François I^er^* ». Paris 1847, p. 490).

Jacques Charmolüe, en dehors de ses fonctions de notaire et secrétaire du roi et changeur de son Trésor, était aussi gouverneur de l'hôpital des orphelins du Saint-Esprit-en-Grève, comme on le voit également dans le « *Catalogue des actes de François I^er^* » (Tome I, p. 573) « « *Don de 75 livres tournois à l'hopital des orphelins du Saint-Esprit-en-Grève et assignation de cette somme sur les amendes et exploits du Parlement de Paris au nom de Jean Briconnet, Président en la Chambre des comptes, et Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, tous deux Maîtres et Gouverneurs dudit Hopital. Saint-Germain-en-Laye, 14 juin 1528.* »

Quelques années plus tard, vers 1529, Jacques Charmolüe résigna ses fonctions de notaire et secrétaire du roi en faveur de François d'Herbeville.

C'est le 1^er^ mai 1530 qu'il est mort à Paris. Il a été enterré dans l'église de Saint-Jean-en-Grève sous une pierre tombale noire se trouvant, avant la démolition de cette

(16) J'ai acheté un exemplaire en argent de ce jeton le 25 juillet 1975 à M^me^ Etienne Jay qui le tenait de son mari, pour la somme de 12 000 F. M^me^ Jay n'a pu me dire où et quand son mari l'avait acheté.

église, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié avec l'épitaphe suivante gravée dessus :

« Cy gist noble homme et sire
« Me Jacques Charmolüe en son vivant notaire
« du Roy notre sire et changeur de son trésor qui
« trépassa le 1er jour de may 1530.
« Priez Dieu pour luy. »

Plusieurs années avant, Clément Marot, de son vivant, lui avait consacré l'épitaphe suivante qui figurait au « *Cimetière* » de ce poète dans l'édition de ses œuvres imprimée à Lyon en 1544 :

« De Jacques Charmolüe, jadis changeur du trésor.
« Cy gist envers la chair de Charmolüe;
« De terre vint, la terre l'a voulue.
« Quant a l'esprit, qui du ciel est venu,
« Seigneurs passans, croyez qu'il n'a tenu,
« A estre bon et de vertus orné,
« Que dont il vint il ne soit retourné. »

Bien qu'il ait résigné ses fonctions de notaire et secrétaire du roi, ne pouvant plus sans doute les assumer, Jacques Charmolüe avait conservé jusqu'à sa mort l'office de changeur du Trésor; c'est ainsi qu'après son décès, on trouve un « *mandement à la Chambre des Comptes de passer au compte des héritiers de feu Jacques Charmolüe, Changeur du Trésor, 231 livres, 1 sou, 8 deniers, pour sa pension de quatre mois et trois jours qui lui restait due au jour de son décès.* » (« *Catalogue des actes de François Ier* », tome VII, p. 778).

Comme on le voit dans le même « *Catalogue des actes de François Ier* » (Tome VII, p. 617), son office de changeur du Trésor fut vendue : « *à M. le Duc de Nemours, 14 000 livres montant de tout ce qui lui est du pour sa pension et son entretien de l'année finie en décembre dernier (1530) à prendre sur les deniers de la vente et composition de l'office de Changeur du Trésor, vacant par le décès de Jacques Charmolüe* ». C'est Nicolas Lecomte (frère de son gendre) qui prit cet office de changeur du Trésor : « *Provision à Nicolas Lecomte, Changeur du Trésor, pour prendre et retenir chaque année des deniers de sa recette la pension ordinaire de 700 livres appartenant audit office ainsi que le faisait son prédécesseur Jacques Charmolüe. Fontainebleau, 12 juillet 1531* » (*Catalogue des actes de François Ier* », tome II, p. 61). Nous savons ainsi quel était le revenu annuel de cet office.

De son mariage avec Périne Valot et Thierrie de Badonvillier, sont nés huit enfants. Ils sont généralement attribués à sa deuxième femme, mais n'en étant pas sûrs pour les deux ou trois premiers, nous nous abstiendrons de citer affirmativement leur mère.

Les voici :

1° Renaud que nous verrons ensuite.
2° Henry, mort sans alliance et dont on ne sait rien.
3° François que nous allons voir plus loin.

4° Marie qui épousa Philippe Lecomte, morte sans postérité (17).
5° Anne qui épousa Jean de Colmond.
6° Charlotte qui épousa Charles de Cauclair, maître des Comptes (18).
7° Jeanne dont nous verrons plus loin la postérité digne d'être citée.
8° Claudine qui épousa Jean Delaforge, receveur général de Picardie, morte sans postérité (19).

XI.1. — Renaud CHARMOLÜE, premier fils du précédent, ne nous a pas laissé beaucoup de traces. On sait qu'il a été exécuteur testamentaire de son frère, mort en 1524, et c'est pratiquement tout. Rien ne vient nous indiquer sa profession, ses moyens d'existence. Il vivait sans aucun doute à Noyon.
On ne sait pas non plus qui il a épousé, mais on suppose qu'il a eu, entre autres, un fils, Jacques, que nous allons voir maintenant :

XII. — Jacques CHARMOLÜE, que nous pensons être le fils du précédent, était licencié en lois et élu pour le roi à Noyon. Il ne nous a guère laissé en souvenir que l'épitaphe de sa pierre tombale, fort bien conservée, qui se trouve actuellement dans le cloître à côté de la cathédrale de Noyon.
En effet, sur cette pierre qui révèle le nom de Me Jacques Charmolüe, on lit l'épitaphe suivante :

> « CY GIST HOMME ET SAIGE ME JACQUES CHARMOLÜE, EN SON VIVANT LICENTIER ES LOIX ET ESLEU POUR LE ROY A NOYON, QUI TRESPASSA LE XXVIIe D'APVRIL MIL VLIII. PRIEZ DIEU POUR SON AME. »

« *Sur un fond de deux espèces de quatre-feuilles enlevés en relief dans un losange, la silhouette du défunt se détache en pied, vêtu qu'il est d'une longue robe d'officier aux larges manches pendantes, ouverte sur le devant et tombant sur les souliers aux bouts arrondis. L'édicule sous lequel il se dresse, d'une ornementation assez riche, mais désordonnée et molle, se compose essentiellement de deux colonnes décorées de ruban en spirale et supportant un arc en plein cintre que bordent deux rangs de perles et auquel s'accroche les volutes de deux cartouches à têtes d'anges ailés. Les écoinçons du cadre où court l'épitaphe entre deux rangs de ruban plat contrariés, sont remplis de volutes fleuronnées inscrivant, au lieu des symboles des évangélistes, deux têtes d'anges aux ailes bizarrement contournées. Dans le haut de la dalle se trouve le blason de la famille Charmolüe qui est « de gueules à deux bars ou barbeaux adossés d'or* » (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 145-147, édit. 1941).
On voit encore ici, qu'à part le jeton de Jacques Charmolüe, aucun membre de la famille n'avait brisé leurs armes en les chargeant en chef d'une croix recroisettée. C'est seulement dans cette deuxième moitié du XVIe siècle que cette branche des Charmolüe de Noyon les briseront alors que ceux de Compiègne les garderont toujours identiques.

---

(17) Les Lecomte portent pour armes : parti, au 1 d'argent à trois besans de sable, 1 en chef, 1 au cœur et 1 en pointe, et à trois fasces de gueules; au 2 au chevron d'or à trois croix grecques, 2 en chef et 1 en pointe.

(18) Les de Cauclair portent pour armes : d'or au chef d'azur chargé de deux yeux ouverts d'argent.

(19) Les Delaforge portent pour armes : d'azur à trois feuilles de trèfle d'or, deux en chef et une en pointe.

Jacques Charmolüe semble être mort relativement jeune, non pas pour son époque, mais pour la nôtre. Apparemment, la représentation de son visage, si du moins elle avait quelque ressemblance, ne lui donne pas l'aspect d'un vieillard, comme pour beaucoup d'autres. Peut-être avait-il une quarantaine d'années?
Nous présumons, sans preuves irréfutables à l'appui, qu'il aurait eu un fils connu, d'ailleurs, tout particulièrement par son testament. Nous allons le voir :

XIII. — Jean de CHARMOLÜE est né à Noyon ou à 24 lieues près et fut baptisé en l'église Saint-Germain de cette ville sur la fin du règne de François Ier, vers 1535.
Ayant fait une carrière dans les armes, il a fidèlement et sans reproche servi cinq de ses rois : Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.
Capitaine entretenu, retiré à Langres à la fin de ses jours, il a rédigé un testament resté célèbre dans les annales archéologiques.
Ce testament, daté du 24 mars, 1er jour de Carême 1599, vaut la peine d'être transcrit ici, non pas en son entier car il est assez long et toutes les énumérations de legs divers pourraient être fastidieuses, mais certains passages sont intéressants.
Mais auparavant, et comme nous allons le voir, on sait par ce testament qu'il est cousin d'Henry de Charmolüe que nous trouverons plus loin. Il semble qu'ils se connaissaient bien puisqu'il parle de son « *bon cousin* ».
Or, nous connaissons les oncles paternels d'Henry, et aucun d'eux ne peut être le père de Jean; l'un était religieux célestin et l'autre chanoine à Noyon.
A la génération précédente, seul Renaud a eu la possibilité d'avoir de la descendance en Jacques Charmolüe; leur cousinage serait donc au second degré. Jean de Charmolüe, grand voyageur pour l'époque, soldat d'une grande bravoure, semble ne pas avoir été marié; un fait est certain, c'est qu'il n'avait pas d'enfant. Dans son testament, il ne nomme aucun héritier direct.
Peut-être avait-il été marié? et sa femme étant morte jeune, il n'aurait pas convolé en deuxièmes noces. Il est vrai que ses pérégrinations dans le monde ne lui ont peut-être pas permis de fonder un foyer stable (20)?
Toutefois, on se demande pourquoi, dans les legs à la ville de Noyon pour les pauvres enfants, il donne la priorité à ceux qui porteront le nom de Charmolüe, Tullon et Desmaresse. Qui étaient ces Tullon et Desmaresse? On ne leur connaît aucun lien de parenté avec les Charmolüe. Peut-être avaient-ils alors quelque lien avec son père ou son grand-père puisque nous ne connaissons pas le nom de leur femme (21)? Autant de questions demeurées jusqu'à maintenant sans réponses.
Autre réflexion que l'on peut se faire à la lecture de ce testament : pourquoi pense-t-il faire rougir les habitants de Noyon? Pourquoi leur pardonne-t-il? C'est sans doute parce que les Noyonnais lui avaient porté quelque tort; et, c'est alors qu'il avait quitté sa ville natale et sa famille à tout jamais pour porter ses armes ailleurs; et comme il le dit, il a « *quitté beaucoup de grands moiens* ». Nous n'en doutons pas, mais pourquoi exactement? Nous ne le saurons sans doute jamais puisque lui-même ne veut pas en parler et pardonne.

---

(20) Toutefois une phrase de son testament nous porterait à croire qu'il a été marié. Voici ce qu'il écrit au milieu des legs à son cousin Henri de Charmolüe : « *Je lui laisse mon pourtrait qui est en mon cabinet qu'il gardera pour l'amour de moy avec celui de l'épousée.* » Est-ce qu'il s'agit du portrait de sa femme se trouvant à côté du sien? Ce n'est pas impossible.

(21) Il dit lui-même que les Tullon sont ses cousins ainsi que les Maresse; mais à quel degré? et de quel côté? peut-être par sa femme?

Voici donc ce testament :

« *Au nom de la Sainte Trinité ; Etant retiré en dévotion et sain d'entendement, j'ai fait ce présent testament écrit et signé de ma main pour ordonner de ma dernière volonté. Sachant bien qu'il n'y a rien plus certain que la mort et comme je veux que les biens que Dieu m'a donné soient distribués et gouvernés après mon décès, lesquels j'ai acquit moiennant sa grâce avec une infinité de peines et travaux honorables, et fort fidèlement témoin sa divinité, excepté quelques biens que je puis avoir eu de la succession de mes feus père et mère, que Dieu absolve, de la reste des mésérables guerres de Picardie.*

Je laisse mon âme à Dieu comme venant de Lui et rachetée par l'effusion du précieux sang de son fils Jésus Christ notre Sauveur et Rédempteur, et mon corps je le laisse à la terre en attendant l'admirable résurection en laquelle je crois et en tout ce que croît notre mère Sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine hors laquelle n'y a point de salut ; et si je viens à mourrir dans la ville de Langres ou aux environs, j'ordonne qu'il sera enterré dedans l'église des Jacobins de lad. ville au pied du pillier qui est devant la chaire de prédicateur et contre le pillier à cinq ou six pieds de haut mon épitaphe y soit posée selon le pourtrait que j'ordonnerai lorsque je parlerai de la fondation que je fais pour les pauvres de la ville de Noyon, lieu de ma nativité.

J'ordonne que portant mon corps en terre, qu'il soit accompagné des Jacobins qui le viendront quérrir, s'il leur plait, avec les prêtres des paroisses de Saint-Amatre, Saint-Martin et Saint-Pierre et qu'alentour de mon corps si je suis enterré à Langres, il y ait douze torches d'une livre pesant chacune, avec mes armoiries, lesquelles torches seront portées par douze pauvres enfants pris et choisis 1° en la rue du ruepot puis en la paroisse de Saint-Amatre, auxquels il sera donné à chacun un teston pour l'honneur de Dieu.

J'ordonne qu'il soit dit vigile et trois hautes messes aux Jacobins pour prier Dieu qu'il ait miséricorde de ma pauvre âme et les trois jours consécutifs trois hautes messes en chacune desd. paroisses en intention que dessus.

J'ordonne que le jour que l'on chantera les trois hautes messes aux Jacobins, qu'il soit fait une aumône à trois cents pauvres à chacun un sol.

J'ordonne qu'il sera donné à chacune paroisse pour avoir chanté les trois hautes messes, ce qui sera avisé par les exécuteurs de ce présent mien testament.

« *... J'ordonne et laisse par ma dernière volonté aux Jacobins soixante six écus deux tiers dont la rente servira pour les secourir à leur nécessité à la charge que outre les trois hautes messes, qui seront attenus à toujours de tous les ans, de dire et chanter une messe le jour de Sainte Trinité, là où assisteront tous les pauvres enfants orphelins et autres pauvres enfants ; s'il ne s'en trouve assez d'orphelins, auxquels je laisserai moïens d'apprendre métiers et n'y feront faute tant qu'ils seront en la ville à la charge qu'ils présenteront à Dieu deux liards à l'offrande et diront avec dévotion lorsqu'on lèvera le précieux corps et sang de Jésus Christ un pater noster et un ave maria, le priant leur faire la grâce d'être hommes de bien, lesquels Jacobins seront attenus de fournir le luminaire et seront donnés les soixante six écus deux tiers en bonne main afin que la rente soit assurée, ou bien comme il sera avisé par les exécuteurs de ce présent testament, en sorte que la messe se puisse dire tous les ans, car ainsi je l'entends, aussy lesd. Jacobins ne soient frustrés de ladite somme ou du revenu.*

« *Pour faire aprendre métier auxd. pauvres enfants de ladite ville de Langres, je leur laisse ma maison, grange et jardin que j'ai en la rue du ruepot, lesquels ne doivent rien de rente, et par un même moïen, je leur laisse le buffet avec les deux petites statues qui sont dans les niches, plus la grande table de noyer qui est dedans ma chambre,*

une douzaine et demi descabelles ; plus les trois tableaux là où sont peints les neuf preux, les andiers de cuivre dont le tout est dans ma chambre et ne veux qu'aucun des meubles en soient déplacés n'y vendus qu'avec ladite maison s'il se trouve être le profit des pauvres enfants non plus que les bancs de la petite table qui sont dedans mon cabinet. Je délaisse de plus aux pauvres enfants tout l'argent qui m'est dû en constitution de rente dedans la ville de Langres tel que la teneur s'ensuit : ... » Ici se place la désignation de quelques personnes qui lui doivent de l'argent en rente. Ensuite, il détermine comment doit se faire l'élection des enfants pauvres ou orphelins chaque année par MM. les Vénérables du Chapitre de Saint-Mammes de Langres et par M. le Maire et les échevins de cette ville; les deux délégués à cette élection devront être ensembles et ensuite « *assisteront après ladite élection faite à la susdite messe aux Jacobins avec leurs pauvres enfants et auront chacun un livre où tous les susdits enfants seront enregistrés d'année en année.* »

« *Je leur laisse à chacun pour ce faire un demi écu pour leurs peines qui se prendront sur les rentes constituées tous les ans. Je prie par un meme moïen que Mrs les Vénérables susdits aient un double de ce présent testament entre les mains et Mrs les Maires et échevins un autre afin que tous ensemble ils donnent ordre à l'avenir que la fondation pieuse et charitable que je fais aux pauvres ne périsse et qu'ils en soient frustrés ; je les en prie de tout mon cœur au nom de la Sainte Trinité. Je les en charge et m'en décharge.* »

« *Afin que Mrs les Vénérables y tiennent la main et qu'ils aient souvenance de moy en leurs bonnes prières et oraisons, aussi qu'ils soient tuteurs en ce qui concerne les affaires des pauvres enfants, je donne vingt écus pour faire un calice que je donne à leur église et lesdits vingt écus se prendront sur mon autre bien et non pas sur les rentes. Et à l'hotel de ville de Langres je laisse mes quatre galères d'argent qui représentent les quatre sortes de vin pour servir Mrs les Maires et échevins en leurs buvettes quand ils sont en leur hotel de ville occupés pour les affaires du public. Je ne veux ni entend qu'elles soient vendues ny engagées.* » (Dans le fond de ces quatre galères d'argent se trouvaient les armes de Jehan de Charmolüe qui sont : de gueules à deux bars adossés d'or surmontée d'une croix pattée au pied fiché d'argent. Ces galères tenaient au moins chacune une chopine de bourgogne. Les anses de ces tasses représentaient l'une un singe, l'autre un lion, une autre un bouc et la quatrième un porc. Ce sont les quatre sortes de vins : le vin gai, le vin furieux, le vin lubrique et le vin abject (22). On croit qu'il avait rapporté ces galères de Turquie où tous les vases portent quelque chose d'allégorique. En 1761, elles étaient dans un sac de velour violet galonné en or et faisaient encore partie des marques d'honneur que l'on portait chez MM. les Maires à chaque élection; il était dans l'usage de boire dans ces galères à rasades à la santé du roi lorsqu'il y avait des repas de cérémonie ou de réjouissance à l'hôtel de ville.)

« *C'est en souvenance que j'ai demeuré longtemps dedans lad. ville, l'aïant toujours aimé, je dis avec vérité tant aimé que pour connaitre de longtemps tant de méchantes entreprises que l'on faisait contre elle, j'ai quitté beaucoup de grands moïens pour avoir cet honneur de vivre et mourrir pour sa conservation avec ses bons et fidèles*

---

(22) Il y a ainsi certaines expressions, curieuses et proverbiales, par lesquelles on désignait autrefois le vin suivant la diversité des effets qu'il produit : « *Vin d'âne, qui rend la personne assoupie après avoir trop bu ; vin de cerf, qui fait pleurer ; vin de lion, qui rend furieux et querelleur ; vin de pie, qui fait bavarder ; vin de porc, qui fait rendre gorge ; vin de renard, qui rend subtil et malicieux ; vin de singe, qui fait sauter de rire ; vin de nazareth, qui passe au travers du nez.* »

citoïens ; les bons effets en ont toujours rendu témoignage qui feront rougir ceux qui diront au contraire. Je les conjure au nom de Dieu de ne permettre à l'avenir qu'il soit fait tort en quelque manière que ce soit auxd. pauvres enfants de leur ville, des biens que par pitié je leur laisse et le bon Dieu les assistera toujours s'il lui plait et les gardera de leurs ennemis. » Suivent quelques legs aux enfants pauvres de Bourbonne-les-Bains, à la confrérie du Saint-Sacrement de ce village et à quelques autres personnes qui lui sont chères. Il donne ensuite ses ordres à ses exécuteurs testamentaires : « *Je prie Mr. l'eslu Dacier, Maire de la ville et le controleur Simon, mes deux bons fidèles et vieux amis d'être exécuteurs de ce mien testament et codicile si j'en fait par cy après, leur donnant toute puissance de compter avec ceux qui me doivent et devront, bailler quittance, faire payer de tout ce qui regarde les donations, prières et aumones que je fais à Langres et aux environs, et aviser s'il leur plait après ma mort, de faire un mémoire certain et bien ample des biens qui resteront (l'exécution de mon testament accomplie) afin d'en avertir Mr de Charmolüe, lieutenant civil et criminel à Noyon qui est mon cousin lequel j'ai élu exécuteur de mon testament en ce qui regarde la Picardie, et s'il plait à Dieu de prendre lesd. sieurs Dacier et controleur Simon, je supplie Mrs de Bourbonnes et Rochebaron me faire assister en cette bonne œuvre et ne permettre qu'il soit fait aucun empêchement malapropos par quels ques escumeurs de bien d'autruy qui ne vivent que de corruption.*

Je laisse avec ce présent mien testament attestation ample et véritable comme je suis natif de la ville de Noyon en Picardie et que je suis pour les faire rougir d'avantage, je leur pardonne pour l'honneur de Dieu.

J'ordonne et veux que s'il plait à Dieu que je meure à Noyon qui est le lieu de ma nativité ou à 24 lieues près, que mon corps y soit porté pour être enterré dans l'église Saint-Germain où j'ai reçu le baptême et lorsque l'enterrement se fera après, j'ordonne qu'il en soit fait de même que j'ai ordonné à Langres, le cas advenant que j'y fusse enterré ; toutefois s'il advenait que je mourus en quelque bataille, rencontre ou autrement, je veux que nonobstant les fondations donations, prières, aumosnes que j'ai ordonné être faites audit Langres pour mon salut soient exécutées ; de même à Noyon et que les 66 écus deux tiers que j'ai laissé aux Jacobins de Langres soient donnés audit Saint-Germain aux mêmes charges.

Je laisse pour toujours à lad. église de Saint-Germain, soit que j'y sois enterré ou non enterré, ma croix de cèdre qui est dedans mon étude entre deux chandeliers à Langres, enrichie de plusieurs dévotions que j'ai apportées du Saint voiage de Jérusalem ; plus un agnus dei enrichi d'un cristal garni d'or et un pendant d'or au bout ; plus un tableau que j'ai fait peindre là où est représenté au naturel l'église du Sépulcre de notre Seigneur J.C. comme elle est pour le présent afin que le jour que l'on célèbrera lad. messe de la Sainte Trinité aud. Saint-Germain que le tout soit mis sur l'autel et garder que le tableau ne soit gaté à l'avenir.

Je prie Messieurs les Vénérables du chapitre de Noyon, Messieurs les Maires et échevins de lad. ville de se conformer aux charges et fondations des biens que je laisse aux pauvres orphelins de leur ville pour leur faire aprendre métier non plus ny moins que Mrs les Vénérables du Chapitre de Langres et que Mrs les Maires et échevins de lad. ville et ensuivre les mêmes règles pour le faire. J'ordonne qu'il leur soit donné 20 écus pour leur faire faire un calice que je donne à leur église me recommandant à leurs prières généralles, et à l'hotel de ville de Noyon je laisse et y donne 30 écus pour faire faire deux belles coupes d'argent là où seront burinées les armoiries des Charmolüe qui seront pour servir étant aud. hotel de ville Mrs les Maires et échevins lorsqu'ils y font leurs buvettes, aux charges que je laisse à ceux de Langres ; et surtout, je les

supplie tous d'accepter la tutelle et la curatelle des orphelins et pauvres en telle manière que ceux de Langres, et que Dieu soit loué à jamais. Desdit 20 écus et 30 écus que j'ordonne pour la peine des deux qui seront élus et délégués pour élire le nombre des pauvres enfants, je veux qu'ils soient pris sur les rentes et biens que je leur laisserai comme il se verra et pour donner à connaitre les moïens que je donne de bon cœur pour maintenir la fondation charitable pour faire apprendre métier aux pauvres orphelins nés et natifs dans la ville de Noyon ; touttefois je veux que les enfants qui porteront le nom de Charmolüe et Tullon et Desmaresses, s'il arrivait qu'ils tombassent en grande pauvreté qu'ils soient préférés sans être valotés en lad. fondation. »

Il indique ensuite ceux qui lui doivent des rentes ou des intérêts afin de pouvoir entretenir cette fondation : « *Je laisse et donne pour entretenir ladite fondation en premier lieu ce qui est assuré des trois rentes que me doit Mr de Bourbonne qui se montent tous les ans à quatre cent deux écus tant de sols, ou bien le principal, si led. Seigneur le rend ; les contractions ont été passés aud. Bourbonne par Me Nicolas le Gros notaire demeurant aud. Bourbonne.*

Je laisse de plus une rente constituée de cinquante quatre écus tant de sols, que me doit Mr de Mallepierre demeurant à Troyes ; le contrat a été passé par un notaire nommé Roger et un autre nommé... tous les dits quatre contrats sont entre les mains de Mme la Greffière de la foraine. J'en ai un récépissé dedans mes papiers. Plus je laisse pour augmenter le nombre des pauvres orphelins à leur faire aprendre métier, la dette que me devra led. Sr de Bourbonne pour les intérêts, s'il ne l'a pas paié au mois d'octobre 1599, qui se montera à plus de douze cent écus ; ce que j'ai donné et légué pour le village de Bourbonne est assigné dessus premièrement.

Pour fin, je laisse pour la fondation de Noyon les donnations que je fais par le présent testament, tous les biens que je possède et possèderai jusqu'à ma mort, me réservant ce que j'ai donné à Langres et aux environs comme aussy ce que je laisse et laisserai à mes parens et amis écrit en ce présent testament ou codicile que cy après je pourrai faire, révoquant tous codiciles, donnations que je pourrais avoir fait par devant cettuy testament.

Quant aux lieux où je désire être enterré audit Saint-Germain, c'est devant le crucifix là où sont enterré les Charmolüe au pied de quelques pilliers ou muraille contre laquelle ou lequel mon épitaphe sera posée suivant le pourtrait que j'en ai en la ville de Langres qui contient que contre un pillier à cinq ou six pieds de haut, il y aura posée une table de marbre noir de trois pieds de large et de quatre pieds de haut, et aux quatre carrés de lad. table, il y aura quatre statues grandes à l'équipolent posées sur des sorties dont les deux d'en bas représenteront la Force et la Prudence et les autre d'en haut Foy et Espérance, et au milieu du dessus une autre statue qui représentera Charité avec trois ou quatre enfants à l'entour d'elle et au milieu d'en bas de lad. table mes armoiries, le tout fait de pierre blanche dure et bien polie avec l'ornement à l'entour de la table où il sera écrit en lettres d'or : « Cy gist Jehan de Charmolüe écuyer, Capitaine « entretenu qui en son vivant a servi fort fidèlement et sans reproche cinq de ses rois « et sa patrie et fait deux voiages en guerre contre les Turcs ennemis de la foy et qui « après avoir fait les saints voiages de Jerusalem, Rome, de Lorette, du Mont Saint « Michel et de plusieurs autres, a fait ériger cette charitable fondation. »

Puis il faudra continuer comme il sera avisé et regarder, premier, si lad. table sera assez grande ; il se faudra souvenir que là où je ne serai point enterré il n'y aura point de Cy gist. Je désire que tout soit fait par un bon maître du pays afin de servir d'ornement à l'église et pour inviter tout cœur dévotieux à faire mieux.

J'entends aussy et ordonne qu'il en soit fait de même à Langres et mise auxd. Jacobins suivant ce que j'ai ordonné et pour le faire que ce soit Me Nicolas Tribonnyer ou quelque bon maître ; pour faire touttes les deux je laisse cent vingt écus dont les soixante se prendront sur les biens que je laisse à Langres, celui des orphelins franc et les soixante autres sur ceux que je laisse à Noyon. Je prie les exécuteurs de mon testament d'y tenir la main tant à Langres qu'aud. Noyon.

Je prie Mr de Charmolüe, mon bon cousin, d'être exécuteur de ce mien testament. J'entend pour le regard de tout ce que j'ordonne et laisse à Noyon d'autant que j'ai élu comme il se pourra voir les biens et moïens qui resteront aud. Langres et aux environs après l'exécution de mon présent testament effectué afin d'en faire registrer et apporter ce qui restera dû à Noyon et l'assurer pour toujours en telle manière que les pauvres de Noyon ne soient frustrés des biens que j'ai eu tant de peine à leur épargner et que ce soit avec le moins de frais que ce pourra, et s'il survenait quelque difficulté pour les biens, ce qui n'est en ma connaissance, il y sera pourvu avec toutte raison et s'il avenait que led. Sr de Charmolüe, mon cousin, vint à mourir, je supplie Mrs les Vénérables du Chapitre de Noyon et Mrs les Maires et échevins d'en prendre la charge ou d'y ordonner selon leurs sages conseils.

Je commencerai de ce que je veux qui soit donné à mes parens et amis après ma mort. J'ordonne qu'il soit donné aud. Sieur de Charmolüe, mon bon cousin et ami, Lieutenant civil et criminel à Noyon, mes patenotres de benjoin là où pend une croix d'or là où il y a dedans du Saint Sépulcre de notre Seigneur J.C. un peu du li là où il fut né et de la coullonne où il fut flagellé. Je le prie que cela ne sorte pas d'entre ses mains de lui et des siens.

Je lui donne de plus ma galère d'argent là où le temple de Neptune est représenté en relief et les armoiries des Charmolüe au fond ; plus je lui laisse ma lettre de pélerin de Jérusalem avec mon livre là où sont peintes les nations étrangères et celui là où sont imprimés une partie des villes et isles là où j'ai esté ; plus je lui laisse mon écritoire de cuivre argenté ; plus je lui laisse une statue de Venus petite qui est de marbre, plus une statue peinte qui représente Mars qui est de terre, le tout peut se faire porter à Paris par le messager ; les deux statues sont aux deux côtés de la porte de ma chambre ; plus je lui donne ma petite pistolle de Blamont toutte neuve avec le pulvrin qui est d'ébeine enrichi du jugement de Pâris qui est d'ivoire garni de houppes frangées d'or et de cordon de soye noire ; je lui laisse une petite épée que j'ai à Troyes qui a la garde dorée avec un pommeau là où est relevé le Jugement de Pallas et Venus ; je lui laisse mon pétrinal de Blamont bien encorné qui est avec lad. épée chez la De la Greffière de la foraine. J'ai un récépissé des trois contracts du Sieur de Bourbonne et de celui de Mallepierre et de celui de Mr du Bruil et autres qu'elle me garde. Je lui laisse mon pourtrait qui est en mon cabinet qu'il gardera pour l'amour de moy avec celui de l'épousée ; plus je lui laisse un tanaoyot autrement dit un couvre chef de toile de lin fait en ouvrage de lassy là où les armoiries des Charmolüe sont représentées enrichies de petites houppes tout à l'entour ; plus je lui laisse une toilette à la turque qui est de soye de plusieurs couleurs brodée de taffetas orange et doublée de toile cotonnée ; je lui laisse de plus mon couteau de Damas avec la gaine garnie d'argent doré, plus un étuy garni de couteaux là où il y a une douzaine les manches garnis d'argent, plus je lui laisse toutes les médailles d'argent et autre que je puis avoir et l'écu turque avec la monnaye du pays. Je laisse à Melle ma cousine sa femme une pierre d'aigle garnie d'argent, la plus belle et bonne qui se puisse voir, elle soulage fort les femmes grosses en leurs accouchements la liant à la cuisse gauche ; il la faut retirer incontinent que l'enfant est au monde. Je laisse de plus à ma cousinne six cuillères peintes qui sont à

la turque ; je lui laisse une bague d'or où il y a une... les deux articles sont de plus qu'il n'est écrit en mon autre testament mais c'est ma volonté.
Je laisse au fils ainé de mon cousin mon épée dorée avec la dague plus je lui laisse une ceinture de velours noir les fermens tout d'argent avec le porte épée tout de même qui est fait à ressort. Je lui laisse de plus 30 petits boutons d'or pour la garniture d'un collet. Je laisse à mon cousin exécuteur de mon testament cent écus qui seront sur les 650 écus que me doit M. Dubruil marchand demeurant à Paris rue St Denis à l'enseigne du Grenat d'Or ; le notaire qui a passé le contract se tient derrière St Jacques en la rue qui vu du pont Notre Dame en la rue St Martin, et s'il venait à mourir je laisse le tout à ses enfants ou enfants de ses enfants et à faute de ce, le tout retournera à la fondation charitable de Noyon. »

Il termine ce testament par une longue liste de legs divers à des parents, amis ou filleuls (23).

Trois années plus tard, le 25 mars 1602, Jehan de Charmolüe ajouta un codicile à son testament par lequel il change quelques legs par suite de certains décès ou autres événements; il nous indique entre autre qu'il a remis son testament à Me Noël Faunet et qu'il en a envoyé une copie à Noyon. Ce dernier, Me Noël Faunet, devient, en plus, exécuteur testamentaire en remplacement de M. l'élu Dacier qui décéda entre temps. Pour terminer, il ordonne « *qu'il soit donné dix écus à l'église Saint-Amatre pour acheter une lampe pareille à celle qui est à Saint-Pierre* ».

Jehan de Charmolüe mourut à Langres le 22 février 1603 sans postérité.

Le 3 may 1603, au couvent des Frères Prêcheurs de Langres, fut faite la confirmation des testament et codicile par devant Me François Roger, notaire tabellion, garde nottes royal héréditaire à Langres, ainsi que la prestation juridique du serment par les exécuteurs testamentaires, acceptation de la fondation d'une grand-messe le jour de la Sainte-Trinité en l'église des Jacobins à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, devant Jean Loussat, docteur ès droit, conseiller du Roy et son lieutenant général au siège particulier du baâge de Sens, établi par sa majesté en la ville et cité de Langres, et Maurice Priny, garde des Sceaux contracts du siège. Les témoins étaient le sieur Faunet « *coaïant charge par conclusion capitulaire de Mrs les Vénérables doyens chanoines de l'église de Saint-Mammes aud. Langres* » et « *Jean d'Hémery, escuyer, grenetier pour le Roy au magasin à sel dud. Langres, Maire de lad. ville, assisté de Me Philippe Thibault, avocat au siège roïal de Langres, l'un des échevins de cette ville présens.* »

Il y avait encore comme témoins présents Jean Millet et Didier Emonnot, maçons demeurant à Langres.

Ce testament en partie transcrit ici a été copié le 15 juillet 1932 par M. Louis Charmolüe, notaire honoraire demeurant à Limoges, sur un manuscrit du chevalier Félix du Puis écrit le 15 octobre 1861 et copié sur l'original en parchemin qu'il

---

(23) Il est amusant de constater qu'en examinant le détail des divers legs, on s'aperçoit qu'il possédait un véritable arsenal; on trouve en effet :
— 12 pistoles ou pistolets,
— 9 épées et un estoc,
— 11 arquebuses,
— 3 dagues,
— 1 cimetère turc,
— 4 arbalètes,
— 5 hallebardes, piques ou épieux.

A noter qu'une de ses épées était celle que portait le roi Henri II à la bataille de Renty.

tenait de son père M. du Puis, chevalier de la Légion d'honneur et ancien maire de la ville de Saint-Quentin; ce dernier en avait lui-même hérité de M. Pierre Thibault, arrière-petit-fils de Me Philippe Thibault, avocat au siège royal de Langres, échevin de ladite ville et l'un des témoins et légataire porté au testament (24).
Suivant ses dernières volontés, Jehan de Charmolüe, fut inhumé dans l'église des Jacobins de Langres à côté de l'autel de Notre-Dame-de-Pitié. Son épitaphe fut faite et placée comme il l'avait ordonné au haut d'un pilier, et l'on pouvait y lire :

« CY GIST JEHAN DE CHARMOLÜE ESCUYER NATIF DE LA VILLE DE NOYON CAPITAINE ENTRETENU PAR LES ROIS LEQUEL A SERVI TRÈS FIDÈLEMENT ET SANS AUCUN REPROCHES CINQ DE SES ROIS ET SA PATRIE, A FAIT DEUX VOYAGES EN GUERRE CONTRE LES TURCS, CEUX DES SAINTS LIEUX DE JÉRUSALEM, ROME, LORETTE, MONT SAINT-MICHEL ET AUTRES, EN VÉNÉRATION A FONDE EN L'EGLISE DE CEANS UNE MESSE HAUTE A PERPETUITE LE JOUR DE LA SAINTE TRINITE PAR CONTRAT PASSE DEVANT ROGER NOTAIRE ROÏAL A LAQUELLE DOIVENT ASSISTER LES PAUVRES ORPHELINS NATIFS DE CETTE VILLE DE LANGRES APPRENANT METIER DES MOYENS A EUX LAISSES PAR SON TESTAMENT. IL DECEDA LE VINGT DEUX FEVRIER MIL SIX CENT TROIS.
« PRIEZ DIEU POUR LUI »

« *Samsonis enigma juduis in morientis militis testamento solutum.*
Hoc Samsonis habes infacto militis, exit dulcedo eforte de comedente cibus. »

Ce qui signifie : « *Enigme du juge Samson expliquée dans le testament de mort de ce guerrier. Vous trouvez dans l'action de ce guerrier l'énigme de Samson, la nourriture est sortie de celui qui mangeait, la douceur est sortie du fort.* »
Voici les instructions nécessaires pour comprendre cette énigme tirées du *Dictionnaire Historique des Grands Hommes*, 6e édition, tome VII, imprimé en 1786 à Caen; au mot Samson, il est dit : « *Samson âgé de 18 ans étant allé avec ses père et mère demander une fille en mariage, dans la route, étant un peu éloigné d'eux, il vit venir à lui un lion furieux qu'il saisit quoique il fut sans armes et le mit en pièces. Il obtint la fille qu'il souhaitait ; et quelques temps après, retournant à Thamnata pour célébrer son mariage, il voulut revoir le corps du lion qu'il avait tué ; il y trouva un essaim d'abeilles et un rayon de miel. Il tira de cette découverte l'énigme suivante : la nourriture est sortie de celui qui mangeait et la douceur est sortie du fort.* »
En mémoire de Jehan de Charmolüe, une épitaphe fut aussi placée dans l'église de Saint-Germain à Noyon; elle était adhérente en élévation au mur et accompagnée à chacun des quatre coins d'une petite statue, les deux supérieures représentant l'une la Foi, l'autre l'Espérance et les deux inférieures l'une la Prudence et l'autre la Force; on pouvait y lire :

« CETTE TABLE A ÉTÉ FAITE EN MÉMOIRE DE JEHAN DE CHARMOLÜE ÉCUYER, CAPITAINE ENTRETENU QUI EN GUERRE A SERVI FIDÈLEMENT ET SANS REPROCHE CINQ DE SES ROIS ET SA PATRIE, A FAIT DEUX VOÏAGES EN GUERRE CONTRE LES TURCS ENNEMIS DE LA FOI ET QUI APRÈS AVOIR FAIT LES SAINTS VOÏAGES DE JÉRUSALEM, ROME, DE LORETTE, DU MONT SAINT-MICHEL ET PLUSIEURS

(24) Le manuscrit du chevalier Félix Du Puis copié sur l'original en parchemin, est entre les mains de M. Jean Loyer, 111, avenue du Maréchal-Foch à Libourne.

AUTRES A FAIT ÉRIGER LA CHARITABLE FONDATION D'AVOIR DONNE ET LEGUE LA PLUS PART DE SES BIENS POUR FAIRE APPRENDRE METIER AUX PAUVRES ENFANTS DE NOYON LEQUEL EST DECEDE A LANGRES LE VINGT DEUXIÈME JOUR DE FEVRIER MIL SIX CENS TROIS. »

Au bas était écrit :

« CETTE EPITAPHE A ETE FAITE A LA DILIGENCE DE MESSIEURS DU CHAPITRE MAIRE ET ECHEVINS DE LA VILLE DE NOYON ADMINISTRATEURS DU LEG PIEUX DUD. DE CHARMOLÜE. L'AN MIL SIX CENT HUIT. »

Si aucune de ces épitaphes, autant à Langres qu'à Noyon, n'existe plus, les églises où elles se trouvaient ayant été rasées, Noyon conserve encore son souvenir en ayant donné à un de ses boulevards le nom de « Charmolüe ».
Toutefois, d'après un article de l' « *Avenir de la Haute-Marne* » du 11 décembre 1896, l'original étant entre les mains de M. Jean Loyer, 111, avenue du Maréchal-Foch à Libourne (Gironde), le tombeau, à Langres, de Jehan de Charmolüe existait sans doute encore à la fin du siècle dernier dans l'ancienne église des Jacobins qui, désaffectée et transformée en arsenal, faisait partie des bâtiments de la direction de l'artillerie. Dans cette chapelle, on avait établi des bureaux dont le sol avait été parqueté de chêne, de sorte que la tombe était recouverte et pourra longtemps rester invisible. Je n'ai pu vérifier cette affirmation.
Quoi qu'il en soit, à Noyon, la « Fondation Charmolüe » instituée par le testament que nous venons de voir, existait toujours en 1963.
Compte tenu de l'évolution sociale et économique, les prix de cette fondation sont actuellement attribués en deux annuités aux jeunes apprentis, sous contrat d'apprentissage, fréquentant assidûment les cours professionnels. A titre indicatif, la Commission administrative du Bureau d'aide sociale a alloué pour 1962, 14 annuités de 150 F (nouveaux) aux apprentis justifiant d'une année d'apprentissage au 31 décembre 1962, et 6 annuités de 200 F (nouveaux) à ceux justifiant de deux années d'apprentissage à la même date.
Je suis heureux de signaler, ici, ce fait qui m'a été confirmé en 1963 par M. le Maire de Noyon et de féliciter les maires successifs de cette ville, qui, malgré les révolutions destructives des institutions de l'Ancien Régime, malgré les guerres sanglantes qui ont bouleversé et détruit en partie cette ville, ont toujours continué d'exécuter fidèlement les dernières volontés que leur avait dictées cet ancêtre noyonnais en 1599.
De plus, le lundi 6 juillet 1964, au cours d'une visite de Noyon en compagnie de M. Mourichon, et Madame, j'ai eu la bonne surprise, en visitant l'hôtel de ville, d'entendre de la bouche du concierge nous servant de guide, que lui-même étant apprenti, avait bénéficié de la Fondation Charmolüe.
Par contre, cette fondation n'existe plus à Langres; la municipalité n'en trouve même plus la trace car leurs archives anciennes ont été détruites par un incendie en 1892 (Lettre de M. le Maire du 25 novembre 1964).
Evidemment, elle a existé et a été exécutée jusqu'à la veille de la révolution de 1789. En 1785, les administrateurs de l'Œuvre se réunissaient encore en un banquet annuel le jour des Brandons.
A cette époque, on payait encore 60 livres par enfant pour trois ans d'apprentissage. Ils étaient trois orphelins tirés au sort chaque année pour en bénéficier.

Mais entre temps, il s'était produit plusieurs fondations de même nature, dont celle de Prudent Cordier, en date du 20 juin 1685, qui à elle seule était plus importante que toutes les autres. Que se passa-t-il à la révolution? Il est possible que toutes les fondations de même nature aient été regroupées dans la Fondation Cordier, qui seule figure aux registres (Article de « *L'Avenir de la Haute-Marne* » du 11 décembre 1896).

XI.2. — François CHARMOLÜE, troisième enfant de Jacques Charmolüe, changeur du Trésor, était écuyer, gentilhomme du duc de Bourgogne, docteur en médecine, et aussi chanoine prébendé de la cathédrale Notre-Dame de Noyon.
On ne sait s'il est le fils de Périne Valot ou de Thierrie de Badonvillier, mais il est probablement né de cette dernière.
Il a fait ses études au collège de Beauvais où il a étudié successivement les arts, puis « *regi in gramaticalibus puis in artibus* »; il a obtenu son certificat d'études le 11 août 1512 (Sorbonne reg. 89.22).
Le 18 décembre 1508, il avait fait recevoir, en temps que son procureur, maître François de Parthenay, comme doyen du Chapitre de la cathédrale de Noyon Jacques LEVASSEUR, « *Annales de l'église cathédrale de Noyon, dite jadis de Vermandois* », vol. 2, chap. 80, p. 1112, édit. 1633).
Il épousa Henriette de Louvin et mourut le 3 juin 1524, laissant un testament dont les exécuteurs furent : Antoine et Philippe Charmolüe, ses fils, et Renaud Charmolüe, son frère. Par ce testament, il légua au chapitre, sa maison sise devant la Madeleine, et une somme d'argent à l'église pour son obit; cette donation fut acceptée par une conclusion capitulaire du 13 décembre 1525.
De son mariage avec Henriette de Louvin, sont issus les trois enfants qui suivent :

XII.1. — Antoine CHARMOLÜE, seigneur de Seignicourt, fils aîné du précédent, était chanoine, puis doyen du chapitre de la cathédrale de Noyon.
Il était né à Noyon et chanoine depuis quelque temps déjà quand, en qualité d'exécuteur testamentaire de son confrère Antoine d'Estrées, il passait marché, le 25 juin 1526, avec le tombier Jean Lemoine, de Paris, pour la fourniture, moyennant 14 livres, d'une dalle de liais de 8 pieds et demi de haut sur 3 pieds cinq pouces de large, où serait représenté « *un homme d'église, vêtue d'une chasuble, tenant un calice, une aumusse sur la tête, avec un tabernacle garni d'un Abraham et de deux anges, de chaque côté un pilier garni de personnages, les évangélistes aux quatre coins ; autour les inscriptions et les armes* », le tout à livrer pour la mi-août à Notre-Dame de Noyon.
Le doyen du chapitre, Mathieu Randou, mourut le 2 juillet 1530, sur les 10 heures du soir. Antoine Charmolüe fut son exécuteur testamentaire avec Claude d'Hangest et Jérôme Randou (J. LEVASSEUR, « *Les Annales de l'église cathédrale de Noyon* », vol. 2, chap. 103, p. 1328, édit. 1633).
Le 27, les chanoines nommèrent à sa place Antoine Charmolüe, qu'ils installèrent le 1er septembre.
Comme il ne se fit pas confirmer par l'évêque Jean d'Hangest dans son décanat, celui-ci, mécontent, suscita, sous prétexte de saisine et nouvelleté, l'opposition d'un écolier de Paris, Michel Jourdain. Le chapitre prit fait et cause pour son doyen et, par délibération du 30 juin 1531, résolut de défendre l'élection aux frais communs de tous; il fit si bien que le Parlement maintint Antoine Charmolüe dans sa dignité et condamna l'évêque aux dépens.

Dans l'intervalle, le doyen reçut dans le chœur de la cathédrale la reine Eléonore d'Autriche, qui passa à Noyon le 19 septembre 1531. La harangue fut faite par le maire et le poêle porté par les gens du roi. A Notre-Dame, Antoine Charmolüe présenta le texte de l'évangile et la Croix à baiser; puis le « *répons* » : « *Honor, virtus* » fut chanté et les prières achevées.

Antoine Fabri, docteur en théologie, prononça le discours.

Le 7 novembre suivant, le dauphin rentra à Noyon venant de Compiègne; on se contenta de la « *bienvenier* », mais il y eut révérence et harangue, comme aux entrées princières.

Antoine Charmolüe en vit d'autres : Marie d'Autriche, sœur de Charles Quint, le 13 juin 1538, venant de Saint-Paul-aux-Bois; Charles Quint lui-même le 21 décembre 1539 (E. Laurain).

Jacques Charmolüe fut parrain, avec Walérand Randou, de la cloche du gros clocher qui a été nommée Anne; cette cloche fut fondue le jour de l'ascension, 14 mai 1545 à environ 4 heures du matin, et baptisée le 17 (J. LEVASSEUR, « *Annales de l'église cathédrale de Noyon* », vol. 2, chap. 103, p. 1328, édit. 1633).

J. Le Vasseur parle de ce chanoine en termes élogieux, il le nomme « *le miroir d'une vie exemplaire* »; il rapporte d'Antoine « *que ce doyen des doyens, à son arrivée au décanat, ne put souffrir la croix être foulée aux pieds des passants. Pourquoi il ordonna que la pierre sépulcrale de Gilles Cocquerel (Coquevil), enterré au cloître, être levée et dressée contre la paroie la plus proche* ».

La peste, la propagande calviniste, la guerre désolèrent le Noyonnais pendant son décanat. Un chanoine nommé Henry Collemons, qui était devenu sectaire de Calvin, se retira sur les conseils du doyen Antoine Charmolüe; il fit une austère pénitence et mourut fort pieux (J. LE VASSEUR, « *Annales de l'église cathédrale de Noyon* », vol. II, p. 1172, édit. 1633).

Il fut courageux autant que contredit, quelquefois indignement nommé en faisant sa charge; il fut appelé « *calomniateur, sans cervelle, dissipateur des biens de l'église ; il suivit tout de même son chemin sans s'émouvoir plus qu'un rocher.* »

Par son testament, il ordonne d'être enterré dans la nef de la cathédrale « *ante imaginem redemptoris nostrae* », devant l'image de la Croix, assez proche de l'autel Saint-Eloi.

Il mourut le 29 mai 1557, entre 7 et 8 heures du matin.

On l'enterra dans la nef, devant le Crucifix, sous une pierre où fut gravée une épitaphe dont le texte a été restitué d'après la traduction latine qu'en ont faite les Frères de Sainte-Marthe :

> « HIC JACET VENERABILIS ET SCIENTIFICA PERSONNA DOMINUS ANTONIUS CHARMOLÜE, DUM VIVERET LICENTIATUS IN DECRETIS, PRESBYTER, CANONICUS ET DECANUS NOVIOMENSIS PRUDENS ZELATOR HONORIS DOMINI ET UTILITATIS ECCLESIAE NOVIOMENSIS, QUI OBIIT (DIE XXIX MAII) ANNO 1557 ».

Ce qui se traduit : « *Cy gist venerable et scientifique personne M^e^ Antoine Charmolüe, en son vivant licencié es loix, prestre chanoine et doyen de Noyon, sagace zélateur de la gloire de Dieu et de l'intérêt de l'Eglise du dict Noyon, qui trepassa le (29^e^ jour de mai) l'an Mil Vc cinquante et sept. Priez Dieu pour luy.* »

Le jour et le mois de son décès avaient été laissés en blanc. Il semble mystérieux que l'heure de sa mort, entre 7 et 8, ait été représentée ainsi : le 7 représente le repos et le 8, la béatitude éternelle (J. LE VASSEUR, « *Annales de l'église cathédrale de Noyon* », vol. II, chap. 103, p. 1192, édit. 1633).

Le chapitre choisit pour lui succéder, le 4 juin, Raoul Tabary, docteur en théologie et curé de Cambronne (E. Laurain).

XII.2. — Philippe CHARMOLÜE, deuxième enfant de François Charmolüe et d'Henriette de Louvin, était conseiller du roi, avocat au siège royal de Noyon et commis garde du scel du bailliage de Vermandois à Noyon, en remplacement de Jean de Fontaine, en août et octobre 1531 (« *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, édit. 1942). On sait peu de chose sur Philippe Charmolüe, mais, par contre, on trouve trace à Noyon de quatre demoiselles ayant été femmes de Me Philippe Charmolüe. A-t-il épousé quatre femmes? Il n'y en a pas de preuve formelle concernant l'une ou l'autre. Malgré tout, les dates des décès de ces quatre femmes étant assez rapprochées, rien n'empêche de les supposer toutes femmes du même Philippe Charmolüe, d'autant plus que l'on ne connaît pas un autre Charmolüe portant le même prénom et vivant à cette époque.
C'est en 1531 qu'il aurait perdu sa première femme qui fut enterrée dans l'église Saint-Germain sous une pierre tombale portant cette épitaphe :

> « CY GIST DAMOISELLE JEANNE DEPLENAY, FEMME DE HONORABLE HOMME ME PHILIPPE CHARMOLÜE, LICENCIE ES LOIX, ESLEU POUR LE ROY NOSTRE SIRE EN L'ELECTION DE NOYON QUI TREPASSA LE VINGT TROISIÈME SEPTEMBRE MIL CINQ CENT TRENTE ET UN. PRIEZ DIEU POUR SON AME. »

Philippe Charmolüe aurait convolé en secondes noces car dans la même église Saint-Germain se trouvait une autre épitaphe ainsi signalée :

> « CY GIST HONNESTE DAMOISELLE JACQUELINE LATERSET, FEMME D'HONORABLE HOMME ET SAGE ME PHILIPPE CHARMOLÜE, LICENCIÉ ES LOIX, AVOCAT DU ROY A NOYON ET MOURUT LE XXI JANVIER MVXXXIII. »

Une autre pierre tombale dans la même église Saint-Germain révèle que Philippe Charmolüe se serait marié une troisième fois; cette pierre portait l'épitaphe suivante :

> « CY GIST NOBLE DAMOISELLE MARIE HENNEQUIN FEMME D'HONORABLE HOMME ME PHILIPPE CHARMOLÜE, LICENCIE ES LOIX, ELU POUR LE ROY NOSTRE SIRE EN L'ELECTION DE NOYON LAQUELLE TREPASSA LE PREMIER OCTOBRE MIL CINQ CENT TRENTE SIX. PRIEZ DIEU POUR SON AME. »

Mais Philippe Charmolüe, à son décès, aurait laissé une veuve qui se remaria comme l'indique une épitaphe placée dans la cathédrale de Noyon :

> « CY GIST DAMOISELLE MARGUERITE MOREAU, NATIVE DE SOISSONS, FEMME DE HONORABLE HOMME ME GERY LE SIEURRE, LICENCIE EN MEDECINE DE L'UNIVERSITE DE PARIS, AUPARAVANT FEMME DE HONORABLE HOMME ME PHILIPPE CHARMOLÜE, EN SON VIVANT ESLEU DE NOYON ET BAILLY DU CHAPITRE DU DIT LIEU, LAQUELLE TREPASSA LE VIIIe MARS MIL VCLI. PRIEZ DIEU POUR ELLE ».

Cette pierre tombale de Marguerite Moreau est, à Notre-Dame, après la dalle taillée pour Emmeline Oiselette au XIIIe siècle, le plus ancien monument mortuaire qui

garde actuellement le souvenir d'une femme. Non pas, peut-être, qu'il n'y en ait pas eu d'autre auparavant; car en dehors du chœur, endroit essentiellement réservé aux évêques et aux grands bienfaiteurs de l'église, il était loisible aux marguilliers d'autoriser, même sans l'avis du curé, à inhumer dans le reste de l'édifice moyennant une rétribution fixée par eux. Mais à Noyon, comme en toute autre cathédrale, l'usage devait être assez constant au moyen âge et la place assez jalousement gardée pour que seuls fussent à pouvoir jouir de cet honneur les ecclésiastiques et les personnes importantes de leur entourage, officiers ou fondateurs; et peut-être la dalle de Marguerite Moreau, comme au surplus celle d'Oiselette, vient-elle d'une autre paroisse?

L'épitaphe entoure la représentation de la défunte; elle repose, les mains jointes et les yeux fermés, la tête appuyée sur un coussin rebondi, garni d'un pompon à chacun de ses coins, disposition qui n'apparaît à Noyon qu'ici et dans le monument de Gilles de Lorris. Son costume est, richesse en moins, assez analogue à celui que portent Claude de France, dans un portrait de la collection Gaignières, ou Eléonore d'Autriche, dans la même collection : la sévérité de l'époque d'Anne de Bretagne s'est relâchée en une austérité relative.

La chemise de toile, légèrement décolletée en pointe et garnie de dentelle, a de longues manches à poignets fraisés. La robe, décolletée en pointe comme la chemise et pourvue de manches fort évasées à très larges revers d'où la fourrure est absente, comprend un corsage fait de deux pièces, dont la pièce inférieure, terminée en pointe comme le corset, est serrée à la taille par une longue ceinture ou patenôtre s'épanouissant en un gros gland un peu au-dessus des pieds; la jupe, fendue sur le devant jusqu'en bas par une échancrure qui s'évase, recouvre presque entièrement, n'en laissant apercevoir que les bouts arrondis, de larges chaussures plates. Cette jupe, ornée sur les bords, comme la cotte à sa partie inférieure, d'une bande d'applique, se relève par derrière en une queue, rattachée à mi-corps.

Coiffée, comme le furent beaucoup de femmes entre 1550 et 1580, Marguerite Moreau porte une sorte de casserole renversée ou têtière à fond plat assez semblable à une toque, dont la roue aurait été rabaissée tout autour de la tête et se termine en pointe sur les tempes, avec une sorte de bavolet par derrière.

La bourgeoise de Noyon était, en somme, vêtue comme le furent à cette époque les plus grandes dames de la noblesse.

Le qualificatif « *demoiselle* » que lui donne l'épitaphe ne peut tromper en effet; car, si au XIVe et XVe siècles, il s'applique aux femmes de simples gentilshommes, au cours du siècle suivant, les femmes de nobles ayant commencé à prendre le titre de dames, celui de demoiselle passe aux femmes de bourgeois (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 142 à 144, édit. 1941). Et si l'on se fie à ce qu'il nous en reste, Philippe Charmolüe en était un.

De ses quatre femmes successives, il a laissé les quatre enfants qui vont suivre.

XII.3. — Guillaume CHARMOLÜE, troisième enfant de François Charmolüe et d'Henriette de Louvin, était religieux célestin à Marcoussy. Il était surnommé « *insignis scripter* ».

Il a calligraphié un manuscrit curieux (sur velin, 118 feuillets, 1 vol. petit in-8 veau, genre antique, lettres en or et en couleur) commençant par ces mots : « *Misse quoe in hoc volumine continetur* ». Au septième feuillet, une miniature représente le scribe offrant son livre à Sainte-Barbe.

Voici ce qu'il dit dans les vers suivants qui terminent le volume :

« *In Marcossiaca professus valle guielmi,*
Hunc graphica pottens condidit arte librum
Charmolüe claro generis cognomine dictum
Parrhisius genuit sicut Noviomus avos. »

On voit ainsi que Guillaume Charmolüe était né à Paris, ses ancêtres étant de Noyon.

XIII.1. — Barbe CHARMOLÜE, première enfant de Philippe Charmolüe et de l'une de ses quatre femmes, a épousé d'abord Noël Gambier (25), conseiller du roi, élu en l'élection de Compiègne. Ce dernier était fils de Me Gilles Gambier, secrétaire du roi et élu en l'élection de Compiègne, et de Michèle Dagombert, sa première femme. Noël Gambier s'était marié en premières noces, le 19 (ou 29) avril 1548, suivant contrat devant Coffin, notaire à Compiègne, avec Jeanne Le Féron; cette dernière était fille de Raoult Le Féron et de Simone Murlot et mourut sans postérité en 1564. Louis DE GAYA dans « *Les huit barons ou fieffés de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne* » nous apprend que Noël Gambier acheta à François du Four et Jean Honoré, une partie du fief de la Porte Rouge par contrat passé à Compiègne le 20 mai 1570; il en fit foi et hommage à l'abbé de Saint-Corneille le 30 du même mois. Il acquit, en 1575, l'autre partie du fief de dame Marie d'Haluin, veuve d'Adrien de Ligny, chevalier, seigneur de Baray.

Noël Gambier est décédé à Compiègne, en 1602, sans enfant de ses deux mariages, et laissa de grands biens à Barbe Charmolüe, et entre autre, ce fief de la Porte Rouge. Un inventaire a été fait après le décès de Radegonde Le Féron, deuxième femme de Me Gilles Gambier, et père de Noël; cet inventaire a commencé le 7 mars 1583, continué les 8, 9, 10, 11, 12, 21 et 28 du même mois, par Antoine Jourdhier, sergent royal en la prévôté de la ville de Compiègne, et a été terminé et clos le 28 mars 1583 par devant Me Raoult Paillot, conseiller du roi.

Au nombre des pièces reprises et inventoriées à cette occasion, on trouve :

— Une transaction et partage entre Radegonde Le Féron et Noël Gambier du 2 août 1574 devant Alart et Carrière, notaires à Compiègne.

— Une autre transaction entre Radegonde Le Féron et Noël Gambier du 4 septembre 1574 devant les mêmes notaires.

— La vente par Noël Gambier et sa femme Radegonde Le Féron, le 11 août 1581, devant Cronnier et Lévesque, de la moitié de la maison, cense, terres et fiefs de Nointel (nommés l'un la Mairie et l'autre de Jean Dupuis) moyennant 2 000 écus soleils avec saisine et inféodation donnée de dame Renée Daverton de Humières et Nointel.

— Le retrait lignager par Radegonde Le Féron de Noël Gambier du 4 septembre 1574 devant Alart et Carrière, notaires à Compiègne.

— Enfin, une vente par Noël Gambier et Barbe Charmolüe, sa femme, à Radegonde Le Féron du 15 avril 1578 devant Alart et Cronnier, notaires à Compiègne.

Après la mort de Noël Gambier, Barbe Charmolüe épousa Jean de Ferrières (26), seigneur de Develte, lieutenant de la comté-pairie en 1583. Il était le petit-fils de

---

(25) Les Gambier portent pour armes : de sinople à une fasce d'argent accompagné de deux fleurs de lys de même, une en chef et une en pointe, la première accostée de deux molettes.

(26) Les de Ferrières portent pour armes : d'azur à trois pommes de pin d'or (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* » par H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860).

Jean de Ferrières, prévôt de Noyon en 1538 et mort le 15 février 1568, et de Marie de Marles (27).

Il est probable qu'il était veuf lorsqu'il épousa Barbe Charmolüe; en effet, d'après E. LAURAIN (« *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 156-157, édit. 1941) il avait épousé, par contrat du 18 décembre 1590, Françoise Lhomme (28), petite fille de Godefroy Lenain, élu à Noyon, laquelle lui valut, par son mariage, une maison sise sur la place du marché au lin, dite la Grand'Maison, devenue, au XVII^e siècle, la propriété de Charles de Montigny, président en l'élection de Noyon, par son alliance avec Marguerite de Ferrières, arrière-petite-fille du prévôt comtal.

Jean de Ferrières est sans doute décédé peu de temps après son mariage avec Barbe Charmolüe, lui laissant Marguerite, dont nous venons de parler.

Barbe Charmolüe convola alors en troisièmes noces avec Albert de Briges (29) vicomte de Choisy, chevalier du Saint-Siège et lieutenant pour le roi au gouvernement de Compiègne sous Messire Charles de Humières.

Il a été inhumé, nous apprend Louis de Gaya, dans le chœur de l'église de Saint-Corneille sous une pierre tombale portant son épitaphe et posée par les soins de Christine des Avenelles, sa seconde femme; en effet, Albert de Briges, après la mort de Barbe Charmolüe, s'était remarié avec Christine des Avenelles qu'il laissa veuve. Cette dernière fit une donation de rente au profit de Régné Le Caron, son neveu, conseiller du roi, le 23 août 1620, devant Déjante et Bourguignon, notaires à Compiègne.

Par acte passé à Crépy, le 28 mars 1611, confirmé et ratifié par Messire Claude Le Gras, abbé de Saint-Corneille, elle reçut, par donation entre vifs de Charles Thibault, seigneur de Warenval, de Séry et de Jaux en partie, lieutenant du bailly de Valois à Crépy et maître des requêtes de la reine Marguerite, une partie du fief Cloquette. Charles Thibault voulait ainsi reconnaître « *en quelque façon les plaisirs et les bienfaits qu'il avait reçu de Damoiselle Christine des Avenelles, veuve de Messire Albert de Briges, vicomte de Choisy, laquelle était tante de Marguerite des Avenelles* » (femme de Charles Thibault) (Louis de Gaya).

Christine des Avenelles en fit foi et hommage à l'abbé de Saint-Corneille, le 18 avril 1611.

Cette dernière étant décédée en 1620, Charles Thibault rentra en possession de son fief conformément au contrat de donation.

Quant à Barbe Charmolüe, elle était morte peu après 1598, c'est-à-dire très peu de temps après son mariage avec Albert de Briges. Elle avait fait un testament olographe en date du 16 août 1596 qu'elle déposa le 16 juillet 1598 chez Pierre Crin, notaire à Compiègne. Elle y demandait que son corps soit exposé à Saint-Corneille en sa paroisse du Crucifix, puis transporté et inhumé en l'église Saint-Germain (de Noyon sans doute) auprès de ses père et mère; quant à son cœur, elle désirait qu'il soit porté en l'église Saint-Hilaire et inhumé entre son premier mari et Antoinette, sa sœur. Elle fait aussi un leg à l'hôtel-Dieu de Compiègne et de Noyon. Elle donne

---

(27) Les de Marles portent pour armes : d'or à trois merlettes de gueules (id.).

(28) Les Lhomme portent pour armes : de gueules au chevron tiercé d'or, d'hermine et d'azur, accompagné en chef d'une tête d'homme coiffée d'un chapeau, et en pointe d'un homme armé; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent (id.).

(29) Les de Briges portent pour armes : d'azur à la fasce d'or chargé de trois têtes de canard, deux en chef et une en pointe.

sa maison nommée le Fief Rouge, indivise avec Albert de Briges, ses meubles et une partie de ses biens à Rolland de Brouilly.

Elle nous apprend ainsi qu'elle a eu une fille, Marguerite, de son deuxième mari dont on a parlé plus haut; cette dernière, avant d'épouser Charles de Montigny (30), s'était mariée avec Antoine de Guieu, seigneur de Moyenneville, conseiller du roi et trésorier général de ses finances à Amiens, d'où Antoine de Guieu, son petit-fils qui hérita de la plupart de ses biens; ce dernier étant mort en bas âge, en 1600, c'est Henri Charmolüe, frère de Barbe, qui hérita entre autres du fief de Porte Rouge.

XIII.2. — Henry CHARMOLÜE, écuyer, seigneur de Seignicourt, de Caillovette et de la Cheurge, deuxième enfant de Philippe Charmolüe, était lieutenant général civil et criminel du bailliage de Vermandois à Noyon, licencié ès lois, avocat et procureur du roi en ladite ville.

C'est lui qui fut nommé exécuteur testamentaire, pour Noyon, dans le testament du premier jour de Carême 1599, cité ci-avant, de Jehan de Charmolüe, capitaine entretenu décédé à Langres en 1603, son cousin.

Henry Charmolüe fut ennobli pour services rendus pendant l'exercice de sa charge par lettres données au camp de Bulles le 6 janvier 1591 et enregistrées au bureau des finances, Chambre des comptes et Cours des Aides le 22 décembre 1594 et le 27 novembre 1601. A ce sujet, voici un extrait des comptes de l'an 1600 : « *Recepte faicte par l'argentier à cause des six csens quarante sols tournois que messieurs de la chambre des comptes ont ordonné que noble homme Messire Henry Charmolüe, lieutenant pour le Roy au dict Noyon, paieroit chacun an à la dicte ville pour son anoblissement selon qu'il est amplement contenu en l'arrêt sur ce rendu à la dicte chambre des comptes.* » Plus tard, on trouve au registre des délibérations du Conseil de la ville de Noyon : « *Du sabmedy unzième jour de may mil six cens vingt quatre, deux heures de rellevée. Me Pierre Leduc, maire, a représenté et raporté en la chambre... Item les extraietz des lettres d'anoblissement de Me Henry Charmolüe, lieutenant à Noyon et de sa postérité à la charge de vingt livres par chacun an pour l'indempnité de la ville.*)»

Henry Charmolüe était possesseur du fief de la Porte Rouge, et par conséquent baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, l'ayant hérité d'Antoine de Guieu, petit-fils de sa sœur Barbe. Il en fit hommage devant Martin Le Caron, bailly de Saint-Corneille, le 26 juin 1600. Louis de Gaya nous indique (p. 118) qu'il vendit ensuite ce fief « *par contrat passé à Paris le 27 juillet 1624 au Roy Louis XIII pour les Dames de l'abbaye de Saint-Jean-Aux-Vignes de Compiègne, dite Sainte-Perrine, moyennant la somme de 4 800 livres et 62 livres de rente.* » Mais comme les dames étaient incapables de rendre le service auquel on est obligé à cause de ce fief, elles jugèrent à propos de s'en défaire en faveur de Samson Du Feu, greffier héréditaire de la prévôté foraine, par contrat du 19 février 1629. Elles ne se réservèrent que la maison qu'elles ont cédée depuis aux religieuses de la Visitation. D'après le Comte DE SARS (« *Noyon à travers l'histoire* », édit. 1942), Henry Charmolüe serait mort en 1620. C'est, sans doute, une erreur, car, dans ce cas-là, il n'aurait pu vendre ce fief de la Porte Rouge en 1624.

---

(30) Les de Montigny portent pour armes : d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion naissant d'argent (id. page précédente).

D'autre part, au mois de mai de cette même année, le maire de Noyon, Pierre Leduc, parle au Conseil de la ville de ses lettres d'ennoblissement qui apporteront vingt livres par an dans les caisses de la ville.
Il rédigea son testament le 8 avril 1625 et il est sans doute décédé dans le courant de cette même année.
Henry Charmolüe avait épousé d'abord Françoise Vaillant, en 1564, par contrat passé le 3 septembre; elle était fille de feu Me Pierre Vaillant, licencié ès lois, prévôt de Montdidier, et de Marie Chéry (31). Françoise Vaillant était décédée avant 1579, car à cette époque, il est tuteur de ses enfants.
Il épousa ensuite Marguerite d'Eune (32), et enfin Marthe Bigot (33), comme on le voit dans son testament du 8 avril 1625.
De ces trois femmes sont issus les cinq enfants que nous allons voir plus loin.

XIII.3. — Antoine CHARMOLÜE, frère du précédent, était chanoine du chapitre de la cathédrale de Noyon. Une sépulture qui se trouvait dans cette cathédrale rappelle son nom qui a été quelquefois confondu avec un autre Antoine Charmolüe enterré aussi dans la cathédrale et que nous avons vu précédemment.
Sa dalle tumulaire est coupée dans sa partie inférieure et à peu près effacée, sauf pour une portion de l'épitaphe et le sommet de l'entablement où, flanquant les extrémités d'une triple palmette, deux écussons, complètement illisibles, sont circonscrits par un cercle de torsade.
L'épitaphe le nomme ainsi :

> « CY GIST VENERABLE ET DISCRETTE PERSONE ME ANTHOINE CHARMOLÜE, EN SON VIVANT LICENCIER ES LOIX, PRESTRE, CHANOINE DE L'EGLISE CATHEDRAL(...) (SEN)ICOURT, QUI TREPASSA LE (...) D'AOUST MIL V(...) DIEU POUR SON AME. »

Il a été curé de Saint-Etienne de Noyon où on le trouve de 1554 à 1583; il avait, en avril 1562, signé la profession de foi du chapitre contre le calvinisme. En 1576, il était présent à l'inventaire des reliques de l'église Sainte-Madeleine (34).
Le 11 octobre 1581, il donnait, comme héritier en partie d'Anthoine de Partenay, seigneur de la Folie en Béhéricourt, quittance d'une somme de 13 écus d'or sol 13 sous 4 deniers pour le quartier d'une rente sur la recette générale.
Il était alors seigneur de Senicourt-lès-Gentry qu'il avait probablement hérité de son oncle Antoine.
Il mourut en août 1595 (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 147, édit. 1941).

---

(31) Armoiries des Vaillant : d'azur à l'ancre marine d'argent surmonté en chef de deux étoiles d'or.

(32) Armoiries des d'Eune : de sable losangé d'argent en orle.

(33) Armoiries des Bigot : d'or au chevron de sable, chargé de trois roses d'argent à la tige et à deux feuilles de sinople, posées deux et une.

(34) C'est en compagnie de François Le Vasseur, Nicaise Josset et Mathieu de Parvillé, chanoines prébendés de la cathédrale, et un habitant de Noyon, Simon Tavernier, qu'il assista au récolement, dressé sous l'évêque Jean d'Hangest, des reliques de l'église de la Madeleine qu'avant l'incendie de 1552 on livrait à la vénération des fidèles en les posant sur une bulle en parchemin (« *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », E. LAURAIN, 1941, p. 179).

XIII.4. — Antoinette CHARMOLÜE, dernière enfant de Philippe Charmolüe, a épousé Me Vincent de Ferrières, bailly du comté de Noyon; ce dernier, né vers 1540, a d'abord été lieutenant au bailliage du comté (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 156, édit. 1941).
Ils ont eu deux filles, Hélène dont nous allons voir la postérité, et Anne, dont on ne sait rien, puis un garçon dont on ne connaît pas le prénom et qui était seigneur de Puisse. Antoinette est décédée avant 1596.

XIV. — Hélène DE FERRIÈRES a épousé Jean-Louis Geuffrin, d'abord greffier des Insinuations, ensuite procureur du roi à Noyon en 1595. Ce dernier s'est remarié après la mort d'Hélène avec Marguerite (ou Cristine) Lévesque. Ils ont eu les cinq enfants suivants :

XV.1. — François GEUFFRIN, dont on ne sait rien.

XV.2. — Laurent GEUFFRIN, chanoine à Noyon.

XV.3. — Simon GEUFFRIN, élu à Compiègne (35).

XV.4. — Antoine GEUFFRIN, praticien à Compiègne a épousé Barbe Brugniart, fille de Charles Brugniart et de Barbe Le Féron, d'où l'enfant suivant :

XVI. — Claude GEUFFRIN, administrateur à Compiègne qui a épousé Barbe Diée, fille de Pierre Diée, d'où les deux enfants suivants :

XVII.1. — Claude GEUFFRIN, le jeune, archer et huissier à Compiègne, qui épousa Madeleine Grévin, veuve de François Parent, et fille de Claude Grévin, l'un des gouverneurs et administrateur de l'hôtel-Dieu de Soissons, procureur des sièges royaux et présidiaux de Soissons où il demeurait. Il a eu la fille suivante :

XVIII. — Madeleine Charlotte GEUFFRIN qui épousa Louis Bourguignon, praticien, fils de Jean Bourguignon, officier de la maison du roi, et d'Anne Martin (Contrat de mariage de Louis Bourguignon du 7 novembre 1684).

XVII.2. — Marie GEUFFRIN, deuxième enfant de Claude Geuffrin père, a épousé d'abord Simon Deville, receveur des aides à Noyon, et ensuite Johel Delonguemort.
On ne connaît pas sa postérité.

XV.5. — Anne GEUFFRIN, dernière enfant de Jean-Louis Geuffrin et d'Hélène de Ferrières, a épousé François Parent, conseiller du roi et élu à Noyon. Après la mort de ce dernier, avant 1646, cet office de conseiller et élu à Noyon fut acheté par son gendre, Charles de Chilly, le 23 juillet 1646. Ils ont eu les cinq enfants suivants :

---

(35) Dans les minutes de Me Pain de Noyon, on trouvait un acte passé à Noyon le 23 mai 1580 par lequel un Simon Geuffrin, bourgeois de Noyon, achetait à Philippe du Hamel, écuyer, seigneur d'Appilly et de Douay, neuf setiers de terres labourables, plus une faux et demie de pré sur le terroir d'Appilly, dépendant de son fief d'Offémont aux lieux dits : le Ru d'Héronval, l'Epinette, la Montagne, l'Arbre Gombert et la Prairie d'Appilly.
Ce Simon Geuffrin était-il le même ou bien, comme le pense M.A. Ponthieux, secrétaire du comité archéologique de Noyon, le fils de Me Gabriel Geuffrin, licencié ès lois, bailli de la seigneurie d'Appilly en 1564? (« *Notes historiques sur Appilly* », par A. PONTHIEUX, édit. 1906, Chauny).

XVI.1. — François PARENT qui épousa Madeleine Grévin; il est mort probablement assez jeune et sa veuve se remaria avec Claude Geuffrin, le jeune, en 1651. De son premier mariage, elle a eu une fille :

XVII. — Barbe PARENT qui épousa Pierre Jacques Charmolüe. Nous les rencontrerons plus loin.

XVI.2. — Gabrielle PARENT, sœur de François, épousa Antoine de Fricamp demeurant à Compiègne, d'où :

XVII.1. — Anne de FRICAMP, qui épousa Jacques Fouache. Ils ont eu une fille Marie-Anne.

XVII.2. — Jacob de FRICAMP, marchand à Compiègne, épousa Anne de Ferrières, fille de Vincent de Ferrières et d'Antoinette Charmolüe.

XVI.3. — Anne PARENT, troisième enfant de François et d'Anne Geuffrin, épousa Antoine Goulouzel, procureur du roi à Noyon.

XVI.4. — Joachime PARENT, sa sœur, épousa Charles Geuffrin, contrôleur au grenier à sel de Noyon.

XVI.5. — Cristine PARENT, dernière enfant de François, épousa Charles de Chilly, notaire royal, en 1647, procureur, conseiller du roi et élu à Noyon. De ce mariage sont issues deux filles : Anne qui épouse Simon Dehagues et Marie qui épouse Estienne Pelleton-Duménil, et un fils, Charles, également notaire royal et greffier de l'officialité de Noyon, décédé à 45 ans, en 1725 (36).

---

(36) Extrait de l' « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », E. LAURAIN, 1941, p. 177 : « *La famille de Chilly, que M. Ponthieux nous dit s'être installée à Noyon au XVI^e siècle, y était peut-être beaucoup plus ancienne, s'il faut voir un ancêtre de notre chanoine (Jean de Chilly), le maire des « oyseux » qui, en juillet 1433, rapportait à l'assemblée municipale l'avis favorable de sa « mairie » à l'entretien dans Noyon de 30 hommes d'armes et de 30 archers pendant 15 jours et au projet du siège de Ressons. Un siècle plus tôt, exactement en 1333 et 1341, Jean de Chilly était prévôt de Péronne.* »

« *A Noyon, la famille occupa un certain rang dans la magistrature et dans le monde ecclésiastique. En 1597, Jean de Chilly, religieux d'Ourscamp, était parrain d'Antoinette de Chilly, fille du notaire Pierre de Chilly et de Françoise Gervais. Louis de Chilly, chanoine, qui succéda à Antoine de Vrévin dans la cure de Sainte-Marie-Madeleine en 1620, resta à la tête de la paroisse jusqu'en 1641 ; un autre chanoine, Pierre de Chilly, né en 1629, se montra en 1675 particulièrement libéral envers la bibliothèque du chapitre ; il mourut avant 1703. Son père, Germain de Chilly, qui fut reçu bourgeois de Noyon en 1624, notaire et procureur du chapitre, et avait épousé Anne Heaume, était mort en 1665 ; son neveu, Charles, notaire royal et greffier de l'officialité, mourut à 45 ans, en 1725, probablement fils d'un autre notaire nommé Charles, lui aussi, qui exerçait en 1647, et de Cristine Parent ; son petit-neveu, Eloy, succéda en 1725 dans l'étude paternelle et mourut à 29 ans en 1728, laissant l'office à son frère Gabriel, qui mourut à 59 ans en 1761 ; le fils, Charles-Gabriel, avocat et notaire, mourut à 58 ans en 1791. Nous ne savons quel degré de parenté les rattachait à Marie-Marguerite de Chilly, dite de Sainte-Godeberthe, supérieure des Ursulines qui, le 27 août 1768, passa avec la municipalité de Noyon un traité pour avoir droit, comme les religieuses faisaient depuis un siècle, de jouir d'un pouce d'eau pris sur la fontaine de la ville, moyennant l'obligation pour elles d'augmenter le rendement par des fouilles et d'établir à leurs frais un nouveau regard.* »

« *Plusieurs, parmi les membres de cette famille, eurent une vie courte. Ainsi en fut-il particulièrement de Jean de Chilly, le jeune maître des Capettes. Grand ami en même temps des ordres religieux, il s'occupait à catéchiser les pauvres et les paysans des environs de Noyon quand, pris de fièvre, en 1612, la veille de l'Ascension, il mourut le 11 juin, agé de 29 ans, 10 mois et 14 jours.* »

XIV.1. — Jean CHARMOLÜE, premier fils d'Henry Charmolüe, était écuyer, seigneur de Courcelles; sa mère est probablement Françoise Vaillant.
Il était encore mineur en 1579 et il épousa plus tard Gillette de Bouzy.
Il était mort en 1625. Sa veuve se remaria avec Charles de Mévoste, écuyer, seigneur de Neuve-Maison et de Bellevue, après 1628 (Bibliothèque Nationale, pièces originales).
Comme on le voit par l'accord de mariage entre Marie Charmolüe et Louis de Fransures, passé à Noyon, le 12 septembre 1649, de cette union sont issus deux fils :

XV.1. — Pierre CHARMOLÜE, écuyer, seigneur de Coucelles, est né en 1610 ou 1611 et devint lieutenant de cavalerie. Il épousa, en 1634, Jeanne Danguin, fille de Claude Danguin, suivant leur contrat de mariage du 4 septembre.
Il aurait demeuré au village de Beaurieu en l'élection de Laon.
De son mariage, il aurait eu trois fils :

XVI.1. — Claude Bernard CHARMOLÜE, son premier enfant, était capitaine de cavalerie. Né en 1652, il se trouvait réformé du Régiment d'Orléans en 1685 à Saint-Mihiel (Meuse) : « *Nous Claude Charmolüe, capitaine reformé à la suite de... de la Cavallerie du Régiment d'Orléans confessons avoir reçu de M^e Jean de Su... monyes, Conseiller du Roy, Trésorier Général de la... ordinaire des guerres Cavallerie légère par les mains de son commis la somme de quatre vingt sept livres pour nos appointements en la dite qualité pendant les vingt-neuf jours du présent mois de septembre 1685 de laquelle somme... quittance le dit sieur de Su... monyes, Trésorier et son commis, fit à Saint-Mihiel le trentyesme du mois de septembre mil six cens quatre vingt cinq.* » (Bibliothèque Nationale, Pièces originales, n° 682).

XVI.2. — Gilbert CHARMOLÜE, son frère, né en 1653, ne nous est pas connu.

XVI.3. — Pierre CHARMOLÜE, dernier enfant de Pierre et de Jeanne Danguin, né en 1661, ne nous a pas laissé de traces.

XV.2. — Albert CHARMOLÜE, écuyer, seigneur du Metz, fils de Jean et de Gillette de Bouzy, a épousé Suzanne Delarosière. Il était décédé avant 1649 laissant, pense-t-on, deux fils. Aucun acte ne vient appuyer cette filiation, mais dans « *l'Histoire de Péronne* » (vol. 1, p. 517), on trouve des Charmolüe qui étaient seigneurs du Hameau de Froissy, près de Bray-sur-Somme, et aussi « *sieurs du Metz* », ce qui peut faire supposer qu'ils sont des descendants d'Albert. Les voici :

XVI.1. — Charles CHARMOLÜE, seigneur du Hameau de Froissy en 1673.

XVI.2. — Albert CHARMOLÜE, également seigneur du Hameau de Froissy en 1673 et que l'on retrouve en 1686. En effet, il paraît dans un procès intenté, en 1686, par le duc de Luynes et le Comte de Toulouse aux seigneurs riverains de la Somme. Les Charmolüe ont dû abandonner la seigneurie de Froissy avant 1706 car un dénombrement de cette année indique l'abbaye de Corbie comme possesseur de la seigneurie et du fief.
Albert aurait eu les trois enfants suivants :

XVII.1. — Jacques CHARMOLÜE, sieur du Metz, né en 1659, et décédé à Bray-sur-Somme le 11 juin 1712, âgé de 53 ans. Il avait eu deux enfants :

XVIII.1. — Louise Angélique CHARMOLÜE, sa fille, est décédée à Bray-sur-Somme le 14 mai 1756.

XVIII.2. — Charles CHARMOLÜE, son frère, est cité capitaine des grenadiers royaux et chevalier de Saint-Louis en 1735 et 1747.

XVII.2. — Marguerite Angélique CHARMOLÜE, deuxième enfant d'Albert, épousa, à l'âge de 22 ans, Jean Wargnier, procureur de la seigneurie voisine de Chuignolles, le 28 novembre 1705.

XVII.3. — Claude Mennuy CHARMOLÜE, dernier enfant d'Albert, était seigneur de Bacquencourt, près Nesle, en 1720 (« *Histoire de Péronne* », vol. 2, p. 547).
La seigneurie de Bacquencourt était dépendante d'Hombleux (Somme) et il vendit ce domaine en 1750 à Alexandre Vinchon, écuyer et secrétaire du roi; l'acte de vente était revêtu des armoiries des Charmolüe : de gueules à deux bars adossés d'or à la croix recroisettée au pied fiché d'argent en chef.
Claude avait épousé Marie-Madeleine de Fay d'Athiès.

XIV.2. — Claude CHARMOLÜE, deuxième fils d'Henry et de François Vaillant, était encore mineur en 1579. On ne lui connaît pas d'alliance.

XIV.3. — Gilles CHARMOLÜE, écuyer, fils d'Henry et de Marguerite d'Eune, était licencié ès lois et avocat au Parlement, en février 1611, puis lieutenant du bailly de Vermandois à Noyon, avant 1633.
En 1613, il est élu « *maieur des oiseuses* »; voici un extrait du registre des délibérations du Conseil de ville de Noyon à ce sujet : « *Le joeudy unzième jour d'apvril mil six cens treize en l'assemblée générale tenue en la chambre du Conseil de l'hostel de la Ville de Noyon par honnorables hommes M^e^ Martin Monnel, maieur, Claude Geuffrin, Gilles Pelleton, Jehan Goier (Goyer) et Pierre Goier (Goyer) eschevins au son de la cloche en laquelle ont assisté plusieurs notables bourgeois pour procéder à l'eslection d'un maieur et de deux jurez de chacune mairerie ainsy qu'il est accoustumé. A été nommé et esleu pour maieur des oiseuses M^e^ Gilles Charmolüe escuier, licencié es loix, advocat audit Noyon et esté admené et conduict en ladite chambre par la plus grande partie des personnes de ladicte mairerie ou estant a ledict Charmolüe remonstré qu'il ne pouvoit accepter ladicte charge et prester le serment que ce ne soit à la charge que ladicte nomination et prestation de serment ne pourra préjudicier à son droict et privilège de noble ce qu'il luy a esté accordé par les dicts sieurs maieurs et eschevins et suivant ce a ledict Charmolüe faict et presté le serment ainsy qu'il est accoustumé.* »
Il fut nommé maire de la ville de Noyon en 1633 et 1634. Voici ce qu'il est dit sur cette élection au registre des délibérations du Conseil de ville de Noyon : « *L'an mil six cens trente trois le mercredy d'après Pasques trentiesme jour de mars neuf heures du matin en la chambre du conseil de l'hostel de la ville de Noyon tenue par honnorables hommes Maîtres Philippes Leclerc, marchand maire etc... pour procéder avec ceux qui seroient depputtez de chacun quartier de ladicte ville à l'eslection de nouveaux maire et eschevins pour les deux années commenceant ce jour d'huy et*

finissant à pareil jour mil six cens trente cinq... s'est trouvé que Me Gilles Charmolüe escuier antien lieutenant civil au baillage du Vermandois dudict Noyon a esté esleu pour maieur de ladicte ville par la pluralitez de voix au nombre de trente ».

Par lettres patentes données à Roye, le 30 septembre 1636, Gilles Charmolüe fut nommé lieutenant civil et criminel et prévôt royal de la ville de Roye : « *Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à notre amé et féal, Gilles Charmolüe, écuyer, lieutenant général de Noyon, salut. Etant pleinement informé de votre mérite, fidélité à notre service et pleine confiance en votre capacité, expérience au fait de la justice dont vous vous êtes acquitté dignement en la charge de notre lieutenant général à Noyon, par l'espace de quinze à vingt ans.*

A ces causes, nous vous avons commis et commettons, ordonnons par les présentes signées de notre main, pour exercer la charge de lieutenant civil et criminel et prévôt royal de la ville, prévôté et gouvernement de Roye, pour d'icelle jouyr aux honneurs, droits et privilèges qui appartiennent es dits et tels que les avaient laissés les sieurs de Broye et Vasset. Si mandons à notre amé et féal conseiller d'Etat, intendant de la Justice, police et finance de Picardie, le sieur de Bellejamme, que de vous pris et reçu serment, en tel cas requis et accoutumé, il vous mette ou vous fasse mettre en possession des dites charges et d'icelles, ensemblement des honneurs, autorité, gages, droits, émoluments ordinaires, vous fasse jouyr pleinement et paisiblement et à vous obéir et entendre de tous ceux qu'il appartiendra, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraire. Car tel est notre plaisir. Signé : Louis. »

Gilles Charmolüe remplit avec zèle ses multiples fonctions jusqu'à leur désunion, par arrêt du Conseil du 23 octobre 1638 (E. Coët).

En 1647, Gilles possédait trois mancauts de terre au lieu-dit le « *Camp-de-la-Pierre* », terroir de Jaux (fief d'Orléans à Venette) tenant d'un côté aux héritiers de Jacques Diée, d'autre à Tassin Dubuha, d'un bout aux héritiers de Léon Charmolüe (Archives de Venette, extrait d'un dénombrement pour le fief d'Orléans rendu par Jehan Seroux, procureur du roi aux Eaux et Forêts de Laigue, du 7 août 1647, art. 24).

C'est Gilles Charmolüe qui, le 28 juillet 1653, complimenta le roi Louis XIV, lors de son passage à Noyon. Il eut encore le même honneur le 3 septembre 1655 (E. Coët).

D'après le contrat de mariage de son fils François, du 7 février 1649, devant Me Claude Loisel, notaire à Saint-Quentin, Gilles Charmolüe aurait épousé Elisabeth Geuffrin, fille de Simon Geuffrin et d'Elisabeth Parent, en septembre 1607 (Contrat de mariage du 3 septembre 1607 - Bibliothèque Nationale).

De cette union sont issus six enfants :

XV.1. — François CHARMOLÜE, le premier, né en 1619, était capitaine au régiment de Waubescourt. Il a épousé Marie Dauzille, en février 1649 (Contrat de mariage du 7 février 1649). Cette dernière était veuve de Jean de Pastour, écuyer, seigneur de Bacquencourt.

On ne connaît pas leur descendance.

XV.2. — Louis CHARMOLÜE, écuyer, né en 1620, baptisé en 1624, le 4 juillet, était conseiller du roi, lieutenant civil au bailliage de Noyon en 1669; on le retrouve en 1673, 1679, et il a gardé sa charge jusqu'à sa mort survenue le 30 avril 1689 (« *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, édit. 1942 - et Bibliothèque Nationale).

On ne lui connaît pas d'alliance ni de descendance.

XV.3. — Catherine CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Charles Dehénault (Registre des insinuations du bailliage de Noyon au greffe du tribunal).

XV.4. — Jean CHARMOLÜE, autre enfant de Gilles, était religieux jacobin au couvent de Saint-Honoré où il était dans une grande estime pour sa vertu et son mérite.

XV.5. — Marguerite CHARMOLÜE, sa sœur, est décédée en odeur de sainteté; sa vie a été écrite par un bon père du couvent des Chartreux où elle a été inhumée.

XV.6. — Jacques Marie CHARMOLÜE, le puîné, était capitaine au régiment d'Espagny; il a été tué en Hongrie en guerre contre les Turcs, en 1664 (« *Nobiliaire de Picardie* », par Handicquer DE BLANCOURT, imprimé à Paris chez Jean Jombert, près des Augustins à l'image de Notre-Dame en 1695, p. 94).

XIV.4. — François CHARMOLÜE, écuyer, autre fils d'Henry et de Marthe Bigot, était conseiller du roi, président et lieutenant général civil au bailliage de Vermandois à Noyon, commissaire enquêteur audit bailliage et en la prévôté royale.
Il fut maire de Noyon, en concurrence avec Claude Le Blond, en 1645-1647. C'est lui qui, le 3 décembre 1645, eut l'honneur de recevoir au bruit de la mousqueterie et du canon, et de complimenter Marie de Gonzague, duchesse de Nevers et reine de Pologne, qui passait à Noyon pour se rendre dans ses nouveaux Etats.
Il offrit à la princesse, au nom de la ville, dix douzaines de boîtes de confitures sèches, vingt-quatre bouteilles d'hypocras (boisson faite de vin sucré, de canelle et d'aromates), et quatre paniers de beaux fruits (E. Coët).
Il a épousé Louise Martine (37), fille de Jean Martine, procureur du roi, et d'Anne Mouet. Elle était alors veuve en premières noces de Pierre Goyer, secrétaire de la Chambre du roi (1607), puis receveur général des gabelles (1619), et enfin élu en l'élection de Noyon.
Il ne faut pas confondre ce Pierre Goyer avec un parent du même prénom, receveur des tailles en 1618 et possédant alors comme héritier de Charles Martine une maison voisine de l'hôtel du bailliage royal.
Pierre Goyer avait épousé Louise Martine par contrat du 16 septembre 1607. Il mourut le 29 juin 1629, et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Hilaire. Il laissait plusieurs enfants, et entre autres Antoine qui fut chanoine de Noyon et mourut assez jeune le 23 mars 1628; Claude, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Noyon; et Pierre, né en 1613, qui succéda à son père comme premier élu, et devint conseiller au bailliage et, en 1653, maire de la ville de Noyon; il mourut de la peste, cette année-là, laissant veuve Louise Wiart, qu'il avait épousé en 1642 et qui se remaria avec Pierre Marcotte.
Louise Martine se remaria avec François Charmolüe le 17 septembre 1630, et mourut le 24 mars 1661; elle fut inhumée dans le chœur de l'église Saint-Hilaire. Par son testament, elle avait fondé l'office de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le 16 juillet, et, au jour anniversaire de son décès, un obit dont elle assura le service par un surcens de 20 livres et un don de 30 livres à la fabrique.

---

(37) Armoiries de Martine : d'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperon d'argent deux en chef et une en pointe.
Dans l' « *Armorial Senlisien de Charles Afforty* » (Jean TREMBLOT 1941), on trouve Pétronille Martine, femme de François Mérien, qui portait pour armoiries : d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable (Chambre des chevaliers de l'arbalette).

Dans l'église Saint-Hilaire, une pierre tombale rappelait le souvenir de Pierre Goyer et de Louise Martine. Elle se trouvait dans le bas-côté gauche de la nef contre la première grosse pile avant le chœur; les deux défunts y étaient représentés, mais en 1908, elle était complètement effacée. L'inscription suivante était gravée dessus :

> « CY GISSENT ET REPOSENT LES CORPS DE NOBLE HOMME ME PIERRE GOYER, VIVANT CONSEILLER DU ROY, ELU EN L'ELECTION DE NOYON, ET LOUISE MARTINE, SA FEMME, LESQUELS DECEDERENT SÇAVOIR LE DIT GOYER LE 29 JUING 1629 ET LA DITE MARTINE LE 24 MARS 1661. »

Pierre Goyer appartenait à une famille de finance et de judicature. Denis Goyer, grenetier au grenier à sel de Noyon, mort en 1644, habitait une maison voisine de la Grand'Maison, près l'hôtel du bailliage royal.
Claude était procureur du roi au bailliage et à la prévôté royale en 1649. Jean était receveur des tailles en l'élection, en 1617; il devint maire en 1625-1626; de lui sans doute sortit un autre Jean, receveur des tailles également, qui, marié à une Soucanye, vendait, en 1677, aux ursulines pour 3 400 livres, dix pièces de terre sises à Ercheu et à Moyencourt; il mourut en 1686.
Citons encore Pierre Goyer, procureur du roi en l'élection, mari de Louise Delicourt, mort en 1746, dont le fils Jean, qui lui succéda en l'élection, leva une charge de conseiller secrétaire du roi, prit le titre d'écuyer et acquit en 1747 la moitié du fief de ville, que son petit-fils, Bonaventure-Pierre Goyer, écuyer, vivant à Doullens, vendit en 1776 au laboureur Jean-Maurice Denis (« *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », E. LAURAIN, 1941, p. 204-205).
De son mariage avec Louise Martine, François Charmolüe eut quatre enfants que nous allons voir plus loin.

XIV.5. — Marguerite CHARMOLÜE, sa sœur, vivait en 1625. On ne lui connaît pas d'alliance.

XV.1. — Antoine CHARMOLÜE, l'aîné de François, écuyer, capitaine au régiment d'Espagny, a été tué devant Montmédy en 1657.

XV.2. — Louise CHARMOLÜE, sa sœur, est décédée aussi sans avoir eu d'alliance.

XV.3. — Marie CHARMOLÜE, troisième enfant de François, a épousé Louis de Fransures (38), écuyer, seigneur d'Hyencourt. Ce dernier était le fils d'Eséchiel de Fransures, écuyer, seigneur de Tilloy, d'Ongnolles et d'Hyencourt-le-Grand, et de demoiselle Anne Moreuil.

---

(38) Armoiries des de Fransures : d'argent à une fasce de gueules chargé de trois besans d'or. Supports : deux lions; cimier : un lion naissant.
Dans les anciens registres paroissiaux d'Appilly, on trouve au 19 mars 1767, au sujet des de Fransures, le mariage de M. Louis-Philippe Lebel de l'Ecaffaut, écuyer, ancien officier au régiment d'Orléans-dragons, maintenant l'un des 200 chevau-légers de la Garde du roi, natif de la paroisse de Sainte-Croix de Mantes-sur-Seine, actuellement demeurant à Tracy-le-Mont, fils majeur de feu Louis-Philippe Lebel de l'Ecaffaut, chambellan de S. A. S. Mgr le Duc de Lorraine, capitaine des cuirassiers de S. M. Impériale et de Dame Paule de Fransures, et de demoiselle Thérèse Guérout Duquesnoi, native de la paroisse de Crielle, diocèse de Rouen, domiciliée ci-devant en la paroisse de Mondescourt-Waripont, aujourd'hui à Appilly, fille majeure de feu M. Laurent Guérout Duquesnoi et de Dame Marie-Marguerite de Boismont (« *Notes historiques sur Appilly* » par A. PONTHIEUX, édit. 1906 à Chauny).

L'accord de mariage entre Marie Charmolüe et Louis de Fransures a été fait et passé en l'hôtel de Me François Charmolüe et de Delle Louise Martine, père et mère de Marie; cet acte est appuyé par la comparution d'une part : d'Eséchiel de Fransures et Anne Moreuil, père et mère de Louis; Louis de Fransures, leur fils; Charles de Fransures, frère puîné dudit Louis; Charles de Belloy, parent (39); Jean Desparbascot, cousin; d'autre part : de François Charmolüe et Louise Martine, père et mère de Marie; Marie Charmolüe, leur fille; Pierre Goyer, frère utérin, conseiller du roi au bailliage de Noyon, premier élu assesseur en cette ville; Claude Goyer, aussi frère utérin, conseiller du roi et son procureur au bailliage de Noyon; Suzanne Delarosière, veuve d'Albert Charmolüe vivant écuyer, seigneur du Metz, fils de défunt Jean Charmolüe vivant écuyer, seigneur de Courcelles, fils aîné de défunt Henry Charmolüe, père desdits sieurs comparants; Gilles Charmolüe, oncle paternel; Antoine Brix, oncle maternel; Philippe de Saint-Massent, oncle maternel (40).
Cet acte est daté du 12 septembre 1649 et enregistré le 21 octobre suivant à Noyon, devant Simon Goulouzel et Claude Caillet, notaires.
Louis de Fransures serait décédé en 1701 et Marie mourut à Ognoles le 4 mars 1710 et fut inhumée dans l'église paroissiale.

XV.4. — Louis CHARMOLÜE, frère de la précédente, écuyer, seigneur de la Garde, était lieutenant général à Noyon en 1659.
Il épousa d'abord Marie Leblond, en 1657 (ou 1654), par contrat de mariage du 27 novembre, passé devant Marcotte et Delonguemort, notaires à Noyon.
Elle était fille de défunt Claude Leblond, conseiller du roi, lieutenant criminel et particulier à Noyon, et de Louise Defourcroy (Registre des insinuations du bailliage de Noyon déposé au greffe du tribunal).
Louis Charmolüe épousa ensuite Blanche Carré et mourut sans doute peu de temps après, le 6 août 1666 (« *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, édit. 1942) (41).
Sa veuve lui survécut encore longtemps; en 1725, elle possédait à Noyon, à moitié avec Antoine Sézille du Metz, une maison, rue de l'Abreuvoir voisine de celle de la « *Pêche* », qui avait appartenu à Louis Le Masson.
Blanche Carré pourrait être la fille de Jacques Carré, élu en l'élection de Noyon, et de Jeanne Le Masson, à moins qu'elle ne soit leur nièce.
En effet, si elle possédait, en 1725, la moitié d'une maison, rue de l'Abreuvoir, c'est qu'elle en avait hérité de sa mère et par conséquent, de son grand-père Louis Le Masson qui la possédait auparavant.
Ce Louis Le Masson probablement originaire de Chauny, avait épousé Adrienne Gillot, morte le 28 avril 1666. Outre Jeanne, ils avaient eu un fils, Don Innocent Le Masson qui fut général des Chartreux.

---

(39) Armoiries des de Belloy : de gueules à quatre losanges d'argent, trois et un, franc-quartier d'azur, à la croix pattée d'or.

(40) Armoiries des de Saint-Massent : d'azur à un chien passant d'or, accolé de gueules, accompagné en chef de deux cors d'or, liés de même.
Philippe de Saint-Massent était seigneur de Viefville et avocat à Noyon. En 1622, il est bailly à la comté pairie, maire de Noyon en 1637, 1641 et 1643 en remplacement de Thomas Sézille, décédé; il est reçu Trésorier de France et garde-scel à Soissons en 1644. Il est de nouveau maire de Noyon en 1651, 1670 et 1674 (« *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, édit. 1942).

(41) Armoiries des Carré : échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable.

Jacques Carré mourut le 2 décembre 1675 âgé de 71 ans, et Jeanne, sa femme, dans une maison de l'Ave Maria, à l'âge de 71 ans, le 21 mai 1687.
D'après E. Laurain, ils ont eu trois enfants nés sur la paroisse Saint-Hilaire : Louis, mort à 19 ans en 1674; René, mort en 1686, ayant embrassé l'état ecclésiastique, et Pierre, mort la même année.
Si Blanche Carré n'est donc pas leur fille, elle pourrait être leur nièce et héritière puisque leurs trois enfants sont morts jeunes avant 1725. Jacques Carré fut inhumé dans l'église Saint-Hilaire, en la chapelle de la Vierge. La tablette mortuaire qui fut posée sur sa tombe n'a jamais été complètement gravée; on oublia de mentionner l'acceptation par les paroissiens de l'acte reçu le 20 mai 1687. Voici ce qui était inscrit sur cette épitaphe :

ICY REPOSENT LES CORPS
DE ME IAQUE CARRÉ CONER
DV ROY ET ELEV A NOYON, DECEDE
LE II DECEMB. 1675 AGE DE 71 ANS
ET DE DAMLLE IEANNE LE MASSON SA
FEME DECEDE LE 21 MAY 1687 AGEE
DE 71 ANS LESQUELS ONT DONE A CETTE
EGLE. VINGT LIVRES TZ ET VN CHAPPON
DE SURCENS PO. Y CELEBRER P. CHACVN
AN VN OBIT SOLENEL LE 11 DEC. ET VNE
MESSE BASSE DE REQVIEM LE PREMIER
MERCREDY DE CHAQVE MOIS A 7 HEVRE PO.
LE REPOS DE LEVRS AMES ET DE CELLES
DE LEVRS ENFANTS ET CONFORMT AVTEST
TAMT DELAD. DLLE DV 20 MAY 1687 RECE
PAR ME V DE NEVFVILLE NOTTRE ET
LACCPTATION FAITTE P. LES SRS CVRE
MARGRS ET PAROISS. DELAD. EGLE. LE
PRIEZ DIEV POR EVX. »

De ces mariages, Louis Charmolüe a eu les cinq enfants suivants; on pense qu'ils sont tous de Marie Leblond :

XVI.1. — Louis CHARMOLÜE, fils du précédent, a été religieux bernardin.

XVI.2. — Louise CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé Edme Dudoyer (42), écuyer, conseiller du roi et son secrétaire, commissaire des gardes-du-corps, intendant des armées de France et d'Espagne. Ce dernier est décédé en 1711. On ne connaît pas leur postérité.

XVI.3. — François CHARMOLÜE, écuyer, seigneur de Bazaucourt, capitaine au régiment d'Espagny, conseiller du roi, a repris, en 1690, la charge de président lieutenant général civil à Noyon.
Il épousa Charlotte Levausse (ou Levant) (43).

---

(42) Armoiries des Dudoyer : d'azur à la coquille d'or.
(43) Armoiries des Levausse : d'azur à trois coquilles d'argent, posées deux en chef et une en pointe.

En 1697, le 7 août, François Charmolüe percevait à titre d'augmentation de gages relatifs à ses fonctions de président lieutenant général civil au bailliage de Vermandois, la somme de 135 livres 5 sols, 2 deniers pour l'année 1696 : « *Je soussigné François Charmolüe, escuier, Conseiller du Roy, Président Lieutenant Général civil au bailliage de Vermandois à Noyon, confesse avoir reçu de Monsieur Heublier aussi Conseiller du Roy, Receveur Général des finances de la Généralité de Soissons la somme de 135 livres d'augmentations de gages attribués au corps dudit bailliage, non compris le supplément, de laquelle somme de cent trente cinq livres et cinq sols deux deniers je quitte mon dit sieur Heublier et tous autres. Fait à Noyon ce sept août mil six cens quatre vingt dix sept, et ce pour l'année 1696.* » (Bibliothèque Nationale, pièces originales, nº 682).
François Charmolüe est mort le 20 mars 1708 (« *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, édit. 1942).
Charlotte Levausse est décédée à son tour en août 1719. L'inventaire de ses biens, après son décès, eut lieu du 30 août au 4 septembre 1719, devant M. le Lieutenant assesseur au bailliage de Noyon à la requête de Charles François Levausse, seigneur et vicomte de Verseine, conseiller du roi, président en l'élection de Laon où il demeurait, comme tuteur des trois filles encore mineures de François Charmolüe.
Ils avaient eu cinq enfants en tout, que nous allons voir plus loin.

XVI.4. — Marie CHARMOLÜE, autre enfant de Louis Charmolüe, a épousé M. Deguibert, écuyer (44). Ils ont eu une fille, Louise, qui s'est mariée à son tour avec M. d'Emery (45); de cette dernière union est né un fils qui fut cadet au régiment de cavalerie de Saint-Simon.

XVI.5. — Jeanne CHARMOLÜE, dernière enfant de Louis, a épousé, en 1699, François Wiart, sieur de Croizet et capitaine exempt des gardes du corps de Monsieur (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 216, édit. 1941).

XVII.1. — ... CHARMOLÜE, un garçon, fils de François et de Charlotte Levausse, dont on ne connaît pas le prénom, pas plus que ses qualités ou sa descendance. On pense qu'il est décédé en bas âge ou qu'il n'a pas eu d'alliance.

XVII.2. — Charlotte CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé le sieur Courtin, écuyer (46).

XVII.3. — ... CHARMOLÜE, une autre fille dont on ne connaît pas le prénom. Elle a épousé le sieur Turpin de Crissé (47), chevalier, et de ce mariage sont nés un garçon et une fille dont on ne connaît pas la descendance.

---

(44) Armoiries des Deguibert : d'azur, à deux bâtons noueux d'or en chevron, accompagnés de trois soleils de même (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* », H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860).

(45) Armoiries des d'Emery : de sable, au croissant d'or, accompagné de cinq molettes de même, 2,2,1 (Id.).

(46) Armoiries de Courtin : d'azur à trois croissants d'or posés deux en chef et un en pointe.
Supports : deux lions armés et lampassés.
Cimier : un lion naissant tourné à dextre de côté, lampassé et armé tenant la patte dextre levée et celle senextre appuyée sur le sommet du casque.

(47) Armoiries des Turpin de Crissé : losangé de gueules et d'argent.

XVII.4. — Louise Nicole CHARMOLÜE, mineure en 1719, est entrée en religion.

XVII.5. — Clotilde CHARMOLÜE, mineure, elle aussi, à la mort de sa mère, est entrée également en religion.

Ainsi se termine la descendance de Jacques Charmolüe, changeur du Trésor.

Nous avons vu, au nombre des huit enfants de ce dernier, Jeanne Charmolüe, la septième, dont nous allons trouver maintenant la descendance.

XI.3. — Jeanne CHARMOLÜE a épousé Nicolas Molé (48), seigneur de Jusanvigny, qui fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 5 mars 1517. Ce dernier est décédé le 29 novembre 1542 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jean-en-Grève à Paris. Sa famille était originaire de Troyes, où Guillaume, l'un de ses ancêtres, échevin de la ville, avait, en 1429, fait entrer Charles VII, pour s'avancer jusqu'à Reims, et hâter ainsi l'accomplissement des paroles prophétiques de la Pucelle d'Orléans.
Les enfants de Guillaume Molé produisirent trois branches :
1) les seigneurs de Villy-le-Maréchal, éteinte en 1678;
2) les seigneurs de Jusanvigny, éteinte en la personne de Jean Molé, en 1658, président des enquêtes au Parlement de Paris;
3) les seigneurs de Lassy, de Champlatreux, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.
De son mariage avec Jeanne Charmolüe, Nicolas Molé a eu deux filles, entre autres :

XII.1. — Claude MOLÉ, qui a épousé Claude de la Forge, receveur général des Finances en Picardie.

XII.2. — Anne MOLÉ, sa sœur, a épousé Jean Hennequin (49), seigneur de Dampmartin, reçu conseiller au Parlement de Paris le 3 juin 1544 (50).
De ce mariage sont issus les trois enfants suivants :

XIII.1. — Anne HENNEQUIN, qui a épousé d'abord Jean Le Masson (51), conseiller au Parlement de Paris. Il est décédé sans postérité.
Elle s'est remariée avec Jean de Refuge (52), seigneur de Courcelles et de Percy, qui a été reçu conseiller au Parlement de Paris le 14 janvier 1563.
Ils ont eu deux enfants :

---

(48) Armoiries des Molé : écartelé, aux un et quatre de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent; aux deux et trois d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* », H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860).

(49) Armoiries des Hennequin : vairé d'or et d'azur au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.

(50) De la même famille, on trouve Oudart Hennequin, évêque de Senlis, décédé en 1527. Il portait les armes de sa famille : vairé d'or et d'azur au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent. Devise : MEMBRA NON ANIMUM TEGUNT (Le corps ne masque pas l'âme). Cathédrale de Senlis (« *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941).

(51) Armoiries des Le Masson : d'or au lion de gueules.

(52) Armoiries des de Refuge : d'argent, à deux fasces de gueules et deux serpents d'azur tortillés en pal et affrontés, brochant sur le tout.

XIV.1. — Bernard DE REFUGE, seigneur de Dampmartin, maître des Comptes, a épousé Hélène Girard, d'où :

XV. — Charlotte DE REFUGE, mariée à Guy d'Elbène, seigneur de Villejean, lieutenant de la Compagnie des chevau-légers de Monseigneur le Duc d'Orléans. Ils ont eu une fille mariée au marquis de Refuge, son cousin.

XIV.2. — Anne DE REFUGE, mariée à Timoléon Grangier, seigneur de Liverdis, d'où :

XV. — Louise GRANGIER, mariée à Pierre de Lésignan, seigneur de la Coste, enseigne des gardes du corps, appelé le marquis de Lozay, d'où Hugues de Lésignan, seigneur de la Coste qui a épousé Françoise de Beuil.

XIII.2. — Nicole HENNEQUIN, sœur d'Anne, a épousé Claude Tudert (53), seigneur de Bournelière, qui fut reçu conseiller au Parlement de Paris le 20 novembre 1567. De ce mariage sont nés les trois enfants que nous allons voir plus loin.

XIII.3. — Madeleine HENNEQUIN troisième enfant de Jean Hennequin et d'Anne Molé, a épousé Denis Brullart qui fut reçu Premier président au Parlement de Bourgogne le 14 août 1570. Ils ont eu les deux enfants suivants :

XIV.1. — Nicolas BRULLART, Premier président au Parlement de Dijon, a épousé Marguerite Bourgeois, d'où :

XV.1. — Nicolas BRULLART, baron de Laborde, Premier président au Parlement de Dijon, a épousé en secondes noces une Bouteilliers de Chavigny.

XV.2. — Madeleine BRULLART, sa sœur, a épousé Claude de Saux, comte de Tavannes.

XIV.2. — Marguerite BRULLART, deuxième enfant de Denis, a épousé J.B. Legoux, Premier président au Parlement de Dijon, puis de Grenoble. Ils ont eu un fils :

XV. — Pierre LEGOUX, seigneur de Berchare, Premier président au Parlement de Dijon, puis de Grenoble, a épousé Louise Joly de Blaisy, d'où Urbain Legoux, maître des Requêtes qui a épousé Antoinette Lefauve d'Eaubonne et Claude Catherine Legoux mariée à Me Joachim comte d'Estaing (Bibliothèque Nationale, *Chéron*, no 50).

XIV.1. — Claude TUDERT, écuyer, seigneur de la Bournelière, fils de Claude Tudert, conseiller au Parlement, et de Nicole Hennequin, a épousé avant le 25 juin 1590, Suzanne du Bois (54). Cette dernière était veuve le 12 septembre 1638.
De ce mariage est issue Marie Tudert qui épousa Pierre Fumée, écuyer, seigneur de la Fois (55).

---

(53) Armoiries des Tudert : d'or à deux losanges d'azur, au chef d'azur à trois besans d'or.

(54) Armoiries de du Bois : d'azur à trois chevrons d'or.

(55) Armoiries des Fumée : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besans de même, posés 3,2,1.

XIV.2. — Nicolas TUDERT, autre fils de Claude Tudert, conseiller au Parlement de Paris, et de Nicole Hennequin, fut reçu conseiller au Parlement de Paris le 8 juillet 1604 et fut doyen de l'église de Paris. On ne lui connaît pas d'alliance.

XIV.3. — Marie TUDERT, sa sœur, épousa Jean Séguier, écuyer, seigneur d'Autry, maître des requêtes puis lieutenant civil au Châtelet de Paris. Il eut le courage de suivre le malheureux Henri III dans sa retraite de Paris. Il fut le premier qui eut la gloire de se placer auprès du grand Henri, et valut à son roi la réduction spontanée de la capitale. Le traité fut signé dans sa maison, à Saint-Denis, où il rendait temporairement la justice comme il l'avait rendue à Mantes. Rétabli sur son siège ordinaire, en 1594, il commença par faire rechercher et supprimer tous les écrits injurieux contre le roi. Il fit défendre aux libraires d'en imprimer ou vendre, sous peine capitale. Il continua de remplir des fonctions difficiles à la satisfaction de ses concitoyens, et en s'exposant pour eux dans une maladie pestilentielle; il en fut atteint mortellement en 1596.

Il était fils de Pierre (I^er^) Séguier et de Louise Boudet, et son sixième fils. Pierre Séguier, né à Paris, en 1504, fut un des plus célèbres magistrats du XVI^e^ siècle. Il descendait d'une ancienne famille du Languedoc, qui était passée dans le Quercy, et avait donné deux sénéchaux à cette province et un chancelier à l'Armagnac. A l'illustration de sa famille, il ajouta une célébrité personnelle, qui lui a assigné sa place dans l'histoire. D'abord simple avocat, il avait acquis, au dire de Pasquier, le surnom de « *Multa paucis* », tandis que Christophe de Thou, son contemporain, était désigné par celui de « *Pauca multis* ». François I^er^ le nomma, en 1535, avocat général à la cour des Aides, et, presque en même temps, chancelier de la reine Eléonore d'Autriche, son épouse. Henri II le fit passer aux fonctions d'avocat général au Parlement. Ce fut en cette qualité qu'il s'opposa aux prétentions de la cour de Rome, lors des différents du pape Jules II avec le roi, au sujet du duché de Parme, et des menaces d'excommunication pour des intérêts temporels. Il ne contribua pas peu, en cette occasion, à faire rendre l'édit qui défendait d'envoyer de l'or et de l'argent au pape, édit bientôt oublié, comme toutes ces résolutions comminatoires qui n'étaient prises que pour ramener le pape à des sentiments plus modérés, et qui cessaient aussitôt qu'elles avaient produit leur effet. Séguier, déjà récompensé par l'opinion publique, le fut encore par son souverain, qui l'éleva, en 1554, à la place de président à mortier. Il fut chargé, en 1555, d'aller porter aux pieds du trône, à Villers-Cotterets, les remontrances de sa cour, contre un édit qui établissait l'inquisition en France, et que le Parlement refusait d'enregistrer. La présence du cardinal de Lorraine, du connétable de Montmorency et d'autres gens du Conseil, ne le déconcerta point. On eut beau l'avertir, avant d'entrer dans le cabinet du roi, qu'il « *fallait avoir l'oreille basse* », le président Séguier ne sentit pas un seul instant faiblir son courage. Il parla avec respect, avec liberté, avec énergie. Il émut le roi, déconcerta les ministres, et la France fut préservée d'un tribunal odieux. Cette harangue, tirée des registres du Parlement, a été conservée dans l'histoire (voyez Garnier, continuation de Velly, tome XXVII). Il défendit avec la même énergie le Parlement contre les attaques de la Chambre des comptes, au sujet des gages, et obtint le même succès au conseil du roi. Cette anecdote dont les détails sont très curieux et très piquants, est également consignée dans l'histoire. La considération dont Séguier jouissait ne fit que croître depuis cette époque. Le successeur de Henri II le chargea de traiter de la fixation des limites entre le Dauphiné et le Piémont (V. Savoie, XL, 546). Séguier, marié à Louise Boudet, nièce de

l'évêque duc de Langres, en eut seize enfants, dont six garçons et six filles étaient encore autour de lui quand il mourut, en 1580, à l'âge de soixante-seize ans, leur laissant, par forme de testament, un ouvrage composé dans le feu des guerres civiles : « *Eléments de la connaissance de Dieu et de soi-même* ». Il l'avait écrit en latin et intitulé : « *Rudimenta cognitionis Dei et sui* ». C'est ainsi qu'il fut publié par Balesdens, 1636, in-12. Il a été depuis traduit en français par Colletet. Ainsi s'éteignit l'homme que Scévole de Sainte-Marthe, dans l'éloge qu'il fait de lui, appelait « *l'une des plus brillantes lumières du temple des lois* ». Pierre Séguier, dont le portrait gravé était à la bibliothèque du roi, avait son tombeau dans l'église de Saint-André-des-Arts, à côté de celui de Christophe de Thou, son émule. L'un et l'autre monument ont été détruits. Un magistrat très recommandable écrivait naguère à ce sujet : « *Le lyrique latin appelait la terre qui couvre les morts, æqua tellus : une autre égalité, celle de 1793, a dispersé la cendre des deux magistrats* ». Les six fils du président Séguier furent tous magistrats. Jean Séguier est le sixième et, après sa mort, en 1596, sa veuve, Marie Tudert, qui fut, dit-on, une des femmes les plus séduisantes de son temps, se fit religieuse carmélite sous le nom de sœur de Jésus.

De ce mariage sont issus les deux enfants suivants :

XV.1. — Pierre SÉGUIER (II[e]), duc et pair de Villemor, compte de Gieu, seigneur d'Autry, chancelier de France, commandeur et garde des Sceaux des ordres du roi, naquit à Paris le 28 mai 1588. Il fut successivement conseiller au Parlement, maître des requêtes, intendant de Guyenne, président à mortier par la résignation de son oncle Antoine Séguier, garde des Sceaux, en 1633, enfin chancelier en 1635. D'Alembert, dans son « *Eloge de Ségrais* », prétend que Séguier, dans sa jeunesse, avait essayé de se faire chartreux. Il raconte à ce sujet, une anecdote assez peu digne de la gravité de l'histoire, mais qui prouverait que, pour conserver la pureté de ses mœurs, le jeune novice fut obligé de combattre avec persévérance un penchant naturel qui ne s'accordait guère avec la vocation religieuse. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que Séguier cultiva assidûment par l'étude des lois, des lettres et des beaux arts, les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature. Elevé de bonne heure à la plus haute dignité de la magistrature par le choix du grand cardinal, il ne se crut pas cependant obligé de ployer toujours sous les volontés de ce terrible ministre. Il en donna la preuve dans une occasion remarquable, où il ne craignit pas de compromettre toute sa fortune. La jeune reine, épouse de Louis XIII, était soupçonnée d'entretenir avec le roi d'Espagne, son frère, une correspondance contraire aux intérêts de l'Etat : il n'en fallut pas davantage à Richelieu, qui osait tout, pour éveiller des alarmes dans l'esprit trop défiant du monarque, et pour obtenir de faire une perquisition au Val-de-Grâce, maison religieuse, fondée par Anne d'Autriche, et dans laquelle elle venait souvent chercher des consolations contre ses chagrins domestiques et les tracasseries de la cour. Séguier fut chargé de cette commission délicate; mais il avait fait avertir en secret la reine par le marquis de Coislin, son gendre, et par une religieuse de la maison. On visita exactement toutes les cellules, et l'on n'y trouva que des chapelets, des disciplines, des livres de prières et d'autres objets de dévotion. Les mémoires de Mme de Motteville, en parlant du fait, se taisent sur cette particularité honorable pour le chancelier. D'autres écrits du même temps, l'ont consignée dans l'histoire. Anquetil, dans son « *Intrigue du Cabinet* », n'a fait aucune difficulté d'adopter cette opinion des contemporains; et nous ajouterons ici qu'elle est d'autant plus probable, qu'après la mort

du roi, Séguier continua de jouir de toute la faveur de la Régente : ce qui certainement ne serait pas arrivé s'il avait secondé dans une occasion quelconque la malveillance du cardinal. Le chancelier contribua à faire casser par le Parlement le testament de Louis XIII, à faire reconnaître Anne pour régente; et son influence fut toujours très grande dans les conseils. En 1639, le Parlement de Rouen, ayant montré quelque faiblesse à réprimer une sédition dans la ville, fut interdit; et l'on envoya Séguier avec une commission du conseil, pour punir les révoltés. Le président Hénault remarque qu'à cette occasion le chancelier reçut des honneurs inusités jusqu'alors, et qui ne se sont renouvelés pour personne. Les troupes étaient à sa disposition; le colonel, puis maréchal de Gassion, prenait le mot de lui; le drapeau blanc était dans sa chambre, le conseil du roi marchait à sa suite; un secrétaire d'Etat, M. de la Vrillière, signait en commandement, et tous les actes de chancellerie qui devaient être revêtus du sceau étaient datés du lieu où résidait le chancelier. Les troubles de la minorité le mirent à des épreuves bien différentes. La Fronde, qu'on pourrait appeler la parodie, tantôt violente, tantôt burlesque, de la Ligue, eut aussi ses barricades. La nuit du 26 août 1648, les vit renaître à l'occasion de l'enlèvement du conseiller Broussel et du président de Blancmesnil. Le 27, dès six heures du matin, le chancelier se rendait au Parlement, ayant dans sa voiture l'évêque de Meaux, son frère, et la duchesse de Sully l'une de ses filles. Le carrosse ne tarda pas être arrêté par une première barricade. Le chancelier monta dans sa chaise, dont il s'était fait suivre, et qui éprouva bientôt le même obstacle. Il prit alors la résolution de gagner à pied le palais de justice : mais le peuple le suivit, le tumulte croissait dans sa marche, et devenait inquiétant; la multitude, irritée de la fermeté du magistrat, redoublait de menaces et d'outrages. Le chancelier et les siens, pressés de toute part, n'eurent que le temps d'arriver jusqu'au quai des Augustins, et de se jeter dans l'hôtel d'O, alors habité par le duc de Luynes. On ferma les portes; mais la populace les eut bientôt forcées, et se répandit avec fureur dans les appartements. Les fugitifs s'étaient retirés dans une espèce de bûcher, dont l'extérieur ne devait pas exciter les soupçons. On frappa contre les planches : personne ne répondit; les mutins ne poussèrent pas plus loin leur perquisition, et se mirent à piller les meubles. (C'est à cette circonstance que le P. Laisné, de l'Oratoire, fait allusion dans son oraison funèbre du chancelier, en ces termes : « *Dieu prend la défense de son serviteur... Il fait qu'une faible cloison sert de barrière à la fureur; et comme il arrête les impétueux flots de la mer avec trois grains de sable qu'il a semé sur son rivage, ainsi avec trois ais de sapin à demi-pourris et assez mal joints, il arrête les furieux emportements d'une populace qui ne respire que le feu et le sang.* » Mascaron a employé la même figure oratoire sur cet événement.)

Le chancelier échappé à ce premier danger d'une manière qu'on peut appeler miraculeuse, n'en était pas moins dans une situation très critique. Heureusement encore, le maréchal de la Meilleraie, averti de tout ce qui se passait, survint avec une compagnie de gardes. Il tira les prisonniers de leur refuge; le lieutenant civil prêta sa voiture, que la troupe escorta, et l'on se mit en devoir d'exécuter sa retraite vers le Palais-Royal. On se fusilla de part et d'autre dans le trajet. (Voyez Sanson, XL, 315.) Une vieille femme du peuple fut tuée sur le pont Neuf, et la duchesse de Sully légèrement blessée au bras. On connaît assez les autres particularités de cette désastreuse journée, racontées d'une manière si piquante dans les mémoires du temps, et surtout dans ceux du cardinal de Retz. Le chancelier n'en demeura que plus fidèle à son devoir, et toujours disposé à prouver son dévouement par

les plus grands sacrifices. Dans une de ces « *paix fourrées* », ainsi que les appelle le coadjuteur, où, de part et d'autre, on ne cherchait qu'à se tromper sous le masque d'une réconciliation sincère, la cour, obligée de faire des concessions aux Frondeurs, emprunta les sceaux au chancelier pour les remettre à Châteauneuf, qui ne les garda qu'un an,
Séguier les reprit pour les céder à Molé, dans un moment de rapprochement définitif entre les partis; et Molé les conserva jusqu'à sa mort, en 1656. Ils furent rendus, pour la troisième fois, à Séguier et ne lui furent plus ôtés. Dans les premiers jours de gloire de ce beau règne, dont il avait si bien contribué à préparer la puissance, Colbert força Séguier de remplacer le premier président de Lamoignon dans la présidence de la commission qui jugea Fouquet. Les lettres de Mme de Sévigné, entre autres récits du temps, ont donné à ce sujet des détails qui nous dispensent de toutes réflexions. On sait assez, du reste, que Louis XIV trouva le jugement de la commission trop modéré, et que la postérité a trouvé celui du roi trop sévère. Le chancelier s'estima sans doute plus heureux de présider ensuite le conseil, où se formèrent ces belles ordonnances de 1669 et de 1670, auxquelles il eut l'honneur d'attacher son nom. En 1650, les terres de Saint-Liébault et de Villemor en Champagne avaient été érigées pour lui en duché-pairie. En 1651, il y eut lettres patentes portant relief de surannation. Il prête serment entre les mains du roi; mais l enregistrement définitif n'eut pas lieu. Les opinions diffèrent à ce sujet : les uns l'attribuent au refus du Parlement, d'autres à la jalousie de Louvois. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que le chancelier n'ayant point d'enfants mâles, et ses filles étant mariées à des ducs, une formalité de plus parut inutile au titulaire : il lui suffisait de posséder un acte qui attestait les services du sujet et la reconnaissance du souverain. Les occupations de la magistrature suprême ne détournèrent jamais Séguier des soins qu'il avait consacrés, dès l'origine, aux lettres et aux beaux arts. Il était l'un des principaux fondateurs de l'Académie française, dont il avait donné l'idée et le plan au cardinal de Richelieu. Héritier du protectorat de cette illustre compagnie, personne ne pouvait mieux en remplir les fonctions. Il rassembla ses collègues pendant trente ans dans son propre hôtel. Cet hôtel, auparavant celui du duc de Bellegarde, était situé et subsistait en partie, en 1825, dans la rue de Grenelle : il était devenu l'hôtel des Fermes et c'était, en 1825, un bureau de voitures publiques. Ce fut là que se tinrent, jusqu'à la fin de sa vie, toutes les séances littéraires, à l'une desquelles assista la reine Christine de Suède, le 2 mars 1646. Il maintint les règlements dans toute leur exactitude. On n'y connaissait que les rangs de réception. Il y conserva cette élégante urbanité, cette égalité affable et polie qui honorent la république des lettres, parce qu'elles sont l'apanage d'une noble indépendance. Une place étant venue à vaquer, l'Académie offrait d'y nommer par acclamation le petit-fils de Séguier, M. de Coislin. Le chancelier refusa et voulut que l'on procédât par scrutin afin de conserver la liberté des suffrages. Après sa mort, ce fut Louis XIV qui prit lui-même le titre de protecteur... Il fut imité par ses successeurs au trône. « *Les rois, dit le comte Portalis dans son éloge de l'avocat général Séguier, bien convaincus enfin que la protection accordée au génie est le plus bel apanage de l'autorité suprême, ne laissèrent plus à leurs ministres un titre qu'ils revendiquèrent bientôt pour eux-mêmes, et qui devint un des plus beaux ornements de la couronne.* » Le chancelier possédait une bibliothèque immense, qu'il avait léguée à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés : elle a été brûlée dans le commencement de la Révolution, à l'exception des manuscrits, qui ont été transportés à la bibliothèque du roi. La passion du chancelier pour les sciences était

extrême. « *Si l'on veut me séduire, disait-il quelquefois avec enjouement, on n'a qu'à m'offrir des livres.* »

Pierre Séguier mourut le 28 janvier 1672, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ne laissant que deux filles, dont la première avait été mariée, en premières noces, au duc de Coislin, et en secondes, au marquis de Laval. La plus jeune était la duchesse de Sully, qui, devenue veuve, épousa Henri de Bourbon, duc de Verneuil. Ce grand magistrat, après avoir parcouru, pendant près de quarante ans, la plus longue carrière dont l'histoire offre l'exemple dans le ministère suprême de la justice, reçut des honneurs funèbres conformes à la gloire de sa vie. Il fut inhumé aux Carmélites de Pontoise, dont sa sœur Jeanne était prieure. Ses funérailles furent célébrées par l'évêque de Meaux, son frère, assisté de l'évêque d'Orléans, de Coislin; de l'évêque de La Rochelle, de Laval; et de l'évêque d'Acqs, de Chaumont, en présence des ducs de Coislin et de Sully, ses petits-fils. Le catafalque, exécuté sur les dessins de Le Brun, a été gravé par Sébastien Leclerc et Audran. L'oraison funèbre fut prononcé par l'évêque d'Agen, Mascaron; et ce n'est pas une de celles qui font le moins d'honneur au talent oratoire de ce prélat. Les traits de Pierre Séguier ont été rendus par les meilleurs graveurs de son siècle, tels que Mellan, Edelink, Nanteuil, etc. Son buste en marbre est placé dans la nouvelle galerie d'Angoulême au Louvre. Jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, l'éloge du chancelier Séguier n'était guère entendu que dans les discours prononcés à l'Académie française, où chaque récipiendaire était obligé de le placer après celui de Louis XIV et du cardinal de Richelieu. Pierre Séguier vécut au milieu des orages politiques, et dut son salut et sa gloire, moins à la fortune qu'à la fermeté de son caractère et à la dignité de ses mœurs. Ses avis au conseil furent souvent utiles. Son éloquence était grave, élevée, imposante; ses harangues au Parlement, lors de la déclaration de la régence, et de la majorité du roi, furent admirées dans un temps où la langue française commençait à prendre, sous la plume des Corneille et des Balzac, ce sublime essor auquel elle devait bientôt parvenir. Séguier a encore d'autres droits à l'estime de la postérité. Louis XIV disait « *qu'il n'avait toujours reconnu dans le chancelier un esprit intègre, et un cœur dégagé de tout intérêt.* » A l'égard du désintéressement, le roi savait bien que Séguier avait refusé de la régence un brevet de cent mille livres de rente. (Oraison funèbre de Tallemant.) Quant à l'intégrité, on la remarquerait à peine dans un chancelier de France, si celle de Séguier n'avait pas été accompagnée d'une modestie qui en rehaussait le mérite. « *Je regarde, disait-il, quelquefois, l'excès des louanges qu'on me donne comme un préjugé de l'injustice des demandes qu'on va me faire. Je ne suis ni aussi grand qu'un Dieu, pour mériter les parfums les plus exquis, ni aussi insensible qu'une idole, pour soutenir la vapeur empoisonnée des fausses louanges.* » (Oraison funèbre de Mascaron.) Les frondeurs, à la tête desquels on n'est point étonné de voir le nom du coadjuteur; les parlementaires, dont les préventions auraient dû céder au souvenir de leurs propres fautes, et les sectateurs d'un parti contraire aux opinions de la cour, dans les querelles religieuses de ce temps-là, ont parlé, dans leurs mémoires, du chancelier Séguier, et quelquefois avec une partialité que l'histoire ne saurait approuver. Ils conviennent de son habileté, de sa prudence dans le cabinet, et de son éloquence aux pieds du trône; mais ils ont essayé de flétrir son caractère en l'accusant de souplesse et de servilité. Les clameurs d'un parti vaincu se ressemblent dans tous les temps. Ces censeurs devraient bien sentir cependant qu'une opinion politique quelconque, même celle qui n'aurait pas triomphé, mérite toujours des respects et des égards, surtout quand elle a été constamment appuyée par des actes de dévoue-

ment, de courage et de générosité. Le chancelier Séguier fut invariable dans ses principes et dans ses liaisons. Il supporta avec dignité toutes les vicissitudes d'élévation et d'abaissement occasionnées par les circonstances. Il exposa sa vie pour défendre l'autorité légitime; et sa conduite, au Val-de-Grâce, prouve, qu'au risque d'offenser la redoutable puissance à laquelle il devait sa haute fortune, il ne craignit pas de désobéir en faisant céder ce qu'il appelait lui-même sa conscience d'homme d'Etat, aux mouvements généreux d'une vertueuse sensibilité.
Il avait épousé Madeleine Fabri qui décéda le 6 janvier (ou février) 1683.

XV.2. — Dominique SÉGUIER, son frère, fut évêque d'Auxerre, puis de Meaux et premier aumônier du roi. Il fut nommé à l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1649. C'est lui qui baptisa Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans et de la duchesse de Montpensier. Louis XIV reçut aussi le baptême de ses mains.

Après avoir vu la brillante descendance de Jeanne Charmolüe, la fille du changeur du Trésor, retournons en arrière dans le temps pour continuer la descendance de Jacques Charmolüe et de Marguerite Barthélémy; nous avons déjà vu ses trois premiers enfants, et voici les autres :

VIII.4. — Guillaume CHARMOLÜE, seigneur de Garges, fut prêtre, maître ès arts, bachelier formé en théologie : « *Guillelmus Charmolüe Parisimus Baccalarius Theologus facius Navarricus fit Procurator Nationis gallic. 12 octob. 1455 — iterum 16 dec. 1458 — commemoratur inter Baccalarios Navarricos in litteris Reformationis anno 1464* ». « *Historia Universitatis Parisiensis* », *autore Caesare Egassio Bulaeo, Eloquentiae emerito Professore, antiquo Rectore et Scriba ejusdem Universitatis — Tomus quintus ab anno 1400 ad an. 1500. Parisiis apud Patrum de Bresche, Typographum Reginae ordinarium et Bibliopolum juratum Universitatis Parisiensis M.DC.LXX. cum privilegio Regis* » page 877 (Bibliothèque Nationale). On le trouve chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste en l'église Saint-Germain-l'Auxerois, puis chanoine de la cathédrale de Noyon.
Il est décédé le 22 juin 1482 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Noyon. Sa sépulture n'est pas signalée parmi les pierres tombales de la cathédrale. (E. LAURAIN, « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », p. 145, 146.)

VIII.5. — Marguerite CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Jean de Barenton (56), marchand drapier. Elle était encore mineure en 1448 et se trouva veuve en 1479. On ne lui connaît pas de descendance (E. LAURAIN, *id.*).

VIII.6. — Jeanne CHARMOLÜE, dont on ne sait rien, est décédée bien avant sa mère.

VIII.7. — Marie CHARMOLÜE, dernière enfant de Jacques, épousa d'abord Léonard Chamoysac, avocat au Châtelet de Paris en 1478, et convola ensuite en deuxièmes noces avec Pierre Savoner, procureur au Châtelet de Paris, en 1482.

Nota. — Armoiries des Séguier : d'azur au chevron d'or chargé en chef de deux étoiles de même et en pointe de l'agneau pascal d'argent.

(56) Armoiries des de Barenton : d'azur à trois bandes d'or.

Retournons maintenant à la génération précédente pour retrouver la suite de la descendance de Jacques Charmolüe, greffier de la prévôté de la ville de la ville de Compiègne (page 16).

VII.2. — Jeanne CHARMOLÜE, fille de Jacques précédemment cité, épousa François Demé-raulmont, conseiller en cour laye de Compiègne, échevin en 1422 avec Adrien Le Boucher et Thomas Quillet.
Elle possédait une maison dans la rue aux Poissonniers qu'elle avait hérité de son père et pour laquelle elle payait un cens à l'abbaye de Saint-Corneille en 1428 (Archives de Saint-Corneille, registre des années 1428, 29 et 30, contenant 20 feuillets, folio 10 recto).
Elle avait aussi une maison rue des Bouteilles sise au marché au blé pour laquelle elle payait également un cens à Saint-Corneille. (Archives de Saint-Corneille, registre de 1445 contenant 65 feuillets, folio 47 verso.)
François Demé raulmont, son mari, passa un titre nouvel au profit de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas devant Guy Sarrazin, écuyer, lieutenant du bailly de Senlis, le 29 mars 1434, à cause des biens venant de sa femme; il s'agit de soixante verges de vignes entre Margny et Venette au lieu dit la Louveterie, chargées et redevables envers l'hôtel-Dieu de sept sols parisis de rente et surcens, une maison et lieu à Compiègne faisant le coin devant la grande maison qui avait appartenu à défunt Jacques Charmolüe en la rue des Changes qui mène à la porte de Pierrefond, laquelle est chargée et redevable de cinq sols parisis de rente ou surcens, une pièce de 40 verges de vigne aux Sablons au chemin des Pellerins chargée et redevable de 27 deniers et mailles de rente.
On ne lui connaît pas de descendance.

VII.3. — Gillette ou Gillée CHARMOLÜE, fille de Jacques Charmolüe, greffier de la prévôté de la ville de Compiègne, épousa vers 1423, Robert de Kerromp, écuyer, tabellion royal et clerc de la ville. Nous le connaissons par l'ouvrage de Carolus BARRÉ sur les « *De Kerromp* » dont nous allons voir des passages concernant le mari de Gillette Charmolüe. Ce dernier, « *bien qu'originaire de Basse-Bretagne, grâce à son mariage avec Gillette Charmolüe, entra de plain pied dans les lignages de la ville et prend rang parmi les notables. C'est à ce titre que nous allons tout d'abord le voir rentrer en scène* ».
En 1424, il figure au nombre des six bourgeois de Compiègne, avec Pierre Crin, Laurent Charmolüe, Jean Thiebaut, Adrien Le Boucher et Baudon de La Fontaine, envoyés à Venette en députation auprès du sire de Montferrand, lieutenant de Bedford, afin d'obtenir un traité particulier pour la ville à la suite de sa prise par les gens de Charles VII. En effet, les Anglais, qui en avaient été chassés, menaçaient de mettre la ville à feu et à sang dès que les Français l'auraient quittée. La réponse du régent fut négative et une députation féminine composée de la « prieuse » de Saint-Nicolas-au-Pont, la femme de Jean Baillet, la femme de Pierre Le Gorrelier, celle de Pierre Crin, celle de Jean Lengelé, celle de Jean de Malepart, celle de M[e] Pierre Champion et celle de Jean Boutery, fut envoyée à nouveau auprès du sire de Montferrand. Cette fois, la ville fut pardonnée.
« *Dès octobre 1422, Robert de Kerromp s'était installé dans la grande maison de la ville, à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel. Mais de ce vaste logis, il n'avait pas la jouissance complète. Etaient réservées pour les besoins de la communauté « la chambre aux assemblées, les allées et venues des habitants, les autres chambres pour mettre l'artillerie et engins, la huche, la place pour mettre le merrien, etc...* »

« *En 1424, la ville tint quitte plusieurs de ses locataires du quart de leur loyer « pour ce qu'ils n'avoient pu jouir paisiblement ni faire leur profit » des lieux loués, pendant les trois mois qu'avait duré l'occupation des « ennemis du roi »* (traduisons : le capitaine français Yon de Puch et ses compagnons). Robert de Kerromp n'eut donc à payer cette année-là que 3 livres au lieu de 4 livres, montant annuel de son loyer; mais, si la ville accordait ainsi à son clerc un dégrèvement important, par contre, elle lui retenait, pour la même période, le quart de son salaire, en raison de son congé forcé.

« *Les Gouverneurs Attournés durent pour la même cause abandonner le quart de leurs gages.* »

« *Les émoluments accordés à Robert de Kerromp étaient les mêmes que ceux dont avait joui son oncle Yvon : 16 livres par an. Le clerc devait se charger de fournir le parchemin, le papier et l'encre nécessaires. Ces dépenses lui étaient remboursées en fin de compte; elles s'élevaient à environ 4 livres. La ville continuait à servir à Robert de Kerromp, au titre de tabellion royal, une pension annuelle de cent sols, réduite à 4 livres par la suite, puis rétablie à cent sols. Elle utilisera, en outre, tout naturellement, les capacités juridiques de son clerc, et fera de lui, dès Noël 1426, son procureur ordinaire. Robert de Kerromp occupera de plus, pendant quelques années (1424-1427), les fonctions de clerc du bailliage de Senlis au siège de Compiègne. Aussi, lorsque Pierre Crin, receveur de la ville, rendra ses comptes, en mars 1425, au « Chatel du Roi », devant Regnault du Rû, lieutenant du bailli de Senlis, c'est Robert de Kerromp, clerc du bailliage, qui rédigera et signera le procès-verbal.* »

« *Au même titre, il signera, en 1427, le procès-verbal définitif du compte de feu Pierre Le Boursier. Mais, on a beau être ambitieux, travailleur et actif, il faut tout de même se limiter, et Robert de Kerromp, ne pouvant sans doute, mener de front ses divers offices de tabellion royal, greffier de la ville, procureur de la ville, greffier du bailli de Senlis, devra abandonner à Jean des Camps, bientôt remplacé lui-même par Jean de Jouengnes, la clergie du bailliage.* »

« *Nous ne nous étendrons pas sur les actes dressés par Robert de Kerromp comme tabellion royal; nous signalerons seulement les deux mentions suivantes relevées d'après les registres des comptes de la ville. En septembre 1429, les Gouverneurs Attournés remboursent à Robert de Kerromp, clerc et tabellion du Roy, le montant de « quatre vidimus d'unes lettres royaux qu'il a fais, pour M. de Canny, à la requête de Guillaume de Flavy, Cappitaine de Compiègne », pour lui complaire ainsi qu'à M. de Canny. Vingt ans plus tard, honorable homme et sage, M^e^ Thomas Triboulé, notaire et secrétaire du roi, viendra, en vertu d'un mandement exprès de son maître, réclamer, pour subvenir à la conquête de la Normandie, la moitié de tous les deniers levés en la ville suivant congé et octroi du roi, en quelque manière que ce soit, au cours d'une année. On traitera avec Thomas Triboulé à la somme de cent livres, qui lui sera versée par le receveur des aides de Compiègne : honorable homme et sage M^e^ Guillaume Viennens. Et, pour justifier cette importante dépense, on demandera à Robert de Kerromp de transcrire au registre de la ville les lettres du roi, données à Bernay le 4 mars 1450, et d'en collationner la copie à l'original.* »

« *Comme officier de la ville, Robert, de même que jadis son oncle Yvon, sera occupé à de multiples affaires. Il en était déjà autrefois du clerc de la ville, comme aujourd'hui du secrétaire général de mairie : on avait sans cesse recours à lui.* »

« *Donnons quelques exemples : le 3 avril 1426, en compagnie de Colart Broutin, sergent de la prévôté foraine, Robert se rend « aval la ville, savoir quelz mesurages il y avoit en icelle, tant pour le fait du guet comme au fait de la taille.* »

« *Pendant la glorieuse défense de mai 1430, le clerc fut assurément surchargé de besognes. Les recueils de délibérations font malheureusement défaut pour cette période; et nous devons le regretter avec M. Sorel, en constatant que le nom de Jeanne d'Arc ne figure qu'une seule fois dans nos registres à la date du 14 mai 1430. Trop peu de noms et trop peu de détails ont survécu à ces faits considérables. Nous savons du moins qu'alors tous se sont distingués et la gloire pour être anonyme et générale n'en rejaillit que davantage sur chacun.* »

« *Au mois d'août de cette même année, nous voyons Robert de Kerromp assister à une paye faite aux gens d'armes par le receveur, en compagnie de Jean Lengelé, Jean Guoguet et Jean Saillant, commis aux approvisionnements. A chacun des 300 hommes d'armes ou de trait, il était dû 8 deniers pour chair (viande).* »

« *Les 13 et 14 mars 1431, le clerc fait, avec Jean Charmolüe, l'inventaire des blés aval de la ville; en ce faisant, il dépense 4 sols chez Baudet de Quiry et 13 sols 4 deniers chez Jean de Ury, taverniers. Entre temps, il baille des hottes et des bretelles aux travailleurs et reçoit du fer livré par Isart Puillet, fèvre, pour le moulin à cheval qu'on avait installé en ville pendant le siège.* »

Robert de Kerromp signe des mandats de paiement, ainsi que l'atteste la mention « comme peust apparoir par cédule signée du signe manuel du clerc juré d'icelle ville », mention que l'on rencontre plusieurs fois. Dans les cas pressants, il avance même des deniers qui lui sont ensuite remboursés par le receveur. Ainsi, le 26 juillet 1429, lorsque Charles VII fait sommer les Compiégnois de lui jurer obéissance entre les mains de Gautier de Boussac, écuyer, Robert de Kerromp, remet un écu d'or de 22 sols à Montjoie, le Roi d'armes de France, chargé de crier la sommation. (Le mois suivant, quand il accompagnera Charles VII reprenant possession de sa bonne ville, Montjoie recevra alors deux pièces de bœuf et une épaule de mouton.) »

Le 29 octobre 1441, Pierre Crin, alors attourné, Pierre Lemaire, procureur du roi, et Robert de Kerromp accompagnés de Jean Hélart, dit Petiot, sergent de la ville, vont à cheval à Paris, devers le roi, pour obtenir une réduction de taille. Ils représentent à Charles VII qu'il est impossible aux habitants vu leur pauvreté, de payer le taux fixé « *qui est très excessif* », et le supplient « *très humblement que sur ce, il lui pleust donner provision, et rabaisser ladite taille à taux raisonnable* ». Il revinrent à Compiègne, le 4 novembre, ne rapportant qu'une promesse.

« *En février 1442, lorsque M^e^ Aignan Violle, lieutenant général du M^e^ des Eaux et Forêts « es païs de France, Champaigne et Brie », tenant ses jours à Compiègne, délivre à la ville des lettres confirmant ou octroyant des usages en forêt de Cuise, Robert de Kerromp lui paye un écu d'or de 20 sols, et remet à son clerc 8 sols pour avoir écrit et signé les lettres.* »

« *Comme procureur de la ville, Robert de Kerrompt devait tout naturellement s'occuper des procès que Compiègne avait à soutenir.* »

De 1437 à 1450, il s'y employa activement, et même avec succès. Il y eut pourtant une période calme avec « *les nouveaux gouverneurs élus à la Saint-Jean 1445, honorables hommes et sages, M^e^ Pierre Le Maire, avocat, Raoult Thiebaut, Pierre Crin et Jean Charmolüe, qui ne semblent pas avoir utilisé souvent les services du procureur de la ville.* »

« *Pour la période qui va de 1444 à 1450, nous n'avons pas relevé moins de dix-sept voyages entrepris par Robert de Kerromp. Le plus marquant fut assurément celui de Nancy, dont les fêtes durent laisser en son esprit d'ineffaçables souvenirs; mais la plupart avaient pour but Paris. Paris, c'était le voyage courant; quel était le notable bourgeois qui ne s'y rendait de temps à autre pour ses besognes personnelles ou*

pour celles de la communauté? Le procureur de Kerromp y allait surtout pour soutenir les procès de la ville, et nous n'avons pas oublié qu'en plusieurs circonstances il sut montrer de l'initiative, de l'habileté, et mériter pour sa réussite des félicitations. »
« *L'année 1450 va marquer une nouvelle phase dans sa vie. Robert de Kerromp ira encore à Paris, mais au lieu d'y soutenir les intérêts de Compiègne, ce sera pour procéder contre elle.* »
« *Robert de Kerromp était « riche homme ». Non que le bagage apporté de son pays natal ait été bien considérable : les cadets de Bretagne doivent souvent chercher au loin la fortune qu'ils ne trouvent pas dans leur berceau. Robert eut la chance de la rencontrer en la personne de son oncle Yvon, auquel il succéda jeune encore, et aussi sous les traits de Gillette, jeune et belle damoiselle, qui lui apporta, dans sa corbeille de mariage, une part de l'opulence des Charmolüe.* »
Malheureusement, Gillette Charmolüe vint à décéder en 1437. Elle fut inhumée en l'église de Saint-Corneille, où on célébrait son obit au mois de novembre. »
« *En 1450, des six enfants qu'elle avait laissés à son mari, l'aîné Jacques, était déjà clerc de la prévoté foraine, et deux filles, Gillette et Catherine, étaient mariées, l'une à Jean Voisine, frère d'avocat, l'autre à Adam Murlot, clerc du bailliage de Senlis, Jehannin, Ameline et Marion n'étaient pas encore établis.* »
« *Après la mort de Gillette Charmolüe, Robert de Kerromp avait pris une seconde alliance avec Simone de Crespy (57), laquelle le rendit père d'une fille, Simone, et fit entrer, sans doute, de nouveaux biens dans la famille.* »
« *Aussi, les revenus de son patrimoine, joints à ceux que lui procuraient ses différents offices, donnaient à Robert et aux siens une situation considérable.* »
« *On disait des de Kerromp « qu'ils étaient plus riches que dix autres de la ville ». Etant si riches, ils devaient compter beaucoup d'amis, mais aussi quelques envieux. En effet, depuis deux ans, on murmurait contre les Kerromp, parce qu'ils ne payaient pas les tailles, et puis on leur repprochait de vouloir prendre dans la cité une place prépondérante. D'aucuns en tiraient ombrage : la malveillance appelait la jalousie.* »
« *Sur ces entrefaites, le roi, qui arrachait la Normandie des mains des Anglais, avait besoin d'argent. Il ordonne la levée d'une aide spéciale. Cette fois, à Compiègne, les asséeurs de la taille décident de faire payer les Kerromp; et, en janvier 1450, pour la première fois, Robert est assis à 12 livres 8 sols, et Jacquet, son fils aîné, à 6 livres 4 sols.* »
« *Surpris, ceux-ci objectent qu'ils ont toujours été privilégiés, et que depuis vingt-huit ans qu'il est à Compiègne, Robert a toujours joui de l'exemption. Le receveur répond que, s'ils ont été jusqu'ici exemptés, ç'a été par pure courtoisie, mais qu'il ne faut pas voir là un droit, et il insiste. Refus de Robert et de Jacques, disant qu'ils ne pouvaient être assujettis aux tailles puisqu'ils étaient nobles. Pour toute réponse, le receveur leur délègue un sergent qui leur fait commandement et saisit, à titre de gage, trois tasses d'argent en leur hôtel.* »
« *Irrités, les Kerromp n'oublient pas qu'ils sont hommes de loi : ils font opposition. Une fois entré dans la procédure, on n'en sort plus. L'affaire est évoquée devant le tribunal des élus de Compiègne, où jour est donné pour le lundi 8 juin.* »
Entre temps, remplacé comme procureur de la ville dès la Saint-Jean 1449, Robert de Kerromp avait dû se retirer. A la Saint-Jean 1450, on lui retire la clergie de la

(57) Armoiries des de Crespy : d'argent, fretté de gueules (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* » par H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860).

ville. Ce procès dura jusqu'en décembre 1458 et les Kerromp furent condamnés à verser à la ville 200 écus d'or, évalués au parisis à 220 livres. Robert de Kerromp étant mort entre temps, Jacques, son fils aîné, continua et ce dernier décédé aussi avant la fin, c'est son frère cadet Jean, qui le termina et qui dut payer la somme due à la ville.

« *Nous avons vu mourir tour à tour, au cours du procès, Jean Rapiot, l'avocat de la ville, Granier Aubry, son procureur, Piedefer, l'avocat des Kerromp.* » Et Robert de Kerromp, lui-même, va mourir vers la fin de l'année 1453. « *En ce temps-là, depuis le 15 juillet, une grave épidémie sévissait à Compiègne. La maladie, gagnant de proche en proche, ravageait les foyers.* »

Robert de Kerromp succomba durant ces sombres jours, entre la Saint-Jean-Baptiste 1453, où il touche encore sa pension de tabellion royal, et le mois de décembre, laissant veuve sa seconde femme, Simone de Crespy, et sept enfants que nous allons voir :

VIII.1. — Jacques de KERROMP, fils du précédent et de Gillette Charmolüe, tabellion royal, né vers 1425, épousa Perrine ... dont il resta veuf. Il mourut lui-même en 1457, laissant trois enfants : Catherine, Loron qui épousa Jean Thiebaut, lieutenant général à Compiègne, veuf en 1476 de Laurence Le Fuzelier, décédée le 9 juillet 1494, d'où postérité, et Marion dont on ne sait rien.

VIII.2. — Gillette de KERROMP, deuxième enfant de Robert de Kerromp et de Gillette Charmolüe, est née vers 1427 et décédée vers 1469. Elle épousa : 1° Jean Voisine, décédé vers 1451; 2° Raoul Thiebault, procureur du roi à Compiègne. De ce second mariage elle eut Jacques, greffier des élus à Compiègne et Méline, dame de Sorel, née vers 1460-1465 et décédée le 15 janvier 1529, qui épousa Simon Le Féron, fils de Walerand Le Féron, marchand drapier, seigneur de la Chapelle, décédé le 19 septembre 1513, d'où postérité (voir généalogie Le Féron). Elle eut, entre autre, Jacqueline Le Féron qui épousera Adrien de Charmolüe que nous trouverons plus loin.

VIII.3. — Catherine de KERROMP, troisième enfant de Robert de Kerromp et de Gillette Charmolüe, épousa Adam Murlot, seigneur du Travail, greffier puis lieutenant du bailli à Compiègne, d'où postérité. (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* ».)

VIII.4. — Marion de KERROMP, quatrième enfant de Robert de Kerromp et de Gillette Charmolüe, n'était pas encore mariée en 1455.

VIII.5. — Jean de KERROMP, cinquième enfant de Robert de Kerromp et de Gillette Charmolüe, épousa Jeanne Seroux, qui se remaria à Pierre Pallette, élu à Noyon, d'où postérité. (Voir Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* ».)

VIII.6. — Améline de KERROMP, sixième enfant de Robert de Kerromp et de Gillette Charmolüe, épousa Jean Bourgeois (après 1453) chaussetier, décédé vers 1477, d'où postérité. (Voir Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* ».)

VIII.7. — Simone de KERROMP, septième enfant de Robert de Kerromp et probablement de Simone de Crespy, sa deuxième femme, épousa Pierre Le Caron, seigneur de Canly, Fleury, prévôt forain de Compiègne, d'où postérité. (Voir Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* ».)

VII.4. — Thiephaine CHARMOLÜE, autre enfant de Jacques Charmolüe, greffier de la prévôté de la ville de Compiègne, épousa d'abord Jean Herlaut; elle en était veuve en 1481 lorsqu'elle déclara, en cette année, à l'abbaye de Saint-Corneille, qu'elle possédait une pièce de vigne à Clairoix (Chartier de Saint-Corneille). Elle épousa en secondes noces Arnoult Pochon. On ne lui connaît pas de descendance de ses deux maris.

VII.5. — Laurent CHARMOLÜE, frère de la précédente et dernier enfant de Jacques Charmolüe, greffier de la prévôté de la ville de Compiègne, n'a pas eu d'alliance. On ne sait rien de lui, sinon qu'il a existé.

VII.1. — Pierre CHARMOLÜE, fils de Laurent, dit le Tondeur, était marchand à Compiègne. Il a épousé Jehanne ... dont le nom de famille n'est cité nulle part, et habitait une maison faisant le coin du marché aux fruits qui avait appartenu à Simon Lefèvre, tenant d'un côté à la Pomme d'Or appartenant à Mathieu Allard. Pour la période de 1499 à 1502, il payait trois deniers parisis au receveur de la ville pour cette maison. (Archives de la ville de Compiègne, extrait d'un registre en papier couvert en parchemin intitulé « *Compte de Jehan Champion, receveur de la ville de Compiègne pour trois ans commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1499 et finissant à pareil jour 1502* », contenant 105 feuillets, folio 7, verso.)

On trouve Pierre Charmolüe dans la liste décidée par une assemblée tenue en l'hôtel de ville le 22 novembre 1468, répartissant des hommes d'armes et quelques archers chez des habitants de Compiègne de façon à leur assurer le logement : « ... *à l'hôtel du Temple : Jean du Bois, homme d'armes, et l'aideront à ventiler, Pierre Charmolüe, Garnot le Caron, Geffrin Caiquet et Pierre Louvet.* » (Carolus BARRÉ, « *Les de Kerromp* », p. 140, note 2.)

Dans une déclaration passée devant Roch Bourguignon et son confrère (Déjante), notaires à Compiègne, le 31 janvier 1623, donnée et mise en mains de M^e^ Jacques Desprès, lieutenant général à Compiègne par Don Nicolas Lévesque, prêtre religieux et infirmier de l'abbaye de Saint-Corneille, on voit que les héritiers de Laurent Charmolüe payaient un cens de onze deniers parisis pour deux mines de prés au terroir de Venette « *auprès de la plate maison* », tenant d'un côté aux héritiers de Thomas de la Barre et d'un autre aux héritiers de Robert de Baillon. (Archives de Venette, art. 15.)

De son mariage, il a eu, entre autres, un fils, Adrien, dont nous sommes sûrs et deux autres que nous lui attribuerons par déduction de certains faits mais dont aucun acte ne vient confirmer l'origine présumée. Nous allons les rencontrer plus loin.

VII.2. — Robert CHARMOLÜE, frère du précédent, était marchand pelletier à Compiègne. Il possédait une maison rue des Chevaux et une autre appelée la Licorne, ainsi qu'un jardin autour des Barbeaux. (Archives de l'hôtel-Dieu, registre de 1426 à 1451, folio 14, recto, et Chartrier de Saint-Corneille, 1481.)

En 1454-1456, il était adjudicataire d'une des fermes de la ville. En 1458, on le retrouve receveur de la Table-Dieu de Compiègne. (Archives de Saint-Corneille, registre de 1458 à 1514, fol. 29.) En mai 1469, il s'agissait à Compiègne d'élire de nouveaux gouverneurs attournés car Robert Alixandre (tavernier connu dès 1430), Pierre Le Caron, clerc en 1449, collecteur des tailles, gouverneur attourné de 1464 à 1466, et Jean Bucquet, marchand, tavernier et hôtelier, receveur de la ville de 1457 à 1460, arrivaient à l'exuation de leur mandat.

Comme de coutume, on avertit les habitants par cri public et signification de Jean Charmolüe, sergent royal, qu'une assemblée aurait lieu le lendemain de la Pentecôte, 26e jour de mai en l'hôtel du roi par devant le lieutenant du bailly de Senlis, Jacques de Chambly.

Quatre-vingts habitants répondirent à l'appel. C'était peu pour une ville comme Compiègne, mais ce nombre fut jugé suffisant et les délibérations commencèrent. Quatorze parmi les principaux manifestèrent leur opinion; Robert Charmolüe fut proposé par deux de ses concitoyens, Thibaut Cossart, « *soieur d'ais* » et marchand de bois, et Pierre de Prunay, mercier.

Toutefois, Robert ne fut pas élu; c'est Walérand Le Féron, Collart Le Hère et Pierre Le Caron qui prirent la charge.

Trois ans après, cette fois, il est élu, en mars 1472, avec Pierre Guerin et Regnault Courtois.

C'est sous son administration que le roi Louis XI adressa des lettres datées d'Amiens, le 12 juillet 1472 à Baudry de Hamcelle, capitaine, lui ordonnant de mettre en état « *les francs archers détroussés à Nesle et à Roye, de faire soigner leurs blessures et de les diriger sur Beauvais* ». Les soldats furent habillés aux frais de la ville, armés et partirent pour leur destination. C'est aussi à ce moment-là que furent réparées les deux grandes arches en pierre qui séparaient les halles, puis la porte du pont de Compiègne et le pont de Venette, alors que le château de Choisy était démoli.

Comme on le voit dans la sentence du Châtelet de Paris du 18 août 1476, confirmée par arrêt du 2 juillet 1478 en faveur de Pierre Dufresne contre les chanoines de Beauvais, Robert Charmolüe acheta le 16 mai 1476 à Jean et Pierre Bosquillon, demeurant à Francière, six mines de grain de rente.

Par son testament, il donna six sols de rente annuelle et perpétuelle à la Table-Dieu de Compiègne; il nomma pour les exécuteurs de son testament, ses fils Adam et Jacques. Ces derniers, par acte du 8 novembre 1492, devant Ravenel et Leprêtre, gardes des Sceaux à Compiègne, assignèrent ces six sols de rente à percevoir sur une maison sise au petit Domelier et donnent pouvoir à les toucher à MM. les prévôts de la Table-Dieu.

Robert Charmolüe est mort en 1493; le partage de ses biens s'est fait devant Jean Brucquet le 20 juin 1493. (L'original en parchemin était, en 1793, entre les mains de Simon Raoul Joseph Béra, receveur de l'enregistrement à Compiègne.)

On ne connaît pas le nom de sa femme, mais il a eu cinq enfants.

VIII.1. — Jehanne CHARMOLÜE, fille du précédent, épousa Absalon Baudet. Ils ont eu Pierre Baudet marié à Cristine des Avenelles et à Radegonde Le Féron, d'où Jehanne, Louise et Jean Baudet qui épousa Marie Charmolüe.

VIII.2. — Simone CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Jean Carrière.

Il leur échut une rente de seize mines de grain de la succession de Robert Charmolüe, leur père et beau-père.

Jean Carrière a possédé avec son frère, Nicolas, le fief dit de Jean Le Boucher; ils en avaient hérité de Florie Filion. Ils le vendirent à Antoine Crin par contrat passé à Compiègne le 26 juillet 1531 (Louis de GAYA).

De ce mariage est issu Jean Carrière qui épousa Suzanne Poulletier; cette dernière, devenue veuve, se remaria ensuite avec Pierre Dufresne.

VIII.3. — Pierre CHARMOLÜE, son frère, était religieux de l'ordre des frères prêcheurs de Compiègne.

Le receveur Jehan Champion, entre 1499 et 1505, lui paye la somme de trente-deux sols parisis de la part des gouverneurs attournés en considération d'une requête qu'il leur avait faite le 8 août 1503.

De même, Jehan Champion lui remet la somme de quarante-huit sols parisis « *pour aider à supporter les frais par lui faits durans le tems de Karesme audit an mil cinq cent et quatre en faisant par chacun pour sermons et prédications tant en l'église des Jacobins dudit lieu qu'autres lieux dudit Compiègne comme par mandement donné desdits gouverneurs le XXVIII^e^ jour de mars 1505 après Pasques avecques une requeste y attachée baillée auxdits gouverneurs par ledit Frère Pierre Charmolüe.* »

En 1518, il était gouverneur de la Table-Dieu. (Généalogie des Le Féron, p. 428.)

Entre 1519 et 1527, il payait pour la maison de la Licorne, autour des Barbeaux. On ne le trouve plus ensuite. (Registre des cens, Archives de Saint-Corneille.)

VIII.4. — Jacques CHARMOLÜE, frère du précédent, était religieux à l'abbaye de Saint-Corneille.

De la Saint-Rémy 1476 à pareil jour 1477, on le trouve adjoint au pitancier de l'église de Saint-Corneille, Don Andrieu Acheban, et commis au gouvernement des pitances des religieux, abbé et couvent de cette église. (Chartier de Saint-Corneille, 1481.) On ne sait rien d'autre de lui sinon qu'il fut exécuteur testamentaire de son père.

VIII.5. — Adam CHARMOLÜE, dernier enfant de Robert Charmolüe, ne nous est pas plus connu que son frère. Il est même à croire qu'il était décédé avant le partage du 20 juin 1493 des biens de la succession de son père puisqu'il n'y est pas nommé. Il serait donc mort entre le mois de novembre 1492, le 8, date à laquelle il donne pouvoir avec son frère, Jacques, aux prévôts de la Table-Dieu pour toucher les six sols de rente laissés par son père dans son testament, et le mois de juin 1493.

VIII.1. — Adrien CHARMOLÜE, écuyer, fils de Pierre Charmolüe et de Jehanne ... était tanneur à Compiègne; sa tannerie se trouvait à côté de la maison où il habitait, rue des Poissonniers.

Dès 1476, il payait un cens à l'abbaye de Saint-Corneille (Pitancier de Saint-Corneille, art. 1^er^). De même, en 1491, il payait toujours pour cette maison ainsi que pour l'hôtel des Trois-Coulons, rue du Pont. (Chartrier de Saint-Corneille, 1491.)

Adrien Charmolüe aurait été marié une première fois et se trouva probablement veuf peu de temps après son mariage; en 1479, il était veuf et vivait avec Raoulin Charmolüe. (Chartier de Saint-Corneille, 1478.)

Il épousa en deuxièmes noces Jacqueline Le Féron dite la Jeune, fille de Simon Le Féron bourgeois de Compiègne, seigneur de la Chapelle, et de Méline Thibault (58).

---

(58) Armoiries des Le Féron : de gueules au sautoir d'or accompagné en chef et en pointe d'une molette d'éperon, au flanc dextre et senestre d'un aigle, le tout de même.
Supports : deux lions dragonnés d'or armés et lampassés de gueules les queues entrelacées et passées en sautoir.
Cimier : un lion aussi d'or armé et lampassé de gueules posé de profil issant d'un casque de gentilhomme orné de deux lambrequins aux émaux et couleurs de l'écu, de gueules et d'or, le lion tenant la patte dextre levée et celle senextre appuyée sur le bourrelet du casque (*Généalogie Le Féron qui se trouve actuellement* à la bibliothèque municipale de Compiègne).

Simon Le Féron fut conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes et conseiller d'Etat.

Jacqueline était la dernière de sept enfants; il y avait avant elle : Simon, le jeune, Jean, Raoul, Françoise, Jacqueline, Catherine. Adrien Charmolüe fut nommé échevin avec Nichole Dehénault et Jean Thibault par délibération de l'hôtel de ville du 25 mars 1496. Il avait déjà été élu le 25 novembre 1493. Comme attourné, Adrien prit part à une transaction intervenue entre la chartreuse du Mont-Renaud, l'abbaye de Royallieu et la ville, au sujet d'une rente de deux-cent-soixante livres de cire due aux chartreux. D'après un bail à rente du 6 décembre 1493, passé devant Laurent Le Tondeur et Pierre Dehénault, on voit qu'Adrien était à ce moment-là marguillier de la paroisse Saint-Jacques; il s'agissait d'une maison située derrière le presbytère de cette paroisse. Il possédait, en 1491, une petite maison sise en la cour Marie tenant à celle des filles Poulletier et qui avait appartenu à Jehan Debraye. (Archives de l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas, registre de l'année 1491, fol. 2°.)

Adrien possédait aussi un jardin qui se trouvait contre la maison de Noël Despommiers « *joignant la poterne Saint-Nicolas et le jardin du Donjon, tenant à la voirie des murs de la ville* »; pour la période de 1499 à 1502, c'est Noël Despommiers qui paye à la place d'Adrien, tente-six sols parisis; probablement que ce dernier avait vendu ce jardin à son voisin. (Archives de la ville de Compiègne, extrait d'un registre en papier couvert en parchemin intitulé : « *Compte rendu par Jehan Champion, receveur de la ville de Compiègne pour trois ans commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1499 et finissant à pareil jour 1502* », contenant 105 feuillets, folio 4°.)

Il avait encore deux pièces de terre à la « *Bouche-d'Oise* »; il en avait hérité de Jean Charmolüe qui lui-même l'avait acquis; pour ces deux pièces, il devait à la ville, chaque année à la Saint-Rémy, huit deniers parisis (*idem*, folio 7° verso).

Il possédait également un jardin, lui venant de sa femme par Walérand et Pierre Le Féron, qui avait appartenu à Jehan Frère et qui se trouvait en la rue des Préaulx, tenant aux hoirs de M^e^ Laurent Come (*idem*, folio 11°).

Adrien Charmolüe est mort entre 1514 et 1519. En effet, il payait encore, en 1514, pour sa maison rue des Poissonniers et pour l'hôtel des Trois-Coulons, rue du Pont, et en 1519, c'est son fils, Jacques, qui payait à sa place. (Registre des cens, archives de Saint-Corneille.)

Jacqueline Le Féron épousa alors en secondes noces Jean Chambellan et mourut le 20 août 1552, laissant cinq enfants d'Adrien Charmolüe. Avant de faire leur connaissance, nous allons rencontrer ses deux frères et leur descendance.

VIII.2. — Jacques CHARMOLÜE, 2^e^ fils de Pierre Charmolüe et de Jehanne, était notaire royal à Compiègne. Nous le trouvons dans cette fonction, passant acte en compagnie de son fils, Gérard, tabellion, le 16 octobre 1560, pour la vente de la septième partie d'une maison comprenant deux corps d'hôtel, rue des Domeliers, donnant par derrière aux remparts de la ville, par Nicaise Coffin et Anne Charmolüe, sa femme, à Laurent Charmolüe.

De même, le 6 juin 1561, pour une autre partie de cette même maison que Laurent Charmolüe achetait à Nicolas Moreau et à Catherine Chambellan, sa femme. Encore le 11 juillet suivant pour un autre septième de cette maison que Laurent achetait à Méline Charmolüe veuve de Michel Vasson. Puis le 25 août 1564, pour un échange de Marguerite Mengin, alors veuve de Laurent Charmolüe, avec Antoine Martin et Anne Chambellan, sa femme.

On le trouve aussi passant acte avec Antoine Deshormeaux, également notaire royal, le 26 avril 1563, pour la vente de la moitié du fief de Jean Héron appartenant à Jean Langlois qui le cédait à Jean Pottier, receveur des Aides. (Louis DE GAYA, « *Les huit barons ou fiéffées de l'abbaye royale de Saint-Corneille* », p. 170) (59). Jacques Charmolüe est décédé le 4 septembre 1566 à Compiègne. C'est à peu près tout ce que nous savons de lui; on n'est pas sûr malheureusement des noms et prénoms de ses père et mère et on ignore celui de sa femme. De toute façon, il était marié et il a eu entre autres, deux enfants que nous allons voir et que nous connaissons mieux. Une épitaphe qui se trouvait dans l'église Saint-Jacques nous donne ce renseignement; elle était ainsi rédigée :

« CY DEVANT GISSENT JACQUES CHARMOLÜE BOURGEOIS
DE COMPIÈGNE GERARD CHARMOLÜE ET JACQUES
CHARMOLÜE SES ENFANTS QUI TREPASSERENT LE
IIII^e^ SEPTEMBRE MIL VcLXVI, GERARD
CHARMOLÜE LE XX^e^ D'AOUST MIL VcLXI
ET JACQUES CHARMOLÜE FRÈRE DUD. GERARD
LE IIII^e^ MARS 1580. PRIEZ DIEU POUR EUX. »

Voici donc la destinée de ces deux enfants :

IX.1. — Jacques CHARMOLÜE, l'aîné, écuyer, était notaire royal et greffier de l'élection de Compiègne (60).
Il a épousé d'abord Marguerite Despommiers, fille de Robert Despommiers et d'Antoinette Petit. Elle était veuve en premières noces de Nicolas Broutin, huissier en la prévôté de Compiègne.
Il s'est remarié ensuite avec Jehanne Legrand, fille d'Alexandre Legrand, chirurgien, juré à Compiègne, et de Françoise Poulletier. Jehanne Legrand, devenue veuve, épousa en deuxièmes noces Philippe de Bras, commissaire des guerres (61).
C'est dans un volume relié en parchemin, qui se trouvait aux archives du château de Venette, intitulé « *Reconnaissances depuis 1598 jusques en 1777* », que l'on rencontre pour la première fois Jacques Charmolüe, l'aîné. C'est dans un acte daté du 11 novembre 1564 et passé devant Antoine Deshormeaux et Simon Louvet, notaires royaux, dans lequel Jacques Charmolüe achète à Antoine Laguier, sergent à cheval au baâge de Senlis, demeurant à Compiègne, une rente annuelle et perpétuelle de 20 sols parisis. L'original en parchemin se trouvait attaché dans le volume dont il a été parlé plus haut.
Dans le compte rendu de Simon Daraine, receveur de la ville de Compiègne, aux gouverneurs de la ville pour trois ans, commençant à la Saint-Jean-Baptiste 1565 et finissant à pareil jour en 1568, on voit que Marguerite Despommiers, femme de Jacques Charmolüe mais qui à cette époque était encore mariée à Nicolas Broutin, payait seize sols parisis pour une maison située derrière Saint-Nicolas-au-Pont

---

(59) Il aurait cessé ses activités de notaire royal le 15 décembre 1565, presque un an avant sa mort.

(60) Il aurait prêté serment comme notaire royal à son premier acte le 2 mars 1565 et aurait cessé son activité le 12 janvier 1569. Cette étude a été supprimée en 1794 (Notes de M^e^ Brault).

(61) Armoiries des de Bras : de gueules, au dextrochère d'argent tenant une épée de même en bande, embellie de sable (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* » par H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860).

tenant aux hoirs de Jacques Charmolüe à l'entour des Barbeaux. (Archives de la ville de Compiègne, extrait des comptes de Simon Daraine de 1565 à 1568, feuillet 17.)

On trouve encore Jacques Charmolüe cité au registre des cens et surcens de l'abbaye de Saint-Corneille à l'année 1562; au registre des saisines en 1568 et 1569, au registre des pittances en 1571 et 1575; pour une maison située rue du Fort-Porgniot en 1577 et pour une autre maison sise rue du Sac acquise le 23 janvier 1580. (Archives de l'abbaye de Saint-Corneille.)

Il possédait également deux corps d'hôtel ayant appartenu à Gerry de Bessin, près du grenier à sel, tenant à l'hôtel du Daulphin possédé par Blanche Néret, veuve de Nicolas Depronnay, tenant à la rue de la Plastrerie et par derrière à la cour du Roi (tour des Halles). (Archives de la ville de Compiègne, extrait des comptes de Simon Daraine de 1565 à 1568, feuillet 31; extrait des comptes d'Isaac Fruant de 1580 à 1582; extrait des comptes de Jehan Charmolüe de 1582 à 1586, feuillet 80.)

Jacques Charmolüe possédait aussi une maison et jardin faisant partie du donjon tenant d'un côté à Jehan Guérin et d'un autre aux hoirs de Pierre Larbalestrier; ce sont ses héritiers qui payaient à sa place en 1582. (Archives de la ville de Compiègne, extrait des comptes de Jehan Charmolüe de 1582 à 1586, feuillet 12).

C'est Jacques Charmolüe qui, le 9 mai 1571, fit don à la ville de sa maison appelée l'hôtel de Roye, pour y établir un collège. En réalité, il n'en possédait que la moitié; l'autre moitié fut vendue à la ville par Méline Charmolüe, le même jour.

Voici ce qu'il est dit dans « *Des principaux bienfaiteurs du collège de Compiègne* » chapitre 84e : « *Jacques Charmolüe, greffier de l'élection, personnage digne de louanges éternelles pour sa rare piété et dévotion, et dont les marques subsisteront autant que le collège de Compiègne, et les voûtes de l'église Saint-Antoine seront en état, désirant de contribuer à une aussi bonne action et obliger ses compatriotes à prier éternellement Dieu pour le salut de son âme, offrit de donner sa maison qui valait plus de quatre milles livres, à présent plus de dix mille pour les cinq cents livres données par le sieur Bucheron, l'offre acceptée par les Gouverneurs-Attournés; il ne restait plus que de trouver les moyens d'entretenir des hommes doctes pour instruire en la piété la jeunesse sur les lettres humaines.* » On retrouve aussi ses nom et qualité aux archives de Venette, dans un cœuilleret en papier libre intitulé « *cœuilleret des cens de la ferme de Venette* » en forme de terrier contenant 127 articles, y compris la clôture et signé enfin Depronnay avec paraphe. Ce cœuilleret, sans date au commencement, paraît avoir été commencé peu de jours avant la date énoncée en l'article 85 conçu en ces termes : « *du second jour d'octobre aud. an mil Vc soixante quatorze* ». C'est dans l'article 124 qu'il est question de Jacques Charmolüe; en voici la teneur : « *Du 10e jour de novembre mil Vc soixante seize. Jacques Charmolüe, notaire royal à Compiègne, tient et advoue tenir des Religieux, Abbé et Couvent de Saint-Corneille de Compiègne en la censsive de la dite abbaye à cause de leurs terres et seigneurie de Venette ung jardin et héritage en prez planté d'arbres fruitiers enclos fermé de hayes plantisses contenant 60 v. ou environ scéant audit Venette appelé le courtil l'hoier, autrement le courtil tenant d'un côté à la terre appartenant aux religieux Chastres, d'un autre au dit Charmolüe à cause d'autre jardin, d'un bout sur la grande rue, et d'un bout à Pasquier Cugneau parmi cinq sols tournois de cens chacun an au jour de Saint-Rémi sur la dite amende qu'il a promis payer et continuer cy.* »

Jacques Charmolüe est décédé le 4 mars 1580 et a été enterré à Saint-Jacques de Compiègne.

Après sa mort, le receveur des deniers communaux, Issac Fruant, donne, le 31 décembre 1580, à Jehan Charmolüe, « *recepveur commis des conciniations* », la somme de 12 livres tournois « *pour le différent d'entre les veuve et héritiers de déffunt M^e Jaques Charmolüe luy vivant greffier de ladite élection, et M^e Pierre Loisel lors greffier de ladite élection prétendant respectivemens ledit denier* ». (Archives de la ville de Compiègne, extrait du compte rendu d'Isaac Fruant de 1580 à 1582.)

En 1582, sa deuxième femme, Jehanne Legrand était déjà remariée avec Philippe de Bras. En effet, on voit dans un acte du 17 juillet de cette même année, passé devant M^e Loisel, lieutenant du bailly et garde de la justice de la terre et seigneurie de Fayel et Rucourt pour noble dame Louyse Desainctz, veuve de feu M^e Michel Degaillard en son vivant seigneur de Long-Jumeau, Fayel et Rucourt, tant en son nom que comme tutrice légitime des enfants du dit sieur et d'elle, et Léger Lescot demeurant à Chevrières, greffier desdits lieux, terre et seigneurie, que « *Philippe de Bras, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, en son nom et comme mari et bail de Jehanne Legrand, veuve en premières noces de feu Jacques Charmolüe, l'aîné, écuyer et greffier en l'élection de Compiègne, et Pierre Poulletier, mari et bail de Marguerite Petit, et aussi M^e François Charmolüe, contrôleur du grenier à sel de Compiègne, fils aîné de défunt M^e Jacques Charmolüe, tant en son nom que pour Nicolas Charmolüe, Marie Charmolüe et Noël Charmolüe, ses frères et sœur* », *se sont présentés « au dit lieu de Fayel et au devant de la grande porte et entrée dudit chasteau lesdits de Bras, Poulletier et Charmolüe audict nom estant le genoulx en terre, nue teste, démis et osté leurs épées et esperons et illec bucqué et heurté à ladite porte au rateau d'icelle par trois diverses fois en appellant aussi à haulte voix par trois fois ladicte dame de Long Jumeau, de Fayel et Rucourt disant qu'ils étoient venus audict chastel pour luy faire les foy et hommage, prester les serments de fidélité offrant les droits de deniers d'eubz et tous aultres droits qu'ils estoient tenus luy faire pour et à cause d'un fief mouvant et relevant de ladicte dame audict nom à cause de son chastel et seigneurie du Fayel séans à Chevrières consistant en quarante ou quarente-huit mines de terre ou environ appelé anciennement le fief des Morlières, avec offre de payer en or et argent à descoudre par les dicts de Bras et Poulletier et par faire si mestier est les droits ou de trois années une, et par le dict François Charmolüe esdits noms tant pour lui que pour ses frères et sœur le droit de chambellage qui monte à vingt sols parisis, le quart duquel fief qui serait de cinq à six mines pour la portion appartenant audict de Bras à cause de sa femme avoir été acquit par ladite Legrand avec feu Jacques Charmolüe, son mari en premières noces par décret passé devant le lieutenant du Bailly de Senlis à Compiègne le 2 septembre 1578 sur Jehan Despommiers et Antoinette Petit, sa femme, la part dudict François Charmolüe et ses frères et sœur de cinq à six mines, celle dudict Pierre Poulletier tant en son nom qu à cause de ladicte Petit un quart au total et quatre mines ou environ.* »

En ce mardi 17 juillet 1582, la dame de Long-Jumeau n'était pas en son château; elle se trouvait à Paris à s'occuper d'un procès au sujet de sa seigneurie. C'est donc son procureur, Cristofle Fournier, qui vint ouvrir la porte pour leur dire que la dame était absente et qu'il ne savait pas la date de son retour. Ce n'est que le 11 septembre suivant qu'ils prêtèrent serment en présence de la dame rentrée

de Paris (Archives du Fayel) (62). Jacques Charmolüe a eu cinq enfants : trois de sa première femme, Marguerite Despommiers, et deux de la seconde, Jehanne Legrand.

IX.2. — Gérard CHARMOLÜE, son frère, était tabellion, garde des Sceaux royaux de la baillie de Senlis établie à Compiègne.
On ne sait qui il a épousé.
On trouve sa trace dans le registre des cens et pitances pour sa maison de la Tannerie dans les années 1546 et 1550; pour sa maison des Barbeaux en 1556; pour sa maison derrière le Temple en 1557 et 1558; pour sa maison appelée l'hôtel de Roye (aujourd'hui le collège comme on l'a vu plus haut) et sa maison autour des Barbeaux en 1559 et 1560. (Archives de Saint-Corneille.)
D'après une sentence de Dreux Duvivier, lieutenant du grand maître des Eaux et Forêts, du 27 février 1562, Gérard possédait une masure à Mercières aboutant à la grande rue. (Archives de Lacroix.)
En 1569, ce sont ses héritiers qui payaient à sa place les cens qu'il devait à Saint-Corneille.
Ainsi, entre 1565 et 1568, son fils payait à sa place à la ville « *pour sa maison, jardin et lieu scéant en la rue du Pracl faisant partie du lieu jadis Prins Henry Maurlières, tenant d'un côté aux hoirs Deblois et de Jean Guérin, d'un autre aux hoirs Pierre Larbalestrier, d'un bout à Despommiers et d'un autre à la ruelle du donjon, qui doivent de cens au jour de Saint-Rémy un denier tournois et pour les trois années de ce compte deux deniers parisis, et de surcens seize sols parisis pour les trois ans.* »
(Archives de la ville de Compiègne, extrait des comptes de 1565 à 1568.)
Gérard Charmolüe est décédé le 20 août 1561 et a été enterré à Saint-Jacques comme on l'a vu sur l'épitaphe présentée plus haut. On sait qu'il a eu le fils suivant :

X. — Jean CHARMOLÜE, fils du précédent, était avocat à Compiègne.
On retrouve son nom au registre des pitances et des saisines des années 1568, 1569, 1570 et 1575 pour sa maison autour des Barbeaux et la Tannerie derrière le Temple; en 1578 et 1579 pour une maison qu'il avait acquis vis-à-vis du presbytère de Saint-Jacques; en 1579 pour l'hôtel de Roye. On peut penser qu'il mourut à cette époque, car à partir de 1580, c'est sa veuve, dont le prénom n'est pas cité, qui paye pour la maison autour des Barbeaux en 1589, puis plus tard, en 1633, 1634, 1635, pour la maison autour de Saint-Corneille et en 1636 pour celle du Gros-Tournois. (Archives de Saint-Corneille.)
On ne lui connaît pas de descendance.

X.1. — François CHARMOLÜE, fils aîné de Jacques Charmolüe, l'aîné, et de Marguerite Despommiers, était contrôleur au grenier à sel de Compiègne.
Il épousa Marie Dehénault, fille de Pierre Dehénault, l'aîné, avocat à Compiègne, et de Barbe Martin.
On trouve sa trace au registre des cens et pitances de Saint-Corneille, en 1581, pour la maison du Fort-Porgniot et en 1585 et 1589 pour les terres Gatines à Margny. (Archives de Saint-Corneille.)

---

(62) Archives du Fayel, boete 75, liasse 2e, fief des Morlières.

Il payait aussi à l'hôtel-Dieu de Saint-Nicolas-au-Pont, entre 1592 et 1595, à la place de son défunt père pour l'hôtel de l'Ecu de Bourgogne tenant à Raoult Le Caron, à l'hôtel des Ratz et à l'hôtel Dufour et donnant sur la rue des Cordeliers. (Archives de l'hôtel-Dieu, registre de 1592, fol. 16 verso.)
Il mourut assez jeune, probablement peu après 1601, laissant un fils mineur du prénom de Claude. Ce dernier est décédé lui-même en bas âge puisqu'il a dû mourir entre 1604 et 1609. Il n'avait pas d'autre descendant.

X.2. — Marie CHARMOLÜE sa sœur est née à Compiègne en janvier 1551. Elle a épousé d'abord Jehan Baudet (63) écuyer avocat au Parlement veuf en premières noces de Claude Rousse. Il était fils de Pierre Baudet avocat et procureur du roi en l'élection de Compiègne et de Radegonde Le Féron. Ce dernier Pierre s'était marié d'abord avec Cristine des Avenelles puis en 1537, avec Radegonde Le Féron, son contrat de mariage étant daté du 6 février de cette année-là. Radegonde Le Féron était la fille de Raoult Le Féron, seigneur de la Bruyère, et de Simone Murlot; elle était veuve elle-même de Jehan Dejouenges, écuyer, avec qui elle s'était mariée en 1529 par contrat de mariage du 9 août devant Néret et Laguier, notaires à Compiègne. Jehan Dejouenges était fils de Pierre Dejouenges marié à la veuve de Toussaint Martin, nommée Antoinette Lemercier. Jehan Dejouenges est décédé en 1535, ses biens ayant été partagés le 27 octobre; il laissait de Radegonde Le Féron, une fille, Anne, dame de Saint-Germain-lez-Verberie, mariée à Raouland de Poussemye, conseiller au Châtelet de Paris.
Radegonde Le Féron se remaria encore avec Gilles Gambier, secrétaire du roi et élu en l'élection de Compiègne, beau-père d'Anne Charmolüe en 1546 par contrat de mariage du 18 octobre.
Gilles Gambier est mort sans doute à la fin de 1573; il avait fait son testament le 29 avril 1573. Radegonde Le Féron resta ainsi veuve.
Elle est décédée le 5 mars 1583; l'inventaire fait après son décès dura du 7 au 28 mars devant Raoul Paillot.
Quant à Pierre Baudet, il était mort entre le 10 et le 26 août 1543; il avait fait un testament le 2 avril 1542 devant Crin et Coffin, notaires à Compiègne, puis ajouta un codicile le 10 août 1543.
Il était le fils d'Absalon Baudet qui avait épousé Jehanne Charmolüe, fille de Robert marchand pelletier à Compiègne, et il avait eu Jehanne mariée à Jehan Bayart en 1535 (contrat de mariage du 22 septembre 1535), Louise mariée à Jehan Grimault vers 1542 (contrat de mariage du 18 décembre 1542), et enfin Jehan marié à Marie Charmolüe. Ce dernier est mort avant 1583. En effet, à cette époque, Marie était remariée à Jean Duchesnay et les enfants qu'elle avait eus de Jehan Baudet étaient sans doute encore mineurs puisque leur tuteur était Pierre Charmolüe.
Marie Charmolüe est décédée à Compiègne le 7 juillet 1598 comme l'indiquait une épitaphe placée dans l'église Saint-Antoine par les bons soins de ses enfants, et sur laquelle était inscrit :

---

(63) Armoiries des Baudet : d'or à trois hures de sanglier de sable, défendues d'argent, posées deux en chef et une en pointe.

« MARIA CHARMOLÜE TREPASSA
L'AN 1598 LE MARDY 7e JOUR
DE JUILLET AGEE DE 47 ANS SEPT
MOIS. PIERRE ET SUZANNE BAUDET,
ANTOINE ET DENISE DUCHESNAY SES
ENFANTS ONT FAIT ENTERRER SON
CORPS AUPRES DE CETTE CHAPELLE.
DIEU LUY FASSE PAIX. »

Elle a donc eu les quatre enfants suivants :

XI.1. — Pierre BAUDET dont on ne sait rien.

XI.2. — Suzanne BAUDET a épousé d'abord René Pottier, receveur des aides et élu à Compiègne, puis Nicolas Chastellain (64), écuyer, licencié ès lois, avocat à Senlis et contrôleur pour le roi des domaines de Senlis, en 1561 (contrat de mariage du 1er mai 1561). Il apparaît dans le partage des biens de feu Raoult Le Féron et Simone Murlot, aïeux maternels de Suzanne Baudet, du 4 juillet 1595, qu'Antoine Le Féron, leur oncle, lieutenant général à Compiègne, leur avait vendu tous les droits successifs qui lui étaient échus par le décès de Simone Murlot, sa mère, même son droit d'aînesse les fiefs de ladite succession et encore une partie de la succession de Raoult Le Féron, son père, avec ses droits successifs dans la succession de Jeanne Le Féron, sa sœur, morte, veuve de Noël Gambier, laquelle était aussi héritière pour un sixième de la dite Simone Murlot, leur mère. Ces fiefs consistaient en les seigneuries de Retheuil et de Pierrefond que Pierre Baudet vendit à Jacques Picard, président en élection de Soissons. Suzanne Baudet mourut en 1597, et sa succession fut partagée par acte du jeudi 10 avril de la même année entre les quatre enfants qu'elle avait eus de Nicolas Chastellain, son deuxième mari. Ces enfants sont :

XII.1. — Daniel CHASTELLAIN, écuyer, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage de Senlis. D'après un tombeau de l'église Sainte-Geneviève de Senlis, il semble que Daniel Chastellain avait épousé Antoinette Le Bel; voici ce qu'il y avait écrit : « *Antoinette Le Bel, femme de Daniel Chastellain, lieutenant particulier au Présidial* », et les armoiries, partie Le Bel, partie Chastellain. Cette alliance ne fait probablement pas de doute. (« *L'armorial senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941.)

XII.2. — Marie CHASTELLAIN, qui s'est mariée à Pierre Germain, avocat au Parlement (65).

---

(64) Armoiries des Chastellain : d'argent au chevron de sable accompagné de trois molettes d'éperon de même, deux en chef et une en pointe.
Dans « *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* » (Jean TREMBLOT, 1941) on trouve Jacques Chastellain, sieur de Vaulieu, gentilhomme de M. le Prince (le grand Condé) qui portait pour armes : d'argent à un chevron de sable accompagné de trois merlettes de même et surmonté d'un lambel à trois pendants de gueules (Eglise des Cordeliers de Senlis, 13e stalle du côté de l'évangile en venant du sanctuaire).
On y trouve également René Chastellain, seigneur de Popincourt, procureur du roi, décédé en 1641. Il portait pour armes : d'argent à un chevron accompagné de trois merlettes le tout de sable (Eglise Saint-Rieul de Senlis).

(65) Marie Chastelain a été enterrée dans l'église Sainte-Geneviève de Senlis où se trouve son tombeau portant la mention : Marie Chastelain, femme de Pierre Germain, avocat en Parlement, et comme armoiries, parti Germain, parti Chastelain (« *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941).

XII.3. — Nicolas CHASTELLAIN, deuxième du nom, écuyer, a été chanoine à Senlis.

XII.4. — Radegonde CHASTELLAIN, qui était encore mineure le 13 février 1600 et dont on ne sait rien.

XI.3. — Antoine DUCHESNAY, troisième enfant de Marie Charmolüe et de Jean Duchesnay, n'a pas laissé de traces à Compiègne.

XI.4. — Denise DUCHESNAY, sa sœur, ne nous a rien laissé non plus.

X.3. — Nicolas CHARMOLÜE, troisième enfant de Jacques Charmolüe, l'aîné, et de Marguerite Despommiers, était avocat, lieutenant du bailly de Valois au siège de Béthisy, conseiller et maître des requêtes de Mme la Duchesse de Bar. Il habitait à Compiègne paroisse Saint-Jacques.

Lors des assises tenues à Béthisy, le 3 juillet 1606 par Rangueil François lieutenant général du duché de Valois, on trouve Nicolas Charmolüe qui y assiste comme lieutenant particulier au bailliage de Compiègne.

Il épousa Anne Lévesque.

On le trouve dans le registre des cens de Saint-Corneille pour la maison du Fort-Porgniot en 1581 et pour celle de la tour d'Ours, en 1589. (Archives de Saint-Corneille.)

En 1588, le 15 septembre, il reçut la reconnaissance devant Antoine Crin, prévôt de Margny-lez-Compiègne, de Raoulle Quin, Desurmay et autres demeurant à Venette d'une rente de vingt sols parisis. (Archives du château de Venette, acte en parchemin se trouvant attaché dans un volume relié intitulé « *Reconnaissance depuis 1598 jusques en 1777* ».)

A la mort de son frère François, il fut nommé tuteur de son fils mineur, Claude. C'est à ce titre qu'il bailla et délaissa « *à titre de ferme et moissons de grains espèces d'argent pour douze ans à Thibault Roussel, laboureur, demeurant à Melicocq* » cinq quartiers de prés, le 30 janvier 1603 devant Thibault, notaire à Compiègne. Au même titre, il reçut pour son neveu mineur la somme de soixante-douze livres tournois pour l'appréciation de trois muids de blé, mesure de Compiègne, de Robert Poullain, laboureur, demeurant à Chevrières; un procès avait été intenté par son frère François au sujet de la redevance de certaines terres lui appartenant au terroir de Chevrières et ce règlement était l'issue de ce procès. Cet acte est daté du 7 octobre 1603 et passé devant M^e^ Crin, notaire paroisse Saint-Jacques à Compiègne.

Le 14 août 1609, il vendit, devant Bourguignon et Antoine Duchesnay, notaires royaux à Compiègne, avec Noël Charmolüe, Marie Charmolüe et Nicolas Desacy, ses frère, sœur et beau-frère, tous héritiers de défunt Claude Charmolüe, fils de François, une maison, chambre, grenier, fournil, cour, lieu, pourpris tenant à la rue Anusart ou Videbourse, appelé l'hôtel de Boulogne à Damoiselle Charlotte Dubois, veuve de feu M^e^ Pierre Poulletier.

Il possédait, de l'héritage de Jehanne Legrand, des terres faisant partie du fief des Morlières à Chevrières; il en fait aveu et dénombrement le 18 juin 1633 avec ses frères et sœur co-héritiers. C'est le 18 octobre 1636 que, en égard à « *la grande contagion* » qui régnait à cette époque à Compiègne, il fit don à la Table-Dieu des pauvres de Compiègne, dirigée à ce moment-là par Raoult Paillot, de plusieurs pièces de terre, héritages et droits; en voici le détail :

« *Une pièce de terre contenant trois mancauts quatre verges (16 ares environ) au terroir de Compiègne tenant d'un côté aux héritiers de Pierre de Baillon, d'un bout au chemin qui conduit de Compiègne à Coisy, appelé la Palée.*
« *Une mine un quartier (40 ares environ) de terre au chemin qui mène de Compiègne à la haute borne de Choisy au lieu-dit la Violette.*
« *Cinq mines trois quartiers (1 hectare 85 ares environ) au Sablon tenant d'un côté et d'un bout aux héritiers d'Antoine Bailliart.*
« *Deux mines et demi (70 ares environ) au lieu-dit la Terre du Couturier tenant d'un côté au chemin qui conduit de Compiègne à la chapelle de la Croix-du-Saint-Signe.*
« *Deux mines demi quartier (70 ares environ) au lieu-dit le Sablon de Compiègne.*
« *Cinquante verges (20 ares environ) au lieu-dit Captifour tenant d'un côté au jardin du Roi, d'autre aux terres de Saint-Corneille.*
« *Vingt verges deux tiers de verge (8 ares environ) à la Palée tenant d'un côté à Jean Boullenois, d'un bout au chemin de Choisy.*
« *Seize verges (7 ares environ) près du chemin qui conduit de Compiègne à la haute borne tenant d'un côté à ce chemin et de l'autre à Antoine Le Féron.*
« *Cinq verges (2 ares environ) appelés la terre de Cousturier tenant d'un côté à Nicolas Poulletier près du chemin qui conduit de la porte Chapelle à la Croix-du-Saint-Signe.*
« *Trois quartiers deux verges (24 ares) au Sablon près de la pièce nommée au-dessus.*
« *Seize verges deux tiers (7 ares environ) au Sablon appelées la Violette.*
« *Vingt-huit verges un tier appelé le Sablon de Compiègne.*
« *La moitié au total et un tiers en l'autre demi du clos de Hurtebise, et généralement tout ce qui lui est advenu et échu tant médiatement qu'immédiatement des biens et héritages des successions de défunte Marguerite Despommiers, sa mère, et de Gerry de Bessin, son aïeul, et ce aux terres et héritages ci-dessus et est accru par les parts et portions que possédait défunt M^e^ François Charmolüe, son frère, duquel en ce regard il serait demeuré seul héritier, sans aucune chose réservée ni retenue en telle sorte et manière que ce soit pour de tout ce que dessus donné joir par ladite Table-Dieu et ceux qui auront l'administration du revenu d'icelle dès maintenant et pour toujours à la charge de l'accomplissement des dons qu'il a fait par son testament savoir soixante sols tournois de rente pour la fondation d'une prédication à l'église Saint-Jacques, soixante sols tournois de rente au couvent des Jacobins pour un salut qu'il a fondé audit couvent et six livres tournois de rente pour un obit qu'il a aussi fondé en ladite église Saint-Jacques.* »
Il possédait encore en 1647, avec Noël Charmolüe, son frère, à Venette quatre mines de terres proches d'une autre pièce de douze mines, tenant d'un côté aux héritiers de Jean Charmolüe, d'un autre aux héritiers de Raoult Charmolüe, d'un bout au sieur de Saint-Belin et d'un autre aux terres du Roi; il en fait aveu et dénombrement le 7 août 1647 au lieu de son défunt père (Archives de Venette, art. 47.) On ne lui connaît pas de descendance.

X.4. — Noël CHARMOLÜE, son frère, était receveur du taillon et greffier de la prévôté foraine à Compiègne (66).

(66) Il habitait en 1627, Tour des Rats (« *La population de Compiègne en 1627* », tome IV de la Sté historique de Compiègne, p. 251, par le Comte DE MARSY).

Il fut élu gouverneur attourné, en 1629, avec Jean Brugniart et Emmanuel de Billy, marchand. A cette époque, la peste régnait à Compiègne et faisait de nombreuses victimes; les attournés prirent les mesures les plus propres à arrêter les progrès de l'épidémie. Ils ordonnèrent de fermer avec des cadenas les maisons dans lesquelles se trouvaient des pestiférés, et, le 28 août 1629, ils autorisèrent Pierre Bonin, principal du collège, à transférer ses élèves dans le château du Fayel. La peste ayant cessé, Pierre Bonin revient avec ses vingt pensionnaires; puis le 29 octobre 1630, il fait un nouveau contrat avec les attournés que signe Noël Charmolüe.
Ce dernier avait épousé Marie Lévesque.
Le 14 janvier 1603, en compagnie de sa sœur Marie et de Loïse Debras, femme d'Anne Le Caron, il vendait à titre de surcens et rente à Anne Allart, veuve de Nicolas Martin, marchand à Compiègne, « *une maison, cour, cave, pourpris, consistante en deux petits corps d'hostel, le tout comme il s'estend et comporte où est à présent demeurant Jehan Aymier, tenant d'un côté aux héritiers Jehan Vinq, d'autre à messire Adrien Carbonel, prebtre, curé de Longueil, d'un bout par devant sur la rue et d'autre par derrière à la veuve Gilles Poulletier à cause de l'hostel de l'Escuyer tenue des religieux de Saint-Corneille dudit Compiègne, parmy tel cens qu'il est deub et de soixante sols tournois de rente vers l'église et fabrique Saint-Jacques* ». Cet acte a été passé devant Delacroix et Le Caron, notaires à Compiègne.
Noël Charmolüe était décédé avant 1646. Dans un gros registre, (Archives de Venette) de cette même année 1646, qui contient 13 articles, on voit, au folio 35, le 28 janvier, qu'à comparu Marguerite Dufeu, veuve de défunt Michel Gellé, laquelle comme fermière de défunt Noël Charmolüe a reconnu devoir sept sols parisis de cens.
De son mariage avec Marie Lévesque, sont issus les trois enfants suivants :

XI.1. — Anne CHARMOLÜE, qui épousa René Pottier, lieutenant de la forêt de Cuise et élu à Compiègne. Il était fils de René Pottier, receveur des aides et élu à Compiègne, et de Suzanne Baudet.
Ils demeuraient à Compiègne dans une maison appelée le fief de Lange. Tous deux étaient décédés en 1671 lors d'un accord intervenu le 29 septembre de cette même année entre leurs quatre enfants au sujet de la succession.

XII.1. — Anne Louis POTTIER, l'aîné du précédent, l'un des élus supprimés de l'élection de Compiègne et demeurant paroisse Saint-Antoine, épousa Geneviève Lemaire.

XII.2. — Jehan POTTIER, son frère, était prévôt forain à Compiègne. Il épousa Jehanne Charpentier, fille de Louis Charpentier.

XII.3. — Jehanne POTTIER, sa sœur, épousa Andrien de Billy qui était notaire à Compiègne.

XII.4. — Marie POTTIER, dernière enfant de René Pottier et d'Anne Charmolüe, épousa Martin Geuffrin demeurant au bourg de Gournay.

XI.2. — Cristine CHARMOLÜE, autre enfant de Noël Charmolüe et de Marie Lévesque, épousa Antoine Bourguignon, commissaire d'artillerie. Il est mort en 1645 laissant un fils, Antoine, huissier à Compiègne.

XI.3. — Noël CHARMOLÜE, son frère, était tabellion à Compiègne.
Le 12 décembre 1650, il vendait à Jean Seroux, dix sols parisis de rente. Le 18 août 1652, il vend encore dix sols parisis de rente au même Jean Seroux. (Archives du château de Venette.)
On ne lui connaît pas d'alliance, ni de descendance.

X.5. — Marie CHARMOLÜE, dernière enfant de Jacques Charmolüe et de Jehanne Legrand, sa deuxième femme, épousa Nicolas Desacy, receveur des aides à Compiègne et marchand de draps et soieries. Il est probablement décédé en 1621 car un arrangement de famille eut lieu le 30 septembre entre ses six enfants.
En 1633, Marie vivait toujours veuve puisqu'elle fait aveu et dénombrement, le 18 juin, en compagnie de ses frères Nicolas et Noël, pour des terres qu'ils possédaient faisant parties du fief des Morlières sises à Chevrières.
Elle a eu les six enfants suivants :

XI.1. — Barbe DESACY, qui épousa Thomas Theresse, marchand.

XI.2. — Guy DESACY, qui n'a pas eu d'alliance.

XI.3. — Marie DESACY, qui a épousé Pierre Vallet, marchand.

XI.4. — Jehanne DESACY, a épousé Pierre Brugniart, avocat.

XI.5. — Loyse DESACY, a épousé Pierre Crin, le jeune, procureur à Compiègne.

XI.6. — Marguerite DESACY enfin qui a épousé Pierre Theresse, marchand.

Nous revenons maintenant à la descendance de Pierre Charmolüe et de Jehanne, après avoir vu ses deux premiers fils, Adrien et Jacques.

VIII.3. — N... CHARMOLÜE, troisième enfant présumé de Pierre, dont nous ne connaissons pas le prénom et sur lequel nous n'avons aucun renseignement susceptible de nous éclairer; on suppose qu'il avait épousé une demoiselle Crin, sa fille Anne ayant Antoine Crin pour cousin germain.
Il aurait eu trois enfants :

IX.1. — Antoine CHARMOLÜE l'aîné, d'abord praticien, en 1546, puis notaire royal vers 1550, était, en outre, lieutenant des Eaux et Forêts de Cuise.
Par contrat passé le 21 juin 1546, il achète à Louis et Pierre Derieux, le tiers du fief de la Folie, « *les champarts et droits y joints* », situé à Marest et Waudelicourt; quelques années après, le 16 décembre 1549, par-devant Jean Rigaudeau et Laurent Coffin, notaires à Compiègne, il l'échange à Renaud Dagincourt, écuyer, contre des terres sises à Venette et aux environs.
Dans sa fonction de notaire royal, il passe, le 3 novembre 1550, avec son confrère Jean Rigaudeau, un acte de délivrance de trente et un sols parisis donnés par Loys Seroux et Suzanne Louvet, sa femme, et Jacques Seroux, leurs fils, tous trois décédés, à l'église Saint-Antoine de Compiègne.

De même, le 25 juin 1554, il rédige avec Antoine Deshormeaux, notaire royal, l'acte de vente par Anne Seroux, veuve de Simon Charmolüe, à Laurent Charmolüe, marchand à Compiègne, d'un septième de deux corps d'hôtel situé rue des Domeliers donnant par-derrière aux remparts. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion de revenir plus tard sur cette maison.

Antoine Charmolüe s'était marié avec Antoinette Duruissel. Voici comment nous le savons. A la suite de lettres patentes données à Paris par le roi Charles IX, le 4 octobre 1570, la dixième de son règne, une taxe de 60 000 livres tournois fut imposée sur les habitants « *réputés riches et aisés* » demeurant en la ville de Compiègne; il créa pour cette somme, une rente de 833 livres 6 sols 8 deniers tournois, et dans l'acte de constitution et d'aliénation, daté du 27 octobre 1570, et passé devant Simon Louvet et Claude Carrière, notaires royaux, on voit qu'Antoinette Duruissel, veuve de feu M^e^ Antoine Charmolüe, a été taxée et collizée à 8 livres 6 sols 8 deniers tournois de rente, ce qui fixait le taux de la rente à 12 %. En effet, à ce moment-là, notre roi avait besoin de « *recouvrir promptement* » la somme de 60 000 livres tournois « *pour subvenir aux grandes et excessives dépenses des armées qu'il lui a convenu mettre sur pieds durant les troubles derniers mesme pour la subvention des estrangers étans en son royaume lors de la pacification d'iceux pour remettre et restituer ses sujets en repos et tranquillité.* »

Nous savons ainsi qu'Antoine Charmolüe était mort avant 1570.

Sa veuve et ses héritiers payaient à la ville, entre 1582 et 1586, pour leur maison « *aboutant à la rue des Domeliers par devant et par derrière aux remparts* ». (Archives de la ville de Compiègne. Extrait du compte rendu de Jehan Charmolüe, receveur des deniers communaux, de 1582 à 1586, feuillet 57.)

Ils payaient déjà, en 1580, pour cette même maison tenant à celle de Jehan Charmolüe, aux héritiers de Raoul Paillot, de Claude Dehénault et Anne Paillot. (Archives de la ville de Compiègne. Compte rendu d'Isaac Fruant, de 1580 à 1582.) De son mariage avec Antoinette Duruissel, Antoine Charmolüe a eu un fils, Pierre, que nous allons voir plus loin avec sa descendance.

IX.2. — Nicolas CHARMOLÜE, frère du précédent, était licencié ès lois et avocat au Présidial de Paris où il demeurait sans aucun doute. On le trouve d'abord, en 1511, les 8 mars et 1^er^ avril, conseiller et procureur du roi en cour d'Eglise. (Bibliothèque nationale — « *Gallia Regia* » de 1328 à 1515 - 16849 - 9279, folios 20 et 24 v.)

C'est en sa qualité de conseiller qu'il siège le lundi 22 janvier 1515 dans une assemblée, à Paris, chargée de décider des festivités et des dépenses qu'elles entraînaient, à l'occasion de l'entrée de François I^er^ dans sa capitale au retour de son sacre.

Voici la relation de cet événement puisée dans l' « *Histoire de la ville de Paris* », par Michel FÉLIBIEN et Guy-Alexis LOBINEAU, bénédictins, 1725, tome V, p. 331 : « *Le Jeudy XVIII janvier M.D.XV. Messire Jullye, chevalier, lieutenant de la Compade Mr le Grand Ecuyer, son frère, vint par devers Messieurs au bureau de la Ville, disant qu'il avait pleu au Roy luy donner charge de faire dresser et ordonner les joustes pour le faict de l'entrée du dict Seigneur à Paris au retour de son sacre, où il estait allé. A cette cause les venait advertir qu'ils voulussent faire diligence de faire redresser les lisses aux lieux et en telle forme et manière qu'elles avaient été faites dernièrement pour l'entrée de la Reine Marie d'Angleterre, tant en longueur, largeur que haulteur. Et avecques ce y faire redresser les eschaffaulx convenables. A quoy*

lui fut répondu que l'on en ferait son devoir. Et incontinent mandèrent les maistres des œuvres de la ville et leur ordonnèrent de ce faire, et selon qui leur serait devisé par ledict Sieur Julye. »

« *Audict an, le lundy XXII, jour de Janvier, en assemblée faicte de messieurs les conseillers, quarteniers et bon nombre de bourgeois; et s'y sont trouvez des conseillers, maistre Nicola Viole, monsieur de Thionville, Sire Etienne Huve, maistre Nicolas Seguier, Nicolas Charmolue, Charles de Montmiral, sire Geoffroy de Souchay, Mary Bureau et aultres, pour adviser de ce qui sera bon faire pour le recueil du Roy notre sire en cette ville de Paris, à son joyeux advènement à la couronne, au retour de son sacre où il est de présent. A esté conclud de recueillir ledict Seigneur et lui faire don de par la ville ainsi qu'il est accoustumé en tel cas et mieux qui pourra, combien que la ville ait eu par cy-devant à supporter beaucoup de charges, au moyen de quoi elle est en grans restes. Et pour y parvenir a esté remis l'expédient à Messieurs de la Ville au moins mal qu'ils pourront, soit à perte de finance, en baillant les fermes des aydes de la ville à aulcunes années, avoir avancement des deniers ou aultrement, ainsi qu'ils verront estre à faire pour le mieux. Et que rien de se diminue des préparatifs et solennitez et préparatifs accoustumez, tant d'aller au devant duduict Seigneur en honorables habits et livrées, comme de porter le ciel sur ledict Seigneur devans la ville, faire dresser les lisses pour les joutes, tendre et nettoyer rues et y mettre barrières ez carrefours, et finalement faire toutes choses requises et accoustumées par cy-devant pour le faict des rois et reines et à cette fin pourra l'en voir les comptes des années précédentes et quant au don, jusques à dix mil francs environ, ainsi qu'il est accoustumé et en table ferme et manière que mesd. Sieurs P et E, sauront bien diviser à l'honneur de la ville.* »

« *Et le jeudy 15e jour du mois de Fébvier ensuivant audict an, le Roy fit son entrée à Paris environ trois heures après midy, laquelle fut moult honorable et triomphante, plus que de longtemps n'avait esté veu, tant de la part des corps des communaultez de la ville qui allaient au devant en honorables habits de livrée, dont mesdits Sieurs Prévost des marchands et Eschevins et clerc de la dite ville, vestus de robes my parties de velours cramoisy et tanné, fourrées de martres, jusques à la chapelle St Denis faire audict Seigneur la révérence, que de luy qui estoit vestu tout de blanc d'argent traict par dessus son harnois et faisait continuellement saults et parades, en sorte que chacun s'en émerveillait, comme des princes et seigneurs qui l'accompagnaient...* »

« *... le don qui avait esté advisé et ordonné, c'est à savoir un ymage de Saint François assis sur un pied double à quatre pilliers, entre lesquels pilliers a une salamandre couronnée, tenant en sa gueule un escriteau émaillé et rouge et blanc, auquel a en escript « Nustricor et extingo », et au dessus d'icelle couronne...* » « *... le tout d'or pesant 43 marcs 4 onces 5 gros, touché et prisé par le maistre de la monnaye de bon or d'escu à 23 carats...* »

Quelques années après, en 1430, c'est en qualité d'avocat en la cour de Parlement de Paris, qu'il est envoyé avec Bonaventure de Saint-Barthélémy, conseiller au Parlement, à Cambrai pour régler un différent concernant la terre de Crèvecœur; dans le « *Catalogue des Actes de François Ier* (Bibliothèque nationale, tome VII, p. 610) on voit, en effet, un « *mandement au receveur général d'Apestigny de payer à Bonaventure de St Barthélémy, conseiller au Parlement, et à Nicolas Charmolüe, avocat en ladite Cour, 150 livres 4 sous pour ce qui leur reste dû de leur voyage fait à Cambrai l'année dernière au sujet du différend de la terre de Crèvecœur.* »

De même, le 3 janvier 1531, par ordre du roi daté d'Abbeville, il est nommé dans une commission aux côtés de Pierre Hotman, lieutenant général, André Sauguin,

lieutenant particulier des Eaux et Forêts, Etienne Tournelulle, Henri Barbeau, Augustin de Thonet, avocats au Parlement, pour « *juger les oppositions faites par l'archevêque de Tours et autres, aux ventes et coupes dont le Roi avait chargé Louis Le Roy, seigneur de Chavigny, dans la forêt de Chinon, les Hayes, Rigny et autres* ». « *Catalogue des actes de François I^er^* », Bibliothèque nationale, tome VI, p. 278.
Par lettres de la Chancellerie données à Dieppe, par le roi, le 20 janvier 1531, il est nommé à l'office de lieutenant civil en la prévôté et vicomté de Paris, cet office se trouvant vacant par la promotion de M^e^ Antoine Bay à l'office de grand rapporteur. (Bibliothèque nationale, original en parchemin du 15 juillet 1532 portant antérieurement les lettres ci-dessus nommées.)
Dans le testament de sa sœur, Anne, du 2 août 1533, il est nommé exécuteur testamentaire avec Antoine Crin.
On ne connaît pas le nom de sa femme, mais, dans ce même testament, on trouve la présence d'Antoinette Duruissel, femme d'Antoine Charmolüe également présent, Thiéphaine Ledoibt et Marie Soupplet. L'une de ces deux dernières pourraient bien être sa femme, et l'autre celle d'Antoine Crin.
On ne lui connaît pas de descendance.

IX.3. — Anne CHARMOLÜE, sa sœur, ne nous est connue que par son testament du 2 août 1533; on y apprend qu'elle était mariée à Jehan de Bures (67).
Dans ce testament, passé devant Guillaume Genelle, le jeune, commis et vicegérant de l'église et paroisse de Saint-Antoine de Compiègne, elle nomme « *pour les exécuteurs de ce présent testament, Nicolas Charmolüe, son frère aîné, et Antoine Crin, son cousin germain es main desquels elle a mis et met tous ses biens jusqu'à l'accomplissement de son dit testament. Fait et passé en présence dudit Nicolas Charmolüe, son frère aîné qui a accepté ladite charge d'exécuteur, d'Antoine Charmolüe, son frère, Thiephaine Ledoibt, de Marye Soupplet et d'Antoinette Duruissel.* » (Archives de l'église Saint-Antoine, original en papier.)
On ne connaît pas sa descendance.

X. — Pierre CHARMOLÜE, fils d'Antoine et d'Antoinette Duruissel, licencié ès lois, était avocat à Compiègne où il demeurait. Il épousa Denise Decoufaucreux, fille de François Decoufaucreux, sergent royal, priseur et vendeur de biens, meubles et immeubles à Compiègne.
Denise Decoufaucreux était veuve en premières noces de Pierre Delafosse, bourgeois à Compiègne. Pierre Delafosse avait lui-même été veuf en premières noces de Flourence Charmolüe. Pierre Charmolüe fut élu gouverneur attourné en 1592, avec Pierre Coffin et Jacques Durrhu.
Il eut l'honneur d'offrir au roi Henri IV, lors de son passage à Compiègne, des confitures et du vin. C'était au mois de juillet 1592 et le Béarnais se rendait au siège de Noyon; il s'empara de cette ville le 29 août; il avait permis aux Noyonnais d'envoyer vers le duc de Mayenne, Antoine de Brouilly, seigneur de Mesvillers (Piennes), puis à la sollicitude de Gabrielle, il nomma son père, Antoine d'Estrée, gouverneur de Noyon en septembre. Ce dernier devint ensuite marquis de Cœuvres.
Comme attourné, Pierre Charmolüe approuve les comptes que présente Jehan Charmolüe, receveur des deniers communaux; les rentes s élevaient alors à sept mille six cent soixante-treize livres.

---

(67) Armoiries des de Bures : d'or à six annelets de gueules, posés 3,2,1.

Par arrêt du conseil du Roi du 11 février 1595, Pierre fut condamné, ainsi que ses collègues, à payer cent-quatre-vingt-dix écus d'or, dus au sieur Picard, président en l'élection de Soissons.

Pierre Charmolüe possédait de nombreux biens; il payait un cens à Saint-Corneille, en 1569, 1570, 1575 et 1580 pour sa maison Tour des Forges (rue Saint-Jean) et pour l'ermitage Tour du Porniot. Il payait également à la même abbaye en 1577, pour une maison sise au faubourg de la Porte-Chapelle. (Archives de Saint-Corneille, registre des cens.)

Il payait encore à l'hôtel-Dieu de Saint-Nicolas-au-Pont, pour une maison ayant appartenu à Jehan Néret, appelée l'hôtel de l'Arbalestrier, tenant à l'hôtel des Chapeaux-Rouges et à l'hôtel de la Brouette et donnant sur la rue qui descend des Changes à Saint-Antoine. (Archives de l'hôtel-Dieu de Saint-Nicolas, registre de 1592 à 1595, feuillet 13.)

Il possédait aussi une maison à Venette lui venant de la succession de sa mère Antoinette Duruissel : il le reconnaît en 1598 : *M^e Pierre Charmolüe, élu pour le Roi à Compiègne a reconnu tenir desdits sieurs et dames une maison, lieu et pourpris contenant six mines ou environ tenant le total d'un côté à Nicolas Capely, d'autre à la rue conduisante à Rémy ou rue des Carreaux, d'un bout à la rue qui mène à Corbeaulieu, d'autre bout à Adrien Lecomte, à lui appartenant par la succession de feu Damoiselle Antoinette Duruissel.* » Cette maison était chargée de 4 sols parisis et de 20 sols 9 deniers. (Archives de Venette, terrier 1598, art. 1754.)

Pierre Charmolüe et sa femme vendirent, par acte passé en l'étude de M^e Montyer, notaire paroisse Saint-Jacques, le 18 août 1603, à Flourent Prévost, boulanger à Compiègne, « *une maison, court, cave, puit et lieux sis en la rue Saint-Pierre, tenant d'un côté à l'hôtel du Petit bout du monde, d'autre à Mathieu Challot, d'un bout par devant sur la rue, et d'autre par derrière à Pierre Charmolüe.* »

Le 23 octobre 1607, par devant Me Montyer et son confrère, il vend à Alexandre Blevet, lieutenant criminel de robe-courte à Compiègne « *une maison, cour, jardin, lieu et pourpris ainsi que le tout s'étend et se comporte avec issue par derrière en la ruelle conduisante en la rue de Soissons selon que le vendeur en a jouy et jouist encore, séant à Compiègne en la rue des Chérons faisant le coing de ladite rue des Chérons et de celle de la Porte de Soissons auquel coin il y a saillie ou soubspendue, tenant le tout d'un côté à M^e Jacques Poulletier, d'autre à ladite rue de la Porte de Soissons, d'un bout par devant sur la rue des Chérons et d'autre par derrière sur la ruelle commune.* » Cette vente a été faite pour la somme de 1 200 livres tournois. Pierre Charmolüe est décédé avant 1619. Sa femme, Denise Decoufaucreux avait fait un testament le 10 juillet 1605 et elle est probablement morte peu de temps après, sans doute avant la vente de 1607.

Ils ont eu les cinq enfants qui vont suivre :

XI.1. — Angélique CHARMOLÜE, qui épousa Jean Boucher demeurant à Pontoise. Elle est citée dans la transaction du 30 août 1629 au sujet de la succession de Frédéric, son frère. On ne lui connaît pas de descendance.

XI.2. — Antoine CHARMOLÜE, son frère, héraut d'armes du roi au titre de Guyenne, était maître verdier et garde-marteau de la forêt de Cuise. Il était également tabellion royal héréditaire; en effet, le 7 octobre 1614, il fut adjudicataire, à moitié avec son frère, Frédéric, de cet office vendu par les co-héritiers de défunt Gilles Poulletier et de Florence de Bugnie, sa femme. Antoine en fait la reconnaissance, le 29 octo-

bre 1615, parce que cette association avec son frère n'était que verbale et qu'il avait été nommé seul adjudicataire.

Le 11 janvier 1622, on trouve Antoine Charmolüe vendant un quart d'un tiers et un tiers au total des terres défrichées de la forêt de Saint-Pierre de Rethondes à Me Antoine Desermoise, chevalier, seigneur de Villerseau, devant Bourguignon et Déjante, notaires à Compiègne.

Il possédait, en 1623, une pièce de vignes au vignoble de Venette au lieu-dit la « *Vanderie* », tenant d'un côté aux héritiers de Nicolas Bourin, d'un bout à M. de Freuil, d'autre à Régnault Cappon. (Extrait d'une déclaration passée devant Roch Bourguignon et son confrère Déjante, notaires à Compiègne, le 31 janvier 1623, art. 13.) « *La présente déclaration a esté baillée et mise es mains de noble homme Jacques Desprez, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel à Compiègne par Domp Nicolas Lévesque, prebtre relligieux et infirmier de l'abbaye de Saint-Corneille à Compiègne, suivant le contrat d'échange de ce jourd'huy fait entre eux sans toutefois approuver que toutes les dites censsives soient appartenant à ladite infirmerie à cause de ses fiefs d'Orléans et Laulnois.* »

Antoine Charmolüe avait épousé Marie de Billy, fille de Guy de Billy, bourgeois à Compiègne (68). Cette dernière étant décédée peu avant 1629, et à la suite de la succession de Guy de Billy, Antoine hérita d'une rente de 37 livres 10 sols comme on le voit dans le contrat de cession et transport du 27 mars 1629, devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne, par Claude de Billy, son beau-frère.

C'est le 3 août 1636, qu'Antoine vendit à son gendre, Jean Charmolüe, devant Charmolüe et Copin, notaires, sa charge de maître verdier et garde-marteau de la forêt de Cuise pour la somme de 10 000 livres. Jean Charmolüe ne pouvant payer cette somme en une seule fois lui fit une rente de 500 livres jusqu'au remboursement total.

De son mariage avec Marie de Billy (69), sont nés les trois enfants suivants :

XII.1. — Marie CHARMOLÜE, qui a épousé Jean Charmolüe, grenetier au magasin à sel de Compiègne, fils de Léon Charmolüe et de Radegonde Poulletier. Elle s'est mariée avec Jean Charmolüe en 1619, son contrat de mariage étant daté du 11 avril de cette année-là. Nous les reverrons par ailleurs ainsi que leur descendance.

XII.2. — Flourimonde CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé Charles Bertherand, avocat au Parlement, bailly du comté de Soissons, trésorier de France, le lundi 29 avril 1630 en l'église Saint-Jacques de Compiègne, en présence d'Antoine Charmolüe, son père, Raoul Charmolüe et Claude de Billy.

---

(68) Armoiries de de Billy : d'azur au chevron d'or chargé de trois besans de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe une tête de taureau de même.
Elles ont été enregistrées à l'Armorial général de France en février 1700, généralité de Paris, Compiègne, registre Ier, nº 10, au profit de Bruno de Billy, doyen de l'église collégiale de Compiègne.

(69) Antoine Charmolüe habitait Tour de Saint-Nicolas-le-Petit auprès de son gendre, Jean Charmolüe, en 1627 (« *La population de Compiègne en 1627* », tome IV de la Sté historique de Compiègne, p. 251, par le Comte DE MARSY).

(70) A Senlis, dans l'église des Cordeliers, chapelle de la Conception, on trouve le tombeau de Jean III de Billy, seigneur de Mauregard, et les armoiries suivantes : écartelé aux 1er et 4e contrevairé d'or et d'azur (à deux fasces de gueules brochantes) (de Billy) aux 2e et 3e d'or à une croix (alésée) d'azur (Ivors). Ces armoiries des de Billy sont différentes des de Billy de Compiègne (« *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941).

Leur contrat de mariage est daté du 20 novembre 1629, devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.
Florimonde reçut en dot l'office de « *garde du petit sel* » au magasin à sel de Compiègne avec tous les droits attribués à cette charge à titre d'hérédité.
Charles Bertherand était fils de Claude Bertherand, conseiller du roi, lieutenant particulier en l'élection de Soissons, capitaine du château de la Ferté-Milon, et de Marie L'Hermite.
Ils ont sûrement eu des descendants mais nous ne les connaissons pas; en effet, une arrière-petite-fille se nommant Bertherand de Fleury vivait en 1808 à Versailles, au n° 1 du boulevard de l'Impératrice.

XII.3. — Frédéric Antoine CHARMOLÜE DE LA GARDE, écuyer, seigneur de Longprès et de Rochemont, troisième enfant d'Antoine Charmolüe et de Marie de Billy, était conseiller du roi, héraut d'armes du roi au titre de Guyenne et trésorier de France en la généralité de Soissons où il demeurait. Pour cette dernière fonction, il percevait, à titre de gages, le 14 août 1675, la somme de 2 250 livres « *pour deux quartiers* » de l'année précédente. (Bibliothèque nationale, pièces originales.)
Il a cumulé les fonction. En effet, il était aussi garde des Sceaux et garde-marteau de la forêt de Compiègne en 1639. De plus, il était notaire, comme on le voit dans un acte signé de lui, dressé en 1645, et qui nous donne tous ses titres : « *A tous ceux qui ces présentes lettres verront Frédéric Antoine Charmolüe de la Garde, héraut d'armes pour le Roi au titre de Guyenne, maistre verdier, garde marteau en la maîtrise de la forêt de Cuise, garde des sceaux royaux en la baillie de Senlis, estably de par le Roy nostre Sire aux prévostés chatellenie de Compiègne et Choisy, et Pierre Charmolüe, tabellion royal héréditaire es dites prévostés et chatellenie. Salut. Scavoir faisons que par devant Louis Thibault notaire royal héréditaire...* » Cet acte se termine ainsi : « *Ont signé, le notaire et les témoins les présentes demeurées es mains et possession de Pierre Charmolüe tabellion.* » Cette pièce prouve que malgré l'ordonnance de Charles IX, rendue à Orléans, portant suppression du tabellionnage, les tabellions existaient encore en même temps que les notaires. Ces derniers recevaient et passaient seulement les minutes et notes des contrats qu'ils pouvaient délivrer aux parties mais ils étaient tenus de les porter aux tabellions pour les garder et les délivrer en grosse aux intéressés s'ils le requéraient. (E. COËT, dans le « *Progrès de l'Oise* » n° 19 du mercredi 7 mars 1894.)
Frédéric Antoine Charmolüe de la Garde avait épousé Elisabeth Desgouyes en l'église Saint-Jacques de Compiègne le mardi 19 juillet 1639, en présence de M^e^ Louis Pignon, prêtre, et de Guillaume Goyer, capitaine des chasses (71).
Le 16 mai 1678, il perdait un de ses fils Bernard âgé de trois ans, qui fut enterré en présence de M^e^ François Charmolüe, prêtre de la collégiale de Saint-Clément.
Il est décédé probablement en 1689. Sitôt après sa mort, ses héritiers vendirent à M^e^ Jean Esmangart, seigneur de Bournonville, sa charge de conseiller du roi

(71) Frédéric-Antoine aurait convolé en secondes noces, probablement à Soissons car il n'y a aucune trace de cette union à Compiègne, avec Geneviève Para. De ce mariage, il aurait eu une fille dont on ne connaît pas le prénom, mais qui s'appelait, en religion, sœur Marie de Saint-Aubert. Née à Soissons, elle fut d'abord, en 1683, religieuse à Saint-Paul-les-Soissons, puis transférée à Compiègne; âgée alors de 24 ans, elle fit profession au prieuré de Saint-Nicolas-au-Pont. Elle y mourut le 24 juin 1720, après de longues souffrances endurées avec résignation.

et lieutenant des Eaux et Forêt de Cuise, le 20 août 1689 (72). Le 27 octobre suivant, ses enfants se partageaient ses biens devant Petit et Boulanger notaires à Soissons.
Il laissait les cinq enfants suivants :

XIII.1. — Pierre Antoine CHARMOLÜE, écuyer, seigneur de Rochemont, était conseiller du roi et trésorier de France à Soissons où il habitait.
Il a été marié, mais on ne connaît pas le nom de sa femme. Et, c'est sans doute par elle qu'il se trouvait parent à une demoiselle Prévost que nous connaissons par un procès où elle fut engagée contre Jean-François Charmolüe de la Garde, Pierre de Marle et sa femme Madeleine Charmolüe.
En effet, Pierre Antoine, n'ayant pas d'enfant, fit une donation au profit de cette demoiselle Prévost, de 30 000 livres en cas qu'elle eut des enfants et de 50 000 livres en cas qu'elle n'en eut point. Cette dernière était la fille d'un sieur Prévost, décédé à cette époque, trésorier de France à Soissons, et c'est sa mère qui était proche parente de Pierre Antoine. On ne sait pas le degré de parenté, mais on peut supposer que cette demoiselle était sa nièce.
Elle était sur le point de se marier, et cette donation avait lieu au moment de son contrat de mariage le 18 janvier 1720; ledit contrat fut signé par la dame de la Garde et le sieur Cuiret, son frère; leur suffrage fut accompagné de celui du sieur Charles Bertherand, trésorier de France, de sa femme et du sieur François Bertherand, gentilhomme servant chez le roi.
Opposition fut faite à la célébration du mariage par le sieur de Marle et sa femme à cause de cette donation. En fait, Jean-François était solidaire de son beau-frère et de sa sœur, mais le seul auteur de cette persécution fut le sieur de Marle.
Et le 21 janvier 1720, Pierre Antoine fit une donation entre vifs de tous ses biens sous la réserve d'une pension de 3 000 livres par an.
Il y eut donc procès entre les opposants et la demoiselle Prévost. On n'en connaît pas l'issue car ces renseignements nous sont fournis par la plaidoirie de l'avocat défenseur de la demoiselle Prévost. (Bibliothèque nationale, pièces originales.)

XIII.2. — Geneviève CHARMOLÜE, sœur de Pierre Antoine, a épousé Jacques Lecarlier, seigneur de Roquinicourt, conseiller du roi, commissaire en sa cour des Monnoyes, demeurant à Laon. On ne connaît pas leur descendance.

XIII.3. — Florimonde CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé Nicolas Lemercier, écuyer, gentilhomme servant ordinaire du roi. On ne connaît pas non plus leur descendance.

XIII.4. — Jean François CHARMOLÜE DE LA GARDE, écuyer, seigneur de Longprès, quatrième enfant de Frédéric Antoine et d'Elisabeth Desgouyes, était conseiller et secrétaire du roi, commissaire des guerres en l'armée de Flandre. Il habitait à Soissons.
Il hérita de son père des terres « *situées à la paimerie près Compiègne que tient Philippe Verrier et dont il rend chacun an quarante huit mines et demi de grain (226 décalitres environ) les deux tiers bled, l'autre avoine pour bail du 3 août 1682.* »

---

(72) En effet, après avoir été longtemps garde-marteau en la maîtrise de la forêt de Compiègne, il en avait été lieutenant avant 1672, et jusqu'à sa mort. Il avait Jérosme Le Caron comme commis.
(Arch. dép. Oise - B; cote prov. 1728 - 48. Assises, août 1672) (« *La Forêt de Compiègne* » par M^lle^ Monique HARLÉ D'OPHOVE, 1968).

De même il recevait chaque année de Jacques Charpentier demeurant à La Bruyère, un muid de vin (279 litres environ). Encore, pour une maison et des terres situées près de la porte Chapelle, il recevait vingt-trois sols de rente et surcens par an de Robert Desmarest.
Il aurait épousé une demoiselle Cuiret, mais on ne lui connaît pas de descendance.

XIII.5. — Madeleine CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé Pierre de Marle, comte de Marle, chevalier, seigneur de Coucy-les-Aypes et autres lieux, fils de Louis de Marle; il fut reçu page de la petite écurie en 1679. (Bibliothèque nationale, pièces originales, n° 682, procès entre Jean François Charmolüe de la Garde et Messire Pierre, comte de Marle et dame Madeleine Charmolüe son épouse.) (73).
Ils ont eu deux garçons morts en bas âge, et une fille, Antoinette. (Cabinet d'Hozier n° 87 - Charmolüe, Senlis - Bibliothèque nationale.)

XI.3. — Raoult CHARMOLÜE, probablement l'aîné des enfants de Pierre et de Denise Decoufaucreux, était greffier de la forêt de Cuise.
Il épousa d'abord Adrienne Laguier, puis Antoinette Liguière, veuve en premières noces de Charles Dubois, comme on le voit dans la sentence de la prévôté de la ville de Compiègne du 24 juillet 1648.
Il habitait, en 1627, tour de la Croix-d'Or (« *La population de Compiègne en 1627* », tome IV de la Société historique de Compiègne, p. 251, par le Comte de MARSY).
Dans les archives de Venette, au dénombrement du 12 novembre 1618 (art. 23) on voit que Raoult Charmolüe possédait, à la place de son père, Pierre, dix mines de terre faisant partie de quatorze, au terroir de Jaux, lieu-dit le Chemin-de-Bouquy. Il vendit cette terre, plus tard, à Gérard Le Mason qui la revendit à Antoine Faucoire et ce dernier la vendit à son tour à Charles Hennicle qui eut Laurent, père de Marie Barbe Hennicle, femme d'Antoine Mercier, laboureur à Venette et qui en était propriétaire en 1787.
En 1602, il payait, à la place de son père qui lui avait sans doute donné, pour la maison qu'il possédait à Venette venant d'Antoinette Duruissel, sa grand-mère. (Archives de Venette, cœuilleret de 1602).
Il payait aussi, en 1624, pour deux mines et demi de terre vis-à-vis du clocher de Saint-Germain près de la rivière à Venette. (Archives de Venette, cœuilleret de 1624.) En 1646, ce sont ses héritiers qui payent à sa place pour ces deux mines et demie de terre (art. 195).
Raoult Charmolüe est donc décédé avant 1645; en effet, le samedi cinquième jour d'août 1645, est comparu Simon Fontaine, laboureur, comme fermier de Demoiselle Antoinette Liguière, veuve de défunt M^e^ Raoult Charmolüe, et M^e^ Pierre Charmolüe, héritier du défunt qui a promis continuer les cens. De sa première femme, Adrienne Laguier, il eut quatre enfants, et de sa seconde femme, Antoinette Liguière, il en eut 6, que nous allons voir :

---

(73) Armoiries des de Marle : d'or à trois merlettes de gueules (« *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* », par H. GOURDON DE GENOUILLAC).
Dans « *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* » (Jean TREMBLOT, 1941) on trouve un Henri Le Corgne dit de Marle, seigneur de Versigny, chancelier de France, mort en 1418. Il portait pour armoiries : « *d'argent à une bande de sable chargée de trois molettes de champ* » (Cathédrale de Senlis, chapelle Saint-Antoine). Dans le même ouvrage, et dans la même chapelle de la cathédrale de Senlis, on trouve aussi le tombeau de sa femme, Mahaut Le Barbier, femme d'Henri Le Corgne, dit de Marle, décédée en 1412.

XII.1. — Antoine CHARMOLÜE, son aîné, était greffier des chasses de la forêt de Compiègne. Il épousa, en 1621, Marguerite Méthelet, fille de Pierre Méthelet demeurant à Marigny sur le matz, et de Marguerite Vilette. Le contrat de mariage, daté du 16 mai 1621, a été passé devant Thibault et Copin, notaires à Compiègne, en l'hôtel de M^e^ Pierre Lormier, paroisse Saint-Jacques.
A propos de cinquante-cinq esseins de terre (environ 15 hectares) sise au terroir de Taillefontaine laissée à Antoine Charmolüe par son père, Raoult, dans le contrat de mariage du 16 mai 1621, il y eut procès entre le fils et le père; ce procès se termina par une transaction datée du 7 avril 1629, devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne, et Raoult dut payer à son fils la somme de deux cents livres en deux ans.
De son mariage avec Marguerite Méthelet, il a eu quatre enfants qui sont :

XIII.1. — Marguerite CHARMOLÜE, baptisée à Saint-Jacques le 23 décembre 1625, a eu pour parrain Pierre Méthelet, notaire, et pour marraine Simone Muldrac. Elle est décédée en bas âge.

XIII.2. — Pierre CHARMOLÜE, son frère, a été baptisé le mercredi 5 janvier 1628. Il avait pour parrain Raoul Charmolüe, greffier de la forêt de Compiègne, et pour marraine Marie Loisel, femme de Guillaume Goyer, gentilhomme de la reine et capitaine des chasses en la forêt de Compiègne. On ne lui connaît pas d'alliance.

XIII.3. — Raoult CHARMOLÜE, baptisé à Saint-Jacques le 4 octobre 1631, a eu pour parrain Frédéric Charmolüe, et pour marraine Marguerite Lévesque, fille d'Athanase Lévesque, receveur des Domaines.
Il aurait épousé Denise Devaux. On ne lui connaît pas de descendance.

XIII.4. — Antoinette CHARMOLÜE, dernière enfant d'Antoine Charmolüe et de Marguerite Méthelet, a été baptisé à Saint-Jacques le dimanche 8 août 1633. Elle avait pour parrain Philippe Méthelet (74), demeurant à Marigny, et pour marraine Antoinette Charmolüe. On ne sait rien d'elle.

XII.2. — Pierre CHARMOLÜE, deuxième enfant de Raoult Charmolüe et d'Adrienne Laguier, était licencié ès lois et avocat à Compiègne. Il est décédé sans alliance.

XII.3. — ... CHARMOLÜE, une fille, sœur du précédent, dont on ne connaît pas le prénom, qui épousa Simon Demarcille. On ne lui connaît pas de postérité.

---

(74) Dans « *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941, on trouve Philippe-Auguste Méthelet, procureur, et Suzanne Berthe, sa femme, 1630; il portait pour armes : de... à un croissant de... surmonté d'une couronne de..., au chef de... chargé de trois grappes de raisin de... (cimetière Saint-Rieul de Senlis).
On y trouve également Marguerite Méthelet, femme de Daniel Vizet, décédée en 1611, et les armoiries suivantes : parti Vizet, et coupé au 1^er^ de... à six merlettes de... posées 4 et 2, au 2^e^ de... à 5 olives (?) de... posées 3 et 2, avec une molette de... en abîme brochant sur le coupé (Eglise Saint-Rieul, nef).
On y trouve encore Jacques Méthelet et Marie de Voulge, sa femme, et pour armoiries : de... à un chevron de... accompagné de trois bracelets (?) de perles de... deux en chef et un en pointe (cimetière de Saint-Rieul de Senlis).

XII.4. — Raoult CHARMOLÜE, dit le Jeune, quatrième enfant de Raoult Charmolüe l'aîné, et d'Adrienne Laguier, était marchand à Lacroix-Saint-Ouen où il habitait avec sa femme, Marie Bonnet.
Pour subvenir à ses affaires, et par nécessité, il vendit, par contrat passé le 10 mars 1636, devant Charmolüe et Poulletier, notaires à Compiègne, la quantité de 6 muids trois quart de grain de rente à ses frères Pierre et Antoine, que nous venons de voir, à prendre sur les terres de Clairoix et d'Estrée-Saint-Denis. Ce bien ne pouvait toutefois leur appartenir en droit de propriété qu'après le décès de Catherine Charmolüe veuve de feu Maximilien Laguier, frère d'Adrienne Laguier, leur mère. En effet, Catherine Charmolüe était héritière de son mari et jouissait encore de ce bien qui revenait à Raoult, son neveu.
De sa femme, Marie Bonnet, il a eu une fille, Adrienne, baptisée le dimanche 25 février 1626; elle avait pour parrain Raoult Charmolüe, l'aîné, greffier des Eaux et Forêts de Compiègne, et pour marraine, Marguerite Méthelet, épouse d'Antoine Charmolüe; on ne sait rien d'autre d'elle.

XII.5. — Frédéric CHARMOLÜE, cinquième enfant de Raoult Charmolüe et d'Antoinette Liguière, était praticien et officier au grenier à sel de Compiègne.
Il épousa, en 1634, par contrat de mariage du 28 octobre, Flourence Poulletier, fille de Jean Poulletier et de Françoise Dufeu; cette dernière a été mariée en deuxièmes noces avec Marin Poujot, capitaine de la compagnie des chevau-légers du roi. De son mariage, il a eu les deux enfants suivants :

XIII.1. — Jacques CHARMOLÜE, qui a été baptisé en l'église Saint-Jacques le jeudi 26 juillet 1635; il a eu pour parrain, Raoul Poulletier, greffier des Eaux et Forêts de Cuise, et pour marraine, Françoise Dufeu, femme de Marin Poujot, homme d'armes du roi. On ne lui connaît pas d'alliance.

XIII.2. — Marie CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé Antoine Thocquesne, médecin, le 2 décembre 1668. On ne connaît pas sa descendance.

XII.6. — Antoinette CHARMOLÜE, autre enfant de Raoult Charmolüe et d'Antoinette Liguière, épousa Charles Troquier, praticien demeurant à Compiègne, le 21 juin 1635.

XII.7. — Pierre CHARMOLÜE, un de ses frères, était greffier des Eaux et Forêts de Cuise. Il épousa d'abord Cristine Dubois, puis Marguerite Leclerc, en l'église Saint-Jacques, le mardi 17 juin 1625, en présence de Guy de Billy, Emmanuel de Billy et Frédéric Charmolüe, prévôt de l'exemption, son oncle.
Marguerite Leclerc était fille de Rieul Leclerc et d'Anne de Saint-Paul, fille d'Anne de Billy. Elle est morte âgée de 90 ans en 1674.
Rieul Leclerc était fils d'Hugues Leclerc et de Marie Gamart, fille aînée de Nicolas Gamart, et sœur d'Antoinette qui s'était mariée avec Frédéric Charmolüe, prévôt de l'exemption de Pierrefond. Quant à Hugues Leclerc, il était fils de Jean Leclerc et de Jacqueline Broutin, sœur d'Antoinette, femme de Laurent Féné, président en l'élection, et toutes deux filles de Nicolas Broutin, secrétaire de la Chambre du roi et président en l'élection de Compiègne. Pierre Charmolüe eut quelques ennuis avec son père, Raoult. En effet, il se trouvait légataire universel pour moitié des meubles et acquets par le testament de son défunt oncle Frédéric Charmolüe, et son père, ainsi qu'Angélique, sa tante, se sont trouvés lésés de ne

pas hériter des biens en entier de leur frère décédé sans enfants. Le procès fut évité et cette affaire se termina par une transaction, le 30 août 1629, devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.

Cette affaire de la succession de Frédéric Charmolüe étant réglée, le mardi 13 février 1630, devant Thibault et Poulletier, notaires, Pierre Charmolüe fit un échange avec sa tante Antoinette Gamart, veuve de son oncle Frédéric, duquel il avait hérité par moitié; cet échange les arrangeait tous les deux. Il donna la quatrième partie des maisons et terres sises au terroir de Morgienval dont Antoinette Gamart possédait déjà la moitié, et cette dernière donna en échange des rentes constituées au profit du défunt Frédéric.

Le 1er mars 1646, Pierre Charmolüe, fils héritier de défunt Raoult Charmolüe, son père, « *advoue et promet payer et continuer le cens à raison de quatre deniers par chascune mine, même le droit de champart (droit de lever une certaine quantité de gerbes sur les terres d'un fief) pour quatre mines de terre faisant partie de plus grande pièce.* (Archives de Venette, extrait d'un registre en papier relié en parchemin intitulé au dos : « *Venette reconnaissances de 1446, y joint les saisines de 1645 à 1672* »; le folio 27, recto, commence par ces mots : « *Maître Pierre Charmolüe héritier de Me Raoult Charmolüe, greffier de la forêt, pour 12 à 14 mines* ».)

Il possédait aussi, à la place de son défunt père, huit mines de terres faisant parties de douze mines sises au terroir de Jaux au lieu-dit « *le Chemin-de-Bouquy* », tenant d'un côté aux terres de l'hôtel-Dieu de Compiègne, d'autre aux héritiers de Pierre Théresse; il devait, pour cela, quatre deniers parisis de cens. (Archives de Venette, extrait d'un dénombrement en parchemin pour le fief d'Orléans rendu par Jehan Seroux, procureur du roi aux Eaux et Forêts de Laigue, 7 août 1647, art. 31.)

On retrouve encore Pierre Charmolüe, en 1651, lorsqu'il vendit, le 17 avril, devant Gilles Charpentier et Pierre Charmolüe, notaires à Compiègne, à Antoine Lesguillier, demeurant à Troussy, près de Senlis, un muid de grain, les deux tiers en blé et un tiers en avoine, à prendre sur les terres du terroir de Venette, moyennant la somme de 400 livres tournois.

La première femme de Pierre Charmolüe, Cristine Dubois, est probablement morte assez jeune, ou en tout cas, peu de temps après son mariage car il n'eut d'elle aucun enfant.

Par contre, il a eu les onze enfants suivants de sa deuxième femme, Marguerite Leclerc.

XIII.1. — Frédéric CHARMOLÜE, fils du précédent, était bourgeois à Paris et demeurait paroisse Sainte-Opportune. Il avait été baptisé en l'église Saint-Jacques de Compiègne, le samedi 1er janvier 1628; il a eu pour parrain Auguste Le Féron, maître particulier de la forêt de Cuise, et pour marraine, Antoinette Gamart, veuve de Frédéric Charmolüe, prévôt de l'exemption de Pierrefond.

Le 26 avril 1683, il a épousé en la même église, Marie Jeanne Faroux, fille d'Adrien Faroux, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel et deuxième échevin à Compiègne, et de Marguerite Barbe.

On ne lui connaît pas de descendance.

XIII.2. — Anne CHARMOLÜE, sa sœur, a été baptisée le dimanche 24 mai 1626 en l'église Saint-Jacques; elle avait pour parrain Raoul Charmolüe, greffier en chef des Eaux et Forêts de Cuise, et pour marraine, Anne de Billy, veuve d'Antoine de Saint-Paul, marchand.

Elle est décédée en bas âge.

XIII.3. — Antoinette CHARMOLÜE, autre fille de Pierre Charmolüe et de Marguerite Leclerc, a été religieuse carmélite au monastère de Compiègne. Ce monastère établi à Compiègne sous le titre de l'Annonciation, fut fondé en 1641, le 21 avril, par Mme de Louvencourt, plus illustre encore par son insigne piété que par sa naissance. Après avoir saintement vécue dans l'état du mariage, elle se vit, par la mort de son mari, Messire Antoine Trudaine, chevalier, seigneur de Choisy et autres lieux, en état de penser plus que jamais à servir Dieu dans une vie entièrement dégagée du monde et fut ainsi la première fondatrice. Cet établissement, fait par les soins de la révérente mère Gabrielle, doit d'autant plus paraître l'œuvre de Dieu, qu'il avait été prédit longtemps auparavant par une fille dévote appelée Denise Desmaret; les mémoires de la vie de cette servant de Dieu se conservent précieusement pour les admirables vertus qu'ils concernente dans ce monastère; elle était conduite par les Révérends Pères Minimes, et demeurait en qualité de femme de charge chez M. Charmolüe, garde-marteau de sa Majesté. Ce fut là, qu'inspiré de Dieu, elle prédit qu'un jour Dieu serait glorifié en cet endroit par la fondation d'une maison de carmélites; cet endroit, elle le marqua positivement; elle dit la place même où le Saint-Sacrement serait posé. Lorsqu'elle annonçait ces choses, il n'y avait nulle apparence qu'il en pût être ainsi et rien ne pouvait le donner à penser. (Extrait des archives du monastère des Carmélites de Compiègne.)

Le consentement des notables de la ville pour l'établissement de ce couvent de Carmélites avait été donné le 3 juin 1639, comme on le voit dans cet extrait des expéditions faites au bureau de l'hôtel de ville à ce sujet : « *Ce mercredi 3e jour de juin 1639 où se trouvèrent Mrs Allart Barbe, lieutenant particulier en l'élection, Me Enin, avocat, gouverneur de cette ville, Me Thibault, lieutenant civil et criminel de Mr le Bailly de Senlis, et assistant, Me Guillaume Bontemps, lieutenant particulier au bailliage, Me Charles Crin, prévost forain de Margny, Me Jacques Crin, lieutenant de la prévôté foraine, Louis Charpentier, substitut du procureur du Roy, Me Pierre Charmolüe, tabellion, et autres notables bourgeois de ladite ville qui déclarent que par un acte juridique avoir reçu et recevoir cejourd'huy à 7 heures du matin une lettre de Monseigneur Desnoyers, secrétaire d'Etat pour l'établissement des Carmélites en cette ville et pour cet effet ont requis l'agrément et consentement des habitans pour les raisons marquées dans la lettre dud. seigneur Desnoyers du 27 juin dernier de l'année 1639 à quoi ont consentis unanimement l'établissement sous le bon plaisir du Roy.* »

Antoinette Charmolüe « *prit l'habit le jour de la Saint-Luc 18 octobre 1671, on lui donna le nom de Sainte Jeanne de la Visitation. Sa profession se fit le 19 juin 1673, âgée de 29 ans. Elle est entrée au monastère des Carmélites de Compiègne à l'âge de ... ans étant libre par la perte de son père et de sa mère; elle avait alors un grand regret de ne s'être pas plus tôt retirée du monde et elle s'accusait souvent de son infidélité à la grâce de sa vocation. On ne peut être plus fervente qu'elle le fût dans tous les exercices du noviciat et plus fidèle à toutes nos observances prenant toujours pour elle ce qui était de plus dur et de plus répugnant à la nature, ce qu'elle fit résolution de pratiquer tout le reste de sa vie et qu'elle a fidèlement exécuté, ne s'étant jamais plaint de rien qui la regarda, n'ayant jamais rien refusé d'humiliant; cela fit juger, quelques années après sa profession, qu'elle serait une excellente infirmière. En effet, elle satisfit dans cet emploi sa charité et son esprit de mortification, car se trouvait alors à l'infirmerie, une malade qu'il fallait veiller; elle se couchait toute habillée pour être disposée à lui rendre sans délai tous les services dont elle avait besoin, et elle a gardé cette coutume jusqu'à sa maladie dernière. Elle a passé ensuite*

dans les offices de tourière et de sacristine dont elle s'est toujours acquittée avec toute l'exactitude et la régularité possible. Elle avait une si grande dévotion au Saint-Sacrement de l'autel qu'elle se tenait en sa présence tout le temps qu'elle avait libre les fêtes et dimanches, et qu'elle le recevait aussi souvent qu'il lui était permis avec une grande pureté de conscience et un recueillement qui marquait son union avec Dieu, disant qu'elle trouvait dans ce pain de vie ses délices et sa force.

« Les dons de la Grâce joints à ceux de la nature la rendirent capable de remplir les charges de Maîtresse des novices et de Prieure; c'est là qu'a paru son talent pour faire entrer ses filles dans l'esprit de notre Saint Institut et dans les pratiques propres pour le conserver; elle sacrifiait ses plus précieux moments à les instruire, à les encourager, à les consoler et comme ses paroles étaient soutenues par son exemple, on ne pouvait se défendre de faire tout ce qu'elle prescrivait.

« Une conduite si remplie de bénédiction, de grâce ayant été connue à Messieurs nos très honorés Visiteurs, et notre chère Mère étant sortie de la charge de Prieure en ce monastère, ils la proposèrent à la Maison de Châtillon-sur-Seine et elle y fut élue Prieure; son humilité lui fit faire tous les efforts imaginables pour ne point accepter cette charge; mais une obéissance aveugle la fit enfin céder au jugement de ses Supérieures et la conduisit à Châtillon; elle sut si bien y maintenir l'union, la régularité, le bon ordre au spirituel et au temporel qu'elle attira la vénération et l'amour de toutes ses filles, ainsi que l'estime et la considération de toute la ville dans laquelle plusieurs demoiselles touchées par les sages entretiens et les salutaires avis d'une Mère si éclairée furent engagées à se ranger sous sa conduite et firent profession dans la Maison; elle y inspira la tendre dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et leur fit batir et orner un hermitage en son honneur; elles s'estimèrent si heureuses de posséder notre très chère Mère et appréhendèrent si fort de la perdre qu'elles prévinrent le temps de sa réélection et que Monsieur notre Supérieur lui ayant écrit avant la fin de son triennal pour lui ordonner de revenir, la trouva réélue. Nous pouvons assurer qu'elle a continué ce deuxième triennal avec la même sagesse et le même zèle dans sa conduite et avec la même satisfaction du dedans et du dehors, ce qui a paru par les instances réitérées qu'elles ont faites à Monsieur notre Supérieur pour se la conserver et par les larmes qu'elles ont versées à sa sortie.

« Cette digne Mère étant retournée ici, et la place de Prieure étant venue à vaquer, elle fut élue. C'est dans ce dernier emploie, où redoublant de zèle et de fermeté pour soutenir la régularité selon l'esprit de notre Sainte Mère Thérèse, elle a achevé de se consommer, veillant sur toutes choses, répondant à tout et ne voulant point prendre de relache ni recevoir de soulagement, ainsi les forces du corps étant épuisées par une longue mortification qu'elle n'avait jamais interrompue, en ayant fait de toutes les sortes : jeûnes au pain et à l'eau, haires (petites chemises de crin ou de poil de chèvre qu'on met sur la peau par mortification), ceintures de fer, longues oraisons et veilles, faisant succéder les unes aux autres afin qu'elle ne fut jamais sans quelque mortification particulière. Elle a enfin achevé son sacrifice en neuf jours d'une maladie aiguë de fièvre continue avec redoublement, grande douleurs de tête et oppression. Elle se préparait depuis un an à ce passage par des désirs ardents d'aller voir Dieu, par de ferventes invocations des Saints de notre Ordre, ce qui nous donne lieu de croire que Dieu lui avait donné un pressentiment de sa fin. Elle a eu une parfaite connaissance jusqu'au dernier soupir, recevant les sacrements avec une grande présence d'esprit, répondant à tout. Elle acquiesça au désir que nous avions de recevoir sa bénédiction et, après nous l'avoir donnée, elle nous dit que si Dieu lui faisait miséricorde, elle prierait pour les besoins de toutes les personnes qu'elle connaissait et

qu'elle nous laissait entre les mains de Dieu; qu'elle ne désirait autre chose sinon que sa volonté s'accomplisse. Peu après, ayant prononcé les noms de Jésus, Marie, Joseph, elle baissa la tête, ferma la bouche, et passa sans qu'on s'en aperçut, nous laissant une douleur très vive de sa perte, mais la consolation de la précieuse mort d'une mère qui ne nous abandonnera pas dans le séjour de la gloire. Elle est universellement regrettée. Il a plu à Dieu de la retirer la veille de la fête de l'Ascension, 16 mai 1708, âgée de soixante ans, et de religion trente-six ans et demi au couvent des Carmélites de Compiègne. » (Extrait des archives du monastère des Carmélites de Compiègne.)

XIII.4. — Marie Geneviève CHARMOLÜE, sa sœur, fut aussi religieuse carmélite au même couvent de Compiègne.

« *Elle prit l'habit le jour de la Saint-Joseph, 19 mars 1687; elle fit sa profession le 20 juin 1688; elle avait alors 26 ans et 4 mois. On la nomma Sainte Marie Anne de Saint Joseph. On peut la louer hardiement sans craindre qu'elle ne se plaigne de nos éloges. C'était une fille très douce, très régulière, très adroite aux ouvrages. Dieu l'éprouva par des peines intérieures jusqu'à la mort; elle les supporta avec une patience héroïque; on ne pouvait rien de plus officieux ni de plus obligeant qu'elle, ce qui lui gagnait la confiance de toutes ses sœurs. Sa générosité dans sa vocation est admirable; quelque amour qu'elle eut pour sa mère, elle s'en sépara sans jamais lui rien dire de son dessein, sachant bien qu'elle n'y consentirait jamais, comme il arriva, car jamais cette mère ne voulut voir sa fille, que par un commandement de son confesseur à un Jubilé. Elle mourut le 30 mars 1698, âgée de trente-six ans, et de religion onze ans.* » (Extrait des archives du monastère des Carmélites de Compiègne.)

XIII.5. — Jacques CHARMOLÜE, autre enfant de Pierre Charmolüe et de Marguerite Leclerc, était greffier de la forêt de Cuise. Il était déjà greffier en la maîtrise de la forêt de Cuise en 1663, et exerçait sans doute cette fonction depuis plusieurs années; il la garda jusqu'en 1717, mais à partir de mars 1716, à cause de son grand âge (il exerçait depuis plus de soixante ans) il a été obligé de nommer des commis greffiers : d'abord Boitel, puis Bullot en 1717. (Arch. dép. Oise, B. cote prov. 18 L1, folio 84 verso.)

C'est Louis d'Hervilly qui lui succéda en 1724 jusqu'en 1730; mais il n'était pas propriétaire du greffe; il recevait simplement des lettres de commission pour exercer l'office pendant 9 ans. Probablement, les propriétaires étaient-ils les héritiers de Jacques Charmolüe. En janvier 1730, il démissionna à la suite d'un désaccord avec Louis Aubert, son successeur au greffe. (Arch. dép. Oise. B. cote prov. 19 L1 folios 12 verso et 14.) En 1671, un arrêt du Conseil avait maintenu Jacques Charmolüe en l'exercice et propriété du greffe de la maîtrise de Compiègne; en effet, Antoine Charmolüe, son frère, avait profité de l'absence de Jacques, employé comme greffier à la réformation des eaux et forêts de la généralité de Tours et Moulins, pour usurper cette fonction. (Biblioth. nat. ms. 500 Colbert 248, folio 4 verso.) (« *La forêt de Compiègne* » par Monique HARLÉ-D'OPHOVE, 1968.)

Il a été baptisé en l'église Saint-Jacques, le lundi 22 décembre 1631; il avait pour parrain Antoine Charmolüe, maître verdier et garde-marteau de la forêt de Cuise, et pour marraine, Nicole Leclerc, femme de M^e^ Antoine Bourguignon, docteur en médecine. Il fit don, en 1673, d'une rente de 190 livres au couvent des Carmélites de Compiègne. Ce contrat fut ratifié le 14 juin 1673 par sa sœur Jeanne Char-

molüe dans le grand parloir du couvent, devant Constant et Deblois, notaires à Compiègne.
Il décéda à Compiègne le 17 février 1722 sans avoir eu d'alliance.

XIII.6. — Marguerite CHARMOLÜE, sa sœur, a été baptisée en l'église Saint-Jacques, le dimanche 9 avril 1634; elle avait pour parrain Guy de Saint-Paul, conseiller, avocat et contrôleur en l'élection de Compiègne, et pour marraine Marguerite Lévesque, fille de M^e^ Lévesque, receveur des Domaines.
On pense qu'elle est morte en bas âge.

XIII.7. — Louis CHARMOLÜE, son frère, a été baptisé à Saint-Jacques le 20 mars 1636; il avait pour parrain Louis Le Caron, président en l'élection de Compiègne, et pour marraine, Marguerite de Billy.
On ne sait rien de lui.

XIII.8. — Antoine CHARMOLÜE, autre garçon de Pierre Charmolüe et de Marguerite Leclerc, était praticien à Compiègne. On ne sait rien d'autre sur sa vie.

XIII.9. — Jeanne CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé François Béguin. De ce mariage est née une fille, Marie-Anne Béguin, baptisée à Saint-Antoine de Compiègne, le 18 février 1676.

XIII.10. — Suzanne CHARMOLÜE, une autre sœur, a épousé d'abord Pierre Poulletier, avocat au Parlement et au bailliage de Compiègne, fils de Raoult Poulletier et de Barbe de Bessin.
Elle épousa ensuite Pierre Cocquin, garde des Sceaux à Compiègne, fils d'Antoine Cocquin aussi garde des Sceaux.
On voit aux archives de Saint-Corneille dans le registre des années 1570, 1575 et 1576 que ce dernier payait pour la tannerie derrière le temple et la maison rue des Papillons.
On ne connaît pas de descendance à Suzanne Charmolüe.

XIII.11. — Pierre CHARMOLÜE, dernier enfant de Pierre Charmolüe et de Marguerite Leclerc, a été baptisé en l'église Saint-Jacques, le dimanche 30 décembre 1629; il avait pour parrain M^e^ Rieul Leclerc et pour marraine Antoinette Charmolüe, fille à marier.
Il est probablement mort en bas âge.

XII.8. — Jean CHARMOLÜE, fils de Raoult Charmolüe et d'Antoinette Liguière, était receveur des deniers communaux, dons et octrois de la ville de Compiègne. Il épousa Anne Largillière et de ce mariage est issu l'enfant qui suit :

XIII. — Gilles CHARMOLÜE, qui épousa Marie Leduc. Il a eu les trois enfants suivant :

XIV.1. — Jean CHARMOLÜE, chanoine à Senlis.

XIV.2. — Raoult CHARMOLÜE, religieux à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne.

XIV.3. — Pierre CHARMOLÜE, qui était praticien à Compiègne. Il épousa Barbe Sergent, et eut le fils suivant :

XV. — Pierre CHARMOLÜE, qui a épousé en l'église Saint-Jacques, le 30 juillet 1669, à l'âge de vingt-cinq ans, Françoise Diée; il y avait comme témoins : Louis Charpentier, avocat, substitut du procureur du roi, M^e^ Frocquier, greffier de la prévôté de Thourotte, Antoine Charmolüe, greffier en la maîtrise de la forêt de Cuise, et Nicolas Loffroy, chirurgien.
Pierre Charmolüe était huissier à Compiègne. Il a eu les deux enfants suivants :

XVI.1. — Antoine CHARMOLÜE, né à Compiègne le 13 juillet 1676, baptisé à Saint-Jacques le lendemain et enterré à la même paroisse le 17 août suivant.

XVI.2. — Jean François CHARMOLÜE, né le 19 mars 1678 à Compiègne et enterré le 12 octobre 1679.

XII.9. — Jacques CHARMOLÜE, fils de Raoult Charmolüe et d'Antoinette Liguière était greffier en chef des Eaux et Forêts de Compiègne.
Il épousa Jeanne Charmolüe, fille d'Hélie Charmolüe et de Marie Dehénault.
Nous les retrouverons par ailleurs ainsi que leur descendance.

XII.10. — Antoine CHARMOLÜE, son frère, et dernier enfant de Raoult, était greffier des chasses à Compiègne.
Il épousa Geneviève Louvet, fille de Jean Louvet. De ce mariage naquit un fils, Antoine, baptisé à Saint-Jacques le samedi 10 février 1635; il avait pour parrain Pierre Charmolüe, greffier des Eaux et Forêts de Cuise, et pour marraine, Elisabeth ..., fille du seigneur de la Vigne.
Cet enfant est probablement décédé en bas âge.

XI.4. — Frédéric CHARMOLÜE, quatrième enfant de Pierre Charmolüe et de Denise Decoufaucreux, était licencié ès lois et prévôt de l'exemption de Pierrefond.
Il fut élu gouverneur attourné de la ville de Compiègne, en 1604, avec Emmanuel Thibault, avocat, et Pierre Barbe, bourgeois.
Le vendredi 17 juin 1605, en l'hôtel des Orgues, paroisse Saint-Antoine, Frédéric Charmolüe ainsi que Urye Cornille de Montmartin, font foi et hommage des fiefs de Gaune et Hémart, situés à Montmartin, contenant vingt-sept mines de terre (9 hectares environ) à Jacques Durrhu, marchand à Compiègne et Flourent Picart, sergent royal, par devant Loisel et Bourguignon, notaires royaux à Compiègne.
C'est devant Frédéric que fut passé, le 4 octobre 1612, un concordat pour la tenue du collège de Compiègne, par Pierre Bonnin, en qualité de principal.
En 1615, Frédéric est réélu gouverneur attourné avec Jacques Allart, avocat, et Jehan Personne, marchand. C'est lui qui approuve les comptes de la ville présentés par Robert Leduc, receveur des biens patrimoniaux; parmi les dépenses figure l'achat d'un cachet d'argent sur lequel étaient représentées les armes de la ville « *pour sceller les expéditions.* »
En compagnie des autres gouverneurs attournés, Frédéric Charmolüe passe acte, devant Poulletier et Bourguignon, notaires royaux, en l'étude Pierre Coffin, le mercredi 16 octobre 1615, pour une constitution de 112 livres 10 sols tournois de rente au principal de 1 800 livres, au profit de Pierre Coffin, licencié ès lois, seigneur de Cramaille, prévôt de la ville et banlieue de Compiègne, conseiller du roi et maître des requêtes de la feue reine Marguerite, à prendre sur les deniers commu-

naux de la ville. Et le 19 mai 1618, ils remettent à Robert Leduc, receveur des deniers communaux et octrois de la ville, la somme de 1 800 livres en présence de Déjante et Bourguignon, notaires royaux. Enfin, le 20 juin 1621, le même Robert Leduc, toujours dans ses fonctions de receveur, rembourse cette rente à Jacques Poulletier, seigneur de Longueil, et à Elisabeth Boujéré, veuve de feu Gilles Poulletier, tous deux étant héritiers d'Antoinette Poulletier, femme de Pierre Coffin. Sous son administration entre 1615 et 1618, il se passa dans les environs de Compiègne un fait important; ce fut la prise et la ruine du château de Pierrefond. « *Le marquis de Cœuvres avait succédé dans la place de gouverneur au fidèle des Ursins. Attaché au parti des mécontents, il confia le commandement du château au capitaine de Villeneuve, qui recommença Rieux et ses déprédations. Le Conseil du jeune Roi (Louis XIII) décida, en 1616, que Charles de Valois, comte d'Auvergne, irait mettre le siège devant Pierrefond avec une armée de 18 000 hommes. L'attaque fut dirigée avec tant d'habileté, qu'au bout de six jours Villeneuve capitula. La mauvaise réputation de la garnison de Pierrefond, ses excès, ses brigandages et la perfidie de ses gouverneurs avaient excité l'indignation de Louis XIII; il ordonna que le château fut démantelé. On détruisit les ouvrages avancés qui en défendaient l'approche, on enleva les toitures, on entailla les murs et les tours, et ce célèbre édifice n'offrit plus, en 1617, que des ruines majestueuses.* » (J. VATOUT dans « *Le château de Compiègne* », édit. 1852, p. 312.)

Frédéric Charmolüe avait épousé Antoinette Gamart, fille de Nicolas Gamart, bourgeois de Compiègne. Elle était veuve en premières noces de Pierre Daraine, vivant archer des gardes du corps du roi, fils de Simon Daraine et d'Antoinette Loisel, et frère de Suzanne Daraine, épouse de Nicolas Le Caron, lieutenant en l'élection de Compiègne. De son premier mariage avec Pierre Daraine, elle avait eu un fils, Simon, dont Frédéric fut nommé tuteur.

En 1614, le 13 mai, on trouve Antoinette Gamart faisant une déclaration de cens aux doyen, chanoines et chapitre de Saint-Clément de Compiègne pour un jardin fermé de murailles contenant une mine environ sis à Saint-Germain-lez-Compiègne, tenant d'un côté à la rue qui conduit du couvent des Capucins à l'église de Saint-Germain, d'un autre à la veuve Jehan Boulenois et autres, d'un autre à la rue qui conduit au port de Saint-Germain, et d'un autre aux héritiers de Laurent Loison et au sieur de Fernant; ce jardin était chargé de deux deniers tournois de cens. Le vendredi 21 janvier 1622, Frédéric Charmolüe vendit, devant Déjante et Bourguignon, notaires à Compiègne, à M^e^ Antoine Desermoise, chevalier, seigneur de Villerseau, enseigne de la compagnie de gendarmes de Monseigneur le Duc de Longueville, demeurant à Rethonde, le quart d'un tiers et un tiers au total des terres défrichées de la forêt de Saint-Pierre de Rethonde, en plusieurs pièces. Frédéric Charmolüe est décédé entre 1622 et 1628 ne laissant pas d'enfant. Ses biens furent partagés le 17 février 1628 entre ses deux légataires, Frédéric-Antoine et Pierre Charmolüe, ses neveux. Le 31 décembre 1635, devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne, « *Antoinette Gamart, veuve de feu noble homme M^e^ Frédéric Charmolüe, vivant prévôt de l'Exemption à Compiègne, laquelle pour être participante aux prières qui se font en l'église de Saint-Antoine, son Patron, et singulièrement et particulièrement le jour de la circoncision de Notre Seigneur Jésus-Christ a reconnu et confessé avoir donné et donne par ces présentes à ladite église et fabrique de Saint-Antoine de Compiègne, ce acceptant par vénérable et discrète personne M^e^ Nicoulas Perin, curé de ladite église et paroisse par noble homme M^e^ Antoine Crin, licencié es lois, avocat à Compiègne, et par Raoult Vivenel, praticien audit*

lieu et principal marguillier de ladite fabrique ci-présens, la somme de soixante-cinq sols de rente en deux parties, scavoir trente-cinq sols de rente propriétaire due et à prendre sur Anne Honoré, veuve de feu M^e^ Bazin, demeurant à Saint-Germain-lez-Compiègne à cause de la maison et héritage où elle demeure par chacun an au jour de la Saint-Martin d'hiver, et trente sols de rente constituée à prendre aussi par chacun an sur Jehane Pra veuve de feu Anthoine Duchemin, demeurante au faubourg Saint-Lazarre. » ... « *Cette donation faite à la charge que lesdits curé et marguillier seront tenus et ont promis faire chanter, dire et célébrer en ladite église et paroisse de Monsieur Saint-Antoine dudit Compiègne par chacun en ledit jour de la Sainte Circoncision Notre Seigneur Jésus Christ à toujours sur les quatre à cinq heures du soir ce qu'il s'en suit : en premier, le* « répond benedictus dominus deus Israel » *et ce qui suit, plus l'antienne* « d'inviolata » *avec le verset et oraison en l'honneur de la Sainte-Vierge, les orgues répondant au chœur, une antienne avec le verset et oraison en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, plus une autre en l'honneur de Saint-Antoine avec le verset et l'oraison, puis le curé ou son vicaire assisté du diacre et sous-diacre viendront à l'autel et exposeront le Saint-Sacrement avec torches, chandelles et encens, et sera chanté* « O Salutaris » *et ce qui suit, et ce fait feront la procession à laquelle seront chantées les litanies du Saint nom de Jésus et sera porté le Saint-Sacrement, et la procession étant au retour et à l'autel seront achevées lesdites litanies et après icelles l'himne de* « Jesus noster redemptor », *l'orgue répondant au chœur, le verset et l'oraison, puis après les orgues répondant encore au chœur, on chantera* « Ave verum corpus natum de Maria Virgine », *l'orgue répondra au chœur, la bénédiction au peuple, pendant que le curé, diacre et sous-diacre reporteront le Saint-Sacrement, on chantera l'* « Exaudiat » *avec l'oraison puis après pour la fondatrice* « Pie Jésus domine de profundis » *et l'oraison : première année desdites prières échante le jour de demain premier janvier 1636.* »

Antoinette Gamart est probablement décédée quelques années après.

XI.5. — Antoinette CHARMOLÜE, sœur de Frédéric et dernière enfant de Pierre Charmolüe et de Denise Decoufaucreux, a épousé François Mesnart, bourgeois à Compiègne.

Le 24 avril 1619, elle vendit à Laurent Thibault, notaire royal à Compiègne, devant Poulletier et Copin, notaires, la quantité de onze mines de terres labourables en trois pièces : neuf mines au terroir de Coudun et deux mines sur la montagne de Margny. Elle en avait hérité de son défunt père, Pierre Charmolüe. Cette vente se fit « *moyennant 950 livres en principal, 36 livres pour le Chapperon de ladite venderesse et 8 livres pour les vins du présent marché* »; « *laquelle somme principale ledit Mesnart et sa femme ont dit être pour employer au paiement des promesses et obligations par eux faites à Denise Mesnart, leur fille, lors de son mariage avec M^e^ Antoine Loisel, son fiancé, et pour eux décharger de l'hypothèque que ladite Denise Mesnart avait sur leurs biens à cause de la promesse à elle faite par Delle Denise Decoufaucreux, sa grand-mère, vivant femme de M^e^ Pierre Charmolüe* ».

On apprend donc ainsi qu'Antoinette Charmolüe a eu une fille mariée à Antoine Loisel. C'est tout ce que nous savons sur elle.

Ainsi s'est achevée la descendance mâle d'Antoine Charmolüe, l'aîné, et d'Antoinette Duruissel.

IX.1. — Laurent CHARMOLÜE, fils aîné d'Adrien Charmolüe et de Jacqueline Le Féron, était marchand à Compiègne. Il épousa Marguerite Mengin.
Ils habitaient une maison « *qui fut à feu Flourens Murlot scéant audit Compiègne auprès de Saint-Antoine tenant de deux côtés aux rues Saint-Antoine et de Paris, et des deux bouts à M^e Pierre Baudet.* » A cause de cette maison, il fut condamné devant Laurent Thibault, licencié ès lois, lieutenant à Compiègne de M. le Bailly de Senlis, le mardi 29 octobre 1538, à payer à la Table-Dieu une rente de dix-huit sols un denier obol parisis aux quatre termes de l'année et le premier paiement commençant à la Noël suivante. Laurent Charmolüe est décédé entre 1561 et 1564. En effet, par l'acte de vente et échange du 25 août 1564, passé devant Jacques Charmolüe et Simon Louvet, notaires à Compiègne, on voit que Marguerite Mengin était déjà veuve. Elle fit cet échange avec Antoine Martin et Anne Chambellan, sa femme. Cette dernière était fille de Jean Chambellan, écuyer et de Jacqueline Le Féron. Dans cet échange, Marguerite Mengin donnait la somme de onze livres tournois de rente que Laurent Charmolüe, son mari défunt, avait acquise de Jacques Lefèbre et de Marie Pouillet, sa femme, le 10 juillet 1563, devant Jacques Charmolüe et Broutin, notaires royaux. En contre-partie, elle recevait d'Antoine Martin et d'Anne Chambellan « *la septième partie partissant indivis contre ladite veuve et les héritiers d'une maison, cellier et cave se consistant en deux corps d'hotel, jardin, cour et lieu comme le tout s'étend et compte séans audit Compiègne rue des Domeliers qui fut et appartenait à Damoiselle Jacqueline Le Féron mère de ladite Anne Chambellan, tenant d'un côté à Anne Seroux, veuve de Simon Charmolüe, d'un autre aux hoirs Raoul Paillot, d'un bout par derrière aux remparts de la ville de Compiègne et d'un bout sur ladite rue* »; elle reçut en plus treize livres tournois. Cet échange l'arrangeait parce qu'elle avait déjà un autre septième de cette maison que son mari, Laurent Charmolüe, avait acheté le 25 juin 1554 à Anne Seroux, veuve de Simon Charmolüe, son frère, devant Antoine Charmolüe et Antoine Deshormeaux, notaires royaux à Compiègne, pour la somme de soixante quinze livres tournois. De même, Laurent Charmolüe avait acheté, un peu plus tard, un autre septième de cette maison à Nicaise Coffin et à Anne Charmolüe, sa femme, pour la somme de cent livres tournois, le 16 octobre 1560. Quelques mois après, le 6 juin 1561, il en avait acheté un autre septième de cette même maison à Nicolas Moreau, licencié ès lois et prévôt de l'exemption de Pierrefond, et à Catherine Chambellan, sa femme, sœur d'Anne Chambellan, pour la somme de cent-dix livres tournois. Un mois plus tard, il avait encore acquis un autre septième de Méline Charmolüe, sa sœur, veuve de feu Michel Vasson, pour la somme de cent livres tournois, le 11 juillet 1561. Pour compléter et avoir à elle seule cet hôtel, elle acheta encore un septième à Jean Chambellan, frère d'Anne et de Catherine, le 23 juin 1565, devant Jacques Charmolüe et Simon Louvet, pour la somme de quatre-vingt-quinze livres tournois.
Cet hôtel venait du partage de la succession de Jacqueline Le Féron.
Marguerite Mengin eut neuf enfants de Laurent Charmolüe, et nous allons d'abord voir les frères et sœurs de ce dernier ainsi que leur descendance.

IX.2. — Simon CHARMOLÜE, frère du précédent était receveur à l'hôtel de ville de Compiègne, greffier de l'élection et greffier du magasin à sel de Compiègne.
Il épousa Anne Seroux, fille de Loys Seroux et de Suzanne Louvet. Elle était sœur d'Hélie Seroux, licencié ès lois et avocat à Compiègne, de Jehan Seroux, également

avocat à Compiègne, de Marie Seroux, femme de Léon Le Féron, de Barbe Seroux, femme de Jehan Dufresnoy et de Jacques Seroux (75).
Simon Charmolüe mourut en 1546 (76); il laissait les trois enfants suivants :

X.1. — Simone CHARMOLÜE, qui épousa Alexandre Degrand, archer des ordonnances du roi sous la charge du seigneur d'Aumale. On ne connaît pas leur descendance.

X.2. — Suzanne CHARMOLÜE, qui épousa Claude Carrière, procureur à Compiègne.

X.3. — Jean CHARMOLÜE, archer des ordonnances du roi sous la charge du seigneur d'Aumale, n'a pas eu d'alliance.

IX.3. — Jacques CHARMOLÜE, fils d'Adrien Charmolüe et de Jacqueline Le Féron, était praticien à Compiègne.
Il payait en 1491, 1506, 1512, 1513 et 1514 un cens à Saint-Corneille pour sa maison de la porte Chapelle autour de l'hôtel du Roi. (Chartrier de Saint-Corneille, 1491.)
En 1519, 1520 et 1527, il paye à la place de son père pour l'hôtel des Trois-Coulons en la rue du Pont. (Registre des cens, archives de Saint-Corneille.)
Cet hôtel des Trois-Coulons (ou pigeons) est devenu par la suite (avant 1665) la la prison et « *auditoire du Roy.* » (Archives de la ville de Compiègne, compte rendu de Simon Daraine de 1565 à 1568, fol. 78.) Jacques Charmolüe n'a pas eu d'alliance.

IX.4. — Méline CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé d'abord Michel Vasson dont elle devint veuve peu de temps après. Elle se remaria alors avec Hélie Féné.
Elle possédait la moitié de l'hôtel de Roye, cour, jardin et terres, et c'est le 9 mai 1571, qu'elle la vendit à la ville de Compiègne. Le même jour, Jacques Charmolüe, greffier en l'élection et notaire royal, faisait don à la ville de l'autre moitié de cet hôtel qu'il avait acquise de Pierre Charmolüe. Cette donation permit aux attournés d'établir le collège qui existe encore aujourd'hui (77).
Elle possédait aussi deux pièces de terre à la « *Bouche d'Oise* » dont elle avait hérité de son père qui les avait acquises de Robert Crin; dès 1565, elle payait pour ce bien, au jour de la Saint-Rémy, huit deniers parisis au receveur de la ville, Simon Daraine (fol. 43); de 1580 à 1582, elle payait à Isaac Fruant; de 1582 à 1586, elle payait à Jean Charmolüe (fol. 24).
En 1607, elle était veuve d'Hélie Féné et remariée avec Martin Prieur, seigneur d'Hienval; elle habitait alors paroisse Saint-Jacques. Cette même année, le lundi 10 février, devant Loisel et Bourguignon, notaires royaux, elle reçoit de Marguerite Le Caron, veuve de Gilles Charmolüe, la somme de quatre-cent-quatre-vingts livres en « *remboursement de trente huit livres, six sols huit deniers tournois de rente*

---

(75) Armoiries des Seroux : d'azur à deux étoiles d'or en chef et une rose d'argent en pointe.

(76) En effet, il fut remplacé à l'office de greffier du magasin à sel par Raoul de Vaulx, le 28 mars 1546, et à celui de greffier de l'élection de Compiègne par Isaac Chambellan, le lendemain, 29 mars (« *Catalogue des actes de François Ier* », Bibliothèque Nationale, tome V, p. 192, 193).

(77) Me Mathieu Bocheron, curé de Saint-Jacques donna la somme de cinq cents livres pour aider à l'achat de cette moitié d'hôtel (E. COËT, « *Tablettes d'histoire locale* », tome I, p. 189).

constituée et vendue par Pierre Poulletier, marchand et Me Pierre Charmolüe, élu, au profit du défunt Hélie Féné selon qu'il est au long porté au contrat de ce passé sous les sceaux royaux de Compiègne, le vingt neuf octobre mil cinq cent soixante et un, avec la somme de quarante neuf livres six sols pour les arréages de ladite rente échus depuis le huitième octobre mil six cent cinq, jusques à huit et dix sols pour les frais de lettre dont elle s'est tenue pour contente et bien payée; enacquittée et quitte ladite Le Caron et tous autres, et en ce faisant ladite rente n'aura plus de cours à l'avenir ».

Méline Charmolüe, par son testament et codicile du 7 août 1634, légua à la Table-Dieu de Compiègne la somme de soixante-treize sols quatre deniers de rente propriétaire à prendre sur la maison et l'hôtel de la Brouette sur la place des Changes devant l'hôtel des Rats et tenant d'un côté à l'hôtel des Coquelets. La remise des titres à la Table-Dieu fut faite le mercredi 23 août 1634 par les exécuteurs testamentaires, Charles Loisel et Gilles Vivenel.

Elle est donc décédée au mois d'août 1634 entre le 7 et le 23. De son deuxième mari, Hélie Féné, elle avait eu une fille, Suzanne, qui avait épousé Charles Loisel, marchand, maître apothicaire, demeurant à Compiègne. Ce dernier a eu de Suzanne Féné, Marguerite, Antoine et deux autres filles dont l'une s'est mariée à Jehan Constant et l'autre à François Genard, marchand. Marguerite a épousé, en 1621, Jehan Fauvel, fils de Jacques Fauvel, marchand, et échevin, demeurant à Montdidier, et d'Antoinette Froissent. (Contrat de mariage du 31 mai 1621, devant Lefebvre et Bourguignon.)

IX.5. — Flourent CHARMOLÜE, dernier enfant d'Adrien Charmolüe et de Jacqueline Le Féron, était propriétaire à Compiègne.

Il épousa Jehanne Poulletier (78). Celle-ci, après la mort de Flourent, se remaria avec François Bergeron dont elle devint veuve avant 1571.

Flourent possédait des terres « *proches la Ceusse de Cramaille* » situées au village de Coudun-et-Bienville et aux environs. Sa veuve touchait sur ce bien trois muids trois mines de grains, deux tiers en blé et un tiers en avoine, des mains du fermier Etienne de la Chapelle, après la transaction du 24 octobre 1571 avec sa fille, Anne, et son gendre Nicaise Coffin.

X. — Anne CHARMOLÜE, fille du précédent, a épousé Nicaise Coffin, licencié ès lois et prévôt de la ville et banlieue de Compiègne, fils de Philippe Coffin, avocat du roi et de Françoise Le Caron (79).

Anne Charmolüe mourut le 3 août 1587 et fut inhumée dans l'église Saint-Antoine. Elle laissait un fils aîné, Pierre, et une fille Jacqueline, qui décéda à son tour le 7 février 1624, comme on pouvait le voir sur une pierre tombale se trouvant par terre dans l'église Saint-Antoine à Compiègne proche de la grille du chœur à gauche en entrant et sur laquelle on lisait :

> « CY GISSENT ET REPOSENT DAMOISELLE ANNE CHARMOLÜE FEMME DE DÉFUNT Me NICAISE COFFIN VIVANT PRÉVOST DE COMPIÈGNE, ET JACQUELINE COFFIN LEUR FILLE, LESQUELLES SONT TRÉPASSÉES LADITE CHARMOLÜE LE 3 D'AOUST

(78) Armoiries des Poulletier : d'azur à trois poulettes d'argent posées deux en chef et une en pointe.

(79) Armoiries des Coffin : un de sinople à la bande d'or accompagné de six billettes de même mises en orle.

1587 ET LADITE COFFIN LE MERCREDI 7 DE FÉVRIER 1624 APRÈS AVOIR LAISSÉ A L'ÉGLISE DE CÉANS CENT DIX SEPT SOLS TOURNOIS DE RENTE A LA CHARGE D'UN OBIT ANNUEL. PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES. »

X.1. — Antoine CHARMOLÜE, fils aîné de Laurent Charmolüe et de Marguerite Mengin, était greffier de la ville de Compiègne et lieutenant des Eaux et Forêts de Cuise. Il épousa Anne Seroux, fille de Jean Seroux et de Michèle Le Caron. Cette dernière était la fille de Jacques Le Caron et de Gillon Murlot, laquelle était fille de Flourentin Murlot et de Jacqueline Le Fuzelier (80).

Il fut élu, en 1577, gouverneur attourné à Compiègne où il demeurait. Il habitait une maison autour des Rats auprès de Noël Charmolüe. Comme attourné, il approuve le compte des recettes et dépenses présenté par le receveur des deniers patrimoniaux; parmi les dépenses figurent les gages de Pierre Bugnet, régent des écoles, et ceux du guetteur faisant le guet dans le beffroi; puis les dépenses faites pendant un mois pour la nourriture des reîtres en garnison à Choisy. (Les reîtres étaient les cavaliers allemands servant pour la France.) Le budget de 1577, également approuvé par Antoine Charmolüe et ses collègues, comporte la dépense faite pour le vin d'honneur offert à la reine de Navarre lors de son entrée dans la ville, et pour l'hypocras présenté au duc, frère du roi, lors de son retour de l'armée, ainsi que pour les dons offerts à la reine mère, Catherine de Médicis, et à la duchesse de Montmorency, en mars 1580.

Le 5 juin 1603, Antoine achetait à René Vestu, marchand à Compiègne, une maison, grange, étable, cour, jardin avec une pièce de terre derrière de trois mines et demie environ, sise à Royallieu, tenant d'un côté à Jacques Roussel, d'un autre aux terres de la prieure de Royallieu, d'un bout sur la rue qui conduit à Mercières et d'un autre au chemin de Paris; cette maison était redevable chaque année, de sept mines d'avoine et de trois chapons et demi de cens envers le prieuré; de plus, de vingt-cinq sols tournois envers l'église Saint-Germain de Compiègne. Cette vente fut faite pour la somme de trois cents livres tournois.

Anne Seroux, sa femme, était décédée en 1609.

Antoine Charmolüe possédait une maison proche du presbytère de Saint-Jacques et devait un cens à l'abbaye de Saint-Corneille qu'il payait en 1590 et jusqu'en 1619. (Archives de Saint-Corneille, registre des cens.)

Il est probablement mort en 1625, ou peu avant, car ses biens furent partagés cette même année, le 29 octobre, par devant Louis Thibault, licencié ès lois, seigneur de Warenval et prévôt de la ville et banlieue de Compiègne.

Il laissait sept enfants que nous trouverons plus loin après avoir vu les huit frères et sœurs de cet aîné de Laurent Charmolüe. C'est lui, en effet, qui perpétua le nom et la race des Charmolüe jusqu'à nos jours.

X.2. — Anne CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé d'abord Jehan Pottier, receveur des amendes et élu à Compiègne. Il était veuf en premières noces de Suzanne Baudet, fille de Jean Baudet, écuyer, avocat au Parlement de Paris, et de Marie Charmolüe, elle-même fille de Jacques Charmolüe, l'aîné, greffier en l'élection de Compiègne.

Jehan Pottier était décédé quelques années avant 1585, et à ce moment-là, sa veuve était remariée avec Nicolas Broutin, huissier en la prévôté de Compiègne.

---

(80) Armoiries des Le Fuzelier : d'or à une bande d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or dans le feu de la bande, surmonté d'un lambel de trois pendants d'argent et accompagné de trois chanstrapes de sable, deux en chef et un en pointe.

De son premier mariage, Anne avait eu un enfant, René Pottier, qui a eu pour tuteur, son père étant mort alors qu'il était en bas âge, Wagnan de Hervilly.
En cette année 1585, le receveur des deniers communaux, Jehan Charmolüe, frère cadet d'Anne, paye à Nicolas Broutin, à Anne Charmolüe, sa femme, et à Wagnan de Hervilly la « *somme de cent escus sols seulement à la quelle ladite ville a composé pour le remboursement et suppression dudit office (de receveur des amendes) suivant les lettres de ce obtenues du Roy de le vivant dudit Pottier vérifiées en la Cour des Aydes, combien toutesfois que on ayt levé pour faire ledit remboursement la somme de deux cens cinquante escus sols, le surplus dont le comptable tient compte en recepte ayant été employé à la réparation de la chaussée de Venette suivant l'ordonnance de Mes les Trésoriers généraulx de France et de laquelle ledit comptable a fait estat et mise au présent compte.* » (Archives de la ville de Compiègne, extrait du compte rendu de Jehan Charmolüe, receveur des deniers communaux de 1582 à 1586, folio 133.)
Anne Charmolüe n'a probablement pas eu d'enfant de son deuxième mari.

X.3. — Suzanne CHARMOLÜE, sa sœur, a épousé d'abord Raoult Poulletier, notaire à Compiègne, fils de Pierre Poulletier, avocat au Parlement et au Baâge de Compiègne. Raoult Poulletier était veuf en premières noces de Barbe de Bessin et il était mort bien avant 1600.
Suzanne épousa en deuxièmes noces Pierre Martin (81) dont on ne sait rien sinon qu'ils ont eu un fils, Claude, qui vivait, en 1601, chez son oncle, Antoine, avocat.

X.4. — Catherine CHARMOLÜE, autre fille de Laurent Charmolüe et de Marguerite Mengin, a épousé Martin Lévesque.
De ce mariage sont issus les trois enfants suivants :

XI.1. — Athanase LÉVESQUE qui était receveur des Domaines de Senlis et de Compiègne. Il épousa Barbe Le Féron, fille d'Antoine Le Féron, premier du nom de la branche des seigneurs de l'Hermite, Breuil, Trofly, Bizancourt, Brillocourt et vicomtes de Choisy-au-Bac, et de Suzanne Poulletier.
Antoine Le Féron fut d'abord contrôleur au magasin du grenier à sel de Compiègne jusqu'en 1583. Ensuite, il fut pourvu, au mois de mars 1583, de la charge de conseiller du roi et maître particulier des Eaux et Forêts de Compiègne. Il abandonna, quelques années plus tard, cette charge en faveur d'Auguste Le Féron, son fils aîné, par la procuration passée devant Claude Carrière et Jean de Rhu, notaires royaux à Compiègne, le jeudi 1er mai 1597, en vertu de la quittance qui lui avait été donnée le 31 décembre 1586 de la somme de 300 écus qu'il avait payée pour le droit de survivance suivant l'édit du roi du mois de juillet de cette même année. Ce dernier est dénommé parmi les notables de la ville de Compiègne dans plusieurs délibérations de l'hôtel de ville et, entre autres, du 20 novembre 1595 au sujet de la fourniture de blé demandée par le roi pour le camp de la Ferre. Lors du passage à Compiègne de M. le Comte de Saint-Paul venant d'Amiens pour aller à Paris avec des seigneurs d'Espagne pour les cérémonies de la paix entre Henri IV et Philippe, roi d'Espagne, Antoine Le Féron eut l'honneur de loger

(81) Armoiries des Martin : d'azur à l'agneau pascal sur une terrasse et tenant un bâton avec sa banderolle, surmonté à dextre d'une étoile, le tout d'or.

dans son hôtel, l'amiral d'Aragon, qui ne parlait pas le français et auquel la ville vint offrir une bouteille de vin, le 18 juin 1598.
Antoine Le Féron mourut le 1er mai 1599 et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques de Compiègne, le lendemain, au pied de la chapelle Saint-Jean; sur une épitaphe fixée au pilier du chœur, en face de cette chapelle, on pouvait lire (encore en 1770) que par contrat passé entre lui, d'une part, et ladite Suzanne Poulletier, son épouse, d'autre part, il avait fait donation à l'église Saint-Jacques de vingt livres de rente annuelle pour la fondation de deux obits solennels qui seraient dits tous les ans à la date de leur décès. (*Généalogie Le Féron*, p. 347 et 348.) Suzanne Poulletier, sa femme, mourut à Compiègne le 14 juin 1612 et fut inhumée à côté de son mari dans l'église Saint-Jacques. (*Généalogie Le Féron*, p. 349.) Barbe Le Féron mourut en 1603 à Compiègne, et Athanase Lévesque, son mari, fut nommé tuteur de leurs enfants mineurs par sentence homologative de l'avis de leurs parents et amis donnée par le lieutenant général du bailly de Senlis à Compiègne. Il était encore tuteur en 1624.
De ce mariage, sont nés les quatre enfants suivants :

XII.1. — ... LÉVESQUE, premier enfant, dont on ne connaît pas le prénom, ni quoi que ce soit de sa vie. Il est sans doute mort en bas âge.

XII.2. — Suzanne LÉVESQUE était mariée en 1624 avec Nicolas Crochet, avocat du roi à Senlis. Ils figurent, en effet, comme tels, lors de l'inventaire de Mme Trumel, leur grand-tante, le 27 août 1624. (*Généalogie Le Féron*, p. 399.)

XII.3. — Jeanne LÉVESQUE, sa sœur, fut tenue sur les fonts baptismaux par Mme Trumel, sa grand-tante. Elle vivait encore sans alliance, en 1623, lors du testament de cette dernière qui lui légua une somme de soixante livres.

XII.4. — Marguerite LÉVESQUE, dernière enfant d'Athanase, épousa Jacques Guilbert, écuyer, seigneur de Mauny et de Launay. Ce dernier était conseiller et secrétaire du roi-maison-couronne de France et de ses finances, au nombre des 46 créés par l'édit de mars 1641. Il fut vêtu et mis en possession, conjointement avec sa femme, le jeudi 7 septembre 1651, suivant l'acte d'ensaisinement de ce jour, par les religieux de Saint-Corneille de Compiègne, d'une rente de 300 livres qu'il avait droit de prendre sur les héritages de Me Philippe Le Féron et de Michèle Dufeu, son épouse.
Par un édit du mois d'avril 1664, le roi supprima 45 des 46 charges de conseiller et secrétaire du roi, créées par son édit du mois d'octobre 1641, et ordonna que ceux qui l'auraient servi pendant vingt ans dans cette charge jouiraient de la noblesse, eux et leurs femmes seulement. Malgré cette décision, Jacques Guilbert obtint, au mois de septembre 1664, un arrêt du Conseil d'Etat. Par cet arrêt, le roi déclare qu'en conséquence des services qu'il en a reçus, il déroge en sa faveur à son édit du mois d'avril précédent, et lui accorde, à lui et à ses descendants mâles et femelles, la jouissance du titre de noblesse. Il obtint des lettres patentes de confirmation de noblesse données à Paris au mois de novembre de cette même année 1664. (*Généalogie Le Féron*, page 398 verso.)
De son mariage avec Marguerite Lévesque, il eut les trois enfants suivants :

XIII.1. — Marie GUILBERT qui épousa M. de Saint-Maurice. On ignore leur descendance.

Nota. — Armoiries des de Saint-Maurice : d'azur à un paon d'or, surmonté de trois étoiles d'argent (*Généalogie Le Féron*, p. 400).

XIII.2. — Marguerite GUILBERT qui épousa M. de Tartigny. On ignore aussi leur descendance (82).

XIII.3. — Nicolas GUILBERT, écuyer, fut conseiller du roi et maître des Eaux et Forêts du siège de Compiègne. On ne lui connaît pas d'alliance. (*Généalogie Le Féron*, page 400.)

XI.2. — Adrien LÉVESQUE, fils de Martin Lévesque et de Catherine Charmolüe, était conseiller du roi et greffier en l'élection de Compiègne. Il fut marié trois fois :
1° avec Mlle Hebert dont il n'eut pas d'enfant;
2° avec Mlle Taconnet;
3° avec Françoise de Sacy. Cette dernière était veuve en premières noces de Simon Vestu.
De ses deux dernières femmes, il eut les huit enfants suivants :

XII.1. — Martin LÉVESQUE, deuxième du nom, était conseiller du roi, assesseur et premier élu en l'élection de Compiègne et greffier dudit bureau.
Il épousa Jeanne Poulletier fille d'Arthur Poulletier et de Louise Bourdon. Arthur Poulletier était lui-même fils aîné de Gilles Poulletier, tabellion à Compiègne et de Florence de Bugnie. Louise Bourdon était fille de Hugues Bourdon et de Jeanne Le Féron.

Nota. — Armoiries des Bourdon : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un lion de même.

Hugues Bourdon était natif de la ville de Lyon et il était héraut d'armes de France au titre de Guyenne, commissaire ordinaire de l'artillerie et demeurait à Compiègne.
Il était décédé avant 1601.
Martin Lévesque eut deux enfants de Jeanne Poulletier :

Nota. — Armoiries des Martin : d'azur à l'agneau pascal sur une terrasse, et tenant un bâton avec sa banderolle, surmonté à dextre d'une étoile, le tout d'or (*Généalogie Le Féron*, p. 98).

XIII.1. — Jérôme LÉVESQUE qui épousa Marie Martin et qui eut une fille, Anne qui épousa Charles Poulletier, lieutenant civil en l'élection de Compiègne.

XIII.2. — Christine LÉVESQUE, deuxième enfant de Martin Lévesque et de Jeanne Poulletier, épousa Claude Loisel, greffier de la capitainerie royale des chasses de Compiègne, fils puîné de Nicaise Loisel et d'Anne de la Barre, sa seconde femme. Il était frère consanguin : 1) de Suzanne Loisel mariée à Jean de Saint-Paul, 2) de Louise Loisel mariée à Raoul Constant, avocat au Parlement et au bailliage de Compiè-

(82) M. de Tartigny peut être le même que Pierre de Tartigny, premier échevin à Noyon en 1729 (« *Noyon à travers l'histoire* » du Comte DE SARS, édit. 1942).

gne. Et frère germain 1) de Pierre Loisel (83), prêtre, docteur de Sorbonne et chanoine de la cathédrale de Noyon, 2) d'Anne Loisel mariée à Hélie Charmolüe (nous les trouverons plus loin), 3) de Françoise Loisel, religieuse aux Dames de la Visitation Sainte-Marie à Compiègne, et 4) de François Loisel marié à Marie Thibault de laquelle il n'eut point d'enfant.

Nota. — Armoiries des Loisel : d'argent à trois merlettes de sable, posées deux et une.
Armoiries des de la Barre : d'azur à une bande d'argent, accotée de deux croissants d'or (*Généalogie Le Féron*, p. 99).

Claude Loisel et Christine Lévesque eurent un enfant, Simon, qui était avocat en Parlement en 1681. On ne sait pas s'il eut une alliance.

XII.2. — Raoul LÉVESQUE, fils d'Adrien Lévesque et, sans doute, de Françoise de Sacy, était seigneur de Moricourt, avocat en Parlement, conseiller du roi et président en l'élection de Compiègne.
Il épousa, avant 1674, Marie-Catherine Béra, fille de Catherine Bourdon et de Louis Béra, conseiller du roi, élu en l'élection et contrôleur au grenier à sel de Compiègne. Ce dernier était décédé avant le 10 avril 1673 et ses biens furent partagés le 18 septembre 1674 devant Picard et Constant, notaires royaux à Compiègne. Il avait eu cinq enfants dont Marie-Catherine était la dernière.
Catherine Bourdon, mère de Marie-Catherine Béra, était la fille de Jean Bourdon, lui-même fils aîné de Hugues Bourdon et de Jeanne LeFéron dont il a été parlé à la page précédente.
Raoul Lévesque obtint des lettres de noblesse qui lui furent données à Versailles au mois de février 1698. Ses armoiries furent enregistrées à l'armorial général de France par Charles d'Hozier, suivant le brevet qui lui fut délivré le 22 février 1698.
Marie-Catherine Béra, sa femme, mourut à Compiègne, rue Saint-Pierre, paroisse Saint-Jacques où elle fut inhumée. Elle avait fait un testament devant Blois, notaire royal à Compiègne, le lundi 14 mai 1714, par lequel elle désirait être enterrée dans la chapelle Sainte-Barbe de l'église Saint-Jacques, sépulture des Lévesque. Elle laissa au couvent des Minimes de Compiègne une rente de 6 livres pour qu'il soit dit, à perpétuité, une messe basse chaque mois de l'année. Elle légua également dix livres de rente aux pauvres malades de la charité de Saint-Jacques. Son mari fut exécuteur testamentaire, mais décéda peu de temps après sa femme. Il avait fait un acte sous-seing privé en 1714 par lequel il fit les parts et portions de ses enfants dans la succession de leur mère. Ces derniers furent au nombre de cinq (*Généalogie Le Féron*, p. 96 verso) :

XIII.1. — Marie LÉVESQUE, fille aînée de Raoul Lévesque et de Marie-Catherine Béra, qui épousa Raimond Le Féron, écuyer, seigneur de Brissocourt, Bizancourt, de la Fontaine et, en partie, de la vicomté de Choisy-au-Bacq. Il était le fils de Guy Le Féron et de Françoise Le Fébure.
Guy Le Féron servit le roi dans le ban et arrière-ban. Il était né en 1619. Il fut d'abord enseigne au régiment des gardes du roi, compagnie du sieur de Meslé. Il servit ensuite en la même qualité dans le régiment de Bretagne pendant le siège d'Arras où il se trouva suivant un certificat qui lui fut donné au camp de cette

(83) Pierre Loisel était ancien recteur de l'Université de Paris et fut trésorier du chapitre de Noyon en 1642 (« *Noyon à travers l'histoire* » du Comte DE SARS, édit. 1942).

même ville par M. de Jonquières, premier capitaine et commandant ce régiment le 20 août 1640. Ensuite il se trouva, en la même qualité, en 1642, dans le régiment de Picardie, compagnie du sieur de Boisneuf. Il fut, depuis, conseiller du roi, maître particulier et alternatif des Eaux et Forêts au siège de Compiègne. C'est en 1648 qu'il avait épousé Françoise Le Fébure.

Nota. — Armoiries des Le Fébure : d'azur à trois bandes d'argent.

Raimond Le Féron servit, comme son père, le roi dans le ban et arrière-ban. Il fut d'abord capitaine au régiment de Navarre suivant deux certificats : le premier, du lieutenant général et procureur du roi au bailliage de Compiègne du 29 mars 1689, et le deuxième, du sieur de Vigneau, commandant au fort de Nieulet en Picardie pour la défense des écluses de Calais, du 20 avril de la même année. Depuis 1697, il fut colonel du régiment de Viante.

C'est en 1695 qu'il avait épousé Marie Lévesque, d'après le contrat de mariage passé devant Jean François Rémi et Jean Deblois, notaires royaux à Compiègne, le jeudi 24 novembre 1695. Ils eurent deux enfants, dont, entre autre, Marie-Louise Le Féron qui épousa Louis-Roger de Fransures, écuyer, seigneur de Vollers, Tournelles, d'abord aide-major des armées navales de sa Majesté, et depuis, chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis. Il était le fils de François-Roger de Fransures et de Marie de Pestivien de Cuvilly. (*Généalogie Le Féron*, page 394.)

Nota. — Armoiries des de Fransures : d'argent à la fasce de gueules chargé de trois besans d'or.
Armoiries des de Pestivien de Cuvilly : vairé d'argent et de sable.

XIII.2. — Adrien LÉVESQUE, fils de Raoul Lévesque et de Marie Catherine Béra, était seigneur de Moncourt. On ignore s'il a eu une alliance.

XIII.3. — Louis LÉVESQUE, fils de Raoul Lévesque et de Marie-Catherine Béra, était seigneur de Moricourt. Il fit carrière dans l'armée et était, en 1744, ancien lieutenant au régiment de Champagne. Il fit 9 à 10 campagnes et reçut de nombreuses blessures. Il est mort sans alliance.

XIII.4. — Raoul LÉVESQUE, quatrième enfant de Raoul Lévesque et de Marie-Catherine Béra, rentra dans les ordres. Il fut prêtre, docteur de Sorbonne, puis chanoine de l'église royale de Saint-Quentin.

XIII.5. — Théophile LÉVESQUE, dernier enfant, était seigneur de Vuarcy, puis de Moricourt après la mort de son père. Il était officier de la maison du duc d'Orléans. Il épousa par contrat passé devant Louis François Rémi et Maximilien Copin, notaires royaux à Compiègne, le 13 mai 1720, Elisabeth Esmangard de Waranvale, fille de Camille Esmangard, écuyer, seigneur de Waranvale, et d'Antoinette Duhamel, sa femme, qu'il avait épousée le 9 avril 1692.

De ce mariage, sont nés plusieurs enfants, dont le septième, Théophile Lévesque, né le 6 juin 1731, épousa Marie-Catherine de Blottefière, née le 7 février 1729, et dont il eut deux garçons, Marie-Théophile et Jean-Marie qui vivaient en 1769 sans alliance.

Nota. — Armoiries des de Blottefière : écartelé au 1 et 4 d'or à trois chevrons de sable; au 2 et 3 d'argent à six fasces de sable posées en barde.

XII.3. — ... LÉVESQUE, une fille, dont on ne connaît pas le prénom, d'Adrien Lévesque et de Françoise de Sacy, épousa Jean Geuffrin.

XII.4. — ... LÉVESQUE, autre fille dont on ignore le prénom, qui épousa Philippe Brugnart.

XII.5. — ... LÉVESQUE, autre fille dont le prénom est inconnu, épousa Jean Charpentier.

XII.6. — Louise Christine LÉVESQUE, qui épousa par contrat passé devant Laurent Copin et Pierre Charmolüe, notaires royaux à Compiègne, le 14 septembre 1665, Théophile Bouzier, écuyer, seigneur de Dy, Estouilly, Aigauville, beau-frère de Charles Le Féron, premier du nom des seigneurs de Lhermite.

XII.7. — Adrien LÉVESQUE, fut prêtre et curé de Lugnières.

XII.8. — Louis LÉVESQUE, dernier enfant d'Adrien Lévesque et de Françoise de Sacy, fut aussi prêtre, docteur de Sorbonne et curé de l'église paroissiale de Saint-Christophe de Paris.

XI.3. — Nicolas LÉVESQUE, troisième enfant de Martin Lévesque et de Catherine Charmolüe, fut prêtre religieux de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne. (*Généalogie Le Féron*, page 96 verso.)

Après avoir ouvert cette parenthèse sur la descendance de Catherine Charmolüe et de Martin Lévesque, nous retrouvons maintenant le cinquième enfant issu du mariage de Laurent Charmolüe et de Marguerite Mengin.

X.5. — Gilles CHARMOLÜE qui demeurait à Senlis et était greffier en chef au siège présidial de cette ville.
Il épousa Marthe Dufresnoy (84), fille de M^e^ Wast Dufresnoy, receveur des tailles à Senlis et de Marie Truyart (85).
La famille Truyart était une vieille famille de Senlis. Dans l'église Saint-Agnan de cette ville se trouvait une pierre blanche adhérante en élévation au dernier pilier de la nef le plus près du chœur à main droite en entrant. Voici ce qui était écrit dessus :

« CY DEVANT REPOSE LE CORPS DE DAMOISELLE FRANÇOISE CAVVEL NATIVE DE MONDIDIER FEMME DE FRANÇOIS TRUYART, SEIGNEUR DE VISIGNEUX AVOCAT EN PARLEMENT D.M. A SENLIS DÉCÉDÉE LE 25 SEPTEMBRE 1680. A LAISSÉ A PERPÉTUITÉ A L'ÉGLISE DE CÉANS VINGT LIVRES DE RENTE POUR DIRE

(84) A la même époque vivait à Senlis Charles Dufrenoy, gouverneur de Senlis, décédé en 1593. Son tombeau se trouvait dans l'église Saint-Rieul, chapelle Saint-Jean, et portait pour armes : d'argent à un frêne de sinople mouvant de la pointe de l'écu chargé sur le feuillage d'un rencontre de cerf d'or et flanqué de deux croissants de gueules surmontés chacun d'une étoile d'azur. Il pourrait être le frère de Marthe (« *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941).

(85) Dans « *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* » (Jean TREMBLOT, 1941), on trouve Blanche Truyart de Chanteraine, femme de J.B. Mérien, qui portait pour armes : d'azur à une fasce accompagnée de trois étoiles rangées en chef et d'une hure de truie contournée en pointe le tout d'or (Chambre des chevaliers de l'arbalète).

UN SALUT SOLENNEL LE JOUR DE SAINT FRANÇOIS SUR LES SIX A SEPT HEURES DU SOIR LE LENDEMAIN UNE GRAND MESSE DES MORTS ET LE JOUR DE SON DÉCÈS UNE MESSE BASSE PAR CONTRAT PASSÉ DEVANT LES SIEURS CURÉ MARGUILLIERS ET PAROISSIENS.
PRIEZ DIEU POUR SON AME. »

Marthe Dufresnoy était veuve en premières noces de Nicolas Demilly, greffier au baâge de Senlis et seigneur de Bazaucourt et du Plessis-Bellebains.
D'après une autre pierre tombale qui se trouvait dans le milieu de la nef de l'église paroissiale de Saint-Rieul à Senlis, on peut penser que Gilles Charmolüe est décédé le 6 novembre 1588; il devait être encore jeune à cette époque.
Voici ce qu'on pouvait lire sur cette pierre :

« OBIIT MA CHARMOLÜE Z 6
NOVEMBRIS 1588, ET KATHARINA
MARTINE EJUS FILIA. 15
AUGUSTI 1591. »

En effet, après la mort de Gilles, Marthe Dufresnoy convola en troisièmes noces avec Pierre Martine qui était conseiller au baâge et présidial de Senlis. Elle était déjà remariée avec ce dernier en 1591 et avait eu une fille, Catherine, qui est morte peu après sa naissance, le 15 août 1591, comme nous l'apprend l'épitaphe ci-dessus (86).
Toutefois, elle avait eu sept enfants de Gilles Charmolüe, qui sont : un garçon dont nous ne connaissons pas le prénom, Anthoine, Paul, René, Adrien, François et Loïs. Les quatre derniers étaient encore mineurs en 1597, lorsque le 28 mai, Jehan Charmolüe, leur oncle, leur fit don d'un quart et demi environ d'une maison sise à Merencoud-lez-Crespy, appelée la ferme des Harluz avec soixante-dix arpents de terre (87).
Nous allons voir maintenant ces sept enfants :

XI.1. — ... CHARMOLÜE, chanoine à Senlis, décédé en 1617 durant le siège de Soissons.

XI.2. — Anthoine CHARMOLÜE, également chanoine à Senlis en 1617, procureur de la « chanoinerie » de cette ville et d'une cure qu'avait son frère avant son décès.

XI.3. — Paul CHARMOLÜE, son frère, a commencé une carrière dans les armes, puis s'est marié à une jeune femme dont on ne connaît pas le nom et qui l'a laissé veuf peu

(86) Armoiries des Martine : d'azur au chevron, d'argent accompagné de trois molettes d'éperon de même, deux en chef et une en pointe.

(87) Dans l'église Sainte-Geneviève de Senlis, on trouve le tombeau de Marie Le Coq, femme de... et les armoiries suivantes :
parti au 1er coupé, a) de gueules à deux bars (ou morues) adossés d'or à une bordure composée de... et de... (Charmolüe), b) de... à un sautoir de... accompagné en chef et en pointe d'une étoile de... et à chaque flan d'une aiglette de... (Le Féron); au 2e de... à un coq hardi de... élevé sur un mont à neuf coupeaux de... dont le pied est coupé et alésé (Le Cocq).
D'après la description sommaire de ce blason, il semblerait que le mari de Marie Le Cocq soit issu d'une alliance Charmolüe-Le Féron (« *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* », Jean TREMBLOT, 1941).

de temps après. Toutefois un garçon était né de cette union; après le décès de sa mère, cet enfant a été confié à un oncle de son père à Compiègne. On ne sait ce qu'il est advenu de lui.

Une fois veuf, Paul a repris les armes en qualité de gendarme. C'est alors qu'en 1617, pour une raison inconnue, il abandonne l'armée pour rejoindre Pierre Seguin, ligueur, reclus et écrivain (1558-1636). Ce Pierre Seguin, d'une famille de Senlis, d'abord ligueur, s'était lié avec Mgr de Mandreville, chef ligueur, dont il devint le secrétaire; puis Pierre Seguin se fit ermite dans l'ermitage Sainte-Marie à Vend'œuvre près de Nancy et rédigea des règles destinées, semble-t-il, à un nouvel ordre d'ermites dont il envisageait la fondation.

Donc Paul Charmolüe s'installa près de lui comme ermite, ou reclus, dans l'ermitage Saint-Pierre au cours de l'année 1617.

Pierre Seguin qui, apparemment, ne le connaissait pas, avait demandé des renseignements sur lui à M. de Cornouaille, avocat du roy, et il reçut cette réponse datée du 20 août 1617 : « *... j'ai veu ce jourd'hui le père gardien des capucins de ceste ville (Senlis) qui se nomme le père Ange de Paris lequel m'a dit vous cognoistre et m'a donné cognoissance de Charmolüe dont vous m'escrivez car autrement je crois que je n'eusse peult le cognoistre, d'autant qu'à la vérité, partant en voyage il a fait croire qu'il allait en Savoye et prié les pères ne point dire qu'il allait en vos quartiers. Il dit avoir reconnu en lui une bonne volonté et sainte intention, Dieu lui fasse grace de persévérer de bien en mieux... Ayant donc la cognoissance d'iceluy, je vous dirai l'avoir veu premièrement porter les armes puis marié à une jeune femme de laquelle il a eu ung fils lequel ainsi que l'on m'a dit, est à Compiègne chez ung sien oncle depuis le décès de sa dite femme en ces derniers troubles. Il a encore porté les armes en qualité de gendarme, estant fort aimé de son capitaine et respecté de ses compagnons, l'ayant pour mon regard, tous jours recognu pour un homme de bonnes mœurs reputation et conversation. L'on m'a dit que son père estoit greffier du présidial de ceste ville; cela n'a pas esté de mon temps. Mais j'ai connu ung sien frère qui estoit chanoine de ceste ville lequel est décédé depuis peu durant le siège de Soissons. Il y a encore ung autre frère qui est à présent procureur de la dite chanoinerie et d'une cure que avoit ledit déffunt.* »

Il semblerait que Paul soit parti de Senlis en simulant un voyage de façon à ce que personne ne sache qu'il avait choisi la vie d'ermite, à part les pères capucins. Un an après, quelques jours avant la dédicace de l'oratoire qui eut lieu le 29 août 1618, donc le 25 août, Mgr le Duc Eric de Lorraine avait confirmé la règle du père Paul Charmolüe, ermite résidant en l'ermitage de Saint-Pierre.

Au cours des années suivantes, il est souvent question de Paul dans la correspondance échangée entre Pierre Seguin et son frère Charles, de Senlis. Par exemple cette lettre du 18 octobre 1618 : « *... Frère Paul (Charmolüe) vous présente ses très humbles recommandations et de même à son frère le chanoine... Je vous prie, si vous écrivez à votre cousin le Grand Pénitencier, de lui faire mes humbles recommandations et de lui envoyer le mot de lettre que je lui escript et aussi de me recommander aux saintes prières de Mgr l'official Puleu, de Monsieur l'avocat du Roy de Cornouailles, de Mons. Charmolüe chanoine et de ne pas m'oublier aux vostres; priant notre Seigneur de vous donner à tous et toute votre famille en parfacte santé, très longue et très heureuse vie et en fin sa gloire.* »

Quelques années plus tard, un opuscule dont la copie est envoyée à Charles Seguin à la date de 1623 du jour de la Saint-André sur la passion, porte cette adresse : « *Mon très cher frère en Jésus-Christ frère Paul Charmolüe, hermite et fidèle servi-*

teur de Dieu, malade à Nancy. » En effet, Paul était déjà malade en cette année 1623 et décéda dans les premiers jours de 1625. Une lettre de Mgr Hébert, archevêque de Bourges à Charles Seguin, de janvier 1625, nous confirme ce décès : «... *Monsieur et cousin, je vous remercie des encloses que vous m'avez envoyés de vostre très cher frère, très dévot reclu. Je craignis que l'accident de la mort de frère Charmolüe luy apporte de l'inquiétude à raison du grand désir de l'ardente ferveur avec laquelle je l'ay veu se porter à un successeur* » (88).

XI.4. — René CHARMOLÜE, son frère, dont nous ne savons rien après la donation du 28 mai 1597.

XI.5. — Adrien CHARMOLÜE.

XI.6. — François CHARMOLÜE.

XI.7. — Loïs CHARMOLÜE.

X.6. — Raoul CHARMOLÜE, frère de Gilles, et sixième enfant de Laurent Charmolüe et de Marguerite Mengin, demeurait également à Senlis. Il y était receveur des Domaines et grenetier au magasin à sel.

Il avait acheté cette charge de receveur des Domaines, en 1578, à Creil, à Jean Cain moyennant la somme de 894 écus. (Acte passé devant Claude Nicolas Poulletier, tabellion, et Claude Léans, notaire à Senlis, Nicolas Laurens, garde des Sceaux à Senlis, en 1578. Cabinet d'Hozier, n° 87, Charmolüe Senlis, avril 1714, original en parchemin.) Raoul épousa Marie Débonnaire.

Le 31 décembre 1567, il vendit, avec Jean Charmolüe, et, probablement son beau-frère, Gérard Débonnaire, à M^e^ Jehan Demoncy, chanoine de la cathédrale de Senlis, la somme de cent livres tournois de rente annuelle à prendre sur les deux huitièmes d'une maison, ferme et terres appelées la ferme du Grand-Meremont et consistant en 105 arpents (43 hectares environ) de terres labourables, sur une maison se trouvant à Compiègne appelée l'hôtel du Gros-Tournois, tenant d'un côté à Marguerite Mengin, leur mère, d'un autre côté à Pierre Dirard, d'un bout sur la rue, par-devant et par-derrière à l'abbaye de Saint-Corneille, appartenant à Jehan Charmolüe, sur une autre maison sise à Senlis, rue Sainte-Geneviève, appartenant à Raoul Charmolüe. Raoul Charmolüe est décédé avant 1601.

Rien ne nous indique qu'il a eu de la descendance; toutefois, il pourrait être le père de ce Pierre Charmolüe, notaire et greffier des Eaux et Forêts à Senlis marié à Marie Martine dont nous ne savons rien d'autre. Ce dernier aurait eu deux fils, Laurens et Rieul (89).

---

(88) Tous les renseignements sur Paul Charmolüe, hermite, et ses frères chanoines ainsi que sur Pierre Charmolüe, ont été puisés dans le *Bulletin de la Commission Archéologique de Senlis*, années 1895-1896. Ce bulletin publiait une étude sur Pierre Seguin, ligueur, reclus et écrivain (1558-1636) d'après les documents qui étaient alors entre les mains de la famille de Pontalba descendant de la famille Seguin et habitant encore vers 1960 dans les environs de Senlis.
Ces extraits du bulletin nous ont été communiqués par M. François Grandin de l'Eprevier.

(89) Raoul aurait été dénoncé par son beau-frère (?) Jean Greffin, écuyer, seigneur de Duny, lieutenant particulier au bailliage de Senlis, comme huguenot. « *Le samedi, quinzième jour d'aoust 1562, vers six heures du soir, à l'issue du salut dit en la cathédrale, fut apporté, par l'exécuteur de haute justice de Paris, la tête de M^e^ Jean Greffin qui fut fixée à une potence* ».

X.7. — Jean CHARMOLÜE, frère du précédent, était licencié ès lois et avocat à Compiègne. Comme on le voit dans les comptes de la ville, en 1585, il va à Paris pour s'occuper des affaires de la cité en tant qu'avocat et, par mandement du 17 septembre de cette même année, son frère, Jehan, receveur des deniers communaux, lui donne pour ses frais la somme de dix-neuf livres quatre sols parisis (Archives de la ville de Compiègne, extrait d'un registre en papier couvert en parchemin, contenant 154 feuillets, étant le compte rendu du 23 mars 1587, « *par devant Nicolas Desprez, lieutenant civil et criminel à Compiègne, de Mr le Bailly de Senlis en la personne de honorable homme M^e Jehan Seroux et Guillaume Le Féron, avocat et procureur du Roy, M^e Raoul Paillot, conseiller, M^e Jehan Brugniart et Jehan de Sacy, à présent gouverneurs M^e Jehan Le Caron, prévost forrain, M^e Claude Crongnier et Gilles Poulletier, M^e Claude Crin, anciens gouverneurs, M^e Raoul Vivenel, controleur, M^e Jehan Coffin, avocat, Claude Picard, procureur, et Isaac Poulliet sergent desdits gouverneurs de ladite ville et autres habitants de ladite ville appelés et convoqués au son de la cloche par M^e Jehan Charmolüe, receveur des deniers communaux de ladite ville pour quatre ans commençant au jour de la Saint-Jean Baptiste 1582 et finissant à pareil jour 1586.* » (Folio 128.)

Jean Charmolüe avait été élu échevin en 1567 avec Pierre Crin et Raoul Thibault. Cette même année, ils eurent l'honneur de recevoir en leur ville, le roi Charles IX, « *Le 24 Juillet, Sa Majesté arriva à la Porte de Pierrefonds, escorté de la jeunesse qui avait été au-devant d'elle en très belle ordonnance. Les officiers du corps de ville et ceux du bailliage, avec l'état major, tous à cheval, l'y attendaient. Le lieutenant général Le Féron lui adressa une harangue comme il l'avait fait au Roi Henri II, et Antoine de Foucault faisant les fonctions de gouverneur de la ville. Le poêle, en satin violet, parsemé de fleurs de lys d'or, portant sur chaque pente deux colombes qui étaient les devises du Roi, fut porté par les deux premiers échevins. Nous ne parlons pas de la marche, c'était la même qui avait été observée à l'entrée du Roi, son père; mais les spectacles étaient différents. Celui du théatre de la Porte de Pierrefonds offrait en personnages la Loyauté, accompagnée de la Religion et de l'Obéissance. C'était trois jeunes filles. La première présenta au Roi le tableau de la ville de Compiègne, en prononçant ces vers :*

> « *Roi des Français, des Gaules le monarque,*
> *Reçois ici de ta ville la marque*
> *De loyauté; autant ou plus ornée*
> *Que d'obéir à toy abandonnée* ».

« *Sur le théatre placé à l'hostellerie du Plat d'Etain, était élevé un portique orné de peintures et des armes du Roi au milieu. L'on y avait placé les statues de la Justice, de la Piété et de la Paix* ».

« *Le spectacle de la place aux Changes avait pour objet Jules César et Charles-le-Chauve. Le premier paraissait dans son char donnant des ordres pour bâtir la tour qui portait son nom, et Charles-le-Chauve faisait exécuter le plan qu'il avait conçu de fermer de murs la ville de Compiègne.* » (J. VATOUT, « *Le Château de Compiègne* », p. 257 et suiv., édit. 1852.)

« *La ville de Compiègne devait être témoin d'une cérémonie plus brillante encore peut-être, en 1570, si le mauvais temps n'avait fait changer les dispositions prises pour le mariage de Charles IX avec Elisabeth d'Autriche. La cérémonie devait avoir lieu à Compiègne :* « *On travaillait en conséquence à une galerie depuis le palais* « *jusqu'à l'église de Saint-Corneille, passant par la grande rue de Saint-Pierre et*

« *par la rue des Pâtissiers. Pour subvenir aux dépenses, la ville avait vendu plusieurs* « *jardins situés hors du pont* ». *Les grandes pluies d'automne firent tout contre-commander; le Roi alla recevoir sa nouvelle épouse à Mézières, où le mariage fut célebré. On voulait épargner aux envoyés allemands la fatigue d'une plus longue route par les mauvais temps.* » (J. VATOUT, « *Le Château de Compiègne* », p. 259, édit. 1852.)
Jean Charmolüe participait, en temps qu'échevin, à ces cérémonies et à ces préparatifs qui avaient été entrepris pour rien.
Il avait épousé Nicole Deblois dont il eut deux filles, Anne et Barbe; elles vivaient en 1634 mais étaient encore demoiselles. Il est probable que leurs parents étaient morts depuis un certain temps; en tout cas, ils l'étaient en cette année 1634.

X.8. — Antoine CHARMOLÜE, son frère, né en 1540, était licencié ès lois et également avocat à Compiègne.
Il a épousé Jeanne Alart.
En 1580, il possédait un jardin à Compiègne où il avait fait construire une maison, tenant à Me Wagnan d'Hervilly et donnant sur la rue d'Estrée. (Archives de la ville de Compiègne, compte rendu d'Isaac Fruant de 1580 à 1582.)
Comme son frère, il va à Paris pour s'occuper des procès et des affaires de la ville; en 1583, il y avait été, et pour couvrir ses frais, son frère cadet, Jehan, receveur des deniers communaux, lui donne à la fin de l'année trente-cinq livres sept sols sept deniers parisis « *suivant le mandement du 8 décembre 1583* ». En 1585, son frère, en tant que receveur de la ville, lui paye la somme de 22 livres tournois « *pour le remboursement de dix sols tournois de rente que lui devoit ladite ville à prendre sur le clos Bucquet et quatorze années et huit mois d'arréage suivant le mandement du 9 juing audit an (1585)* ». (Archives de la ville de Compiègne, extrait du compte rendu de Jehan Charmolüe, receveur des deniers communaux de 1582 à 1586, folios 123 et 130.) A la fin de l'année 1601, se voyant atteint d'une grave maladie, Antoine Charmolüe dicta ses dernières volontés le vendredi 16 novembre à 9 heures du soir; il désirait, entre autres, être enterré dans l'église des Cordeliers de Compiègne près de l'endroit où furent inhumés ses père et mère.
Il laisse à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas cent sols tournois « *pour une année de mes gages d'avocat dudit Hotel-Dieu eschue au jour de Saint-Rémy dernier* ». Il donne aussi deux écus sols en aumône aux pauvres de l'hôtel-Dieu. Il donne encore deux écus sols à la fabrique de Saint-Antoine, sa paroisse, deux écus au curé et un écu au vicaire « *afin que je puisse estre participant des pryères qui se font en ladite église* ». (Archives de Saint-Antoine, copié sur l'original en papier.)
Ce testament a été remis le vendredi 30 novembre de la même année à M. le curé de l'église Saint-Antoine, et resta, par la suite, aux archives de cette église.
Probablement qu'Antoine Charmolüe mourut peu de temps après cette date.
Sa femme, Jeanne Alart, vécut encore de nombreuses années. Le 11 janvier 1622, elle était présente lors du contrat de mariage de sa petite-fille, Suzanne Bontemps, qui épousait Alart Barbe.
Le vendredi 26 janvier 1624, s'étant rendu compte que sa fille, Barbe, qui se trouvait déjà veuve de son mari, Laurent Picard, avait été lésée par rapport à ses frères et sœurs dans les partages précédents, elle lui fit donation entre vifs d'une maison sise rue d'Estrées, comprenant deux corps de logis, caves, jardins, étables et tenant d'un côté à Simon Le Caron, lieutenant particulier à Compiègne, d'un autre côté à Pierre Cardon, d'un bout, par-devant sur la rue d'Estrées, et par-derrière à Me Jacques Bontemps, son gendre. Toutefois, il y avait une condition à cette donation :

Barbe devait laisser demeurer dans cette maison, sa sœur, Catherine, qui l'habitait avec son mari, Maximilien Laguier, sans lui demander de loyer durant toute sa vie (90).
Elle avait eu d'Antoine Charmolüe quatre enfants que nous allons voir :

XI.1. — Catherine CHARMOLÜE, fille des précédents, épousa Maximilien Laguier. Comme on vient de le voir, ils habitaient à Compiègne dans une maison sise rue d'Estrées. Elle était veuve le 26 février 1644 lorsqu'elle vendit à M^e^ Jehan Leduc, conseiller du roi et président au grenier à sel de Compiègne, cinquante verges de terre au terroir de Saint-Lazarre qui lui venaient de la succession de sa mère.
On ne lui connaît pas de descendance.

XI.2. — Nicolas CHARMOLÜE, son frère, était conseiller du roi et élu en l'élection de Noyon; il habitait à Offémont avec sa femme, Anne Delagrange. Cette dernière était veuve en premières noces de Laurent Le Caron, seigneur de la Tour d'Oisy, de qui elle avait eu René Le Caron, élu à Compiègne, et Claude Le Caron, élu à Crépy. Elle eut encore deux autres enfants de Nicolas Charmolüe.
Ce dernier, se sentant, sans doute, malade, fit donation à son fils, Nicolas, de son état et office de conseiller du roi et élu en l'élection de Noyon, devant Fourmentin et Copin, notaires royaux à Compiègne, le vendredi 16 novembre 1635. De plus il lui donnait une partie du fief de Bérougne sis à Drelincourt et les environs; ce fief était en indivision entre Nicolas Charmolüe, M^e^ Honorat Allart, Charles Crin et René Leclerc, laboureur; ces terres lui rapportaient 16 mines de blé, mesure de Noyon; il recevait également neuf mines de grain de ses terres situées dans les faubourgs de Compiègne et dix mines et demie de blé des terres d'Offémont et de Saint-Crépin. Son fils était à ce moment-là étudiant à l'université de Paris. Nicolas Charmolüe est mort deux jours après avoir dicté son testament, le 18 novembre 1635.
Le 23 juillet 1636, sa femme fit don au couvent des Cordeliers de Compiègne où avait été inhumé son mari, de la somme de cent cinquante livres tournois. Cette somme fut remise au couvent en présence de Le Caron et Bourguignon, notaires royaux, à César Le Féron, conseiller du roi, lieutenant de la maréchaussée de l'Ile-de-France établie à Compiègne et syndic de ce couvent, à charge d'une « *haute messe à la chapelle de Notre-Dame de Conception avec le* de Profundis *et oraison accoutumée sur la fosse dudit défunt (son mari) par chacun an et toujours à pareil jour de son décès qui fut le dix huitième de novembre 1635.* »
Elle vécut encore une quinzaine d'années et mourut à Compiègne, où elle était venue habiter depuis la mort de son mari, le 1^er^ octobre 1650.
Elle avait eu de Nicolas Charmolüe, les deux enfants suivants :

XII.1. — Cristine CHARMOLÜE qui épousa Adrien Lévesque (91).

XII.2. — Nicolas CHARMOLÜE qui a été, comme on l'a dit plus haut, étudiant à l'Université de Paris. Il vivait encore en 1681, mais on ne lui connaît pas d'alliance.

---

(90) Armoiries des Alart : d'or au chevron de sable accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une tête de maure.

(91) Armoiries des Lévesque : d'or à trois bandes de gueules.

XI.3. — Marguerite CHARMOLÜE, troisième enfant d'Antoine Charmolüe et de Jeanne Alart, épousa Jacques Bontemps, greffier héréditaire du bailliage de Compiègne. Elle a eu les deux enfants suivants :

XII.1. — Guillaume BONTEMPS qui épousa Cristine Le Caron (92).

XII.2. — Suzanne BONTEMPS qui se maria avec Alart Barbe, prévôt royal de Rémy, Gournay et Moyenneville, et procureur ès sièges royaux de Compiègne, en 1622, par contrat passé le mardi 11 janvier, devant Bourguignon et Déjante, notaires royaux. Alart Barbe apportait à sa femme une maison appelée le Gros-Tournois en face de l'auditoire royal; c'est là qu'il habitait et il l'avait acquise des héritiers de Jehan Charmolüe et de sa femme. Il avait aussi la moitié d'une autre maison située près du gros clocher de Saint-Corneille où habitait Noël Motel, orfèvre à Compiègne, et qu'il avait acquise de Nicaise De Sacy.
Alart Barbe était le fils de Pierre Barbe, bourgeois et de Jeanne Devendosme.
On ne leur connaît pas de descendance.

XI.4. — Barbe CHARMOLÜE, dernière enfant d'Antoine Charmolüe et de Jeanne Alart, épousa Laurent Picard (93) qui était avocat et procureur à Compiègne. On ne connaît pas non plus leur descendance.

X.9. — Jehan CHARMOLÜE, dernier enfant de Laurent Charmolüe et de Marguerite Mengin était receveur commis des consignations de 1580 à 1582 puis receveur des deniers communaux de la ville de Compiègne de la Saint-Jean-Baptiste 1582 à la même date 1586.
Il fut élu échevin en 1571 avec Jean Coffin et Simon Louvet. En 1573 il est nommé par le roi gouverneur attourné et fut réélu le 30 mai 1574.
Pendant son administration les gouverneurs reçurent des lettres de Charles IX leur prescrivant de prendre les mesures nécessaires pour défendre la ville contre les protestants (mars 1574). Le 14 juillet, eut lieu l'arrivée du duc de Mayenne, se rendant à l'armée du roi, devant Amiens; il fut logé à l'hôtel du Barillet. Les attournés envoyèrent du linge pour les soldats blessés.
C'est le 16 août que fut volé un crucifix en or qui se trouvait dans le chœur de l'église Saint-Corneille, ainsi que le ciboire. Le voleur put être arrêté et fut condamné à être pendu après avoir fait amende honorable devant l'église. Il fut exécuté le lendemain.
Le 20 octobre, le cardinal Médicis, légat du pape, fait son entrée dans la ville, les attournés vont au-devant de lui et c'est Jehan Charmolüe qui souhaite la bienvenue; il est logé chez M^e^ Jean Seroux.
Cette même année, les attournés firent dorer et argenter les trois picantins de l'horloge « *avec une grande armoirie impériale, celle du Dauphin, un chapeau de triomphe et deux armoiries de la ville, et firent placer deux gargouilles à l'Hotel de Ville. En*

---

(92) Armoiries des Le Caron : d'azur à trois besans d'or, deux et un, au chef d'argent chargé d'un fretté de sable de six pièces.
Supports : deux cupidons ailés.
Cimier : un lion naissant du casque.

(93) Armoiries des Picard : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux gerbes de blé de même et en pointe d'une croix de malte d'argent.

1571, au cours du premier mandat de Jehan Charmolüe, comme échevin, et pendant un séjour de Charles IX à Compiègne, il s'était passé « *un fait extraordinaire* « *dont l'authenticité paraît avérée.* ». Au mois de novembre, « *on prit dans la forêt de Cuise un homme qui avait été nourri par les loups. Velu comme un loup, il hurlait de même, marchait sur ses mains et sur ses pieds; il devançait les chevaux à la course, étranglait les chiens, les déchirait et les mangeait. Il paraissait disposé à exercer le même traitement sur les hommes qui le saisirent, mais on l'enchaîna, et on le conduisit devant le Roi* », (Théâtre de l'Europe.) « *Quelles réflexions, dit D. Carlier, ne fournit pas cette découverte, sur le danger du mauvais exemple et de sociétés pernicieuses!* » (« *Histoire du Duché de Valois* ».) Une chronique dit que « *Charles IX fit raser ce féroce Romulus et le confina dans un cloître.* » (J. VATOUT, « *Le Château de Compiègne* », p. 260, édit. 1852.)

Comme receveur des deniers de la ville, Jehan Charmolüe présenta son compte de gestion de 1582 à 1586, approuvé par les attournés. Parmi les dépenses, figure la taille levée pour subvenir aux frais occasionnés par le siège de Noyon. La ville avait envoyé de l'artillerie et des munitions de guerre, comme Noyon l'avait fait pour Compiègne en 1423.

Jehan Charmolüe avait fait des avances en argent pour subvenir aux besoins des troupes royales; il s'était associé avec plusieurs membres de sa famille, entre autres avec Gilles, son frère, et Jacques Charmolüe. Pour le rembourser de ses avances, un arrêt du 14 mars 1597 attribue à Jehan Charmolüe une somme de 10 962 écus qui lui était due pour la fourniture faite aux armées, et un assignat de quinze écus fut alloué au caporal Garnier et au soldat Jean Puisard pour avoir escorté, de Paris à Compiègne, un bateau de poudre destiné à l'armée.

C'est encore pour régler le remboursement des avances faites qu'un mandat de quinze cent soixante écus fut attribué à Marguerite Le Caron, pour fournitures faites par son défunt mari, Gilles Charmolüe, fils aîné de Jehan.

Pour se procurer de l'argent, le roi Henri IV ordonna, par arrêt du Conseil du 28 décembre 1597, la levée dans les élections de Paris, Compiègne, Senlis, Soissons, Clermont et Crépy, d'une somme de 14 452 écus 45 sols, due à Jehan Charmolüe et à ses associés pour fournitures faites aux troupes royales.

La continuation de cette levée d'impôts fut ordonnée le 2 décembre 1599, pour parvenir à éteindre la dette du roi à cause de nouvelles fournitures faites à l'armée étant alors devant la ville de Laon. (E. COËT, « *Le Progrès de l'Oise* », n° 18 du samedi 3 mars 1894.) Pour pouvoir prêter ou, du moins, avancer ainsi de l'argent au roi, il fallait que Jehan Charmolüe soit assez fortuné. Effectivement, il l'était et avait de bons revenus.

Il était l'un des huit barons fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille. En effet, il avait acquis, le 17 mai 1578, la moitié du fief de l'Exemption, dit d'Henry Aucher. Ce fief consistait en un hôtel rue Saint-Pierre dont relevaient plusieurs maisons voisines. On l'appelait communément d'Henry Aucher parce qu'il s'était conservé longtemps dans la famille des Aucher et qu'Henry Aucher le possédait lorsqu'on donna à la Chambre des comptes, en 1383, le dénombrement de tout le revenu temporel de l'abbaye de Saint-Corneille. Dans les anciens titres de foi et hommage, il est nommé le fief de l'Exemption parce qu'il était exempt de payer les droits de forage, rouage et veautrage que les autres maisons devaient à Saint-Corneille. Cette moitié de fief avait été saisie et décrétée le 29 mars 1571 à la requête de Barbe Le Haste, seconde femme de Raoul Langlois, receveur des deniers communaux de la ville de Compiègne, au nom et comme tutrice des enfants mineurs qu'elle

avait de lui. sur Jacques Langlois son neveu, à qui cette moitié était échue comme curateur à la succession vacante dudit feu Raoul Langlois, son oncle. (Louis DE GAYA, « *Les huit barons ou fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille* », p. 146, 147, 157, 158, édit. 1686.)

De plus, Jehan Charmolüe acquit de Simon de Pan, la moitié du fief dit de Jean Héron, consistant en une maison sise à Compiègne dans la rue Saint-Pierre, tenant d'un côté au fief de l'Exemption et de l'autre à l'hôtel de l'Estœuf-d'Argent, et exempte des mêmes droits à la réserve de la haute, moyenne et basse justice; cette moitié était échue à Simon de Pan comme héritier de Jean de Pan et de Gillon Thibault, sa femme; cette dernière était héritière de Raoul Thibault, son père, qui en fit les foi et hommage devant Pierre Morel, bailly général de Saint-Corneille, le 21 décembre 1509. (Louis DE GAYA, *id.*, p. 167 à 172.)

Après la mort de Jehan Charmolüe, ces deux demi-fiefs vinrent en héritage à son fils aîné, Gilles, qui en disposa en faveur de sa fille aînée, Radegonde.

Il possédait aussi une maison au Donjon tenant d'un côté à Nicolas Constant et d'un autre côté à Cosme Oudart. (Archives de la ville de Compiègne, extrait du compte rendu de Jehan Charmolüe, receveur des deniers communaux de 1582 à 1586, folio 12.)

Il possédait encore deux mines de terre ayant appartenu à Georges Lerèche, à la Croisette; il devait, pour cela, à la ferme de Venette trois sols huit deniers parisis qu'il paie en 1599. (Archives du château de Venette, 9 août 1599, art. 27.)

Comme on le voit dans la transaction passée entre lui et Nicolas Depronnay au sujet de servitudes respectives, le 4 juillet 1605, devant Roch Bourguignon, il possédait un grand cellier qui faisait partie d'une maison de la rue des Domeliers comme l'ayant hérité de son père.

Jehan Charmolüe avait épousé Perrette Réaulté (94).

C'est le jeudi 5 mai 1611, qu'avec le consentement de sa femme, il fit don, devant Duchesnay et Bourguignon, notaires royaux, d'un vaste terrain, maison, étable, entourés de murs, situés en dehors de la ville dans le faubourg Saint-Germain et derrière l'hôpital, aux Capucins pour y construire un couvent. La première pierre fut posée en 1662 par Louis de Crevant-Humières, gouverneur de la ville, assisté des attournés.

Perrette Réaulté est décédée en janvier 1618 et Jehan Charmolüe fit, à ce moment-là, les partages entre ses enfants, le 21 mars suivant, devant Roch Bourguignon, notaire royal à Compiègne.

Lui-même ne survécut pas longtemps à sa femme, et il est probablement mort entre le 1er mai suivant, date à laquelle il procéda à la liquidation de ses biens, et le 27 juin de la même année, comme l'indique la procuration de Raoul Delaporte à Radegonde Poulletier, petite-fille de Jehan Charmolüe, dans laquelle on voit qu'il est défunt à ce moment-là.

Sa succession fut partagée définitivement entre ses enfants par des jugements du 24 octobre, 3 novembre 1625 et du 8 juillet et 15 juillet 1626, devant Jacques Degrand et Albert Bocheron, avocat, et Arnoult Delacroix, procureur.

Il avait eu les sept enfants que nous allons voir maintenant avec leurs descendants.

---

(94) Armoiries des Réaulté : de sable à trois épées d'argent arrangées et posées en pal garni d'or.

XI.1. — Gilles CHARMOLÜE, l'aîné, était receveur du taillon, comme son père. Il épousa, en premières noces, en 1580, par contrat passé le dimanche 4 décembre de cette année-là devant Simon Louvet et Martin Lévesque, notaires royaux à Compiègne, Suzanne Poulletier, fille de Gilles Poulletier, tabellion et l'un des gouverneurs de cette ville, et de Florence de Bugnie.

Gilles reçut, en dot, l'office de receveur du taillon et son père l'a fait pourvoir à ses dépens tant pour le quart denier donné au roi que pour les frais du festin, ce qui lui coûta alors 1 500 livres tournois. Il reçut également la somme de 900 livres tournois et la moitié du droit appartenant à son père, à l'encontre de Gilles Poulletier, au terroir de Nouveron, qu'il avait acquis avec Poulletier de son frère, Gilles, demeurant à Senlis; ce droit a été revendu et racheté plus tard par Marguerite Le Caron moyennant la somme de 1 100 livres tournois.

Gilles perdit sa femme sans doute peu de temps après.

Il se remaria alors avec Marguerite Le Caron, fille de M^e^ Anne Le Caron, conseiller du roi et élu en l'élection de Compiègne, et de Loise Debras. Cette dernière était veuve probablement depuis quelque temps lors de l'accord passé devant Thibault et Bourguignon, notaires royaux à Compiègne, entre Marguerite Le Caron qui était à ce moment-là veuve de Gilles Charmolüe, et ses deux sœurs, Régnée mariée à Jacques Charmolüe, conseiller du roi, maître particulier des Eaux et Forêts de Laigue, que nous rencontrerons plus loin, et Jeanne Le Caron mariée à Loys Delagrange, conseiller du roi, élu et grenetier au magasin à sel de Crépy où il demeurait. Il s'agissait, dans cet accord, du mardi 15 avril 1615, de partager les biens laissés par M^e^ Anne Le Caron; il possédait, entre autres, des terres, bois et vignes à la Bruyère, au Meulx et à Clairoix, il avait des droits au fief des dîmes qui lui étaient échus de la succession de son père M^e^ Martin Le Caron, seigneur de la Tour d'Oisy et président en l'élection de Compiègne; il avait également des droits sur le fief des Jonquières dépendant de l'abbaye de la Victoire, sise à Chevrières; il possédait encore la seigneurie de Couldun et le fief du Précy.

Gilles Charmolüe, si l'on en croit M. E. Coët (dans le « *Progrès de l'Oise* », n° 19 du mercredi 7 mars 1894), serait mort avant 1603, sa seconde femme étant veuve à cette époque. D'autre part, M. E. Coët (dans le « *Progrès de l'Oise* » n° 18 du samedi 3 mars 1894) indique que le même « *Gilles Charmolüe avait acheté, par contrat passé en 1610, à Marguerite Ventadour, veuve de Montmorency, la terre et seigneurie de Cuise-la-Motte avec tous ses droits, qu'il donna, en 1670, à Nicolas Pasquier, son gendre. Cette seigneurie passa, en 1691, en la possession de Joseph Le Féron, maître des Eeaux et Forêts de Cuise, et resta dans la famille.* »

Il s'agit bien pourtant du même Gilles Charmolüe puisque, effectivement, son gendre était Nicolas Pasquier, qui avait épousé Radegonde Charmolüe, fille de Gilles, et veuve de César Le Féron.

Il se pourrait, alors, qu'il y ait une erreur de lecture et que ce soit tout simplement sa veuve qui ait fait cet achat.

Quoi qu'il en soit, voici ce que nous dit encore M. E. Coët à propos du défunt Gilles Charmolüe et de sa veuve : « *Il avait épousé Marguerite Le Caron qui, devenue veuve, intenta un procès à Florence de Bugnie, veuve de Gilles Poulletier (beau-père et belle-mère de Gilles Charmolüe) et à ses héritiers; déboutée de sa demande par une sentence du 15 mars 1603, elle forma appel à ce jugement.* » Dans un factum, l'affaire est ainsi exposée : « *L'appelante est veuve de Gilles Charmolüe, lequel avait été associé pour une vingt-et-unième partie dans l'achat et le débit des bois appelés : la Garde-Boudrelot, dans la forêt de Compiègne. Jehan Charmolüe, père de Gilles,*

et défunt Gilles Poulletier, furent associés pendant vingt-cinq ans dans tous les marchés faits au nom d'un seul, par l'un ou l'autre des associés, l'association n'étant que verbale. Bien que Poulletier eut été seul associé traitant avec l'adjudicataire des bois, il avait toujours considéré Charmolüe, l'aîné, comme son associé dans la part des bois qu'il avait acheté ».

« *Les associés étaient Gilles Charmolüe, Arthus Poulletier et un nommé Menand, pour une septième partie, laquelle se divisait en trois. Les défunts avaient, en juillet 1595, arrêté un compte concernant l'exploitation des bois.* »

« *En résumé, la veuve de Gilles Charmolüe se plaint que dans le règlement des comptes, le sieur Poulletier la fait figurer pour un tiers dans les dettes de la société, alors qu'elle ne devrait y figurer que pour un vingt-et-unième; c'est contre cette tromperie de défunt Poulletier que s'élève Marguerite Le Caron. Nous ne connaissons pas l'issue de ce procès.* »

Effectivement, Gilles Charmolüe était mort avant 1603 et même avant 1602. En effet, en cette année 1602, Marguerite Le Caron, « *veuve de M^e^ Gilles Charmolüe* », possédait au lieu des héritiers de Gérard Brugniart, huit mines de terre au terroir de Royallieu tenant d'un côté et d'un bout aux héritiers de Nicaise Coffin. (Archives de Venette, cœuilleret de 1602, art. 27.)

Le lundi 10 février 1607, elle donne, devant Loisel et Bourguignon, notaires royaux, la somme de quatre cent quatre-vingts livres « *en remboursement de trente-huit livres six sols huit deniers tournois de rente constituée et vendue par Pierre Poulletier, marchand, et M^e^ Pierre Charmolüe, élu, au profit dudit défunt Hélie Féné (deuxième mari de Méline Charmolüe) selon qu'il est au long porté au contrat de ce passé sous les sceaux royaux de Compiègne le vingt neuf octobre mil cinq cent soixante et un; avec la somme de quarante neuf livres six sols pour les arréages de ladite rente échus depuis le huitième octobre mil six cent cinq jusques à huit et dix sols pour les frais de lettre dont elle s'est tenue pour contente et bien payée; en acquitté et quitte ladite Le Caron et tous autres, et en ce faisant ladite rente n'aura plus de cours à l'avenir. Et ladite Le Caron a déclaré que le présent remboursement est par elle fait ensuite des contrats de vendition qui lui ont été faits par Raoul Poulletier, l'aîné, Raoul Poulletier, le jeune, Antoine ..., l'aîné, Marie Poulletier, sa femme, Laurent Labbé et Cristine Poulletier, sa femme, du total d'une maison et lieux se consistante en deux corps d'hotel tant devant que derrière séant à Compiègne, appelé la Toison d'Or; datés du vingtième d'octobre mil six cent six, huitième janvier et dix février mil six cent sept.* »

Marguerite Le Caron vécut encore longtemps sans se remarier, et vivait encore en 1633 (95). Elle est décédée le 26 mars 1639.

Ils avaient eu les deux filles suivantes :

XII.1. — Charlotte CHARMOLÜE qui épousa Pierre de Billy (96), écuyer, héraut d'armes du roi, maître verdier et garde-marteau en la maîtrise des Eaux et Forêts de Compiègne.

Il était décédé avant 1631, laissant les trois enfants suivants :

---

(95) Elle habitait, en 1627, Tour Saint-Pierre (« *La population de Compiègne en 1627* », tome IV de la Société historique de Compiègne, p. 251, par le Comte DE MARSY).

(96) Armoiries des de Billy : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tête de bélier, le tout de même.

XIII.1. — René DE BILLY, écuyer, héraut d'armes de France au titre de Guyenne, a épousé Anne de Navarre. On ne connaît pas sa descendance. Il est mort assez jeune.

XIII.2. — Marguerite DE BILLY, qui a épousé François Dareine, écuyer, seigneur de Raune, Hémart et d'Houheval, conseiller du roi, secrétaire de sa Majesté, maison, couronne de France et de ses finances. Leur descendance est ignorée.

XIII.3. — Radegonde DE BILLY a épousé Jacques Le Féron, chevalier, seigneur de l'Hermite dans la forêt de Compiègne. Il était le fils d'Auguste Le Féron, premier du nom, écuyer, seigneur de Travail, des fiefs de Wez, près de Coudun, et de Doublet dans Compiègne, né dans cette ville le mardi 12 juin 1573 à 9 heures du matin et décédé le 4 décembre 1645. Il avait épousé le 9 avril 1602 en l'église paroissiale de Saint-Antoine, Antoinette Le Caron, fille de Jean Le Caron, prévôt forain de la ville de Compiègne et maître des requêtes de Madame, sœur unique du feu roi, et de Jeanne Le Fébure. Antoinette Le Caron était sœur de Marguerite, mariée à Gilles Charmolüe, receveur de la taille.

Jacques Le Féron est né à Compiègne le 20 juillet 1611 et il a été baptisé en l'église paroissiale de Saint-Antoine le 24 du même mois.

Il est qualifié d'écuyer et commissaire ordinaire d'artillerie dans une commission qu'il avait obtenue au sujet de l'imposition au rôle des tailles de Compiègne à laquelle il avait été taxé pour l'année 1636, conjointement avec Auguste Le Féron, son père; il fut effectivement rayé des rôles.

En 1640, il fut reçu, à l'entrée du quartier d'hiver, homme d'armes de la compagnie des gendarmes de Monsieur, le duc d'Orléans, frère unique du roi, suivant le certificat donné à Montargis, lieu de la garnison, le 2 janvier 1641, par le baron de Rarai, capitaine sous-lieutenant de cette compagnie.

Il fut fait prisonnier à la bataille de Sedan pendant la campagne de 1641.

Il fit, en la même qualité, les campagnes des années suivantes 1642 et 1643, suivant un certificat donné au camp de Tilly le 13 août 1643 par le duc d'Angoulême, pair de France et lieutenant-général de l'armée du roi.

Il était conseiller du roi et maître particulier alternatif et triennal des Eaux et Forêts de Compiègne, lieutenant particulier, assesseur, et criminel, et premier conseiller en la maîtrise des Eaux et Forêts de Compiègne. Il en avait suspendu les fonctions pour servir à l'armée, bien qu'à cause de ces charges, il en eut été exempté, ainsi que des taxes auxquelles il avait été imposé pour l'année 1639. Il fut pareillement déchargé des sommes auxquelles il avait été imposé pour les taxes de ban et arrière-ban, pour l'année 1640, par jugement rendu par Nicolas Fraguier, trésorier de France, pour l'année 1641, par sentence rendue du bureau des trésoriers de France, le 10 mars de cette année-là, et pour l'année 1642 par un autre jugement rendu au même bureau le 29 mars.

Il fut encore déchargé des sommes auxquelles il avait été imposé au rôle des tailles de l'hôtel de ville de Compiègne, pour l'année 1643, conjointement avec son père, par jugement rendu à Paris le 5 décembre, par M. de Montescot, intendant de Paris et commissaire général pour l'assiette des tailles, qui les confirma en leur noblesse et comme tels, les renvoya exempts de ces taxes.

Il avait épousé Radegonde de Billy par contrat passé devant Claude Raoullet et son confrère, notaires royaux à Compiègne le 10 juin 1633. Son mariage fut célébré en l'église paroissiale et cathédrale de Soissons, le lendemain 11 juin. Radegonde de Billy mourut à Compiègne, de douleur de savoir son mari prisonnier de guerre,

le 13 décembre 1641. Elle fut inhumée en l'église paroissiale et royale de Saint-Jacques, au pied de la chapelle Saint-Jean, sépulture de la famille de son mari, ainsi qu'on pouvait le lire en 1769 sur une épitaphe attachée dans cette église à un pilier du chœur en face de la chapelle Saint-Jean. Cette épitaphe contenait entre autres, que par contrat passé de son vivant entre elle et son mari, devant notaire à Compiègne, ils avaient fait donation à cette église de 18 livres 15 sols de rente, pour la fondation à perpétuité de deux obits solennels qui seraient dits chaque année au jour de leur décès. Après la mort de sa femme, Jacques Le Féron accepta la garde-noble de ses enfants mineurs, par acte judiciairement rendu devant le bailly de Compiègne le 8 janvier 1642. Il fit un testament olographe le 5 août 1652, et décéda à Compiègne le 9 janvier 1653. Il fut inhumé dans l'église Saint-Jacques à côté de sa femme.

Il avait eu deux enfants : Florimonde, née le 2 janvier 1636, dont on ne sait rien, et Charles, premier du nom, qui épousa Marie Bouzier dont il eut Charles, deuxième du nom, né en 1664, et un autre garçon dont on ne connaît pas le prénom, puis se remaria avec Catherine Le Duc dont il eut Joseph, né en 1672, qui épousa Marie Geneviève Le Pelletier.

Nota. — Armoiries des Bouzier : d'azur à trois bandes de vair appointées.

Armoiries des Le Duc : d'or au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de gueules et en pointe d'un arbre de sinople.

Armoiries des Le Pelletier : d'azur à la fasce d'argent chargé d'un croissant de gueules, et accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe (*Généalogie Le Féron*, page 363 et suivantes).

XII.2. — Radegonde CHARMOLÜE, deuxième fille de Gilles Charmolüe, receveur de la taille, et de Marguerite Le Caron, sa seconde femme, a épousé César Le Féron, écuyer, seigneur de la Tour, Fontenoy et Braine. Il était le fils de Raoul Le Féron, troisième de nom, conseiller du roi et son procureur aux Eaux et Forêts de Compiègne, et d'Adrienne Charpentier, fille de Louis Charpentier, seigneur de Berri, en Soissonnais. Raoul Le Féron épousa en deuxièmes noces Antoinette Poulletier, fille d'Arthus Poulletier et de Jeanne Charmolüe, fille elle-même de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté.

La cousine germaine, par sa femme, de César Le Féron, était donc en même temps sa belle-mère, comme deuxième femme de son père.

César Le Féron fut conseiller du roi, lieutenant criminel de courte-robe du prévôt de nos seigneurs les maréchaux de France au Gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France à la résidence de Compiègne, et prévôt des maréchaux de Senlis.

Radegonde Charmolüe lui apporta par son contrat de mariage, le demi-fief de l'Exemption, dit d'Henri Aucher, et il devint ainsi l'un des huit barons fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille. Ce fief de l'Exemption avait été acquis par Jehan Charmolüe qui l'avait laissé à son fils aîné, Gilles. De plus, lorsque ce même Jehan Charmolüe procéda au partage de ses biens entre ses enfants, le quatrième lot échu à ses petites-filles, et filles de Gilles, Radegonde et Charlotte. Dans ce lot se trouvait le demi-fief dit de Jehan Héron. César Le Féron bénéficia donc de cet héritage supplémentaire. C'était le 15 juillet 1626.

Ces deux moitiés de fiefs n'avaient pas fini de changer de propriétaire. En effet, le 15 avril 1631, devant Antoine Le Caron et Roch Bourguignon, notaires royaux à Compiègne, César Le Féron et Radegonde Charmolüe, sa femme, et Charlotte Charmolüe, veuve de Pierre de Billy, firent donation de la moitié du fief dit de Jean Héron à René de Billy, et de la moitié du fief de l'Exemption à Louis Le Féron,

fils de César. Nous verrons plus loin à qui échurent, de nouveau, ces demi-fiefs. Après la mort de César Le Féron, Radegonde Charmolüe épousa en deuxièmes noces, Nicolas Pasquier, écuyer, seigneur de Vendelle (97). De ce second mariage, elle eut plusieurs enfants dont son mari fut nommé tuteur une fois veuf. On n'a pas de renseignements sur eux.

De son premier mariage, elle avait eu trois enfants que nous allons voir maintenant.

Nota. — Armoiries des Pasquier : d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, posées deux et une (*Généalogie Le Féron*, p. 102 à 105).

XIII.1. — Louis Le Féron, troisième du nom, fils aîné de César Le Féron, était écuyer, seigneur de la Tour, Fontenoi et Braine, et pour moitié des fiefs de l'Exemption et de Jean Héron, devenu par cette possession l'un des huit barons fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille, dont il était vassal ordinaire et fieffé militaire à cause de sa seigneurie de la Motte qui relevait, ainsi que les deux précédents de ladite abbaye.

On a pourtant vu, plus haut, que Louis Le Féron, n'avait eu de sa mère que le demi-fief de l'Exemption, le demi-fief de Jean Héron ayant été donné à René de Billy. Louis de Gaya nous confirme aussi que Louis Le Féron a possédé ce demi-fief de Jean Héron (*Les huit barons ou fieffés de l'abbaye royale de Saint-Corneille*, page 172, édit. 1686). Il est donc probable que René de Billy, dont on ne sait que peu de chose et qui n'a pas eu de descendant, est mort encore jeune, et ce demi-fief de Jean Héron est revenu à son cousin germain.

Louis Le Féron épousa Marthe Sublet.

Il fut nommé, en vertu d'une délibération de l'hôtel de ville de Compiègne du 13 décembre 1660, premier échevin, par brevet donné à Paris le 22 du même mois. Il est dénommé dans cette qualité dans plusieurs délibérations de l'hôtel de ville, et entre autres, dans celle du mercredi 15 juillet 1662, au sujet de la translation à l'hôpital général, de la messe qui se disait à Saint-Jean-le-Petit.

Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et succéda à son père dans les charges de conseiller du roi, lieutenant criminel de courte-robe des maréchaussées de l'Ile-de-France et prévôt des maréchaux de France à Senlis. Il mourut sans postérité en 1670. C'est Marguerite Le Féron, sa sœur que nous allons voir plus loin, qui hérita des demi-fiefs de l'Exemption et de Jean Héron.

Nota. — Sublet porte pour armes : d'azur à un pal bretessé d'or, maçonné de sable et chargé d'une vergette de même.

XIII.2. — Anne Le Féron, fille de César Le Féron et de Radegonde Charmolüe, épousa Me Evrard, écuyer, prévôt de courte-robe de l'Ile-de-France à la résidence de Compiègne.

De ce mariage est issu un garçon qui fut receveur général des Finances à Aubusson, et Marguerite qui épousa François Le Cauchoir, seigneur de Villahaye et Ploux et avocat au Parlement de Paris. On ignore s'ils ont eu postérité.

Nota. — Armoiries des Evrard : de gueules à une fasce ondée d'argent accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe.

Armoiries des Le Cauchoir : d'or à trois merlettes de sable, posées deux et une.

---

(97) Radegonde Charmolüe s'est remariée avec Nicolas Pasquier le 28 janvier 1653 en l'église Saint-Jacques, en présence de Gilles Charmolüe, père de Radegonde, et de Pierre Charmolüe.

fils de César. Nous verrons plus loin à qui échurent, de nouveau, ces demi-fiefs. Après la mort de César Le Féron, Radegonde Charmolüe épousa en deuxièmes noces, Nicolas Pasquier, écuyer, seigneur de Vendelle (97). De ce second mariage, elle eut plusieurs enfants dont son mari fut nommé tuteur une fois veuf. On n'a pas de renseignements sur eux.

De son premier mariage, elle avait eu trois enfants que nous allons voir maintenant.

Nota. — Armoiries des Pasquier : d'azur au chevron d'or accompagné de trois roses d'argent, posées deux et une (*Généalogie Le Féron*, p. 102 à 105).

XIII.1. — Louis Le Féron, troisième du nom, fils aîné de César Le Féron, était écuyer, seigneur de la Tour, Fontenoi et Braine, et pour moitié des fiefs de l'Exemption et de Jean Héron, devenu par cette possession l'un des huit barons fieffés de l'abbaye de Saint-Corneille, dont il était vassal ordinaire et fieffé militaire à cause de sa seigneurie de la Motte qui relevait, ainsi que les deux précédents de ladite abbaye.

On a pourtant vu, plus haut, que Louis Le Féron, n'avait eu de sa mère que le demi-fief de l'Exemption, le demi-fief de Jean Héron ayant été donné à René de Billy. Louis de Gaya nous confirme aussi que Louis Le Féron a possédé ce demi-fief de Jean Héron (*Les huit barons ou fieffés de l'abbaye royale de Saint-Corneille*, page 172, édit. 1686). Il est donc probable que René de Billy, dont on ne sait que peu de chose et qui n'a pas eu de descendant, est mort encore jeune, et ce demi-fief de Jean Héron est revenu à son cousin germain.

Louis Le Féron épousa Marthe Sublet.

Il fut nommé, en vertu d'une délibération de l'hôtel de ville de Compiègne du 13 décembre 1660, premier échevin, par brevet donné à Paris le 22 du même mois. Il est dénommé dans cette qualité dans plusieurs délibérations de l'hôtel de ville, et entre autres, dans celle du mercredi 15 juillet 1662, au sujet de la translation à l'hôpital général, de la messe qui se disait à Saint-Jean-le-Petit.

Il était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et succéda à son père dans les charges de conseiller du roi, lieutenant criminel de courte-robe des maréchaussées de l'Ile-de-France et prévôt des maréchaux de France à Senlis. Il mourut sans postérité en 1670. C'est Marguerite Le Féron, sa sœur que nous allons voir plus loin, qui hérita des demi-fiefs de l'Exemption et de Jean Héron.

Nota. — Sublet porte pour armes : d'azur à un pal bretessé d'or, maçonné de sable et chargé d'une vergette de même.

XIII.2. — Anne Le Féron, fille de César Le Féron et de Radegonde Charmolüe, épousa M^e^ Evrard, écuyer, prévôt de courte-robe de l'Ile-de-France à la résidence de Compiègne.

De ce mariage est issu un garçon qui fut receveur général des Finances à Aubusson, et Marguerite qui épousa François Le Cauchoir, seigneur de Villahaye et Ploux et avocat au Parlement de Paris. On ignore s'ils ont eu postérité.

Nota. — Armoiries des Evrard : de gueules à une fasce ondée d'argent accompagnée de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe.

Armoiries des Le Cauchoir : d'or à trois merlettes de sable, posées deux et une.

---

(97) Radegonde Charmolüe s'est remariée avec Nicolas Pasquier le 28 janvier 1653 en l'église Saint-Jacques, en présence de Gilles Charmolüe, père de Radegonde, et de Pierre Charmolüe.

XIII.3. — Marguerite LE FÉRON, troisième enfant de César Le Féron et de Radegonde Charmolüe, a épousé en premières noces René de Brouilly, écuyer. Elle en était veuve en 1653 et se trouvait tutrice des enfants qu'il lui avait laissés en bas âge. L'un de ces enfants fut chanoine de Noyon, et l'autre, une fille, épousa M. de Salisbray, écuyer, demeurant à Abbeville.

Elle se remaria, par contrat passé le 18 mars 1653, avec Henri d'Alets, chevalier, seigneur d'Holnon, de Cobet, de Janville, de Taille-Fontaine et autres lieux, capitaine de cavalerie par commission du roi du 15 juillet 1646, fait sergent de bataille le 13 mai 1651. Il obtint du roi, le 13 janvier 1653, un brevet de 2 000 livres de pension, dans lequel il est qualifié commandant le régiment de cavalerie du marquis d'Humières. Il est qualifié dans son contrat de mariage de maréchal de bataille et de premier capitaine et major du même régiment.

Il était le fils de François d'Alets de Corbet, lieutenant du roi au gouvernement de Saint-Quentin et dénommé, ainsi que ses enfants dans « *L'histoire des grands officiers de la Couronne*, » tome VIII, page 622, et dans le « *Nobiliaire de Tourraine* » par L'HERMITE SOULIER, édit. de 1665, pages 34 et 35.

Sa mère était Jeanne de Mailly, fille de Charles de Mailly, seigneur de Fontaine, sénéchal du Vermandois, et de Catherine de Crécy.

Henri d'Alets devint, du chef de sa femme, par la mort de Louis Le Féron, son beau-frère, seigneur de la Tour, Fontenoy et Braine, et du fief militaire de la Motte, ainsi que pour moitié des fiefs de l'Exemption et de Jean Héron. Il se présenta en la justice royale de Saint-Corneille pour en faire les foi et hommage et en donner le dénombrement, le vendredi 23 juin 1679.

Il fut maintenu, lui et sa postérité, dans le titre de noble et d'écuyer, par arrêt contradictoire du Conseil d'Etat du roi le 12 janvier 1668, et dénommé comme tel et originaire d'Irlande.

Il vendit, conjointement avec Marguerite Le Féron, sa femme, avant le 22 octobre 1683, la terre et seigneurie d'Holnon. Il mourut, avant 1688, à Noyon où il demeurait habituellement. En effet, sa veuve, le 14 avril 1688 vendit, devant Constant, notaire à Compiègne, les moitiés des fiefs de l'Exemption et de Jean Héron à Pierre Jacques Charmolüe, greffier de l'abbaye de Saint-Corneille. Ainsi ces deux demi-fiefs revenaient dans la famille Charmolüe presque soixante ans après la donation de Radegonde et Charlotte Charmolüe. Nous verrons, plus loin, lorsque nous rencontrerons Pierre Jacques Charmolüe et ses descendants, ce qu'il advint de ces deux demi-fiefs.

Marguerite Le Féron mourut vers 1713. Elle avait eu de son second mariage trois enfants : Louis d'Alets, qui épousa Alexandrine-Norbertine de Harchier, d'où descendance, François d'Alets qui épousa Marguerite Cousturier et Anne-Thérèse d'Alets qui se maria à Louis Dennet. (*Généalogie Le Féron*, pages 105 à 118.)

Nota. — Armoiries des De Brouilly : d'argent à un lion de sinople armé, lampassé et couronné de gueules. Supports : deux centaures au naturel, couronnés de feuilles de lierre de sinople, tenant sur l'épaule une massue d'or.
Cimier : un centaure pareil.

Armoiries des D'Alets : d'argent à une fasce de gueules, accompagnée de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.

Armoiries des De Mailly : d'or à trois maillets de sinople, posées deux et un.

Armoiries des Cousturiers : de gueules à un arbre d'or, un croissant d'argent contourné et qui touche le pied de la racine de l'arbre; au chef cousu d'azur chargé de deux étoiles d'argent et une nuée de même en portion de cercle brochante sur la séparation du chef et du champ de l'écu.

Nous retrouvons maintenant une autre enfant de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté.

XI.2. — Charlotte CHARMOLÜE, qui épousa Daniel Boucher en 1577; elle reçut en dot, par son contrat du mois de juin, la somme de 1 500 livres tournois, plus deux muids de blé de rente annuelle; son installation et les divers repas du mariage ont coûté 1 200 livres. Daniel Boucher était mort lors des partages de 1618.
Sa veuve vécut encore de nombreuses années. Le 3 janvier 1622, elle vendait, devant Bourguignon et Déjante, notaires à Compiègne, la sixième partie d'un demi-tiers au total de toutes les terres défrichées de la forêt de Saint-Pierre-de-Rethonde qui lui venaient de la succession de son père, à M^e^ Antoine Desermoise, chevalier, seigneur de Villerseau, enseigne de la compagnie de gendarmes de Mgr de Duc de Longueville, demeurant à Rethonde.
Elle vivait encore en 1625 lorsqu'elle vendit, en compagnie de ses frères, sœurs, neveux, devant Crin et Déjante, notaires à Compiègne, la somme de cent-douze livres tournois dix sols de rente annuelle et perpétuelle à M^e^ Raoul Lévesque, chanoine de la cathédrale de Noyon. Cet acte est du 23 juin 1625. L'argent ainsi constitué devait être employé à poursuivre un procès que les héritiers de Jehan Charmolüe avaient engagé contre la communauté de la ville de Compiègne.
Charlotte a eu deux enfants de Daniel Boucher :

XII.1. — Marguerite BOUCHER, qui avait épousé en 1596 Emmanuel de Billy, marchand à Compiègne, nommé gouverneur attourné en 1629 avec Jean Brugniart, élu, et Noël Charmolüe, receveur du taillon à Compiègne. Leur contrat de mariage est du 8 février 1596; Marguerite recevait en dot, de son grand-père, Jehan Charmolüe, la somme de 1 200 livres tournois, plus cent livres de rente annuelle. Elle était morte lors des partages de 1618.
On ne leur connaît pas de descendance.

XII.2. — Suzanne BOUCHER, sa sœur, épousa Pierre Baudet en 1598, suivant leur contrat de mariage du 2 octobre de cette même année; elle recevait en dot, de son grand-père, la somme de 1 800 livres tournois, cent livres de rente annuelle et deux muids de grain de rente en plus.
Leur descendance est ignorée.

XI.3. — Jeanne CHARMOLÜE, autre fille de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté, a épousé, en 1583, Arthus Poulletier, fils de Gilles Poulletier, tabellion à Compiègne, et de Florence de Bugnie. Leur contrat de mariage est du 30 juillet 1583; Jeanne a reçu en dot la somme de 2 400 livres tournois et trois muids de grain de rente annuelle.
Elle est décédée, sans doute, en 1596, suivant l'acte de tutelle établi le 21 décembre de cette année-là, « *en la prévôté de ville de Compiègne pour Raoul Poulletier agé de 11 ans, Jean Poulletier agé de 8 ans, Radegonde Poulletier agée de 6 ans et Catherine Poulletier agée de 8 mois.* »
Arthus Poulletier s'est alors remarié avec Louise Bourdon dont il eut Suzanne, mariée à Antoine Charmolüe, le jeune, et Jeanne mariée à Martin Lévesque.
Il était mort en 1609; l'inventaire fait après son décès est du 8 et 10 juillet 1609.
De ce mariage sont issus les cinq enfants suivants :

XII.1. — Antoinette POULLETIER, l'aînée, qui n'est pas citée dans l'acte de tutelle de décembre 1596, a épousé Raoul Le Féron, troisième du nom, écuyer, seigneur de la Tour, Fontenoy et Braine, conseiller du roi et son procureur aux Eaux et Forêts de Compiègne.
Ce dernier était veuf en premières noces d'Adrienne Charpentier, dont il avait eu, entre autres, César Le Féron marié à Radegonde Charmolüe que nous avons vu plus haut.
Antoinette Poulletier était, sans doute, encore jeune lorsque Raoul Le Féron mourut. Elle se remaria avec Pierre Coffin, prévôt de Compiègne. (*Généalogie Le Féron*, p. 101 et 102.) (98).

XII.2. — Raoul POULLETIER, né en 1586, était licencié ès lois, conseiller et élu pour le roi en l'élection de Compiègne.
En 1618, il était tuteur des enfants de Jean Poulletier, son frère, et de Françoise Dufeu.
On ne lui connaît pas d'alliance.

XII.3. — Jean POULLETIER, né en 1588, épousa Françoise Dufeu. Cette dernière était veuve lors des partages de 1618 entre les enfants et petits-enfants de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté.
En 1625, Françoise Dufeu devait être morte à son tour, car à ce moment-là, Raoul Poulletier, son beau-frère, vu précédemment, était tuteur de ses enfants mineurs.

XII.4. — Radegonde POULLETIER, née en 1590, épousa Raoul Delaporte, seigneur de Bournonville, licencié ès lois, prévôt royal de la ville et comté de Clermont-en-Beauvoisis.
Après la mort de son grand-père, Jehan Charmolüe, n'étant probablement pas satisfaite des partages qu'il avait faits de son vivant, elle se fit faire une procuration par son mari, le 27 juin 1618, afin de pouvoir faire les poursuites nécessaires. Cette procuration donne à penser que Jehan Charmolüe est mort entre le 1er mai 1618, où il procède à la liquidation de ses biens, et la date de cette procuration.

XII.5. — Catherine POULLETIER, dernière enfant d'Arthus Poulletier et de Jeanne Charmolüe, avait huit mois lorsque sa mère est morte.
Elle épousa Nicaise Loisel, marchand, qui fut élu gouverneur attourné en 1648, avec Simon Denavarre, avocat, et Louis Picart, également avocat.
Catherine Poulletier était morte en 1618 lors de la liquidation des biens de son grand-père, Jehan Charmolüe.
Nicaise Loisel se remaria avec Anne de Labarre; de ce second mariage sont nées Suzanne Loisel mariée à Jehan de Saint-Paul, Louise Loisel, mariée à Raoul Constant, avocat en Parlement et au bailliage de Compiègne, et Claude Loisel, greffier de la capitainerie royale des chasses de Compiègne, marié à Christine Lévesque, fille de Martin Lévesque et de Jeanne Poulletier; de ce dernier mariage est né, entre autre, Anne Loisel qui épousera, en 1663, Hélie Charmolüe, que nous verrons plus loin. (*Généalogie Le Féron*, p. 99.)

---

(98) Armoiries des Coffin : de sinople à la bande d'or accompagné de six billettes de même mises en orle.

XI.4. — Anne CHARMOLÜE, autre fille de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté, a épousé Guillaume Le Féron, fils de Louis Le Féron, premier du nom, écuyer, seigneur en partie de la Bruyère et d'Escluz, et pour un quart de la souveraineté féodale du fief de Précy, sis à Coudun, conseiller du roi et son procureur tant sur le fait du Domaine et Justice ordinaire que des Eaux et Forêts de Cuise. Sa mère était Marie Martine, fille de Pierre Martine et de Marie Méthelet. Le contrat de mariage d'Anne Charmolüe et de Guillaume Le Féron fut passé devant Claude Carrière et Martin Lévesque, notaires royaux, en l'hôtel de Jehan Charmolüe, le dimanche 2 octobre 1580. Anne reçut en dot la somme de deux mille quatre cents livres tournois, plus trois muids de grain de rente annuelle; l'installation des jeunes mariés et les différents banquets du mariage avaient coûté environ mille deux cents livres. Guillaume Le Féron devint, après la mort de son père, en 1583, conseiller du roi et son procureur aux sièges royaux de Compiègne. Il prit ces fonctions sur la nomination de Catherine de Lorraine, duchesse douairière de Montpensier, du 14 avril 1583.

Il est d'ailleurs dénommé dans ces qualités dans une délibération de l'hôtel de ville de Compiègne du 20 novembre 1595, où il paraît dans l'état des personnes taxées pour la fourniture des blés demandé par le roi pour le camp de la Ferre. Il fut député de la ville de Compiègne aux Etats tenus à Blois, sous Henri III, en 1589, suivant une copie des remontrances écrites de sa main qu'il présenta à l'assemblée de ces Etats, conjointement avec les autres députés des prévôtés et châtellenies de la ville de Compiègne.

En sa qualité de procureur du roi, Henri IV lui adressa plusieurs lettres de cachet; l'une donnée au camp de Saint-Denis, le 26 août 1590, une autre donnée à Chartres, le 8 février 1593, portant injonction de faire publier dans son ressort, la copie collationnée des lettres patentes contenant le règlement sur le fait de l'administration des hôpitaux et maladeries du royaume; une autre donnée aussi à Chartres, le 9 novembre 1593, portant injonction de tenir la main et faire procéder à la saisie des biens des rebelles et des ligueurs.

Anne Charmolüe mourut après 1632, et Guillaume Le Féron se remaria avec une demoiselle Charpentier dont il n'eut pas d'enfant. Avec sa première femme, il en avait eu trois, que nous allons voir : (*Généalogie Le Féron*, p. 118 et 119.)

XII.1. — Jean LE FÉRON, huitième du nom, écuyer, fut conseiller du roi et son procureur aux sièges royaux de Compiègne, du Domaine, Justice ordinaire et Eaux et Forêts de Cuise, après la résignation de son père.

Il prit ces fonctions sur la nomination de la reine Marguerite, comtesse de Senlis, le 17 avril 1614, et par lettres de provisions du 30 septembre de cette même année. Il fut ensuite grand maître des Eaux et Forêts de Normandie. Auparavant, il fut aussi procureur du roi de la juridiction des chasses de la forêt de Compiègne, suivant la résignation de son père, et la nomination de François de Liguier, capitaine des chasses de la forêt.

Il était père-syndic du couvent des Frères Mineurs Cordeliers de Compiègne, depuis 1633 jusqu'à sa mort arrivée en 1635.

Il avait épousé, en 1616, Hélène de Vrévin (99), fille de Louis de Vrévin, écuyer, seigneur de Guny, Estay et autres lieux, lieutenant général civil et de police à Chauny-

(99) Armoiries des de Vrévin : d'azur au chevron d'argent chargé de trois mouchetures d'hermine de sable, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une pomme de pin de même.

sur-Oise, qui rendit de grands services à l'Etat pendant la guerre des Ligues, et Marie de Pâris, qu'il avait épousée en 1624 et qui mourut en 1654 (100).
Jean Le Féron mourut en 1635 laissant deux enfants : Jean et Jeanne qui eurent tous deux des descendants. (*Généalogie Le Féron*, p. 121 à 137.)

XII.2. — Antoine LE FÉRON, cinquième du nom, deuxième fils de Guillaume et d'Anne Charmolüe, était conseiller du roi, élu en l'élection de Compiègne et receveur des consignations.
Il épousa d'abord une demoiselle Sirot (101) dont il n'eut pas d'enfant, puis Louise Journel (102), qui était veuve, elle-même, en premières noces de Jean de Billy, conseiller du roi et élu en l'élection de Compiègne; elle était fille de feu Simon Journel et de Madeleine Le Fébure.
Antoine mourut à Compiègne le 23 septembre 1679 et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Jacques, le même jour, dans la chapelle Saint-Jean, sépulcre de sa famille. Une épitaphe fixée au côté droit du mur de cette chapelle indiquait que, par testament du 23 juin 1664, il avait fait don à cette église de la somme de trois cents livres pour la fondation d'un obit solennel à perpétuité à la date de son décès.
Sa veuve, Louise Journel, décéda dix ans plus tard, le 4 mars 1689, et fut inhumée à côté de son mari. Elle avait fait une semblable donation et fondation. (*Généalogie Le Féron*, p. 138 et 139.)
De ce mariage, étaient nés cinq enfants, qui furent :

XIII.1. — Aman LE FÉRON, qui mourut sans enfants.

XIII.2. — Antoine LE FÉRON, deuxième du nom, qui vivait encore sans alliance lors de la fondation en l'église Saint-Jacques après la mort de son père, le 23 janvier 1680.

XIII.3. — Guillaume LE FÉRON, deuxième du nom, était notaire et pratiquait entre 1662 et 1667. Il mourut sans alliance.

XIII.4. — Louise LE FÉRON, vivait aussi, sans alliance, en 1680.

XIII.5. — Antoine Guillaume LE FÉRON, était notaire royal à Compiègne.
Il épousa Marie Picard, troisième enfant de Jean Picard, greffier du bailliage de Compiègne, et d'Antoinette Pasquier.
De ce mariage sont nés deux enfants : Louise Le Féron, mariée à Claude François Picard, conseiller du roi, élu, grenetier au grenier à sel, contrôleur en la maîtrise des Eaux et Forêts et prévôt de courte-robe à Compiègne, fils de Samson Picard, seigneur de Montcourt, et Marie-Anne-Antoinette-Thérèse Le Féron qui épousera en 1724, Pierre-Philippe Charmolüe, fils de Pierre-Jacques et de Barbe Parent. Nous les retrouverons plus loin.

---

(100) Armoiries des de Pâris : de sinople à l'ancre d'argent surmonté de deux étoiles de même.

(101) Armoiries des Sirot : d'argent à un arbre de sureau de sinople, accosté de deux tourteaux de gueules.

(102) Armoiries des Journel : bandé d'argent et de sinople de six pièces, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules boutonnée d'or et soutenu d'une devise de même.

XII.3. — Louis LE FÉRON, troisième enfant de Guillaume et d'Anne Charmolüe, deuxième du nom, fut avocat au Parlement et au bailliage de Compiègne, puis il fut substitut du procureur du roi et conjoint aux enquêtes du même bailliage par acte de réception à ce siège du 24 mai 1624. Ensuite, il fut président au grenier à sel.
Il épousa Marie Leduc, fille puînée de Robert Leduc, écuyer, seigneur du Breuil et de Trosly dans la forêt de Compiègne, et d'Anne Légal (103) (104).
Louis Le Féron mourut en 1631. Il laissait deux enfants : Fulgence et Robert qui ont eu des descendants. (*Généalogie Le Féron*, p. 139 et suivantes.)

XI.5. — Cristine CHARMOLÜE, autre enfant de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté, a épousé, en 1591, Louis Le Bel, bailly de Beaumont, suivant le contrat de mariage du 27 avril de cette même année. Elle reçut en dot la somme de trois mille six cents livres tournois, deux cents livres de rente rachetable de huit cents écus et six muids de grain de rente annuelle (105).
On ne sait s'ils ont eu des descendants.

XI.6. — Gilles CHARMOLÜE, son frère, fut religieux capucin au couvent fondé par son père en 1611. Il n'est pas cité dans le procès-verbal du 21 mars 1618, ni dans la liquidation du 1er mai de la même année; en effet, les religieux étaient considérés comme gens de main morte et ils n'héritaient point.
Il décéda en 1625.

XI.7. — Léon CHARMOLÜE, son frère, était grenetier au magasin à sel de Compiègne. Il épousa, en 1590, suivant le contrat de mariage passé le 30 avril, Radegonde Poulletier, fille de Gilles Poulletier et de Florence de Bugnie. Il reçut en dot l'état et office de grenetier au magasin à sel; c'est son frère aîné, Gilles, qui fit le voyage à Pontoise où se trouvait le roi pour obtenir cet office; le tout a coûté deux mille sept cents livres tournois.
Il est mort à Compiègne le 21 juin 1622.
En 1627, sa veuve habitait à la tour du Paon ainsi que Michel Charmolüe; elle vécut encore de nombreuses années et mourut le 9 février 1640.
De ce mariage sont issus les six enfants que nous allons voir maintenant avec leur descendance.

XII.1. — Jean CHARMOLÜE, fils du précédent, était conseiller du roi, grenetier au magasin à sel de Compiègne et contrôleur en la forêt de Cuise. Il épousa, en 1619, suivant le contrat de mariage du 11 avril, Marie Charmolüe, fille d'Antoine Charmolüe, tabellion royal héréditaire à Compiègne, et de Marie de Billy (106).
Le 3 août 1636, devant Charmolüe et Copin, notaires royaux à Compiègne, Jean Charmolüe acheta à son beau-père, l'office de maître verdier et garde-marteau de la forêt de Cuise, moyennant la somme de dix mille livres.

---

(103) Armoiries des Leduc : d'or au chevron d'azur accompagné en chef de deux étoiles de gueules et en pointe d'un arbre de sinople.

(104) Armoiries des Légal : d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'or et deux fasces d'or brochante sur le tout.

(105) Ils habitaient à Senlis, rue du Chat-Huet, dans le logis semi-seigneurial appelé « *Hôtel de la Marine* » qui portait sculpté au pignon un vaisseau mâté.

(106) En 1627, il habitait Tour de la Chayne (« *La population de Compiègne en 1627* », tome IV de la Société historique de Compiègne, p. 251, par le Comte DE MARSY).

Il était mort depuis quelques années déjà, en 1671, lorsque sa veuve vendit à leur fils, Léon, le jeudi 30 avril, cent cinquante livres de rente qui lui étaient dues par M^e^ Jacques Denavarre à qui elle avait vendu l'office de grenetier de son défunt mari, le 27 février 1667.

Le samedi 3 juin 1673, elle fit donation de tous ses biens mobiliers et immobiliers à François, Léon, Charlotte et Radegonde, ses enfants vivants.

Elle rédigea son testament le 10 juillet 1679, devant Deblois, notaire à Compiègne; elle y ordonnait, entre autres, que son corps soit inhumé dans l'église des R.P. Cordeliers à l'endroit où reposait le corps de son défunt mari; elle laissait, de plus, au couvent des Carmélites de Compiègne, la somme de douze livres dix sols de rente pour qu'il soit dit deux messes basses chaque année dans leur église à l'intention de son mari défunt et d'elle-même, « *scavoir l'une le premier jour de juillet qui fut le jour du décès dudit défunt Charmolüe, et l'autre à pareil jour du décès de la demoiselle testatrice et encore une messe basse tous les vingt-cinquième de chacun mois aussi à perpétuité et pourront lesdites messes servir de messe de communauté pour lesdits Relligieuses.*» Elle lègue encore aux religieux du couvent des Minimes « *la somme de cent livres pour une fois à la charge de dire, chanter et célébrer à l'intention de ladite demoiselle Charmolüe testatrice le plus tot que faire se pourra après son décès un service complet et solennel et trois hautes messes.* » Elle laisse aussi aux pauvres de la ville de Compiègne « *la somme de cent livres dont trente livres seront distribués aux pauvres honteux de la paroisse Saint-Jacques, trente livres à la charité des malades et le reste sera distribué à la volonté dudit sieur exécuteur* ». Elle nomme ensuite son fils, François, doyen de l'église collégiale de Saint-Clément, son exécuteur testamentaire.

Elle habitait à ce moment-là dans une maison rue des Charrons; c'est là qu'elle mourut, âgée de quatre-vingt-quatre ans, le 6 juin 1684. Elle fut inhumée dans l'église des Minimes, en présence de Jean Brugniart, conseiller du roi, lieutenant de robe-courte, et de Jean Debaillon, tous deux ses gendres, et d'Antoine Charmolüe, qui avait épousé sa petite-fille, Bonne-Elisabeth Lévesque. (E. Coët, « *Le Progrès de l'Oise* » n° 19 du mercredi 7 mars 1894.)

Elle avait eu de Jean Charmolüe, huit enfants, dont deux, Charles et Jean sont décédés en bas âge; le premier avait été baptisé le 29 novembre 1629; il avait pour parrain Charles Bertherand, bailly du comté de Soissons et pour marraine, Radegonde Charmolüe fille de défunt Léon Charmolüe; le second a été baptisé le 23 mars 1632; il avait pour parrain, Raoul Charmolüe, greffier des Eaux et Forêts, et pour marraine, Marie Seroux, femme de Jacques Poulletier, premier élu à Compiègne. Nous allons voir la destinée des six autres :

XIII.1. — Léon Charmolüe, fils du précédent, était tabellion à Compiègne; il exerçait en 1664. Dans le procès engagé entre la ville et lui, au sujet de l'hôtel de Roye, les attournés se plaignirent des mauvais procédés de Léon à leur égard. (E. Coët, « *Le Progrès de l'Oise* » n° 19 du 7 mars 1894.)

Il est mort sans avoir eu d'alliance, après 1676, où il figure dans le contrat de mariage, le 11 septembre, de sa sœur Radegonde. Il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Saint-Jacques, en présence de François Charmolüe, son frère, chanoine de la cathédrale de Soissons, de Bruno de Billy, doyen de la collégiale de Saint-Clément, et de M^e^ Brugniart, son beau-frère, lieutenant de courte-robe.

XIII.2. — Radegonde CHARMOLÜE, sa sœur, épousa, par contrat passé devant de Billy et Deblois, notaires, le vendredi 11 septembre 1676, Jean Debaillon (107), écuyer, bourgeois, conseiller du roi et contrôleur des guerres à Compiègne. Dans ce contrat, Marie Charmolüe donnait, entre autres, à sa fille un quart de la maison où elle habitait à cette époque, rue des Lombards.
Radegonde et son mari habitaient dans une maison située tout près de l'église Saint-Jacques près des degrès du cimetière de cette église. C'est là qu'elle mourut; elle avait fait un testament en date du jeudi 5 janvier 1696. Par ce testament, elle désirait être inhumée dans l'église Saint-Jacques à la place des Debaillon près de la chapelle Saint-Crépin.
On ne leur connaît pas de descendance.

XIII.3. — Charlotte Thérèse CHARMOLÜE, sa sœur, est née à Compiègne et a été baptisée en l'église Saint-Jacques le dimanche 2 octobre 1633; elle avait pour parrain Frédéric Antoine Charmolüe et pour marraine, Florimonde Charmolüe.
Elle épousa le 22 novembre 1666, en la même église Saint-Jacques, Jean Brugniard, écuyer, conseiller du roi, lieutenant criminel de courte-robe à Compiègne et avocat en Parlement.
Il était le fils de Jean Brugniard, avocat à Compiègne et de Marguerite Daraine. Charlotte Thérèse est morte en 1692; ses biens furent inventoriés le 16 septembre et partagés provisoirement le 29 octobre suivant.
Elle avait eu trois enfants de Jean Brugniard : François, avocat en Parlement, conseiller, rapporteur et vérificateur des défauts du bailliage et prévôt de Compiègne, qui épousa Suzanne Lieunard, Jeanne Françoise qui épousa Marc-Antoine Loisel et Marie Charlotte qui épousa Charles Berlin, procureur du roi de l'hôtel de ville de Chauny. A la mort de leur mère, ils étaient tous les trois mineurs et en 1731, les deux filles étaient toutes deux veuves.

XIII.4. — François CHARMOLÜE, autre enfant de Jean Charmolüe et de Marie Charmolüe, est né à Compiègne et a été baptisé en l'église Saint-Jacques le 3 février 1628; il avait pour parrain, Claude de Billy, secrétaire du roi et héraut d'armes de Sa Majesté, et pour marraine, Antoinette Poulletier, femme d'Antoine Le Féron marchand. En 1662, François était curé de Bienville; en 1665, il était chanoine à Saint-Clément de Compiègne puis, vers 1680, chanoine à la cathédrale Saint-Gervais de Soissons jusqu'à sa mort.
Il fit son testament le 27 janvier 1687; il y demandait à être enterré dans la cathédrale de Soissons où il était chanoine; il léguait, entre autres, cent livres à l'hôtel-Dieu de Soissons, cinquante livres à l'abbaye d Ourscamps, cinq cents livres à l'église collégiale de Saint-Clément de Compiègne.
Il mourut peu de temps après car les biens qu'il n'avait pas laissés par son testament furent vendus par Jean Branche, huissier priseur et vendeur à Soissons, suivant son procès-verbal des 17, 18 et 19 février 1687. Il était même mort avant ces

---

(107) Armoiries des Debaillon : d'argent au chevron de gueules chargé de trois feuilles de trèfle de sinople, deux en chef et une en pointe.
Les armoiries de Jean Debaillon et de Radegonde Charmolüe ont été enregistrées à l'Armorial Général de France en février 1700, généralité de Paris, Compiègne, registre I^er^, n° 24 bis.

dates, et, en tout cas, avant le 5 février, date à laquelle ses biens furent inventoriés par le garde justice temporelle du chapitre de Soissons (108).

XIII.5. — Jeanne CHARMOLÜE, sœur du précédent, est née à Compiègne et a été baptisée en l'église Saint-Jacques le vendredi 4 septembre 1626; elle avait pour parrain Antoine Charmolüe, secrétaire de la Chambre du Roi, garde-marteau de la forêt de Cuise et premier marguillier de la paroisse Saint-Jacques, et pour marraine, Jeanne Charmolüe femme de Michel Charmolüe.
Elle épousa, le 11 novembre 1651, François Lévesque, élu en l'élection de Compiègne, fils de Jean Lévesque et de Jeanne Bontemps. Ils avaient passé leur contrat de mariage le 8 du même mois devant Warocquier, notaire royal et juré en la châtellenie et prévôté de Pierrefond.
Elle mourut le 15 octobre 1674, laissant une fille, Bonne-Elisabeth Lévesque qui épousera, en 1684, Antoine Charmolüe, contrôleur au grenier à sel de Compiègne. Nous les retrouverons plus loin et nous verrons leur descendance.
François Lévesque est mort à Compiègne le 14 octobre 1673. Il a été enterré à l'église Saint-Jacques.

XIII.6. — Anne CHARMOLÜE, dernière enfant de Jean Charmolüe et de Marie Charmolüe, est née à Compiègne en 1636 et fut baptisée à l'église Saint-Jacques le 10 février; elle avait pour parrain François Charmolüe et pour marraine, Anne Charmolüe.
Le mercredi 5 mai 1660, elle entra en la maison du monastère de l'Annonciation des Carmélites de Compiègne, et fut nommée Sainte-Elisabeth-de-Jésus-Maria.
« *Elle fut prévenue de la grâce dès sa plus tendre enfance et préservée des dangers où les avantages naturels dont elle était pourvue, tant du corps que de l'esprit, aurait pu l'exposer. A l'âge de 10 ans, la Sainte Vierge lui donna une preuve visible de sa protection, la préservant d'un péril imminent de perdre la vie; tombant dans une fosse percée jusqu'à l'eau, elle se sentit soutenue en l'air un espace de temps considérable, et vit la Sainte Vierge qu'elle s'imaginait lui rendre ce bon office; quelques uns des ouvriers la virent aussi et furent témoins du miracle.* »
« *Une sainte fille, Denise Desmaret, assez connue par sa vertu et ses miracles, qui demeurait chez notre chère sœur, eut connaissance des grâces que Dieu avait mis en elle, et qu'elle serait Carmélite; elle l'empêchait souvent de se trouver dans les assemblées où elle aurait pu déplaire à Dieu qui lui avait fait connaître avoir de grands desseins sur cette âme, qui eut besoin d'une fidélité aussi grande que la sienne pour soutenir les épreuves intérieures par lesquelles Dieu l'a exercée dans son noviciat, et presque toute sa vie, ce qui la tenait dans une humiliation profonde et dans un recours continuel vers Dieu, dont elle ne perdait pas la présence, s'occupant sans cesse de prières et de versets de la Sainte Ecriture qui convenaient à son état. Nous avons trouvé un papier écrit de sa main par lequel elle marquait qu'allant un jour communier avec beaucoup de peines et d'inquiétudes, et demandant à Dieu miséricorde, elle entendit une voix intérieure qui lui dit :* « *Si tu veux que je te fasse misé-*

(108) Après la mort de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre, épouse de Louis XIV, un service solennel pour le repos de son âme fut célébré en l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne le 20 septembre 1683. François Charmolüe y assistait et écrivit la relation sous forme d'une brochure intitulée : « *Relation du service solennel célébré le XX septembre dans l'abbaye royale de Compiègne pour le repos de l'âme de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre.* » Imprimé à Soissons en 1683...

« ricorde, fais miséricorde. » Une autre fois, Notre Seigneur lui dit au fond du cœur : « Si vous voulez que je vous excuse devant mon Père, excusez toujours votre prochain « en toute occasion. » Ce qu'elle a toujours pratiqué avec beaucoup de fidélité (ayant même dit quelques temps avant sa mort à une personne de confiance, qu'elle rendait grâce à Dieu de ce qu'il lui avait fait celle de n'avoir jamais rien dit à ses supérieures et à ses Prieures qui put faire tort ni peine à personne). Ce que l'on a éprouvé dans tous les offices où l'obéissance l'a mise, d'infirmière, tourière provisoire et sacristine, c'est dans ce dernier où elle a fait voir son zèle pour la décoration des autels et son adresse dans les beaux ouvrages qu'elle a faits; ce qu'elle animait d'une application continuelle à Dieu qui l'avait pourvue d'un grand don de piété. Sa dévotion particulière était au mystère de l'Incarnation et de l'enfance de Notre Seigneur qu'elle honorait par toutes les pratiques de notre bienheureuse sœur Marguerite (de Beaune); elle en avait aussi pour tous les autres mystères de la vie et de la mort de Notre Seigneur qu'elle observait avec beaucoup de fidélité. On a remarqué qu'après avoir eu application à honorer pendant les trente-trois années de la vie de Notre Seigneur, voyant que la fin de la sienne approchait, elle voulut les renouveler par le même nombre de mois; Dieu lui a fait la grâce de les accomplir et d'avoir trente-trois heures d'agonie fort souffrante, mais très tranquille; la patience était une vertu qu'elle avait acquise par un long usage, ayant été éprouvée par des souffrances terribles qui l'avaient fait devenir, d'une très grande personne qu'elle était, aussi petite qu'un enfant de dix ans par les contractions des nerfs. Cet état de souffrances n'était que pour elle; elle n'en était pas moins agréable à tout le monde; sa douceur et son humilité se faisaient particulièrement remarquer; nous l'avons éprouvée avec beaucoup d'édification, depuis que nous avons la grâce d'être dans cette Sainte Maison, par l'ouverture de cœur qu'elle faisait paraître; c'était sa disposition à l'égard de toutes ses Prieures, n'ayant rien de caché pour elles. Elle était silencieuse et très exacte à tous ses devoirs; sa mortification de l'esprit et des sens auxquels elle ne donnait nul essor, état extraordinaire; sa dévotion à la Vierge était pleine de confiance et de respect; elle en avait aussi beaucoup pour Notre Père Saint Joseph et notre Sainte Mère Thérèse; sa vénération pour notre bienheureux Père de Bérulle lui avait fait comprendre son esprit et suivre ses maximes dans la conduite intérieure; son recours à notre bienheureuse Mère Madeleine de Saint Joseph était très grand, surtout depuis que Dieu lui avait fait connaître dans une Communion qu'elle la prenait tout de nouveau sous sa protection; elle l'a singulièrement éprouvé dans sa dernière maladie, qui se déclara le 18 de ce mois par une grosse fièvre qui nous obligea de l'envoyer se rendre à l'infirmerie où elle a eu le bonheur de recevoir deux fois Notre Seigneur en viatique et l'extrême onction avec beaucoup de piété, répondant à toutes les prières que l'on faisait, avec une très grande présence d'esprit qu'elle a conservée jusqu'à la mort qui est arrivée aujourd'hui mercredi 27 du mois d'octobre 1708 à 3 heures du matin, en présence d'une partie de la Communauté âgée de 72 ans et de religion 48 ans. »
(Extrait des archives du monastère des Carmélites de Compiègne.)

Anne Charmolüe fut la 17e religieuse entrée au couvent des Carmélites de Compiègne depuis sa fondation en 1641.

Elle y entra la première des trois demoiselle Charmolüe qui prirent l'habit de carmélite, et y mourut la dernière, cinq mois après Antoinette Charmolüe, fille de Pierre Charmolüe et de Marguerite Leclerc.

Un peu plus de quatre-vingts ans après, pendant la Révolution, *« les sœurs furent enfermées dans la maison d'arrêt de Compiègne, puis conduites à Paris, mises d'abord à la Conciergerie, et traduites, le 17 juillet 1794, devant Fouquier-Tinville. « Vous*

« *avez, leur dit-il, recélé dans votre maison des armes pour les émigrés.* » *La Mère Prieure, Marie Thérèse de Saint Augustin (Charlotte Lidoine), tirant de son sein un crucifix, lui répondit :* « *Voilà nos seules armes : elles n'ont jamais fait peur qu'aux* « *méchants.* »
Le tribunal prononça « *la peine de mort contre les citoyennes Lidoine, Croissy, Tourette, etc., ex-religieuses de Compiègne.* »
« *Ces saintes filles, conduites de la Conciergerie à la barrière du Trône, où un échafaud de relais était dressé, chantaient, dans la charrette fatale, des cantiques et le* Salve Regina; *arrivées au lieu du supplice, elles entonnèrent le* Veni Creator, *montèrent d'un front serein à l'échafaud, qui les rapprochait du ciel, et présentèrent avec calme à la hache leurs têtes innocentes... Quelques moments après, les chants avaient cessé, et ces héroïques victimes demandaient à Dieu le pardon de leurs bourreaux.* »
(J. VATOUT, « *Le Château de Compiègne* », p. 504 et 505, édit. 1852.) Pendant qu'elles étaient à la Conciergerie, ces religieuses avaient composé un cantique sur l'air de « *La Marseillaise* ». Nous en citerons un couplet, extrait de« *L'Histoire des Religieuses Carmélites de Compiègne* » par sœur MARIE DE L'INCARNATION :

Livrons nos cœurs à l'allégresse,
Le jour de gloire est arrivé;
Le glaive sanglant est levé,
Préparons-nous à la victoire;
Sous les drapeaux d'un Dieu mourant,
Que chacun marche en conquérant;
Courons et volons à la gloire.
Ranimons notre ardeur;
Nos corps sont au Seigneur;
Montons
Montons
A l'échafaud, et Dieu sera vainqueur! »

XII.2. — Gilles CHARMOLÜE, deuxième enfant de Léon Charmolüe, grenetier au magasin à sel de Compiègne, et de Radegonde Poulletier, était aussi grenetier au magasin à sel de Compiègne. C'est de son père qu'il avait hérité de cet office.
Il épousa en l'église Saint-Jacques, le 12 novembre 1629, Radegonde Leduc, fille de Robert Leduc, conseiller du roi et élu en l'élection de Compiègne où il demeurait, et d'Anne Légal. Leur contrat de mariage a été passé devant François Copin, notaire à Compiègne, le 11 octobre 1629. Radegonde Leduc reçut en dot soixante-douze arpents de terre (29 hectares environ) avec une maison à Ormoy, Emmy-les-Champs et Villenœuve près de Crépy.
Ils ont eu la fille suivante :

XIII. — Radegonde CHARMOLÜE, qui a été baptisée le mardi 20 août 1630 en l'église Saint-Jacques; elle avait pour parrain, Louis Le Féron, avocat, substitut du procureur du roi, et pour marraine, Radegonde Poulletier, veuve de Léon Charmolüe, grenetier.
Elle est probablement décédée en bas âge.

XII.3. — Radegonde CHARMOLÜE, autre enfant de Léon Charmolüe et de Radegonde Poulletier, épousa d'abord Noël Lévesque, conseiller du roi et grenetier au maga-

sin à sel de Compiègne, le lundi 21 août 1634 en l'église Saint-Jacques, en présence de Jean Lévesque, Noël Charmolüe, Jean Charmolüe et autres. Ils avaient passé leur contrat de mariage la veille.
Noël Lévesque était le fils de Jean Lévesque, conseiller du roi, élu en l'élection de Compiègne, et de Jeanne Bontemps.
Devenue veuve vers 1642, Radegonde se remaria en la même église Saint-Jacques avec Melchisédech Aymier (109), conseiller du roi, son procureur au bailliage de Compiègne et greffier de la maréchaussée, le samedi 2 décembre 1645 en présence de Salomon Debacq, Charles Aymier et autres. Leur contrat de mariage avait été passé le 27 octobre précédent.
Melchisédech Aymier possédait le fief du Criage dépendant de l'abbaye de Saint-Corneille, et se trouvait être ainsi un des huit barons ou fieffés de cette abbaye. Ce fief portait le nom du Criage parce que celui qui le tenait avait droit de faire publier les ordres de la communauté, et généralement toutes les criées qui se faisaient dans la ville. La commune devait payer à celui qui le tenait vingt-quatre sols parisis par ans, somme assez considérable pour ce temps-là.
Il l'avait hérité de son oncle, Raoul Paillot, qui le tenait lui-même de son père, prénommé également Raoul, et qui était marié à Eléonore Guillot; c'est cette dernière qui se présenta, à la place de son fils, à Messire Claude Le Gras, abbé commandataire de Saint-Corneille et lui en donna le dénombrement le 15 mai 1604. En réalité, Melchisédech Aymier n'en eut que l'usufruit et c'est son fils, qu'il eut de Radegonde Charmolüe, qui en avait la propriété. Son fils se prénommait Claude et il était lieutenant en la maîtrise de la forêt de Laigue. Ce dernier a fait les foi et hommage et a donné le dénombrement de son fief en l'année 1671. (Louis DE GAYA, « *Les huit barons ou fieffés de Saint-Corneille*, » p. 138 à 146, édit. 1686.)

XII.4. — Pierre CHARMOLÜE, frère de la précédente, était notaire à Compiègne et tabellion royal.
Il exerçait en 1655 et les années suivantes. On trouve, dans un inventaire dressé par Jean Debois, notaire à Compiègne, le 22 janvier, des titres de l'office de notaire de Charmolüe remontant à 1597; ces actes furent remis à Adrien de Billy, auquel l'étude venait d'être cédée.
Philippe Le Féron, tabellion, se rendit, en 1659, adjudicataire des minutes de Pierre Charmolüe (Demange) (110).
Il fut nommé gouverneur attourné de la ville, le 27 septembre 1660.
Il mourut le 18 juillet 1670, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques « *en la place des Duprès* », en présence de Philippe et d'Antoine Le Féron, receveur des consignations.

---

(109) Armoiries des Aymier : d'argent à une fasce de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur, deux en chef et une en pointe.

(110) Son étude fut ensuite supprimée en janvier 1779 et réunie à l'étude Perron Guillaume qui a exercé du 7 avril 1777 au 4 germinal an IX (25 mars 1801). C'est l'actuelle étude Garcia.
Au sujet de Pierre Charmolüe, Me Brault a communiqué les notes suivantes : « *on a de lui 21 actes. Rien de 1660 à 1668 inclus* ».
Une autre note indique : « *Peu d'actes ; rien en 1615. Il paraît avoir cessé son activité le 2 juillet 1670* ». Ce dernier renseignement correspond avec sa mort survenue une quinzaine de jours après cette date.

Pierre Charmolüe avait épousé, en 1630, Cristine Dufeu, fille de Samson Dufeu, greffier de la prévôté foraine de Compiègne, et d'Anne Martin. Leur contrat de mariage a été passé le 25 août 1630 devant Maximilien Copin et Jean Poulletier, notaires royaux héréditaires à Compiègne. Cristine Dufeu vivait encore en 1684. Ils eurent les cinq enfants suivants :

XIII.1. — Louise Marguerite CHARMOLÜE, qui n'eut pas d'alliance.
Elle rédigea son testament le 20 avril 1687; par celui-ci elle demandait à être enterrée dans l'église Saint-Jacques auprès de son père; de plus, elle laissait à sa sœur, Marie Anne, tous ses biens mobiliers et immobiliers, à la charge de nourrir et d'entretenir leur mère toute sa vie.
Elle mourut en 1689 et fut enterrée dans la nef de l'église Saint-Jacques, près du pilier de la chapelle Saint-Jérôme, le 17 septembre. Elle était âgée de quarante ans.

XIII.2. — Marie Anne CHARMOLÜE, sa sœur, n'a pas eu d'alliance. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'elle hérita des biens de sa sœur, en 1689.

XIII.3. — Anne CHARMOLÜE, troisième fille de Pierre Charmolüe et de Cristine Dufeu, épousa Martin Diée, le lundi 19 novembre 1663, en l'église Saint-Jacques, en présence de Louis Le Féron, lieutenant de la maréchaussée et Nicolas Pasquier, seigneur de Vendelle.
On ne lui connaît pas de descendance.

XIII.4. — Cristine CHARMOLÜE, sa sœur, épousa François Duprat qui était receveur des aides et demeurait à Saint-Cloud près de Paris.
Elle était décédée peu vant 1731, veuve de son mari.
Il ont eu une fille, Jeanne Cristine qui épousa Jean Thinel, juré aulneur à la halle aux draps de Paris; ils habitaient, en 1731, à Paris, rue Comtesse-d'Artois, paroisse Saint-Eustache.

XIII.5. — Pierre CHARMOLÜE, seul garçon de Pierre Charmolüe et de Cristine Dufeu, ne s'est pas marié. Il demeurait à Paris où il était procureur au Parlement.

XII.5. — Jeanne CHARMOLÜE, cinquième enfant de Léon Charmolüe, grenetier au magasin à sel de Compiègne, et de Radegonde Poulletier, a épousé Michel Charmolüe, également grenetier au même magasin à sel. Il était le fils d'Antoine Charmolüe et d'Anne Seroux. Nous les retrouverons plus loin et nous verrons leur descendance.

XII.6. — Adrien CHARMOLÜE, frère de la précédente, et dernier enfant de Léon, était licencié ès lois et grenetier alternatif au grenier à sel de Compiègne; il était aussi avocat et pourvu de la charge de receveur annexé de l'office de grenetier. Il vendit, d'ailleurs, cet office de grenetier à Jean Lévesque, conseiller élu en l'élection de Compiègne, demeurant à Vic-sur-Seine, pour la somme de huit mille cinq cents livres, le 10 septembre 1633, devant Le Caron et Bourguignon, notaires royaux. A cette époque, il habitait autour de Saint-Pierre.

Il avait épousé Marie Déthers, fille de Claude Déthers, avocat, de laquelle il eut cinq enfants. Seule l'aînée, Marie, a eu une alliance; les autres sont, sans doute, morts en bas âge :

XIII.1. — Marie CHARMOLÜE, l'aînée, est née à Compiègne, le 1er juillet 1627 et fut baptisée à l'église Saint-Jacques. Elle avait pour parrain, Gilles Charmolüe, grenetier, son oncle, et pour marraine, Claudine Lhomme, marchande à Chaulny.
Elle épousa, le 3 juin 1652, en la même église Saint-Jacques, Simon Charpentier, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Compiègne, en présence d'Hélie Charmolüe et de Pierre Barbe, avocat.
Simon était fils de Jean Charpentier, contrôleur des dons et octrois de la ville de Compiègne.
Marie Charmolüe était veuve en 1680.
Ils avaient eu un fils, Simon, également commissaire au bureau de la guerre, comme son père. Ce dernier a eu Gilles Charpentier, secrétaire du roi, d'où Me Charpentier, lieutenant général des Eaux et Forêts de France.

XIII.2. — Léon CHARMOLÜE, frère de la précédente, né à Compiègne et baptisé en l'église Saint-Jacques le jeudi 31 août 1628, est mort en bas âge; il avait pour parrain, Gilles Poulletier, marchand, et pour marraine, Jeanne Charmolüe, femme de Michel Charmolüe.

XIII.3. — Antoine CHARMOLÜE, baptisé également à l'église Saint-Jacques, le vendredi 18 janvier 1630, est aussi mort en bas âge; il avait pour parrain, Pierre Charmolüe et pour marraine, Antoinette Poulletier femme d'Antoine Le Féron, receveur des consignations.

XIII.4. — Claude CHARMOLÜE a été baptisé aussi en l'église Saint-Jacques, le 9 février 1631, ayant pour parrain, Claude Déthers, avocat, et pour marraine, Marie Seroux. Il n'a pas vécu.

XIII.5. — Radegonde CHARMOLÜE, dernière enfant d'Adrien et de Marie Déthers, a été baptisée en l'église Saint-Jacques, le dimanche des Rameaux 4 mars 1632; elle avait pour parrain, Pierre Nonin, principal au collège de Compiègne, et pour marraine, Radegonde Charmolüe, fille de défunt Me Jean Charmolüe.
Elle est morte jeune.

Après avoir vu les frères et sœurs, et leur descendance, d'Antoine Charmolüe, l'aîné, nous retournons maintenant en arrière dans le temps, pour retrouver la descendance de ce dernier. Rappelons-nous, en passant, qu'il était le fils aîné de Laurent Charmolüe et de Marguerite Mengin, et qu'il avait épousé Anne Seroux.

XI.1. — Jacques CHARMOLÜE, fils aîné d'Antoine et d'Anne Seroux, était seigneur de Séry, conseiller du roi et maître particulier des Eaux et Forêts de Laigue.
Séry était un des fiefs principaux relevant du château de Crépy. Thibault, dit de Séry, en était seigneur au XIVe siècle par son mariage avec Mlle de Vers; il mourut en 1337 et fut inhumé à Vers.
Sous Gérard le Borgne, son successeur, le château qui était vaste et fortifié fut ruiné par la Jacquerie en 1358.

Jean le Fusiller, chanoine et chantre de Saint-Thomas de Crépy, l'un des officiers du duc d'Orléans, eut ensuite cette terre que des descendants conservèrent intacte jusqu'au commencement du XVI^e siècle; elle fut alors partagée entre les cinq filles de Guillaume le Fusiller, mort sans héritier mâle.

En 1562, Jean Seroux de Compiègne et Antoine Thibault de Warenval avaient réuni en deux parts les dépendances de l'ancienne seigneurie. La part de Seroux vint par alliance à Jacques Charmolüe, son petit-fils.

Jacques épousa Régnée Le Caron, fille d'Anne Le Caron, conseiller du roi et élu en l'élection de Compiègne, et de Louise Debras. Cette dernière, veuve en 1615, se remaria avec Isaac Ducourbray, receveur du taillon en la ville et élection de Langres; elle était remariée en 1619.

Régnée Le Caron avait pour sœurs, Jehanne, mariée avec Loys Delagrange, conseiller du roi, élu et grenetier au magasin à sel de Crépy, et Marguerite, mariée à Gilles Charmolüe, receveur du taillon à Compiègne.

Jacques Charmolüe possédait une maison rue des Changes qui s'appelait anciennement l'hôtel des Salles et qui portait l'enseigne du Cerf Couronné. Il en vendit la moitié indivise à son frère Antoine, greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille, le 20 septembre 1607, pour la somme de huit cent cinquante livres tournois.

Après la mort d'Anne Le Caron, son beau-père, sa femme hérita avec ses sœurs, de la seigneurie de Couldun et du fief de Précy. Jacques Charmolüe, vendit, par l'intermédiaire de son père, à M^e Antoine Désermoise, soixante-cinq mines de terre (environ 20 hectares) sise au terroir de Rethonde, le 17 décembre 1621.

Dans une déclaration passée devant Roch Bourguignon et son confrère Déjante, notaires royaux à Compiègne, le 31 janvier 1623, on voit que Jacques Charmolüe, l'aîné, au lieu de son père, paye pour l'année, un denier parisis pour une pièce de terre ou vigne sise à Venette au lieu-dit la Theuterie tenant d'un côté à la veuve et héritiers de feu Adrien Charmolüe, au lieu de feu Nicolas Vincque, d'autre à la Torterue, d'un bout à M^e Jacques Le Caron, prévôt forain.

Egalement, pour une autre pièce de terre à Venette au lieu-dit la Braielle, tenant d'un côté à la veuve d'Adrien Lévesque au lieu de Nicolas Vincque, d'autre à Jean Carrière et d'un autre bout à Robert Brullart, seigneur d'Harmencourt.

De même encore pour une autre pièce de terre ou vigne sise à Venette au lieu-dit le Fossé, tenant d'un côté à Adrien Lévesque au lieu de Nicolas Vincque, d'autre aux héritiers de Laurent Motel, d'un bout au chemin de la Bergerette et à feu M^e de Fresnel. (Archives de Venette, extrait d'un feuillet détaché contenant 10 articles.)

Jacques Charmolüe est mort entre la date de cette déclaration et le 29 octobre 1625, lors du partage des biens de son défunt père, dans lequel il n'est pas nommé.

Sa veuve vécut encore plusieurs années, puisque le 7 janvier 1635, elle vendit avec son fils Hélie, à M^e Jean Leduc, conseiller du roi et président au magasin à sel de Compiègne, la moitié du greffe de la prévôté de Compiègne, place de clerc. Elle avait eu quatre enfants de Jacques Charmolüe. Nous les retrouverons plus loin, après avoir vu les frères et sœurs de ce dernier.

XI.2. — Michel CHARMOLÜE, frère du précédent, épousa, en 1609, suivant le contrat de mariage passé le samedi 21 février, Jehanne Charmolüe. Elle était la fille de Léon Charmolüe, grenetier au magasin à sel de Compiègne, et de Radegonde Poulletier, petite-fille de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté.

On ne sait quelle situation avait Michel Charmolüe. Il est mort avant 1645.

Il avait eu les deux enfants suivants :

XII.1. — Antoine CHARMOLÜE, fils aîné du précédent, dont on sait peu de chose sinon qu'*il* possédait des terres et prés dépendant du fief du bois à Couldun. Il vivait en 1645 et n'eut probablement pas d'alliance.

XII.2. — Flourence CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Pierre Delafosse qui était praticien à Compiègne. Leur mariage fut célébré en l'église Saint-Jacques le dimanche 14 octobre 1640 en présence du prévôt de la ville, l'avocat Charpentier, l'avocat Seroux, l'avocat Boucher, M^e^ Jean Picart, procureur et autres.
On ne lui connaît pas de descendance.

XI.3. — Léon CHARMOLÜE, autre fils d'Antoine Charmolüe, l'aîné, et d'Anne Seroux, était homme d'armes des ordonnances sous la charge de Mgr le Duc d'Angoulême. Il n'eut pas d'alliance.

XI.4. — Antoine CHARMOLÜE, frère du précédent, était greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille. Il épousa, en 1602, suivant le contrat de mariage passé le 26 décembre, Marie Motel, fille de défunt Claude Motel, procureur du roi; à Compiègne, et de Marie Bleuet.
On ne leur connaît pas de descendance.

XI.5. — Jean CHARMOLÜE, son frère, fut d'abord curé de Canly, puis doyen des chanoines de Saint-Clément de Compiègne. Le chapitre collégial de Saint-Clément fut fondé en 915, au bas du marché au foin; l'église a été démolie en 1817.
Il rédigea son testament le 10 octobre 1641 et le laissa entre les mains de Pierre Charmolüe, alors tabellion à Compiègne. Dans ce testament, « *il commence par recommander son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie, avocate des Pêcheurs et à tous les Saints et Saintes de la Cour céleste; il choisit ensuite comme lieu de sa sépulture, l'église de Monsieur Saint-Nicolas-au-Pont de Compiègne (Prieuré-hôpital dépendant de Saint-Corneille), suppliant les dames et regligieuses de lui accorder cette charité. Par les dispositions suivantes, il règle ses funérailles et dispose de sa fortune en faveur de plusieurs membres de sa famille, des Dames de Saint-Nicolas, de la fabrique de Saint-Jacques de Compiègne, et des quatre couvents mendiants de cette ville. Il donne aux dames et religieuses de Saint-Nicolas une tenture de petite tapisserie qui se trouvait dans sa chambre haute en les priant de prier Dieu pour lui.* »
Il donne également à l'église et à la fabrique de Saint-Jacques la somme de cinq cents livres et une tenture de tapisserie qui se trouvait dans sa salle à la charge de faire chanter et célébrer trois services solennels les trois jours suivant son décès.
Il donne aussi aux quatre couvents mendiants de Compiègne la somme de trente livres tournois pour un service qu'ils chanteront le jour de son décès pour le repos de son âme.
Il donne à son serviteur (Galloy), pour ses services depuis vingt ans, la somme de mille livres tournois.
Il donne à Jacqueline, la servante de son neveu, Hélie, le greffier, la somme de soixante-quinze livres tournois, pour la peine qu'elle a pris pour venir le soigner pendant sa maladie. En effet, lorsque ce mercredi 2 octobre 1641, les notaires

Thibault et Copin vinrent pour recueillir ses dernières volontés, le doyen de Saint-Clément était au lit, dans une chambre basse de sa maison de Compiègne, gravement malade.
De même, il donne la somme de quarante livres tournois à Marguerite, la servante de sa tante. Il donne encore à Marguerite Buttin, naguère la servante de M. Charpentier, la somme de cinquante livres tournois.
Il laisse à l'église de M. Saint-Martin à Canly, une chasuble blanche et quelques vieux ornements ainsi que la somme de trente livres tournois à la charge de faire prier Dieu pour lui.
Il laisse aussi à M. Pluiette, son médecin, une pièce d'étoffe pour la peine qu'il a pris à venir le voir durant sa maladie. Il pense aussi à sa famille et donne à son frère, Antoine, le jeune, et à sa sœur, Michèle, la somme de mille livres chacun, ainsi qu'aux enfants de son défunt frère Jacques, seigneur de Séry, et à ceux de son défunt frère Antoine.
Ses exécuteurs ne sont pas oubliés; il donne à François Seroux, la tenture de tapisserie qui se trouvait dans sa chambre et à Raoul Paillot, la somme de trente livres tournois.
Il donne, en outre, à son neveu Hélie Charmolüe, le grand tableau qui se trouvait dans la salle de sa maison où était représenté le portrait du duc d'Anjou.
Enfin, il arrive à la clause qui concerne sa chapelle d'argent : « *Je veux et entends qu'il sera baillé à M^e Jean Charmolüe, mon neveu, prêtre, demeurant à Paris, ma chapelle d'argent et meuble qui en dépend, pour s'en aider et servir sa vie durant, à la charge qu'après lui, le plus prochain du lignage qui sera d'église y succèdera et ainsi de temps en temps* ». Sous la législation actuelle et peut-être même sous l'ancienne, cette disposition aurait pu être attaquée comme entachée de substitution prohibée, et comme établissant un ordre de successibilité en dehors de la législation, mais cette question n'a jamais été soulevée pendant plus de cent cinquante ans et nous pouvons suivre cette chapelle jusqu'en 1793.
Le décès de Jean Charmolüe survint peu de temps après la rédaction de son testament. Ses dispositions testamentaires furent fidèlement exécutées et sa chapelle d'argent remise à son neveu, Jean Charmolüe, prêtre du diocèse de Paris et docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, qui devint curé de Houilles et Carrières-Saint-Denis où il exerça les fonctions curiales pendant plus de quarante ans, et où il fit son testament le 16 décembre 1691. (Extrait de « *La chapelle d'argent de Jean Charmolüe* », par Charles DEMONCHY, gendre d'Alexandre Louis Pierre Charmolüe.)

XI.6. — Michèle CHARMOLÜE, sœur du précédent, épousa d'abord Hélie (ou Michel) Charpentier qui était procureur à Compiègne.
Le 29 octobre 1625, lors des partages de la succession de son défunt père, elle hérita du second lot qui comprenait les terres de Mareuil et de Vaudelicourt.
Veuve d'Hélie Charpentier, elle se remaria, le 23 juillet 1641, en l'église Saint-Jacques, avec François Couppy en présence de Michel Charmolüe, Pierre Delafosse et autres.
De son premier mariage, elle avait eu une fille, Renée Charpentier, qui épousa Simon Couppy (111).

(111) Armoiries des Charpentier : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose de même.

XI.7. — Antoine CHARMOLÜE, le jeune, dernier enfant d'Antoine Charmolüe et d'Anne Seroux, était lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts de Cuise. Il était également greffier en chef de l'abbaye de Saint-Corneille; il avait hérité de cet office de son père. Il épousa, en 1620, Suzanne Poulletier, fille d'Arthus Poulletier et de Louise Bourdon. Leur contrat de mariage a été passé le 6 août devant Jean Poulletier et Laurent Thibault, notaires royaux à Compiègne, en l'hôtel de Louise Bourdon, paroisse Saint-Antoine. Au moment de son mariage, Antoine habitait une maison située sur la place des Changes « *attenant les Ratz.* »
Il possédait aussi la moitié d'une autre maison à Royallieu qu'il avait acquise de son père.
Antoine étant mort depuis plusieurs années, sa femme, Suzanne Poulletier, elle-même âgée, dicta son testament le mardi 4 mai 1666; elle y nommait son fils aîné, François, comme exécuteur testamentaire, et le chargeait « *de faire dire es sept festes de la Sainte Vierge par chacun an sept messes basses en telle église que bon lui semblera et ce sa vie durant pour en après être continuée à faire dire par ses frères et sœurs et à toujours pourquoi faire icelle testatrice veut que les deux mines de bled de rente en fief sises à Villers demeurent chargées pour le payement annuel des dites messes et legs ci-dessus sans préjudice aux droits dudit M^e François Charmolüe.* »
Le 3 août 1673, elle ajouta un codicile à ce testament en faveur de sa petite-fille, Anne Pillaut.
A ce moment-là, elle était au lit, malade, et décéda peu de temps après, laissant les cinq enfants que nous allons voir maintenant :

XII.1. — François CHARMOLÜE, l'aîné du précédent, était bourgeois à Compiègne, gouverneur et administrateur de la Table-Dieu et hôpital général des pauvres de Compiègne.
Il épousa d'abord Bonaventure Esgret qui mourut encore jeune le 30 décembre 1677. Elle avait fait un testament le 30 août précédent, dans lequel elle demandait à être enterrée dans l'église Saint-Antoine de Compiègne vis-à-vis de la chaire du prédicateur. Ce dernier vœu fut sans doute exaucé. Elle léguait, entre autres, à la fabrique de Saint-Antoine, trois livres quinze sols de rente qui lui étaient dus par Emmanuel de Flambremont, cordonnier à Compiègne, à prendre sur la maison où il demeurait, rue de la Porte-de-Pierrefond, à la charge qu'il fut dit, chaque année, au jour de son décès, une messe basse. Elle laissait également aux couvents des Jacobins, des Cordeliers et des Minimes la somme de vingt livres à chacun.
Cette même année 1677, François Charmolüe fut élu gouverneur attourné avec François Emmery, garde-marteau, et Emmanuel de Billy, prévôt de l'Exemption. Des événements importants eurent lieu sous cette administration : l'arrivée à Compiègne du marquis de Louvois et autres grands personnages à leur retour de l'armée de Flandre; les attournés leur offrent des vins de présents. Ils eurent aussi à recevoir Louis XIV, qui quitta la ville pour aller à Monchy-Humières (1678). En dehors des dépenses faites pour ces réceptions, la ville eut encore à payer « *les tambours pour avoir rassemblé par chacun jour les habitants qui ont fait garde, par ordre du roi, pendant sept mois, pour arrêter les déserteurs de l'armée* »; puis pour la garniture à neuf des trois chaises qui se portent aux paroisses pour asseoir les gouverneurs attournés aux prédications; enfin, pour trente-trois pains donnés par charité à Louis Mathières, pauvre chirurgien, pour avoir, en 1678, pansé les malades de la contagion, en leur logis.

En cette année 1678, François Charmolüe s'était remarié avec Marthe Génart, fille de Jean Génart et de Charlotte Béjot; son contrat de mariage est daté du 13 juillet devant Thibault et Poulletier, notaires royaux à Compiègne.
Il est mort sans laisser d'enfant de ses deux femmes.

XII.2. — Louise CHARMOLÜE, sœur du précédent, épousa Charles Lévesque dont on ne sait rien. Ils n'eurent probablement pas d'enfant.

XII.3. — Anne CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Claude Pillaut qui était receveur de la terre d'Avergny. Ce dernier était décédé en 1666, lors du testament de sa belle-mère. Ils avaient eu une fille, Anne, qui épousa Pierre Waroquier, huissier royal demeurant à Pierrefond, par contrat de mariage du 13 décembre 1677 devant Thibault et Poulletier, notaires royaux.

XII.4. — Antoine CHARMOLÜE, autre enfant d'Antoine Charmolüe, le jeune, et de Suzanne Poulletier, était conseiller du roi et contrôleur au grenier à sel de Compiègne. Il habitait à Saint-Germain-lez-Compiègne.
Il épousa d'abord, en 1653, Suzanne Roger, fille de Jean Roger, marchand et de Marie Charpentier; leur contrat de mariage a été passé le 23 janvier à Compiègne. Presque trente ans après, Suzanne Roger, étant au lit, malade, dicta son testament devant de Billy et Deblois, le 26 juin 1682; elle y désirait être inhumée dans l'église Saint-Antoine à l'endroit où sa défunte mère avait été enterrée. Elle laissait, de plus, à la fabrique de cette même église la somme de cent vingt livres pour faire faire un ornement blanc pour la garniture de la chaire du prédicateur. Elle demandait qu'au jour de son décès ou le lendemain soit célébré à son intention « *autant de messes que faire se pourra* » dans l'église Saint-Antoine, qu'une messe basse soit dite par un père capucin dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours pendant trente jours consécutifs à partir du jour de son décès, qu'une messe basse journalière soit dite pendant un an par un père cordelier dans l'église Saint-Antoine à neuf heures du matin sauf les dimanches où elle sera célébrée dans l'église des pères cordeliers à la même heure; pour cela, elle leurs donne deux cents livres et dix livres à la fabrique de Saint-Antoine pour le luminaire qu'elle devra fournir. Elle demandait aussi qu'un service soit fait à son intention dans l'église de Saint-Germain aussitôt après son décès; elle donnait à cette église la somme de cinquante livres pour faire redorer et réparer le tabernacle, et une tenture de tapisserie se trouvant dans la chambre haute de sa maison pour l'ornement du chœur. Elle faisait encore des legs aux pauvres de Compiègne, à la fabrique de Saint-Antoine, aux pères capucins, à l'hôpital général et à d'autres personnes de son entourage, parents ou amis. Elle y nommait enfin son mari et Philippe Béra comme exécuteurs testamentaires.
Elle est décédée dans le courant de l'année 1683; le 4 janvier, elle vivait encore puisqu'elle vendait avec sa sœur, Marie, épouse de Simon Desvoye, marchand, à Louis Durnel, receveur de la châtellenie de Rémy, Gourmay et Moyenneville, demeurant à Rémy, douze livres dix sols de rente payable au 3 juin de chaque année et 16 livres treize sols quatre deniers de rente payable au onze avril, par-devant Lesguillier et Deblois, notaires royaux à Compiègne.
Antoine Charmolüe, veuf, ne tarda pas à se remarier. En effet, le 13 février 1684, il passe son contrat de mariage avec sa cousine, Bonne Elisabeth Lévesque. Cette dernière était fille de défunt François Lévesque, ancien élu en l'élection de Compiè-

gne, et de Jeanne Charmolüe, fille elle-même de Jean Charmolüe et de Marie Charmolüe, petite-fille de Léon Charmolüe et de Radegonde Poulletier et arrière-petite-fille de Jehan Charmolüe et de Perrette Réaulté.
Pour réaliser ce mariage, il lui fallut une dispense qu'il obtint de Rome pour le degré de consanguinité du 3e au 4e degré; cette dispense fut entérinée à l'officialité de Soissons le 19 avril 1684. La bénédiction nuptiale leur fut donnée en l'église Saint-Jacques le 24 avril de la même année.
Antoine Charmolüe décéda quelques années après ce dernier mariage. Il était mort en 1692, le 17 septembre, lorsque sa veuve laissa à titre de rente foncière à Pierre Waroquier et à Anne Pillaut, une maison « *consistant en deux chambres basses, une chambre haute, grenier, cave, fournil, grange, colombier, cour, jardin et lieux ainsi que le tout s'étend et comporte fermé de murs séant à Saint-Germain-lez-Compiègne, vis à vis la place aux Pourceaux étant en pointe, tenant d'un côté et en pointe, par devant où il y a une porte cochère sur le chemin de la Justice vis à vis la place aux Pourceaux, d'un autre côté à la rue du Moulin où il y a une petite porte et par derrière tout le long aux ayans causes de Pierre Dehénault.* »
Bonne Elisabeth Lévesque se remaria avec Philippe Gorget, seigneur Dutailly, procureur du roi au grenier à sel de Compiègne.
Bonne Elisabeth se retrouva encore veuve et, étant au lit malade, elle dicta son testament le 17 octobre 1741 et le remit à Pierre Philippe Charmolüe, receveur des consignations à Compiègne.
Elle mourut en 1743, avant le 8 mai, date à laquelle Pierre Philippe Charmolüe déposa ce testament olographe aux mains de Poulletier, notaire à Compiègne.
Elle avait eu de son premier mari, Antoine François Charmolüe qui va suivre, et de son second, Marie Jeanne Nicole Alice Gorget Dutailly dont on ne connaît pas la destinée.

XIII. — Antoine François CHARMOLÜE, fils du précédent, était procureur du roi au grenier à sel de Compiègne.
Il épousa, le 14 décembre 1717, Suzanne Baudin, fille de défunt Claude Baudin, en son vivant « *chef des cuisines et bouche du Roi* », en présence de François de Sales-Brugniard, conseiller du roi, président, prévôt de la ville et banlieue de Compiègne, et de Jean Picard, capitaine du jeu de l'arquebuse.
De ce mariage, naquirent les trois fils suivants :

XIV.1. — Jean François CHARMOLÜE, fils aîné du précédent, est né à Compiègne le 27 janvier 1719. Il fut conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Compiègne. Il mourut sans avoir eu d'alliance, le 23 avril 1780, et fut inhumé dans le cimetière de Compiègne, en présence de Claude François de Sales, son frère, et de Jean Denis de Crouy, conseiller du roi et de son A.S. Mgr le Duc d'Orléans et leur procureur en la maîtrise des Eaux et Forêts de Laigue, établie à Compiègne.
Ce dernier était fils de Nicolas Denis de Crouy, conseiller du roi et receveur des tailles, deniers communs et octrois en l'élection de Compiègne, décédé en 1740 ou 1750, et d'Anne Marie Baudin, décédée en 1731.
Jean Denis de Crouy avait épousé Anne Françoise Madeleine Charlotte Seroux d'Agincourt, fille de Marie François de Sales-Seroux et de Madeleine Lévesque, petite-fille de François Lévesque et de Marie Madeleine Delaleu, arrière-petite-fille de Louis Lévesque et d'Elisabeth Barbe. Elle est décédée avant le 18 septembre 1755. C'est Jean Denis de Crouy qui, le 26 octobre 1773, fut nommé maire

de Compiègne par Louis XV et qui, le 1er août 1774, offrit les clefs de la ville au roi Louis XVI lors de sa venue. Il était également concierge (conservateur) de l'hôtel des Affaires Etrangères.
Il avait acheté, le 21 août 1781, le Val-en-Cendres à Choisy-au-Bac appartenant à J.-Ch. Seroux d'Agincourt, construisit la maison, sans doute sous la direction de Le Dreux de la Châtre, architecte du château de Compiègne et successeur de Gabriel. Cette maison est restée depuis dans la famille; elle est actuellement la propriété de M. de Sailly.
Jean Denis de Crouy a eu trois enfants : 1) Marie François de Sales de Crouy, baptisé à Saint-Jacques le 13 novembre 1740, juge au tribunal de première instance de Compiègne, qui épousa dame Jeanne Pélagie Bertin. Il semble qu'il n'eut qu'un enfant, Jean Louis Marie, baptisé à Compiègne le 4 janvier 1786, qui aménagea l'hôtel du n° 9, rue des Domeliers, résidence actuelle de M. et Mme Mourichon. Il avait épousé Emilie Quin et mourut dans cet hôtel le 8 décembre 1862. 2) Jean François Hyacinthe de Crouy, né le 10 novembre 1752, qui épousa, le 6 avril 1781, Marie Victorine Le Dreux de la Châtre, fille de Louis Le Dreux de la Châtre, architecte du roi, contrôleur des bâtiments de Sa Majesté à Compiègne, et de Marie Rappe. Il a eu quatre enfants. 3) Marie Françoise Charlotte de Crouy qui épousa Louis François Marie Baudry.

XIV.2. — Claude François DE SALES CHARMOLÜE, frère du précédent, bourgeois à Compiègne, est né le 7 février 1720; il fut baptisé le 26 à l'église Saint-Jacques, ayant pour parrain le capitaine de l'arquebuse, et pour marraine, la veuve Lévesque. Il mourut sans alliance.

XIV.3. — Jean Antoine CHARMOLÜE, dernier enfant d'Antoine François et de Suzanne Baudin, est né également à Compiègne et fut baptisé à Saint-Corneille, le 15 avril 1721, ayant pour parrain Jean Le Caron, avocat, conseiller du roi, receveur des tailles, et pour marraine Marie-Jeanne Bailly.
Il rentra dans les ordres et fut prêtre religieux célestin à Saint-Pierre-en-Chastre dans la forêt de Compiègne; c'est là qu'il mourut en février 1758. Ce couvent de Célestins dut d'ailleurs supprimé peu après par Louis XVI.

XII.5. — Louis CHARMOLÜE, dernier enfant d'Antoine Charmolüe, le jeune, et de Suzanne Poulletier, fut prêtre et exerça son sacerdoce de nombreuses années à Ribécourt où il mourut le 31 décembre 1682. (« *Notice historique sur Ribécourt* », par Léon MAZIÈRE, chap. V, § 4, p. 92, édit. 1875.)

Nous retrouvons maintenant la descendance de Jacques Charmolüe, seigneur de Séry, et de Régnée Le Caron.

XII.1. — Hélie CHARMOLÜE, seigneur de Séry, son fils aîné, est né à Compiègne vers 1602 ou 1603. Il était bourgeois et greffier de la prévôté de la ville de Compiègne.
Il épousa d'abord Marie Dehénault qui était veuve en premières noces de François Charmolüe, contrôleur au grenier à sel de Compiègne, fils de Jacques Charmolüe, l'aîné, et de Marguerite Despommiers.
Marie Dehénault était fille de Pierre Dehénault, avocat en Parlement et au bailliage de Compiègne, prévôt dudit Compiègne et bailly général de l'abbaye de Saint-Corneille; il était également baron fieffé pour partie du fief de Jaux, dit de la Goële

ou des Pilliers, l'ayant acquis de Claude Bourdon, receveur de la Serre-de-Jaux. Le 7 janvier 1635, Hélie Charmolüe vendit à M^e^ Jean Leduc, conseiller du roi et président au magasin à sel de Compiègne, la moitié du greffe de la prévôté de la ville de Compiègne, place de clerc. Le 26 mai 1650, il hérita de tous les biens, meubles et immeubles de sa tante, Marie Seroux, femme de Jacques Poulletier, conseiller du roi et premier élu en l'élection de Compiègne, sauf du fief de la Folie situé à Maret qu'elle donna à Louis Thibault, seigneur de Warenval, conseiller-président et lieutenant général de Compiègne.

Marie Dehénault étant décédée, Hélie se remaria avec Catherine Fouquet, fille de Jean Fouquet, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Compiègne, et de défunte Blanche Pulleu. Leur contrat de mariage fut passé le 26 septembre 1660 et la bénédiction nuptiale leur fut donnée en l'église Saint-Jacques le lendemain, lundi 27 septembre, en présence de Louis Charpentier, prévôt de Thourotte, Louis Charpentier, avocat, et autres.

Il décéda le 8 avril 1669 et fut inhumé le 13 en l'église Saint-Jacques vis-à-vis de la chapelle de Saint-Pierre, en présence d'Hélie et de Pierre Jacques, ses fils.

A la mort de son père, il avait hérité de la seigneurie de Séry. Sa veuve vécut encore un peu plus de dix ans et mourut à Compiègne le 6 juin 1682.

Hélie avait eu quatre enfants de sa première femme et trois de la seconde. Nous les retrouverons plus loin, après avoir vu les autres enfants de Jacques Charmolüe, seigneur de Séry, et de Régnée Le Caron.

XII.2. — Antoine CHARMOLÜE, frère du précédent, est né vers 1608. Il est resté célibataire et est mort entre 1675 et 1676. Il avait fait donation de tous ses biens à trois de ses neveux et nièces, Jean François de Sales, Catherine et Marie-Anne Charmolüe, le 8 mai 1673.

XII.3. — Anne CHARMOLÜE, sa sœur, épousa Gilles Poulletier, fils d'Arthus Poulletier, bourgeois de Compiègne, et de Louise Bourdon. Gilles Poulletier était praticien et demeurait à Compiègne. Leur contrat de mariage a été passé le 29 février 1633 devant Roch Bourguignon, notaire. Ils n'eurent pas de descendance.

XII.4. — Jean CHARMOLÜE, dernier enfant de Jacques Charmolüe, seigneur de Séry, et de Régnée Le Caron, fut prêtre du diocèse de Paris et docteur en théologie de la Sorbonne. Il fut ensuite curé de Houilles et Carrières-Saint-Denis pendant quarante années. Il fit son testament le 16 décembre 1691; après les introductions d'usage, il demandait que son corps soit inhumé dans le cimetière de Saint-Nicolas de Houilles auprès ou aux environs de la croix de ce cimetière. Il laisse à son exécuteur testamentaire, Lémians, le soin d'ordonner ses funérailles, mais refuse une longue sonnerie de cloche. Il donne, entre autres, à Anne Lefeure, sa servante, la somme de cent livres pour ses bons et fidèles services, surtout pendant ses maladies. Il donne aussi trente livres aux pauvres de Houilles et autant à ceux de Carrières. Il avait hérité de la chapelle d'argent de son oncle, Jean Charmolüe, doyen des chanoines de Saint-Clément de Compiègne et mentionne ainsi dans son testament cette chapelle dont il était le dépositaire : « *J'ay en ma possession une Chapelle d'argent que l'on trouvera après ma mort dans la maison où je demeure dans toutes ses pièces et parties, hormis quelque peu de chose qui a été ou usé, ou égaré, à la place de quoy et pour quoy suppléer, je veux qu'on y ajoute deux volumes in-fol. des œuvres de Saint François de Sales, avec les deux meilleures de mes aubes.* » Il décéda

peu de temps après la rédaction de ce testament et c'est son neveu, Jean François de Sales Charmolüe, qui hérita de cette chapelle d'argent ainsi que tous ses biens, et fut son successeur à la cure de Houilles et Carrières-Saint-Denis.

Voyons maintenant la descendance d'Hélie Charmolüe, greffier de la prévôté de la ville de Compiègne, et de ses deux femmes, Marie Dehénault et Catherine Fouquet.

XIII.1. — Barbe CHARMOLÜE, son aînée, qui est née à Compiègne le 24 mai 1633 et fut baptisée en l'église Saint-Jacques, ayant pour parrain, M^e^ Jean Charmolüe, chanoine de Saint-Clément de Compiègne, et pour marraine Barbe Martin, femme de M^e^ Pierre Dehénault.
Elle a épousé en la même église, le 18 juillet 1651, en présence de son oncle, Jean Charmolüe, curé de Houilles, Pierre Barbe, avocat, à Compiègne, fils d'Allart Barbe, conseiller du roi et élu en l'élection de Compiègne, et de défunte Marie Vigneron. Leur contrat de mariage avait été passé, devant Copin, notaire à Compiègne, le 18 juin précédent.
On ne leur connaît pas de postérité.

XIII.2. — Jehanne CHARMOLÜE, deuxième enfant d'Hélie et de sa première femme, a épousé Jacques Charmolüe, greffier en chef des Eaux et Forêts de Compiègne, le mardi 26 mai 1661, en l'église Saint-Jacques en présence d'Hélie Charmolüe, Jean Le Féron procureur du roi et autres.
Il était le fils de Raoult Charmolüe, greffier de la forêt de Cuise, et d'Antoinette Liguière.
Il fut nommé gouverneur attourné, en 1682, avec Antoine Faroult, contrôleur au grenier à sel de Compiègne, et Jean Pottier, prévôt forain. Sous son administration, eurent lieu des procédures de la part des jésuites du collège, contre l'abbaye de Saint-Corneille et des Charmolüe au sujet de l'Ermitage de la Croix-du-Saint-Signe et de la maison du Petit-Ourscamp.
Ils eurent les deux enfants suivants :

XIV.1. — Hélie CHARMOLÜE, né à Compiègne, qui fut baptisé le 15 juillet 1669. Il était marguillier de la paroisse Saint-Jacques et mourut sans alliance, le 8 novembre 1726; il fut inhumé dans le cimetière en présence de Pierre-Philippe Charmolüe, son cousin, de Jean de Billy, capitaine d'infanterie et de Charles-Gabriel Deblois, prêtre.

XIV.2. — Marie-Jeanne CHARMOLÜE, sa sœur épousa le 11 novembre 1703 Jean-Placide Boitel, né en 1683, décédé en 1746, conseiller du roi et greffier de la forêt de Compiègne. Après le décès de Marie-Jeanne, il convola en secondes noces, en 1715, avec Marie Jacqueline Charpentier.
De son premier mariage, il avait eu 6 enfants et il en eut encore 6 du second.

XV.1. — Marie-Jeanne BOITEL, née en 1704. Sans alliance.

XV.2. — Jean-Simon-Placide BOITEL, né en 1706, décédé en 1778, était greffier en chef des juges à Compiègne. Il épousa d'abord Michelle Le Féron, puis Marie-Jeanne de Saint-Phal, fille de Philippe et de Marie-Jeanne Giffart. Il eut, entre autres, Jean-Charles-François Boitel de Dienval (1745-1779) qui épousa Marguerite Rosalie Esmangart de Bournonville.

Ce dernier a eu pour enfant Nicolas Louis Boitel de Dienval (1778-1854) qui épousa Marie Jeanne Victoire de Crouy d'Arcy (1782--1854) d'où Adrien (1820-1896) qui épousa Mathilde Estave de Valsery, Pauline qui épousa de Monchy de Gilocourt, Aline qui épouse Villette, Victor, et Hyacinthe qui épousa Haudiquer du Quesnoy (1809-1867).
La descendance des Boitel de Dienval a été assurée jusqu'à nos jours par le fils d'Adrien, Charles (1861-1933) qui épousa Gabrielle Berthen de Pommery, d'où Yvonne, Pierre et Raoul (1897) qui épouse Marguerite Passerat de Silans et qui eurent pour enfants : Colette, Bernard, Michel, Françoise, Jean, Ghislaine.
Les autres descendants sont représentés par les familles : Magnien de Magnienville, Maulbon, d'Arbaumont, de Witte, Ollivier, Géant-Howel, Combette de Caumont, Basquin, Allais, Courtilloles d'Angleville, de Taillac, Latscha, Ratinet, Grandin de l'Eprevier, Faivre d'Arcier, Aubin de Blampré, d'Argy, Akermann, Perrot du Vernay, de Francqueville, de Gouzillon de Bélizal, de Falvelly, Clavel, Gangneron, Modest, Deschamps de Bois, Brière, de Mont, de Maigret, Barbat du Closel, de Fontaube, Bastard de Péré, de Valence de Minardière, Coquelin de Lisle, Etienne, de Ponnat, Bouknois, Vuatrin, de Gastine-Dommaigne. (Voir généalogie Boitel de Dienval.)

XV.3. — Elie François Jacques BOITEL dont on ne sait rien.

XV.4. — Nicolas Pierre BOITEL, né en 1708, décédé en 1714.

XV.5. — Gabriel Hyacinthe BOITEL, né en 1709, destiné d'abord à la prêtrise, puis militaire; il mourut à Lille en 1745, des suites de blessures reçues à la bataille de Fontenoy.

XV.6. — Jean BOITEL, frère jumeau du précédent, fut marchand à Saint-Germain-en-Laye, puis greffier en chef de la juridiction de Compiègne. Il est décédé avant 1781, et avait épousé Marie-Françoise Dufour, d'où Jean François Elie, né en 1760, qui habitait Senlis; on le voit participer à l'arrestation de « *l'exécrable horloger Billion* », en 1789, puis arrêté et emprisonné sous la Terreur, il est libéré le 9 thermidor. En 1814, il prêta un cheval au comte d'Artois pour son entrée à Paris. En 1816, il est sous-préfet à Senlis. Il avait épousé une demoiselle de Massent de la Masserie veuve du sieur Lafont des Essarts guillotiné sous la Terreur.

XV.7. — Nicolas Charles BOITEL, chanoine à Crépy, né en 1717, donc fils de Marie Jacqueline Charpentier.

XV.8. — Jean Placide BOITEL, né en 1719.

XV.9. — Louis François BOITEL, né en 1719, décédé en 1755.

XV.10. — Louis Marie BOITEL, né en 1722, décédé en 1725.

XV.11. — Marie Jeanne BOITEL, née et décédée en 1723.

XV.12. — Charles Thomas BOITEL, né en 1732.

XIII.3. — Pierre-Jacques CHARMOLÜE, premier garçon d'Hélie et de Marie Dehénault, était greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Il en fut aussi l'un des huit barons fieffés comme possédant la moitié des fiefs de l'Exemption, dit d'Henry Aucher, et de Jean Héron; il avait acheté ces deux demi-fiefs le 14 avril 1688 devant Constant, notaire à Compiègne, à Marguerite Le Féron, veuve d'Henry d'Alès, qui en avait hérité de César Le Féron et de Radegonde Charmolüe; eux-même les avaient eus de la succession de Jehan Charmolüe, receveur du taillon à Compiègne. Ainsi, ces fiefs revenaient dans la famille Charmolüe.
Pierre-Jacques Charmolüe épousa Barbe Parent le 29 janvier 1670 en l'église Saint-Jacques de Compiègne; leur contrat de mariage avait été passé devant Claude Picart et Jean Deblois, notaires à Compiègne, le 6 décembre 1669 (112).
Barbe Parent était la fille de M^e^ François Parent, conseiller du roi et élu en l'élection de Noyon, et de Madeleine Grévin. Cette dernière avait épousé en deuxièmes noces, en 1651, Claude Geuffrin le jeune, demeurant à Noyon et dont le père fut maire de cette ville.
Barbe Parent mourut à Compiègne le 11 juin 1689. Son mari décéda à son tour en 1705 et fut inhumé le 26 mars à la paroisse du Crucifix de Saint-Corneille en présence d'Albert Dehénault, conseiller du roi, d'Hélie Charmolüe, capitaine de Sa Majesté, Jacques Charmolüe, greffier en chef des Eaux et Forêts et de Jean Boitel, conseiller du roi.
Ils avaient eu treize enfants; sur ce nombre, un seul assura la continuité des Charmolüe, plusieurs décédèrent en bas âge et d'autres restèrent célibataires. Nous les retrouverons plus loin après avoir vu la suite de la descendance d'Hélie Charmolüe.

XIII.4. — Hélie CHARMOLÜE, deuxième garçon d'Hélie et de Marie Dehénault, était capitaine de Sa Majesté et ensuite bourgeois à Compiègne.
Il épousa, en l'église Saint-Jacques, le mardi 8 mai 1663 Anne Loisel (113), fille de Claude Loisel, greffier de la capitainerie des chasses à Compiègne et de Cristine Lévesque, en présence de Pierre Loisel, docteur en Sorbonne, Hélie Charmolüe, son père, et d'autres.
Par brevet royal, en date du 12 novembre 1691, il fut nommé gouverneur attourné avec Antoine Crin, prévôt royal de Margny, et Simon Le Féron, avocat.
Sous leur administration, les attournés approuvèrent la commission donnée au sieur Loudier, par François Demaux, fermier général du royaume, l'autorisant à vendre du café, du thé, du chocolat, sorbet et vanille. Un changement étant intervenu dans la forme des nominations d'officiers municipaux, il fut créé un maire perpétuel. Elie Charmolüe fut maintenu, en 1693, comme gouverneur attourné. Ce fut le dernier des Charmolüe qui occupa cette fonction à Compiègne.
Au titre de capitaine de Sa Majesté, ses armoiries (de gueules à deux bars adossés d'or) furent enregistrées à l'Armorial général d'Hozier par ordonnance du 5 février 1700. (Généralité de Paris, Compiègne, reg. 1, n° 18.)
Il mourut à Compiègne sans avoir eu d'enfant et fut inhumé à la paroisse du Crucifix de Saint-Corneille, le 26 mars 1705.

---

(112) Armoiries des Parent : d'azur à deux bâtons d'épine écotés et alaisés d'or posés en sautoir, accompagné d'un croissant d'argent en chef et de trois étoiles d'or, une à chaque flanc et l'autre en pointe.

(113) Armoiries des Loisel : d'argent à trois merlettes de sable posées deux et une.

XIII.5. — Jean François DE SALES CHARMOLÜE, autre garçon d'Hélie Charmolüe et de Catherine Fouquet, sa deuxième femme, entra dans les ordres, devint prêtre et remplaça son oncle à la cure de Houilles et Carrières-Saint-Denis. Il se trouvait être « *le plus proche parent étant d'église* » de son oncle qui possédait la chapelle d'argent de Jean Charmolüe, doyen des chanoines de Saint-Clément. Il en hérita et prit sa succession à la même cure.

Il rédigea son testament le 19 mars 1719, puis y ajouta un codicile le 28 mai 1721. Après les introductions d'usage, il demande à être enterré aussi près que possible de la tombe de son oncle dans le cimetière de Saint-Nicolas de Houilles, et d'avoir des funérailles aussi simples que possible comme pour un pauvre prêtre.

Il donne à l'église de Saint-Nicolas de Houilles la somme de deux cents livres pour faire faire des fonts baptismaux dans cette église à moins qu'il ne les ai fait faire avant sa mort. Il donne à l'église de Saint-Jean-Baptiste de Cavier-Saint-Denis la somme de deux cents livres de rente à charge que les marguilliers de cette église fassent dire tous les ans à perpétuité un obit de vigile et une messe haute tous les 15 janvier pour le repos de son âme et pour celle de son défunt oncle, son précédesseur; il laisse également à cette église la somme de cent livres pour payer les amortissements de cette fondation et pour les besoins de l'église.

Il lègue aussi à la confrérie de la Charité des pauvres malades de Cavier-Saint-Denis la somme de cent livres.

Il pense aussi aux habitants de Houilles qui payaient alors la taille et leur laisse la somme de douze cents livres pour les aider à payer leur quote-part de ce à quoi ils pourraient être taxés pour le rétablissement du presbytère. En effet, il semble que ce dernier tombait en ruine à cette époque et comme il n'avait peut-être pas à se louer de tous ses paroissiens, notamment à ce sujet, il pense que des personnes mal intentionnées pourraient l'accuser de n'en avoir pas pris soin. « *Mais, dit-il, depuis vingt-cinq ans, je n'en ai plus la jouissance et je n'ai jamais touché l'indemnité de loyer qui m'avait été promise.* » Il se dégage ainsi de toute responsabilité vis-à-vis de ses paroissiens récalcitrants.

Il donne encore la somme de cent livres pour payer la décoration de la chapelle Saint-Pierre qui était dans l'église de Saint-Hilaire de Coudun (diocèse de Beauvais).

Il nomme pour sa légatrice universelle, sa sœur, Marie-Anne, parce qu'elle lui a tenu lieu de domestique.

Il dispose également de la chapelle d'argent qu'il avait hérité de son oncle et, dont, pour la première fois, nous trouvons la désignation complète : « *J'ai une Chapelle composée d'une croix, calice, burettes et bassin d'argent, de deux chasubles, l'une blanche, l'autre violette, d'un missel romain et de deux volumes de Saint François de Sales. Elle appartient au plus proche parent de la famille qui est d'église, suivant le testament de feu Messire Charmolüe, doyen de Saint-Clément, mon grand-oncle, etc... La croix d'argent vient de moi, ayant changé, en 1700, une boite d'argent et une cuvette aussi d'argent appartenant à ladite Chapelle et ayant donné le surplus de mes deniers.* »

Quelques années après, le 28 mai 1721, il ajouta un codicile à ce testament; il y donne, entre autres, la somme de 200 livres à deux filles de Houilles qui l'ont soigné dans ses maladies. Jean François de Sales mourut peu de temps après la rédaction de ce codicile, le 3 juin 1721.

Aucun Charmolüe n'était alors d'église, mais Jean Boitel, clerc tonsuré, bénéficiaire de l'église collégiale de Saint-Clément de Compiègne, le plus proche parent

tonsuré du défunt, se trouva appelé à recueillir la chapelle. Une condition lui manquait toutefois pour la recevoir : il n'était pas encore admis dans l'ordre de la prêtrise; aussi fut-elle remise à son oncle, messire Antoine Boitel, prêtre à Compiègne, ainsi que le constate un acte notarié du 12 juillet 1723. Cet acte énumère de nouveau les objets de la chapelle, en donne le poids : un calice pesant 5 marcs 2 onces (= 2,506 kg), deux burettes pesant 3 marcs 2 onces et demie (= 1,543 kg), un bassin pesant 3 marcs 1 once (= 1,498 kg), et une croix pesant 3 marcs 4 onces (= 1,589 kg); la valeur est fixée approximativement à quatre cent quatre-vingt-dix livres. La vocation religieuse de Jean Boitel ne persista pas, il suivit la carrière des armes et fut, vingt ans plus tard, tué à la bataille de Fontenoy. Aussi, dès 1733, son oncle remettait-il entre les mains de Pierre-Philippe Charmolüe, conseiller du roi et receveur des consignations à Compiègne, le dépôt qui lui avait été confié. Un nouveau prétendant ne tarda pas à se présenter. Michèle Anne de Saint-Paul, veuve de M[e] Pierre Barbe, procureur à Compiègne, fit valoir les droits de son fils, Louis Marie Barbe, clerc minoré du diocèse de Soissons, réclamant le bénéfice du leg pour le moment où il serait revêtu des ordres sacrés, et s'engageant, dans le cas où il ne remplirait plus les conditions, à remettre la chapelle entre les mains du chef de la famille Charmolüe. La chapelle s'était alors augmentée de deux voiles, deux étoles, deux bourses, deux manipules et deux palmes.

Nous ignorons ce que devint Louis Marie Barbe, mais il était décédé avant 1793, et, à cette époque, les objets qui faisaient l'objet de la fondation étaient, en attendant un nouvel ayant droit, en dépôt entre les mains d'Alexandre Louis Pierre Charmolüe, notaire à Compiègne.

C'est alors que survint la révolution. En vertu des lois de confiscation des biens du clergé, notre chapelle d'argent était devenue propriété nationale. Les administrateurs du district de Compiègne mis, par on ne sait quelle voie, sur ses traces la réclamèrent au citoyen Charmolüe, par un arrêté en date du 18 brumaire de l'an II. Il eut été imprudent de chercher à se soustraire à l'exécution d'un acte de cette nature, aussi la dernière pièce du dossier de la chapelle d'argent de Jean Charmolüe est-elle le certificat constatant sa remise aux administrateurs du district, remise suivie presque immédiatement de l'envoi à la fonte. Voici le texte du certificat : « *Liberté - Egalité. Nous administrateurs du District de Compiègne, reconnaissons que les citoyens Sivé et Larue nous ont remis un calice, une patène, deux burettes, un très grand bassin et une croix d'argent, déposés chez le citoyen Charmolüe, et ce en vertu de l'arrêté du Conseil de ce jourd'hui et que les nommés commissaires à l'effet de s'emparer des susdits objets et ont déchargé ledit Charmolüe A Compiègne l'an deuxième de la République une et indivisible.* » Signé : J.-B. Sivé, Delarue, Bertrand Quinquet, président. (Extrait de « *La Chapelle d'argent de Jean Charmolüe, doyen des chanoines de Saint-Clément de Compiègne*», par Charles DEMONCHY, gendre d Alexandre Louis Pierre Charmolüe, notaire à Compiègne.)

XIII.6. — Catherine CHARMOLÜE, fille d'Hélie Charmolüe et de Catherine Fouquet, sa deuxième femme, est décédée en bas âge.

XIII.7. — Marie Anne CHARMOLÜE, sa sœur, dernière enfant d'Hélie, a épousé Jean-François Le Caron, receveur de la terre de Meux, fils puîné de François Le Caron et de Barbe Dufeu; leur contrat de mariage est du 8 novembre 1694.

Elle se trouva veuve sans doute peu de temps après son mariage et, n'ayant pas d'enfant, alla demeurer avec son frère, Jean François de Sales, curé de Houilles,

afin de lui tenir lieu de domestique et de s'occuper de lui. En 1721, après avoir réglé la succession de son frère mort puisqu'elle était son exécuteur testamentaire, elle rentra à Compiègne.
Sur la fin de sa vie, elle habitait dans une maison sise rue Videbourse appartenant à la demoiselle Gérard, veuve du sieur Henri Constant.
Atteinte de paralysie, elle mourut dans cette même maison le 16 mars 1736.
Le 12 août de l'année précédente, elle avait dicté ses dernières volontés à Me Louis François Rémy, notaire royal, en présence de Louis Dupuis, prêtre vicaire de Saint-Clément de Compiègne, et Bruno Marie Decrouy, prêtre diacre de Saint-Jacques. Elle était déjà en partie paralysée depuis quatre mois.
Dans son testament, elle désirait être inhumée dans l'église Saint-Jacques, sa paroisse, entre la grille du chœur et les bans de la chapelle Saint-Pierre sous les tombes de Pierre Bleuet où étaient enterrés ses père et mère. Elle laisse douze livres pour distribuer aux pauvres de sa paroisse. Elle léguait, entre autres, à la fabrique Saint-Jacques cinquante livres pour la fourniture des ornements, pain, vin, cire, plus le fond et propriété d'un muid de blé à prendre sur ses terres de Coudun affermées à Simon François, laboureur, plus la somme de cent livres.
Elle faisait des legs à Jean Baptiste Boitel, son filleul, fils du sieur Boitel demeurant sur la place du marché au blé à Compiègne, et de défunte Marie-Jeanne Charmolüe. Elle nomme enfin, pour exécuteur testamentaire, Claude Crin, conseiller du roi, prévôt des prévôtés royales de Margny et Thourotte.

Nous en sommes arrivés maintenant à la postérité de Pierre Jacques Charmolüe et de Barbe Parent. Ils ont eu beaucoup de malheur avec leurs enfants. Comme nous allons le voir, ils ont dû en avoir d'abord cinq avant qu'un seul vive plus de vingt ans et arriver au dixième pour être grand-père et grand-mère.

XIV.1. — Anne CHARMOLÜE, leur première enfant, est née le 3 septembre 1670; sa mère avait fait une fausse couche; elle a été baptisée le jour de sa naissance dans l'église Saint-Jacques et elle est morte aussitôt après dans l'église. Elle avait pour parrain Hélie Charmolüe, frère de Pierre Jacques. Elle a été enterrée quelques heures après dans la même église Saint-Jacques devant la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

XIV.2. — Barbe CHARMOLÜE, née le 14 juillet 1671, fut également baptisée à Saint-Jacques. Elle est morte dans sa seizième année, le 25 septembre 1687 et fut inhumée dans l'église Saint-Jacques devant la chapelle de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

XIV.3. — Marie CHARMOLÜE est née aussi à Compiègne le 3 mars 1673 et a été baptisée à Saint-Jacques, ayant pour marraine Marie Charmolüe, veuve de Simon Charpentier, commissaire des guerres. Elle est morte avant le 30 août 1674.

XIV.4. — Anne CHARMOLÜE, née le 30 août 1674, a été baptisée à la paroisse du Crucifix de Saint-Corneille, ayant pour parrain Jacques Charmolüe, fils de Jacques Charmolüe, greffier de la forêt de Cuise, et pour marraine Anne Charpentier. Elle décéda dans sa vingtième année, le 8 juillet 1694 et fut enterrée à Saint-Corneille devant la chapelle de Notre-Dame aux pieds d'argent.

XIV.5. — Anne Françoise CHARMOLÜE est née le 6 juin 1675, baptisée à Saint-Corneille, ayant pour parrain Jehan Flament, bourgeois de Paris, et pour marraine Anne Loisel. Elle est morte à quatre ans, le 10 janvier 1679, et fut inhumée à Saint-Corneille.

XIV.6. Elisabeth CHARMOLÜE, née à Compiègne au mois d'avril 1676, n'a pas eu d'alliance; elle vivait en 1736 à l'hôpital général de Compiègne, paroisse de Saint-Germain.

XIV.7. — ... CHARMOLÜE, un garçon sans prénom, est né le 7 mars 1677, baptisé à Saint-Jacques, et il est décédé au mois de mai 1678.

XIV.8. — Marie Marguerite CHARMOLÜE est née à Compiègne le 19 mai 1679 et fut baptisée à Saint-Corneille. Elle resta délibataire et mourut à Saint-Germain, le 19 juillet 1747, âgée de soixante-huit ans, à l'hôpital général de Compiègne où elle demeurait.

XIV. 9. — Gabriel Pierre CHARMOLÜE, né à Compiègne le 17 octobre 1680, baptisé à Saint-Jacques, est mort à l'âge de dix-huit ans, le 2 décembre 1698 et fut inhumé à Saint-Corneille le lendemain en présence d'Hélie Charmolüe, son oncle et de Jacques Charmolüe.

XIV.10. — Pierre Philippe CHARMOLÜE, le seul fils qui eut de la postérité, était conseiller du roi et receveur des consignations au bailliage de Compiègne. Il était également greffier de la prévôté de Saint-Corneille.
Né à Compiègne le 1er janvier 1682, il épousa, à la paroisse du Crucifix de Saint-Corneille, le 7 janvier 1724, Marie-Anne-Antoinette Thérèse Le Féron, fille de Guillaume Le Féron et de Marie Picard.
Il hérita de son père de la moitié des fiefs de l'Exemption, dit d'Henry Aucher, et de Jean Héron, et les vendit, le 21 mars 1731, devant Bourguignon, notaire à Compiègne, à Louis Edouard Garnier et ses sœurs. Les enfants de ce dernier les vendirent à leur tour, le 14 octobre 1743, à Charles Seroux et à Marie Anne Marguerite Chastellain, sa femme. Eux-mêmes les revendirent, le 25 septembre 1763, à Jean Pierre François Pellerin de Chantreine.
Pierre Philippe Charmolüe décéda le 20 avril 1753 et fut inhumé le 21 dans l'église Saint-Jacques devant la chaire du prédicateur, en présence de Jean Louis Bourguignon, prêtre, chanoine de Saint-Clément, son cousin germain.
Sa veuve lui survécut quelques temps et mourut le 6 novembre 1767.
Elle a été inhumée à la paroisse du Crucifix.
Ils laissaient deux enfants que nous allons retrouver plus loin.

XIV.11. — Pierre Jacques CHARMOLÜE, né le 5 mars 1683, baptisé à Saint-Jacques est décédé le 7 juin 1689. Il a été enterré dans l'église Saint-Jacques devant la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, derrière le chœur.

XIV.12. — Jean CHARMOLÜE est né à Compiègne le 12 octobre 1684. Il fut baptisé à Saint-Jacques le 15 du même mois, ayant pour parrain Jean Charpentier, et pour marraine, Catherine Le Caron. Il resta célibataire et, en 1736, il était brigadier dans la compagnie de M. Gregaine au régiment de cavalerie du roi, à ce moment-là en garnison à Besançon. Il est mort le 3 novembre 1755 et fut enterré à Saint-Jacques.

XIV.13. — Jacques CHARMOLÜE, dernier enfant de Pierre Jacques et de Barbe Parent, est né le 24 mai 1686; il fut baptisé le lendemain à Saint-Jacques, ayant pour parrain, Jacques Charmolüe, greffier de la forêt de Cuise et échevin à Compiègne, et pour marraine, Marie Grenier, femme de Claude Dot, intendant de la Maison de Cuise. Il décéda à Pimprès où il fut enterré le 21 mars 1697.

XV.1. — Pierre Louis Marie CHARMOLÜE, premier enfant de Pierre Philippe et d'Antoinette Thérèse Le Féron, est né à Compiègne le 21 avril 1725. Il est mort quelques mois après, le 3 octobre suivant et fut enterré à Saint-Corneille.

XV.2. — Pierre Jean Marie CHARMOLÜE, son frère, est né le 20 janvier 1726 et a été baptisé le même jour à Saint-Corneille, ayant pour parrain Jean Picard, capitaine de l'Arquebuse de Compiègne et, pour marraine, Marie-Anne Charmolüe.
Il épousa, le 1er février 1755, en l'église Saint-Jacques, Marie Madeleine Françoise Leduc, née le 6 septembre 1735, fille d'Alexandre Leduc, bourgeois de Compiègne, et de Marie Simone Picart Demoncourt, en présence d'Antoine François Charmolüe, de Bourguignon et de Poulletier, notaires royaux; du côté de l'épouse : Jean Marie Leduc, seigneur de Chanteraine, conseiller du roi et lieutenant particulier au bailliage de Compiègne.
Pierre Jean Marie Charmolüe était conseiller du roi, receveur-contrôleur et commis des consignations du bailliage, élection, et grenier à sel et autres juridictions royales de Compiègne et des justices seigneuriales subalternes y ressortissant. Il était également greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille.
Il habitait une maison située dans la rue d'Ardoise, et en possédait une autre, rue Lepelletier (ci-devant dite Saint-Louis en l'an 7).
Il possédait également de nombreuses terres à Béthencourt, au terroir de Cambronne, de Bailly, de Tracy, de Morienval, de Séry, de Magueval, du Bois d'Ajeux, de Longueil, de Canly, d'Estrée, de Fresnel, de Marqueglise, d'Autheuil, de Coudun, de Margny, de Clairoix.
Sa femme, Françoise Leduc, décéda à Compiègne le 26 mai 1788. Elle fut inhumée le lendemain dans le cimetière de Clamart après un service funèbre en l'abbaye de Saint-Corneille en présence de ses trois garçons.
Il lui survécut une dizaine d'année, et décéda à son tour, dans sa maison de la rue d'Ardoise, le 10 frimaire de l'an 6 (10 décembre 1797). Les témoins furent : Jean-Louis-Hyacinthe, Jean-Charles et Alexandre Louis Pierre Charmolüe, ses trois fils.
Ils avaient eu les six enfants suivants :

XVI.1. — Alexandre Louis Pierre CHARMOLÜE, l'aîné, est né à Compiègne le jeudi 12 février 1756 à 2 heures du matin et fut baptisé le jour même à la paroisse Saint-Jacques par Hyacinthe Nicolas Picart Demoncourt, curé de Venette. Il avait pour parrain Alexandre Leduc et pour marraine Marie Louise Picard.
Il épousa, en l'église de Saint-Nicolas-des-Champs de Paris, le 10 mai 1786, Marie Charlotte Geneviève Foullon, née à Senlis le 28 mai 1761, fille de François Nicolas Charles Foullon, avocat à Senlis, et de Geneviève Pétronille Truyart.
Ils habitaient à Compiègne, rue de l'Etrille, où Alexandre Louis Pierre était notaire royal. Il avait succédé à Simon-Louis Poulletier et prêté serment au premier acte le 27 décembre 1777.
La révolution survint peu de temps après son mariage et on le trouve le 17 floréal de l'an 4 faisant partie de la première compagnie de la colonne mobile du canton de

Compiègne dans laquelle se trouvait également Claude Maurice Loudier, un ancêtre de M. J. Mourichon.
Et le 13 pluviose de l'an XII, en exécution de la loi du 21 ventose de l'an XI, le citoyen Charmolüe, notaire, se présenta devant le tribunal de première instance de Compiègne, composé de François Poulletier, président, de François de Salle de Covrey, de J.B. Antoine Silly et d'Alexandre Gabriel Scellier, juges au tribunal, pour prêter en ces termes le serment prescrit par la loi : « *Je promets d'être fidèle à la Constitution, de remplir avec exactitude et probité les fonctions qui me sont confiées* ». De ce fait, le citoyen Charmolüe, nommé notaire par un arrêté du 7 vendémiaire de l'an XII, signé de Bonaparte, Premier consul, fut confirmé dans ses fonctions. Je possède son sceau de notaire sous la république et celui de l'empire par la suite.
Le 23 janvier 1812, un remboursement de 75 livres de rente fut fait par l'hôtel-Dieu aux héritiers Charmolüe.
Lors de la création du conseil de discipline dans les chambres de notaires, il en fut nommé président, le 1er mai 1810 et prit sa retraite en 1817 à son dernier acte le 13 août. Il a eu pour successeur, maître Jean-François Crété et c'est actuellement l'étude maître Brault.
Il consacra une partie de sa vie à rassembler les documents nécessaires pour parvenir à établir la généalogie des Charmolüe; par bonheur, il a fait le principal de son travail avant la révolution ce qui lui a permis de prendre de nombreuses notes sur des originaux, archives, pierres tombales ou autres, qui ont aujourd'hui disparu. C'est donc grâce à lui qu'il m'est possible de rédiger cet ouvrage. Je lui en rends un grand hommage et une très sincère reconnaissance.
Il perdit la compagne de sa vie, le 22 janvier 1821, et lui-même décéda le 13 avril de l'année suivante. Il fut enterré au cimetière de Clamart à Compiègne.
Ils avaient eu les sept enfants suivants :

XVII.1. — Marie CHARMOLÜE, née à Compiègne le 6 août 1787, baptisée à Saint-Jacques, a épousé dans cette même église, le 21 mai 1810, Alexandre Charles François de Séjourné, receveur particulier des finances à Provins, et ensuite négociant à Troyes. Il était le fils de Marie Léon Charles de Séjourné et de Marie Catherine Lévesque; cette dernière, devenue veuve, avait épousé en deuxièmes noces Louis René Roby de la Chapelle, décédé en 1800; Marie Catherine Lévesque était la fille de Louis Marie Lévesque, seigneur de Moricourt, et de Madeleine Françoise Le Jeune, et arrière-arrière-petite fille d'Adrien Lévesque et de Cristine Charmolüe.
Marie Charmolüe est décédée à Provins, six ans après son mariage, le 5 février 1816. Son mari resté veuf lui a survécu jusqu'en 1867.
Ils avaient eu les deux enfants suivants :

XVIII.1. — Hippolyte Alexandre DE SEJOURNE, seigneur de Moricourt, qui a épousé Louise Flavie de Carbonnel, fille de Jean-Louis de Carbonnel d'Hierville et de Zoé Lévesque, descendante d'Adrien Lévesque et de Cristine Charmolüe.
Ils ont eu un fils, Gaston, né le 10 octobre 1842 et décédé le 25 mars 1919 à Lourdes.

XVIII.2. — Marie Caroline DE SEJOURNE, sa sœur, a épousé M. Vernier, d'où les trois enfants suivants :

XIX.1. — Fernand VERNIER qui a eu Jean, décédé le 8 septembre 1905 au château de Muranvaux (Meuse), et Maxime, décédé très jeune, vers 1868 à Troyes.

XIX.2. — Hippolyte Raoul VERNIER, rentier, demeurant à Paris, 48 bis, rue d'Auteuil, a épousé Jeanne Victoria Cap, décédée en leur domicile, 36, rue de la Source à Paris, le 24 mai 1897; lui-même est mort le 9 février 1912, rue d'Auteuil, laissant le fils suivant :

XX. — Raoul Franck Bernard VERNIER est né le 24 janvier 1890 à Troyes. Il a épousé Renée Henriette Elisa Pruneau, et demeurait à Saint-Etienne, 50, rue de la Préfecture où il était distillateur-liquoriste. Il est mort pour la France le 29 juillet 1915, sans postérité.

XIX.3. — Alexandre Camille VERNIER a épousé Marie Lucie Didion, d'où les deux enfants suivants :

XX.1. — Marguerite VERNIER qui épousa le 4 décembre 1889 à Paris Louis Lestorey de Boulongne; elle était née à Paris le 21 février 1868 et elle est décédée le 3 janvier 1908 à Brunoy (Seine-et-Oise).
Louis Lestorey de Boulongne était né à Marseille le 6 mars 1859, fils de Benjamen Etienne et de Marie Louise Langin, veuve du baron Lamy; il est décédé à Fontainebleau le 24 novembre 1942.
Ils ont eu les six enfants suivants :

XXI.1. — Henri LESTOREY DE BOULONGNE, né à Nevers le 22 mai 1891, a épousé le 23 juin 1917 Marguerite Quesnel, d'où quatre enfants sans alliances : Anne, née le 20 novembre 1918; Monique, née le 9 avril 1920; Etienne, né le 21 décembre 1924 et Nicole, née le 25 avril 1930.

XXI.2. — Andrée LESTOREY DE BOULONGNE, née à Nevers le 12 juillet 1891, décédée le 3 février 1895.

XXI.3. — Yvonne LESTOREY DE BOULONGNE, née à Paris le 28 août 1896, a épousé le 21 juin 1921 Ernest Collart-Dutilleul, né le 14 janvier 1894 et décédé le 6 novembre 1957.
Ils ont eu six enfants :
— Geneviève, née le 2 septembre 1922, restée sans alliance.
— Philippe, né le 7 mars 1924, a épousé en 1951 Anne de Carné-Carnavalet, d'où Elisabeth, née en 1952 qui a épousé le 22 mars 1974 Jérôme de Vulliod, Bertrand, né en 1955; Nicole, née en 1957 et Chantal, née en 1959.
— Xavier, né le 3 avril 1927 a épousé le 1er juillet 1959 Bernadette de la Taille-Trétinville, d'où Anne-Marie, née en 1960; Etienne, né en 1961; Hélène, née en 1963 et Martine, née en 1966.
— Anne-Marie, née le 16 mai 1930, restée sans alliance.
— Jacqueline, née le 8 décembre 1933, sans alliance.
— Madeleine, née le 4 décembre 1936, sans alliance.

XXI.4. — Marthe LESTOREY DE BOULONGNE, né à Villeneuve-Saint-Georges le 9 septembre 1897, décédée à Paris le 26 mars 1899.

XXI.5. — Marie Louise LESTOREY DE BOULONGNE, née à Paris le 22 octobre 1904 a épousé à Paris le 4 janvier 1928, Louis de Metz, né à Nancy le 15 juillet 1901, fils de Robert et de Berthe Le Joindre. Ils ont eu six enfants :
— Odile, née à Strasbourg le 12 décembre 1929 qui épousa à Melun le 13 novembre 1966 Claude Allain.
— Marie, née à Strasbourg le 13 juillet 1932, épousa à Fontainebleau le 29 décembre 1956 Henri René, d'où Christiane, née le 4 mai 1961; Patricia, née le 12 novembre 1962 et Mireille, née le 9 décembre 1967.
— Agnès, née à Strasbourg le 10 janvier 1934.
— Yves, né à Strasbourg le 25 mai 1939, épouse à Herbeys (Isère) le 3 août 1968, Claude de Seguins-Pazzis d'Aubignan, d'où Emmanuel né à Strasbourg le 8 février 1971.
— Jean, né à Lyon le 9 juillet 1941.
— Régis, né à Fontainebleau le 4 septembre 1947.

XXI.6. — Jacques LESTOREY DE BOULONGNE, né à Paris le 28 janvier 1907, de la Compagnie de Jésus.

XX.2. — Charles Etienne VERNIER, né le 22 janvier 1870 à Paris, a épousé le 4 décembre 1909, à la mairie du XVII[e] arrondissement, Marie Augustine Marguerite Caze, fille du premier président à la cour d'appel de Montpellier.
Il était, en 1921, colonel commandant le 12[e] régiment de chasseurs à Sedan. Il avait quatre enfants : Gabrielle Simone, née le 4 novembre 1910 à Sedan; Marie Jacqueline, née le 3 avril 1912 à Sedan; Paul François, né le 27 mai 1917 à Paris, officier de carrière, retiré à Toulouse, propriétaire du château de Souleaux à Saint-Pouange près de Troyes, et Jacques Philippe, né le 21 septembre 1920 à Compiègne.
La plupart de ces enfants ont eu de la descendance.
Charles Etienne est décédé le 10 décembre 1924 à Troyes.

XVII.2. — Alexandre CHARMOLÜE, deuxième enfant d'Alexandre Louis Pierre, est né à Compiègne le 13 octobre 1788 à 3 heures du matin; il a eu pour parrain Jean Louis Hyacinthe Charmolüe, son oncle, et pour marraine Geneviève Pétronille Truyart, son aïeule maternelle.
Il est mort quelques jours après sa naissance le 24 du même mois à Canly.

XVII.3. — Alexandre Charles CHARMOLÜE, né le 6 août 1789 n'a pas vécu; il est mort à Drelincourt le 13 du même mois.

XVII.4. — Hortense CHARMOLÜE est née à Compiègne le 17 septembre 1790; elle a eu pour parrain Joseph Leduc, lieutenant de cavalerie, gendarme réformé sous le titre Anglais, et pour marraine Thérèse Foullon, sa tante.
Elle épousa le 22 octobre 1822 en l'église Saint-Antoine de Compiègne Claude Augustin Menu de Rochefond, né en 1779, directeur de l'Enregistrement et des Domaines à Besançon (Doubs). Il décéda à Dijon le 7 juin 1861.

XVII.5. — Arthus CHARMOLÜE est né à Compiègne le 16 mai 1794; il eut pour témoins à l'état-civil : Henri François de Paul Garanger, demeurant rue des Grands-Hommes (rue Darnetal) et Jean Louis Le Brun, maître d'écriture, rue de la Porte-de-Pierre-fonds.
Il fut baptisé à Saint-Jacques et mourut en bas âge.

XVII.6. — Eugénie CHARMOLÜE, née le 23 juin 1796, baptisée à Saint-Jacques, épousa Pierre Charles Demonchy, né à Gilocourt le 19 mai 1799, licencié en droit en 1821, nommé cette même année substitut à Saint-Quentin, puis juge d'instruction à Compiègne le 25 octobre 1826.

Le mariage fut célébré en l'église Saint-Jacques le 24 septembre 1827.

Charles Demonchy, après une existence consacrée aux affaires publiques et à la charité, mourut à Compiègne le 24 janvier 1894, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans passés, dans sa maison du nº 10, rue des Domeliers.

Sa femme était morte le 27 octobre 1867 à Compiègne.

Ils eurent une fille, Emilie, qui ne prit pas d'alliance; elle habitait à Compiègne au nº 10 de la rue des Domeliers. C'est là qu'elle mourut le 15 avril 1921.

N'ayant pas d'héritier direct, sa succession fut partagée le 9 mai 1922 devant Me A. Tessier, notaire à Compiègne, entre ses légataires universels, au nombre de quinze : Mme la comtesse de Montarby, Mlle Mollot, Mlle Agnès de Monchy, Mme Mascarel, M. Armand de Monchy, M. Paul de Monchy, Mlle Gabrielle de Monchy, Mme de Madières, Mme des Francs, Mme de Brettes, M. Hippolyte de Monchy, M. Georges de Monchy, M. le vicomte Raoul de Monchy, M. Louis Charmolüe et M. Joseph Charmolüe.

Le mobilier non légué à titre particulier a été vendu publiquement le 7 juillet 1921.

La maison du nº 10, rue des Domeliers, a été vendue à M. Antoine Charles Magne, docteur en médecine, demeurant à Compiègne au nº 6, rue Saint-Antoine, moyennant 92 100 francs.

La maison du nº 8, rue des Domeliers, à côté de celle qu'elle habitait et lui appartenant aussi, a été achetée par Me Jeanne Blanche Eugénie Lelaire, veuve de M. Paul François Prosper Philippe, moyennant la somme de 67 000 francs.

Elle possédait également le marché de Longueil Sainte-Marie, les marchés de Grandfresnoy, Chevrières de Canly et de Saint-Martin de Longueau, des terres à Giraumont, le marché de Rémy, les marchés de Venette et Margny, de Mesnil-Amelot, de Borest-Montepilloy, de Rully, de d'Auger Saint-Vincent, de Bonneuil-en-Valois, d'Ambleny, de Morsain, de Retheuil, de Montataires, et des terres et bois à Couloisy.

Louis et Joseph Charmolüe héritaient, entre autres, du marché de Berny-Rivière, et Joseph, du marché de Lagny-le-Sec.

XVII.7. — Emilie CHARMOLÜE, née le 21 mai 1798, est décédée à l'âge de 23 ans, le 25 novembre 1821. A son acte de décès, figure comme témoin, Joseph-Victor Charmolüe, propriétaire, son cousin germain, auteur de la branche des Charmolüe de Libourne encore existante.

XVI.2. — Jean Louis Hyacinthe CHARMOLÜE, deuxième fils de Pierre Jean Marie Charmolüe et de Françoise Leduc, est né à Compiègne le lundi 7 mars 1757 à 8 heures du matin. Il a été baptisé le même jour à l'église Saint-Jacques par le curé de Venette, Hyacinthe Nicolas Picart Demoncourt (114).

Il fut d'abord greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille en 1785, puis juge de Paix du canton de Ressons, arrondissement de Compiègne.

---

(114) Jean Louis Hyacinthe a eu pour parrain Hyacinthe Nicolas Picart Demoncourt, curé de Venette, et pour marraine Louise Le Féron.

Il épousa, en l'église Saint-Antoine, le 18 septembre 1786, Marie-Thérèse Garanger, fille de Pierre Henri Garanger, marchand de bois à Compiègne, et de Louise Loyauté. Il possédait une maison lui venant de sa femme, rue des Domeliers à Compiègne. Fait curieux, cet hôtel avait appartenu, presque deux siècles auparavant, à Laurent Charmolüe, son ancêtre direct. Il le reconnaît dans un acte du 3 septembre 1787 passé devant Alexandre Louis Pierre Charmolüe, son frère, et Legrignoux, notaires.

Voici le contenu de cet acte qui nous donne l'historique de cette maison :

« ... *Fut présent sieur Jean Louis Hyacinthe Charmolüe, bourgeois de Compiègne y demeurant. Lequel a déclaré et avoué tenir et posséder en la censive directe et seigneurie de l'hôtel commun de Compiègne, seigneur de la ville, une maison, bâtiments, cour, jardin, scellier et dépendances en deux corps de logis faisant autrefois deux demeures située en cette ville tour de la Croix d'or rue des Domeliers, tenant d'un côté à Melle Thibault Dechambaudon, d'autre aux héritiers du sieur Bejot, d'un bout par devant sur la rue et d'autre par derrière au jardin de la surintendance des batiments du Roi, chargée de cinq deniers de chef cens seigneurial payable le jour de Saint-Rémy de chaque année et emportant lots, ventes, saisines, défauts, amendes et autres droits seigneuriaux quand le cas y échu.*

« *Cette maison appartient audit sieur Charmolüe comparant à cause de Delle Marie Thérèse Garanger, son épouse, comme leur étant échue par partage fait entre eux Jean Antoine Laurent Martin, maître en Pharmacie, Delle Marie Henriette Garanger, son épouse, sieur Alexandre Jacques Richard, marchand quincaillier à Paris, Delle Marie Anne Garanger, son épouse, et Delle Marie Louise Garanger, fille majeure demeurant à Compiègne, passé devant Rouen qui en a gardé minute et son confrère, notaires à Paris, le vingt-neuf mai mil sept cent quatre vingt sept.*

« *Auxquelles Delles Garanger ladite maison était échue par la succession du sieur Pierre Henri Garanger, négociant à Compiègne, qui avait acquis lesdites maisons, scellier, dépendances par contrat passé devant Penon, notaire à Compiègne, le vingt-six janvier mil sept cent soixante neuf, ensaisiné par Mrs les Maire et échevins de cette ville le six février suivant les fondés des procurations de Dame Florimonde Marguerite Gabrielle Bontemps des Essarts, veuve de M^e^ Jean Deunée, chevalier, seigneur d'Essonnes et c^o^ et dudit Etienne François Juteau, ancien officier d'infanterie, demeurant à Chartres, et Delle Claire Thérèse Bontemps des Essarts, son épouse auxquelles dames Bontemps la maison et scellier appartenait, savoir les deux tiers comme héritières de Dame Anne Marguerite Le Caron, leur mère, à son décès épouse du sieur Louis François Bontemps des Essarts et l'autre tier comme héritières du sieur Philippe François Bontemps des Essarts, leur frère qui était aussi héritier pour un tier de ladite Dame Le Caron, sa mère, à laquelle ladite maison et lieu avait appartenu comme héritière de M^e^ Henry Le Caron, son père, élu et grenetier au grenier à sel de Compiègne qui les avait acquis, savoir,*

« *ladite maison et dépendances du sieur Pierre Simon de Billy, commissaire des guerres, par contrat passé devant Thibault et son confrère, notaires à Compiègne, le vingt-deux février seize cent quatre vingt six, ensaisiné le premier juillet suivant,*

« *et ledit grand scellier de Delle Marguerite Bejot, veuve dudit sieur Fulgence Le Féron, greffier de la Prévôté de ville tant en son nom que comme tutrice de Placide Le Féron, fils mineur de lui et d'elle, Antoine Fulgence Le Féron, greffier de ladite Prévôté, Robert Le Féron, Louis Le Féron et Nicolas Le Féron, sieur d'Héran, émmancipé, par contrat passé devant Copin, notaire à Compiègne, le vingt-neuf, janvier seize cent quatre vingt neuf, ensaisiné le vingt-et-un mars suivant,*

« auquel sieur de Billy ladite maison appartenait comme héritier de Delle Anne Denavarre, sa mère, veuve de René de Billy, hérault d'armes, lequel René de Billy l'avait acquise par contrat passé devant Pierre Charmolüe et son confrère, notaires à Compiègne, le dix-huit novembre seize cent cinquante, ensaisiné le vingt juin suivant, de Pierre Depronnay, l'aîné, Jean Depronnay, Pierre Depronnay le jeune, de Marie et Antoinette Depronnay, filles dudit Pierre Depronnay, l'aîné, lequel était au lieu de Nicolas Depronnay et d'Antoinette Depronnay, sa femme,

« et ledit scellier appartenait audit Fulgence Le Féron et lui était échu par partage fait entre lui et Robert Le Féron, son frère, prévôt de cette ville, le vingt-neuf juillet seize cent soixante-treize, et provenait de Jean Charmolüe, receveur des deniers communaux de la ville de Compiègne, comme on le voit en la transaction passé entre lui et ledit Nicolas Depronnay au sujet de servitudes respectives le quatre juillet seize cent cinq, devant Roch Bourguignon,

« auquel Jean Charmolüe, ledit scellier avait appartenu comme héritier en cette partie de Laurens Charmolüe et de Marguerite Mengin, ses père et mère, auxquels il avait appartenu par différentes acquisitions faites tant par ledit Laurens Charmolüe que par ladite Mengin pendant son veuvage tant pour elle que pour ses enfants, frères et sœurs dudit Jean Charmolüe, savoir :

1° une partie d'Anne Seroux, veuve de Simon Charmolüe qui était héritier pour un septième de Jacqueline Le Féron, sa mère, par contrat passé devant Antoine Charmolüe et Antoine Deshormeaux, notaires à Compiègne, le vingt-cinq juin quinze cent cinquante-quatre, ratifié par Alexandre Degrand, Simone Charmolüe, sa femme, Claude Carrière, procureur, Suzanne Charmolüe, sa femme, et Jean Charmolüe, par acte étant au dos de la grosse du contrat susdaté passé devant ledit Deshormeaux endaté du vingt-neuf novembre quinze cent soixante trois,

2° un septième de Nicaise Coffin et Anne Charmolüe, sa femme, devant Jacques Charmolüe et Simon Louvet, le seize octobre quinze cent soixante,

3° de Nicolas Moreau et Catherine Chambellan, sa femme, pour un septième par contrat passé devant ledit Deshormeaux et Jacques Alart, le six juin quinze cent soixante et un,

4° d'un autre septième par contrat passé devant ledit Charmolüe et Louvet, le onze juillet quinze cent soixante et un, de Méline Charmolüe, veuve de Michel Vasson, comme héritière de Jacqueline Le Féron, sa mère,

5° comme étant ladite Mengin tant pour elle que pour Jean, Raoul, Antoine et Pierre Charmolüe, Jehan Pottier, Pierre Martin et Martin Lévesque, ses enfants, et gendres aux droits par échange d'Antoine Martin et Anne Chambellan, sa femme, aussi fille de ladite Jacqueline Le Féron pour un pareil septième par contrat passé devant les mêmes notaires le vingt-cinq août quinze cent soixante quatre,

6° de Jean Chambellan pour un septième par contrat passé devant les mêmes notaires le vingt-trois juin quinze cent soixante cinq, tous lesdits actes ont été ensaisinés par Mrs les Gouverneurs attournés de la ville de Compiègne par un même acte de saisine dudit jour vingt-trois juin quinze cent soixante cinq.

Signé enfin Picard, Poulletier, Depronnay et Alart.

Lesdits cens ledit sieur comparant promet et s'oblige de payer le jour de St Rémy de chaque année audit hotel de ville de Compiègne, acceptant par M^e^ Jean Denis Nicolas Decrouy, conseiller du Roi, son procureur honoraire en la maîtrise des Eaux et Forêts de Laigue dont le siège est établi à Compiègne, maire de ladite ville, ici présent, d'en faire en vertu des présentes le premier payement entre les mains du receveur en charge des deniers communaux de ladite ville le jour de St Rémy prochain

et ainsi continuer annuellement à pareil jour conformément à la dernière reconnaissance passée devant Rémy, notaire à Compiègne, le onze mars mil sept cent vingt six par le sieur Bontemps des Essarts et aux autres titres fondatifs qui demeurent tous en leur force, vertu, privilège, hypothèques et exemptoires sur ledit sieur reconnaissant comme ils étaient sur les y dénommés. »

Jean Louis Hyacinthe Charmolüe acquit, le 31 octobre 1791, à la vente aux enchères des biens de l'abbaye de Monchy, 62 mines (24 hectares environ) de terres à Monchy-Humières, et devint ainsi propriétaire en ce lieu qu'il habita par la suite.

Comme son frère aîné, et à sa suite, il consacra toute la fin de sa vie à travailler à la généalogie des Charmolüe et la compléta de nombreux renseignements.

Il mourut le 29 août 1835 à 10 h 15 du matin et fut inhumé au cimetière de Clamart à Compiègne.

Son épitaphe était ainsi rédigée :

> « CI-GIT LE CORPS DE J.-L.-HYACINTHE CHARMOLÜE, ANCIEN JUGE DE PAIX A RESSONS, NÉ LE 7 MARS 1757, DÉCÉDÉ LE 29 AOUT 1835 A COMPIÈGNE. IL RECUEILLIT LES ANTIQUES SOUVENIRS DE SA FAMILLE POUR EN RETRACER LES VERTUS ET LES BIENFAITS. QUE LEUR MÉMOIRE SOIT EN BÉNÉDICTION. DE PROFUNDIS. »

Sa femme vécut encore une dizaine d'années et s'éteignit aussi à Compiègne le 8 septembre 1844. Elle fut enterrée au cimetière de Clamart auprès de son mari et son épitaphe disait ceci :

> « CI-GIT PRÈS DE SA SŒUR ET DE SON ÉPOUX DONT PENDANT LA VIE L'AFFECTION LUI FUT PRÉCIEUSE, DAME MARIE-THÉRÈSE GARANGER, VEUVE DE MR. JEAN-LOUIS-HYACINTHE CHARMOLÜE, NÉE A COMPIÈGNE LE 10 FÉVRIER 1760, DÉCÉDÉE LE 8 SEPTEMBRE 1844 AUSSI A COMPIÈGNE. ELLE ÉTAIT REMPLIE DE LA CRAINTE DU SEIGNEUR ET NUL NE S'EST JAMAIS TROUVÉ QUI DIT D'ELLE AUCUN MAL. (JUDITH 8-8) QU'ELLE REPOSE EN PAIX. »

Sa sœur, en effet, avait été inhumée dans ce même tombeau en 1826 et, à son sujet, on pouvait lire cette inscription :

> « CI-GIT, ATTENDANT LA RÉSURRECTION, LE CORPS DE DAMOISELLE MARIE-LOUISE GARANGER, PRÉSIDENTE HONORAIRE DE L'ASSOCIATION NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS, NÉE LE 11 AOUT 1756, ET MORTE LE 13 MAI 1826. TOUTE LA VILLE CONNUT ET HONORA SA PIÉTÉ, SON ZÈLE, SA CHARITÉ, TOUTES LES BONNES ŒUVRES LUI DURENT SECOURS ET PROTECTION. QUE SES ŒUVRES LA LOUENT. CE MONUMENT EST LE GAGE DE RECONNAISSANCE DE SES PARENTS. DE PROFUNDIS » (115).

Ils avaient eu les trois enfants que nous verrons plus loin.

---

(115) Armoiries des Garanger : écartelé, au un et quatre de sinople à un « *G* » d'or, au deux et trois d'or à une branche de cinq feuilles de laurier de sinople.

XVI.3. — Jean-Charles CHARMOLÜE, troisième enfant de Pierre Jean Marie Charmolüe et de Marie Madeleine Leduc, est né à Compiègne le mardi 16 septembre 1766, et fut baptisé à la paroisse du Crucifix de Saint-Corneille le lendemain (116).
Il était gendarme dans la compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance sous le titre de gendarme anglais et fut supprimé avec le titre de sous-lieutenant de cavalerie. Son congé de réforme a été fait à Paris le 5 avril 1788 et déposé au bureau de la guerre le 29 pluviose de l'an 2 de la République Française une et indivisible. C'est un jour resté à jamais célèbre, le 14 juillet 1789, qu'il épousa en l'église Saint-Antoine de Compiègne, Marguerite Adélaïde Langlois, fille d'Etienne Langlois, juge suppléant au tribunal civil de Compiègne, et de Marie Marguerite Pigot.
En 1919, M. le comte-maréchal de Bièvre terminait un important ouvrage sur la garde constitutionnelle du roi Louis XVI, en 1792, et il écrivait le 17 novembre une lettre à Louis Charmolüe, mon grand-père, dans laquelle il indiquait que « *parmi les royalistes qui apportèrent au malheureux Prince, alors qu'on ne pouvait attendre de lui ni grâce, ni récompense, l'appui de leur courage, se trouvait Jean-Charles Charmolüe, sergent dans la Garde du Roi* ». Comment se trouvait-il sergent dans cette garde du roi en 1792 alors qu'il avait son congé de réforme avec le grade de sous-lieutenant en 1788? On ne sait pas. En tout cas, cette position de royaliste convaincu au milieu des remous révolutionnaires l'obligea à émigrer quelque temps; en effet, dans le « *Répertoire de l'Administration municipale de Compiègne* » (année 1793, lettre C), on trouve « *Charmolüe, émigré (succession Le Féron, 17 avril)* ». Il est probablement parti avant l'exécution du roi, et revint après la chute de Robespierre (9 thermidor - 27 juillet 1794), c'est-à-dire à la fin de la terreur, sans doute vers la fin de cette année 1794 puisque son dernier fils, Victor, est né en 1796 à Compiègne alors que le précédent était né en 1792.
Il demeura ainsi jusqu'à la fin de sa vie à Compiègne, dans une maison située rue Saint-Antoine, et c'est là qu'il mourut, encore jeune, le 19 avril 1811.
Sa veuve lui survécut jusqu'en 1823, et elle décéda à son tour le 9 février, également à Compiègne, loin de ses enfants qui se trouvaient alors en Gironde. En effet, c'est Jean Charles Charmolüe qui donna naissance à la branche des Charmolüe de Libourne qui existe encore. Il avait eu trois enfants : le premier, Jean-Charles, n'a pas vécu; il est mort le jour de sa naissance, après avoir été baptisé, le 20 juillet 1790; il fut inhumé le même jour à la paroisse Saint-Antoine. Les deux autres garçons, Hippolyte et Victor, après avoir guerroyé sous l'aigle impérial, s'installèrent à Libourne et dans la région, en Gironde. Nous les retrouverons plus loin après en avoir terminé avec la lignée principale.

XVI.4. — Thérèse Simone CHARMOLÜE, sœur du précédent, est née à Compiègne le 4 novembre 1768 et fut baptisée le lendemain à la paroisse du Crucifix de Saint-Corneille. Elle a vécu à peine trois ans et est décédée le 16 février 1771; elle fut inhumée à Saint-Corneille le lendemain.

XVI.5. — Marie Georges CHARMOLÜE, son frère, est né à Compiègne le 19 décembre 1769. Le mauvais sort s'acharnait sur Pierre Jean Marie car ce cinquième enfant est mort, lui aussi, âgé à peine de deux ans, le 1er octobre 1771; il fut inhumé à Saint-Corneille le lendemain.

---

(116) Il avait pour parrain Jean Charles François Boitel de Dienval, bourgeois et pour marraine, Thérèse Le Duc, sa tante.

XVI.6. — Jacques Marie CHARMOLÜE, dernier enfant de Pierre Jean Marie, est né à Compiègne le 27 février 1771; il ne vécut même pas un an et décéda à Saint-Sauveur, arrondissement de Compiègne, le 2 septembre de la même année. Il y est enterré.

XVII.1. — Antoine Louis Pierre CHARMOLÜE, l'aîné de Jean Louis Hyacinthe Charmolüe et de Marie Thérèse Garanger, est né à Compiègne le 16 juin 1787 et fut baptisé à Saint-Antoine.

Après ses études, on le trouve clerc de notaire à Paris où il était pensionnaire chez M. Richard, rue Saint-Martin.

Sa santé était délicate et il avait, en particulier, des difficultés respiratoires. C'est pour cette raison, qu'arrivé à l'âge où il pouvait être appelé sous les drapeaux, en 1807, il se fit remplacer pour le tirage au sort par le dénommé Jean Baptiste Moreau, fileur de coton, demeurant à Tracy-le-Mont.

En 1808, il ne put éviter de partir malgré une santé précaire, et se retrouva, le 15 octobre, d'abord à Versailles, puis le 28e régiment d'infanterie de ligne où il était caporal se déplaça en Espagne. Il ne devait plus revoir la France. C'est à l'hôpital d'Arranda qu'il mourut de fièvre, le 20 février 1809.

XVII.2. — Marie Thérèse CHARMOLÜE, sa sœur cadette, est née à Compiègne le 1er mars 1789 et fut baptisée à Saint-Antoine. Elle ne prit pas d'alliance et occupa sa vie à faire de bonnes œuvres. Elle habitait dans une maison rue du Clos-Basile (rue Hersan) où elle s'éteignit le 28 septembre 1857.

XVII.3. — Alexandre Henri CHARMOLÜE, son frère et dernier enfant de Jean Louis Hyacinthe Charmolüe, est né à Compiègne le 1er décembre 1791 et fut baptisé à Saint-Antoine le 4 suivant.

Il choisit le métier de commissionnaire en vins et gérait en même temps les biens de son père sur la fin de sa vie.

Il attendit jusqu'à plus de quarante ans pour se marier. Son union avec Elise Louise Henriette de Beaussire fut célébrée à Paris en l'église Saint-Roch, le 29 janvier 1833. Elle était née à Paris le 5 décembre 1808, fille de Nicolas de Beaussire, homme de loi, et de Marie Jeanne Suzanne Dorival. Nicolas de Beaussire était né à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 11 janvier 1774; voici l'état de ses services : « *Chasseur dans la 2e compagnie, 2e bataillon, 3e légion; caporal et caporal-fourrier dans le troisième bataillon de Rouen depuis le 4 frimaire an 2 jusqu'à la fin de l'an 4; caporal-fourrier dans la 40e brigade jusqu'en l'an 6.*

Porteur d'un congé absolu. Dans la garde nationale depuis l'organisation décrétée le 8 janvier 1814. Reçoit la décoration de Lys à Paris le 15 février 1815. Signé : Charles-Philippe. » Il s'était marié à Marconville (Eure) le 29 avril 1807 avec Marie Jeanne Suzanne Dorival, née à Marconville le 12 octobre 1786. Ils sont décédés à Paris, lui le 18 novembre 1828 et elle, le 20 février 1833, une vingtaine de jours après le mariage de sa fille avec Alexandre Henri Charmolüe.

Elise de Beaussire, après avoir donné trois enfants à son mari, mourut encore très jeune puisqu'elle n'avait même pas trente-huit ans, le 14 mars 1846 à Compiègne en la maison de la rue Sainte-Accroupy où ils demeuraient ensembles.

Alexandre Henri alla habiter avec sa sœur, Marie-Thérèse, dans sa maison rue du Clos-Basile et c'est là qu'il décéda le 18 octobre 1866. Il fut enterré près de sa famme au cimetière de Clamart à Compiègne, et sur son tombeau, on pouvait lire, après la date de sa mort :

« HEUREUX LE RICHE QUI A ÉTÉ TROUVÉ SANS TACHE, QUE L'OR N'A POINT ÉBLOUI ET QUI N'A PAS MIS SON ESPÉRANCE DANS L'ARGENT ET LES TRÉSORS. QU'IL REPOSE EN PAIX. »

Ils avaient eu les trois enfants suivants :

XVIII.1. — Louis Henri CHARMOLÜE, fils aîné du précédent, est né à Compiègne le 6 avril 1834; la déclaration de sa naissance a été faite par M. Jean Louis Hyacinthe Charmolüe, son grand-père, et par Charles Demonchy, son oncle par alliance.
Il a été baptisé le 17 du même mois et fut tenu sur les fonts baptismaux par M. Dorival et M^me^ Charmolüe. Voici l'exhortation prononcée par Monseigneur Auger en cette occasion : « *Monsieur et Madame, La foi des ministres de la religion s'inquiète quelquefois au moment de conférer la grâce du baptême, le caractère et le titre du chrétien à ses enfants que l'église appelle aux fonts de la régénération dès les premiers jours de leur vie. Ne pouvant s'engager eux-mêmes, puisque leur intelligence et leur volonté dorment encore, ils ont besoin de répondants qui sachent, et distinguer, et préparer les desseins de Dieu sur leur pupille, les vertues dont son 4me doit être ornée, sa vie pleine, son nom marqué, mais ô malheur! il est des hommes téméraires qui se présentent au temple du Seigneur sans jeter les yeux sur son sanctuaire, qui s'annoncent comme maîtres et protecteurs de l'enfance sans connaître les lois auxquelles l'enfance et la jeunesse doivent l'obéissance ; qui s'avancent pour servir de guide à l'inexpérience et bientôt marchent eux-mêmes dans les sentiers de l'erreur pour arriver peut-être aux abimes du vice. Le prêtre du Très-Haut écoutent leurs serments, et ils tremblent. Il n'en est point ainsi dans ce jour. La foi se réjouit, la piété élève vers le ciel sa voix reconnaissante. Elle est accoutumée à trouver le nom que portent ces enfants, mélés à toutes les bonnes œuvres, à toutes les institutions utiles, à tous les actes chrétiens du pays. Cette succession de vertus lui est assurée par l'ordre seul de la nature, et il ne serait pas un homme de religion qu'il devrait être encore un homme d'honneur, et par suite se montrer zélé pour le bien sous peine de dégénérer. Mais il ne nous suffit pas que cette âme engourdie encore, secoue les langes qui l'enveloppent pour essayer d'être humainement estimable, philosophiquement vertueuse. Pour ne dégénérer en rien, elle doit être chrétienne et sainte. Vous le lui direz, et voilà notre espoir, et voilà notre joie, vous le savez depuis longtemps, Monsieur et quand vous et moi commencions à cultiver les lettres et les sciences profanes, nos sages parents et notre vénérable maître nous avaient déjà enseigné la science sublime qui conduit au ciel et décore en passant cette vie elle-même ; votre fileul l'apprendra de vous, comme sa mère l'a apprise par vos soins, cette heureuse mère qui trouva ici, dans sa mère adoptive, dans sa nouvelle sœur, dans cette antique et aimable famille, tant de raisons pour se consoler en vous quittant, quoiqu'elle en eut tant de vous regretter. Vous avez, Madame, soutenu, animé, réjoui cette jeune mère; vous la seconderez, vous l'encouragerez pour élever son fils, ce fils qui est le votre à tous ; son père, votre époux ont senti comme vous la plus vive allégresse ; vous justifierez par vos soins leurs espérances et les nôtres. Il vous verra et il aimera la vertu ; il vous écoutera et il aimera son père qui est sur la terre, son père qui est dans les cieux. Mais il est temps de commencer l'accomplissement de ces touchantes destinées. Le péché d'Adam souille encore son âme ; il faut l'en purifier ; il n'est encore qu'étranger pour l'église ; hâtons-nous de l'inscrire au rang de ses enfants. Ce sont ceux qu'elle adopte qui ne perdent sur la terre leurs parents selon la chair que pour les retrouver et les conserver éternellement dans le ciel.* »
Louis Henri, ses études terminées, fut inspecteur de l'enregistrement à Compiègne;

cette fonction l'obligeait à voyager beaucoup et il n'était pas souvent dans cette ville qu'il quitta définitivement vers 1890. Il séjourna entre-temps à Paris et à Amiens où ses enfants sont nés. Ce fut le dernier des Charmolüe qui habita Compiègne (117).
Il avait épousé à Niort (Deux-Sèvres), le 12 février 1867, sa cousine germaine (Marie Joséphine Julie) Odette de Beaussire, fille de Marie Ludovic Alfred de Beaussire, conservateur des Forêts, et d'Honorine Aurélie Lemercier.
Elle était née le 17 septembre 1839 à Cour-Cheverny près de Blois, et après avoir eu trois enfants, elle mourut, âgée de trente-cinq ans, le 3 novembre 1874 à Paris, au nº 190 de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Sa dépouille fut transportée à Compiègne et elle fut inhumée le 5 au cimetière de Clamart.
Durant sa vie, elle avait écrit, pour son plaisir, quelques poèmes que son mari, après sa mort, rassembla en une petite brochure sous le titre de « *Cantiques d'une jeune fille* », afin que le souvenir de cette sainte femme tant aimée de lui reste gravé dans la mémoire de ses descendants. Voici quel souvenir d'elle Louis Henri nous laissa dans l'introduction :
« *Ce souvenir d'une infortunée jeune femme n'est destiné qu'à des personnes amies, sympathiques à son malheur et à la douleur de ceux qui l'ont perdue. On a tenu à le leur présenter avant que le flot de l'oubli ait effacé le faible sillage que laisse à la surface du monde le passage d'une femme de bien, fut-elle la plus digne d'être aimée comme fille, comme femme et comme mère.*
« *Pendant l'enfance et la première jeunesse d'Odette de Beaussire, il entrait dans l'éducation un peu austère que son père lui donnait, de la détourner de la poésie, qui l'attirait, pour concentrer son énergie sur le mode d'expression du beau qui semble convenir le mieux à une femme, la musique. Merveilleusement docile, surtout à une direction qu'elle sentait inspirée par une tendresse profonde, jamais elle ne se fût risquée à enfreindre les règles qui lui étaient tracées. Mais une fois son éducation musicale faite, les ailes repoussant à sa jeune pensée sans obstacle, il arriva qu'un jour son sentiment religieux prit un essor plus vif et que l'élan de sa prière se rythma sur le vol du cantique.*
C'était en 1858 ; elle avait dix-huit ans, et n'avait pas complètement dit adieu à la vie de couvent qu'elle aimait. Cette tentative toute empreinte de timidité et d'inexpérience, est marquée aussi du caractère à la fois sérieux et enfantin qui fut longtemps chez elle un trait distinctif. Elle fit en même temps son premier essai de composition musicale ; elle se donna le plaisir de revêtir elle-même d'une mélodie la strophe de son petit cantique.
Plus tard, à Niort, où son père alla résider, en 1862, comme conservateur des forêts, les sœurs de l'Espérance lui demandèrent plusieurs fois des couplets pour la fête de leur Supérieure ; elle essaya de les satisfaire (Pendant les absences qu'exigeait le service de son père, une religieuse restait auprès d'elle. De là, intimité avec le couvent dont elle tenait souvent l'orgue).
Voilà comment, sans préparation et sans études, elle se trouva conduite, à de longs intervalles, à céder à un goût, à une faculté peut-être, qui persistait chez elle malgré le défaut d'exercice et d'aliment.

---

(117) En 1862, il habitait à Tulle (Corrèze) où il était premier commis de direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines.
En 1869, il habitait à Amiens, au 29, rue Debroy; il était alors vérificateur de l'enregistrement et des domaines.

Puis elle se maria. Trois fois elle devint mère. La musique elle-même fut bien souvent délaissée. La poésie ne compte plus guère qu'un appel, qu'un éclair.
Ces éclosions d'une inspiration si rarement évoquée, elle les rassemblait en un cahier dont bien des pages devaient, hélas! à jamais rester blanches. Toutes les pièces qu'elle y avait transcrites sont ici recueillies et classées chronologiquement, sans aucune omission, sans aucun changement. Il ne s'agit pas de la faire briller pour des regards étrangers, mais de la rappeler telle qu'elle fut à ceux pour qui sa mémoire est chère. Ils ne retrouveront là ni toute sa vie, ni tout son être ; mais puisque ses paroles sont évanouies pour toujours, puisque les notes qui se sont émues sous ses doigts sont envolées pour ne plus renaître, c'est encore ici que se trouve le reflet le plus vivant de son âme.
Sans se faire illusion sur la valeur de ces rares et timides essais, on peut espérer que des yeux amis y discerneront la marque d'une nature vraiment poétique autant que sincèrement religieuse.
Même dans son enfance, jamais ses doigts n'avaient frappé le clavier pour n'en tirer que du bruit ; toujours ils avaient su en faire jaillir un chant. De même, dans ces vers touchés d'une main sans expérience, une oreille attentive pourra entendre résonner la corde divine qui ne répond qu'au plectre d'or. Cette interprète si sincère et si pénétrée de Beethoven, de Mozart, de Haydn, de Gounod, n'était pas moins sensible aux accents des poètes inspirés, et plusieurs des sons que sa voix a balbutiés appartiennent peut-être à leur vrai langue.
Puisse donc ce soupir écrit, ce léger flocon de pensées, retenu et fixé par le réseau des vers, prolonger sa trop courte vie par le souvenir pour quelques cœurs affectueux! Puisse-t-il leur rappeler cette angélique nature, faite de simplicité, de sincérité, de droiture, de dévouement, d'abnégation, de tout ce qui est sentiment élevé et pur, de tout ce qui est vertu et tendresse, de tout ce qui est religion et poésie. Puissent-ils, dans ces cantiques ingénus, retrouver le parfum de sa piété douce et bienveillante, intime avant tout, et qui aurait fui comme une souillure la moindre ostentation, si elle avait pu en concevoir l'idée.
« Domi mansit, lanam fecit. » Dès son enfance, elle avait été exercée aux devoirs, aux travaux et aux soins de l'intérieur ; elle les a pratiqués chez son père jusqu'à son mariage, et dans sa propre maison depuis. Outre qu'elle a mis au monde trois enfants, quatre fois, victime résignée, elle s'est exposée à des opérations douloureuses dans l'espoir de réparer les troubles causés dans son organisme par la naissance de sa première enfant ; à la quatrième opération, elle a succombé, martyre de l'affection conjugale et de la maternité.
Ne nous étonnons pas que le malheur, le chagrin, la souffrance et la mort soient le prix du dévouement. Se dévouer, c'est aimer, c'est s'immoler à un but, à un devoir, à un amour ; c'est souffrir.
Quiconque donne pour recevoir, et s'offre contre salaire, n'aime pas. Le cœur qui se dévoue, cœur de héros ou cœur de mère, sait qu'il doit souffrir, et mourir peut-être ; il le sait, et c'est sa grandeur. Rien n'a manqué au sacrifice de l'infortunée Odette. Comme le Divin Maître qu'elle adorait, elle a suivi jusqu'au bout la voie douloureuse ; et jusqu'au dernier soupir, sa résignation ne s'est pas démentie.
Oh! qui pourrait, enfant chérie, te donner assez de regrets et de larmes. » Amiens, 15 janvier 1875.

N'est-ce pas émouvant ce souvenir que nous a laissé Louis Henri de sa femme? Elle-même nous avait laissé en vers un souvenir charmant de sa tante Elise de Beaussire, la mère de son mari :

« *A MON PÈRE*

Souvenir de ma tante Elise

« Voici la nuit cruelle où tu me fus ravie,
Chère Elise, ô ma sœur, arrachée à la vie,
Arrachée à mes bras que tu pressais en vain
Quand ton âme déjà s'exhalait de ton sein.

Souviens-toi, chère sœur, de ma vive tendresse ;
Souviens-toi de ces jours passés de la jeunesse
Où, ton frère cadet, je fus ton protecteur,
Rôle que m'assignait notre commun malheur.

Nous étions orphelins. Mon amitié de frère,
Sut remplacer pour toi le dévouement d'un père ;
Je me sentais l'appui, l'unique défenseur
De cette frêle enfant que j'appelais ma sœur.

Jeune et charmante alors, son sérieux visage
Disait que la souffrance était son héritage,
Et déjà je voyais ses beaux yeux de seize ans
Soulever vers le ciel des regards languissants.

Aussi dès que l'automne, aux teintes rougissantes,
Permet aux écoliers d'aller porter leurs tentes
Près du pampre incarnat ou des trèfles en fleurs,
Ou des vertes forêts qu'habitent les neuf sœurs,

Vers notre Normandie, aux herbeux pâturages,
Nous volions souriant au but de ces voyages
Où naquit notre mère, où dorment nos aïeux ;
Et le foyer désert s'animait à nos jeux.

Que j'étais fier, hélas! mon Elise chérie,
Lorsque nous promenant aux champs de Normandie,
Confiante, à mon bras tu marchais en rêvant,
Aspirant les parfums apportés par le vent!

Parfois, nous dérobant sous la sombre verdure,
Nos deux cœurs qui saignaient de la même blessure,
S'épanchaient l'un dans l'autre, et, mêlant leurs douleurs,
Nous parlions des absents les yeux baignés de pleurs.

De nos morts bien aimés les images vivantes
Répondaient à l'appel de nos âmes aimantes ;
Leurs exemples sacrés renaissaient avec eux ;
Nous écoutions leurs voix parlant du haut des cieux.

Mais le temps s'envolait. Les jours de nos vacances
Etaient bientôt passés. Les lettres, les sciences,
En leur demeure austère appelaient l'écolier
Et tous deux nous quittions l'asile hospitalier.

Puis un jour à l'autel, jeune épouse adorée,
Je te vis t'avancer modestement parée,
Rougissant sous le voile et l'espérance au cœur.
Tout promettait pour toi des jours de pur bonheur.

Pour la joie et l'orgueil d'une famille entière,
Pour ton bonheur aussi, trois fois tu devins mère.
Oh! que de chants d'amour à ton premier berceau,
Que d'espoirs abrités sous ce léger rideau!

Mais hélas! réunis quelque temps sous ton aile
Ces enfants, ton amour, ont vu l'heure cruelle
Où la main de la mort frappant au seuil béni,
Vint enlever la mère et disperser le nid.

Et tu mourus, ma sœur! Pour jamais dans mon âme,
De ton dernier regard vivra la triste flamme,
Ce regard fut pour moi. Je lisais dans tes yeux
Tes regrets, tes désirs, ton espoir, tes adieux.

Que dans ton saint repos tu ne sois point troublée,
O ma sœur! Si là-haut ma plainte désolée
Parvenait jusqu'à toi, n'y vois qu'un chant d'amour
Préludant à celui de l'éternel séjour.

Niort, 14 mars 1866. »

On ne peut citer ici tous les autres poèmes recueillis par Louis Henri Charmolüe dans le cahier laissé par sa femme, mais rien que par celui-ci, on sent toute la sensibilité poétique et la sincérité qui l'animait et qui contribua encore davantage au chagrin de son mari.

Louis Henri, vers 1890, se retira à Saint-Christophe-de-Luat dans la Mayenne et y termina ses jours le 3 février 1919.

Son corps fut transporté à Compiègne et inhumé au cimetière Sud de cette ville dans le nouveau tombeau des Charmolüe.

En effet, en 1909, sachant que le cimetière de Clamart allait être désaffecté, il fit procéder à l'exhumation des corps de tous les Charmolüe qui se trouvaient dans plusieurs tombeaux et les fit réinhumer en un seul caveau au cimetière Sud. C'est le dernier des Charmolüe qui fut inhumé à Compiègne dans ce tombeau qui se trouve toujours dans le cimetière.

Nous verrons ses trois enfants plus loin.

XVIII.2. — Marie Thérèse Laure CHARMOLÜE, sa sœur, est née à Compiègne le 2 mars 1836. Elle épousa à Compiègne, le 12 octobre 1864, Henri Eugène Delsart, chef de section à l'administration centrale des Chemins de Fer du Nord à Paris. Il était né le 13 mai 1826 à Vervins dans l'Aisne, fils de Benoît Delsart, procureur du roi à Amiens, puis président au tribunal civil de Pithivier, et de Julie Cadot de Crémory. Laure Charmolüe décéda à Paris, le 16 mars 1904, et son mari, à Douai, le 3 avril 1910.

Ils avaient eu un fils, Paul, dont voici la vie retracée par M. Astié, procureur général, dans un discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 2 octobre 1929 à Nancy :

« *Monsieur le Premier Président, Messieurs,*

La Fatalité nous accable : chaque année, avec un impressionnant synchronisme, la mort vient s'asseoir parmi nous et c'est encore dans le deuil que s'ouvre cette audience de rentrée.

Celui que nous venons de perdre et à la mémoire duquel nous adressons, aujourd'hui, notre suprême hommage et notre dernier salut, occupait dans notre compagnie un rang privilégié tant par l'importance des hautes fonctions qu'il exerçait avec prestige, que par ses qualités personnelles et sa valeur morale.

Aussi, la fin prématurée du Président Delsart, en plongeant la Cour dans une profonde affliction, lui permit de mesurer l'étendue de la perte qu'elle avait faite et fit monter de tous les cœurs, vers celui qui n'était plus, le tribut unanime des plus amers regrets. Au deuil et à la tristesse des Corps judiciaires, s'associèrent l'élite de la société nancéienne, tous ceux qui l'avaient approché et aimé et dont la longue théorie silencieuse et recueillie lui fit, au jour de ses funérailles, un imposant cortège et comme une garde d'honneur.

Ces sentiments d'estime et de sympathie qui se manifestèrent si éloquemment à l'heure où il cessait d'appartenir au monde des vivants, étaient l'œuvre lente du temps, c'est-à-dire des longues années qu'il avait vécues sous l'œil attentif des mêmes juges, dans cette ville de Nancy qui le tenait par tant de liens si chers et où il avait conquis droit de cité. C'est donc à la vie du Président Delsart qu'il faut en demander le secret.

Il vint au monde à Paris, le 25 août 1865. Sa famille paternelle, originaire de Vervins, appartenait à la vieille bourgeoisie.

Le grand-père du nouveau-né avait été procureur du roi en cette ville, avant de devenir, en 1830, président du tribunal de Pithiviers. Son père occupait dans la capitale d'importantes fonctions à l'administration centrale des Chemins de Fer du Nord. Les Delsart étaient alliés aux familles Cadot de Villemonble et Cadot de Crémory, qui avaient compté dans leurs rangs des avocats au Parlement, des conseillers du roi et, de nos jours, un conseiller à la Cour de cassation.

Du côté maternel, la famille Charmolüe, dont le berceau était à Compiègne, avait donné au pays, depuis un lointain passé, toute une lignée de loyaux serviteurs de la chose publique, soit dans les fonctions municipales, soit dans les services de l'Etat. Pour en commémorer le souvenir, la ville de Compiègne attribuait, en 1909, le nom de Charmolüe à l'une de ses rues principales.

Fidèle à de telles origines, Paul Delsart devait, à son tour, consacrer son existence à bien servir.

Ses parents sont des traditionnalistes un peu austères. Chez eux, le devoir est la règle ; on l'accomplit simplement et d'instinct, avec une ridigité qui n'exclut pas la bonté mais qui ne laisse pas place à la transaction.

S'ils entourent de soins et de tendresse leur unique enfant, leur vigilance en éveil constate avec une secrète appréhension que, quelque déférent et affectueux qu'il soit pour eux, le jeune Paul, dont le caractère est espiègle, gai et ardent, manifeste parfois une certaine indépendance ; il leur paraît, d'autre part, que la vie à Paris ne convient guère, avec son atmosphère raréfiée et malsaine, au développement de la jeunesse ; aussi, après quelques débuts de l'écolier dans un établissement d'enseignement du quartier, le père de famille prend la détermination, bien qu'il lui en coûte, de se séparer de son fils.

Il le fait entrer, comme interne, à l'âge de dix ans, à l'Institution Saint-Vincent, de Senlis, qui jouissait dans la région du Nord d'une grande réputation pour l'excellence de ses méthodes, la rigueur de ses disciplines et d'où sortaient chaque année des sujets d'élite.

Paul Delsart y passa toute sa vie de collégien et y fit ses études secondaires. C'est là que se forma son esprit, que s'assit son jugement et que se disciplina, dans la mesure où la nature humaine peut se plier à la volonté d'autrui, sa sensibilité et sa fougue ; c'est là, enfin, qu'élève d'intelligence alerte et de travail soutenu, il conquit de nombreux lauriers et couronna par le prix d'honneur de philosophie et le baccalauréat, d'excellentes études classiques.

Il devait conserver de la maison qui présida à sa formation un fidèle souvenir : en la quittant, en 1884, il se fit inscrire à l'Association Amicale des Anciens Elèves et, plus tard, devenu magistrat, voulut compter au nombre de ses membres bienfaiteurs.

Ce geste fait autant d'honneur aux maîtres qu'à l'élève. Chez Delsart, la reconnaissance n'était pas un mot vide de sens.

Mais voilà qu'arrive l'âge de la conscription et la jeune recrue va accomplir, comme engagé conditionnel, une année de service militaire dans un régiment d'infanterie en garnison à Mamers. Il en sort avec le brevet d'officier de réserve, au mois de novembre 1886.

De retour à Paris, il reprend sa place au foyer paternel, où l'on fait fête à ce grand jeune homme qu'il est devenu et dont l'avenir apparaît plein de promesses. Il entre à la Faculté de droit : c'est un étudiant laborieux, très intelligent, d'esprit clair et curieux.

Il prend un véritable plaisir aux études juridiques, son goût pour la culture générale n'est pas moins vif. Aussi, quand trois ans plus tard, il sort de l'école avec sa licence, son cerveau est largement ouvert, et déjà apparaît sa précoce maturité.

Il fait son stage d'avocat, et sans négliger la science théorique, il rompt ses premières lances dans les joutes de la barre, tout en travaillant chez un avoué pour pénétrer les arcanes de la procédure et s'initier à la pratique des affaires.

Vint l'heure où il lui fallut faire choix d'une carrière. La magistrature l'attire. La mission qu'elle remplit, de protection et de défense sociale, répond à ses aspirations et à ses sentiments innés pour l'ordre, la règle et le respect des droits de chacun.

D'ailleurs, il a de qui tenir, il compte dans son ascendance de nombreux magistrats et son grand-père n'était-il pas Président de Tribunal.

Dès que le règlement le permet, il se fait attacher au Parquet de la Seine. L'année suivante, il remplit les mêmes fonctions à la Cour de Paris et se fait remarquer par son zèle, la vivacité de son esprit, sa facilité de travail et son aptitude à rechercher et à saisir le pourquoi des choses.

C'est ainsi armé que le 18 décembre 1890, il entrait dans nos rangs en qualité de juge suppléant à Issoudun. Voulez-vous savoir ce qu'on en pense après quelques mois de débuts? Voici comment s'exprime son président, dans un rapport aux chefs de la Cour :

« Sa venue parmi nous est une véritable fortune : très intelligent, instruit, il ne néglige « aucune occasion d'exercer son activité dans tous les domaines. Il a, de plus, de la « distinction de manières et une excellente éducation. »

Ainsi apprécié, il ne tarde pas à être chargé, à Loches, de tenir le cabinet d'instruction, où il se signale dans une affaire retentissante de trafic d'influence, par son esprit de méthode et de sagacité.

Le 13 juillet 1894, il est titularisé comme substitut du procureur de la République à Remiremont : à l'audience, sa parole est élégante et persuasive ; dans l'administration du Parquet, il allie la prudence à une inébranlable fermeté. Homme du monde accompli, il est recherché dans les milieux les plus distingués.

C'est là que le bonheur vint à lui sous les traits séduisants d'une charmante jeune fille, M^lle Louise Mercier, dont la famille jouissait d'une grande notoriété dans la société nancéienne.

Une inclination réciproque les rapprocha, ils se plurent et le mariage se fit le 23 octobre 1894. Jamais union ne fut plus étroite, plus parfaite, dans les jours heureux comme dans les amertumes et les vicissitudes de la vie. Elle était de celles que la mort seule peut dissoudre.

Le jeune et brillant substitut poursuit sa carrière ; il passe à Lunéville par élévation de classe et, le 18 juin 1898, il est appelé à la direction du Parquet de Briey. C'est un poste difficile, au centre d'un bassin minier qui occupe une importante main-d'œuvre étrangère, où sont nombreux les éléments de trouble et de désordre. Par son esprit de décision, son tact et son énergie, M. Delsart a vite fait de dominer la situation.

Mais Briey n'est pas une résidence enchanteresse et, après six années de séjour, le procureur sollicita un poste de substitut de 1re classe dans un grand tribunal. Ses souhaits furent exaucés et il fut désigné pour le Parquet de Lille. Il possédait déjà toutes les qualités nécessaires pour y réussir : travailleur infatigable, esprit souple et compréhensif, il s'adapte au milieu ; bientôt la multiplicité des grandes affaires et leur complexité n'ont plus de secret pour lui, et il devient sans tarder, un des plus sûrs et des plus dévoués collaborateurs du procureur de la République.

Les années se succèdent pour lui dans un labeur de tous les instants, et voilà tantôt onze ans que cet excellent magistrat, dont le dossier regorge de notes flatteuses, demeure dans le même grade.

A cette époque, c'était là le sort commun, même pour les meilleurs, et on gravissait lentement, et un à un, les degrés de la hiérarchie.

Etait-ce un bien? Etait-ce un mal? Je laisse à nos jeunes magistrats d'aujourd'hui, qui les franchissent à une allure beaucoup plus vive, quoique d'aucuns ne la jugent encore assez rapide, le soin de trancher la question, assuré que je suis de leur réponse. J'observerai toutefois que l'expérience, la sûreté de jugement et la pondération, éléments essentiels de l'art difficile de juger, ne s'acquièrent d'ordinaire qu'avec le nombre des années.

Quoi qu'il en soit, après un si long stage, les chefs de la Cour de Douai pressaient la Chancellerie d'accorder enfin, au substitut de Lille, qui courait sur ses quarante-quatre ans, le légitime avancement qu'il méritait à tous les titres, et le procureur général ajoutait qu'il serait heureux de l'avoir près de lui.

Le décret finit par paraître et, le 6 avril 1909, M. Delsart était nommé substitut du procureur général. Il s'attela à la besogne avec sa vaillance coutumière et se montra, comme toujours, égal voire même supérieur à sa tâche, quelque lourde qu'elle fût : c'est un magistrat complet, à la fois administrateur, juriste et orateur.

A l'audience de la cour d'assises, par sa dialectique serrée et sa parole énergique, il exerce sur le jury une influence le plus souvent déterminante.
Trois ans plus tard, il était présenté en ces termes pour un poste de conseiller : « M. Delsart est un magistrat de talent, dévoué et sûr ; sa culture juridique, jointe à « la maturité de son jugement, le désignent pour faire un excellent conseiller. Par sa « valeur morale qui est égale à sa valeur professionnelle, il jouit au Palais de l'estime « et de la considération générale. »
Il fut nommé le 16 octobre 1912 et montra, dans les fonctions du siège, les qualités maîtresses dont il avait fait preuve au ministère public.
Son existence s'écoulait, calme, unie et bien remplie, partagée entre l'accomplissement du devoir professionnel et les joies de son foyer.
L'année judiciaire 1914 touchait à sa fin et semblait prometteuse de douces et paisibles vacances, lorsqu'éclata soudain, dans un coup de tonnerre, le cataclysme mondial et déferla sur notre France le flot dévastateur de l'invasion allemande.
La région du Nord, le ressort de Douai étaient aux avancées de notre frontière et n'allaient pas tarder à être submergés. L'heure était venue, pour la Cour de Douai, de vivre des jours tragiques et d'inscrire à son martyrologue les noms d'héroïques victimes.
Autour de la ville, le cercle de feu allait se rétrécissant ; les nôtres, malgré leur indomptable courage et leur farouche résistance, reculaient pied à pied, décimés par un ennemi dix fois supérieur en nombre, pourvu d'un formidable armement, et semaient de morts et de blessés les plaines désolées où fumait l'incendie.
La population, fidèle à ses traditions historiques, se prodiguait avec abnégation, pour suppléer l'impuissance du service de santé de l'armée, débordé par les événements, et des équipes de secours s'organisaient, où se confondaient dans un même élan les plus modestes citoyens comme les personnalités les plus hautes, parmi lesquelles comptaient, au premier rang, les magistrats de la cour d'appel.
Brancardiers bénévoles, infirmiers improvisés, pénétraient sous la direction des membres de la Croix Rouge, jusque dans les lignes et sous le feu, pour relever et panser nos infortunés soldats.
Au cours d'une de ces périlleuses randonnées, une formation de volontaires intrépides s'étant aventurée trop avant sur le front, fut encerclée par l'ennemi qui la fit prisonnière. Parmi les captifs figuraient le conseiller et M^me^ Delsart, qui s'étaient donnés sans compter à ces œuvres de dévouement et de sacrifice.
Le Commandement les contraignit à poursuivre sous son autorité leur mission de secours et, pendant plusieurs jours, ils marchèrent à la suite des colonnes ennemies, avec lesquelles ils rentrèrent à Douai, tombé dans l'intervalle aux mains du vainqueur. Ils devaient y rester quatre années, sous la botte allemande ; quatre années de privations, de souffrances, et, ce qui est pire, d'épreuves morales...
Du jour où la ville subit l'hégémonie germanique, la cour d'appel ferma ses portes. C'est en vain que la Commandantur mit tout en œuvre pour obliger ses chefs à rendre la justice au nom de l'empereur allemand ; malgré les menaces, ils restèrent inébranlables.
Mais le boche exaspéré n'allait pas tarder à prendre sa revanche : à Avesnes, il donne l'ordre d'arborer le drapeau impérial au fronton du tribunal. Le premier président en est informé ; sans hésiter, il le fait enlever et il paie de la déportation l'énergie de son geste.
A Maubeuge, les Allemands ont réussi à constituer une sorte de juridiction de fortune où siègent des juges français. A ceux-ci, le procureur général intime l'ordre de se

démettre et il fait signifier par huissier à tout justiciable objet d'une sentence de cet étrange tribunal, qu'il défère à la Cour ces décisions qu'il considère d'ores et déjà comme entachées de nullité et frappées de stérilité. Arrêté par un officier qui se présenta revolver au poing, il est envoyé à son tour, dans un camp de concentration. Saluons M. le premier président Dassonville et M. le procureur général Jacomet, dont la noble et fière attitude honore la magistrature française.

Cependant l'existence se traînait, morne et lamentable, pour les magistrats comme pour toute la population de Douai, dans l'attente de nouvelles sur le sort de cette France chérie dont on ignorait tout et que les maîtres de l'heure prétendaient expirante.

Chacun s'efforçait de se rendre utile en allégeant les souffrances ou les difficultés communes à tous : le conseiller Delsart avait eu l'heureuse idée de créer des cours de droit où il donnait libéralement des leçons aux jeunes étudiants, d'âge militaire, retenus prisonniers. Son enseignement était parfois interrompu par le fracas des obus, car, à toutes les misères endurées, venait s'ajouter le bombardement que nous faisaient subir nos amis les Anglais, s'efforçant de reprendre la ville en en chassant l'ennemi. Mais l'avalanche une fois passée, la séance continuait.

Vint le jour où la culture allemande cru avoir trouvé la solution souveraine qui lui donnerait la victoire si chèrement disputée jusque-là : faire régner la terreur, élever la cruauté à la hauteur d'un dogme! et la France et le monde, glacés d'effroi, tomberaient à genoux en demandant merci!

Et ce fut le régime abject de la déportation en masse et des chiournes décorées du nom menteur de camps de représailles, car le Germain n'a pas changé depuis Tacite et l'hypocrisie est un trait permanent de la race.

Dans la région du Nord, les principaux centres furent vidés de leurs citoyens les plus éminents ou les plus ardemment patriotes. On les prit comme otages, sans en excepter les femmes, et on les expédia, comme un vil bétail, vers les régions les plus éloignées et les plus inhospitalières de l'Allemagne.

Un premier groupe, dans lequel était compris quatre conseillers et un avocat général de Douai, fut dirigé sur le camp de Holtzminden. Sa destinée fut pénible mais non tragique.

Un second convoi eut un sort beaucoup plus douloureux, car ses souffrances furent atroces et la mort fit dans ses rangs de sombres ravages.

Ils étaient 450, des notables pour les deux tiers. Leur âge moyen était cinquante-cinq ans. On y comptait sept magistrats de la Cour : les présidents Febvret et Bosquet, l'avocat général Stemler, les conseillers Delsart, Aubron, Villette et Dissard.

Le dimanche 6 janvier 1918, un officier, le sourire aux lèvres, leur apprend qu'ils vont être relégués en Lithuanie : on les embarque dans des voitures de 3e classe qui, bientôt, cessèrent d'être chauffées, et ces malheureux eurent à subir, pendant un trajet de six jours et de six nuits, et presque sans nourriture, un froid sibérien, la température étant descendue à 20° au-dessous de zéro. L'un d'eux, un officier supérieur en retraite, succomba frappé de congestion.

Le 12 janvier, on arrive enfin à la gare de Zoste, entre Kowno et Vilna. La colonne s'achemine alors, sous une violente tempête de neige, vers le village de Milejgany, et parvient à une sorte de grange occupant le milieu d'une cour clôturée par des réseaux de fils de fer barbelés.

Le lieu était désolé et sinistre et les cœurs les plus fermes frissonnèrent quand on apprit que, désormais, c'était là qu'il faudrait vivre... et, pour beaucoup, mourir.

Les conditions d'existence : on vivait parqués comme des bêtes, sur la terre battue, dans cette étable étroite, sans fenêtres, n'ayant comme ouvertures que d'étroits judas

et deux portes. Le jour, c'était une obscure pénombre ; la nuit, quelques lumignons fumeux permettaient à peine de se guider pour monter au dortoir par des échelles. Ce dortoir n'était, en réalité, qu'une sorte de perchoir, comprenant trois étages de rondins noueux, non jointifs, recouverts de minces galettes de paille sur lesquelles on parvenait difficilement à s'étendre, tout habillé, coude à coude et flanc à flanc. Par surcroît, on ne pouvait se mettre sur son scéant sans heurter de la tête l'étage supérieur, dont les poussières et les déchets pleuvaient sur les dormeurs de l'étage inférieur. C'était la torture jusque dans le sommeil.

Les soins de propreté les plus élémentaires étaient presque impossibles : peu ou pas d'eau, l'air est contaminé et rendu irrespirable par une si étroite promiscuité ; si l'on ouvre les portes, c'est le froid polaire, si on les ferme, c'est l'empoisonnement ou l'asphyxie.

Quant à la nourriture, tout juste de quoi ne pas mourir littéralement de faim : 75 centilitres de soupe, 350 grammes de pain noir et deux distributions de boissons chaudes par jour ; de temps en temps un extra de dix grammes de marmelade, et c'est tout! Pas de supplément possible, pas de colis de vivres venant de France, surtout dans les premiers mois.

Ajoutez à toutes ces privations, à toutes ces misères, les assauts de parasites immondes qui nous dévoraient tout vivants, et vous n'aurez qu'un tableau imparfait de ce bagne! Je ne parle pas des angoisses morales, pourtant les plus intolérables, chez ces êtres cultivés, affinés, privés de toutes nouvelles des leurs, retranchés du monde et se demandant chaque jour si la France n'était pas morte.

A un tel régime, la maladie eut vite fait de s'installer parmi les otages déjà âgés, et dont beaucoup étaient de santé délicate.

Ni médicaments, ni infirmerie sur place ; aussi, après la maladie, ce fut la mort qui vint! les décès se précipitèrent et, au mois de juin, vingt-cinq tombes s'étaient ouvertes et refermées sur autant de cadavres français dans le sol glacé de la Lithuanie.

Les déportés eux-mêmes avaient dû creuser la fosse de leurs frères et payer de leurs maigres deniers pour qu'on leur fasse l'aumône d'un cercueil.

Les magistrats de la Cour furent cruellement éprouvés et décimés ; sur sept qu'ils étaient au départ, trois succombèrent en terre d'exil, le président Febvret, le président Bosquet et le conseiller Dissard. Ils moururent faute de soins, sacrifiés par l'incurie volontaire et criminelle de leurs geôliers. On peut dire qu'ils ont été assassinés!

A leur tour, l'avocat général Stemler et le conseiller Villette, à bout de forces, furent gravement atteints ; mais par miracle, pour eux, les portes de l'hôpital de Vilna s'ouvrirent. Ils revinrent à la santé et furent rapatriés.

Seuls, restaient debout les conseillers Aubron et Delsart. Ils devaient tenir jusqu'au dernier jour.

Delsart, pourtant un sensitif et un émotif, mais à la volonté ferme, au patriotisme ardent, gardant toute sa foi dans les destinées de la Patrie, ne cessa de déployer une farouche énergie, tendant toutes ses fibres pour masquer ses souffrances et voiler les tristesses de son cœur à l'ennemi abhorré. Il incarna aux yeux de tous ce qu'est la grandeur d'âme chez un bon Français.

Mais des épreuves aussi terribles exercent sur l'organisme le mieux trempé des ravages profonds qui, pour n'être pas toujours apparents, n'en sont que plus dangereux.

Au fait, une lésion sourde avait miné la santé de cet otage héroïque et nous pouvons dire, aujourd'hui ,qu'au mois de juillet 1918, en quittant le camp maudit de Milejgany, après sept mois de martyre, notre collègue emportait dans son être le germe caché de la mort à retardement...

Le voilà libéré. Il foule enfin le sol de la Patrie, de la France libre. Il lui est loisible d'y demeurer pour restaurer ses forces. Il s'y refuse. Sa femme n'est-elle pas retenue à Douai par l'occupation allemande, vivant dans l'anxiété et dans les larmes depuis de longs mois, en se demandant si elle reverra jamais le cher exilé?

Il court la rejoindre et les deux époux enfin réunis oublient, pour un temps, leurs misères. Trêve éphémère! Ils n'étaient pas au terme de leurs tribulations.

L'heure a sonné, pour la France et ses alliées, de la suprême offensive. Sous leur vague d'assaut irrésistible, le front allemand s'effondre. A Douai, le boche est contraint d'évacuer la ville.

C'est la défaite et son exaspération est sans bornes.

Eh bien, il se vengera sur la population inoffensive. Elle reçoit l'ordre de suivre l'armée allemande dans sa retraite et en longues théories, encadrés de baïonnettes, hommes, femmes, vieillards et enfants sont jetés sur le pavé et prennent la route de l'exil.

Lamentable spectacle. Honte pour l'humanité!

Ainsi cheminent, d'étapes en étapes, M. et M^me^ Delsart. Mais notre collègue, épuisé par sa longue captivité, est à bout de résistance et de souffle, il ne peut plus suivre, il se traîne. Avec un courage sans pareil, sa fidèle compagne le soutient, l'encourage. Ah! il ne sera pas dit qu'il tombera là, sur la route, pour ne plus se relever!

Avec une énergie désespérée, elle tente une audacieuse démarche auprès du Haut Commandement, elle l'apostrophe en termes véhéments, le harcèle et finit par lui arracher l'autorisation de quitter la colonne avec cette épave, en se tirant d'affaire comme elle pourra. La vaillante femme a triomphé ; elle se procure à prix d'or un mauvais véhicule, elle y hisse son mari anéanti, et après mille difficultés et maints dangers, les deux rescapés atteignent enfin la frontière, puis les lignes françaises, par Dunkerque et Calais. Ils sont sauvés!

Ils rentrent à Douai. Leur demeure n'est plus que ruines. Ils se réfugient dans un galetas où ils sont campés plutôt que logés.

Petit à petit, grâce aux soins dont il est entouré, Delsart reprend le dessus et revient à la santé.

Le 21 décembre, quand la Cour ouvre ses portes, il occupe son siège à l'audience solennelle de rentrée.

Le gouvernement de la République se devait de rendre hommage à l'admirable exemple de courage civique, de dignité et de constance dans l'adversité, qu'avait donné notre collègue, et il lui conférait successivement la croix de la Légion d'honneur, la médaille des Otages et la médaille de la Reconnaissance française.

Enfin, le 24 octobre 1919, il élevait le Magistrat au rang de Président de Chambre à la Cour de Nancy.

Il eut vite fait d'y acquérir l'estime et la considération de tous.

Vous qui chaque jour, pendant de longues années, avez collaboré à ses côtés et sous sa direction, à l'œuvre de la Justice, vous avez pu apprécier mieux que quiconque ses hautes qualités professionnelles et sa forte personnalité.

D'intelligence vive, d'esprit cultivé, c'était un juriste averti et un grand laborieux, ayant la passion de l'étude et le culte de ses fonctions. Il y consacra toute sa vie.

Conscient de sa valeur, sûr de lui, de décision prompte, de volonté énergique, il présidait avec une incontestable autorité. C'était un caractère.

Dans le délibéré, de conviction arrêté, de tempérament ardent, les traits accentués, le verbe impératif, il s'escrimait contre les contradicteurs et soutenait son opinion avec une fougue un peu despotique qui, alliée à une science reconnue, entraînait les hésitants.

Quant à ses arrêts, ils révélaient une expérience consommée, unie à une culture générale étendue : sobrement rédigés, dans un style précis, ferme et élégant, le droit y servait de pâture au triomphe de l'équité.

Sous la rigidité des apparences, le président Delsart cachait une profonde sensibilité, une bienveillance et une bonté foncière qui étaient toujours bien acquises à qui faisait appel à son cœur.

Pour n'en citer qu'un exemple, chacun savait au Palais que, lorsqu'il siégeait à la Chambre des appels correctionnels, les décisions de la Cour atteignaient d'ordinaire les extrêmes limites de l'indulgence. Il pensait sans doute, que la bonté est une forme supérieure de la Justice.

Il manquerait un trait, Messieurs, à l'image que nous conserverons de notre collègue, si nous ne gardions aussi le souvenir de ses pointes d'humour qui perçaient souvent sous son masque de gravité habituelle et dont nous goûtions avec tant de charme les spirituelles et savoureuses saillies. C'était comme un rayon de soleil illuminant un paysage aux lignes un peu sévères!

Ce très distingué magistrat, de haute conscience et de talent éprouvé, était tout désigné pour parvenir à l'échelon suprême de la hiérarchie. Le destin cruel ne l'a pas voulu ; avant l'heure, la Mort l'a pris!

C'était à la veille des vacances de Pâques, le président Delsart avait fourni depuis le début de l'année judiciaire un effort de travail considérable et il aspirait à goûter un repos bien gagné sur la Côte d'Azur, dans la maison des champs qu'il avait acquise aux environs de Marseille.

Il se plaisait à nous décrire les séductions de cette riante retraite qu'il avait baptisée, du nom de sa chère compagne, « Le Mas Louise », dont l'architecture harmonieuse faisait revivre le souvenir des villas gallo-romaines, avec ses terrasses ajourées, aux murs éclatants de blancheur, couronnés d'amphores d'argile et ses jardins suspendus en gradins au-dessus de la mer, dans lesquels embaumaient les amandiers et les jasmins en fleur, pendant que le pin majestueux, au tronc couleur de sang, découpait dans le ciel d'indigo, le vert panache de son parasol et que là-bas à l'horizon, s'érigeait dans la nuée la silhouette bénissante de Notre-Dame-de-la-Garde.

Demain, il allait partir pour ce séjour enchanteur!... Et voilà que dans la nuit un mal aigu, soudain, l'étreint à la poitrine. Il a le pressentiment de l'horrible réalité. Défaillant aux bras de sa vaillante femme, qui dans les heures sombres qu'ils avaient déjà vécues, fut toujours son soutien et son réconfort, il murmura : « Est-ce que ce serait la fin? » et il sombra dans l'éternité...

Saluons, Messieurs, celui qu'après tant de souffrances endurées d'une âme stoïque pour le salut de la Patrie et une mort si hâtive, nous pouvons appeler une victime de la guerre, et gardons vivant le souvenir de ce magistrat d'élite et de ce bon Français!

A celle qui, désormais, demeurera seule et inconsolable à son foyer détruit, offrons la respectueuse expression de nos condoléances émues et de nos sympathies attristées. Puisse-t-elle trouver, sinon un impossible oubli, du moins un allégement à sa douleur, en continuant à se vouer, avec son activité féconde et son dévouement sans bornes, aux œuvres de secours, d'assistance et de solidarité dont elle est l'inlassable animatrice. »

Telle a été la vie de Paul Delsart. Il n'y a rien à ajouter à cet éloge de M. Astié, procureur général à Nancy, sinon que Paul est mort sans postérité.

XVIII.3. — Léon Alexandre CHARMOLÜE, dernier enfant d'Alexandre Henri, est né à Compiègne le 2 avril 1840 (118). Il resta célibataire et mourut à Paris en 1891. Il fut inhumé au cimetière de Clamart à Compiègne (119).

XIX.1. — Henriette (Marie Joséphine Elise) CHARMOLÜE, fille aînée de Louis Henri Charmolüe et d'Odette de Beaussire, est née à Amiens le 22 mars 1868. Elle fut baptisée à Saint-Martin le 26 suivant.
En pleine jeunesse, à seize ans, elle fut rappelée à Dieu le 1er juillet 1884, à Paris. Son corps fut inhumé à Compiègne.

XIX.2. — Louis (Paul Alexandre) CHARMOLÜE, son frère cadet, est né lui aussi à Amiens le 20 août 1870 et a été baptisé à Saint-Martin le 25 du même mois.
Il choisit la voie de plusieurs de ses ancêtres et devint notaire à Beaugency.
Le 18 mai 1904, il avait épousé à Aurillac (Cantal) Grégoire, Joséphine Radegonde Elisabeth Marie Marguerite de Roulhac, issue d'une vieille famille du centre de la France. Elle était née à Poitiers le 30 septembre 1877, fille de Jean Baptiste Amédé de Roulhac, directeur des contributions directes et du cadastre, et de Radegonde Elisabeth Marthe Fradin.
Il prit sa retraite assez jeune et se retira d'abord quelques années à Limoges dans un château fort spacieux. Puis, ils allèrent terminer leur vie sur la Côte d'Azur, à Nice. Il travailla activement, comme ses pères, à la généalogie de sa famille à laquelle il ajouta de nombreux renseignements.
Marguerite de Roulhac est morte la première à la clinique Jeanne d'Arc à la suite d'une intervention chirurgicale, le 21 janvier 1942 à 0 h 05. Son mari, âgé, presque aveugle, ne pouvant supporter sa douleur, se donna la mort six heures plus tard dans son appartement au nº 7 de la rue Spitalieri à Nice après avoir réglé par lettre ses affaires. Louis Charmolüe se serait retrouvé seul, sans enfants pour l'aider à supporter son chagrin, et, de plus, pratiquement ruiné. C'est sans doute pour ces raisons qu'il ne put continuer à vivre et qu'il préféra suivre la compagne de sa vie dans la mort.
Marguerite de Roulhac avait fait un testament pour distribuer ce qu'il leur restait de leurs biens à ses neveux directs et nomma comme exécuteur testamentaire, son cousin à la mode de Bretagne, Albe Charmolüe de la branche de Libourne. En effet, malgré l'éloignement de leur région d'habitation, Albe et Louis se connaissaient bien et se voyaient de temps en temps, surtout pendant les vacances; Albe a même été spécialement, en voiture automobile, à Beaugency pour passer son contrat de mariage avec Yvonne Decazes devant son cousin.
Ainsi, en tant qu'exécuteur testamentaire, malgré les difficultés provoquées par l'occupation allemande, il fit un voyage à Nice afin de régler la succession de ses cousins et rapporta, non sans quelques mésaventures, une pleine malle de documents amassés depuis plus d'un siècle et demi par les Charmolüe sur leurs ancêtres.
Louis Charmolüe et sa femme furent inhumés dans le cimetière de Nice, elle, le 24 janvier, et lui, le lendemain; c'est leur ami et notaire, Me Jean Fossati, qui, étant

---

(118) Léon Alexandre a fait ses études de médecine à Paris où il demeurait alors en 1868 au nº 34, rue Madame.
Plus tard, en 1875, il habitait au nº 3, rue des Moines à Paris-Batignolles et il était rédacteur scientifique.

(119) Il est décédé le 26 juillet 1891 à Paris, au 13 rue du Mont-Dore.

chargé de s'occuper de leur succession, avait loué à la ville de Nice deux places, côte à côte, pour les faire enterrer; ces emplacements étaient loués pour dix ans dans le nouveau cimetière de l'Ariane. Dans son testament du 26 août 1933, Marguerite de Roulhac désirait être inhumée à Sillards avec ce mot de foi gravé sur la croix de sa tombe : « *Repos dans l'espoir* ». Nous ignorons si quelqu'un de sa famille a fait transporter ses restes avant les dix années de location.

XIX.3. — Joseph (Pierre Marie) CHARMOLÜE, dernier enfant de Louis Henri Charmolüe et d'Odette de Beaussire, est né à Amiens le 27 juin 1872 et fut baptisé à Saint-Martin le 29 du même mois.
Il resta célibataire.
D'abord, il fut employé dans l'adduction du gaz de Paris, puis s'exila au Maroc où on le trouve à la Régence et à l'Office des tabacs.
Il est mort, assez misérablement, dans un hôpital de Rabat après 1942. En effet, au début de cette année-là, il était déjà malade dans cet hôpital, et on n'a jamais su la date de sa mort.
Ainsi se termine la lignée principale des Charmolüe de Compiègne après sept siècles de continuité.
Il nous reste à voir la branche cadette issue de Jean-Charles Charmolüe et dont la descendance a fait souche dans la Gironde.

BRANCHES DES CHARMOLÜE DE LIBOURNE

Issues du mariage de Jean-Charles CHARMOLÜE
et d'Adélaïde LANGLOIS (XVI.3)

Jean-Charles Charmolüe, fils de Pierre Jean Marie, avait eu trois garçons.
Le premier n'a pas vécu ; les deux autres, dont nous allons suivre le destin, sont venus s'implanter en Gironde. Nous verrons donc, d'abord, l'aîné avec sa descendance, et ensuite, Victor, qui nous entraînera jusqu'à nos jours.

XVII.1. — Hippolyte (Louis François) CHARMOLÜE, l'aîné, est né à Compiègne le 4 janvier 1792, et fut baptisé à Saint-Antoine le 6 suivant. Il avait pour parrain Jacques François Croiset, maître charpentier, et pour marraine Marie Louise Watellier, épouse du sieur Foret, maître menuisier.

A l'âge de dix-huit ans, rêvant d'aventures guerrières, il s'engage le 21 février 1809 dans les vélites chasseurs à cheval de la garde napoléonienne. Il fait d'abord la campagne d'Espagne jusqu'en 1811. En 1812, nommé officier de cavalerie, il rejoint la grande armée sur le Niemen et fait la campagne de Russie; au cours de la bataille de Smolensk, il reçoit un coup de lance, encore une seconde blessure à l'affaire de Charlottenbourg, puis se retrouve à Moscou. Il revient vivant de la fameuse retraite de Russie, et fut même proposé comme vélite pour avoir la croix de la Légion d'honneur pour être revenu de Moscou avec armes et bagages, ce qui n'était pas une petite aventure!

En 1813, il est en Saxe, puis participe d'abord à la glorieuse bataille de Lutzen. Cette bataille inaugura la campagne d'Allemagne. Napoléon partit de Mayence le 26 avril 1813. Il se proposait de descendre la haute vallée de la Saale avec l'armée du Main et, après avoir rallié l'armée de l'Elbe (Prince Eugène), de déboucher en Saxe pour marcher sur Leipzig et couper de Dresde les forces alliées. Le 29, une avant-garde, commandée par Ney, força le passage de la Saale à Weissenfels, puis toute l'armée s'achemina vers Leipzig par Lutzen. Wittgenstein et Blucher préférèrent de tomber sur le flanc de cette longue colonne et de la rejeter vers la basse Saale. Mais Napoléon avait fait occuper par Ney, au Sud de la route de Leipzig, les cinq villages de Lutzen, Rahna, Gross-Goerschen, Klein-Goerschen et Kaja. C'est Blucher, qui, vers midi, engagea brusquement la bataille, en se ruant contre Gross-Goerschen que défendait le vieux général Souham avec quatre bataillons de conscrits. Les jeunes « *Marie-Louise* » furent rejetés sur Rahna et Klein-Goerschen; Kaja même fut emporté, mais Ney reprit les villages. La lutte se prolongea autour d'eux jusqu'au soir. A huit heures, les coalisés se décidaient à la retraite.

Un mois après, Hippolyte se retrouve à la bataille de Bautzen; depuis Lutzen, Napoléon chassait devant lui les Russes et les Prussiens. Le 19 mai, il les trouve solidement retranchés derrière la Spie. Ce même jour, Ney et Lauriston, à l'extrême gauche, réparent par un brillant combat contre Barclay de Tolly, le débordement des positions. Le 20, Oudinot, Macdonald et Marmont enlèvent la première ligne. Le 21 au matin, Blucher défend avec acharnement les « *Thermopyles de l'Allemagne* »; mais l'arrivée de Ney l'oblige à rompre précipitamment. Ce fut une victoire française complète que le manque de cavalerie empêcha d'exploiter. Pertes : 13 000 Français et 15 000 alliés.

Dans la même année 1813, Hippolyte passe en Italie et obtient le grade de lieutenant dans le 31e régiment de chasseurs à cheval.

Il fait encore la campagne de 1814 sous le Prince Eugène; son nom fut mis à l'ordre du jour pour être entré avec son peloton d'avant-garde à Colditz et contribué à faire un grand nombre de prisonniers. C'est ainsi qu'il gagne le titre de chevalier de la Légion d'honneur et, plus tard, il aura la médaille de Sainte-Hélène.

Après les Cent-Jours et le rétablissement de la monarchie en France, il reste encore dans l'armée et fut envoyé à la formation du 18e régiment de la Sarthe où il est resté comme premier lieutenant d'après son rang d'ancienneté.

En 1818, son régiment vient tenir garnison à Libourne, charmante ville girondine au confluent de la Dordogne et de l'Isle.

C'est là que devait s'achever sa carrière militaire. Il fait connaissance d'une jeune fille de la région, Catherine Elisa Taillade, et ils s'unissent par le mariage, le 11 juin 1821 à l'église de Saint-Hippolyte, près de Libourne. Elle était née au même Saint-Hippolyte, le 21 février 1803, fille de Christophe Alain Taillade, propriétaire, et d'Emilie Beauduc.

C'est à cette époque que son frère, Victor, qui se trouvait encore à Compiègne, vient le rejoindre dans cette nouvelle patrie.

A la suite de son mariage, Hippolyte démissionne de l'armée. Vers 1823, il achète l'abbaye de Faize avec toutes les terres qu'elle comportait. C'était une vieille abbaye cistercienne du XIIe siècle qui, à ce moment-là, était à peu près intacte, mais dont il ne reste presque plus rien maintenant, sinon une grande bâtisse du XVIIIe siècle ajoutée à l'ancien cloître. C'est dans cette maison qu'habitait Hippolyte avec sa femme. L'oncle et le neveu du célèbre écrivain Charles de Secondat de Montesquieu en furent notamment abbé. Un historien local, M. Garde, a écrit l'histoire de cette abbaye.

Elle avait été vendue, en 1791, comme bien national, et mal entretenue, elle tomba rapidement en ruine. Hippolyte n'avait pas les moyens financiers de restaurer un tel édifice, déjà en très mauvais état lors de son achat; il ne s'occupa que du bâtiment qu'il occupait.

L'église de l'abbaye servait alors de paroisse aux habitants des Artigues, village assez éloigné de l'église paroissiale de la commune de Lussac dont il dépendait, mais tout près de Faize.

Vers 1850, le cloître et l'église étaient pratiquement démolis; c'est alors qu'Hippolyte, qui en était toujours propriétaire, offrit de donner à la commune la chapelle abbatiale, dite Sainte-Quitterie, encore en état, et située tout près des ruines de l'église, afin de la remplacer et servir ainsi de succursale à celle de Lussac pour éviter aux paroissiens de faire plusieurs kilomètres pour se rendre aux offices. Par délibération du 29 avril 1852, le conseil municipal refusa son offre. Le rôle de Faize était donc pour toujours terminé.

C'est alors que fut construite l'église actuelle des Artigues-de-Lussac. Un comité d'action se constitua pour l'édification de cette nouvelle église à la tête duquel on trouve le notaire Brachet et Victor Charmolüe qui fit don du terrain.
C'est Hippolyte qui récupéra la statue de Saint-Antoine en bois sculpté, objet de la grande vénération du pays dans l'ancien couvent de Faize; elle se trouve actuellement dans cette église des Artigues-de-Lussac au-dessus de l'autel consacré à ce saint.
Entre temps, Hippolyte avait peu à peu vendu les biens qu'il avait à Compiègne de l'héritage de son père et de celui de son oncle Alexandre Leduc.
Il avait acheté une maison à Libourne qu'il habita longtemps sur la fin de ses jours. C'est là qu'est morte sa femme, le 17 octobre 1868, et lui-même, âgé de quatre-vingt-quatre ans, s'y éteignit le 19 avril 1876. Ils sont tous deux enterrés au cimetière de Libourne dans un caveau sur lequel est gravé leur nom.
Ils avaient eu les cinq enfants suivants :

XVIII.1. — Madeleine Victorine CHARMOLÜE, sa fille aînée, naquit à l'abbaye de Faize, le 9 mai 1822.
Elle épousa, à Libourne, le 25 septembre 1843, Henri Pérès, docteur en médecine, médecin des hôpitaux de Libourne et de la Compagnie d'Orléans; il était né à Libourne, le 23 septembre 1804, et décéda le 25 juin 1878 au château Berliquet qu'il avait acheté à Saint-Emilion. Madeleine Victorine est morte plus tard, à Libourne, le 3 mars 1906.
Ils avaient eu une fille, Catherine Louise Pérès, née le 6 mai 1845 à Libourne et qui épousa, le 7 mai 1867, Paul Morel, capitaine de lanciers, puis chef d'escadron de gendarmerie de la Seine.
Elle est morte au château Berliquet, le 20 octobre 1904, et lui, le 22 juin 1906, laissant trois enfants dont il y a encore des descendants à Libourne.

XVIII.2. — Charles Joseph Bertrand CHARMOLÜE, son frère, est né à l'abbaye de Faize, le 9 juin 1823. Il a vécu un peu plus d'un an et est mort le 14 novembre 1824.

XVIII.3. — Paul CHARMOLÜE, troisième enfant, est né aussi à l'abbaye de Faize, le 21 février 1825.
Il avait l'esprit assez aventurier et aimait les voyages. D'abord, il s'engage dans les chasseurs d'Afrique en Algérie; de retour en France, il pratique le métier de négociant, puis part en voyage aux Indes. Il émigre ensuite en Amérique, en Californie, habite San Francisco, puis San Diego. Il revint toutefois à Libourne, en 1879, et repartit de nouveau en Amérique. Il est mort célibataire à San Diego le 3 mai 1888.

XVIII.4. — Alexandre Henri CHARMOLÜE, quatrième enfant d'Hippolyte, est né à l'abbaye de Faize le 22 janvier 1827.
Le 5 février 1856, il se marie, à Villegouge, avec Jeanne Badailh, fille de Raymond Badailh et de Jeanne Guionneau, née le 24 janvier 1836.
Sa femme lui apporta le château de Clairac, sur la commune de Villegouge, et il s'en occupa toute sa vie; il y est mort le 8 octobre 1896.
Sa femme était déjà décédée, le 18 février 1877, à Strasbourg à la suite d'une intervention chirurgicale.
De ce mariage sont issues les deux filles suivantes :

XIX.1. — Jeanne Alice CHARMOLÜE, qui est née au château de Clairac, le 7 décembre 1856. Elle épousa, le 25 février 1878, à Villegouge, Auxence Cazaux, propriétaire à Sadirac, canton de Créon; il était le fils de Jean Cazaux et de Françoise Fourragnan, et était né au Tourne, commune de Langoiran, le 14 février 1847. Il est mort à Sadirac, le 20 juin 1901.

Elle, termina ses jours, au domaine de Gaillard, commune des Artigues-de-Lussac, hébergée par sa cousine, Caroline Charmolüe, veuve alors d'Elie Decazes dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

XIX.2. — Elisabeth CHARMOLÜE, sa sœur, naquit à Villegouge le 3 novembre 1860. Elle épousa, à Villegouge, le 26 avril 1879, Martin Pascault, pharmacien à Bordeaux; il était né à Saint-Martin-de-Sescas, le 11 novembre 1852 et décéda le 29 novembre 1911, après avoir été plusieurs années maire de Villegouge. Elle-même est morte au château de Clairac le 18 octobre 1943, et fut inhumée au cimetière de Villegouge, près de son mari, dans le tombeau à côté de l'église, qui porte les noms : « *Charmolüe-Pascault* ».

Ils avaient eu trois enfants : Laure, mariée à Alfred Loyer, Marie-Louise mariée à André Loyer, et Henri, sergent-major en 1914, mort pour la France à la prise des Soupirs, le 5 novembre 1914.

XVIII.5. — Adrien CHARMOLÜE, dernier enfant d'Hippolyte, est né à l'abbaye de Faize le 22 mai 1828. Dans l'armée, il fut sous-officier au 1er régiment de dragons.

En mai 1854, il épouse Françoise Zélia Pailhas, fille de Hyacinthe Pailhas et de Marie Maisonnès. Par ce mariage il devint propriétaire à Saint-Philippe-d'Aiguille, canton de Castillon.

Sa femme est morte au château de Capet à Saint-Hippolyte près de Saint-Emilion, et lui-même est décédé à Bordeaux le 27 avril 1910. Ils avaient eu les deux filles suivantes :

XIX.1. — Marie CHARMOLÜE qui est née à Libourne le 2 juillet 1855. Elle épousa, à Saint-Philippe-d'Aiguille, le 14 novembre 1872, Frédéric Dublaix, négociant minotier à Bordeaux et propriétaire à Sallebœuf. Elle est morte à Bordeaux, le 16 avril 1909, et lui, le 28 mai 1912, également à Bordeaux.

Ils ont eu trois enfants : Edouard, marié à Mlle Badford, Suzanne mariée à Emmanuel Ouy, et Marie-Jeanne restée célibataire.

XIX.2. — Suzanne CHARMOLÜE, sa sœur, est née à Libourne, le 26 juin 1858. Elle épousa à Saint-Philippe-d'Aiguille, le 7 août 1876, Ernest Guillier, avocat à Périgueux, sénateur de la Dordogne. Il était né le 5 octobre 1852 à Périgueux, fils de Hyacinthe François Guillier et de Marguerite Fargeot des Essards.

Elle est morte à Paris, le 29 mars 1924, et lui est décédé au château Capet à Saint-Emilion, le 7 novembre 1927.

Ils avaient eu huit enfants : Marguerite, Elie, Marie mariée à M. Héraut, lieutenant-colonel d'artillerie, Gabrielle, Madeleine, Louise mariée à Emile Rongerand, lieutenant, mort pour la France pendant la guerre 1914-1918, Nancy mariée à Philippe Decazes, fils de Laurent Decazes, et Edmond.

Le nom des Charmolüe s'étant perdu dans cette branche, nous en arrivons au dernier acte de cette généalogie avec Victor Charmolüe.

XVII.2. — Victor (Auguste Joseph) CHARMOLÜE, dernier enfant de Jean-Charles Charmolüe et d'Adélaïde Langlois, est né à Compiègne le 6 mai 1796 (120). A l'exemple de son frère, il s'engage, en 1814, dans les chasseurs à cheval et fait la campagne de France. Après les Cent-Jours, il démissionne de l'armée et se retire à Compiègne où il s'occupe des biens laissés par son père.

En 1821, il vient retrouver son frère, Hippolyte, à Libourne et y reste. Il demeura à l'abbaye de Faize jusqu'à son mariage avec Jeanne Lemoyne-Laplagne, le 16 novembre 1824. Elle était née au château Guibeau, à Puisseguin, le 12 novembre 1795, fille de François Lemoyne-Laplagne et d'Anne Drivet (121).

La famille Lemoyne-Laplagne est une vieille famille de la bourgeoisie libournaise; on trouve un certain nombre de ses membres dans l'administration de la ville de Libourne :

— Pierre Lemoyne, conseiller au présidial de Libourne de décembre 1677 à 1695.

— Pierre Lemoyne, fils du précédent, conseiller honoraire au présidial de Libourne en mars 1713, jurat en 1724-1725 et maire de Libourne en 1726-1727.

— Louis Lemoyne, sieur de Laplagne, conseiller honoraire au présidial en juillet 1719.

— Jean-Baptiste Lemoyne, sieur de Laplagne, frère de Pierre, conseiller honoraire au présidial de Libourne, puis président d'août 1724 à 1749; maire de Libourne en 1730-1731 et en 1737-1738.

— Jean Lemoyne, président de juillet 1749 à 1761, maire en 1751-1752 et en 1759, année où il reçut le maréchal de Richelieu le 3 juillet. Il vivait encore en 1781.

— Jean-Baptiste Lemoyne, lieutenant-général du sénéchal de mars 1757 à 1782, maire de Libourne en 1757-1758.

— Jean Lemoyne, avocat au Parlement, jurat en 1718-1721 et en 1749-1750.

(*Histoire de Libourne* de Raymond GUINODIE, édit. 1876, tome I, p. 204, 205, 206, 293 et tome II, p. 125).

Il avait acquis, le 4 juillet 1824, devant Pierre Brisson, notaire à Libourne, le domaine de Bion aux Artigues-de-Lussac, pour la somme de 9 000 F; la superficie de ce domaine était alors de quatorze hectares environ. C'était une métairie dépendant de l'abbaye de Faize qui avait été vendue, le 14 mai 1791, comme bien national, et adjugée aux sieurs Texiers, Fayard, jeune et Jacinthe Chaperon, les acquéreurs de l'abbaye de Faize.

De plus, sa femme lui apporta dans sa corbeille de mariage, le domaine de Gaillard dont les terres étaient voisines de celles de Bion. Ce domaine de Gaillard est aussi

---

(120) 17 Floréal de l'an 4 à 7 h du matin.

(121) Le frère de Jeanne Lemoyne-Laplagne, Adrien, marié à M^lle^ Lavergne demeurant au château Guibeau, commune de Puisseguin, a eu les enfants suivants :

1) Adrienne, mariée au D^r^ Deluze, d'où Louise qui épousa M. Duplessis-Fourcaud, demeurant au château des Trois-Moulins à Saint-Emilion.

2) Henriette, mariée à M. Guillory, qui a eu :

— Paul qui épousa Marie-Thérèse Hostein; cette dernière se remaria en deuxièmes noces avec Louis Charmolüe, petit-fils de Victor Charmolüe.

— Alice qui épousa M. Vinot-Préfontaine.

— Jeanne, célibataire.

3) Anaïs, mariée au capitaine Bonneau.

très ancien et fut également dépendant pendant plusieurs siècles de l'abbaye de Faize. En voici quelques preuves : le 26 novembre 1673, sous l'abbé Joseph de Secondat de Montesquieu, par-devant Me Antoine Vachier, notaire royal à Saint-Denis-de-Pile, les métairies de Gaillard et de Bion, avec d'autres, formèrent un lot affecté en jouissance aux religieux de l'abbaye de Faize. En 1733, une protestation était adressée au collecteur du rôle de la taille par les principaux habitants de Lussac parce que, entre autres, la métairie de Gaillard n'avait presque pas de taille à payer. Durant un siècle avant la révolution de 1789, on trouve la métairie de Gaillard cultivée par la même famille, les Baudin. En 1715, Martial Guenon épouse Isabeau Baudin, fille de François Baudin « *métayer de MM. les religieux de Faize à Gaillard* » ; il entre comme valet chez ses beaux-parents au salaire d'un sac de froment, étant convenu que « *ledit Guenon, sa femme et ses enfants seraient entretenus et nourris* ». En 1784, Martial Guenon, devenu métayer de MM. les religieux de Faize à Gaillard, paye soixante-neuf livres pour la taille. La métairie de Gaillard fut vendue le 14 mai 1791 comme bien national; elle fut fractionnée, mais le bloc principal qui formait les 11, 12, 13 et 14e lots fut vendu aux acquéreurs de l'abbaye de Faize pour la somme de 11 600 livres. Les immeubles et l'enclos furent acquis par les sieurs Chaperon frères pour la somme de 47 500 livres. La vente totale de Gaillard produisit 79 030 livres. La métairie de Gaillard passa ensuite aux mains de la veuve Fourcaud de Libourne, née Simon, le 14 floréal de l'an III (mai 1795) ainsi que le signale une note qui figure sur le livre de compte établi en 1795 entre Jean Guenon, fils de Martial, et la dame Fourcaud. Le livre de compte s'arrête au cours de l'année 1805. Par acte, en date du 27 mai 1806, passé devant Pierre Isambert et Jean-Baptiste Banizelle, notaires publics à Libourne, MM. Nicolas, Louis et Pierre Pascal Fourcaud vendirent le domaine de Gaillard à François Lemoyne-Laplagne, futur beau-père de Victor Charmolüe.

En somme, presque tous les biens de l'abbaye de Faize se trouvaient, à ce moment-là, entre les mains des deux frères Charmolüe.

Victor Charmolüe habita donc avec sa femme la charmante demeure du XVIIIe siècle de Gaillard. Il s'occupa non seulement de ses biens, ceux de Compiègne et ceux qu'il venait d'acquérir, mais aussi de la commune de Lussac dont il fut maire pendant vingt ans. En effet, à ce moment-là, les Artigues faisaient partie de la commune de Lussac; depuis, ce village est devenu une commune indépendante.

Peu à peu, aidé par ses cousins compiégnois, il vendit les biens qu'il avait dans la région et en particulier ce qu'il avait hérité de son oncle Alexandre Le Duc à Saint-Jean-aux-Bois. Il fit toutefois deux ou trois voyages à Compiègne pour voir ses cousins et régler lui-même ses affaires.

Il acheta, vers 1846, une maison située route de Périgueux à Libourne (nos 22 et 23); il l'habitait souvent et particulièrement en hiver, surtout à la fin de sa vie.

A cette même époque, il achète également le château La Capelle sur la commune d'Arveyre, près de Libourne. C'est une demeure monumentale sur le bord de la Dordogne, d'origine ancienne mais la construction de ce château est assez récente. Il ne l'habita jamais et le laissa à son fils. En attendant, c'est son gendre qui s'en occupa.

En 1852, il s'agissait, aux Artigues, de construire une église pour remplacer celle de l'abbaye de Faize détruite. Victor avait un terrain particulièrement bien placé et en fit don à la commune. Il s'occupa activement à son édification avec le notaire Brachet à la tête du comité d'action et prêta même des fonds pour que la construction ne s'arrête pas. L'inauguration officielle eut lieu le 11 septembre 1853. Cepen-

dant, elle n'était pas terminée; en 1856, on construisit le bas-côté du levant, l'autre ne fut construit que beaucoup plus tard, dans les derniers mois de l'année 1900.
Il termina paisiblement ses jours auprès de sa femme; c'est elle qui partit la première, à Gaillard, le 26 août 1871. Deux ans plus tard, il s'éteignait à son tour, le 20 août 1873, à Libourne. Ils furent inhumés, tous deux, au cimetière de Libourne dans un tombeau qu'il avait fait construire et sur lequel est gravé son nom : « *Victor Charmolüe* ».
Ils avaient eu les deux enfants suivants :

XVIII.1. — Anne Emilie CHARMOLÜE, l'aînée, qui est née à Gaillard le 8 septembre 1825.
Elle épousa son cousin germain, François Armand Chaperon, le 5 mai 1845; il était né à Libourne le 13 juin 1819, fils de Raymond Félix Chaperon et de Catherine Adèle Lemoyne-Laplagne, sœur de Jeanne, la femme de Victor Charmolüe.
Armand travaillait dans la maison de commerce de vins de son père et voyageait beaucoup. Il est allé d'ailleurs plusieurs fois à Compiègne pour régler les affaires de son beau-père.
La famille Chaperon est très ancienne à Libourne et, à cette époque, la Maison Chaperon était très importante.
Il habitait à Libourne, dans une maison rue J.-J.-Rousseau, et s'occupait aussi du château La Capelle appartenant à son beau-père.
C'est au retour d'un voyage à Rome qu'il est mort, à Libourne, le 21 juin 1876.
Emilie alla habiter à Gaillard et elle y décéda deux ans plus tard, le 8 août 1878.
Ils n'eurent aucun enfant.

XVIII.2. — Charles (François) CHARMOLÜE, son frère, est né à Gaillard, le 26 avril 1833.
Après avoir passé sa licence en droit, il épouse Augustine Eugénie Laveine, à Saint-Emilion, le 18 mai 1859.
Elle était née au Mesnil-le-Roi, près de Paris, le 27 mai 1841, fille de Guillaume Laveine, notaire à Paris, et de Louise Théophile Guillot. M. Laveine, étant notaire honoraire, avait acheté en 1842 près de Saint-Emilion, le château Figeac où il demeurait (122).
Augustine avait une sœur, Laure, qui épousa Ernest Decazes dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.
Après son mariage, Charles Charmolüe vécut quelques années au château Figeac. C'est là qu'est né son premier enfant, Louis.
Mais, M. Laveine étant mort, en 1860, les terres furent vendues par parcelles, puis le château en 1870. M^me^ Laveine alla habiter Libourne, et Charles, avec sa femme, s'installa au château La Capelle. Il y habita tout le reste de sa vie tout en s'occupant aussi de Gaillard. Il a été, d'ailleurs, conseiller municipal de la commune des Artigues-de-Lussac pendant quelques années.
Il est mort au château La Capelle, le 21 mars 1904, et fut inhumé auprès de son père dans le cimetière de Libourne.

---

(122) Guillaume Laveine a épousé Louise Guillot à Paris en 1838 (leur contrat de mariage a été passé devant M^e^ Thiac, notaire à Paris, le 4 juillet 1838).
Il est décédé au château Figeac le 16 octobre 1860 et était né à Libourne.
Elle était née en 1812 à Villers-Coterets et est décédée à Libourne, 8, rue Saint-Thomas, le 9 décembre 1892 dans sa 81^e^ année.
Ils ont été inhumés au cimetière de Saint-Emilion.

Sa femme ne lui survécut pas longtemps et décéda à son tour le 17 août 1907. Elle fut inhumée au côté de son mari.
Ils avaient eu trois enfants; nous ne parlerons pas du troisième, une fille, Anne Ernestine, qui est née à Libourne, le 8 février 1869 et qui est morte deux ans plus tard, à Gaillard, le 7 mai 1871.

XIX.1. — Louis (Victor) CHARMOLÜE, fils aîné du précédent, est né au château Figeac à Saint-Emilion, le 14 août 1860. Il passa son enfance dans ce beau château de La Capelle. Après ses études au collège de Tivoli à Bordeaux, il voulut se lancer dans la carrière militaire mais échoua au concours d'entrée à l'école de Saint-Cyr. Il s'engagea tout de même au 11e régiment de dragons; puis se rengagea au 6e régiment de hussards et, avec le modeste grade de maréchal des logis, fait la campagne de Tunisie de 1883 à 1886.
Rentré dans ses foyers, il demeure avec ses parents au château La Capelle. Et, quelques années plus tard, le jeudi 10 mai 1894, il épouse, en l'église de Saint-Estèphe, en Médoc, Marie-Thérèse Hostein issue d'une vieille et riche famille médocaine. Elle était née à Condissas-Bégadan, le 2 mars 1861, fille de Jean Hostein et de Jeanne Eulalie Lussac, et elle était veuve d'un premier mariage avec Paul Guillory dont elle avait eu une fille Henriette (123); cette dernière épousera Charles de Lacoste Lareymondie.
C'est son Eminence le Cardinal Lécot, alors archevêque de Bordeaux, qui leur donna la bénédiction nuptiale, et ce n'est pas par pure coïncidence.
En effet, ce dernier connaissait parfaitement, pour être leur intime, les familles Hostein et Guillory; il venait souvent faire des séjours au château Pomys et au château Montrose où une chapelle a été aménagée afin qu'il puisse dire sa messe quotidienne; il y avait été probablement introduit par l'intermédiaire du chanoine Desplar, curé de Saint-Estèphe de 1887 à 1895, pour qui le Cardinal avait beaucoup d'amitié.
Louis Charmolüe venait quelquefois, lui aussi, au château Pomys car sa future femme était sa cousine par l'alliance avec Paul Guillory et ils se connaissaient fort bien.

---

(123) Paul Guillory, né à Puisseguin (Gironde) le 19 mai 1858, est décédé à Amélie-Les-Bains le 14 décembre 1887 à l'âge de 29 ans.
Leur fille, Henriette était née au château de Condissas à Bégadan (Gironde) le 7 juillet 1886; mariée en 1924 à M. Charles de Lacoste-Lareymondie, elle a eu une fille, Denise, et est décédée des suites de couches au château de Romefort à Blaignan, près de Lesparre (Gironde) qui lui venait de son père, le 27 décembre 1926 dans sa 40e année.
Denise de Lacoste-Lareymondie est décédée le 16 décembre 1959 à Treignat (Corrèze) et a été inhumée au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux le 19 décembre suivant. Elle était née en 1926 et n'a pas eu d'alliance.
Charles de Lacoste-Lareymondie avait été marié, en premières noces à Mlle Jondot, propriétaire du château de Pouymas à Pouymas par Gimel (Corrèze), fille de M. et Mme Albert Jondot, d'où une fille, Elise qui épousa Raymond Delage.
Après le décès de sa seconde épouse, Charles de Lacoste-Lareymondie épousa en troisièmes noces Marie Caussin de Perceval, en 1930, fille d'Emile Caussin de Perceval, né le 8 février 1856, marié le 28 mai 1880 à Rose Valentine Mathieu de Boissac.
Marie Caussin de Perceval était née à Bordeaux le 28 janvier 1886; elle avait épousée en premières noces le marquis François Maillé de la Tour-Landry. Elle est décédée le 19 juillet 1969 à Beaulieu (Corrèze) et a été inhumée au cimetière de la Chartreuse à Bordeaux dans le caveau de la famille de Lacoste-Lareymondie.

Armoiries des Caussin de Perceval : d'azur au coq hardi d'argent accompagné de trois croisillons de même.

Armoiries des Mathieu de Boissac : d'argent à une bande de gueules, chargée de trois macles d'or.

Armoiries des de Maillé La Tour-Landry : d'or à trois fasces ondées de gueules.

Ainsi le cardinal Lécot connut un des membres de la famille Charmolüe dont il avait entendu et vu le nom à Noyon et Compiègne. Il ne fut d'ailleurs pas étranger au rapprochement des futurs époux.

Dans le discours qu'il fit aux jeunes mariés, lui-même nous dit comment il les connaissait : « *Monsieur, Madame, je chercherais vainement à dissimuler une émotion particulière qui me pénètre, au moment où vous m'appelez à bénir votre union.*

« *Vous n'êtes pour moi, ni l'un ni l'autre, des étrangers. D'un côté, des appels gracieux auxquels j'ai répondu dans la limite que me traçaient les circonstances ou de rares loisirs, m'ont fait apprécier, Madame, les qualités, les vertus dont chacun des membres de votre famille a su donner toujours de si touchants exemples.*

Ici, j'ai retrouvé la vraie famille, avec ses deuils dans le passé, avec ses joies présentes, avec ses espérances de l'avenir. J'ai vécu à ce foyer si hospitalier, autour duquel on est assuré de n'entendre jamais que les leçons les plus pures de la sagesse chrétienne. J'ai pu être le confident de quelques-unes de ces pensées, que par prudence on ne livre pas à tous, et que par prudence ou par faveur on livre à quelques-uns.

Par conséquent, je ne puis assister indifférent, comme le ferait l'étranger, à l'événement si grave qui va donner un nouveau caractère à tout votre avenir.

Je le sais, Madame, c'est la famille qui vous a aidée à porter les difficultés du passé. Vous trouviez dans l'intimité de la vie domestique, la mère si dévouée qui vous aidait, par ses conseils et par ses exemples, à devenir la femme forte de nos saints livres ; et, à côté d'elle, inspiré du même esprit et guidé par la même bienveillance affectueuse, un oncle dont la vie n'est qu'un long rayonnement d'intelligence et de bonté sur tout ce qui l'entoure.

Privée de celui qui faisait la vie et la joie de votre foyer, vous reveniez à la maison paternelle, heureuse de remettre vos préoccupations de jeune femme et de jeune mère au bon cœur de celle qui avait si merveilleusement développé vos vertus de jeune fille. Vous retrouviez là la noble simplicité des mœurs, avec tout ce qui fait la dignité et le bonheur de la vie, et vous apportiez à ce foyer bien aimé un immense intérêt de plus, en y conduisant la jeune et gracieuse enfant que le ciel vous avait donnée.

Sainte maison et foyer béni de Dieu! parce que le travail y est honoré, et la charité comprise comme il faut ; parce que la justice y règne en maîtresse et que la loyauté y est la base de toutes les relations ; parce que la famille ne s'y limite pas seulement par le sang, mais comprend tous ces travailleurs, ces bons et braves ouvriers, qui donnent, avec leur temps et leurs forces, de respectueuses sympathies et un vrai dévouement à ceux qui les emploient.

Spectacle touchant de la famille antique, avec ce mérite de plus, qu'ici il n'y a que des hommes libres, et que ceux qui commandent sont bien plutôt les amis que les maîtres de leurs serviteurs!

C'est dans cette atmosphère que vous viviez, Madame, heureuse de n'avoir rien à désapprendre des habitudes paternelles, et de trouver, dans les traditions de deux oncles vénérés, l'un présent, l'autre à peine éloigné de vous par une petite distance, tout ce que pouvaient exiger l'affection ou la vertu.

Et c'est là, à cette porte du devoir et de l'honneur chrétien, que venait frapper, il y a quelques jours, un noble cœur, épris des sentiments élevés dont votre vie lui donnait le bel exemple, et prêt à associer à votre vertu les efforts de son âme, pleine de générosité et de foi.

Car et c'est là que j'admire la disposition providentielle qui me vaut une grande part de mon émotion, j'étais depuis longtemps familier avec les souvenirs et les gloires de

votre famille, lorsque vous vîntes, Monsieur, fixer vos désirs et exprimer vos vœux dans cette maison.

Mes premières études historiques, alors que je cherchais à connaître davantage mes petites patries de Noyon et Compiègne pour les mieux aimer, m'ont mis immédiatement en face de la noble famille à laquelle vous appartenez.

Magistrats de cette magistrature qui faisait une noblesse à part dans l'Etat, ou serviteurs des Rois dans ces hautes fonctions qui supposaient ou faisaient la noblesse héraldique, vos aïeux, Cher Monsieur, ont laissé dans les traditions noyonnaises et compiégnoises, depuis plus de six siècles, des souvenirs qui suffiraient à honorer dix familles ; et la générosité de quelques-uns d'entre eux s'imposa toujours tellement à la reconnaissance publique, que le nom des Charmolüe est resté légendaire, et qu'on le lit, le long d'un boulevard que j'ai souvent parcouru dans ma jeunesse, comme le nom qui rappelle le mieux, dans les traditions de la petite ville, l'honneur et la bonté.

Formé, vous aussi, par un père qui sut garder de telles traditions dans toute leur intégrité ; appuyé avant tout sur cette force éminemment salutaire qu'on trouve dans la foi de sa mère et dans ses premiers conseils, vous avez vécu dans le travail, y mettant une part de votre honneur, heureux de donner vos forces à ce génie de la production qui fait la première fortune d'un pays.

Toutes les vertus domestiques et sociales, vous les connaissiez par l'exemple ; vous voulûtes les réaliser par une pratique personnelle. Et voilà pourquoi, après avoir hésité assez longtemps sur le caractère que vous deviez donner à votre avenir, un jour, lorsque vous fûtes résolu à fonder un foyer, vous eûtes immédiatement la pensée de vous tourner vers ce modèle de foyer que je signalais tout à l'heure. Et voilà pourquoi vous fûtes accueilli avec tant de bonheur, sitôt que présenté, dans une famille où les traditions honorables sont si appréciées.

Ce n'était pas, pour ainsi dire, une famille nouvelle, pas même un foyer nouveau qui se fondait. Uni par les liens du sang à l'homme de bien que Dieu a récompensé de ses vertus là-haut, et en même temps à celle qu'il laissait si jeune au milieu des difficultés de la vie, vous aviez tous les droits aux préférences qui vous furent données ; vous étiez chez vous, à Saint-Estèphe, dès lors que vous vouliez y être.

Aussi avec quel bonheur vos amis communs, Madame et Cher Monsieur, ont-ils vu se réaliser des projets, qui paraissaient à la fois entrer si bien dans les sentiments de la nature et dans les vues de la providence!

Tous ont applaudi, mais Dieu tout particulièrement, j'espère, parce que c'est aujourd'hui son dessein qui se réalise et sa volonté qui s'accomplit.

Que ce Dieu de toute bonté se souvienne donc aujourd'hui, que pour cette cérémonie sainte et l'administration de ce grand sacrement, comme l'appelle l'apôtre, il a, devant son autel, deux âmes préparées comme il convient à cet acte solennel, deux familles dont les sentiments confondus mettent avant toute chose le bonheur d'aimer Dieu et d'être aimé par lui, des témoins officiels du sacrement qui sont venus apporter le concours de leur noble vertu à un contrat qui réunit tous les suffrages ; qu'il daigne voir, ce Dieu de bonté, ce que sont ces amis si honorables, que Saint-Estèphe et la contrée ont envoyés ici à cette heure pour témoigner de leur sympathie et de leurs vœux ardents de catholiques en faveur des nouveaux époux ; qu'il entende par dessus tout la prière de ces prêtres, qui, unis au pasteur bien-aimé dont les supplications vont monter vers le ciel avec celles du divin immolé, demandent pour vous chers époux, la consommation de vies heureuses dans une vertu parfaite.

Que le Seigneur daigne écouter à son tour la prière que j'ai voulu venir déposer en ce jour au pied de cet autel! et vos jours seront calmes, heureux dans les limites du

bonheur humain ; le travail y portera ses fruits, la bénédiction de Dieu s'épanchera sur le foyer, la chère enfant qui aime tant sa mère aura retrouvé le plus affectueux et le plus dévoué des pères, et si elle n'est pas seule un jour à lui donner ce nom, elle pourra toujours se faire cette douce persuasion qu'il n'y a pas de différence dans les affections s'il peut y en avoir dans les intérêts.

Seigneur, bénissez et rendez douce cette union! qu'elle porte tous ses fruits d'honneur et de salut! et que le dernier mot de vos bontés paternelles soit celui du patriarche à ses fils : Mes enfants, je vous aime, et vous bénis parce que je vous aime, pour que vous viviez à jamais dans la crainte et dans l'amour de votre Dieu. Ainsi soit-il. »

Son Eminence le Cardinal Lécot avait fait de très brillantes études, d'abord au Petit-Séminaire de Noyon, puis au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Après quelques années d'un enseignement fort remarqué au Petit-Séminaire de Noyon, il fut nommé vicaire à la cathédrale de la même ville où il ne tarda pas à conquérir toutes les sympathies et tous les respects par l'éclat de son talent, l'ardeur de son zèle et un admirable dévouement.

Aux heures sombres de la guerre de 1870, l'abbé Lécot n'hésita pas à accompagner, en qualité d'aumônier, les mobiles de l'Oise, et, là encore, il se dévoua à tous avec une générosité sans bornes.

Appelé, en 1872, à la cure de Saint-Antoine de Compiègne, il y fut ce qu'il avait été à Noyon, le père, l'ami, le consolateur de tous les paroissiens dont il avait la charge. Le 2 mars 1886, un décret du président de la République le nommait évêque de Dijon; il fut préconisé au Consistoire du 11 juin et sacré à Compiègne, dans l'église Saint-Antoine, le 11 juillet. C'est ainsi qu'il avait connu le nom des Charmolüe et que la providence l'amena à en marier un à Saint-Estèphe.

Ce mariage fit de Louis Charmolüe un des plus grands propriétaires du Médoc; sa jeune femme, seule héritière de ses oncles et de son père décédé à ce moment-là, lui apportait dans sa corbeille de mariage le château Cos d'Estournel, le château Pomys à Saint-Estèphe, les domaines de Condissas, Troussas à Bégadan en Bas-Médoc, l'île Fumadelle sur la Gironde et d'autres biens qui furent vendus entre temps, plus un immeuble à Bordeaux; il administrait en outre, le château Romefort près de Lesparre qui venait de la famille Guillory. De plus, par acte sous-seing privé en date du 24 juillet 1896, Louis achetait à l'oncle de sa femme, avec sa dot, le château Montrose, également à Saint-Estèphe pour la somme de 800 000 francs. Sa sœur, en contrepartie, gardait tous les autres biens des Charmolüe en Libournais. En 1900, il était élu maire de Saint-Estèphe et occupa cette fonction jusqu'à sa mort. Il vivait alors au château Pomys, immense et princière demeure d'une soixantaine de pièces! Il est probable que, depuis le XIII^{e} siècle, aucun Charmolüe n'avait mené un tel train de vie, même les plus fortunés. Louis était connu et respecté de tout le monde médocain et bordelais.

Malheureusement, la guerre de 1914-1918 amena des troubles commerciaux et Louis dut se résigner à vendre, en 1917, les château Pomys et Cos d'Estournel.

Il s'installa alors au château Montrose, demeure un peu plus modeste, mais de joli style, qui restera dans la famille.

En 1925, le 3 mai, au cours d'un séjour auprès de sa sœur, Caroline, à Gaillard aux Artigues-de-Lussac, il meurt subitement. Après une cérémonie dans l'église des Artigues, sa dépouille fut transportée à Saint-Estèphe où il eut des funérailles dignes de sa vie. Il fut inhumé au cimetière de Saint-Estèphe dans le caveau de la famille Hostein.

Sa femme décéda six ans plus tard au château Montrose, le 24 septembre 1931, et fut inhumée auprès de son mari le 26 suivant.
Ils avaient eu un enfant que nous allons voir plus loin.

XIX.2. — Caroline (Françoise) CHARMOLÜE, sa sœur, est née à Gaillard le 21 septembre 1863. Après ses études au couvent de l'Assomption à Bordeaux, elle épousa, le 30 septembre 1885, Elie Decazes, son cousin germain. Il était né au château Figeac à Saint-Emilion, le 21 octobre 1862, fils d'Ernest Decazes et de Laure Laveine.
La famille Decazes est à coup sûr une des plus anciennes du Libournais et se trouve encore très nombreuse dans cette région.
Entre autres membres illustres, citons seulement le duc Elie Decazes qui fut ministre sous Louis XVIII, son fils Louis-Charles, ministre des Affaires étrangères de 1873 à 1877.
Ernest descend d'une branche cadette issue d'un oncle du duc Elie Decazes. Leurs armes sont d'argent à trois têtes de corneilles de sable posées deux en chef et une en pointe.
Elie Decazes était négociant en vins à Libourne et habitait, lorsqu'il n'était pas en voyage, le château La Capelle à Arveyres.
Il est mort, encore jeune, à Gaillard, le 4 avril 1915.
Peu après, en 1916, Caroline dut vendre le château La Capelle et s'installa alors à Gaillard. Elle s'occupa de son domaine et des bonnes œuvres dans la commune. Elle embellit l'église des Artigues-de-Lussac de deux vitraux qui se trouvent de part et d'autre du chœur et au centre desquels, il y a, à gauche les armes des Decazes, et, à droite celles des Charmolüe; ces deux vitraux ont été faits de forme circulaire, identiques à celui du centre existant déjà et représentant le Sacré-Cœur de Jésus. Ces vitraux ont été posés en août 1918.
Caroline est décédée subitement à Gaillard, le 26 août 1926, des suites d'une chute de tramway à Bordeaux. Elle fut inhumée au cimetière de Libourne dans le caveau des Charmolüe.
N'ayant pas eu d'enfant, c'est Albe Charmolüe, son neveu, qui hérita de ses biens.

XX. — Albe CHARMOLÜE (Jean Eugène Marie Joseph), fils unique de Louis Charmolüe, est né au château Pomys à Saint-Estèphe, le 9 décembre 1898. Il a été baptisé le 6 janvier suivant en l'église de Saint-Estèphe par son Eminence le Cardinal Lécot, archevêque de Bordeaux.
Après avoir fait ses études secondaires au collège Sainte-Marie Grand-Lebrun à Bordeaux, il s'engage, le 13 février 1917 au 58e régiment d'artillerie; puis, maréchal des logis au 420e régiment d'artillerie, il se retrouve dans l'enfer de Verdun, ensuite à Villers-Cotterets, à Saint-Michel et enfin en Lorraine. C'est ainsi qu'il rentre dans ses foyers avec la médaille de Verdun et la croix de guerre.
Le 9 juin 1925, il épouse, étant en deuil de son père qui était décédé un mois avant, Yvonne (Laure Jeanne) Decazes, sa cousine au second degré. La bénédiction nuptiale leur fut donnée en l'église d'Arveyres, par l'abbé Lamartinie, curé de Saint-Estèphe.
Yvonne Decazes était née au château Martouret à Nérigean le 4 septembre 1900, fille de Lucien Decazes, propriétaire à Sauvenel, commune d'Arveyres, et à Belletrie en Périgord, et de Marie Louise Dubuisson. Lucien était le troisième enfant d'Ernest Decazes et le frère cadet d'Elie que nous venons de voir; l'autre enfant était Laurent qui épousa Mlle Meyney et qui eut Philippe marié à Nancy Guillier que nous avons

déjà rencontrée dans la descendance d'Hippolyte Charmolüe, Robert marié à Claude Arnold et Yvon marié à Jacqueline Delacourt, propriétaire actuel du château Martouret à Nérigean.

Albe Charmolüe prit alors la succession de son père au château Montrose.

Le 4 mai 1926, c'est la joie, car un garçon est né; il s'appelle Louis, comme son grand-père. Cette joie est endeuillée, quelques mois plus tard, par le décès de Caroline et Albe devient ainsi propriétaire de la maison de famille, Gaillard.

Le 19 décembre 1929, c'est une fille qui vient de naître à la clinique Lavalence à Caudéran; elle s'appelle Françoise.

Et puis, en 1931, Albe perd sa mère pour laquelle il avait beaucoup d'affection. Deux ans plus tard, l'espoir de la famille s'éteint doucement au château Montrose : le petit Louis, âgé à peine de huit ans, succombe à une leucémie, en octobre 1933. L'épreuve a été dure, mais la joie renaît avec la naissance d'un autre garçon, le 9 janvier 1935, dans l'appartement de l'immeuble rue Sainte-Catherine à Bordeaux : il s'appellera Jean-Louis.

La deuxième guerre mondiale surgit et Albe endosse à nouveau la tenue militaire; pas pour longtemps, car les allemands arrivent vite et il est démobilisé sans être fait prisonnier.

Albe n'aura pas la joie de revoir la France libre car une rapide maladie l'emporta, au château Montrose, le 19 janvier 1944.

Il fut inhumé, auprès de ses parents, au cimetière de Saint-Estèphe.

Il avait été conseiller municipal pendant de nombreuses années et adjoint au maire; devant son cercueil, de nombreux discours furent prononcés; ces paroles se sont envolées, mais il en est tout de même resté un qui, à lui tout seul, résume, non seulement ce qu'a été la vie d'Albe Charmolüe, mais aussi celle de tous ses ancêtres, tous ceux que nous venons de voir, de rencontrer, et qui ont été un maillon de cette longue chaîne presque huit fois séculaire. Lisons ce panégyrique prononcé par un bon ami d'Albe, feu Marcel Borie, à cette époque, maire de Pauillac :

« *Après Alfred de Luze, maire de Soussans, après Louis Bibian, maire de Listrac, c'est aujourd'hui Albe Charmolüe, l'adjoint au maire de Saint-Estèphe, qui disparaît, victime de son dévouement à la chose publique.*

« *Quarante-cinq ans, une jeune femme, deux enfants, un foyer détruit, tel est le bilan tragique d'une maladie, contractée au cours de réunions officielles, qui nous réunit aujourd'hui dans ce cimetière de Saint-Estèphe.*

« *J'avais le devoir de rendre hommage à l'ami dévoué et sincère, mais je devais dire ici publiquement ce qu'a été Albe Charmolüe, ce qu'il a fait pour vous.*

« *Né à Pomys, donc chez vous, au centre de ces grands vignobles réputés, au nom glorieux, descendant d'une grande famille bourgeoise, dont il tenait l'esprit et la distinction, il reprit sans bruit, avec cette modestie qui le caractérisait, la direction de ce grand domaine viticole qui est Montrose, délaissant volontairement des études brillantes. Il s'adonna tout entier à la culture de cette plante délicate et ingrate, qui, dans le passé, s'était pourtant montrée si souvent injuste avec les siens.*

« *Vous avez tous devant les yeux le portrait d'Albe Charmolüe, sa grande silhouette, son allure chevaleresque, vous le revoyez tous, parcourant très vite les rues de votre petite ville, s'occupant de tous, incarnant la bonté, portant en lui, le besoin d'aider et de secourir.*

« *C'était un chic patron, disaient ses ouvriers, c'était aussi un grand Monsieur loyal et droit, incapable de trahir.*

« *Sachez aujourd'hui, devant ce cercueil, qu'en 1941, il avait été pressenti pour être maire de Saint-Estèphe, mais il avait tout de suite considéré son acceptation comme une vilenie à l'égard de l'homme qui fut l'ami de son père, auquel il se plaisait d'apporter avec une affection respectueuse, un concours sincère et absolument dévoué.*

« *Dans cette période difficile, parfois tragique pour ceux qui ont des responsabilités administratives, où leur tâche, parfois, est surhumaine, Albe Charmolüe a usé prématurément une santé déjà délicate, n'échappant pas à la critique, car dans les moments actuels, lorsque vous souffrez, vous êtes parfois injustes envers ceux qui se dévouent pour vous, les chargeant de vos malheurs, les accablant de vos peines.*

« *Ceux qui ont parlé avant moi vous ont tout dit de lui. Ce propriétaire fin et cultivé, type du grand gentilhomme, exempt de méchanceté, portant en lui une probité légendaire, il me suffit de citer les paroles d'un grand notaire de Pauillac, disant de lui : « Il est l'homme le plus honnête du Médoc » ; et pas un compliment ne pouvait mieux le caractériser.*

« *Soldat des deux guerres, sa simplicité cordiale, sa camaraderie égale pour tous, l'avaient porté à présider l'Association des Anciens Combattants de votre commune.* « *Chargé du colis du prisonnier, remplissant toutes les fonctions de cette œuvre magnifique, âme de cette organisation, combien de prisonniers de votre commune ont, grâce à lui, et au prix de quelle peine, reçu régulièrement le réconfort matériel et moral de leur petite patrie.*

« *La reconnaissance s'envole souvent avec le temps. Puissiez-vous plus tard, lorsque vous rencontrerez cette jeune veuve, ces jeunes orphelins, évoquer l'image de celui qui leur manque et qui a abusé de sa santé pour servir sa commune et par conséquent la France.*

« *A M^me^ Charmolüe qu'une bronchite prise au chevet de son mari, retient chez elle, nous disons courage et volonté. S'il est dans la vie, pour certains, des épreuves difficiles à supporter, celle qui la frappe aujourd'hui est particulièrement cruelle. Mais il lui suffira de se rappeler la vie exemplaire de ce mari pour retrouver la volonté de continuer, élever ses enfants dans le souvenir de leur père, prendre d'une main forte les leviers de commande qu'il a, malheureusement pour nous tous, laissés prématurément.* « *Nous l'assurons de notre respectueuse affection ; chez nous, l'amitié n'est pas un vain mot, elle peut et doit se le rappeler.*

« *A bes beaux-parents, ses enfants, sa famille, j'adresse l'expression de notre sympathie douloureuse ; j'y joins l'assurance des sentiments de toute la population du canton de Pauillac véritablement affligée par un malheur semblable.*

« *Ami, au nom de vos amis, de toute la population et au mien, je vous dis le dernier adieu.*

« *Puisse l'union qui se manifeste aujourd'hui autour de votre cercueil se maintenir entre tous les Stéphanois.*

« *Dormez en paix, comme vous le méritez après une vie exemplaire de devoir et de piété ; les hommes de bien comme vous connaissent le repos éternel et leur souvenir n'est jamais perdu.*

« *Albe, cher ami, adieu* ».

Ne terminons pas cette longue lignée sur un triste adieu, mais plutôt sur une note d'espoir. Le temps a passé, et Dieu a voulu qu'un des orphelins, dont il est parlé plus haut, le dernier des Charmolüe, prenne la succession d'Albe; Il lui a permis et lui a donné, en outre, le grand plaisir de retracer ici les vertus et les faits et gestes de ses ancêtres Compiégnois, Noyonnais ou autres afin que ceux qui s'y intéressent puissent en tirer profit, et pour que la générosité, la piété et le dévouement de ceux qui ont porté le nom de Charmolüe jusqu'à nos jours, ne sombre pas dans l'oubli de la postérité.

Jean-Louis CHARMOLÜE

TABLE DES MATIÈRES
DANS L'ORDRE GÉNÉALOGIQUE

I. — Albe Charmolüe, propriétaire à Compiègne 9

II. — Pierre Charmolüe, propriétaire à Compiègne 9

III. — Jean Charmolüe, l'aîné, baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille ... 10

IV. — Jacques Charmolüe, docteur en médecine, baron fieffé de Saint-Corneille (fief de Lihu) 10

V. 1. — Pierre Charmolüe, propriétaire, baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille (fief de Lihu et d'Henry Aucher) 11

V. 2. — Jean Charmolüe, propriétaire, gouverneur attourné de Compiègne ... 12

VI. 1. — Pierre Charmolüe, chanoine à Noyon, baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne (fief de Lihu) 14

VI. 2. — Laurent Charmolüe, procureur à Compiègne, échevin, baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille (fief de Lihu) 14

VI. 3. — Périnette Charmolüe, baronne fieffée de l'abbaye de Saint-Corneille, ép. Raoul Le Page, puis Colart Le Hère 15

VI. 4. — Jacques Charmolüe, greffier de la prévôté de Compiègne 16

VII. 1. — Jacques Charmolüe, seigneur de Garges, auditeur des causes et avocat au Châtelet de Paris, ép. Suzanne Rimbert, puis Marguerite Barthélémy 17

VIII. 1. — Raoulin Charmolüe, marchand à Compiègne, ép. Denise Devault 19

IX. 1. — Marie Charmolüe, ép. Vallien de Rasse 19

IX. 2. — Jehanne Charmolüe, ép. Simon Lasquier 20

VIII. 2. — Jacques Charmolüe, seigneur de Garges, avocat et conseiller du roi au Châtelet de Paris, ép. Isabelle Ersier 20

IX. 1. — Nicolas Charmolüe, seigneur de Garges, avocat en la cour de Parlement, procureur du roi au Châtelet, lieutenant civil au même siège, ép. Geneviève de Rueil 20

X. 1. — Jeanne Marie Charmolüe, ép. Guy du Plessis 20

X. 2. — Marie Charmolüe, dame de Garges, ép. Nicolas de Hacqueville 21

XI. 1. — Nicolas de Hacqueville, conseiller au Parlement de Paris, ép. Marie Courtin, dame de Pomponne 21

XI. 2. — Joseph de Hacqueville, seigneur de Garges, ép. Marie Brouette, puis Simone Barthélémy 21
XI. 3. — Charles de Hacqueville, seigneur de Travers et de Villers, ép. Margueritte Arnoul 21
XI. 4. — Louise de Hacqueville, ép. Pierre de Vitry baron de Jouy 21
XI. 5. — Marie de Hacqueville 22
X. 3. — Antoinette Charmolüe, ép. Nicolas Coulon, conseiller à Senlis 22
IX. 2. — Christoffe Charmolüe, seigneur de la Croix-Guyon, avocat et examinateur pour le roi au Châtelet de Paris 22
X. 1. — Jacques Charmolüe, seigneur de la Croix-Guyon, avocat au Parlement de Paris, secrétaire du roi, ép. Marie Malingre 22
XI. 1. — Marie Charmolüe, dame de la Croix-Guyon, ép. François Chauvelin.. 22
XI. 2. — Geneviève Charmolüe, ép. François Lespligney, puis Jacques Bonnefoy. 23
X. 2. — Anne Charmolüe 23
X. 3. — Marie Charmolüe, ép. M. Augilbert 23
X. 4. — Catherine Charmolüe, ép. Claude André, puis Valentin Hierosme 23
IX. 3. — Cristine Charmolüe, ép. Jean Paulles 23
VIII. 3. — Pierre Charmolüe, seigneur de Garges 23
IX. — Jacques Charmolüe, procureur du roi en cour d'église..... 24
X. 1. — Pierre Charmolüe, chanoine de la cathédrale de Noyon 25
X. 2. — Jacques Charmolüe, notaire et secrétaire du roi et changeur du Trésor à Paris, ép. Périne Valot, puis Thierrie de Badonvilliers 26
XI. 1. — Renaud Charmolüe 31
XII. — Jacques Charmolüe, élu à Noyon 31
XIII. — Jean de Charmolüe, capitaine entretenu 32
XI. 2. — François Charmolüe, écuyer, gentilhomme du duc de Bourgogne, docteur en médecine et chanoine prébendé de la cathédrale de Noyon, ép. Henriette de Louvin 41
XII. 1. — Antoine Charmolüe, seigneur de Seignicourt, chanoine, puis doyen du chapitre de la cathédrale de Noyon 41
XII. 2. — Philippe Charmolüe, conseiller du roi, avocat au siège royal de Noyon et commis garde du Scel du bailliage de Vermandois à Noyon, ép. Jeanne Deplenay, Jacqueline Laterset, Marie Hennequin, Marguerite Moreau 43
XII. 3. — Guillaume Charmolüe, religieux célestin à Marcoussy 44
XIII. 1. — Barbe Charmolüe, ép. Noël Gambier, puis Jean de Ferrières, et Albert de Briges..... 45
XIII. 2. — Henry Charmolüe, écuyer, seigneur de Seignicourt, de Caillovette et de la Cheurge, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Vermandois à Noyon, avocat et procureur du roi, baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne (fief de la Porte-Rouge), ép. Françoise Vaillant, puis Marguerite d'Eune et Marthe Bigot 47

XIII. 3. — Antoine Charmolüe, chanoine de la cathédrale de Noyon, seigneur de Seignicourt 48
XIII. 4. — Antoinette Charmolüe, ép. Vincent de Ferrières 49
XIV. — Hélène de Ferrières, ép. Jean-Louis Geuffrin 49
XV. 1. — François Geuffrin 49
XV. 2. — Laurent Geuffrin, chanoine à Noyon 49
XV. 3. — Simon Geuffrin, élu à Compiègne 49
XV. 4. — Antoine Geuffrin, praticien à Compiègne 49
XVI. — Claude Geuffrin, administrateur à Compiègne 49
XVII. 1. — Claude Geuffrin, archer et huissier à Compiègne 49
XVIII. — Madeleine Charlotte Geuffrin, ép. Louis Bourguignon 49
XVII. 2. — Marie Geuffrin, ép. Simon Deville, puis Johel Delonguemort 49
XV. 5. — Anne Geuffrin, ép. François Parent 49
XVI. 1. — François Parent, ép. Madeleine Grévin 50
XVII. — Barbe Parent, ép. Pierre Jacques Charmolüe 50
XVI. 2. — Gabrielle Parent, ép. Antoine de Fricamp 50
XVII. 1. — Anne de Fricamp, ép. Jacques Fouache 50
XVII. 2. — Jacob de Fricamp, ép. Anne de Ferrières 50
XVI. 3. — Anne Parent, ép. Antoine Goulouzel 50
XVI. 4. — Joachime Parent, ép. Charles Geuffrin 50
XVI. 5. — Cristine Parent, ép. Charles de Chilly 50
XIV. 1. — Jean Charmolüe, écuyer, seigneur de Courcelles, ép. Gillette de Bouzy. 51
XV. 1. — Pierre Charmolüe, écuyer, seigneur de Courcelles, lieutenant de cavalerie, ép. Jeanne Danguin 51
XVI. 1. — Claude Bernard Charmolüe, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans 51
XVI. 2. — Gilbert Charmolüe 51
XVI. 3. — Pierre Charmolüe 51
XV. 2. — Albert Charmolüe, écuyer, seigneur du Metz, ép. Suzanne Delarosière. 51
XVI. 1. — Charles Charmolüe, seigneur du hameau de Froissy 51
XVI. 2. — Albert Charmolüe, seigneur du hameau de Froissy 51
XVII. 1. — Jacques Charmolüe, seigneur du Metz 52
XVIII. 1. — Louise Angélique Charmolüe 52
XVIII. 2. — Charles Charmolüe, capitaine des grenadiers royaux, chevalier de Saint-Louis 52
XVII. 2. — Marguerite Angélique Charmolüe 52
XVII. 3. — Claude Mennuy Charmolüe, seigneur de Bacquencourt 52
XIV. 2. — Claude Charmolüe 52

XIV. 3. — Gilles Charmolüe, écuyer, avocat au Parlement de Paris, lieutenant du bailly de Vermandois à Noyon, maire de Noyon, lieutenant civil et criminel et prévôt royal de la ville de Roye, ép. Elisabeth Geuffrin.. 52
XV. 1. — François Charmolüe, capitaine au régiment de Waubescourt, ép. Marie Dauzille 53
XV. 2. — Louis Charmolüe, écuyer, conseiller du roi, lieutenant civil au bailliage de Noyon 53
XV. 3. — Catherine Charmolüe, ép. Charles Dehénault 53
XV. 4. — Jean Charmolüe, religieux jacobin au couvent de Saint-Honoré 54
XV. 5. — Marguerite Charmolüe, religieuse 54
XV. 6. — Jacques Marie Charmolüe, capitaine au régiment d'Espagny 54
XIV. 4. — François Charmolüe, écuyer, conseiller du roi, président et lieutenant général civil au bailliage de Vermandois à Noyon, maire de Noyon, ép. Louise Martine 54
XIV. 5. — Marguerite Charmolüe..... 55
XV. 1. — Antoine Charmolüe, écuyer, capitaine au régiment d'Espagny 55
XV. 2. — Louise Charmolüe 55
XV. 3. — Marie Charmolüe, ép. Louis de Fransures 55
XV. 4. — Louis Charmolüe, écuyer, seigneur de la Garde, lieutenant général à Noyon, ép. Marie Leblond, puis Blanche Carré 56
XVI. 1. — Louis Charmolüe, religieux bernardin 57
XVI. 2. — Louise Charmolüe, ép. Edme Dudoyer 57
XVI. 3. — François Charmolüe, écuyer, seigneur de Bazaucourt, capitaine au régiment d'Espagny, conseiller du roi, président lieutenant général civil à Noyon, ép. Charlotte Levausse..... 57
XVI. 4. — Marie Charmolüe, ép. M. Deguibert 58
XVI. 5. — Jeanne Charmolüe, ép. François Wiart 58
XVII. 1. — ... Charmolüe..... 58
XVII. 2. — Charlotte Charmolüe, ép. M. Courtin..... 58
XVII. 3. — ... Charmolüe, ép. Turpin de Crissé..... 58
XVII. 4. — Louise Nicole Charmolüe, religieuse 59
XVII. 5. — Clotilde Charmolüe, religieuse 59
XI. 3. — Jeanne Charmolüe, ép. Nicolas Molé 59
XII. 1. — Claude Molé, ép. Claude de la Forge 59
XII. 2. — Anne Molé, ép. Jean Hennequin 59
XIII. 1. — Anne Hennequin, ép. Jean Le Masson, puis Jean de Refuge 59
XIV. 1. — Bernard de Refuge, ép. Hélène Girard 60
XV. — Charlotte de Refuge, ép. Guy d'Elbène 60
XIV. 2. — Anne de Refuge, ép. Timoléon Grangier 60
XV. — Louise Grangier, ép. Pierre de Lésignan 60

XIII. 2. — Nicole Hennequin, ép. Claude Tudert 60
XIII. 3. — Madeleine Hennequin, ép. Denis Brullart 60
XIV. 1. — Nicolas Brullart, ép. Marguerite Bourgeois 60
XV. 1. — Nicolas Brullart, baron de Laborde, ép. Bouteilliers de Chavigny 60
XV. 2. — Madeleine Brullart, ép. Claude de Saux 60
XIV. 2. — Marguerite Brullart, ép. J.-B. Legoux 60
XV. — Pierre Legoux, ép. Louise Joly de Blaisy 60
XIV. 1. — Claude Tudert, ép. Suzanne du Bois 60
XIV. 2. — Nicolas Tudert 61
XIV. 3. — Marie Tudert, ép. Jean Séguier 61
XV. 1. — Pierre Séguier, ép. Madeleine Fabri 62
XV. 2. — Dominique Séguier, évêque d'Auxerre 66
VIII. 4. — Guillaume Charmolüe, seigneur de Garges, prêtre, chanoine de la cathédrale de Noyon 66
VIII. 5. — Marguerite Charmolüe, ép. Jean de Barenton 66
VIII. 6. — Jeanne Charmolüe 66
VIII. 7. — Marie Charmolüe, ép. Léonard Chamoysac, puis Pierre Savoner 66
VII. 2. — Jeanne Charmolüe, ép. François Deméraulmont 67
VII. 3. — Gillette Charmolüe, ép. Robert de Kerromp 67
VIII. 1. — Jacques de Kerromp 71
VIII. 2. — Gillette de Kerromp, ép. Jean Voisine, puis Raoul Thiebault 71
VIII. 3. — Catherine de Kerromp, ép. Adam Murlot 71
VIII. 4. — Marion de Kerromp 71
VIII. 5. — Jean de Kerromp, ép. Jeanne Seroux 71
VIII. 6. — Améline de Kerromp, ép. Jean Bourgeois 71
VIII. 7. — Simone de Kerromp, ép. Pierre Le Caron 71
VII. 4. — Thiéphaine Charmolüe, ép. Jean Herlaut, puis Arnoult Pochon 72
VII. 5. — Laurent Charmolüe 72
VII. 1. — Pierre Charmolüe, marchand à Compiègne, ép. Jehanne 72
VII. 2. — Robert Charmolüe, marchand pelletier à Compiègne, gouverneur attourné 72
VIII. 1. — Jehanne Charmolüe, ép. Absalon Baudet 73
VIII. 2. — Simone Charmolüe, ép. Jean Carrière 73
VIII. 3. — Pierre Charmolüe, religieux frère prêcheur, gouverneur de la Table-Dieu de Compiègne 74
VIII. 4. — Jacques Charmolüe, religieux à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne 74
VIII. 5. — Adam Charmolüe 74

VIII. 1. — Adrien Charmolüe, écuyer, tanneur à Compiègne, échevin, ép. Jacqueline Le Féron 74
VIII. 2. — Jacques Charmolüe, notaire royal à Compiègne 75
IX. 1. — Jacques Charmolüe, écuyer, notaire royal et greffier de l'élection de Compiègne, ép. Marguerite Despommiers, puis Jehanne Le Grand ... 76
IX. 2. — Gérard Charmolüe, tabellion, garde des Sceaux royaux de la baillie de Senlis à Compiègne 79
X. — Jean Charmolüe, avocat à Compiègne 79
X. 1. — François Charmolüe, contrôleur au grenier à sel de Compiègne, ép. Marie Dehénault 79
X. 2. — Marie Charmolüe, ép. Jean Baudet, puis Jean Duchesnay 80
XI. 1. — Pierre Baudet 81
XI. 2. — Suzanne Baudet, ép. René Pottier, puis Nicolas Chastellain 81
XII. 1. — Daniel Chastellain, ép. Antoinette Le Bel 81
XII. 2. — Marie Chastellain, ép. Pierre Germain 81
XII. 3. — Nicolas Chastellain, chanoine à Senlis 82
XII. 4. — Radegonde Chastellain 82
XI. 3. — Antoine Duchesnay 82
XI. 4. — Denise Duchesnay 82
X. 3. — Nicolas Charmolüe, avocat, lieutenant du bailly de Valois au siège de Béthisy, conseiller et maître des requêtes de Mme la duchesse de Bar, ép. Anne Lévesque 82
X. 4. — Noël Charmolüe, receveur du taillon, greffier de la prévôté foraine de Compiègne, gouverneur attourné, ép. Marie Lévesque 83
XI. 1. — Anne Charmolüe, ép. René Pottier 84
XII. 1. — Anne Louis Pottier, ép. Geneviève Lemaire 84
XII. 2. — Jehan Pottier, ép. Jehanne Charpentier 84
XII. 3. — Jehanne Pottier, ép. Adrien de Billy 84
XII. 4. — Marie Pottier, ép. Martin Geuffrin 84
XI. 2. — Cristine Charmolüe, ép. Antoine Bourguignon 84
XI. 3. — Noël Charmolüe, tabellion à Compiègne 85
X. 5. — Marie Charmolüe, ép. Nicolas Desacy 85
XI. 1. — Barbe Desacy, ép. Thomas Theresse 85
XI. 2. — Guy Desacy 85
XI. 3. — Marie Desacy, ép. Pierre Vallet 85
XI. 4. — Jehanne Desacy, ép. Pierre Brugniart 85
XI. 5. — Loyse Desacy, ép. Pierre Crin 85
XI. 6. — Marguerite Desacy, ép. Pierre Theresse 85
VIII. 3. — ... Charmolüe 85

IX. 1. — Antoine Charmolüe, notaire royal à Compiègne, lieutenant des Eaux et Forêts de Cuise, ép. Antoinette Duruissel 85
IX. 2. — Nicolas Charmolüe, avocat au présidial de Paris, lieutenant civil et criminel en la prévôté et vicomté de Paris 86
IX. 3. — Anne Charmolüe, ép. Jehan de Bures 88
X. — Pierre Charmolüe, avocat à Compiègne, gouverneur attourné, ép. Denise Decoufaucreux 88
XI. 1. — Angélique Charmolüe, ép. Jean Boucher 89
XI. 2. — Antoine Charmolüe, héraut d'armes du roi au titre de Guyenne, maître verdier et garde-marteau de la forêt de Cuise, tabellion, ép. Marie de Billy 89
XII. 1. — Marie Charmolüe, ép. Jean Charmolüe 90
XII. 2. — Flourimonde Charmolüe, ép. Charles Bertherand 90
XII. 3. — Frédéric Antoine Charmolüe de la Garde, écuyer, seigneur de Longprés et de Rochemont, conseiller du roi, héraut d'armes du roi au titre de Guyenne, trésorier de France en la généralité de Soissons, garde des Sceaux et garde-marteau de la forêt de Compiègne, notaire royal, ép. Elisabeth Desgouyes 91
XIII. 1. — Pierre Antoine Charmolüe, écuyer, seigneur de Rochemont, conseiller du roi, trésorier de France à Soissons 92
XIII. 2. — Geneviève Charmolüe, ép. Jacques Lecarlier 92
XIII. 3. — Florimonde Charmolüe, ép. Nicolas Lemercier 92
XIII. 4. — Jean François Charmolüe de la Garde, écuyer, seigneur de Longprés, conseiller et secrétaire du roi, commissaire des guerres en l'armée de Flandre, ép. demoiselle Cuiret 92
XIII. 5. — Madeleine Charmolüe, ép. Pierre de Marle 93
XI. 3. — Raoult Charmolüe, greffier de la forêt de Cuise, ép. Adrienne Laguier, puis Antoinette Liguière 93
XII. 1. — Antoine Charmolüe, greffier des chasses de la forêt de Compiègne, ép. Marguerite Méthelet 94
XIII. 1. — Marguerite Charmolüe 94
XIII. 2. — Pierre Charmolüe 94
XIII. 3. — Raoult Charmolüe 94
XIII. 4. — Antoinette Charmolüe 94
XII. 2. — Pierre Charmolüe, avocat à Compiègne 94
XII. 3. — ... Charmolüe, ép. Simon Demarcille 94
XII. 4. — Raoult Charmolüe, marchand à Lacroix-Saint-Ouen, ép. Marie Bonnet. 95
XII. 5. — Frédéric Charmolüe, praticien, officier au grenier à sel de Compiègne, ép. Flourence Poulletier 95
XIII. 1. — Jacques Charmolüe 95
XIII. 2. — Marie Charmolüe, ép. Antoine Thocquesne 95
XII. 6. — Antoinette Charmolüe, ép. Charles Troquier 95

XII. 7. — Pierre Charmolüe, greffier des Eaux et Forêts de Cuise, ép. Cristine Dubois, puis Marguerite Leclerc 95
XIII. 1. — Frédéric Charmolüe, bourgeois à Paris, ép. Marie Jeanne Faroux 96
XIII. 2. — Anne Charmolüe..... 96
XIII. 3. — Antoinette Charmolüe, religieuse carmélite à Compiègne 97
XIII. 4. — Marie Geneviève Charmolüe, religieuse carmélite 99
XIII. 5. — Jacques Charmolüe, greffier de la forêt de Cuise 99
XIII. 6. — Marguerite Charmolüe..... 100
XIII. 7. — Louis Charmolüe 100
XIII. 8. — Antoine Charmolüe, praticien à Compiègne 100
XIII. 9. — Jeanne Charmolüe, ép. François Beguin 100
XIII.10. — Suzanne Charmolüe, ép. Pierre Poulletier, puis Pierre Cocquin..... 100
XIII.11. — Pierre Charmolüe 100
XII. 8. — Jean Charmolüe, receveur des deniers communaux, dons et octrois de la ville de Compiègne, ép. Anne Largillière 100
XIII. — Gilles Charmolüe, ép. Marie Leduc..... 100
XIV. 1. — Jean Charmolüe, chanoine à Senlis 100
XIV. 2. — Raoult Charmolüe, religieux à l'abbaye de Saint-Corneille 100
XIV. 3. — Pierre Charmolüe, praticien à Compiègne, ép. Barbe Sergent..... 100
XV. — Pierre Charmolüe, huissier à Compiègne, ép. Françoise Diée 101
XVI. 1. — Antoine Charmolüe 101
XVI. 2. — Jean François Charmolüe 101
XII. 9. — Jacques Charmolüe, greffier en chef des Eaux et Forêts de Compiègne, ép. Jeanne Charmolüe 101
XII.10. — Antoine Charmolüe, greffier des chasses à Compiègne, ép. Geneviève Louvet 101
XI. 4. — Frédéric Charmolüe, prévôt de l'exemption de Pierrefond, gouverneur attourné à Compiègne, ép. Antoinette Gamart 101
XI. 5. — Antoinette Charmolüe, ép. François Mesnart 103
IX. 1. — Laurent Charmolüe, marchand à Compiègne, ép. Marguerite Mengin . 104
IX. 2. — Simon Charmolüe, receveur à l'hôtel de ville de Compiègne, greffier de l'élection et greffier du magasin à sel, ép. Anne Seroux 104
X. 1. — Simone Charmolüe, ép. Alexandre Degrand 105
X. 2. — Suzanne Charmolüe, ép. Claude Carrière 105
X. 3. — Jean Charmolüe, archer des ordonnances du roi sous la charge du seigneur d'Aumale 105
IX. 3. — Jacques Charmolüe, praticien à Compiègne 105
IX. 4. — Méline Charmolüe, ép. Michel Vasson, puis Hélie Féné 105
IX. 5. — Flourent Charmolüe, propriétaire à Compiègne, ép. Jehanne Poulletier 106
X. — Anne Charmolüe, ép. Nicaise Coffin 106

X. 1. — Antoine Charmolüe, greffier de la ville de Compiègne, lieutenant des Eaux et Forêts de Cuise, gouverneur attourné, ép. Anne Seroux 107
X. 2. — Anne Charmolüe, ép. Jehan Pottier, puis Nicolas Broutin 107
X. 3. — Suzanne Charmolüe, ép. Raoult Poulletier, puis Pierre Martin..... 108
X. 4. — Catherine Charmolüe, ép. Martin Lévesque..... 108
XI. 1. — Athanase Lévesque, ép. Barbe Le Féron 108
XII. 1. — ... Lévesque 109
XII. 2. — Suzanne Lévesque, ép. Nicolas Crochet 109
XII. 3. — Jeanne Lévesque 109
XII. 4. — Marguerite Lévesque, ép. Jacques Guilbert 109
XIII. 1. — Marie Guilbert, ép. de Saint-Maurice 110
XIII. 2. — Marguerite Guilbert, ép. de Tartigny 110
XIII. 3. — Nicolas Guilbert 110
XI. 2. — Adrien Lévesque, ép. M^lle Hébert, puis M^lle Taconnet, et Françoise de Sacy..... 110
XII. 1. — Martin Lévesque, ép. Jeanne Poulletier 110
XIII. 1. — Jérôme Lévesque, ép. Marie Martin 110
XIII. 2. — Christine Lévesque, ép. Claude Loisel..... 110
XII. 2. — Raoul Lévesque, ép. Marie Catherine Béra 111
XIII. 1. — Marie Lévesque, ép. Raimond Le Féron 111
XIII. 2. — Adrien Lévesque 112
XIII. 3. — Louis Lévesque 112
XIII. 4. — Raoul Lévesque, prêtre 112
XIII. 5. — Théophile Lévesque, ép. Elisabeth Esmangard de Waranvale 112
XII. 3. — ... Lévesque, ép. Jean Geuffrin 113
XII. 4. — ... Lévesque, ép. Philippe Brugniart 113
XII. 5. — ... Lévesque, ép. Jean Charpentier 113
XII. 6. — Louise Cristine Lévesque, ép. Théophile Bouzier 113
XII. 7. — Adrien Lévesque, curé de Lugnières 113
XII. 8. — Louis Lévesque, curé de Saint-Christophe de Paris 113
XI. 3. — Nicolas Lévesque, religieux à Saint-Corneille 113
X. 5. — Gilles Charmolüe, greffier en chef du siège présidial de Senlis, ép. Marthe Dufresnoy 113
XI. 1. — ... Charmolüe, chanoine à Senlis 114
XI. 2. — Anthoine Charmolüe, chanoine à Senlis 114
XI. 3. — Paul Charmolüe, ermite près de Nancy 114
XI. 4. — René Charmolüe 116
XI. 5. — Adrien Charmolüe 116
XI. 6. — François Charmolüe 116
XI. 7. — Loïs Charmolüe 116
X. 6. — Raoul Charmolüe, receveur des domaines et grenetier au magasin à sel de Senlis, ép. Marie Débonnaire 116

X. 7. — Jean Charmolüe, avocat à Compiègne, échevin, ép. Nicole Deblois ... 117
X. 8. — Antoine Charmolüe, avocat à Compiègne, ép. Jeanne Alart 118
XI. 1. — Catherine Charmolüe, ép. Maximilien Laguier 119
XI. 2. — Nicolas Charmolüe, conseiller du roi, élu en l'élection de Noyon, ép. Anne Delagrange 119
XII. 1. — Cristine Charmolüe, ép. Adrien Lévesque 119
XII. 2. — Nicolas Charmolüe 119
XI. 3. — Marguerite Charmolüe, ép. Jacques Bontemps 120
XII. 1. — Guillaume Bontemps, ép. Cristine Le Caron 120
XII. 2. — Suzanne Bontemps, ép. Alart Barbe 120
XI. 4. — Barbe Charmolüe, ép. Laurent Picard 120
X. 9. — Jehan Charmolüe, receveur commis des consignations, receveur des deniers communaux de la ville de Compiègne, échevin, gouverneur attourné, baron fieffé de l'abbaye de Saint-Corneille (fief de l'Exemption, fief de Jean Héron) ép. Perette Réaulté 120
XI. 1. — Gilles Charmolüe, receveur du taillon, ép. Suzanne Poulletier, puis Marguerite Le Caron 123
XII. 1. — Charlotte Charmolüe, ép. Pierre de Billy 124
XIII. 1. — René de Billy, ép. Anne de Navarre 125
XIII. 2. — Marguerite de Billy, ép. François Dareine 125
XIII. 3. — Radegonde de Billy, ép. Jacques Le Féron 125
XII. 2. — Radegonde Charmolüe, ép. César Le Féron 126
XIII. 1. — Louis Le Féron, ép. Marthe Sublet 127
XIII. 2. — Anne Le Féron, ép. Me Evrard 127
XIII. 3. — Marguerite Le Féron, ép. René de Broully, puis Henry d'Alets 128
XI. 2. — Charlotte Charmolüe, ép. Daniel Boucher 129
XII. 1. — Marguerite Boucher, ép. Emmanuel de Billy 129
XII. 2. — Suzanne Boucher, ép. Pierre Baudet 129
XI. 3. — Jeanne Charmolüe, ép. Arthus Poulletier 129
XII. 1. — Antoinette Poulletier, ép. Raoul Le Féron, puis Pierre Coffin 130
XII. 2. — Raoul Poulletier 130
XII. 3. — Jean Poulletier, ép. Françoise Dufeu 130
XII. 4. — Radegonde Poulletier, ép. Raoul Delaporte 130
XII. 5. — Catherine Poulletier, ép. Nicaise Loisel 130
XI. 4. — Anne Charmolüe, ép. Guillaume Le Féron 131
XII. 1. — Jean Le Féron, ép. Hélène de Vrévin 131
XII. 2. — Antoine Le Féron, ép. Mlle Sirot, puis Louise Journel 132
XIII. 1. — Aman Le Féron 132
XIII. 2. — Antoine Le Féron 132
XIII. 3. — Guillaume Le Féron 132
XIII. 4. — Louise Le Féron 132
XIII. 5. — Antoine Guillaume Le Féron, ép. Marie Picard 132

XII. 3. — Louis Le Féron, ép. Marie Le Duc 133
XI. 5. — Cristine Charmolüe, ép. Louis Le Bel 133
XI. 6. — Gilles Charmolüe, religieux capucin 133
XI. 7. — Léon Charmolüe, grenetier au magasin à sel de Compiègne, ép. Radegonde Poulletier 133
XII. 1. — Jean Charmolüe, conseiller du roi, grenetier au magasin à sel de Compiègne, contrôleur de la Forêt de Cuise, ép. Marie Charmolüe ... 133
XIII. 1. — Léon Charmolüe, tabellion à Compiègne 134
XIII. 2. — Radegonde Charmolüe, ép. Jean Debaillon 135
XIII. 3. — Charlotte Thérèse Charmolüe, ép. Jean Brugniard 135
XIII. 4. — François Charmolüe, chanoine au chapitre de la cathédrale de Soissons 135
XIII. 5. — Jeanne Charmolüe, ép. François Lévesque 136
XIII. 6. — Anne Charmolüe, religieuse carmélite à Compiègne 136
XII. 2. — Gilles Charmolüe, grenetier au magasin à sel de Compiègne, ép. Radegonde Le Duc 138
XIII. — Radegonde Charmolüe 138
XII. 3. — Radegonde Charmolüe, ép. Noël Lévesque, puis Melchisédech Aymier 138
XII. 4. — Pierre Charmolüe, notaire et tabellion royal à Compiègne, gouverneur attourné, ép. Cristine Dufeu 139
XIII. 1. — Louise Marguerite Charmolüe 140
XIII. 2. — Marie-Anne Charmolüe 140
XIII. 3. — Anne Charmolüe, ép. Martin Diée 140
XIII. 4. — Cristine Charmolüe, ép. François Duprat 140
XIII. 5. — Pierre Charmolüe, procureur au Parlement 140
XII. 5. — Jeanne Charmolüe, ép. Michel Charmolüe 140
XII. 6. — Adrien Charmolüe, grenetier alternatif au grenier à sel de Compiègne, avocat, ép. Marie Déthers 140
XIII. 1. — Marie Charmolüe, ép. Simon Charpentier 141
XIII. 2. — Léon Charmolüe 141
XIII. 3. — Antoine Charmolüe 141
XIII. 4. — Claude Charmolüe 141
XIII. 5. — Radegonde Charmolüe 141
XI. 1. — Jacques Charmolüe, seigneur de Séry, conseiller du roi, maître particulier des Eaux et Forêts de Laigue, ép. Régnée Le Caron 141
XI. 2. — Michel Charmolüe, ép. Jeanne Charmolüe 142
XII. 1. — Antoine Charmolüe 143
XII. 2. — Flourence Charmolüe, ép. Pierre Delafosse 143
XI. 3. — Léon Charmolüe, homme d'armes des ordonnances sous la charge de Mgr le duc d'Angoulême 143
XI. 4. — Antoine Charmolüe, greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, ép. Marie Motel 143

XI. 5. — Jean Charmolüe, curé de Canly, doyen des chanoines de Saint-Clément de Compiègne 143
XI. 6. — Michèle Charmolüe, ép. Hélie Charpentier, puis François Couppy ... 144
XI. 7. — Antoine Charmolüe, lieutenant en la maîtrise des Eaux et Forêts de Cuise, greffier en chef de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, ép. Suzanne Poulletier 145
XII. 1. — François Charmolüe, gouverneur et administrateur de la Table-Dieu et hôpital général des pauvres de Compiègne, gouverneur attourné, ép. Bonaventure Esgret, puis Marthe Génart 145
XII. 2. — Louise Charmolüe, ép. Charles Lévesque 146
XII. 3. — Anne Charmolüe, ép. Claude Pillaut 146
XII. 4. — Antoine Charmolüe, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Compiègne, ép. Suzanne Roger, puis Bonne-Elisabeth Lévesque 146
XIII. — Antoine François Charmolüe, procureur du roi au grenier à sel de Compiègne, ép. Suzanne Baudin 147
XIV. 1. — Jean François Charmolüe, conseiller du roi, procureur au grenier à sel de Compiègne 147
XIV. 2. — Claude François de Sales Charmolüe 148
XIV. 3. — Jean Antoine Charmolüe, religieux célestin à Saint-Pierre-en-Chastre 148
XII. 5. — Louis Charmolüe, curé de Ribécourt 148
XII. 1. — Hélie Charmolüe, seigneur de Séry, greffier de la prévôté de la ville de Compiègne, ép. Marie Dehénault, puis Catherine Fouquet 148
XII. 2. — Antoine Charmolüe 149
XII. 3. — Anne Charmolüe, ép. Gilles Poulletier 149
XII. 4. — Jean Charmolüe, prêtre du diocèse de Paris docteur en théologie de la Sorbonne, puis curé de Houilles 149
XIII. 1. — Barbe Charmolüe, ép. Pierre Barbe 150
XIII. 2. — Jehanne Charmolüe, ép. Jacques Charmolüe 150
XIV. 1. — Hélie Charmolüe, marguillier de la paroisse Saint-Jacques de Compiègne 150
XIV. 2. — Marie Jeanne Charmolüe, ép. Jean Placide Boitel 150
XIII. 3. — Pierre-Jacques Charmolüe, greffier de la prévôté de l'abbaye de Saint-Corneille, baron fieffé de cette abbaye (fief de l'Exemption et de Jean Héron), ép. Barbe Parent 152
XIII. 4. — Hélie Charmolüe, capitaine de sa Majesté, gouverneur attourné, ép. Anne Loisel 152
XIII. 5. — Jean François de Sales Charmolüe, curé de Houilles 153
XIII. 6. — Catherine Charmolüe 154
XIII. 7. — Marie-Anne Charmolüe, ép. Jean-François Le Caron 154
XIV. 1. — Anne Charmolüe 155
XIV. 2. — Barbe Charmolüe 155
XIV. 3. — Marie Charmolüe 155

XIV. 4. — Anne Charmolüe 155
XIV. 5. — Anne Françoise Charmolüe 156
XIV. 6. — Elisabeth Charmolüe 156
XIV. 7. — ... Charmolüe 156
XIV. 8. — Marie-Marguerite Charmolüe 156
XIV. 9. — Gabriel Pierre Charmolüe 156
XIV.10. — Pierre Philippe Charmolüe, conseiller du roi, receveur des consignations au bailliage de Compiègne, greffier de la prévôté de Saint-Corneille, baron fieffé de cette abbaye, ép. Thérèse Le Féron 156
XIV.11. — Pierre Jacques Charmolüe 156
XIV.12. — Jean Charmolüe 156
XIV.13. — Jacques Charmolüe 157
XV. 1. — Pierre Louis Marie Charmolüe 157
XV. 2. — Pierre Jean Marie Charmolüe, conseiller du roi, receveur-contrôleur et commis des consignations du bailliage de Compiègne, greffier de la prévôté de Saint-Corneille, ép. Françoise Le Duc 157
XVI. 1. — Alexandre Louis Pierre Charmolüe, notaire royal à Compiègne, ép. Geneviève Foullon 157
XVII. 1. — Marie Charmolüe, ép. François de Séjourné 158
XVIII. 1. — Hippolyte de Séjourné, ép. Flavie de Carbonnel 158
XVIII. 2. — Marie Caroline de Séjourné, ép. M. Vernier 158
XIX. 1. — Fernand Vernier 159
XIX. 2. — Hippolyte Raoul Vernier, ép. Victoria Cap 159
XX. — Raoul Franck Bernard Vernier, ép. Elisa Pruneau 159
XIX. 3. — Alexandre Camille Vernier, ép. M^lle Didion 159
XX. 1. — Marguerite Vernier, ép. Louis de Boulongne 159
XX. 2. — Charles Etienne Vernier, ép. Marguerite Cazes 160
XVII. 2. — Alexandre Charmolüe 160
XVII. 3. — Alexandre Charles Charmolüe 160
XVII. 4. — Hortense Charmolüe, ép. Claude Augustin Menu de Rochefond 160
XVII. 5. — Arthus Charmolüe 160
XVII. 6. — Eugénie Charmolüe, ép. Pierre Charles Demonchy 161
XVII. 7. — Emilie Charmolüe 161
XVI. 2. — Jean-Louis Hyacinthe Charmolüe, greffier de la prévôté de Saint-Corneille, juge de paix du canton de Ressons, ép. Marie-Thérèse Garanger 161
XVI. 3. — Jean-Charles Charmolüe, gendarme dans la compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance sous le titre de gendarme anglais, sergent de la garde constitutionnelle de Louis XVI, émigré, ép. Marguerite Adélaïde Langlois 165

XVI. 4. — Thérèse Simone Charmolüe 165
XVI. 5. — Marie Georges Charmolüe 165
XVI. 6. — Jacques Marie Charmolüe 166
XVII. 1. — Antoine Louis Pierre Charmolüe 166
XVII. 2. — Marie-Thérèse Charmolüe 166
XVII. 3. — Alexandre Henri Charmolüe, commissionnaire en vins, ép. Henriette de Beaussire 166
XVIII. 1. — Louis Henri Charmolüe, inspecteur de l'enregistrement à Compiègne, ép. Odette de Beaussire 167
XVIII. 2. — Marie Thérèse Laure Charmolüe, ép. Henri Eugène Delsart 172
XVIII. 3. — Léon Alexandre Charmolüe 180
XIX. 1. — Henriette Charmolüe 180
XIX. 2. — Louis Charmolüe, notaire à Beaugency, ép. Marguerite de Rouhlac.. 180
XIX. 3. — Joseph Charmolüe 181
XVII. 1. — Hippolyte Charmolüe, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire aux Artigues-de-Lussac, ép. Catherine Elisa Taillade..... 183
XVIII. 1. — Madeleine Victorine Charmolüe, ép. Henri Pérès 185
XVIII. 2. — Charles Joseph Bertrand Charmolüe 185
XVIII. 3. — Paul Charmolüe 185
XVIII. 4. — Alexandre Henri Charmolüe, propriétaire au château de Clairac à Villegouge, ép. Jeanne Badailh 185
XIX. 1. — Jeanne Alice Charmolüe, ép. Auxence Cazaux 186
XIX. 2. — Elisabeth Charmolüe, ép. Martin Pascault 186
XVIII. 5. — Adrien Charmolüe, propriétaire à Saint-Philippe d'Aiguille, ép. Zélia Pailhas 186
XIX. 1. — Marie Charmolüe, ép. Frédéric Dublaix 186
XIX. 2. — Suzanne Charmolüe, ép. Ernest Guillier 186
XVII. 2. — Victor Charmolüe, propriétaire du château Gaillard aux Artigues-de-Lussac, ép. Jeanne Lemoyne-Laplagne 187
XVIII. 1. — Anne Emilie Charmolüe, ép. Armand Chaperon 189
XVIII. 2. — Charles Charmolüe, propriétaire au château La Capelle à Arveyres, ép. Augustine Laveine 189
XIX. 1. — Louis Charmolüe, propriétaire aux châteaux Pomys, Cos d'Estournel et Montrose à Saint-Estèphe, maire de Saint-Estèphe, ép. Marie-Thérèse Hostein 190
XIX. 2. — Caroline Charmolüe, ép. Elie Decazes 194
XX. — Albe Charmolüe, propriétaire au château Montrose à Saint-Estèphe, ép. Yvonne Decazes 194

ILLUSTRATIONS

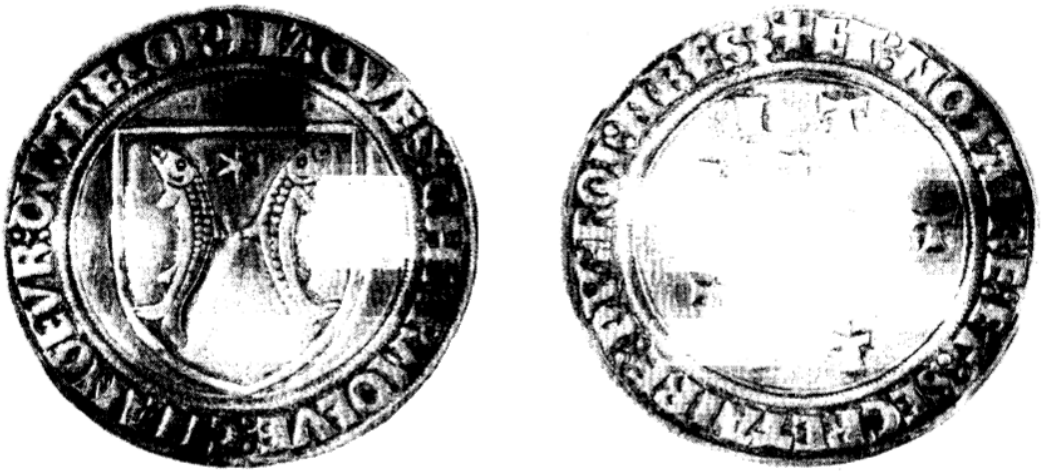

Pierre tombale de Marguerite Moreau, femme de Philippe Charmolüe décédée le 8 mars 1551
(Notre-Dame de Noyon)

LIX. — Pierre tombale de Marguerite Moreau ; 1552.

Jacques Charmolüe,
élu à Noyon, décédé le 27 avril 1553
(Notre-Dame de Noyon)

LX. — Pierre tombale de Jacques Charmolue ; 1553.

Pierre tombale d'Antoine Charmolüe,
chanoine à Noyon,
décédé en août 1595
(Notre-Dame de Noyon)

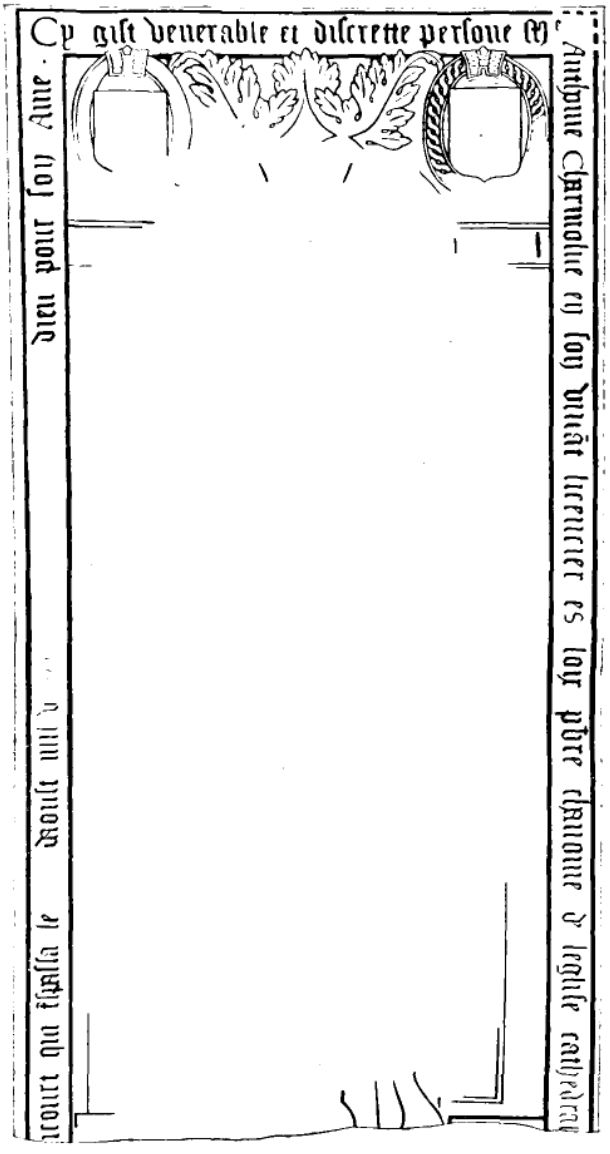

LXXI. — Pierre tombale d'Antoine Charmolue ; 1595.

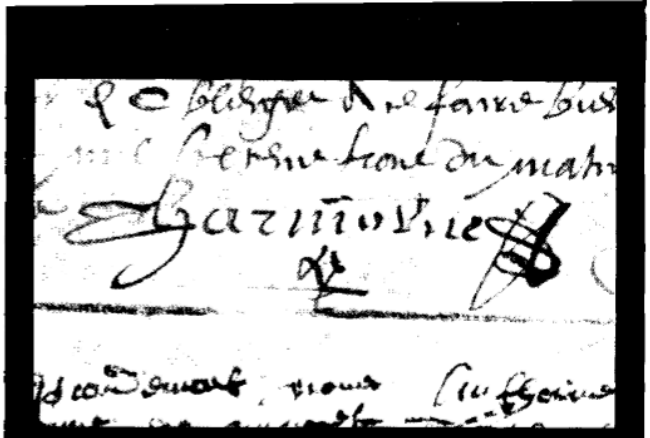

Signature de Jehan Charmolüe,
Receveur des consignations,
Gouverneur-Attourné de la ville de Compiègne,
Baron fieffé de l'abbaye royale de St-Corneille,
Décédé en 1618.

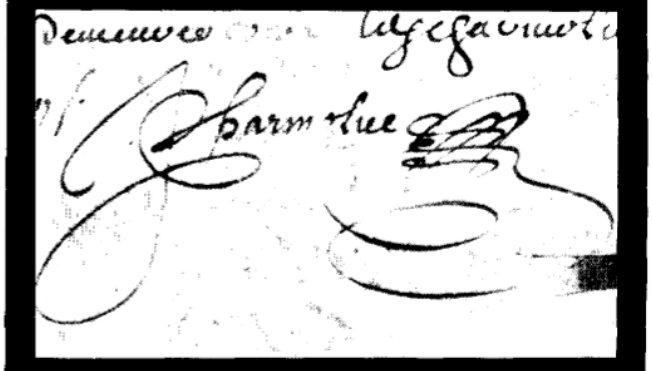

Signature de Pierre Charmolüe,
Tabellion royal héréditaire à Compiègne.
Décédé le 18 juillet 1670.

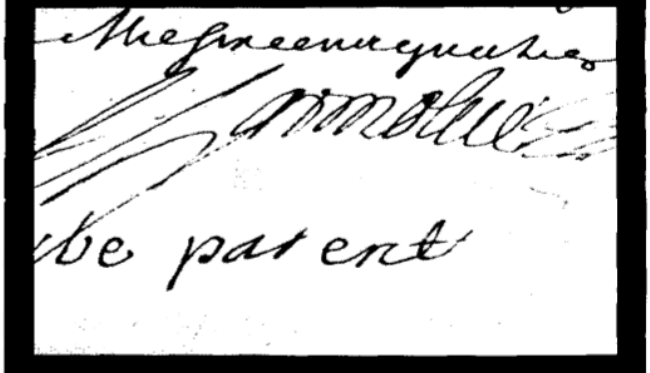

Signature de Pierre-Jacques Charmolüe,
Greffier en chef de la Prévôté royale
de l'abbaye de St-Corneille de Compiègne
et Baron fieffé de cette même abbaye.
Décédé en 1705.
et de Barbe Parent, sa femme.

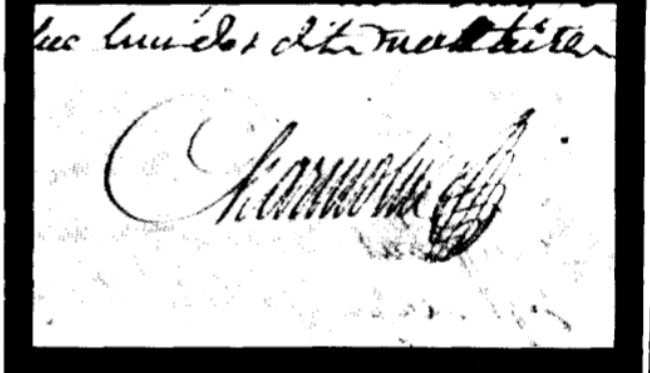

Signature d'Alexandre-Louis-Pierre Charmolüe,
notaire à Compiègne (1756-1821)

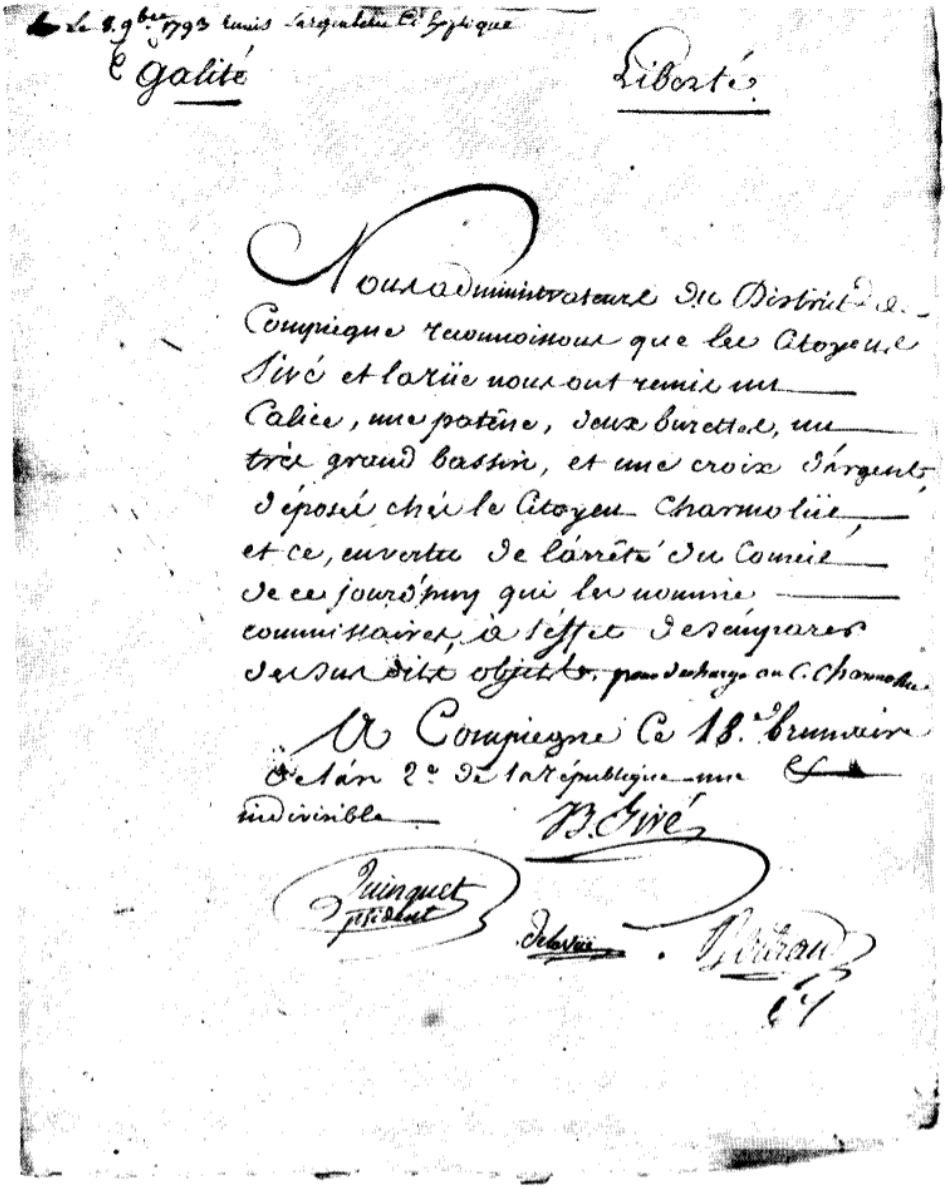

Le 8.9bre 1793 remis à la régulateur de Lysique

Egalité Liberté

Nous administrateurs du District de Compiègne reconnoissons que les Citoyens Sivé et Larüe nous ont remis un Calice, une patène, deux burettes, un très grand bassin, et une croix d'argent, déposé chés le Citoyen Charmolüe, et ce, en vertu de l'arrêté du Comité de ce jourd'huy qui les nomme commissaires, à l'effet de les enlever sur dite objets, pour décharge au C. Charmolüe.

A Compiègne Ce 18. Brumaire de l'an 2e de la république une et indivisible

B. Sivé

Quinquet président

Delarüe

Pilleau

C/

Décharge de la remise de la chapelle d'argent de Jean Charmolüe par Alexandre-Louis-Pierre Charmolüe, notaire à Compiègne.

Gté de Paris.
Compiègne.

Registre 1er.

Fo 18.

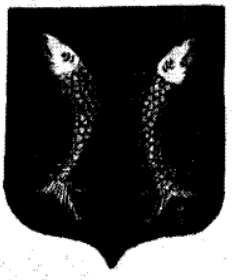

Par ordonnance rendue le Cinquième du mois de février de l'an 1700 par MM.rs les Commissaires Généraux du Conseil députez sur le fait des Armoiries.

Celles d'Elie Charmolue un des Capit.nes de Sa Majesté de Compiègne

Celles qu'elles sont icy peintes et figurées, après avoir été requës, ont été enregistrées à l'Armorial Général, dans le Registre cotté Gté de Paris, en conséquence du payement des droits réglés par les Tarif et Arrêt du Conseil, du 20e de Novembre de l'an 1696. en foi de quoi le présent Brevet a été délivré à Paris par Nous Charles d'Hozier, Conseiller du Roi, et Garde de l'Armorial Général de France, &c.a

Signé: d'hozier.

Enregistrement des armoiries d'Élie Charmolüe, décédé en 1705.

Gté de Paris.
Compiégne.

Registre 1er
Nos 24 bis.

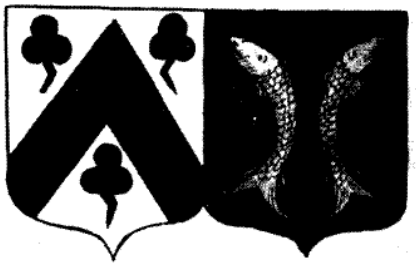

Par ordonnance rendue le cinquième
des mois de février de l'an 1700 par Mrs les
Commissaires Généraux du Conseil députez
sur le fait des Armoiries
celles de Jean De Baillon Cnt.eur des guerres
et celles de Radegonde De Charmolüe sa femme,

telles qu'elles sont icy peintes et figurées, après
avoir été reçües ont été enregistrées à l'Armorial
Général dans le Registre cotté Gté de Paris en
conséquence du payement des droits reglés par les
Tarif et Arrêt du Conseil du 20e de 9.bre de l'an
1696 en foi de quoi le présent brevet a été délivré
à Paris par nous Charles d'Hozier, Conseiller
du Roi et Garde de l'Armorial Général de
France, &c.

Signé: d'hozier.

Enregistrement des armoiries de Jean de Baillon et de Radegonde Charmolüe.

Ile de France.

Registre 1er

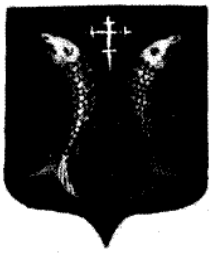

(1)

Par ordonnance rendue le 12e du mois de Juillet de l'an 1697 par Mrs les Commissaires Généraux du Conseil députés sur le fait des Armoiries.

Celles de François Charmdue Ecuyer lieutenant Général de Noyon.

Celles qui elles sont ici peintes et figurées après avoir été reçües ont été enregistrées à l'Armorial Général dans le Registre cotté I. de France, en conséquence du payement des droits réglés par les Tarif et Arrêt du Conseil du 20e de Novembre 1696, en foi de quoi le présent brevet a été délivré par Nous Charles d'Hozier Conseiller du Roi et Garde de l'Armorial Général de France, &c.

A Paris le 27e du mois de Juillet de l'an 1697.

Signé. d'hozier.

Enregistrement des armoiries de François Charmolüe.

Province
de Picardie.
fol. 17.

Généralité
de Soissons.
N: 47.

PAR ORDONNANCE RENDUE le douze du mois de Juillet de l'an 1697. par Mrs les Commissaires Généraux du Conseil députés sur le fait des Armoiries.

Celles de Pierre Antoine Charmolüe, Escuyer, Conseiller du Roi, Président Trésorier de France en la Généralité de Soissons.

Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été reçuës, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Registre cotté Soissons en consequence du payement des droits réglés par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20e de Novembre de l'an 1696. en foi dequoi, le présent Brevet a été délivré par Nous CHARLES D'HOZIER Conseiller du ROI, & Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le 21e Jour du mois de Septembre de l'an 1697.

dHozier

Enregistrement des armoiries de Pierre-Antoine Charmolüe.

Hippolyte Charmolüe (1792-1876)

Victor Charmolüe (1796-1873)

Émilie Chaperon, née Charmolüe (1825-1878)

Charles Charmolüe (1833-1904)

Marie-Thérèse Delsart, née Charmolüe (1836-1904)

Louis Charmolüe (1860-1925)

Caroline Decazes, née Charmolüe (1863-1926)

Henriette Charmolüe (1868-1884)

Joseph Charmolüe (1872-1943)

Albe Charmolüe (1898-1944)

PIÈCES AYANT SERVI A LA FILIATION DE LA GÉNÉALOGIE D'ANTOINE CHARMOLUE ET ANTOINETTE DURUISSEL

1) Acte de constitution, aliénation et juxtaposition du 27 octobre 1570 devant Jean Depronay et Claude Carrière, notaires.
2) Terrier 1598, art. 1754, et le cœuilleret de 1602 aux archives de Venette.
3) Vente du 18 août 1603 devant Duclerc et Montyer, notaires à Compiègne.
4) Testament de Denise Decoufaucreux du 10 juillet 1605.
5) L'extrait de mariage entre Flourence Charmolüe et Pierre Delafosse du 14 octobre 1640, paroisse Saint-Jacques de Compiègne.
6) Bail du 28 octobre 1645 devant Charmolüe et Thibault, notaires à Compiègne.
7) Aveu et dénombrement du fief d'Orléans ou de Laulnoy du 12 novembre 1618, archives de Venette.
8) Contrat de mariage entre Antoine Charmolüe et Marguerite Methelet du 16 mai 1621 devant Thibault et Copin, notaires à Compiègne.
9) Transaction du 7 avril 1629 devant Thibault et Poulletier.
10) Contrat de mariage de Flourimonde Charmolüe et Charles Bertherand du 20 novembre 1629 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.
11) Transaction du 30 août 1629 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.
12) Bail du 11 juin 1630 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.
13) Vente du 26 avril 1649 devant Pierre Charmolüe et Gilles Charpentier, notaires à Compiègne.
14) Contrat de mariage entre Antoinette Charmolüe et Charles Trocquier du 21 juin 1635 devant Copin et Charmolüe, notaires à Compiègne.
15) Vente du 17 avril 1651 devant Pierre Charmolüe et Gilles Charpentier, notaires à Compiègne.
16) Contrat de mariage entre Frédéric Charmolüe et Flourence Poulletier du 28 octobre 1634 devant Copin et Crin, notaires à Compiègne.
17) Procuration du 27 septembre 1628 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.
18) Cession et transport du 27 mars 1629 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.
19) Délaissement du 21 décembre 1650 devant Copin et Copin, notaires à Compiègne.
20) Vente du 3 août 1636 devant Charmolüe et Copin, notaires à Compiègne.
21) Vente du 11 janvier 1622 devant Bourguignon et Dejante, notaires à Compiègne.
22) Quittance du 27 février 1673 devant Picart et Deblois, notaires à Compiègne.

23) Accord du 23 août 1611 devant Duclerc et Delacroix, notaires à Compiègne.

24) Echange et permutation du 13 février 1630 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.

25) Donation du 31 décembre 1635 devant Thibault et Poulletier, notaires à Compiègne.

26) Vente du 10 mars 1636 devant Charmolüe et Poulletier, notaires à Compiègne.

27) Vente du 21 janvier 1622 devant Dejante et Bourguignon, notaires à Compiègne.

28) Déclaration de cens du 13 mai 1614 à MM. les doyen et chanoines de Saint-Clément de Compiègne.

29) Vente du 23 octobre 1607 devant Montyer, notaire à Compiègne.

30) Aveu et dénombrement du 7 août 1647, archives de Venette.

31) Accord du 19 février 1680 devant Poulletier et Deblois, notaires à Compiègne.

32) Vente du 20 août 1610 devant Claude Devendosme et Deblois, notaires à Compiègne.

33) Ratification du 22 août 1689 devant Berengier et Boullye, notaires à Soissons.

34) Quittance du 30 décembre 1689 devant Claude Devendosme et Jean Deblois, notaires à Compiègne.

35) Titre nouvel du 15 août 1690 devant Jean Deblois, notaire à Compiègne.

36) Titre nouvel du 28 octobre 1731 devant Laurent Deblois et Louis Poulletier, notaires à Compiègne.

37) Testament de Marie Charmolüe du 10 juillet 1679 devant Debilly et Deblois, notaires à Compiègne.

38) Contrat de mariage de Marie Charmolüe et Jean Charmolüe du 11 avril 1619.

39) Contrat de mariage entre Charles Trocquier et Antoinette Charmolüe du 21 juin 1635 devant Copin et Charmolüe, notaires à Compiègne.

40) Ratification du 14 juin 1673 devant Constant et Deblois, notaires à Compiègne.

41) Transport du 17 juillet 1704 devant Copin et Thibault, notaires à Compiègne.

42) Cession et transport du 23 septembre 1607 devant Bourguignon et Loisel, notaires à Compiègne.

43) Dénombrement du 9 août, art. 27, archives de Venette.

44) Donation et transport du 22 septembre 1615 devant Bourguignon et Thibault, notaires à Compiègne.

45) Bail du 4 avril 1685 devant Debilly et Lesguillier, notaires à Compiègne.

46) Transport du 16 juillet 1606 devant Bourguignon et Loisel, notaires à Compiègne.

47) Registre des années 1570, 1575 et 1576, archives de Saint-Corneille.

48) Délivrance de leg du 12 juin 1694 devant Poulletier et Deblois, notaires à Compiègne.

49) Vente du 24 avril 1619 devant Poulletier et Copin, notaires à Compiègne.

50) Titre nouvel du 22 avril 1622 devant Crin et Poulletier, notaires à Compiègne.

51) Actes de naissances, baptêmes, décès de la paroisse Saint-Jacques de Compiègne.

PIÈCES AYANT SERVI A LA GÉNÉALOGIE DE JACQUES CHARMOLUE, NOTAIRE

1) Acte de foi et hommage du 17 juillet 1582, archives du Fayel, boete 75, liasse 2e.
2) Aveu et dénombrement du 18 juin 1633 pour le fief des Morlières au terroir de Chevrières.
3) Donation du 16 novembre 1635 devant Fourmentin et Copin, notaires à Compiègne.
4) Ratification du 4 juillet 1639 devant Copin et Charmolüe.
5) Procuration ad resignandum du 24 novembre 1635 devant Charmolüe et Copin, notaires à Compiègne.
6) Vente du 11 novembre 1564 devant Antoine Deshormeaux et Simon Louvet, notaires à Compiègne, archives du château de Venette.
7) Reconnaissance du 15 septembre 1588 devant Antoine Crin, prévôt de Margny-lez-Compiègne, archives du château de Venette.
8) Vente du 12 décembre 1650, archives du château de Venette.
9) Transport du 18 août 1652, archives du château de Venette.
10) Titre nouvel du 21 juin 1636.
11) Donation du 18 octobre 1636 devant Bourguignon et Charmolüe, notaires à Compiègne.
12) Accord du 2 septembre 1604 devant Bourguignon et Thibault, notaires à Compiègne.
13) Bail du 30 janvier 1603 devant Thibault, notaire.
14) Bail du 7 octobre 1603 devant Crin, notaire paroisse Saint-Antoine.
15) Donation du 23 juillet 1636 devant Lecaron et Bourguignon, notaires.
16) Vente du 14 août 1609 devant Bourguignon et Antoine Duchesnay, notaires à Compiègne.
17) Extrait des comptes de Simon Daraine de 1565 à 1568, archives de la ville de Compiègne.
18) Bail à surcens et rente du 14 janvier 1603 devant Lecaron et Delacroix, notaires à Compiègne.
19) Reconnaissance du 15 mai 1684 devant Poulletier et Deblois, notaires à Compiègne.
20) Inventaire fait après le décès de Radegonde Leféron clos le 28 mars 1583 devant Raoult Paillot, conseiller du roi.
21) Contrat de mariage de Pierre Baudet avec Cristine Desavenelles du 13 février 1543.
22) Contrat de mariage de Pierre Baudet avec Radegonde Le Féron du 6 février 1537 devant Neret et Laguier, notaires à Compiègne.
23) Testament de Pierre Baudet du 2 avril 1542 avec son codicile du 10 août 1543 devant Crin et Coffin.
24) Inventaire fait après le décès de Pierre Baudet du 26 août 1543.
25) Déclaration faite par Absalon Baudet et Jehanne Charmolüe, sa femme, du 27 août 1525 devant Crin et Lagnier, notaires.
26) Contrat de mariage de Gilles Gambier et Radegonde Le Féron du 18 octobre 1546 devant Alart et Carrière, notaires.

27) Testament de Gilles Gambier du 30 mars 1573 devant Alart et Poulletier, notaires à Compiègne.

28) Contrat de mariage de Noël Gambier et Jehanne Le Féron du 29 avril 1548 devant Coffin.

29) Transaction et partage entre Radegonde Le Féron et Noël Gambier du 2 août 1574 devant Alart et Charmolüe, notaires à Compiègne.

30) Transaction entre Radegonde Le Féron et Noël Gambier du 4 septembre 1574 devant Alart et Carrière, notaires à Compiègne.

31) Retrait lignager par Radegonde Le Féron de Noël Gambier du 4 septembre 1574 devant Alart et Carrière, notaires.

32) Vente par Noël Gambier et Barbe Charmolüe, sa femme, à Radegonde Le Féron du 11 août 1581 devant Cronnier et Lévesque, notaires à Compiègne.

33) Vente par Noël Gambier et Barbe Charmolüe, sa femme, à Radegonde Le Féron du 15 avril 1578 devant Alart et Cronnier, notaires à Compiègne.

34) Contrat de mariage de Jean Bayard et Jehanne Baudet du 22 septembre 1535 devant Neret, notaire.

35) Contrat de mariage de Jehan Grimault et de Louise Baudet du 18 décembre 1542.

36) Contrat de mariage de Nicolas Chastellain et de Suzanne Baudet du 1er mai 1561.

37) Arrangement de famille du 30 septembre 1621.

38) Aveu et dénombrement du 7 août 1647, archives de Venette.

39) Registre des Reconnaissances de 1646 et des saisines de 1645 à 1672, archives de Venette.

40) Déclaration du 31 janvier 1623 devant Roch Bourguignon et Dejante, notaires à Compiègne, archives de Venette.

41) Cœuilleret des cens de la ferme de Venette, art. 124 du 10 novembre 1576.

42) Inventaire fait après le décès de Françoise Poulletier du 16 février 1700.

43) Contrat de mariage de Françoise Poulletier et Alexandre Legrand du 15 novembre 1644 devant Charmolüe, notaire à Compiègne.

PIÈCES AYANT SERVI A LA FILIATION DE LA GÉNÉALOGIE D'ALBE CHARMOLUE

1) Archives de Saint-Corneille : jugiés fait par arbitres de 1293.

2) Cartulaire de la ville de Compiègne : accord entre Royallieu et la ville de Compiègne du mois d'août 1311.

3) Vente du mois d'août 1336 devant Pierre Espargnan et Jehan le Poulletier.

4) Archives de Saint-Corneille : registre de 1399 à 1428, de 1430 à 1431 et de 1445.

5) Vente du 11 mars 1425 devant Duval et De Kerromp.

6) Archives de Saint-Corneille : registre de 1428 à 1430.

7) Archives de la ville de Compiègne : registre du 24 juin 1431 au 24 juin 1434.
8) Archives de l'hôtel-Dieu de Compiègne : titre nouvel du 29 mars 1434.
9) Archives de Saint-Corneille : la réduction de rente du 20 mai 1443.
10) Bail à surcens du 23 mai 1455 devant Thibault et Murlot.
11) Archives de l'hôtel-Dieu de Compiègne : registre des comptes de 1456 à 1460.
12) Archives de Saint-Corneille : l'extrait d'une sentence du 30 novembre 1466.
13) Archives de Saint-Corneille : registre de l'année 1467.
14) Testament du 8 novembre 1482 (Archives de l'hôtel-Dieu de Compiègne).
15) Pouvoir du 8 novembre 1482 devant Henry de Ravenel et Raoul Leprêtre.
16) Partage du 20 juin 1493 devant Jean Bucquet.
17) Déclaration du 27 août 1525.
18) Sentence du 29 octobre 1538 devant Laurent Thibault.
19) Délivrance du 3 novembre 1550 (Archives de Saint-Antoine).
20) Vente du 25 juin 1554 devant Antoine Charmolüe et Antoine Deshormeaux.
21) Vente du 16 octobre 1560 devant Simon Louvet et Gérard Charmolüe.
22) Vente du 6 juin 1561 devant Gérard et Jacques Charmolüe.
23) Vente du 11 juillet 1561 devant Gérard et Jacques Charmolüe.
24) Ratification du 29 novembre 1563 devant Alart et Deshormeaux.
25) Vente du 25 août 1564 devant Jacques Charmolüe et Simon Louvet.
26) Accord du 2 mars 1565 devant Alart et Carrière.
27) Saisine du 23 juin 1565 devant Depronnay et Alart.
28) Vente du 23 juin 1565 devant Jean Chambellan et Nicolas Louvet.
29) Vente du 31 décembre 1567 devant Decornouaille à Senlis.
30) Vente du 9 mai 1571 (moitié de l'hôtel de Roye).
31) Transaction du 24 octobre 1571 devant Carrière et Depronnay.
32) Sentence du Châtelet de Paris du 18 août 1576.
33) Contrat de mariage du 2 octobre 1580 entre Guillaume Le Féron et Anne Charmolüe devant Claude Carrière et Martin Lévesque.
34) Contrat de mariage du 4 décembre 1580 entre Gilles Charmolüe et Suzanne Poulletier devant Simon Louvet et Martin Lévesque.
35) Contrat de mariage du 30 avril 1590 entre Léon Charmolüe et Radegonde Poulletier.
36) Contrat de mariage du 27 avril 1591 entre Louis Le Bel et Cristine Charmolüe.
37) Vente du 12 août 1593 devant Debans et Noyal.
38) Donation et transport du 28 mai 1597 devant Noyal.
39) Testament du 16 novembre 1601.
40) Contrat de mariage du 26 décembre 1602 entre Antoine Charmolüe et Marie Motel devant Pierre Crin et François Le Caron.
41) Remboursement du 25 février 1603 devant Duclerc et Bourguignon.
42) Cession et transport du 2 avril 1605 devant Duclerc et Thibault.

43) Bail à rente du 30 novembre 1605.

44) Donation du 6 janvier 1606 devant Crin et Paillot.

45) Remboursement du 10 février 1607 devant Loisel et Bourguignon.

46) Vente du 29 septembre 1607 devant Thibault et Duclerc.

47) Contrat de mariage du 21 février 1609 entre Michel Charmolüe et Jeanne Charmolüe.

48) Procuration du 13 octobre 1614.

49) Transaction du 15 avril 1615 devant Thibault et Bourguignon.

50) Procès verbal du 21 mars 1618 devant Roch Bourguignon.

51) Liquidation du 1er mai 1618 devant Déjante et Bourguignon.

52) Procuration du 27 juin 1618 devant Bourguignon.

53) Contrat de mariage du 11 avril 1619 entre Jean Charmolüe et Marie Charmolüe.

54) Contrat de mariage du 6 août 1620 entre Antoine Charmolüe, le jeune, et Suzanne Poulletier devant Jean Poulletier et Laurent Thibault.

55) Quittance du 6 novembre 1620.

56) Acte de mariage du 31 août 1621 entre Jean Fauvel et Marguerite Loisel devant Lefèvre et Bourguignon.

57) Vente du 17 septembre 1621 devant Bourguignon et Déjante.

58) Vente du 23 décembre 1621 devant Bourguignon et Déjante.

59) Vente du 3 janvier 1622 devant Bourguignon et Déjante.

60) Contrat de mariage du 11 janvier 1622 entre Barbe Alart et Suzanne Bontemps devant Bourguignon et Déjante.

61) Vente du 11 janvier 1622 devant Bourguignon et Déjante.

62) Donation du 26 janvier 1624 devant Lefèvre et Copin.

63) Vente et constitution du 3 juin 1625 devant Crin et Déjante.

64) Partage du 29 octobre 1625.

65) Partage du 15 juillet 1626 devant Picard.

66) Remboursement du 9 septembre 1628 devant Déjante et Bourguignon.

67) Contrat de mariage du 11 octobre 1629 entre Gilles Charmolüe et Radegonde Le Duc devant François Copin.

68) Contrat de mariage du 25 août 1630 entre Pierre Charmolüe et Cristine Dufeu devant Copin.

69) Donation du 15 avril 1631 devant Bourguignon.

70) Vente du 7 février 1632.

71) Procuration du 10 janvier 1633.

72) Contrat de mariage du 29 janvier 1633 entre Anne Charmolüe et Gilles Poulletier devant Roch Bourguignon.

73) Vente du 10 septembre 1633 devant Lecaron et Bourguignon.

74) Déclaration du 15 novembre 1633 devant Lecaron et Bourguignon.

75) Titre nouvel du 8 juillet 1634 devant Bourguignon et Le Caron.

76) Contrat de mariage du 20 août 1634 entre Noël Lévesque et Radegonde Charmolüe devant Le Caron et Bourguignon.

77) Remise de titres du 23 août 1634 devant Bourguignon et Lefèvre.

78) Vente du 7 janvier 1635 devant Copin et Charmolüe.

79) Donation du 16 novembre 1635 devant Fourmentier et Copin.

80) Donation du 23 juillet 1636 devant Le Caron et Bourguignon.

81) Extrait de mariage du 14 octobre 1640 entre Flourence Charmolüe et Pierre Delafosse.

82) Vente du 26 février 1644 devant François Copin.

83) Baux des 28 octobre 1645 devant Copin et Thibault et 16 novembre 1645 devant Charmolüe et Thibault.

84) Archives de Venette : registre des « Reconnaissances » de 1646.

85) Codicile du 26 mai 1650 devant Copin et Copin.

86) Contrat de mariage du 18 juin 1651 entre Barbe Charmolüe et Pierre Barbe.

87) Contrat de mariage du 29 août 1651 entre Claude Geuffrin et Madeliene Grévin devant Charles Dechilly, notaire à Noyon.

88) Contrat de mariage du 8 novembre 1651 entre Jeanne Charmolüe et François Lévesque.

89) Délivrance du 21 novembre 1651 devant Picard.

90) Contrat de mariage du 23 janvier 1633 entre Antoine Charmolüe et Suzanne Roger.

91) Substitution du 27 mai 1653.

92) Contrat de mariage du 27 septembre 1660 entre Hélie Charmolüe et Catherine Fouquet.

93) Testament du 4 mai 1666 devant Copin et Copin.

94) Donation du 26 septembre 1669 et du 7 novembre 1670.

95) Contrat de mariage du 6 décembre 1669 entre Pierre Jacques Charmolüe et Barbe Parent devant Deblois.

96) Vente du 30 avril 1671 devant Constant et Deblois.

97) Jugement du 2 décembre 1671.

98) Donation du 3 juin 1673 devant Constant et Deblois.

99) Donation du 8 mai 1673 devant Constant et Deblois.

100) Codicile du 3 août 1673 devant Copin et Copin.

101) Requête présentée le 27 avril 1675.

102) Signification du 11 juillet 1676.

103) Contrat de mariage du 11 septembre 1676 entre Radegonde Charmolüe et Jean De Baillon devant De Billy et Deblois.

104) Testament du 30 août 1677 devant Poulletier et Lemaire.

105) Contrat de mariage du 13 décembre 1677 entre Pierre Waroquier et Anne Pillau devant Thibault et Poulletier.

106) Procuration du 19 janvier 1679.

107) Procuration du 24 février 1680 devant Lanyot et Clément, notaires à Paris.

108) Quittance du 30 mars 1680 devant Thibault et Deblois.

109) Reconnaissance du 22 septembre 1681.
110) Quittance du 24 avril 1682 devant De Billy et Deblois.
111) Offres du 24 avril 1682 devant De Billy et Deblois.
112) Testament du 26 juin 1682 devant De Billy et Deblois.
113) Remboursement du 22 juillet 1682 devant Lesguillier et Deblois.
114) Cession du 4 janvier 1683 devant Lesguillier et Deblois.
115) Contrat de mariage du 13 février 1684 entre Antoine Charmolüe et Bonne-Elisabeth Lévesque devant De Billy et Deblois.
116) Rappel du 23 avril 1684 devant Poulletier et Deblois.
117) Testament du 27 janvier 1687 devant Boullye et Béranger, notaires à Soissons.
118) Transaction du 20 mars 1687 devant Poulletier et Deblois.
119) Quittance du 31 octobre 1687 devant Lesguillier et Deblois.
120) Inventaire du 16 septembre 1692 devant Deblois.
121) Bail à rente du 17 septembre 1692 devant Jean Deblois.
122) Partage provisoire du 29 octobre 1692 devant Deblois.
123) Transaction et accord du 1er septembre 1694 devant Laurent Thibault.
124) Testament du 5 janvier 1696 devant De Billy.
125) Donation du 3 mai 1696 devant Claude Leclerc et Deblois.
126) Transaction du 29 juillet 1700 devant Jousse, notaire à Paris.
127) Transaction du 29 juin 1703 devant Deblois.
128) Transport du 17 juillet 1704 devant Copin et Thibault.
129) Contrat de mariage du 1er décembre 1717 entre Antoine François Charmolüe et Suzanne Baudin.
130) Procuration du 21 mars 1731 devant Bailly et Misnil, notaires à Paris.
131) Testament du 12 août 1735 devant Rémy.
132) Délivrances du 20 avril et du 4 mai 1736.
133) Testament du 17 octobre 1741 devant Poulletier et Rémy.
134) Dépôt de ce testament du 8 mai 1743 devant Rémy et Poulletier.

A partir de cette époque, la filiation est établie suivant les actes de naissance, baptême, mariage et décès.

PIÈCES AYANT SERVI A LA GÉNÉALOGIE DE JACQUES CHARMOLUE, CHANGEUR DU TRÉSOR ET NOTAIRE DU ROI

1) Quittance du 11 octobre 1581.
2) Testament du 24 mars 1599 de Jean de Charmolüe, devant Me François Roger, notaire à Langres.

3) Contrat de mariage du 19 (ou 29) avril 1548 entre Noël Gambier et Jeanne Le Féron devant Coffin, notaire à Compiègne.

4) Inventaire du 7 mars 1583 après le décès de Radegonde Le Féron devant Me Raoul Paillot.

5) Donation de rente au profit de Régné Le Caron par Christine des Avenelles du 23 août 1620 devant Déjante et Bourguignon, notaires à Compiègne.

6) Délibération du conseil de la ville de Noyon du 11 avril 1613.

7) Lettres patentes données à Roye le 30 septembre 1636.

8) Contrat de mariage du 7 février 1649 devant Me Loisel, notaire à Saint-Quentin, entre Gilles Charmolüe et Elisabeth Geuffrin.

9) Accord de mariage entre Marie Charmolüe et Louis de Fransure du 12 septembre 1649 devant Simon Goulouzel et Claude Caillet.

10) Contrat de mariage entre Louis Charmolüe et Marie Leblond du 27 novembre 1617 devant Marcotte et Delonguemort, notaires à Noyon.

OUVRAGES AYANT ÉTÉ UTILISÉS POUR SERVIR DE RENSEIGNEMENTS

— « *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois* », COLLIETTE.

— « *Noyon à travers l'histoire* », Comte DE SARS, 1942.

— « *Epigraphie de Notre-Dame de Noyon* », E. LAURAIN, 1941.

— « *Eloges de tous les premiers présidents du Parlement de Paris* », Jean-Baptiste L'HERMITE-SOULIERS et François BLANCHARD, 1645.

— « *Président à mortier du Parlement de Paris* », François BLANCHARD, 1647.

— « *Notre-Dame de Paris* », Victor HUGO.

— « *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* », Henri SAUVAL, 1724.

— « *Le Correspondant* » du 10 mars 1891.

— « *De l'origine et establissement du Parlement et autres Juridictions royales* », Pierre DE MIRAULMONT, 1612.

— « *Histoire de la Grande Chancellerie de France* », TESSEREAU, 1676.

— « *Documents sur la fabrication des jetons aux XIVe, XVe et XVIe siècles* », Anatole DE BARTHÉLÉMY.

— « *Mélanges de numismatique* », 1875.

— « *Captivité de François Ier* », Aimé CHAMPOLLION-FIGEAC, 1847.

— « *Cimetière* », Clément MAROT, 1544.

— « *Archives de la Sorbonne* », reg. 22, 89.

— « *Annales de l'église cathédrale de Noyon, dite jadis de Vermandois* », Jacques LEVASSEUR, 1633.

— « *Les huit barons ou fieffés de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne* », Louis de GAYA, 1686.

— « *L'histoire de Peronne* ».

— « *Nobiliaire de Picardie* », Handicquer DE BLANCOURT, 1695.

— « *Les de Kerromp* », Carolus BARRÉ, 1930.

— « *Le château de Compiègne* », J. VATOUT, 1852.

— « *Prise de Jeanne d'Arc à Compiègne* », SOREL.

— « *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France et des grands officiers de la Couronne* », Pierre DE GUIBOURS dit Père Anselme de Sainte-Marie, 1674.

— « *Généalogie des Le Féron* », manuscrit, bibliothèque municipale de Compiègne.

— « *Relation du service solennel célébré le* 20 *septembre* 1683 *dans l'abbaye royale de Compiègne pour le repos de l'âme de Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre* », François CHARMOLÜE, 1683, Soissons.

— « *Armorial général de France* », D'HOZIER, 1696-1700.

— « *La Chapelle d'argent de Jean Charmolüe* », Charles DEMONCHY, 1882.

— « *Jeton de Jacques Charmolüe, changeur du Trésor* », J. ROUYER, extrait de la *Revue Numismatique*, 3e série, tome Ier, 1er trim. 1883, p. 459-465.

— « *Histoire de Lussac et de l'abbaye cistercienne de Faize* », J.-A. GARDE, 1953.

— « *Recueil d'armoiries des Maisons nobles de France* », H. GOURDON DE GENOUILLAC, 1860.

— « *La population de Compiègne en* 1627 », tome IV de la Société Historique de Compiègne par le Comte DE MARSY.

— « *Catalogue des actes de François Ier* », Bibliothèque Nationale.

— « *Tablettes d'histoire locale* », E. COET.

— « *La foret de Compiègne de la Réformation de Colbert à la Révolution* » par Monique HARLÉ-D'OPHOVE, 1968.

— « *Notes Historiques sur Appilly* », par A. PONTHIEUX, secrétaire du Comité archéologique de Noyon, 1906.

— « *L'Armorial Senlisien de Charles Afforty* » par Jean TREMBLOT, 1941.

— « *Histoire de Libourne* », Raymond GUINODIE, édit. 1876.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS CITÉS

Ailli (Pierre d'), 11.
Akermann, 151.
Alart, 45.
Alart Jacques, 163.
Alart Jeanne, 118, 120.
Ales (Henry d'), 152.
Alets (Anne-Thérèse d'), 128.
Alets (François d'), 128.
Alets (Henri d'), 128.
Alets (Louis d'), 128.
Alets de Corbet (François d'), 128.
Alixandre ou Alexandre Robert, 14,17,72.
Allain Claude, 160.
Allais, 151.
Allard Mathieu, 72.
Allart Anne, 84.
Allart Honorat, 119.
Allart Jacques, 101.
Allemans (Jehan L'), 9.
Alveil Laurens, 18.
André Claude, 23.
Anselme, 20.
Apostre (Jehan L'), 11.
Arbaumont (d'), 151.
Argy (d'), 151.
Arnold Claude, 195.
Arnoul Marguerite, 21.
Aubert Louis, 99.
Aubin de Blampré, 151.
Aubry Jacques, 12.
Aucher Henry, 11, 12, 15, 121, 152.
Augilbert, 23.
Aurillot Nicolas, 21.
Autriche (Anne d'), 62, 63.
Autriche (Eleonore d'), 42, 44, 61.
Autriche (Elisabeth d'), 117.
Autriche (Marie d'), 42.
Avenelles (Chrictine des), 46.
Avenelles (Cristine des), 73, 80.
Avenelles (Marguerite des), 46.
Aymier Charles, 139.
Aymier Jean, 84.
Aymiers Melchisédech, 139.

Bacquier (Pierre Le), 11.
Badailh Jeanne, 185.
Badailh Raymond, 185.
Badonvillier (Thierrie de), 26, 29, 30, 41.
Baillet Jean, 67.
Baillon (Jean de), 134, 135.
Baillon (Pierre de), 83.
Baillon (Robert de), 72.
Bailly Marie-Jeanne, 148.
Banizelle Jean-Baptiste, 188.
Bar (Duchesse de), 82.
Barbat du Closel, 151.
Barbe Allart, 97, 118, 120, 150.
Barbe Elisabeth, 147.
Barbe Louis-Marie, 154.
Barbe Marguerite, 96.
Barbe Pierre, 101, 120, 141, 150, 154.
Barbeau Henri, 88.
Barbier (Mahaut Le), 93.
Barenton (Jean de), 18, 66.
Barré Carolus, 15, 16, 17, 18, 20, 23, 67.
Barré (Anne de la), 110, 130.
Barré (Thomas de la), 72.
Bartéleni Gérard, 27.
Barthélémy (Anatole de), 29.
Barthélémy Guillaume, 17, 18.
Barthélémy Huchon, 17.
Barthélémy Marguerite, 17.
Barthélémy Simone, 21.
Bartiane Gilles, 9.
Basquin, 151.
Bastard de Péré, 151.
Baudet Absalon, 73, 80.
Baudet Jehan, 80, 107.
Baudet Pierre, 73, 80, 81, 104, 129.
Baudet Pierre, 81.
Baudet Suzanne, 81, 84, 107.
Baudin Anne-Marie, 147.
Baudin Claude, 147.
Baudin François, 188.
Baudin Isabeau, 188.
Baudin Suzanne, 147, 148.
Baudry Louis-François, 148.
Bay Antoine, 88.
Bayart Jehan, 80.
Beauduc Emilie, 184.
Beaumanoir (Philippe de), 9.
Beaussire (Alfred de), 168.
Beaussire (Elise, Louise, Henriette de), 166.
Beaussire (Nicolas de), 166.
Beaussire (Odette de), 168.
Becquet Simon, 24.
Bedford (Duc de), 6.
Beguin François, 100.
Beguin Marie-Anne, 100.
Bejot Charlotte, 146.
Bejot Marguerite, 162.
Bel (Antoinette Le), 81.
Bel (Louis Le), 133.
Bellegarde (Duc de), 64.
Belloy (Charles de), 56.
Béra Louis, 111.
Béra Marie Catherine, 111, 112.
Béra Philippe, 146.
Béra Simon Raoul Joseph, 73.
Bergeron François, 106.
Berlin Charles, 135.
Berthe Suzanne, 94.
Berthen de Pommery Gabrielle, 151.
Bertherand Charles, 90, 91, 92, 134.
Bertherand Claude, 91.
Bertherand François, 92.
Bertherand de Fleury, 91.
Bertin Jeanne Pélagie, 148.
Bessin (Barbe de), 100, 108.
Bessin (Gerry de), 77, 83.
Beuil (Françoise de), 60.
Bigot Marthe, 48, 54.
Billy (Adrien de), 84, 139.
Billy (Anne de), 95, 96.
Billy (Bruno de), 90, 134.
Billy (Claude de), 90, 135.
Billy (Emmanuel de), 84, 95, 129, 145.
Billy (Guy de), 90, 95.
Billy (Jean de), 150.
Billy (Jean III de), 90, 132.
Billy (Marguerite de), 100.
Billy (Marguerite de), 125.
Billy (Marie de), 90, 91, 133.
Billy (Pierre de), 124, 126.
Billy (Pierre Simon de), 162.
Billy (Radegonde de), 125.
Billy (René de), 125, 126, 127, 163.
Bleuet Marie, 143.
Bleuet Pierre, 155.
Blevet Alexandre, 89.
Blond (Claude Le), 54.
Bloquelet Jehan, 19.
Blottefière (Marie, Catherine de), 112.
Bocheron Albert, 122.
Bocheron Mathieu, 105.
Bois (Jean du), 25, 26.
Bois (Suzanne du), 60.

Boismont (Marie Marguerite de), 55.
Boitel Antoine, 154.
Boitel Charles Thomas, 151.
Boitel Elie François Jacques, 151.
Boitel Gabriel Hyacinthe, 151.
Boitel Jean, 151, 152.
Boitel Jean-Baptiste, 155.
Boitel Jean-Placide, 150.
Boitel Jean-Placide, 151, 153.
Boitel Jean-Simon-Placide, 150.
Boitel Louis-François, 151.
Boitel Louis-Marie, 151.
Boitel Marie Jeanne, 151.
Boitel Marie Jeanne, 150.
Boitel Nicolas-Charles, 151.
Boitel Nicolas Pierre, 151.
Boitel de Dienval Jean Charles François, 150,165.
Boitel de Dienval Nicolas Louis, 151.
Bonin Pierre, 84, 101.
Bonnefoy Jacques, 23.
Bonnet Marie, 95.
Bontemps Guillaume, 97, 120.
Bontemps Jacques, 118, 120.
Bontemps Jeanne, 136, 139.
Bontemps Suzanne, 118, 120.
Bontemps des Essarts Gabrielle, 162.
Bontemps des Essarts François, 162.
Bontemps des Essarts Louis-François, 162.
Bontemps des Essarts Thérèse, 162.
Borie Marcel, 195.
Bosquillon (Jean et Pierre), 73.
Boucher Daniel, 129.
Boucher Jean, 89.
Boucher Marguerite, 129.
Boucher Suzanne, 129.
Boucher (Adrien Le), 11, 67.
Boucher (Fief de Jean Le), 73.
Bouchier (Colart Le), 11, 12.
Boudet Louise, 61.
Boujère Elisabeth, 102.
Bouknois, 151.
Boulenois Jehan, 102.
Bourbon (Henri de, Duc de Verneuil), 65.
Bourbonne (de), 36.
Bourdon Catherine, 111.
Bourdon Claude, 149.
Bourdon Hugues, 110, 111.
Bourdon Jean, 111.
Bourdon Louise, 110, 129, 145, 149.
Bourgeois Jean, 14, 71.
Bourgey Etienne, 29.
Bourguignon Antoine, 84, 99.
Bourguignon Jean, 49.
Bourguignon Jean-Louis, 156.
Bourguignon Louis, 49.
Bourguignon Roch, 72, 90, 122, 126, 142, 149, 163.
Bourin Nicolas, 90.
Boursier (Pierre Le), 11, 68.
Bouteilliers de Chavigny, 60.
Boutery Jean, 67.
Boutery Pierre, 13.
Bouzier Marie, 126.
Bouzier Théophile, 113.
Bouzy (Gillette de), 51.
Bras (Philippe de), 76, 78.
Brault (Maître), 76.
Briconnet Jean, 29.
Brie (Geneviève de), 22.
Brière, 151.
Briges (Albert de, Vicomte de Choisy), 46, 47.
Brisson Pierre, 187.
Brix Antoine, 17.
Brouet Pierre, 17.
Brouette Marie, 21.
Brouilly (Antoine de), 88.
Brouilly (René de), 128.
Brouilly (Rolland de), 47.
Broutin Colart, 68.
Broutin Jacqueline, 95.
Broutin Nicolas, 76, 95, 107, 108.
Brucquet Jean, 73.
Brugnart Philippe, 113.
Brugniart Barbe, 49.
Brugniart Charles, 49.
Brugniart François, 147.
Brugniart Gérard, 124.
Brugnart Jean, 84, 117, 129, 134, 135.
Brugniart Pierre, 85.
Bruil (du), 37.
Brullart Denis, 60.
Brullart Madeleine, 60.
Brullart Marguerite, 60.
Brullart Nicolas, 60.
Brullart Robert, 142.
Brun (Louis Le), 160.
Bugnet Pierre, 107.
Bugnie (Florence de), 89, 110, 123, 129, 133.
Bultel Pierre, 17.
Bureau Mary, 87.
Bureau-Boucher, 27.
Bures (Jehan de), 88.

Cadot Jacques, 11.
Cadot de Crémory Julie, 172.
Caillet Claude, 56.
Cain Jean, 116.
Calais Françoise, 22.
Camps (Jean des), 68.
Cap Jeanne Victoria, 159.
Cappon Régnault, 90.
Carbonnel (Louise Flavie de), 158.
Carbonnel d'Hierville (Jean-Louis de), 158.
Cardon Pierre, 118.
Carne-Carnavalet (Anne de), 159.
Caron (Anne Le), 84, 123, 142.
Caron (Anne-Marguerite Le), 162.
Caron (Antoine Le), 126.
Caron (Antoinette Le), 125.
Caron (Catherine Le), 156.
Caron (Claude Le), 119.
Caron (Cristine Le), 120.
Caron (François Le), 154.
Caron (Françoise Le), 106.
Caron (Henry Le), 162.
Caron (Jacques Le), 107, 142.
Caron (Jean Le), 148.
Caron (Jean-François Le), 154.
Caron (Jeanne Le), 123.
Caron (Jehan Le), 117, 125.
Caron (Jérosme Le), 92.
Caron (Laurent Le), 15, 119.
Caron (Louis Le), 100.
Caron (Marguerite Le), 105, 121, 123, 124, 126.
Caron (Martin Le), 47, 123.
Caron (Nicolas Le), 102.
Caron (Pierre Le), 14, 71, 72, 73.
Caron (Raoul Le), 80.
Caron (Régnée Le), 46, 123, 142, 149.
Caron (René Le), 119.
Caron (Simone Le), 118.
Carpentier Maurice, 29.
Carré Blanche, 56, 57.
Carré Jacques, 56, 57.
Carrière Claude, 86, 105, 108, 131, 163.
Carrière Jean, 73, 142.
Cauchoir (François Le), 127.
Cauclair (Charles de), 31.
Caussin de Perceval Emile, 190.
Caussin de Perceval Marie, 190.
Cazaux Auxence, 186.
Cazaux Jean, 186.
Caze Marguerite, 160.

Challot Mathieu, 89.
Chambellan Anne, 75, 104, 163.
Chambellan Catherine, 75, 104, 163.
Chambellan Isaac, 105.
Chambellan Jean, 75, 104, 163.
Chambly (Jacques de), 73.
Chamoysac Léonard, 66.
Champion Jehan, 19, 72, 74, 75.
Champion Pierre, 14, 67.
Champollion-Figeac Aimé, 29.
Chaperon Armand, 189.
Chaperon Jacinthe, 187.
Chaperon Raymond Félix, 189.
Charpentier Adrienne, 126, 130.
Charpentier Anne, 155.
Charpentier Gilles, 96, 141.
Charpentier Hélie, 144.
Charpentier Jacques, 93.
Charpentier Jean, 113, 141, 156.
Charpentier Jehanne, 84.
Charpentier Louis, 84, 97, 101, 126, 149.
Charpentier Marie, 146.
Charpentier Marie-Jacqueline, 150.
Charpentier René, 144.
Charpentier Simon, 141, 155.
Chars (Louis de), 20.
Chastelain Laurent, 11.
Chastellain Daniel, 81.
Chastellain Jacques, 81.
Chastellain Marguerite, 156.
Chastellain Marie, 81.
Chastellain Nicolas, 81.
Chastellain Nicolas, 82.
Chastellain Radegonde, 82.
Chastellain René, 81.
Chauvelin François, 22, 23.
Chauvelin Toussaint, 22.
Chery Marie, 48.
Chilly (Anne de), 50.
Chilly (Charles de), 49, 50.
Chilly (Charles de), 50.
Chilly (Marie de), 50.
Clarin, 9.
Clavel, 151.
Cocquerel (ou Coquevil), Gilles, 42.
Cocquin Antoine, 100.
Cocquin Pierre, 100.
Coët E., 24, 54, 91, 121, 134.
Coeuvre (Marquis de), 102.
Coffin Jehan, 117, 120.
Coffin Laurent, 85.
Coffin Nicaise, 75, 104, 106, 124, 163.
Coffin Philippe, 106.
Coffin Pierre, 88, 101, 102, 130.
Coislin (Marquis de), 62, 64, 65.
Colbert, 23, 64.
Collart-Dutilleul Ernest, 159.
Collemons Henry, 42.
Colmond (Jean de), 31
Combette de Caumont, 151.
Come Laurent, 75.
Compère Gérart, 11.
Constant Henri, 155.
Constant Jehan, 106.
Constant Nicolas, 122.
Constant Raoul, 110, 130.
Copin François, 138.
Copin Laurent, 113.
Copin Maximilien, 112, 140.
Coq (Gérard Le), 18.
Coq (Maris Le), 114.
Coq (Mathieu Le), 11.
Coquelin de Lisle, 151.
Cordier Prudent, 41.
Corgne (Henri Le, dit de Marle), 93.
Cossart Thibaut, 73.
Coudun (Thomas de), 9.
Coulon Barbe, 22.
Coulon Nicolas, 22.
Coulon Raoul, 22.
Couppy François, 144.
Couppy Simon, 144.
Courtilloles d'Angleville, 151.
Courtin Germain, 22.
Courtin Marie, 21.
Courtin Marie, 22.
Courtois Adam, 14.
Courtois Régnault, 73.
Cousin Raoulet, 13.
Cousturier Marguerite, 128.
Covrey François, 158.
Crécy (Catherine de), 128.
Creil (Jean de), 14, 16.
Crespy (Simone de), 70, 71.
Crète Jean-François, 158.
Crevant-Humieres (Louis de), 122.
Crin Antoine, 19, 73.
Crin Antoine, 82, 85, 88, 152.
Crin Antoine, 102.
Crin Charles, 97, 119.
Crin Claude, 117, 155.
Crin Jacques, 97.
Crin Pierre, 12, 13, 14, 46, 67, 68, 69.
Crin Pierre (Le jeune), 85, 117.
Crin Robert, 105.
Crochet Nicolas, 109.
Croiset François, 183.
Crongnier Claude, 117.
Crouy (Charlotte de), 148.
Crouy (François de), 148.
Crouy (Hyacinthe de), 148.
Crouy (Jean Denis de), 147, 148, 163.
Crouy (Nicolas Denis de), 147.
Crouy d'Arcy (Victoire de), 151.

Dacier (Maire de Langres), 35, 38.
Daguincourt Renaud, 85.
Dagombert Michèle, 45.
Dammartin (Comte de), 22.
Danguin Claude, 51.
Danguin Jeanne, 51.
Dantoing Waultier, 10.
Danyel Philippe, 29.
Daraine Marguerite, 135.
Daraine Pierre, 102.
Daraine Simon, 76, 77, 102, 105.
Daraine Suzanne, 102.
Dareine François, 125.
Dauzille Marie, 53.
Debacq Salomon, 139.
Delbois Charles Gabriel, 150.
Deblois Jean 112, 152.
Deblois Nicole, 118.
Debois Jean, 139.
Débonnaire Gérard, 116.
Débonnaire Marie, 116.
Debras Loise, 84, 123, 142.
Debraye Jehan, 75.
Decaux Alain, 3.
Decazes Elie, 186, 194.
Decazes (Elie, Duc), 194.
Decazes Ernest, 189, 194.
Decazes Laurent, 186, 194.
Decazes Lucien, 194.
Decazes Philippe, 186.
Decazes Robert, 195.
Decazes Yvon, 195.
Decazes Yvonne, 180, 194.
Decoufaucreux Denise, 88, 89, 93, 101, 103.
Decoufaucreux François, 88.
Defourcroy, Louise, 56.
Degaillard Michel, 78.
Degrand Alexandre, 105, 163.
Degrand Jacques, 122.
Deguibert, 58.
Dehagues Simon, 50.
Déhenault Albert, 152.
Déhenault Charles, 53.
Déhenault Claude, 86.

Déhenault Marie, 79, 101, 148, 149, 152.
Déhenault Nichole, 75.
Déhenault Pierre, 75, 79, 147, 148, 150.
Dehors (Jeanne La), 20.
Déjante, 46.
Dejouenges Jehan, 80.
Dejouenges Pierre, 80.
Delacourt Jacqueline, 195.
Delacroix Arnoult, 122.
Delaforge Jean, 31.
Delafosse Pierre, 88, 143, 144.
Delage Raymond, 190.
Delagrange Anne, 119.
Delagrange Loys, 123, 142.
Delaitre Pierre, 13.
Delaleu Marie Madeleine, 147.
Delaporte Raoul, 122.
Delarosière Suzanne, 51, 56.
Delicourt Louise, 55.
Delonguemort Johel, 49, 56.
Delsart Benoit, 172.
Delsart Henri Eugène, 172.
Delsart Paul, 172.
Demarcille Simon, 94.
Demaux François, 152.
Demémaulmont François, 67.
Demilly Nicolas, 114.
Demonchy Pierre Charles, 1, 144, 154, 161, 167.
Demoncy Jehan, 116.
Denavarre Anne, 163.
Denavarre Jacques, 134.
Denavarre Simon, 130.
Dennet Louis, 128.
Deplenay Jeanne, 43.
Depronnay Antoinette, 163.
Depronnay Jean, 163.
Depronnay Marie, 163.
Depronnay Nicolas, 77, 122, 163.
Depronnay Pierre, 163.
Depronnay Pierre (Le jeune), 163.
Derieux Louis et Pierre, 85.
Desacy Barbe, 85.
Desacy Guy, 85.
Desacy Jehanne, 85.
Desacy Loyse, 85.
Desacy Marguerite, 85.
Desacy Marie, 85.
Desacy Nicolas, 82, 85.
Desainctz Louyse, 78.
Deschamps de bois, 151.
Desermoise Antoine, 90, 102, 129, 142.
Desgouyes Elisabeth, 91, 92.
Deshormeaux Antoine, 76, 86, 104, 163.
Desmaresse, 32, 36.
Desparbascot Jean, 56.
Despommiers Jehan, 78.
Despommiers Marguerite, 76, 79, 82, 83, 148.
Despommiers Noël, 75.
Despommiers Robert, 76.
Desprez Jacques, 72, 90.
Desprez Jean, 10.
Desprez Nicolas, 117.
Desvoye Simon, 146.
Déthers Claude, 141.
Déthers Marie, 141.
Deunée Jean, 162.
Devault Barthélémy, 20.
Devault Denise, 19.
Devaux Denise, 94.
Devendosme Jeanne, 120.
Deville Simon, 49.
Didion Marie Lucie, 159.
Diée Barbe, 49.
Diée Françoise, 101.
Diée Jacques, 53.
Diée Martin, 140.
Diée Pierre, 49.
Dirard Pierre, 116.
Dive Jean, 14.
Dorival Suzanne, 166.
Dot Claude, 157.
Dreux de la Chatre (Louis Le), 148.
Dreux de la Chatre (Victorine Le), 148.
Drivet Anne, 187.
Drouart Willeanne, 9.
Dublaix Frédéric, 186.
Dubois Charles, 93.
Dubois Charlotte, 82.
Dubois Cristine, 95, 96.
Dubuha Tassin, 53.
Dubuisson Marie-Louise, 194.
Duchemin Antoine, 103.
Duchesnay Antoine, 82.
Duchesnay Denise, 82.
Duchesnay Jean, 80.
Ducourbray Isaac, 142.
Dudnac Louise, 21.
Dudoyer Edme, 57.
Dufeu Barbe, 154.
Dufeu Cristine, 140.
Dufeu Françoise, 95.
Dufeu Marguerite, 84.
Dufeu Michèle, 109.
Dufeu Samson, 140.
Dufour Marie Françoise, 151.
Dufresne Pierre, 73.
Dufresnoy Charles, 113.
Dufresnoy Jehan, 105.
Dufresnoy Marthe, 113, 114.
Dufresnoy Wast, 113.
Duhamel Antoinette, 112.
Duprat François, 140.
Dupuis Jehan, 11.
Dupuis Louis, 155.
Durnel Louis, 146.
Durrhu Jacques, 88, 101.
Duruissel Antoinette, 86, 88, 89, 93, 103.
Duval Roger, 12, 17.

Ecripvain (Herbert L'), 9, 11.
Elbène (Guy d'), 60.
Emery (d'), 58.
Emmery François, 145.
Emonnot Didier, 38.
Ersier Isabelle, 20.
Ersier Robert, 20.
Esgret Bonaventure, 145.
Esmangard de Waranvale Camille, 112.
Esmangard de Waranvale Elisabeth, 112.
Esmangart Jean, 91.
Esmangart de Bournonville Rosalie, 150.
Espargnan Pierre, 10.
Essarts (Charles Des), 22.
Estaing (Joachim, Comte d'), 60.
Estave de Valsery Mathilde, 151.
Estissac (Duc d'), 23.
Estrées (Antoine d'), 41, 88.
Estrées (Catherine d'), 10.
Estrées (Ernoul d'), 10.
Estrées (Gaffé d'), 10.
Estrées (Jean d'), 10.
Etienne, 151.
Eune (Marguerite d'), 48, 52.
Fabri Antoine, 42.

Fabri Madeleine, 66.
Faivre d'Arcier, 151.
Falvelly (de), 151.
Fargeot des Essards Marguerite, 186.
Faroult Antoine, 150.
Faroux Adrien, 96.
Faroux Marie-Jeanne, 96.
Faucoire Antoine, 93.
Faucon de Ris Catherine, 21.
Faunet Noël, 38.
Fauvel Jacques, 106.
Fauvel Jehan, 106.
Favere Henry, 14.
Fay d'Athies (Marie Madeleine de), 52.
Fébure (Françoise Le), 111, 112.
Fébure (Jeanne de), 125
Fébure (Madeleine Le), 132
Feffier Robert, 25.

Félibien Michel, 86.
Féne Hélie, 105, 106, 124.
Féne Laurent, 95.
Féne Suzanne, 106.
Féron (Aman Le), 132.
Féron (Anne Le), 127.
Féron (Antoine Le), 132, 135.
Féron (Antoine Le), 81, 83, 108, 109.
Féron (Antoine Le), 132, 141.
Féron (Antoine Fulgence Le), 162.
Féron (Antoine Guillaume Le), 132.
Féron (Auguste Le), 96, 108, 125.
Féron (Barbe Le), 49, 108, 109.
Féron (César Le), 119, 126, 127, 128, 130, 152.
Féron (Charles Le), 113.
Féron (Fulgence Le), 162, 163.
Féron (Guillaume Le), 117, 131, 133, 156.
Féron (Guillaume Le), 132.
Féron (Guy Le), 111.
Féron (Jacqueline Le), 71, 74, 104, 105, 106, 163.
Féron (Jacques Le), 125, 126.
Féron (Jean Le), 131, 132, 150.
Féron (Jean Le), 11.
Féron (Jeanne Le), 45, 81, 110, 111.
Féron (Joseph Le), 123.
Féron (Léon Le), 105.
Féron (Louis Le), 127, 128, 131, 138.
Féron (Louis Le), 126.
Féron (Louis Le), 133, 140.
Féron (Louis Le), 162.
Féron (Louise Le), 132.
Féron (Louise Le), 132.
Féron (Louise Le), 132.
Féron (Louise Le), 161.
Féron (Marguerite Le), 127, 128, 152.
Féron (Marie-Louise Le), 112.
Féron (Michèle Le), 150.
Féron (Nicolas Le), 162.
Féron (Philippe Le), 109, 139.
Féron (Pierre Le), 11, 75.
Féron (Placide Le), 162.
Féron (Radegonde Le), 45, 73, 80.
Féron (Raimond Le), 111, 112.
Féron (Raoult Le), 45, 80, 81, 126, 130.
Féron (Robert Le), 162, 163.
Féron (Simon Le), 11, 16, 71, 74, 75, 152.
Féron (Thérèse Le), 132, 156.
Féron (Walérand Le), 71, 73, 75.
Ferrières (Anne de), 49, 50.
Ferrières (Hélène de), 49.
Ferrières (Jean de), 45, 46.
Ferrières (Marguerite de), 46.
Ferrières (Vincent de), 49, 50.
Feu (Samson du), 47.
Filleul Jehan, 11.
Flambremont (Emmanuel de), 145.
Flament Jehan, 156.
Flavy (Guillaume de), 68.
Fontaine Simon, 93.
Fontaine (Jean de), 43.
Fontaine (Baudon de la), 15, 67.
Fontaube (de), 151.
Forge (Claude de la), 59.
Fouache Jacques, 50.
Foullon Charles, 157.
Foullon Thérèse, 157, 160.
Fouquet Catherine, 7, 149, 153.
Fouquet Jean, 149.
Four (François du), 45.
Fourcaud Pascal, 188.
Fournier Pierre, 18, 20, 24.
Fournier-Sarlovèze, 5.
Fourragnan Françoise, 186.
Fradin Marthe, 180.
Fraguier Nicolas, 125.
France (Claude de), 44.
Franqueville (de), 151.
Fransures (Charles de), 56.
Fransures (Eséchiel de), 55, 56.
Fransures (François Roger de), 112.
Fransures (Louis de), 51, 55, 56.
Fransures (Louis Roger de), 112.
Fransures (Paule de), 55.
Frère Jehan, 75.
Fricamp (Anne de), 50.
Fricamp (Antoine de), 50.
Fricamps (Jacob de), 50.
Frimaut Yves, 11.
Froissent Antoinette, 106.
Fruant Isaac, 77, 78, 86, 105, 118.
Fumée Pierre, 60.
Fusiller (Guillaume Le), 142.
Fusiller (Jean Le), 142.
Fuzelier (Jacqueline Le), 107
Fuzelier (Laurence Le), 71.
Gamart Antoinette, 96, 102, 103.
Gamart Marie, 95.
Gamart Nicolas, 95, 102.
Gambier Gilles, 45, 80.
Gambier Noël, 45, 81.
Gangneron, 151.
Garanger Henri, 160, 162.
Garanger Henriette, 162.
Garanger Marie-Anne, 162.
Garanger Marie-Louise, 162, 164.
Garanger Marie-Thérèse, 162, 164.
Garnier Louis-Edouard, 156.
Gastine-Dommaigne (de), 151.
Gaya (Louis de), 10, 45, 46, 47, 75, 76, 122, 127, 139.
Géant-Howel, 151.
Gelle Michel, 84.
Gellisson (Dom), 6.
Génard François, 106.
Génart Jean, 146.
Génart Marthe, 146.
Gendre (Pierre Le), 27, 28.
Genelle Guillaume, 88.
Genoud de Guibeville, 22.
Germain Pierre, 81.
Geuffrin Anne, 49, 50.
Geuffrin Antoine, 49.
Geuffrin Charles, 50.
Geuffrin Claude, 49.
Geuffrin Claude (Le jeune), 49, 50, 52, 152.
Geuffrin Elisabeth, 53.
Geuffrin François, 49.
Geuffrin Gabriel, 49.
Geuffrin Jean, 113.
Geuffrin Jean-Louis, 49.
Geuffrin Laurent, 49.
Geuffrin Madeleine Charlotte, 49.
Geuffrin Marie, 49.
Geuffrin Martin, 84.
Geuffrin Simon, 49, 53.
Giffart Marie-Jeanne, 150.
Gilbert Jean, 26.
Gillot Adrienne, 56.
Girard Hélène, 60.
Gorget Alice, 147.
Gorget Philippe, 147.
Gorrelier (Pierre Le), 67.
Goulouzel Antoine, 50.
Goulouzel Simon, 56.
Gourdon de Genouillac H., 21, 46, 59, 70, 76, 93.
Gouzillon de Bélizal (de), 151.
Goyer Antoine, 54.
Goyer Bonaventure Pierre, 55.
Goyer Claude, 54, 55, 56.

Goyer Denis, 55.
Goyer Guillaume, 91, 94.
Goyer Jean, 55.
Goyer Jehan, 52.
Goyer Pierre, 55.
Goyer Pierre, 54.
Goyer Pierre, 52, 54, 55, 56.
Grandin de l'Eprevier, 151.
Grandin de l'Eprevier François, 116.
Grangier Louise, 60.
Grangier Timoléon, 60.
Gras (Claude Le), 46, 139.
Greffin Jean, 116.
Grenier Marie, 157.
Grévin Claude, 49.
Grévin Madeleine, 49, 50, 152.
Grimault Jehan, 80.
Grimont Marguerite, 22.
Gros (Nicolas Le), 36.
Guenon Jean, 188.
Guenon Martial, 188.
Guérin Jehan, 77, 79.
Guérin Pierre, 73.
Guérout-Duquesnoi Laurent, 55.
Guérout-Duquesnoi Thérèse, 55.
Guieu (Antoine de), 47.
Guilbert Jacques, 109.
Guilbert Marguerite, 110.
Guilbert Marie, 110.
Guilbert Nicolas, 110.
Guillier Ernest, 186.
Guillier Hyacinthe François, 186.
Guillier Nancy, 194.
Guillory Henriette, 190.
Guillory Paul, 190.
Guillot Eléonore, 139.
Guillot Louise Théophile, 189.
Guionneau Jeanne, 185.
Guoguet Jean, 69.

Hacqueville (Charles de), 21.
Hacqueville (Jean de), 21.
Hacqueville (Joseph de), 21.
Hacqueville (Louise de), 21.
Hacqueville (Madeleine de), 21.
Hacqueville (Marie de), 21, 22.
Hacqueville (Nicolas de), 21.
Hacqueville (Pierre de), 21.
Haluin (Marie d'), 45.
Hamcelle (Baudry de), 73.
Hamel (Philippe du), 49.
Handicquer de Blancourt, 54.
Hangest (Charles d'), 25, 26.
Hangest (Claude d'), 41.
Hangest (Jean d'), 10, 41, 48.
Hangiest (Guillaume de), 9.
Harchier (Alexandrine de), 128.
Haste (Barbe Le), 121.
Helart Jean, dit Petiot, 69.
Hémery (Jean d'), 38.
Hénault (Andrieu de), 14.
Hennequin Anne, 59.
Hennequin Jean, 59, 60.
Hennequin Madeleine, 60.
Hennequin Marie, 43.
Hennequin Nicole, 60, 61.
Hennequin Oudart, 59.
Hennicle Barbe, 93.
Hennicle Charles, 93.
Herbeville (François d'), 29.
Hère (Colart Le), 14, 15, 16, 73.
Herlaut Jean, 72.
Hermite (Marie L'), 91.
Héron (Fief de Jean), 76, 122, 152.
Hervilly (Louis d'), 99.
Hervilly (Wagnan d'), 108, 118.
Hierosme Valentin, 23.
Honoré Anne, 103.
Honoré Jean, 45.
Hostein Jean, 190.
Hostein Marie-Thérèse, 187, 190.
Hotman Pierre, 87.
Hozier (Charles d'), 7, 8.
Humières (Charles de), 46.
Huve Etienne, 87.

Isabelle Pierre, 25, 26.
Isambert Pierre, 188.

Jay Etienne, 29.
Jeune (Françoise Le), 158.
Joindre (Berthe Le), 160.
Joly de Blaisy Louise, 60.
Jondot Albert, 190.
Josset Nicaise, 48.
Jouengnes (Jean de), 68.
Jourdain Michel, 41.
Jourdhier Antoine, 45.
Journel Louise, 132.
Journel Simon, 132.
Juteau François, 162.

Kerquefinen (Antoine de), 28.
Kerromp (Améline de), 70, 71.
Kerromp (Catherine de), 16, 70, 71.
Kerromp (Gillette de), 70, 71.
Kerromp (Jacques de), 16, 70, 71.
Kerromp (Jacquet de), 14, 70.
Kerromp (Jean de), 16, 71.
Kerromp (Jehanne de), 70
Kerromp (Marion de), 70, 71.
Kerromp (Robert de), 12, 13, 14, 16, 17, 18, 67, et suiv.
Kerromp (Simone de), 71.
Kerromp (Yvon de), 13, 70.

Labbé Laurent, 124.
Lacoste-Lareymondie (Charles de), 190.
Laffernat (Jeanne de), 21.
Lafont des Essarts, 151.
Laguier Adrienne, 93, 94, 95.
Laguier Antoine, 76.
Laguier Maximilien, 95, 119.
Langlois Etienne, 165.
Langlois Jacques, 122.
Langlois Jean, 14, 76.
Langlois Marguerite Adélaïde, 165, 187.
Langlois Raoul, 121, 122.
Langloix Henry, 15.
Langres (Duc de), 62.
Larbalestrier Pierre, 77, 79.
Larde Etienne, 9.
Largillière Anne, 100.
Lasquier Simon, 20.
Laterset Jacqueline, 43.
Lastscha, 151.
Laurain E., 21, 26, 42, 43, 44, 46, 48, 49, 55, 57, 66.
Laurent Nicolas, 116.
Laval (Marquis de), 65.
Laveine Augustine Eugénie, 189.
Laveine Guillaume, 189.
Laveine Laure, 194.
Leans Claude, 116.
Lebel Antoine, 22.
Lebel Marie, 22.
Lebel de l'Ecaffaut Louis Philippe, 55.
Leblond Claude, 56.
Leblond Marie, 56, 57.
Lecarlier Jacques, 92.
Leclerc Hugues, 95.
Leclerc Jean, 95.
Leclerc Marguerite, 95, 96, 97, 99, 100.
Leclerc Nicole, 99.
Leclerc Philippe, 52.
Leclerc René, 119.
Leclerc Rieul, 95, 100.
Lecomte Nicolas, 30.
Lecomte Philippe, 31
Lecordier Jean, 10.
Ledoibt Thiéphaine, 88.
Leduc Alexandre, 157, 185, 188.
Leduc Catherine, 126.
Leduc Jean, 142, 149.

Leduc Jean-Marie, 157.
Leduc Jehan, 119.
Leduc Joseph, 160.
Leduc Marie, 100, 133.
Leduc Marie Madeleine Françoise, 1, 157, 165.
Leduc Pierre, 47, 48.
Leduc Radegonde, 138.
Leduc Robert, 101, 102, 133, 138.
Lefauve d'Eaubonne Antoinette, 60.
Lefevre Jacques, 104.
Lefevre Simon, 72.
Legal Anne, 133, 138.
Legoux Catherine, 60.
Legoux J.-B., 60.
Legoux Pierre, 60.
Legoux Urbain, 60.
Legrand Alexandre, 76.
Legrand Claude, 21.
Legrand Jehanne, 76, 78, 79, 82, 85.
Lehmann Andrée, 3.
Lelaire Eugénie, 161.
Lemaire Pierre, 17, 69.
Lemercier Antoinette, 80.
Lemercier Aurélie, 168.
Lemercier Nicolas, 92.
Lemoine Jean, 41.
Lemonnier Jehan, 12.
Lemoyne Jean, 187.
Lemoyne Jean-Baptiste, 187.
Lemoyne Louis, 187.
Lemoyne Pierre, 187.
Lemoyne-Laplagne Catherine Adèle, 189.
Lemoyne-Laplagne François, 187, 188.
Lemoyne-Laplagne Jeanne, 187.
Lenain Godefroy, 46.
Lengèle Jean, 67, 69.
Lère Florent, 19.
Lerèche Georges, 122.
Leroide Jehan, 9.
Lescot Léger, 78.
Lescripvain Robert, 14.
Lesguillier Antoine, 96.
Lesignan (Hugues de), 60.
Lesignan (Pierre de), 60.
Lespligney Françoise, 23.
Lestorey de Boulongne Andrée, 159.
Lestorey de Boulongne Henri, 159.
Lestorey de Boulongne Jacques, 160.
Lestorey de Boulongne Louis, 159.
Lestorey de Boulongne Marie-Louise, 160.
Lestorey de Boulongne Marthe, 159.
Lestorey de Boulongne Yvonne, 159.
Levasseur Jacques, 41.
Levausse Charles François, 58.
Levausse Charlotte, 57, 58.
Lévesque Adrien, 110, 111, 113, 119, 142, 158.
Lévesque Adrien, 112.
Lévesque Adrien, 113.
Lévesque Anne, 82.
Lévesque Athanase, 94, 108, 109.
Lévesque Bonne-Elisabeth, 134, 136, 146, 147.
Lévesque Charles, 146.
Lévesque Christine, 110, 111, 130, 152.
Lévesque François, 136, 146, 147.
Lévesque Jean, 136, 139, 140.
Lévesque Jeanne, 109.
Lévesque Jerôme, 110.
Lévesque Louis, 112.
Lévesque Louis, 113, 147, 158.
Lévesque Louise Christine, 113.
Lévesque Madeleine, 147.
Lévesque Ma:guerite, 109.
Lévesque Marguerite, 49, 94, 100.
Lévesque Marie, 84.
Lévesque Marie, 111, 112.
Lévesque Marie-Catherine, 158.
Lévesque Martin, 110, 113, 123, 129, 130, 131, 163.
Lévesque Martin, 108, 110.
Lévesque (Dom Nicolas), 72, 90.
Lévesque Nicolas, 113.
Lévesque Noël, 138, 139.
Lévesque Raoul, 111, 112, 129.
Lévesque Raoul, 112.
Lévesque Suzanne, 109.
Lévesque Théophile, 112.
Lévesque Zoé, 158.
Lhomme Claudine, 141.
Lhomme Françoise, 46.
Lidoine Charlotte, 138.
Lieunard Suzanne, 135.
Ligny (Adrien de), 45.
Liguier (François de), 131.
Liguière Antoinette, 93, 95, 100, 101, 150.
Lobineau Guy Alexis, 86.
Loffroy Nicolas, 101.
Loisel Anne, 111, 130, 152, 156.
Loisel Antoine, 103.
Loisel Antoinette, 103.
Loisel Charles, 106.
Loisel Claude, 53, 110, 111, 130, 152.
Loisel François, 111.
Loisel Françoise, 111.
Loisel Louise, 110, 130.
Loisel Marc-Antoine, 135.
Loisel Marie, 94.
Loisel Nicaise, 110, 130.
Loisel Pierre, 78.
Loisel Pierre, 111, 152.
Loisel Suzanne, 110, 130.
Loisel Laurent, 102.
Longueville (Duc de), 129.
Lormier Pierre, 94.
Lorraine (Cardinal de), 61.
Lorraine (Catherine de), 131.
Lorraine (Duc Eric de), 115.
Loudier Claude Maurice, 158.
Loussat Jean, 38.
Louvet Geneviève, 101.
Louvet Jean, 101.
Louvet Pierre, 19.
Louvet Simon, 76, 86, 104, 120, 123, 163.
Louvet Suzanne, 85, 104.
Louvin (Henriette de), 41, 43, 44.
Loyauté Louise, 162.
Loyer Alfred, 186.
Loyer André, 186.
Loyer Jean, 39, 40.
Loyselle Claude, 21.
Lussac Jeanne Eulalie, 190.
Luynes (Duc de), 51

Magne Antoine Charles, 161.
Magnien de Magnienville, 151.
Maigret (de), 151.
Maillard Joffe, 27, 28.
Maille de la Tour-Landry (Marquis François), 190.
Mailly (Charles de), 128.
Mailly (Jeanne de), 128.
Maire (Jean Le), 14.
Maire (Pierre Le), 13.
Maisonnes Marie, 186.
Malbert (Robert de), 28.
Malepart (Jean de), 67.
Malingre Marie, 22.
Malingre Nicolas, 22.
Mallepierre (de), 36.
Marafin (Guillaume de), 25.
Marcotte Pierre, 54.
Marcoul Simon, 13.

Marle (de), 21.
Marle (Louis de), 93.
Marle (Pierre de), 92, 93.
Marles (Marie de), 46.
Marsy (Comte de), 83, 90, 93, 124.
Marot Clément, 30.
Martin Anne, 49, 140.
Martin Antoine, 75, 104, 163.
Martin Barbe, 79, 150.
Martin Henry, 11.
Martin Laurent, 162.
Martin Marguerite, 22.
Martin Marie, 110.
Martin Nicolas, 84.
Martin Pierre, 108, 163.
Martin Pierre, 22.
Martin Toussaint, 80.
Martine Charles, 54.
Martine Jean, 54.
Martine Louise, 54, 55, 56.
Martine Marie, 116, 131.
Martine Pétronille, 54.
Martine Pierre, 114, 131.
Mason (Gérard Le), 93.
Massent de la Masserie, 151.
Massieu Jean, 14.
Masson (Don Innocent Le), 56.
Masson (Jean Le), 59.
Masson (Jeanne Le), 56, 57.
Masson (Louis Le), 56.
Mathieu de Boissac Valentine, 190.
Mauguin Guillaume, 16.
Maulbon, 151.
Mazière Léon, 148.
Médicis (Catherine de), 27, 107.
Médicis (Reine Marie de), 23.
Mengin Marguerite, 75, 104, 107, 113, 116, 163.
Mercier Antoine, 93.
Mérien François, 54.
Mesnart Denise, 103.
Mesnart François, 103.
Méthelet Jacques, 94.
Méthelet Marguerite, 94.
Méthelet Marguerite, 94, 95.
Méthelet Marie, 131.
Méthelet Philippe, 94.
Méthelet Philippe-Auguste, 94.
Méthelet Pierre, 94.
Metz (Louis de), 160.
Metz (Robert de), 160.
Mévoste (Charles de), 51.
Millet Jean, 38.
Modest, 151.
Molé (Famille), 26, 64.
Molé Anne, 59, 60.
Molé Claude, 59.
Molé Guillaume, 59.
Molé Jean, 59.
Molé Nicolas, 59.
Monchy (Agnès de), 161.
Monchy (Armand de), 161.
Monchy (Gabrielle de), 161.
Monchy (Georges de), 161.
Monchy (Hippolyte de), 161.
Monchy (Paul de), 161.
Monchy (Vicomte Raoul de), 161.
Monnel Martin, 52.
Mont (de), 151.
Montferrand (Sire de), 15, 67.
Montigny (Charles de), 46, 47.
Montmartin (Urye Cornille de), 101.
Montmirail (Charles de), 87.
Montmorency (Connétable de), 61.
Montpensier (Duchesse de), 66.
Moreau Marguerite, 43, 44.
Moreau Nicolas, 75, 104, 163.
Morel Paul, 185.
Morel Pierre, 122.
Morel Raoul, 14.
Moreuil Anne, 55, 56.
Morlière (Jean de la), 16.
Motel Claude, 143.
Motel Laurent, 142.
Motel Marie, 143.
Motel Martin, 20.
Motel Noël, 120.
Motel Pierre, 19.
Mouet Anne, 54.
Mourichon Jacques, 2, 40, 148, 158.
Muldrac Simone, 94.
Murlot Adam, 14, 16, 70, 71.
Murlot Flourens, 104.
Murlot Flourentin, 107.
Murlot Gillon, 107.
Murlot Simone, 45, 80, 81.

Navarre (Anne de), 125.
Nemours (Duc de), 30.
Néret Blanche, 77.
Néret Jehan, 89.
Neufville (Nicolas de), 28.
Nonin Pierre, 141.

Oiselette Emmeline, 43, 44.
Ollivier, 151.
Orléans (Gaston Duc d'), 66.
Ostels (Pierre des), 27.
Oudart Cosme, 122.
Ouy Emmanuel, 186.

Pacy (Regnaudin de), 12.
Page (Raoul Le), 14, 15, 16.
Pailhas Françoise Zélia, 186.
Pailhas Hyacinthe, 186.
Paillot Anne, 80.
Paillot Raoul, 80, 82, 86, 104, 117, 139, 144.
Paillot Raoult, 45.
Pallette Pierre, 71.
Pan (Jean de), 122.
Pan (Simone de), 122.
Para Geneviève, 91.
Parent Anne, 50.
Parent Barbe, 50, 132, 152.
Parent Cristine, 50.
Parent Elisabeth, 53.
Parent François, 49, 50, 152.
Parent Gabrielle, 50.
Parent Jean, 26.
Parent Joachime, 50.
Paris (Marie de), 132.
Parthenay (Antoine de), 48.
Parthenay (François de), 41.
Parville (Mathieu de), 48.
Pas (Mathieu de), 9.
Pascault Martin, 186.
Pasquier Antoinette, 132.
Pasquier Nicolas, 123, 127, 140.
Passerat de Silans Marguerite, 151.
Passinot Régnaut, 11.
Pastour (Jean de), 53.
Paulles Jean, 23.
Pellerin de Chantreine François, 156.
Pelletier (Geneviève Le), 126.
Pelleton Gilles, 52.
Pelleton-Duménil Estienne, 50.
Péres Henri, 185.
Périn Nicolas, 102.
Perrot du Vernay, 151.
Personne Jehan, 101.
Pestivien de Cuvilly (Marie de), 112.
Petit Antoinette, 76, 78.
Petit Marguerite, 78.
Phéline (Jean de), 28.
Philippe Prosper, 161.
Picard Claude, 117.
Picard Claude François, 132.
Picard Jacques, 81.
Picard Jean, 132, 147, 157.
Picard Laurent, 118, 120.
Picard Marie, 132, 156.
Picard Marie-Louise, 157.
Picard Samson, 132.
Picard (André Le), 21.
Picard Claude, 152.
Picart Flourent, 101.
Picart Jean, 143.

Picart Louis, 130.
Picart-Demoncourt Nicolas, 157, 161.
Picart-Demoncourt Simone, 157.
Piedefer Jeanne, 20.
Pignon Louis, 91.
Pigot Marie Marguerite, 165.
Pillaut Anne, 145, 147.
Pillaut Claude, 146.
Plessis (Catherine du), 20.
Plessis (Charles du), 21
Plessis (Claude du), 20.
Plessis (Guillaume du), 21.
Plessis (Guy du), 20, 21.
Plessis (Jean du), 20.
Plessis (Pierre du), 9.
Pochon Arnoult, 72.
Pompoing (Pierre de), 9.
Ponnat (de), 151.
Ponthieux A., 49, 55.
Portalis (Comte), 64.
Pottier Anne-Louis, 84.
Pottier Jean, 76.
Pottier Jean, 150.
Pottier Jehan, 84, 107, 163.
Pottier Jehanne, 84.
Pottier Marie, 84.
Pottier René, 81, 84.
Pottier René, 108.
Pouillet Marie, 104.
Pouillet Simon, 11.
Poujot Marin, 95.
Poulet Jean, 25.
Poullain Robert, 82.
Poulletier Antoinette, 102, 126, 130, 135, 141.
Poulletier Catherine, 129, 130.
Poulletier Charles, 110.
Poulletier Claude Nicolas, 116.
Poulletier Cristine, 124.
Poulletier Flourence, 95.
Poulletier François, 158.
Poulletier Françoise, 76.
Poulletier Gilles, 84, 89, 102, 110, 117, 123, 129, 133, 141.
Poulletier Gilles, 149.
Poulletier Jacques, 89, 102, 134, 149.
Poulletier Jean, 95, 130, 140, 145.
Poulletier Jeanne, 110, 130.
Poulletier Jehanne, 106.
Poulletier Marie, 124.
Poulletier Nicolas, 83.
Poulletier Pierre, 100, 106, 108, 124.
Poulletier Pierre, 78.
Poulletier Pierre, 82.
Poulletier Radegonde, 90, 122, 129, 130, 133, 138, 140, 142.
Poulletier Raoul, 95, 100, 124, 130.
Poulletier Raoult, 108, 124, 129.
Poulletier Simon Louis, 157.
Poulletier Suzanne, 73, 108, 109, 123, 145.
Poulletier (Jehan Le), 10.
Poulliet Isaac, 117.
Poupincourt (Claude de), 20.
Poussemye (Raouland de), 80.
Pra Jehanne, 103.
Prat (Antoine du), 28.
Prévost Flourent, 89.
Prévost (Jeanne Le), 21.
Prieur Martin, 105.
Prini Maurice, 38.
Prunay (Pierre de), 73.
Pruneau Elisa, 159.
Puch (Yvon de), 68.
Puillet Isart, 69.
Puis (Chevalier Félix du), 38, 39.
Pulleu Blanche, 149.

Quesnel Marguerite, 159.
Quillet Thomas, 11, 16, 67.
Quin Emilie, 148.
Quiry (Baudet de), 13, 69.
Quiry (Jehan de), 16.

Ragot Pierre, 14.
Randou Jérôme, 41.
Randou Mathieu, 41.
Randou Walérand, 42.
Rangueil François, 82.
Raoullet Claude, 125.
Rapiot (Maître Jean), 3, 71.
Rappe Marie, 148.
Rasse (Vallien de), 19.
Ratinet, 151.
Réaulté Perrette, 122, 126, 129, 130, 131, 133, 142.
Refuge (Anne de), 60.
Refuge (Bernard de), 60.
Refuge (Charlotte de), 60.
Refuge (Jean de), 59.
Rémi Jean François, 112.
Rémi Louis François, 112, 155.
René Henri, 160.
Renvoisier (Guillaume Le), 13.
Richard Jacques, 162.
Riche (Gérard Le), 14.
Richelieu (Cardinal de), 62, 64, 65.
Rigaudeau Jean, 85.
Rimbert Régnier, 17.
Rimbert Suzanne, 16, 17.
Robert Anne, 23.
Robertet Florimond, 29.
Roby de la Chapelle Louis René, 158.
Roche-Bernard (Laurent de la), 22.
Rochefond (Claude Augustin Menu de), 160.
Rochefoucauld (La), 23.
Roger François, 38.
Roger Jean, 146.
Roger Suzanne, 146.
Rongerand Emile, 186.
Rose (ou Roze) Simon, 14, 17.
Roulhac (Amédé de), 180.
Roulhac (Marguerite de), 180.
Rousse Claude, 80.
Roussel Jacques, 107.
Roussel Oudart, 9.
Roussel Thibault, 82.
Rousset Jean, 17.
Rouyer J., 26, 29.
Rû (Régnault du), 68.
Rueil (Geneviève de), 20.
Rueil (Jean de), 20.
Russanges (Nicolas de), 29.

Sacy (Françoise de), 110, 111, 113.
Sacy (Jehan de), 117.
Sacy (Nicaise de), 120.
Saget Gilles, 11.
Saillant Jean, 69.
Saint-Barthélémy (Bonaventure de), 87.
Saint-Massent (Philippe de), 56.
Saint-Maurice (de), 110.
Saint-Paul (Anne de), 95.
Saint-Paul (Antoine de), 96.
Saint-Paul (Guy de), 100.
Saint-Paul (Jean de), 110, 130.
Saint-Paul (Michèle Anne de), 154.
Saint-Phal (Marie Jeanne de), 150.
Saint-Pouange (de), 23.
Sainte-Marthe (Scévole de), 62.
Sarnoy (Mathieu de), 14.
Sarrazin Guy, 67.
Sars (Comte de), 24, 43, 47, 53, 56, 58, 110.
Sauguin André, 87.
Saux (Claude de, Comte de Tavannes), 60.
Savoie (Louise de), 29.
Savoner Pierre, 66.
Scellier Gabriel, 158.
Secondat de Montesquieu

(Joseph de), 188.
Séguier Antoine, 62.
Séguier Dominique, 66.
Séguier Jean, 61, 62.
Séguier Nicolas, 87.
Séguier Pierre Ier, 61, 62.
Séguier Pierre IIe, 62, 63, 64, 65.
Seguin Pierre, 115.
Seguins-Pazzis d'Aubignan (Claude de), 160.
Séjourne (Charles de), 158.
Séjourne (François de), 158.
Séjourne (Hippolyte Alexandre de), 158.
Séjourne (Marie Caroline de), 158.
Sénéchal (Jean Le), 20.
Séra (Charles de), 22.
Séra (Félicie de), 22.
Séra (Marie de), 22.
Séra (Octave de), 22.
Sergent Barbe, 100.
Seroux Anne, 86, 104, 107, 140, 163.
Seroux Barbe, 105.
Seroux Charles, 156.
Seroux François, 144.
Seroux François, 147.
Seroux Hélie, 104.
Seroux Jacques, 85, 105.
Seroux Jean, 85, 142.
Seroux Jeanne, 71.
Seroux Jehan, 53.
Seroux Jehan, 96, 104, 107, 117, 120.
Seroux Loys, 85, 104.
Seroux Marie, 105, 134, 141, 149.
Seroux d'Agincourt Charlotte, 147.
Sévigné (de), 64.
Sézille Antoine, 56.
Sézille Thomas, 56.
Sieurre (Gerry Le), 43.
Silly Antoine, 158.
Soissons-Moreuil (Jehan de), 10, 11.
Souchay (Geoffroy de), 87.
Soupplet Marie, 88.
Stuart (Reine Marie), 23.
Sublet Marthe, 127.
Suède (Reine Christine de), 64.
Sully (Duc de), 65.

Tabary Raoul, 43.
Taillac (de), 151.
Taillade Catherine Elisa, 184.
Taillade Christophe Alain, 184.
Taille-Trétinville (Bernadette de la), 159.
Tarte Jehans, 9.
Tartigny (de), 110.
Tartigny (Pierre de), 110.
Tavernier Simon, 48.
Tellier (Chancellier Le), 23.
Theresse Pierre, 85, 96.
Theresse Thomas, 85.
Thibault Antoine, 142.
Thibault Charles, 46.
Thibault Emmanuel, 101.
Thibault Gillon, 122.
Thibault Jean, 75.
Thibault Laurent, 103, 104, 145.
Thibault Louis, 91, 107, 149.
Thibault Marie, 111.
Thibault Méline, 74.
Thibault Philippe, 38, 39.
Thibault Pierre, 39.
Thibault Raoul, 117, 122.
Thiebaut Jean, 67, 71.
Thiebaut Raoul, 13, 14, 69, 71.
Thiéville (Jacques de), 22.
Thinel Jean, 140.
Thocquesne Antoine, 95.
Thomasse Guion, 11.
Thonet (Augustin de), 88.
Thou (Christophe de), 62.
Tournelulle Etienne, 88.
Tremblot Jean, 54, 59, 81, 90, 93, 94, 113, 114.
Triboulet Thomas, 68.
Troquier Charles, 95.
Trudaine Antoine, 97.
Truyart Blanche, 113.
Truyart François, 113.
Truyart Geneviève, 157, 160.
Truyart Marie, 113.
Tudert Claude, 60.
Tudert Claude, 60, 61.
Tudert Marie, 60.
Tudert Marie, 61, 62.
Tudert Nicolas, 61.
Tullon, 32, 36.
Turpin de Crisse, 58.

Urbin (Duc d'), 27.
Ury (Jean de), 13, 69.

Vachier Antoine, 188.
Vaignon Jean, 14.
Vaillant Françoise, 48, 51.
Vaillant Pierre, 48.
Valence de Minardière (de), 151.
Valencienne (Guillaume de), 13.
Vallet Pierre, 85.
Valois (Charles de), 102.
Valot Perine, 26, 30, 41.
Vasseur (François Le), 48.
Vasson Michel, 75, 104, 105, 163.
Vatellier (Adam Le), 9.
Vatout J., 102, 117, 121.
Vaulx (Jehan de), 12.
Vaulx (Raoul de), 14, 105.
Vediau de Grandmond François, 22.
Vendôme (Duc de), 27.
Ventadour Marguerite, 123.
Vernier Alexandre Camille, 159.
Vernier Charles Etienne, 160.
Vernier Fernand, 159.
Vernier Hippolyte Raoul, 159.
Vernier Marguerite, 159.
Vernier Raoul Franck Bernard, 159.
Vestu Simon, 110.
Vestu René, 107.
Viéchot (Adrien de), 26.
Viennens Guillaume, 68.
Vigneron Marie, 150.
Vilette Marguerite, 94.
Villacerf (de), 23.
Vinchon Alexandre, 52.
Vincque Nicolas, 142.
Viole Nicolas, 87.
Violle Aignan, 69.
Vitry (Charles de), 21.
Vitry (Claude de), 22.
Vitry (Hélène de), 22.
Vitry (Pierre de), 21.
Vivenel Gilles, 106.
Vivenel Raoult, 102, 117.
Vizet Daniel, 94.
Voisine Gilles, 17, 18.
Voisine Jean, 70, 71.
Voulge (Marie de), 94.
Voulte (Colart de la), 16, 17.
Voulte (Colet de la), 10.
Voulte (Jehan de la), 10, 16, 17.
Vrévin (Hélène de), 131.
Vrévin (Louis de), 131.
Vuatrin, 151.
Vulliod (Jérôme de), 159.

Wargnier Jean, 52.
Waroquier Pierre, 146, 147.
Watellier Marie Louise, 183.
Watine (Jean de), 25, 26.
Wiart François, 58.
Wiart Louise, 54.
Witte (de), 151.

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES

TABLEAU 1

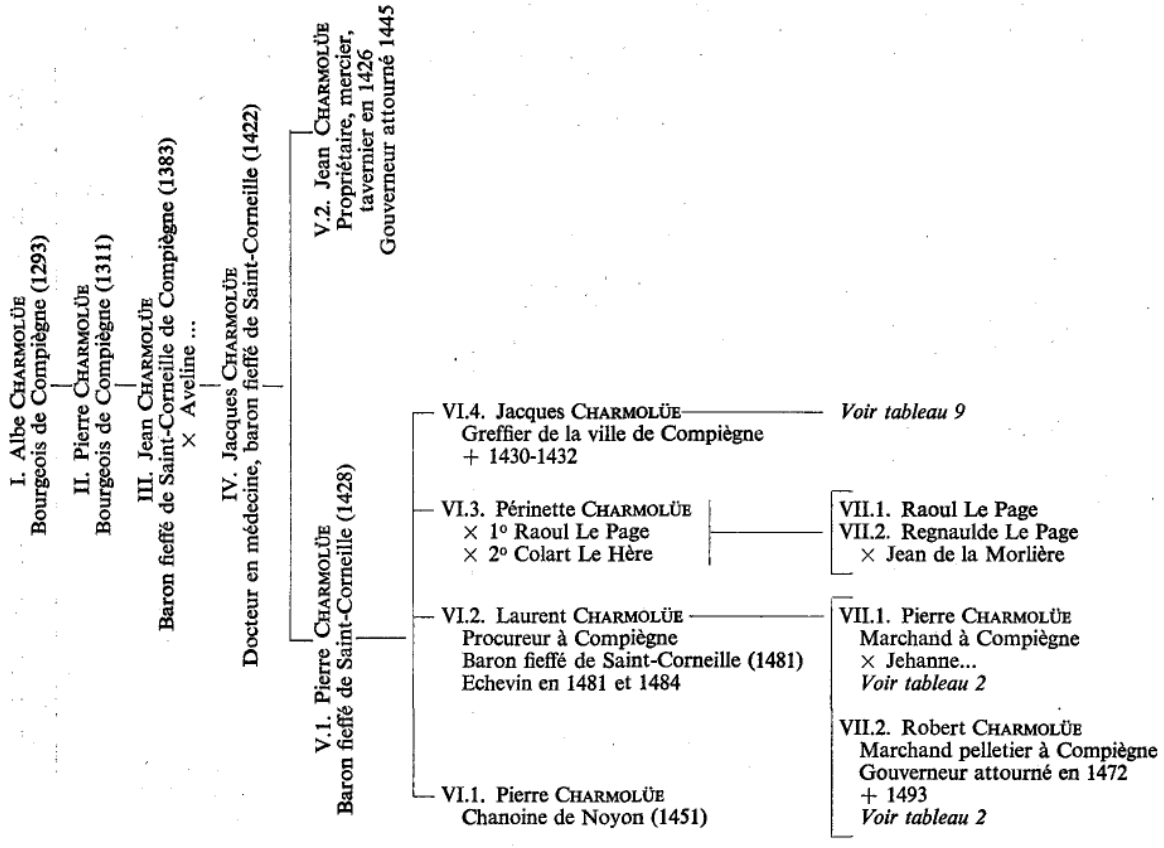
I. Albe CHARMOLÜE
Bourgeois de Compiègne (1293)
II. Pierre CHARMOLÜE
Bourgeois de Compiègne (1311)
III. Jean CHARMOLÜE
Baron fieffé de Saint-Corneille de Compiègne (1383)
× Aveline ...
IV. Jacques CHARMOLÜE
Docteur en médecine, baron fieffé de Saint-Corneille (1422)
V.1. Pierre CHARMOLÜE
Baron fieffé de Saint-Corneille (1428)
V.2. Jean CHARMOLÜE
Propriétaire, mercier, tavernier en 1426
Gouverneur attourné 1445
VI.4. Jacques CHARMOLÜE
Greffier de la ville de Compiègne
+ 1430-1432
Voir tableau 9
VI.3. Périnette CHARMOLÜE
× 1° Raoul Le Page
× 2° Colart Le Hère
VII.1. Raoul Le Page
VII.2. Regnaulde Le Page
× Jean de la Morlière
VI.2. Laurent CHARMOLÜE
Procureur à Compiègne
Baron fieffé de Saint-Corneille (1481)
Echevin en 1481 et 1484
VII.1. Pierre CHARMOLÜE
Marchand à Compiègne
× Jehanne...
Voir tableau 2
VII.2. Robert CHARMOLÜE
Marchand pelletier à Compiègne
Gouverneur attourné en 1472
+ 1493
Voir tableau 2
VI.1. Pierre CHARMOLÜE
Chanoine de Noyon (1451)

TABLEAU 2

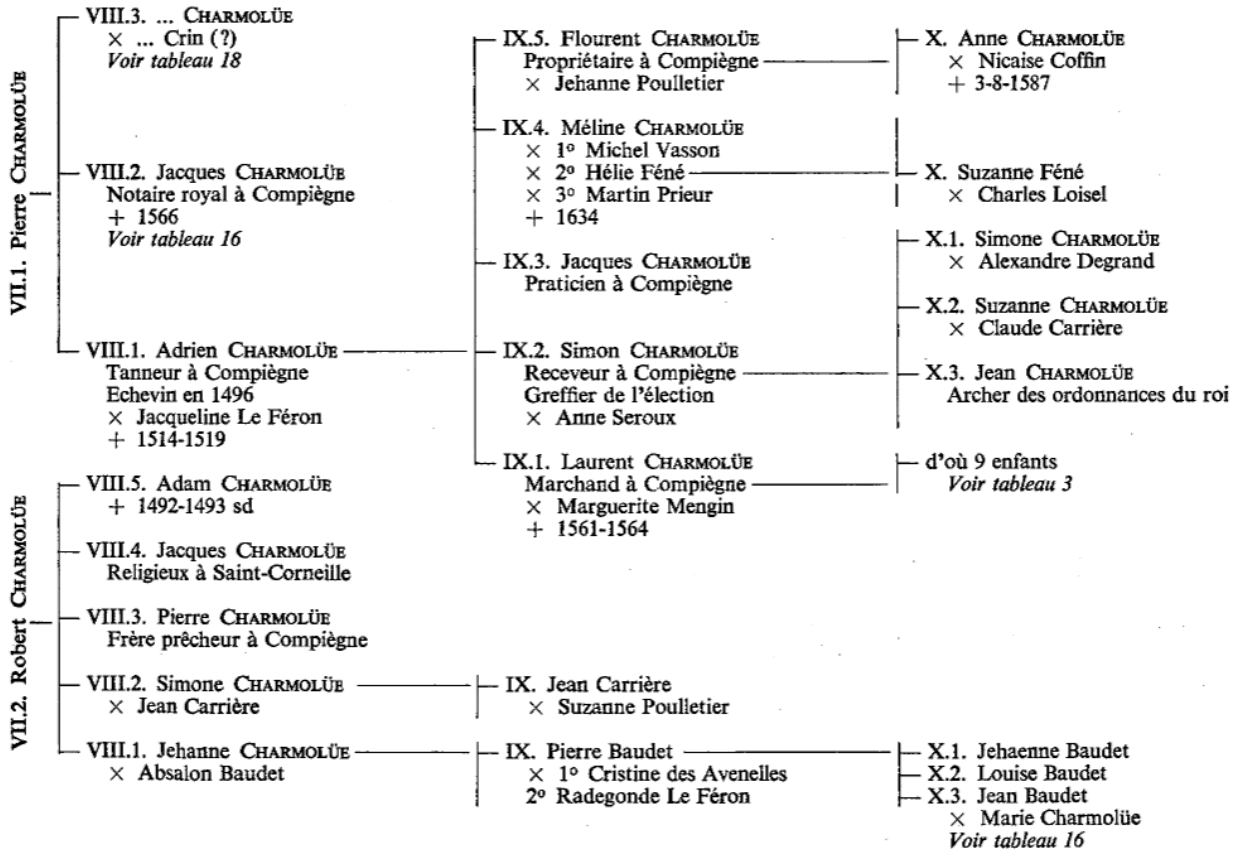
VII.1. Pierre Charmolüe
VIII.3. ... Charmolüe
× ... Crin (?)
Voir tableau 18
VIII.2. Jacques Charmolüe
Notaire royal à Compiègne
+ 1566
Voir tableau 16
VIII.1. Adrien Charmolüe
Tanneur à Compiègne
Echevin en 1496
× Jacqueline Le Féron
+ 1514-1519
IX.5. Flourent Charmolüe
Propriétaire à Compiègne
× Jehanne Poulletier
X. Anne Charmolüe
× Nicaise Coffin
+ 3-8-1587
IX.4. Méline Charmolüe
× 1° Michel Vasson
× 2° Hélie Féné
× 3° Martin Prieur
+ 1634
X. Suzanne Féné
× Charles Loisel
IX.3. Jacques Charmolüe
Praticien à Compiègne
X.1. Simone Charmolüe
× Alexandre Degrand
X.2. Suzanne Charmolüe
× Claude Carrière
IX.2. Simon Charmolüe
Receveur à Compiègne
Greffier de l'élection
× Anne Seroux
X.3. Jean Charmolüe
Archer des ordonnances du roi
IX.1. Laurent Charmolüe
Marchand à Compiègne
× Marguerite Mengin
+ 1561-1564
d'où 9 enfants
Voir tableau 3
VII.2. Robert Charmolüe
VIII.5. Adam Charmolüe
+ 1492-1493 sd
VIII.4. Jacques Charmolüe
Religieux à Saint-Corneille
VIII.3. Pierre Charmolüe
Frère prêcheur à Compiègne
VIII.2. Simone Charmolüe
× Jean Carrière
IX. Jean Carrière
× Suzanne Poulletier
VIII.1. Jehanne Charmolüe
× Absalon Baudet
IX. Pierre Baudet
× 1° Cristine des Avenelles
2° Radegonde Le Féron
X.1. Jehaenne Baudet
X.2. Louise Baudet
X.3. Jean Baudet
× Marie Charmolüe
Voir tableau 16

TABLEAU 3

IX.1. Laurent CHARMOLÜE × Marguerite MENGIN

- X.9. Jehan CHARMOLÜE
  × Perette Réaulté + 1618
  + 1618
  Tableau 23
- X.8. Antoine CHARMOLÜE
  Avocat à Compiègne
  ○ 1540
  × Jeanne Alart
  + 1601
  - XI.4. Barbe CHARMOLÜE
    × Laurent Picard
    - XII.1. Guillaume Bontemps
      × Cristine Le Caron
  - XI.3. Marguerite CHARMOLÜE
    × Jacques Bontemps
    - XII.2. Suzanne Bontemps
      × 1622 Alart Barbe
  - XI.2. Nicolas CHARMOLÜE
    × Anne Delagrange + 1650
    + 18/11/1635
    - XII.2. Nicolas CHARMOLÜE
    - XII.1. Cristine CHARMOLÜE
      × Adrien Lévesque
  - XI.1. Catherine CHARMOLÜE
    × Maximilien Laguier
- X.7. Jean CHARMOLÜE
  Avocat à Compiègne
  × Nicole Deblois
  - XI.2. Barbe CHARMOLÜE
  - XI.1. Anne CHARMOLÜE
- X.6. Raoul CHARMOLÜE
  × Marie Débonnaire
  × av. 1601
  - XI. Pierre CHARMOLÜE
    ép. Marie Martine
    - XII.2. Rieul CHARMOLÜE
    - XII.1. Laurens CHARMOLÜE
  - XI.7. ... CHARMOLÜE, chanoine
  - XI.6. Anthoine CHARMOLÜE, chanoine
  - XI.5. Paul CHARMOLÜE, ermite
  - XI.4. René CHARMOLÜE
  - XI.3. Adrien CHARMOLÜE
  - XI.2. François CHARMOLÜE
  - XI.1. Loïs CHARMOLÜE
- X.5. Gilles CHARMOLÜE
  × Marthe Dufresnoy
  + 6/11/1588
- X.4. Catherine CHARMOLÜE
  × Martin Lévesque
  - *Voir tableau 21*
- X.3. Suzanne CHARMOLÜE
  × 1° Raoult Poulletier
  2° Pierre Martin
  - XI. Claude Martin
- X.2. Anne CHARMOLÜE
  × 1° Jehan Pottier
  2° Nicolas Broutin
  - XI. René Pottier
- X.1. Antoine CHARMOLÜE
  Lieutenant des Eaux et Forêts de Cuise
  Gouverneur attourné en 1577
  × Anne Seroux
  + 1625
  - XI.7. Antoine CHARMOLÜE
    × 1620 Suzanne Poulletier *Tableau 26*
  - XI.6. Michèle CHARMOLÜE
    × Hélie Charpentier
    × François Couppy
    - XII. Renée Charpentier
      × Simon Couppy
  - XI.5. Jean CHARMOLÜE, chanoine
  - XI.4. Antoine CHARMOLÜE
    × 1602 Marie Motel
  - XI.3. Léon CHARMOLÜE
  - XI.2. Michel CHARMOLÜE
    × 1609 Jehanne CHARMOLÜE
    - XII.2. Flourence CHARMOLÜE
      × 1640 Pierre Delafosse
    - XII.1. Antoine CHARMOLÜE sd.
  - XI.1. Jacques CHARMOLÜE
    × Régnée Le Caron
    + 1625
    Voir tableau 4

TABLEAU 4

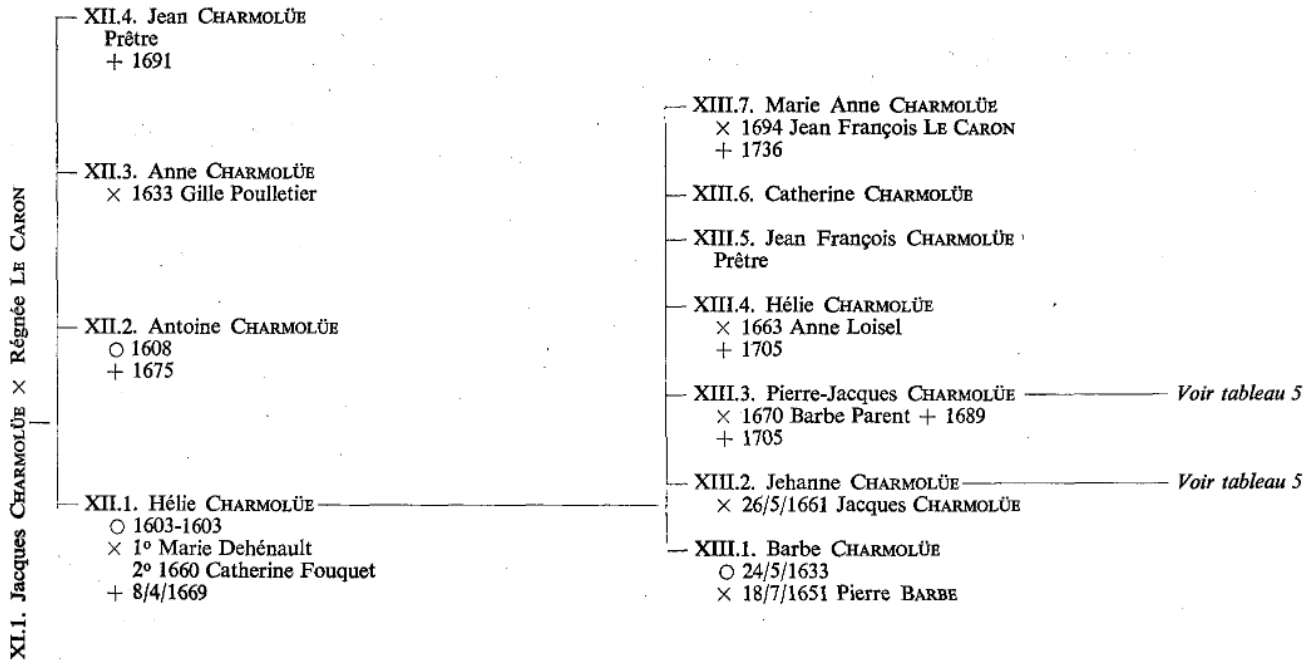
XI.1. Jacques CHARMOLÜE × Régnée LE CARON
XII.4. Jean CHARMOLÜE
Prêtre
+ 1691
XII.3. Anne CHARMOLÜE
× 1633 Gille Poulletier
XII.2. Antoine CHARMOLÜE
○ 1608
+ 1675
XII.1. Hélie CHARMOLÜE
○ 1603-1603
× 1° Marie Dehénault
2° 1660 Catherine Fouquet
+ 8/4/1669
XIII.7. Marie Anne CHARMOLÜE
× 1694 Jean François LE CARON
+ 1736
XIII.6. Catherine CHARMOLÜE
XIII.5. Jean François CHARMOLÜE
Prêtre
XIII.4. Hélie CHARMOLÜE
× 1663 Anne Loisel
+ 1705
XIII.3. Pierre-Jacques CHARMOLÜE
× 1670 Barbe Parent + 1689
+ 1705
Voir tableau 5
XIII.2. Jehanne CHARMOLÜE
× 26/5/1661 Jacques CHARMOLÜE
Voir tableau 5
XIII.1. Barbe CHARMOLÜE
○ 24/5/1633
× 18/7/1651 Pierre BARBE

TABLEAU 5

XIII.3. Pierre-Jacques CHARMOLÜE × Barbe PARENT

- XIV.13. Jacques CHARMOLÜE
  ○ 1686 + 1697
- XIV.12. Jean CHARMOLÜE
  ○ 1684 + 1755
- XIV.11. Pierre Jacques CHARMOLÜE
  ○ 1683 + 1689
- XIV.10. Pierre-Philippe CHARMOLÜE
  ○ 1682 + 1753
  × 1724 Thérèse Le Féron
  - XV.2. Pierre Jean Marie CHARMOLÜE — *Voir tableau 6*
    ○ 1726 + 1797
    × 1755 Françoise Le Duc + 1788
  - XV.1. Pierre Louis Marie CHARMOLÜE
    ○ 1725 + 1725
- XIV.9. Gabriel Pierre CHARMOLÜE
  ○1680 + 1698
- XIV.8. Marie Marguerite CHARMOLÜE
  ○ 1689 + 1747
- XIV.7. ... CHARMOLÜE
  ○ 1677 + 1678
- XIV.6. Elisabeth CHARMOLÜE
  ○ 1676
- XIV.5. Anne Françoise CHARMOLÜE
  ○ 1675 + 1679
- XIV.4. Anne CHARMOLÜE
  ○ 1674 + 1694
- XIV.3. Marie CHARMOLÜE
  ○ 1673 + 1674
- XIV.2. Barbe CHARMOLÜE
  ○ 1671 + 1687
- XIV.1. Anne CHARMOLÜE
  ○ 1670 + 1670

XIII.2. Jehanne CHARMOLÜE × Jacques CHARMOLÜE

- XIV.2. Marie-Jeanne CHARMOLÜE — Voir descendance BOITEL DE DIENVAL
  × 1703 Jean-Placide BOITEL
- XIV.1. Hélie CHARMOLÜE
  ○ 1669 + 1726

TABLEAU 6

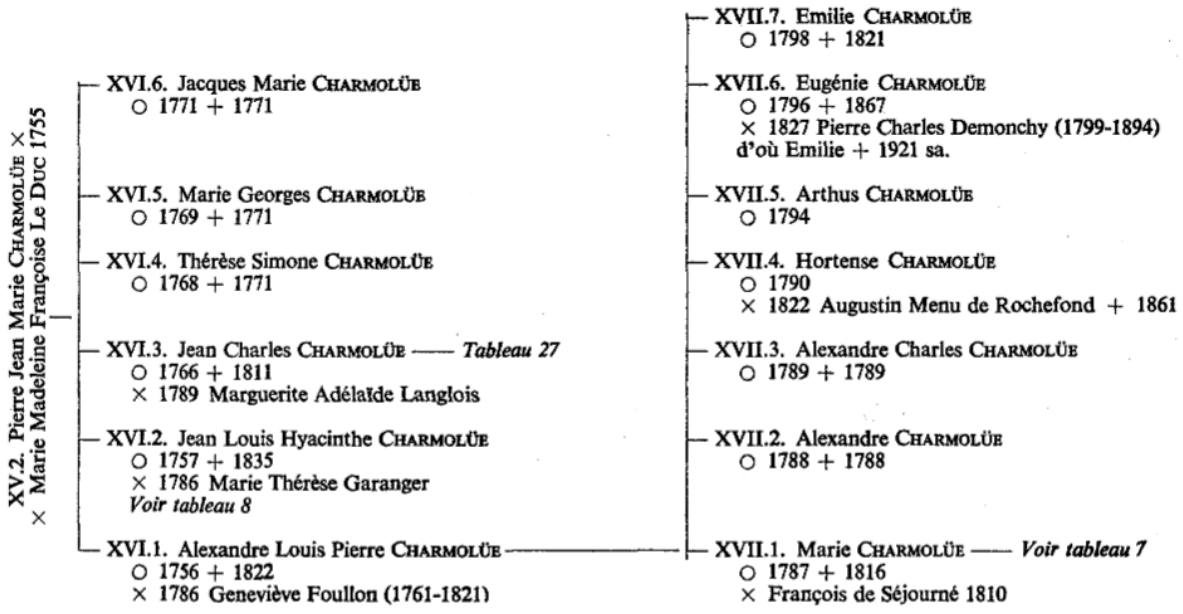
XV.2. Pierre Jean Marie CHARMOLÜE ×
× Marie Madeleine Françoise Le DUC 1755
XVI.6. Jacques Marie CHARMOLÜE
○ 1771 + 1771
XVI.5. Marie Georges CHARMOLÜE
○ 1769 + 1771
XVI.4. Thérèse Simone CHARMOLÜE
○ 1768 + 1771
XVI.3. Jean Charles CHARMOLÜE —— Tableau 27
○ 1766 + 1811
× 1789 Marguerite Adélaïde Langlois
XVI.2. Jean Louis Hyacinthe CHARMOLÜE
○ 1757 + 1835
× 1786 Marie Thérèse Garanger
Voir tableau 8
XVI.1. Alexandre Louis Pierre CHARMOLÜE
○ 1756 + 1822
× 1786 Geneviève Foullon (1761-1821)
XVII.7. Emilie CHARMOLÜE
○ 1798 + 1821
XVII.6. Eugénie CHARMOLÜE
○ 1796 + 1867
× 1827 Pierre Charles Demonchy (1799-1894)
d'où Emilie + 1921 sa.
XVII.5. Arthus CHARMOLÜE
○ 1794
XVII.4. Hortense CHARMOLÜE
○ 1790
× 1822 Augustin Menu de Rochefond + 1861
XVII.3. Alexandre Charles CHARMOLÜE
○ 1789 + 1789
XVII.2. Alexandre CHARMOLÜE
○ 1788 + 1788
XVII.1. Marie CHARMOLÜE —— Voir tableau 7
○ 1787 + 1816
× François de Séjourné 1810

TABLEAU 7

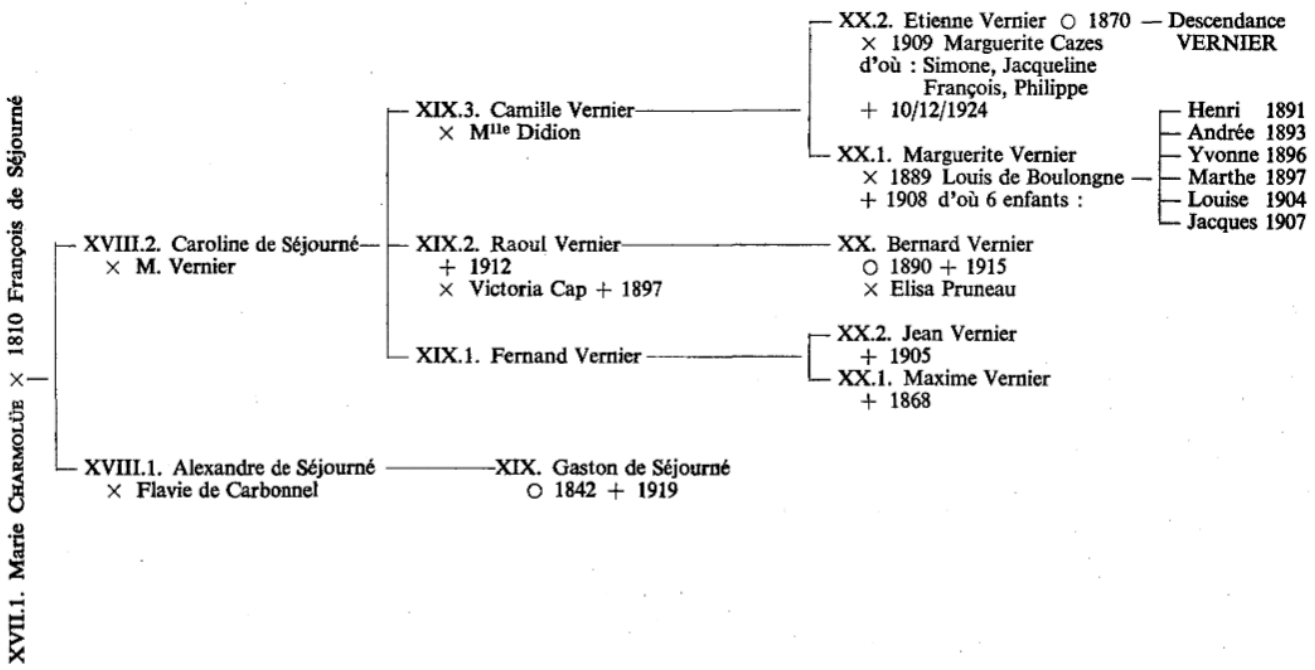
XVII.1. Marie Charmolüe × 1810 François de Séjourné
XVIII.2. Caroline de Séjourné
× M. Vernier
XVIII.1. Alexandre de Séjourné
× Flavie de Carbonnel
XIX.3. Camille Vernier
× Mlle Didion
XIX.2. Raoul Vernier
+ 1912
× Victoria Cap + 1897
XIX.1. Fernand Vernier
XIX. Gaston de Séjourné
○ 1842 + 1919
XX.2. Etienne Vernier ○ 1870 — Descendance VERNIER
× 1909 Marguerite Cazes
d'où : Simone, Jacqueline
François, Philippe
+ 10/12/1924
XX.1. Marguerite Vernier
× 1889 Louis de Boulongne —
+ 1908 d'où 6 enfants :
Henri 1891
Andrée 1893
Yvonne 1896
Marthe 1897
Louise 1904
Jacques 1907
XX. Bernard Vernier
○ 1890 + 1915
× Elisa Pruneau
XX.2. Jean Vernier
+ 1905
XX.1. Maxime Vernier
+ 1868

TABLEAU 8

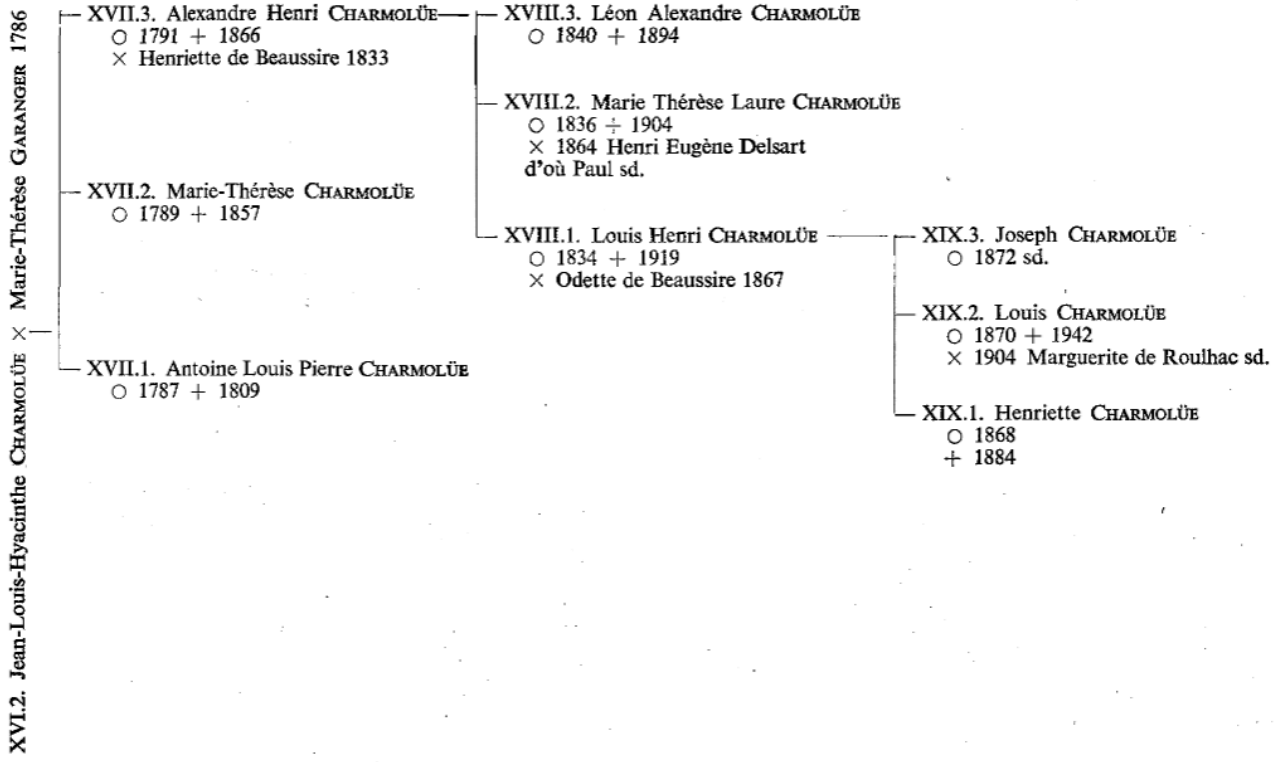
XVI.2. Jean-Louis-Hyacinthe CHARMOLÜE × Marie-Thérèse GARANGER 1786
XVII.3. Alexandre Henri CHARMOLÜE
○ 1791 + 1866
× Henriette de Beaussire 1833
XVII.2. Marie-Thérèse CHARMOLÜE
○ 1789 + 1857
XVII.1. Antoine Louis Pierre CHARMOLÜE
○ 1787 + 1809
XVIII.3. Léon Alexandre CHARMOLÜE
○ 1840 + 1894
XVIII.2. Marie Thérèse Laure CHARMOLÜE
○ 1836 ÷ 1904
× 1864 Henri Eugène Delsart
d'où Paul sd.
XVIII.1. Louis Henri CHARMOLÜE
○ 1834 + 1919
× Odette de Beaussire 1867
XIX.3. Joseph CHARMOLÜE
○ 1872 sd.
XIX.2. Louis CHARMOLÜE
○ 1870 + 1942
× 1904 Marguerite de Roulhac sd.
XIX.1. Henriette CHARMOLÜE
○ 1868
+ 1884

TABLEAU 9

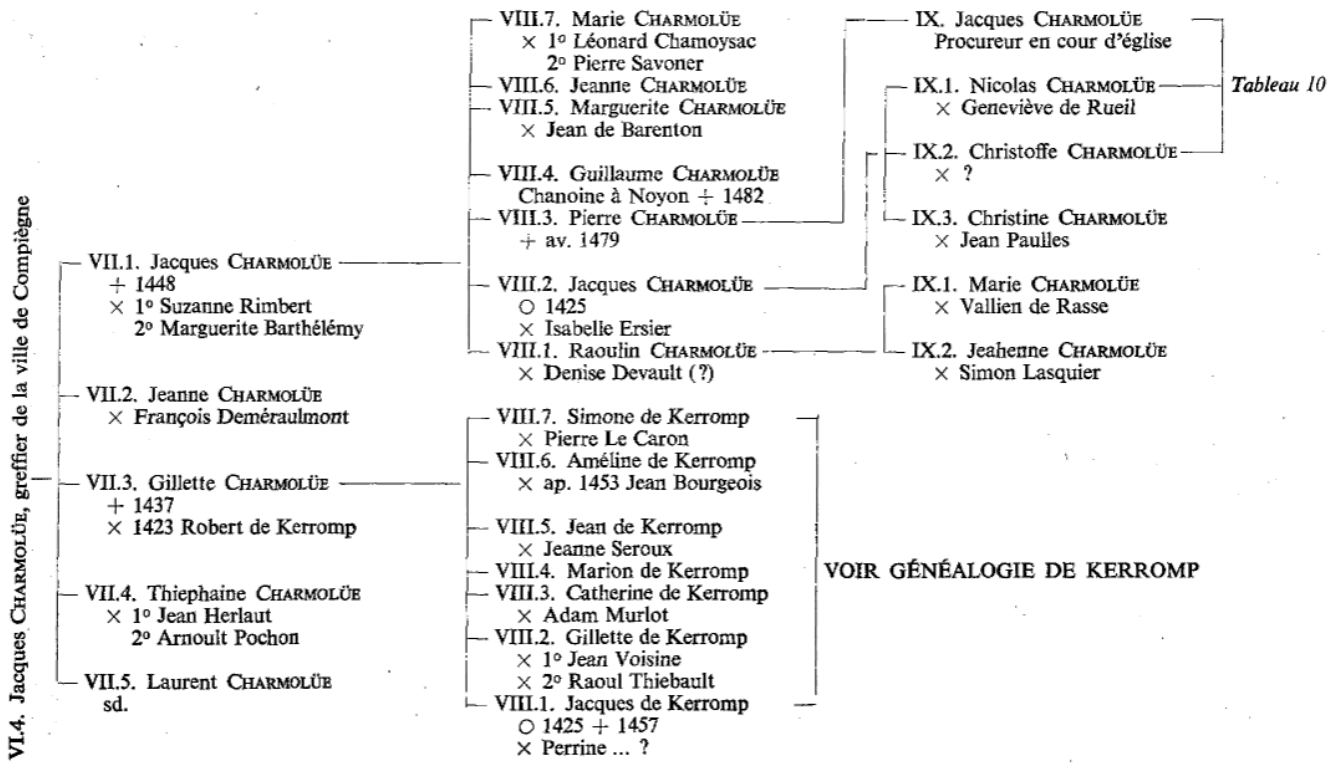
VI.4. Jacques CHARMOLÜE, greffier de la ville de Compiègne
VII.1. Jacques CHARMOLÜE
+ 1448
× 1° Suzanne Rimbert
2° Marguerite Barthélémy
VII.2. Jeanne CHARMOLÜE
× François Deméraulmont
VII.3. Gillette CHARMOLÜE
+ 1437
× 1423 Robert de Kerromp
VII.4. Thiephaine CHARMOLÜE
× 1° Jean Herlaut
2° Arnoult Pochon
VII.5. Laurent CHARMOLÜE
sd.
VIII.7. Marie CHARMOLÜE
× 1° Léonard Chamoysac
2° Pierre Savoner
VIII.6. Jeanne CHARMOLÜE
VIII.5. Marguerite CHARMOLÜE
× Jean de Barenton
VIII.4. Guillaume CHARMOLÜE
Chanoine à Noyon + 1482
VIII.3. Pierre CHARMOLÜE
+ av. 1479
VIII.2. Jacques CHARMOLÜE
○ 1425
× Isabelle Ersier
VIII.1. Raoulin CHARMOLÜE
× Denise Devault (?)
VIII.7. Simone de Kerromp
× Pierre Le Caron
VIII.6. Améline de Kerromp
× ap. 1453 Jean Bourgeois
VIII.5. Jean de Kerromp
× Jeanne Seroux
VIII.4. Marion de Kerromp
VIII.3. Catherine de Kerromp
× Adam Murlot
VIII.2. Gillette de Kerromp
× 1° Jean Voisine
× 2° Raoul Thiebault
VIII.1. Jacques de Kerromp
○ 1425 + 1457
× Perrine ... ?
IX. Jacques CHARMOLÜE
Procureur en cour d'église
IX.1. Nicolas CHARMOLÜE
× Geneviève de Rueil
IX.2. Christoffe CHARMOLÜE
× ?
IX.3. Christine CHARMOLÜE
× Jean Paulles
IX.1. Marie CHARMOLÜE
× Vallien de Rasse
IX.2. Jeahenne CHARMOLÜE
× Simon Lasquier
Tableau 10
VOIR GÉNÉALOGIE DE KERROMP

TABLEAU 10

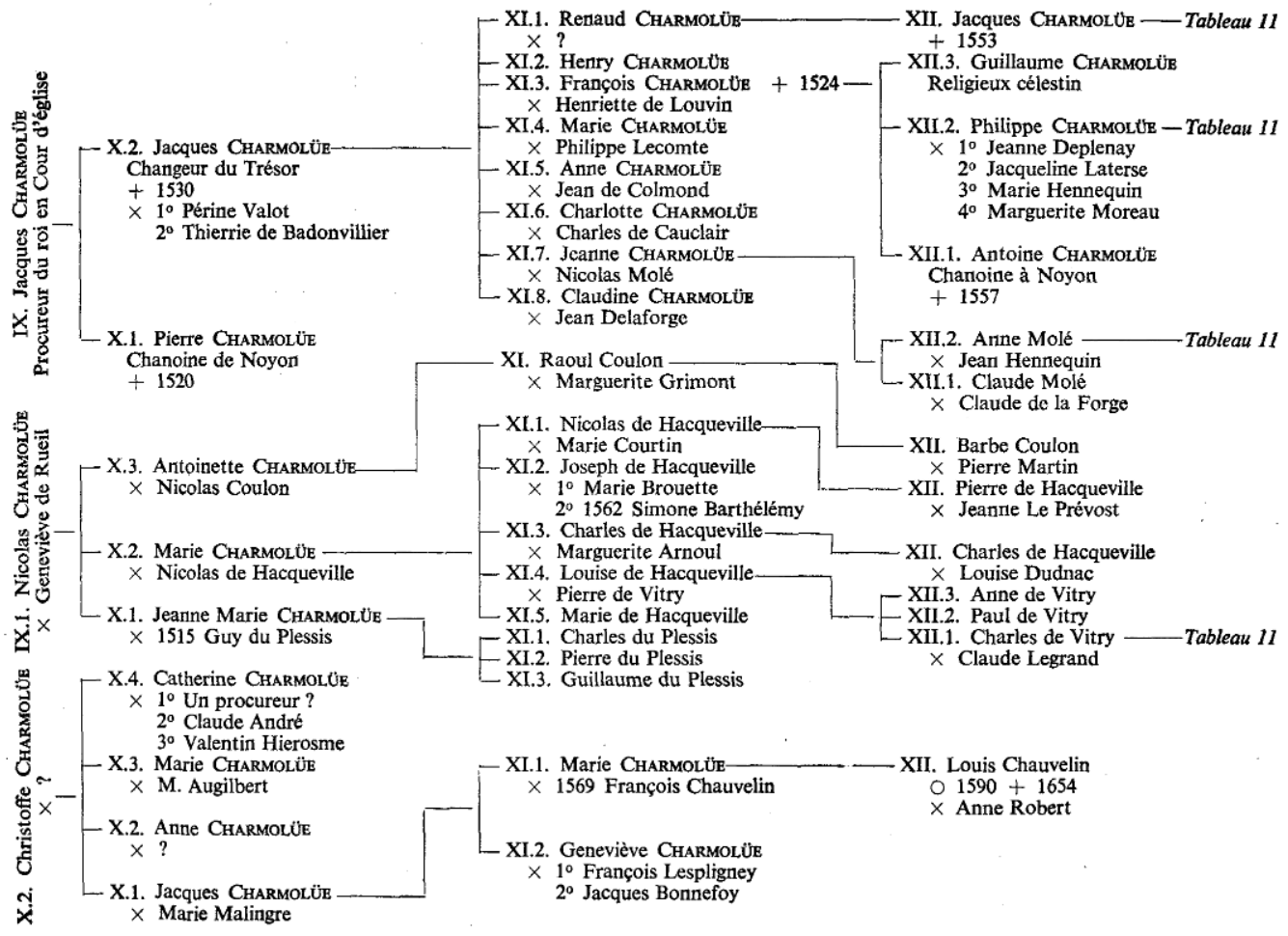
IX. Jacques Charmolüe
Procureur du roi en Cour d'église
X.2. Jacques Charmolüe
Changeur du Trésor
+ 1530
× 1° Périne Valot
2° Thierrie de Badonvillier
X.1. Pierre Charmolüe
Chanoine de Noyon
+ 1520
XI.1. Renaud Charmolüe
× ?
XI.2. Henry Charmolüe
XI.3. François Charmolüe + 1524
× Henriette de Louvin
XI.4. Marie Charmolüe
× Philippe Lecomte
XI.5. Anne Charmolüe
× Jean de Colmond
XI.6. Charlotte Charmolüe
× Charles de Cauclair
XI.7. Jeanne Charmolüe
× Nicolas Molé
XI.8. Claudine Charmolüe
× Jean Delaforge
XII. Jacques Charmolüe — Tableau 11
+ 1553
XII.3. Guillaume Charmolüe
Religieux célestin
XII.2. Philippe Charmolüe — Tableau 11
× 1° Jeanne Deplenay
2° Jacqueline Laterse
3° Marie Hennequin
4° Marguerite Moreau
XII.1. Antoine Charmolüe
Chanoine à Noyon
+ 1557
IX.1. Nicolas Charmolüe
× Geneviève de Rueil
X.3. Antoinette Charmolüe
× Nicolas Coulon
X.2. Marie Charmolüe
× Nicolas de Hacqueville
X.1. Jeanne Marie Charmolüe
× 1515 Guy du Plessis
XI. Raoul Coulon
× Marguerite Grimont
XI.1. Nicolas de Hacqueville
× Marie Courtin
XI.2. Joseph de Hacqueville
× 1° Marie Brouette
2° 1562 Simone Barthélémy
XI.3. Charles de Hacqueville
× Marguerite Arnoul
XI.4. Louise de Hacqueville
× Pierre de Vitry
XI.5. Marie de Hacqueville
XI.1. Charles du Plessis
XI.2. Pierre du Plessis
XI.3. Guillaume du Plessis
XII.2. Anne Molé — Tableau 11
× Jean Hennequin
XII.1. Claude Molé
× Claude de la Forge
XII. Barbe Coulon
× Pierre Martin
XII. Pierre de Hacqueville
× Jeanne Le Prévost
XII. Charles de Hacqueville
× Louise Dudnac
XII.3. Anne de Vitry
XII.2. Paul de Vitry
XII.1. Charles de Vitry — Tableau 11
× Claude Legrand
X.2. Christoffe Charmolüe
× ?
X.4. Catherine Charmolüe
× 1° Un procureur ?
2° Claude André
3° Valentin Hierosme
X.3. Marie Charmolüe
× M. Augilbert
X.2. Anne Charmolüe
× ?
X.1. Jacques Charmolüe
× Marie Malingre
XI.1. Marie Charmolüe
× 1569 François Chauvelin
XI.2. Geneviève Charmolüe
× 1° François Lespligney
2° Jacques Bonnefoy
XII. Louis Chauvelin
○ 1590 + 1654
× Anne Robert

TABLEAU 11

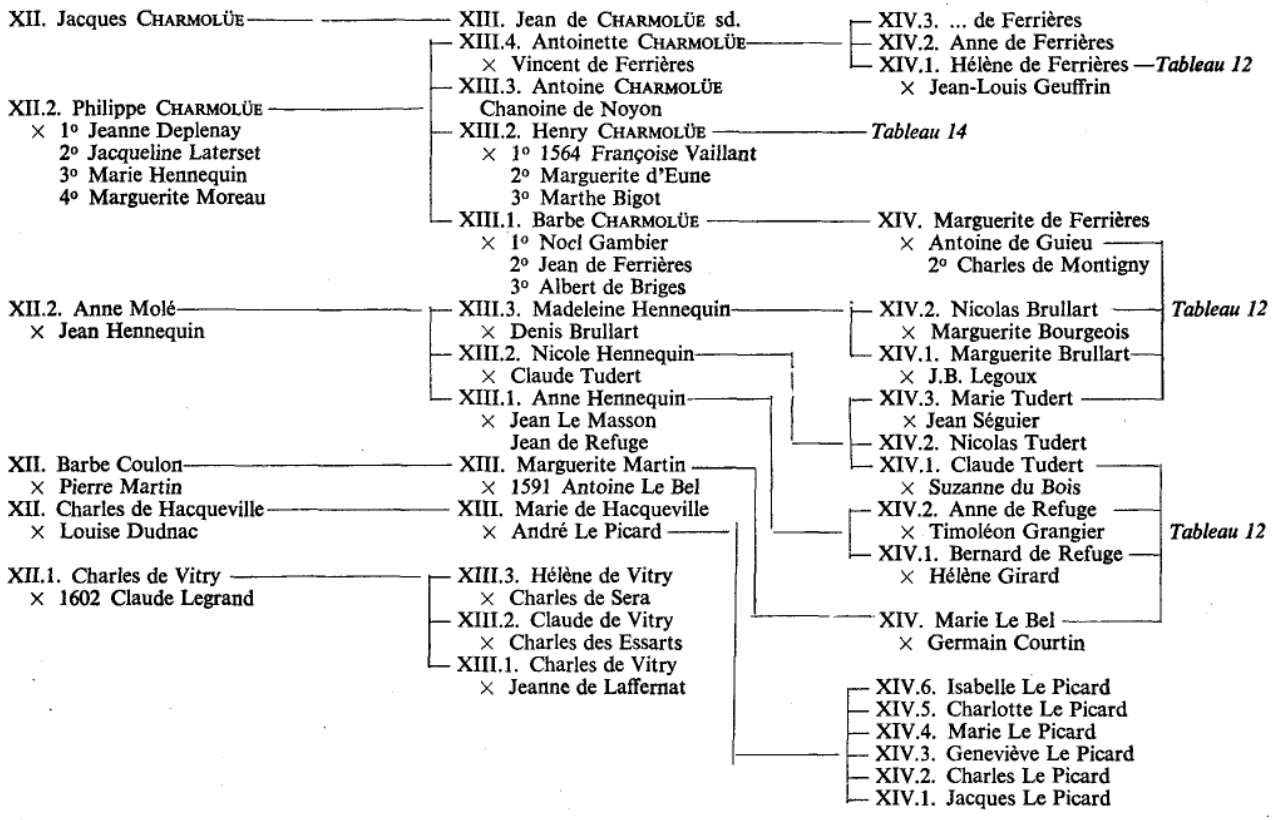
XII. Jacques CHARMOLÜE
XIII. Jean de CHARMOLÜE sd.
XIII.4. Antoinette CHARMOLÜE
× Vincent de Ferrières
XIV.3. ... de Ferrières
XIV.2. Anne de Ferrières
XIV.1. Hélène de Ferrières — Tableau 12
× Jean-Louis Geuffrin
XII.2. Philippe CHARMOLÜE
× 1° Jeanne Deplenay
2° Jacqueline Laterset
3° Marie Hennequin
4° Marguerite Moreau
XIII.3. Antoine CHARMOLÜE
Chanoine de Noyon
XIII.2. Henry CHARMOLÜE — Tableau 14
× 1° 1564 Françoise Vaillant
2° Marguerite d'Eune
3° Marthe Bigot
XIII.1. Barbe CHARMOLÜE
× 1° Noel Gambier
2° Jean de Ferrières
3° Albert de Briges
XIV. Marguerite de Ferrières
× Antoine de Guieu
2° Charles de Montigny
XII.2. Anne Molé
× Jean Hennequin
XIII.3. Madeleine Hennequin
× Denis Brullart
XIV.2. Nicolas Brullart — Tableau 12
× Marguerite Bourgeois
XIII.2. Nicole Hennequin
× Claude Tudert
XIV.1. Marguerite Brullart
× J.B. Legoux
XIII.1. Anne Hennequin
× Jean Le Masson
Jean de Refuge
XIV.3. Marie Tudert
× Jean Séguier
XIV.2. Nicolas Tudert
XII. Barbe Coulon
× Pierre Martin
XIII. Marguerite Martin
× 1591 Antoine Le Bel
XIV.1. Claude Tudert
× Suzanne du Bois
XII. Charles de Hacqueville
× Louise Dudnac
XIII. Marie de Hacqueville
× André Le Picard
XIV.2. Anne de Refuge
× Timoléon Grangier
XIV.1. Bernard de Refuge
× Hélène Girard
Tableau 12
XII.1. Charles de Vitry
× 1602 Claude Legrand
XIII.3. Hélène de Vitry
× Charles de Sera
XIII.2. Claude de Vitry
× Charles des Essarts
XIII.1. Charles de Vitry
× Jeanne de Laffernat
XIV. Marie Le Bel
× Germain Courtin
XIV.6. Isabelle Le Picard
XIV.5. Charlotte Le Picard
XIV.4. Marie Le Picard
XIV.3. Geneviève Le Picard
XIV.2. Charles Le Picard
XIV.1. Jacques Le Picard

TABLEAU 12

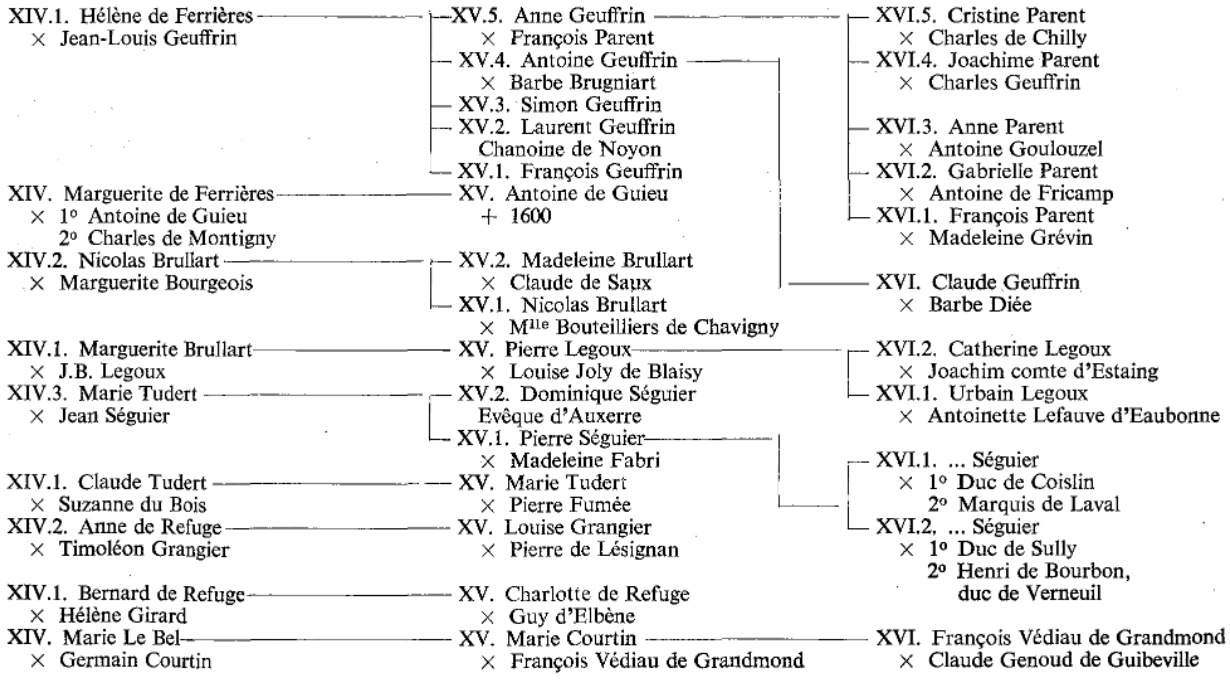
XIV.1. Hélène de Ferrières
× Jean-Louis Geuffrin
XIV. Marguerite de Ferrières
× 1° Antoine de Guieu
2° Charles de Montigny
XIV.2. Nicolas Brullart
× Marguerite Bourgeois
XIV.1. Marguerite Brullart
× J.B. Legoux
XIV.3. Marie Tudert
× Jean Séguier
XIV.1. Claude Tudert
× Suzanne du Bois
XIV.2. Anne de Refuge
× Timoléon Grangier
XIV.1. Bernard de Refuge
× Hélène Girard
XIV. Marie Le Bel
× Germain Courtin
XV.5. Anne Geuffrin
× François Parent
XV.4. Antoine Geuffrin
× Barbe Brugniart
XV.3. Simon Geuffrin
XV.2. Laurent Geuffrin
Chanoine de Noyon
XV.1. François Geuffrin
XV. Antoine de Guieu
+ 1600
XV.2. Madeleine Brullart
× Claude de Saux
XV.1. Nicolas Brullart
× Mlle Bouteilliers de Chavigny
XV. Pierre Legoux
× Louise Joly de Blaisy
XV.2. Dominique Séguier
Evêque d'Auxerre
XV.1. Pierre Séguier
× Madeleine Fabri
XV. Marie Tudert
× Pierre Fumée
XV. Louise Grangier
× Pierre de Lésignan
XV. Charlotte de Refuge
× Guy d'Elbène
XV. Marie Courtin
× François Védiau de Grandmond
XVI.5. Cristine Parent
× Charles de Chilly
XVI.4. Joachime Parent
× Charles Geuffrin
XVI.3. Anne Parent
× Antoine Goulouzel
XVI.2. Gabrielle Parent
× Antoine de Fricamp
XVI.1. François Parent
× Madeleine Grévin
XVI. Claude Geuffrin
× Barbe Diée
XVI.2. Catherine Legoux
× Joachim comte d'Estaing
XVI.1. Urbain Legoux
× Antoinette Lefauve d'Eaubonne
XVI.1. ... Séguier
× 1° Duc de Coislin
2° Marquis de Laval
XVI.2. ... Séguier
× 1° Duc de Sully
2° Henri de Bourbon,
duc de Verneuil
XVI. François Védiau de Grandmond
× Claude Genoud de Guibeville

TABLEAU 13

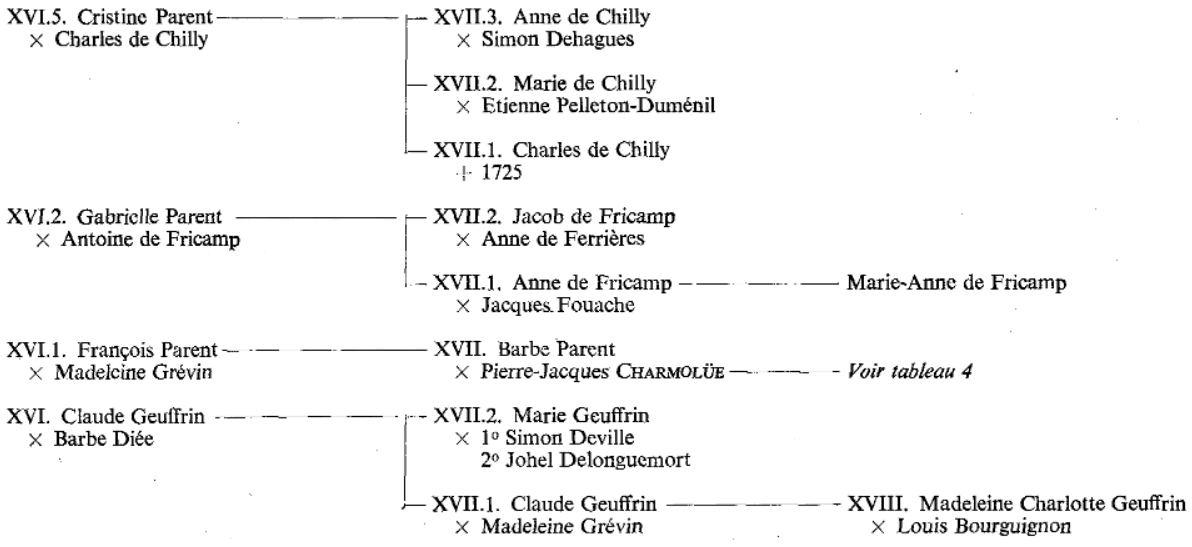
XVI.5. Cristine Parent
× Charles de Chilly
XVII.3. Anne de Chilly
× Simon Dehagues
XVII.2. Marie de Chilly
× Etienne Pelleton-Duménil
XVII.1. Charles de Chilly
† 1725
XVI.2. Gabrielle Parent
× Antoine de Fricamp
XVII.2. Jacob de Fricamp
× Anne de Ferrières
XVII.1. Anne de Fricamp
× Jacques Fouache
Marie-Anne de Fricamp
XVI.1. François Parent
× Madelcine Grévin
XVII. Barbe Parent
× Pierre-Jacques CHARMOLÜE
- Voir tableau 4
XVI. Claude Geuffrin
× Barbe Diée
XVII.2. Marie Geuffrin
× 1° Simon Deville
2° Johel Delonguemort
XVII.1. Claude Geuffrin
× Madeleine Grévin
XVIII. Madeleine Charlotte Geuffrin
× Louis Bourguignon

TABLEAU 14

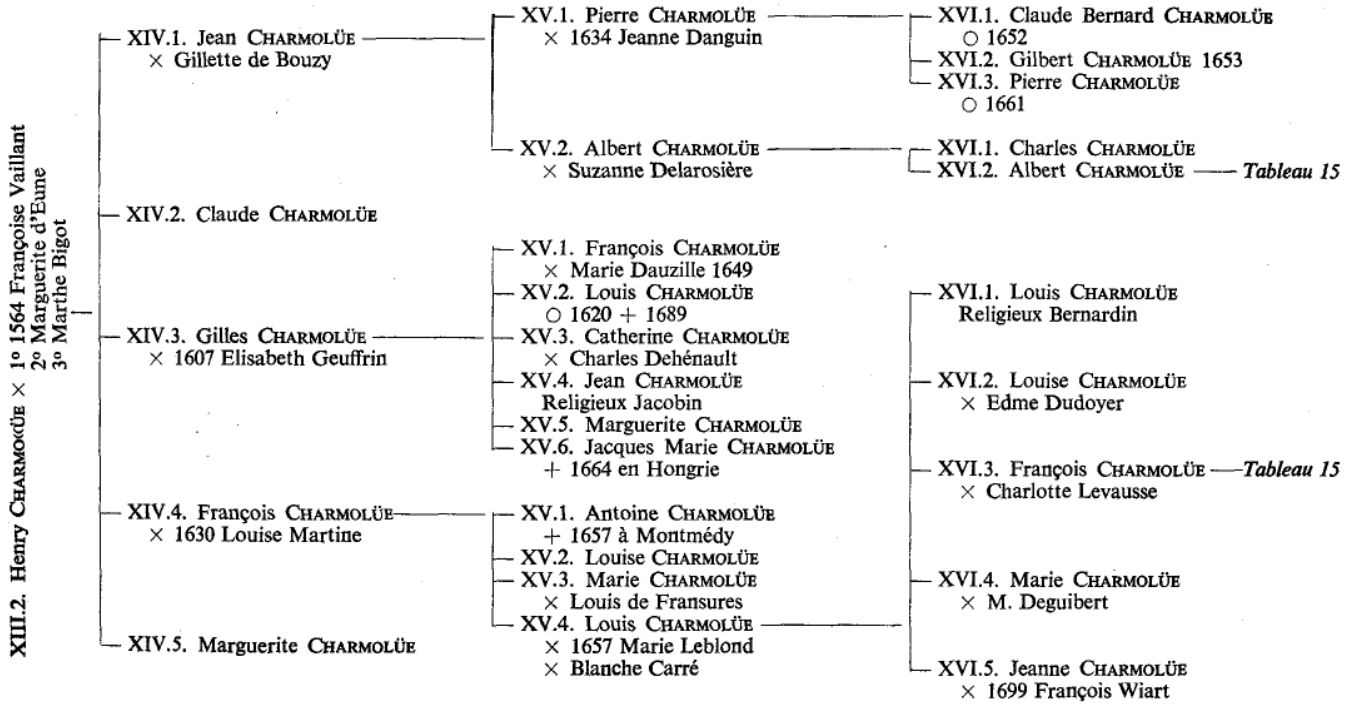
XIII.2. Henry Charmolüe × 1° 1564 Françoise Vaillant
2° Marguerite d'Eune
3° Marthe Bigot
XIV.1. Jean Charmolüe
× Gillette de Bouzy
XV.1. Pierre Charmolüe
× 1634 Jeanne Danguin
XVI.1. Claude Bernard Charmolüe
○ 1652
XVI.2. Gilbert Charmolüe 1653
XVI.3. Pierre Charmolüe
○ 1661
XV.2. Albert Charmolüe
× Suzanne Delarosière
XVI.1. Charles Charmolüe
XVI.2. Albert Charmolüe — Tableau 15
XIV.2. Claude Charmolüe
XIV.3. Gilles Charmolüe
× 1607 Elisabeth Geuffrin
XV.1. François Charmolüe
× Marie Dauzille 1649
XV.2. Louis Charmolüe
○ 1620 + 1689
XV.3. Catherine Charmolüe
× Charles Dehénault
XV.4. Jean Charmolüe
Religieux Jacobin
XV.5. Marguerite Charmolüe
XV.6. Jacques Marie Charmolüe
+ 1664 en Hongrie
XVI.1. Louis Charmolüe
Religieux Bernardin
XVI.2. Louise Charmolüe
× Edme Dudoyer
XVI.3. François Charmolüe — Tableau 15
× Charlotte Levausse
XIV.4. François Charmolüe
× 1630 Louise Martine
XV.1. Antoine Charmolüe
+ 1657 à Montmédy
XV.2. Louise Charmolüe
XV.3. Marie Charmolüe
× Louis de Fransures
XV.4. Louis Charmolüe
× 1657 Marie Leblond
× Blanche Carré
XVI.4. Marie Charmolüe
× M. Deguibert
XVI.5. Jeanne Charmolüe
× 1699 François Wiart
XIV.5. Marguerite Charmolüe

TABLEAU 15

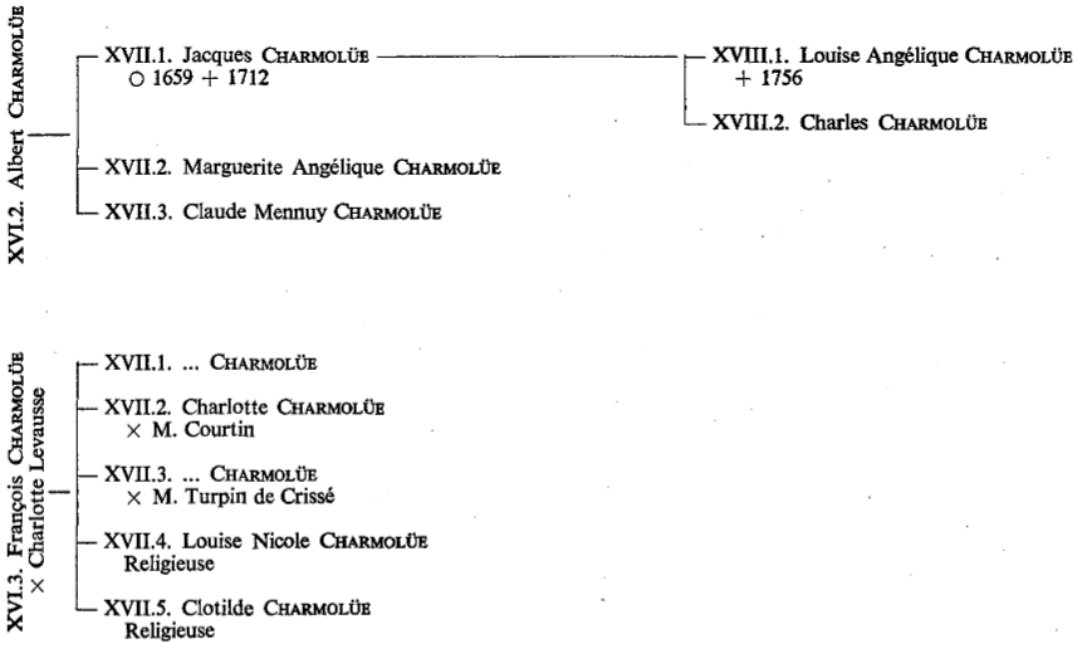
XVI.2. Albert CHARMOLÜE
XVII.1. Jacques CHARMOLÜE
○ 1659 + 1712
XVII.2. Marguerite Angélique CHARMOLÜE
XVII.3. Claude Mennuy CHARMOLÜE
XVIII.1. Louise Angélique CHARMOLÜE
+ 1756
XVIII.2. Charles CHARMOLÜE
XVI.3. François CHARMOLÜE
× Charlotte Levausse
XVII.1. ... CHARMOLÜE
XVII.2. Charlotte CHARMOLÜE
× M. Courtin
XVII.3. ... CHARMOLÜE
× M. Turpin de Crissé
XVII.4. Louise Nicole CHARMOLÜE
Religieuse
XVII.5. Clotilde CHARMOLÜE
Religieuse

TABLEAU 16

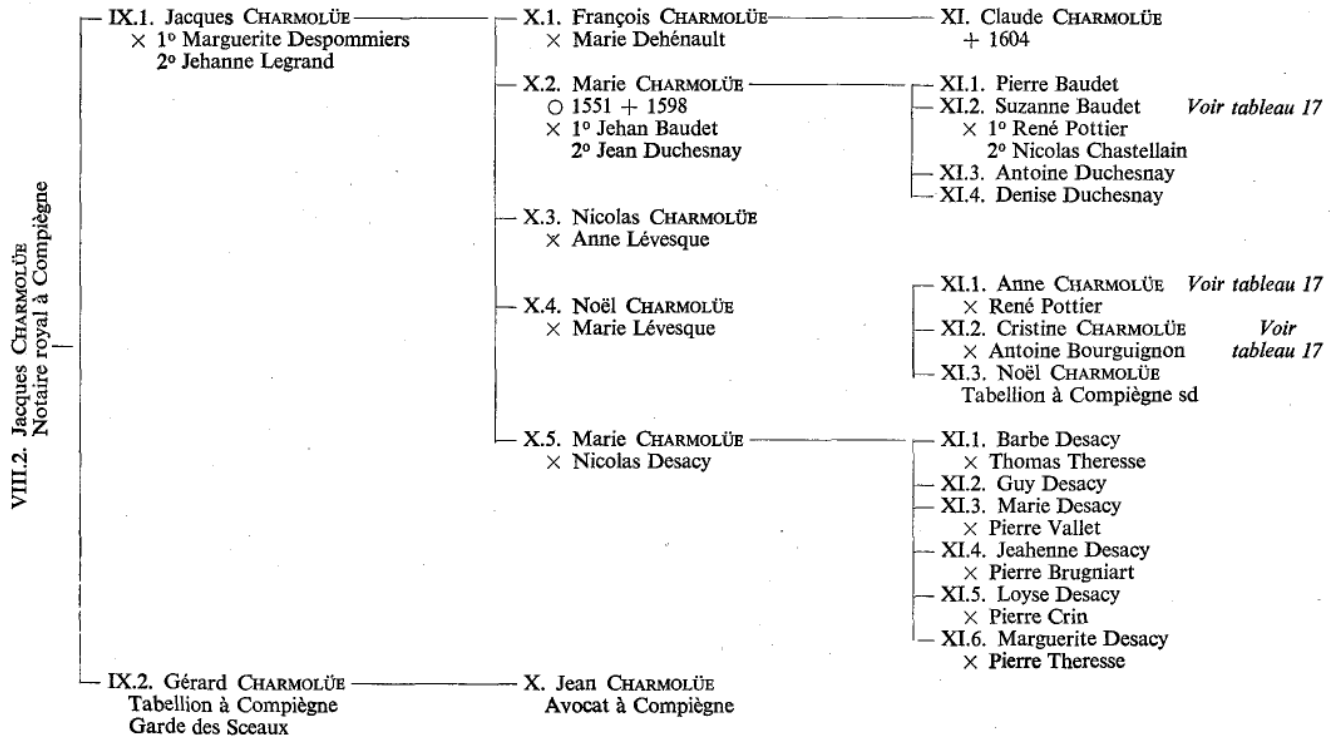
VIII.2. Jacques CHARMOLÜE
Notaire royal à Compiègne
IX.1. Jacques CHARMOLÜE
× 1° Marguerite Despommiers
2° Jehanne Legrand
X.1. François CHARMOLÜE
× Marie Dehénault
XI. Claude CHARMOLÜE
+ 1604
X.2. Marie CHARMOLÜE
○ 1551 + 1598
× 1° Jehan Baudet
2° Jean Duchesnay
XI.1. Pierre Baudet
XI.2. Suzanne Baudet
Voir tableau 17
× 1° René Pottier
2° Nicolas Chastellain
XI.3. Antoine Duchesnay
XI.4. Denise Duchesnay
X.3. Nicolas CHARMOLÜE
× Anne Lévesque
X.4. Noël CHARMOLÜE
× Marie Lévesque
XI.1. Anne CHARMOLÜE
Voir tableau 17
× René Pottier
XI.2. Cristine CHARMOLÜE
Voir tableau 17
× Antoine Bourguignon
XI.3. Noël CHARMOLÜE
Tabellion à Compiègne sd
X.5. Marie CHARMOLÜE
× Nicolas Desacy
XI.1. Barbe Desacy
× Thomas Theresse
XI.2. Guy Desacy
XI.3. Marie Desacy
× Pierre Vallet
XI.4. Jeahenne Desacy
× Pierre Brugniart
XI.5. Loyse Desacy
× Pierre Crin
XI.6. Marguerite Desacy
× Pierre Theresse
IX.2. Gérard CHARMOLÜE
Tabellion à Compiègne
Garde des Sceaux
X. Jean CHARMOLÜE
Avocat à Compiègne

TABLEAU 17

XI.2. Suzanne BAUDET
× 1° René POTTIER
2° Nicolas CHASTELLAIN

- XII.1. Daniel Chastellain × Antoinette Le Bel
- XII.2. Marie Chastellain × Pierre Germain
- XII.3. Nicolas Chastellain, Chanoine à Senlis
- XII.4. Radegonde Chastellain

XI.1. Anne CHARMOLÜE
× René POTTIER

- XII.1. Anne Louis Pottier × Geneviève Lemaire
- XII.2. Jehan Pottier × Jehanne Charpentier
- XII.3. Jehanne Pottier × Adrien de Billy
- XII.4. Marie Pottier × Martin Geuffrin

XI.2. Cristine CHARMOLÜE
× Antoine BOURGUIGNON

- XII. Antoine Bourguignon, Huissier à Compiègne

TABLEAU 18

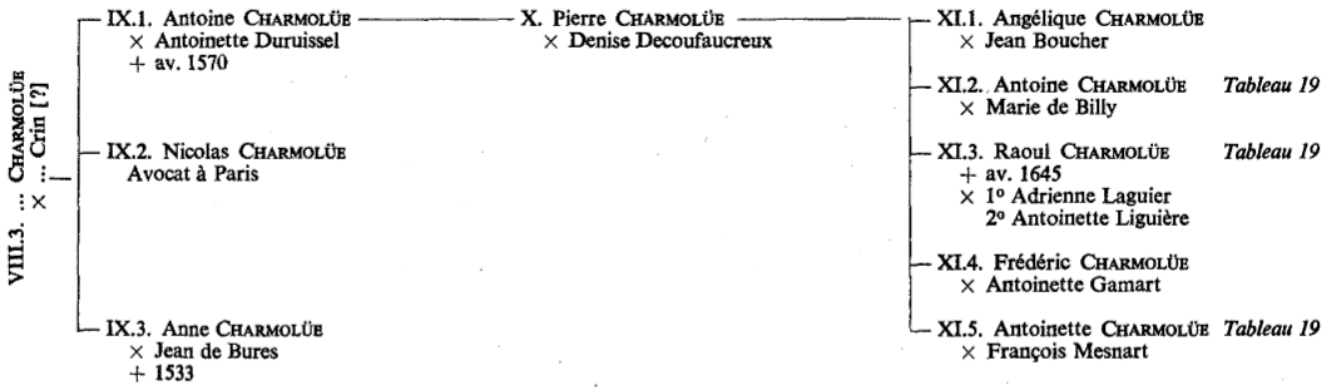
VIII.3. ... Charmolüe
... × Crin [?]
IX.1. Antoine Charmolüe
× Antoinette Duruissel
+ av. 1570
IX.2. Nicolas Charmolüe
Avocat à Paris
IX.3. Anne Charmolüe
× Jean de Bures
+ 1533
X. Pierre Charmolüe
× Denise Decoufaucreux
XI.1. Angélique Charmolüe
× Jean Boucher
XI.2. Antoine Charmolüe
× Marie de Billy
Tableau 19
XI.3. Raoul Charmolüe
+ av. 1645
× 1° Adrienne Laguier
2° Antoinette Liguière
Tableau 19
XI.4. Frédéric Charmolüe
× Antoinette Gamart
XI.5. Antoinette Charmolüe
× François Mesnart
Tableau 19

TABLEAU 19

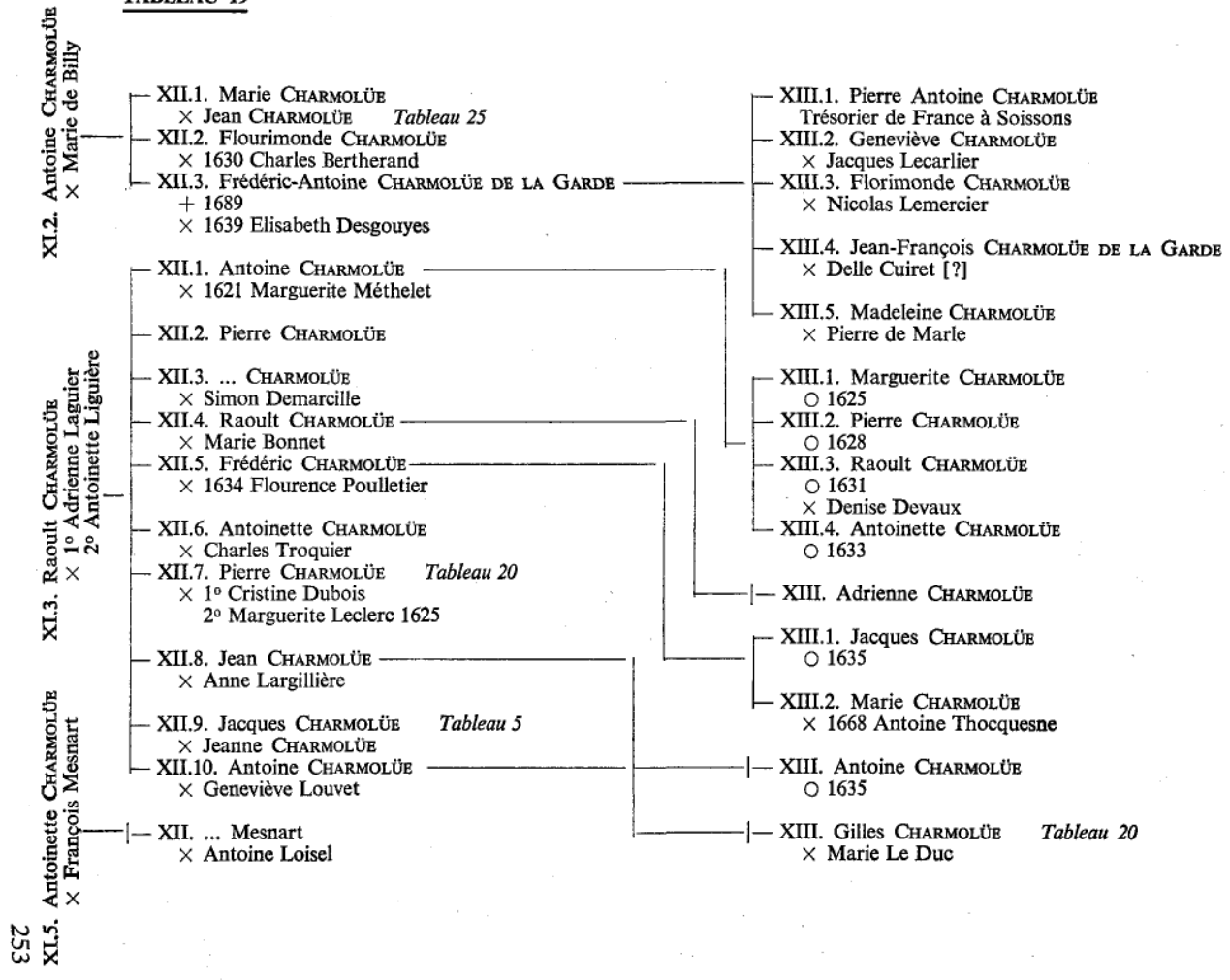
XI.2. Antoine CHARMOLÜE
× Marie de Billy
XII.1. Marie CHARMOLÜE
× Jean CHARMOLÜE Tableau 25
XII.2. Flourimonde CHARMOLÜE
× 1630 Charles Bertherand
XII.3. Frédéric-Antoine CHARMOLÜE DE LA GARDE
+ 1689
× 1639 Elisabeth Desgouyes
XIII.1. Pierre Antoine CHARMOLÜE
Trésorier de France à Soissons
XIII.2. Geneviève CHARMOLÜE
× Jacques Lecarlier
XIII.3. Florimonde CHARMOLÜE
× Nicolas Lemercier
XIII.4. Jean-François CHARMOLÜE DE LA GARDE
× Delle Cuiret [?]
XIII.5. Madeleine CHARMOLÜE
× Pierre de Marle
XI.3. Raoult CHARMOLÜE
× 1° Adrienne Laguier
2° Antoinette Liguière
XII.1. Antoine CHARMOLÜE
× 1621 Marguerite Méthelet
XII.2. Pierre CHARMOLÜE
XII.3. ... CHARMOLÜE
× Simon Demarcille
XII.4. Raoult CHARMOLÜE
× Marie Bonnet
XII.5. Frédéric CHARMOLÜE
× 1634 Flourence Poulletier
XII.6. Antoinette CHARMOLÜE
× Charles Troquier
XII.7. Pierre CHARMOLÜE Tableau 20
× 1° Cristine Dubois
2° Marguerite Leclerc 1625
XII.8. Jean CHARMOLÜE
× Anne Largillière
XII.9. Jacques CHARMOLÜE Tableau 5
× Jeanne CHARMOLÜE
XII.10. Antoine CHARMOLÜE
× Geneviève Louvet
XIII.1. Marguerite CHARMOLÜE
○ 1625
XIII.2. Pierre CHARMOLÜE
○ 1628
XIII.3. Raoult CHARMOLÜE
○ 1631
× Denise Devaux
XIII.4. Antoinette CHARMOLÜE
○ 1633
XIII. Adrienne CHARMOLÜE
XIII.1. Jacques CHARMOLÜE
○ 1635
XIII.2. Marie CHARMOLÜE
× 1668 Antoine Thocquesne
XIII. Antoine CHARMOLÜE
○ 1635
XIII. Gilles CHARMOLÜE Tableau 20
× Marie Le Duc
XI.5. Antoinette CHARMOLÜE
× François Mesnart
XII. ... Mesnart
× Antoine Loisel

TABLEAU 20

XII.7. Pierre CHARMOLÜE × 1° Cristine Dubois
2° Marguerite Leclerc

- XIII.1. Frédéric CHARMOLÜE
  ○ 1628
  × 1683 Marie-Jeanne Faroux
- XIII.2. Anne CHARMOLÜE
  ○ 1626
- XIII.3. Antoinette CHARMOLÜE
  Carmélite à Compiègne
  +1708
- XIII.4. Marie-Geneviève CHARMOLÜE
  Carmélite à Compiègne
  + 1698
- XIII.5. Jacques CHARMOLÜE
  ○ 1631 + 1722
- XIII.6. Marguerite CHARMOLÜE
  ○ 1634
- XIII.7. Louis CHARMOLÜE
  ○ 1636
- XIII.8. Antoine CHARMOLÜE
- XIII.9. Jeanne CHARMOLÜE — XIV. Marie-Anne Beguin
  × François Beguin — ○ 1676
- XIII.10. Suzanne CHARMOLÜE
  × 1° Pierre Poulletier
  2° Pierre Cocquin
- XIII.11. Pierre CHARMOLÜE
  × 1629

- XIII. Gilles CHARMOLÜE
  × Marie Le Duc
  - XIV.1. Jean CHARMOLÜE
    Chanoine à Senlis
  - XIV.2. Raoult CHARMOLÜE
    Religieux à Saint-Corneille
  - XIV.3. Pierre CHARMOLÜE — XV. Pierre CHARMOLÜE
    × Barbe Sergent — × 1669 Françoise Diée
    d'où | Antoine ○ 1676 + 1676
    Jean-François
    ○ 1678 + 1679

TABLEAU 21

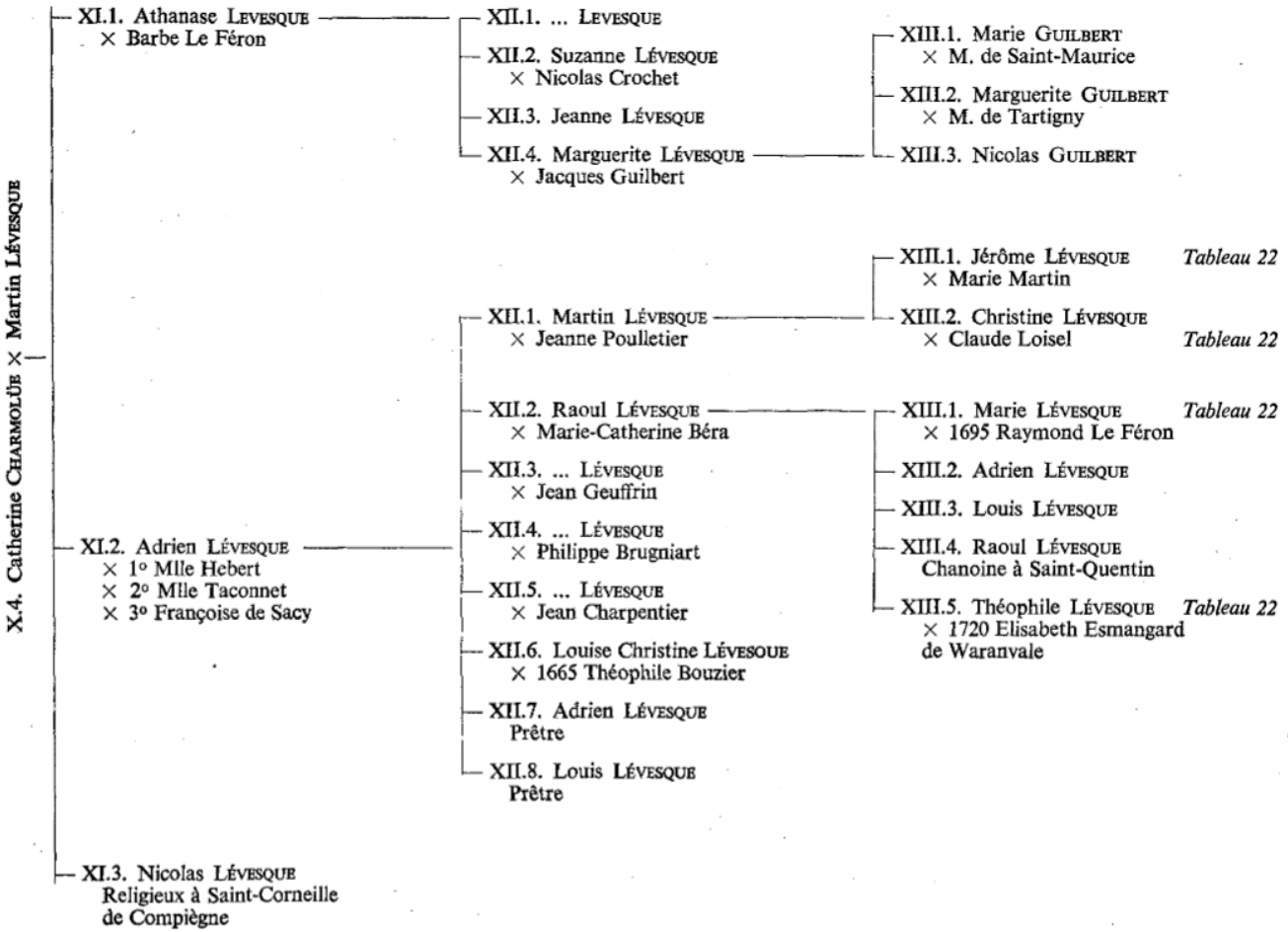
X.4. Catherine CHARMOLÜE × Martin LÉVESQUE
XI.1. Athanase LEVESQUE
× Barbe Le Féron
XII.1. ... LEVESQUE
XII.2. Suzanne LÉVESQUE
× Nicolas Crochet
XII.3. Jeanne LÉVESQUE
XII.4. Marguerite LÉVESQUE
× Jacques Guilbert
XIII.1. Marie GUILBERT
× M. de Saint-Maurice
XIII.2. Marguerite GUILBERT
× M. de Tartigny
XIII.3. Nicolas GUILBERT
XII.1. Martin LÉVESQUE
× Jeanne Poulletier
XIII.1. Jérôme LÉVESQUE
× Marie Martin
Tableau 22
XIII.2. Christine LÉVESQUE
× Claude Loisel
Tableau 22
XII.2. Raoul LÉVESQUE
× Marie-Catherine Béra
XII.3. ... LÉVESQUE
× Jean Geuffrin
XII.4. ... LÉVESQUE
× Philippe Brugniart
XII.5. ... LÉVESQUE
× Jean Charpentier
XII.6. Louise Christine LÉVESQUE
× 1665 Théophile Bouzier
XII.7. Adrien LÉVESQUE
Prêtre
XII.8. Louis LÉVESQUE
Prêtre
XIII.1. Marie LÉVESQUE
× 1695 Raymond Le Féron
Tableau 22
XIII.2. Adrien LÉVESQUE
XIII.3. Louis LÉVESQUE
XIII.4. Raoul LÉVESQUE
Chanoine à Saint-Quentin
XIII.5. Théophile LÉVESQUE
× 1720 Elisabeth Esmangard
de Waranvale
Tableau 22
XI.2. Adrien LÉVESQUE
× 1° Mlle Hebert
× 2° Mlle Taconnet
× 3° Françoise de Sacy
XI.3. Nicolas LÉVESQUE
Religieux à Saint-Corneille
de Compiègne

TABLEAU 22

XIII.1. Jérôme LÉVESQUE × Marie Martin
— XIV. Anne LÉVESQUE × Charles Poulletier

XIII.2. Christine LÉVESQUE × Claude Loisel
— XIV. Simon LOISEL

XIII.1. Marie LÉVESQUE × 1695 Raymond Le Féron
— XIV.1. ... LE FÉRON
— XIV.2. Marie-Louise LE FÉRON × Louis-Roger de Fransures

XIII.5. Théophile LÉVESQUE × Elisabeth Esmangard de Waranvale
— XIV. Théophile LÉVESQUE ○ 1731 × Marie-Catherine de Blottefière
— XV.1. Marie-Théophile LÉVESQUE
— XV.2. Jean-Marie LÉVESQUE

TABLEAU 23

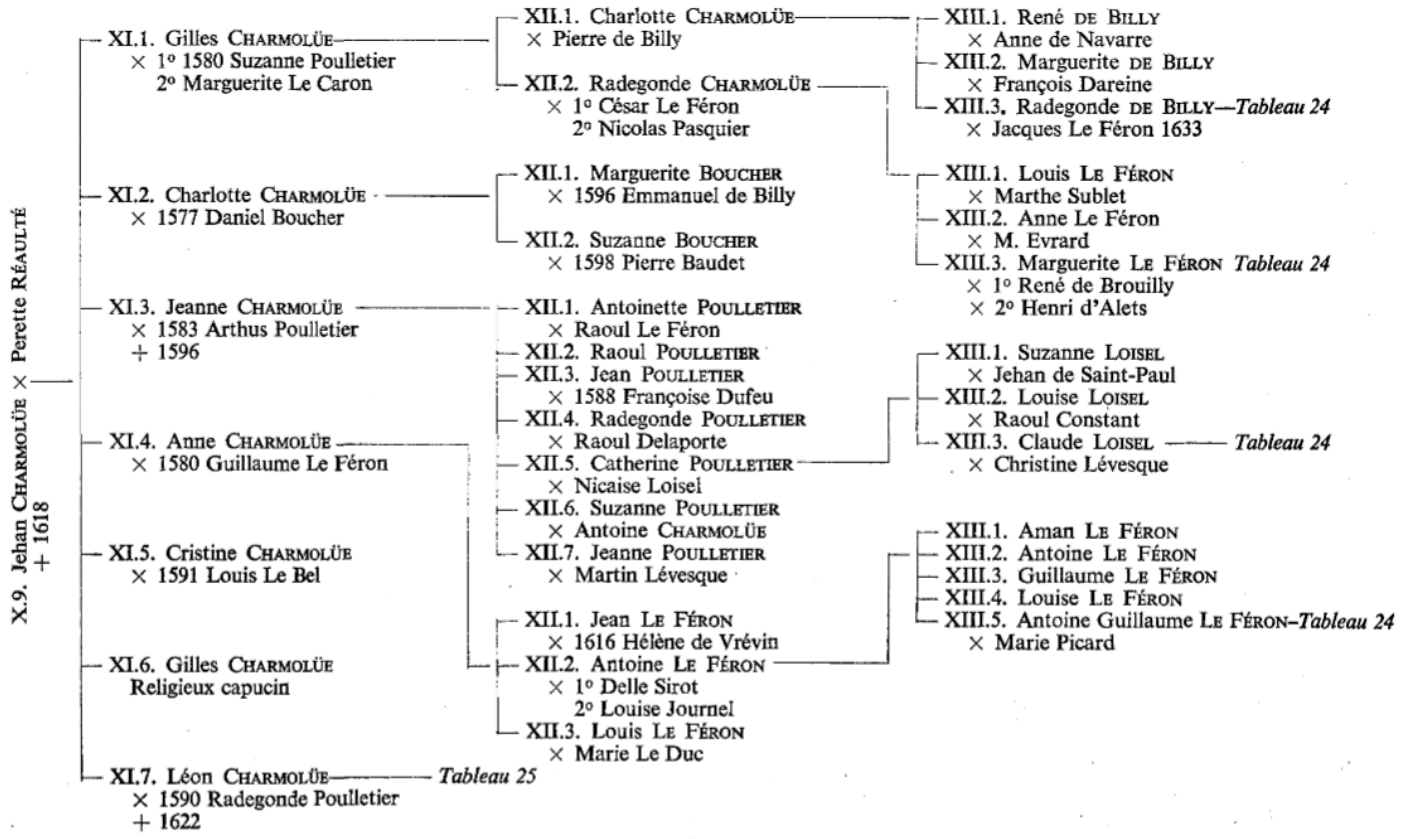
X.9. Jehan CHARMOLÜE × Perette RÉAULTÉ + 1618
XI.1. Gilles CHARMOLÜE × 1° 1580 Suzanne Poulletier 2° Marguerite Le Caron
XI.2. Charlotte CHARMOLÜE × 1577 Daniel Boucher
XI.3. Jeanne CHARMOLÜE × 1583 Arthus Poulletier + 1596
XI.4. Anne CHARMOLÜE × 1580 Guillaume Le Féron
XI.5. Cristine CHARMOLÜE × 1591 Louis Le Bel
XI.6. Gilles CHARMOLÜE Religieux capucin
XI.7. Léon CHARMOLÜE × 1590 Radegonde Poulletier + 1622
Tableau 25
XII.1. Charlotte CHARMOLÜE × Pierre de Billy
XII.2. Radegonde CHARMOLÜE × 1° César Le Féron 2° Nicolas Pasquier
XII.1. Marguerite BOUCHER × 1596 Emmanuel de Billy
XII.2. Suzanne BOUCHER × 1598 Pierre Baudet
XII.1. Antoinette POULLETIER × Raoul Le Féron
XII.2. Raoul POULLETIER
XII.3. Jean POULLETIER × 1588 Françoise Dufeu
XII.4. Radegonde POULLETIER × Raoul Delaporte
XII.5. Catherine POULLETIER × Nicaise Loisel
XII.6. Suzanne POULLETIER × Antoine CHARMOLÜE
XII.7. Jeanne POULLETIER × Martin Lévesque
XII.1. Jean LE FÉRON × 1616 Hélène de Vrévin
XII.2. Antoine LE FÉRON × 1° Delle Sirot 2° Louise Journel
XII.3. Louis LE FÉRON × Marie Le Duc
XIII.1. René DE BILLY × Anne de Navarre
XIII.2. Marguerite DE BILLY × François Dareine
XIII.3. Radegonde DE BILLY—Tableau 24 × Jacques Le Féron 1633
XIII.1. Louis LE FÉRON × Marthe Sublet
XIII.2. Anne Le Féron × M. Evrard
XIII.3. Marguerite LE FÉRON Tableau 24 × 1° René de Brouilly × 2° Henri d'Alets
XIII.1. Suzanne LOISEL × Jehan de Saint-Paul
XIII.2. Louise LOISEL × Raoul Constant
XIII.3. Claude LOISEL — Tableau 24 × Christine Lévesque
XIII.1. Aman LE FÉRON
XIII.2. Antoine LE FÉRON
XIII.3. Guillaume LE FÉRON
XIII.4. Louise LE FÉRON
XIII.5. Antoine Guillaume LE FÉRON–Tableau 24 × Marie Picard

TABLEAU 24

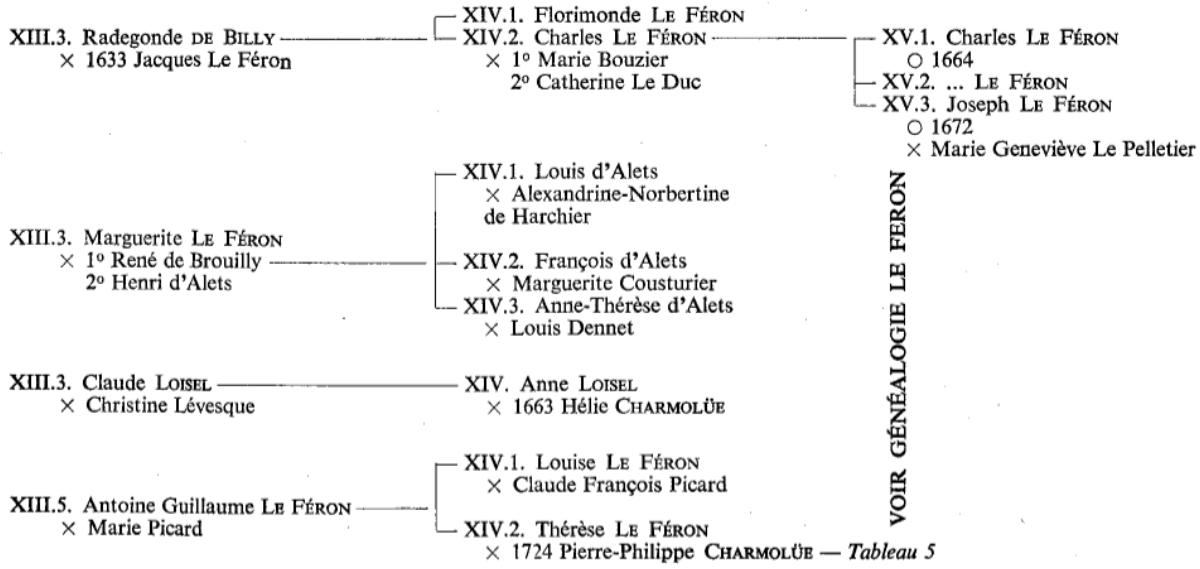
XIII.3. Radegonde DE BILLY
× 1633 Jacques Le Féron
XIV.1. Florimonde LE FÉRON
XIV.2. Charles LE FÉRON
× 1° Marie Bouzier
2° Catherine Le Duc
XV.1. Charles LE FÉRON
○ 1664
XV.2. ... LE FÉRON
XV.3. Joseph LE FÉRON
○ 1672
× Marie Geneviève Le Pelletier
XIII.3. Marguerite LE FÉRON
× 1° René de Brouilly
2° Henri d'Alets
XIV.1. Louis d'Alets
× Alexandrine-Norbertine de Harchier
XIV.2. François d'Alets
× Marguerite Cousturier
XIV.3. Anne-Thérèse d'Alets
× Louis Dennet
XIII.3. Claude LOISEL
× Christine Lévesque
XIV. Anne LOISEL
× 1663 Hélie CHARMOLÜE
XIII.5. Antoine Guillaume LE FÉRON
× Marie Picard
XIV.1. Louise LE FÉRON
× Claude François Picard
XIV.2. Thérèse LE FÉRON
× 1724 Pierre-Philippe CHARMOLÜE — *Tableau 5*
VOIR GÉNÉALOGIE LE FERON

TABLEAU 25

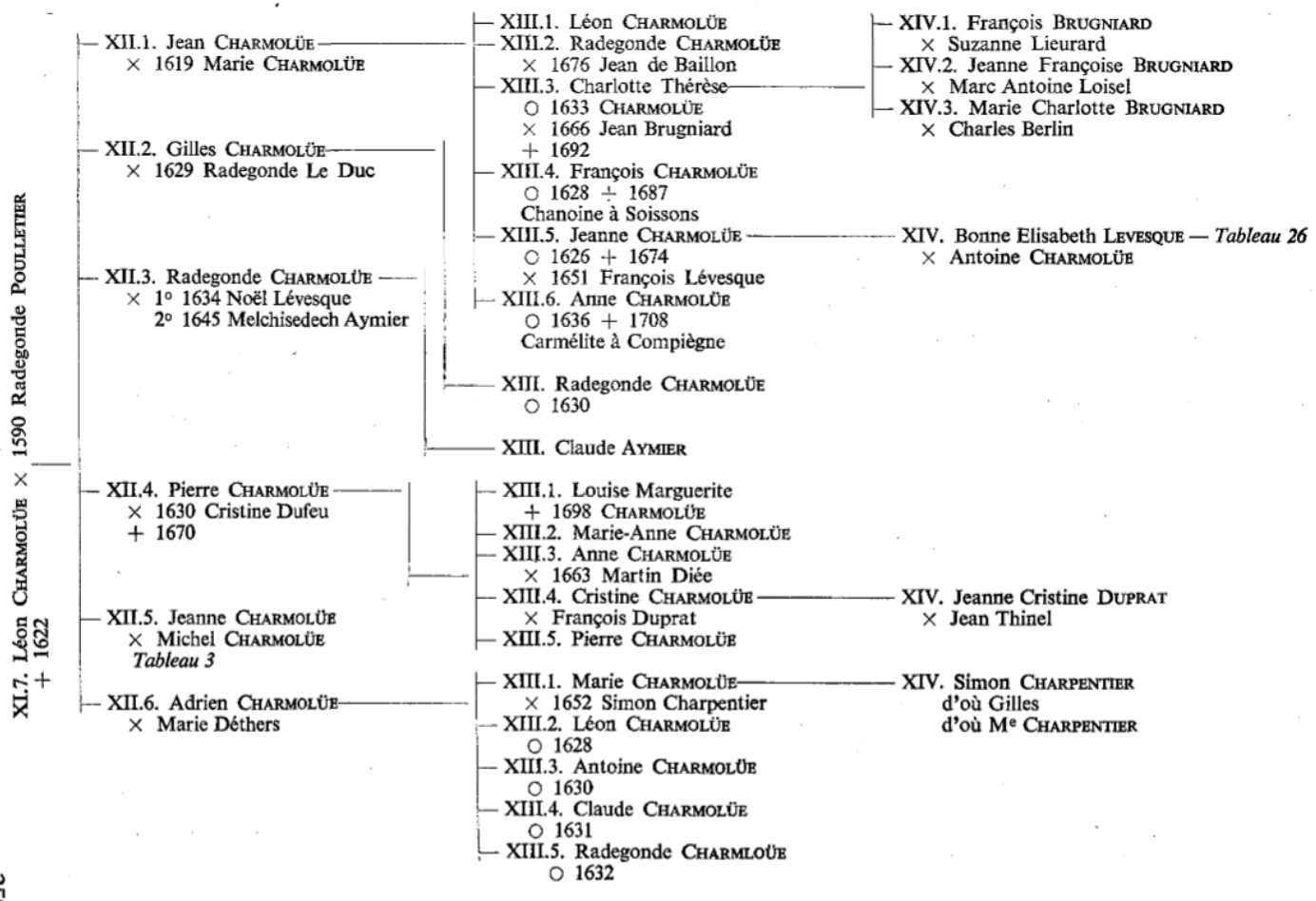
XI.7. Léon CHARMOLÜE × 1590 Radegonde POULLETIER
+ 1622
XII.1. Jean CHARMOLÜE
× 1619 Marie CHARMOLÜE
XII.2. Gilles CHARMOLÜE
× 1629 Radegonde Le Duc
XII.3. Radegonde CHARMOLÜE
× 1° 1634 Noël Lévesque
2° 1645 Melchisedech Aymier
XII.4. Pierre CHARMOLÜE
× 1630 Cristine Dufeu
+ 1670
XII.5. Jeanne CHARMOLÜE
× Michel CHARMOLÜE
Tableau 3
XII.6. Adrien CHARMOLÜE
× Marie Déthers
XIII.1. Léon CHARMOLÜE
XIII.2. Radegonde CHARMOLÜE
× 1676 Jean de Baillon
XIII.3. Charlotte Thérèse
○ 1633 CHARMOLÜE
× 1666 Jean Brugniard
+ 1692
XIII.4. François CHARMOLÜE
○ 1628 ÷ 1687
Chanoine à Soissons
XIII.5. Jeanne CHARMOLÜE
○ 1626 + 1674
× 1651 François Lévesque
XIII.6. Anne CHARMOLÜE
○ 1636 + 1708
Carmélite à Compiègne
XIII. Radegonde CHARMOLÜE
○ 1630
XIII. Claude AYMIER
XIII.1. Louise Marguerite
+ 1698 CHARMOLÜE
XIII.2. Marie-Anne CHARMOLÜE
XIII.3. Anne CHARMOLÜE
× 1663 Martin Diée
XIII.4. Cristine CHARMOLÜE
× François Duprat
XIII.5. Pierre CHARMOLÜE
XIII.1. Marie CHARMOLÜE
× 1652 Simon Charpentier
XIII.2. Léon CHARMOLÜE
○ 1628
XIII.3. Antoine CHARMOLÜE
○ 1630
XIII.4. Claude CHARMOLÜE
○ 1631
XIII.5. Radegonde CHARMLOÜE
○ 1632
XIV.1. François BRUGNIARD
× Suzanne Lieurard
XIV.2. Jeanne Françoise BRUGNIARD
× Marc Antoine Loisel
XIV.3. Marie Charlotte BRUGNIARD
× Charles Berlin
XIV. Bonne Elisabeth LEVESQUE — Tableau 26
× Antoine CHARMOLÜE
XIV. Jeanne Cristine DUPRAT
× Jean Thinel
XIV. Simon CHARPENTIER
d'où Gilles
d'où M^e CHARPENTIER

TABLEAU 26

XI.7. Antoine CHARMOLÜE × 1620 Suzanne POULLETIER

- XII.1. François CHARMOLÜE
  × 1° Bonaventure Esgret
  2° 1678 Marthe Génart
- XII.2. Louise CHARMOLÜE
  × Charles Lévesque
- XII.3. Anne CHARMOLÜE — XIII. Anne PILLAUT
  × Claude Pillaut × 1677 Pierre Waroquier
- XII.4. Antoine CHARMOLÜE — ×III. Antoine François CHARMOLÜE
  × 1° 1653 Suzanne Roger × 1717 Suzanne Baudin
  2° 1684 Bonne-Elisabeth Lévesque
  - XIV.1. Jean-François CHARMOLÜE
    ○ 1719 + 1780
  - XIV.2. Claude-François CHARMOLÜE
    ○ 1720
  - XIV.3. Jean Antoine CHARMOLÜE
    ○ 1721 + 1758
    Religieux célestin
- XII.5. Louis CHARMOLÜE
  Prêtre + 1682

TABLEAU 27

BRANCHE DE LIBOURNE

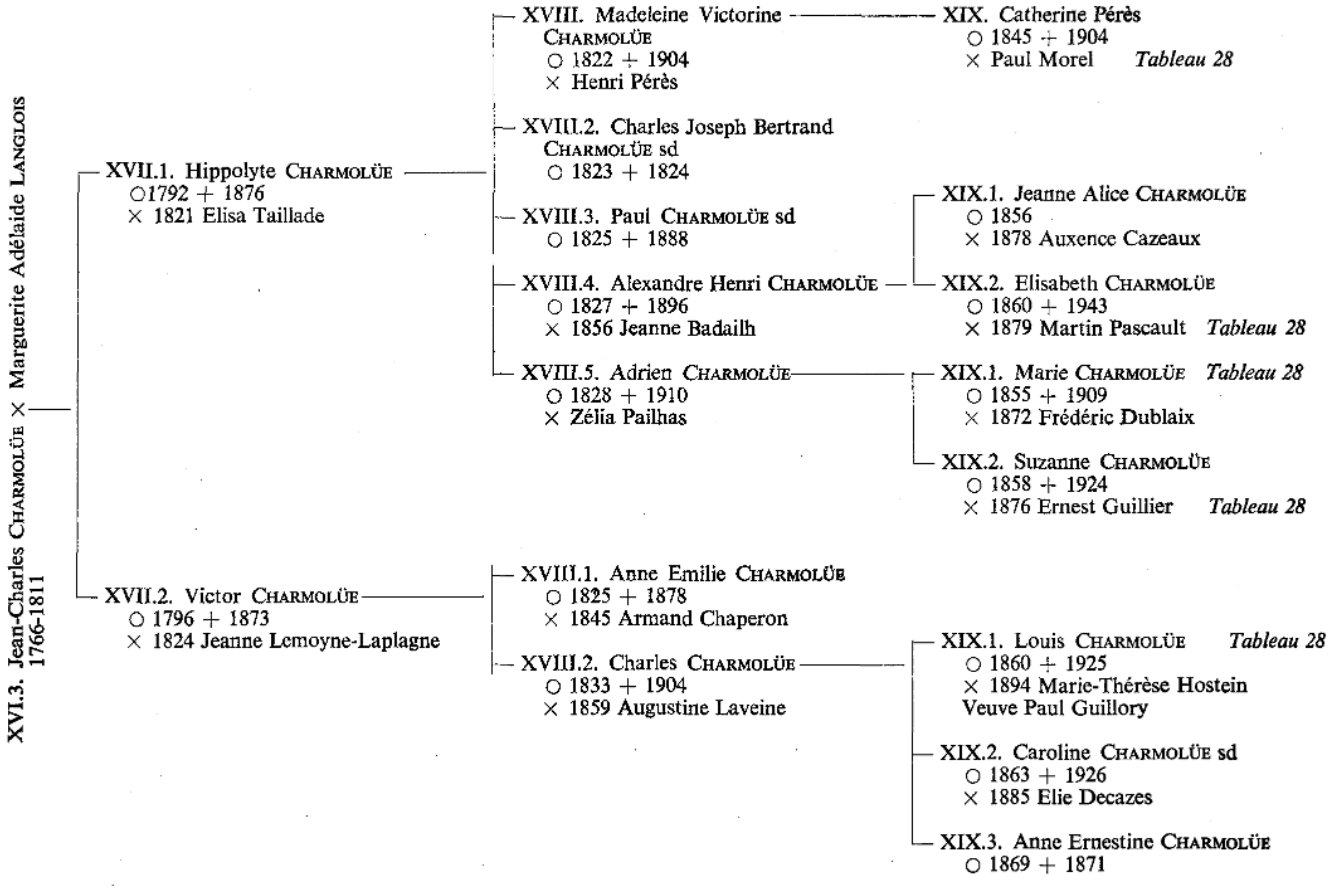

TABLEAU 28

XIX. Catherine PÉRÈS
○ Paul Morel

- XX.1. Madeleine MOREL
  ○ 1868
  × Lionel de Cayla
- XX.2. Dominique MOREL
  ○ 1870 + 1940
  × Marie-Thérèse Bosviel
  - XXI.1. Philippe MOREL
    ○ 1897
    × Anne-Marie Moutte
  - XXI.2. Paul MOREL
    ○ 1904 + 1967
    × Jacqueline Larausa
- XX.3. Louis MOREL
  × Emilie Této

XIX. Elisabeth CHARMOLÜE
× 1879 Martin Pascault

- XX.1. Laure PASCAULT
  × Alfred Loyer
- XX.2. Marie-Louise PASCAULT
  × André Loyer
- XX.3. Henri PASCAULT
  + 1914

XIX.1. Marie CHARMOLÜE
× 1872 Frédéric Dublaix

- XX.1. Edouard DUBLAIX
  × Mlle Badford
- XX.2. Suzanne DUBLAIX
  × Emmanuel Ouy
- XX.3. Marie-Jeanne DUBLAIX

XIX.2. Suzanne CHARMOLÜE
× 1876 Ernest Guillier

- XX.1. Marguerite GUILLIER
- XX.2. Elie GUILLIER
- XX.3. Marie GUILLIER
  × M. Héraut
- XX.4. Gabrielle GUILLIER
- XX.5. Madeleine GUILLIER
- XX.6. Louise GUILLIER
  × Emile Rongerand
- XX.7. Nancy GUILLIER + 1972
  × Philippe Decazes
  - XXI.1. Odile DECAZES
    ○ 1921
    × Jacques Galinou
  - XXI.2. Michel DECAZES
    ○ 1926
    × Béatrice Dumas
- XX.8. Edmond GUILLIER

XIX.1. Louis CHARMOLÜE
× 1894 Marie-Thérèse Hostein
Veuve Paul Guillory

- XX.1. Henriette GUILLORY
  ○ 1886 + 1926
  × 1924 Charles de Lacoste-Lareymondie
  - XXI. Denise DE LACOSTE-LAREYMONDIE
    ○ 1926 + 1959
- XX.2. Albe CHARMOLÜE
  ○ 1898 + 1944
  × 1925 Yvonne Decazes
  - XXI.1. Louis CHARMOLÜE
    ○ 1926 + 1933
  - XXI.2. Françoise CHARMOLÜE
    ○ 1929
    × 1° François Manoux
    2° Claude Poulin
  - XXI.3. Jean-Louis CHARMOLÜE
    ○ 1935
    × 1961 Anne-Marie Biais

TABLEAU 29

XXI.1. Odile DECAZES
× Jacques Galinou
- XXII.1. Benoît GALINOU
- XXII.2. Michel Elie GALINOU
- XXII.3. Elisabeth GALINOU

XXI.2. Michel DECAZES
× Béatrice Dumas
- XXII.1. Philippe DECAZES
- XXII.2. François DECAZES
- XXII.3. Marie-Louise DECAZES

XXI.2. Françoise CHARMOLÜE
× 1949 François Manoux
1964 Claude Poulin
- XXII.1. Patrick MANOUX ○ 1950
- XXII.2. Franck MANOUX ○ 1954
- XXII.3. Sophie POULIN ○ 1964
- XXII.4. Elie POULIN ○ 1966

XXI.3. Jean-Louis CHARMOLÜE
× 1961 Anne-Marie Biais
- XXII.1. Caroline CHARMOLÜE ○ 1965
- XXII.2. Laure CHARMOLÜE ○ 1969

INDEX DES NOMS DE FAMILLE

TABLEAUX

Alart, 3.
Alets (d'), 23-24.
André, 10.
Arnoul, 10.
Augilbert, 10.
Avenelles (des), 2.
Aymier, 25.

Badailh, 27.
Badford, 28.
Badonvilliers (de), 10.
Baillon (de), 25.
Barbe, 34.
Barenton (de), 9.
Barthélémy, 9-10.
Baudet, 2-16-17-23.
Baudin, 26.
Beaussire (de), 8.
Béguin, 20.
Béra, 21.
Berlin, 25.
Bertherand, 19.
Biais, 28-29.
Bigot, 11.
Billy (de), 17-18-19-23-24.
Blottefière (de), 22.
Boitel, 5.
Bonnefoy, 10.
Bonnet, 19.
Bontemps, 3.
Bosviel, 28.
Boucher, 18-23.
Boulongne (de), 7.
Bourgeois, 9-11-12.
Bourguignon, 13-16-17.
Bouteilliers de Chavigny, 12.
Bouzier, 21-24.
Bouzy (de), 14.
Briges (de), 11.
Brouette, 10.
Brouilly (de), 23-24.
Broutin, 3.
Brugniart, 12-16 21-25.
Brullart, 11-12.

Cap, 7.
Carbonnel (de), 7.
Carré, 14.
Carrière, 2.
Cauclair (de), 10.
Cayla (de), 28.
Cazeau, 27.
Cazes, 7.
Chamoysac, 9.
Chaperon, 27.
Chilly (de), 12-13.
Charpentier, 3-17-21-25.
Chastellain, 16-17.
Chauvelin, 10.
Cocquin, 20.
Coffin, 2.
Colmond (de), 10.
Constant, 23.
Coulon, 10-11.
Couppy, 3.
Courtin, 10-11-12-15.
Cousturier, 24.
Crin, 2-16-18.
Cuiret, 19.
Crochet, 21.

Danguin, 14.
Dareine, 23.
Dauzille, 14.
Deblois, 3.
Débonnaire, 3.
Decazes, 27-28-29.
Decoufaucreux, 18.
Deguibert, 14.
Degrand, 2.
Dehagues, 13.
Dehénault, 4-14-16.
Delaforge, 10.
Delafosse, 3.
Delagrange, 3.
Delaporte, 23.
Delarosière, 14.
Delonguemort,13.
Delsart, 8.
Demarcille, 19.
Deméraulmont, 9.
Demonchy, 6.
Dennet, 24.
Deplenay, 10-11.
Desgouyes, 19.
Despommiers, 16.
Dethers, 25.
Devault, 9.
Devaux, 19.
Deville, 13.
Didion, 7.
Diée, 12-13-20-25.
Dublaix, 27-28.
Dubois, 19-20.
Duchesnay, 16.
Dudnac, 10-11.
Dudoyer, 14.
Dufeu, 23-25.
Dufresnoy, 3.
Dumas, 28-29.
Duprat, 25.
Duruissel, 18.

Elbène (d'), 12.
Ersier, 9.
Esgret, 26.
Esmangard de Waranvale, 21-22.
Essarts (des), 11.
Estaing (d'), 12.
Eune (d'), 11.
Evrard, 23.

Fabri, 12.
Faroux, 20.
Féné, 2.
Ferrières (de), 11-12-13.
Forge (de la), 10.
Fouache, 13.
Foullon, 6.
Fouquet, 4.
Fransures (de), 14-22.
Fricamp (de), 12-13.
Fumée, 12.

Galinou, 28-29.
Gambier, 11.
Gamart, 18.
Garanger, 6.
Génart, 26.
Genoud de Guibeville, 12.
Germain, 17.
Geuffrin, 11-12-13-14-17-21.
Girard, 11-12.
Goulouzel, 12.
Grangier, 11-12.
Grévin, 12-13.
Grimont, 10.

Guieu, 11-12.
Guilbert, 21.
Guillier, 27-28.
Guillory, 27-28.

Hachier (de), 24.
Hacqueville (de), 10-11.
Hébert, 21.
Hennequin, 10-11.
Héraut, 28.
Herbaut, 9.
Hierosme, 10.
Hostein, 27-28.

Joly de Blaisy, 12.
Journel, 23.

Kerromp (de), 9.

Lacoste-Lareymondie (de), 28.
Laffernat (de), 11.
Laguier, 3-18-19.
Langlois, 6-27.
Larausa, 28.
Largillière, 19.
Lasquier, 9.
Laterset, 10-11.
Laveine, 27.
Le Bel, 11-12-17-23.
Leblond, 14.
Lecarlier, 19.
Le Caron, 3-4-9-23.
Leclerc, 19-20.
Lecomte, 10.
Le Duc, 5-19-20-23-24-25.
Lefauve d'Eaubonne, 12.
Le Féron, 2-5-21-22-23-24.
Legoux, 11-12.
Legrand, 10-11-16.
Le Hère, 1.
Lemaire, 17.
Le Masson, 11.
Lemercier, 19.
Lemoyne-Laplagne, 27.
Le Page, 1.
Le Pelletier, 24.
Le Picard, 11.
Le Prévost, 10.
Lésignan (de), 12.
Lespligney, 10.
Levausse, 14-15.
Lévesque, 3-16-21-22-23-24-25-26.
Lieurard, 25.
Liguière, 18-19.
Loisel, 2-4-19-21-22-23-24-25-26
Louvet, 19.
Louvin (de), 10.
Loyer, 28.

Malingre, 10.
Manoux, 28-29.
Marle (de), 19.
Martin, 3-10-11-21-22.
Martine, 14.
Mengin, 2.
Menu de Rochefond, 6.
Mesnart, 18-19.
Methelet, 19.
Molé, 10.
Montigny (de), 11-12.
Moreau, 10-11.
Morel, 27-28.
Motel, 3.
Moutte, 28.
Murlot, 9.

Navarre (de), 23.

Ouy, 28.

Pailhas, 27.
Parent, 4-5-12-13.
Pascault, 27-28.
Pasquier, 23.
Paulles, 9.
Pelleton-Duménil, 13.
Pérès, 27-28.
Picard, 3-23-24.
Pillaut, 26.
Plessis (du), 10.
Pochon, 9.
Pottier, 3-16-17.
Poulin, 28-29.
Poulletier, 2-3-4-19-20-21-22-23-25.
Prieur, 2.
Pruneau, 7.
Rasse (de), 9.
Réaulté, 3-23.
Refuge (de), 11-12.
Rimbert, 9.
Robert, 10.
Roger, 23.
Rongerand, 28.
Roulhac (de), 8.
Rueil (de), 9-10.

Sacy (de), 16-21.
Saint-Maurice (de), 21.
Saint-Paul, (de), 23.
Saux (de), 12.
Savoner, 9.
Séguier, 11-12.
Séjourné (de), 6-7.
Séra (de), 11.
Seroux, 2-3-9.
Sergent, 20.
Sirot, 23.
Sublet, 23.

Taconnet, 21.
Taillade, 27.
Tartigny (de), 21.
Této, 28.
Theresse, 16.
Thiebault, 9.
Thinel, 25.
Thocquesne, 19.
Troquier, 19.
Tudert, 11-12.
Turpin de Crissé, 15.

Vaillant, 11.
Valet, 16.
Valot, 10.
Vasson, 2.
Védiau de Grandmond, 12.
Vernier, 7.
Vitry (de), 10-11.
Voisine, 9.
Vrévin (de), 23.

Waroquier, 26.
Wiart, 14.

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur
Vergé Antique des Papeteries Navarre,
le 19 juin 1976

Imprimerie SAMIE S.A.
21, rue Teulère - Bordeaux

Dépôt légal imprimeur nº 16.624 2e trimestre 1976